U d'/of OTTAWA
39003002534203

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/charlesdesaintem00ruut

CHARLES DE SAINTE-MARTHE

(1512-1555)

CHARLES DE SAINTE-MARTHE

(1512-1555)

ÉTUDE SUR LES PREMIÈRES ANNÉES

DE LA RENAISSANCE FRANÇAISE

PAR

C. RUUTZ-REES

Docteur en Philosophie de l'Université de Columbia, New-York

TRADUIT PAR

MARCEL BONNET

Ancien Elève de l'Ecole des Chartes

Préface de ABEL LEFRANC, *professeur au Collège de France*

Gravure sur bois de Jacques Beltrand

PARIS

LIBRAIRIE ANCIENNE HONORÉ CHAMPION, ÉDITEUR

ÉDOUARD CHAMPION

5, QUAI MALAQUAIS, 5

Universitas BIBLIOTHECA Ottaviensis

PQ
1703
.S4R85
1919

PRÉFACE

En arrivant d'Amérique, où je viens, pour la seconde fois, de passer quelques mois inoubliables, je trouve les bonnes feuilles du livre de Mademoiselle Ruutz-Rees, et je ne résiste pas au plaisir de dire aux lecteurs français de cette savante étude sur Charles de Sainte-Marthe à quel point un tel ouvrage peut être regardé comme un heureux témoignage du sérieux de la haute culture féminine aux Etats-Unis en même temps que des belles espérances que celle-ci nous donne le droit de concevoir. Quand un jour, jeune auditrice des conférences d'Histoire littéraire de la Renaissance, à l'école des Hautes-Etudes, Mademoiselle Ruutz-Rees se déclara prête à entreprendre le volume que je souhaitais voir paraître sur l'une des figures les plus attachantes de la poésie française de la Renaissance, j'éprouvai, je l'avoue, quelque hésitation. Il fallait, pour mener à bien une telle entreprise, une connaissance approfondie du latin, quelque pratique du grec et même de l'hébreu, et surtout une entente parfaite des recherches à poursuivre à travers nos dépôts d'archives, nos bibliothèques et les collections particulières. Mais mon incertitude fut de courte durée et je ne tardai pas à me convaincre que l'air de résolution de l'étudiante américaine correspondait à une culture singulièrement ample et aussi à une volonté tenace qu'aucun obstacle ne ferait fléchir. A l'une de nos séances des Hautes-Etudes, un passage fort difficile d'un texte latin du XVI^e^ siècle qui avait fait hésiter, un moment, les meilleurs élèves du cours, docteurs et agrégés, fut expliqué par elle avec une aisance et une clarté surprenantes. Dès lors, je n'eus plus de crainte et je suivis avec une curiosité croissante les étapes du livre projeté. L'obstination américaine

se révéla en plus d'une circonstance. Un ouvrage de Sainte-Marthe demeurait, malgré toutes les investigations, introuvable ; enfin notre biographe réussit à apprendre qu'un collectionneur de Châtellerault en possédait un exemplaire. Ayant reçu la confidence de sa découverte et voulant lui éviter un assez long voyage, au cours d'une saison peu favorable, j'écrivis aussitôt à l'heureux détenteur du livre pour lui demander de s'en dessaisir pendant quelques jours en faveur de mon élève. Par le courrier suivant, le précieux volume arriva à Paris, mais, pendant ce temps, impatiente de le consulter, Mademoiselle Ruutz-Rees à qui j'avais laissé ignorer ma démarche, dans la crainte d'un échec, était partie pour Châtellerault, et là elle apprenait que le livre tant désiré avait été déjà expédié dans la capitale. Ainsi chacun avait obéi aux suggestions de son tempérament national : le Français bibliophile s'était démuni galamment, sur l'heure, de son cher volume, et l'érudite Américaine n'avait pu contenir sa hâte de voir son ardente poursuite couronnée d'un succès rapide. Peu de jours après, un second exemplaire fut, d'ailleurs, retrouvé par elle à la bibliothèque Sainte-Geneviève.

Grâce à ses recherches intelligentes, Mademoiselle Ruutz-Rees a réussi à faire revivre la physionomie vraiment intéressante, de son héros, dont la carrière était jusqu'à présent presque totalement ignorée ; elle a reconstitué avec tout le détail désirable l'ambiance et les amitiés du poète qui tinrent une grande place dans sa vie, puisque son principal recueil de vers est intitulé : *Le Livre de ses Amys*. Des documents nouveaux ont été produits touchant l'histoire de cette extraordinaire famille de Sainte-Marthe qui occupe dans l'histoire des lettres et des études savantes des XVI^e^ et XVII^e^ siècles une place si caractéristique. Les idées religieuses et philosophiques de notre auteur, son activité de professeur, ses travaux philologiques et érudits, les influences qu'il a subies ont été étudiées avec une attention toute spéciale. Il faut souhaiter que nous ayons bientôt des monographies de ce genre sur toutes les figures de second plan de notre XVI^e^ siècle littéraire. L'histoire de la Renaissance française en deviendra alors beaucoup plus aisée à écrire. Mais ce qu'il importe peut-être davantage de

retenir, c'est la valeur certaine, trop longtemps méconnue de Charles de Sainte-Marthe comme écrivain en prose. Son *Oraison funèbre de l'incomparable Marguerite, Royne de Navarre, Duchesse d'Alençon* (1550), est une œuvre vraiment supérieure au point de vue du fond comme à celui de la forme [1]. Il me paraît impossible d'étudier les origines de l'éloquence française pendant la première moitié du XVI^e^ siècle, sans en tenir un grand compte. J'avais été frappé des hautes qualités de cette œuvre chaque fois que j'avais eu l'occasion de la relire au cours de mes études sur Marguerite de Navarre ; maintenant, après l'examen approfondi poursuivi par Mademoiselle Ruutz-Rees, les futurs historiens de la littérature auront le devoir de lui attribuer une place dans l'histoire de notre prose oratoire et philosophique. Les pages dignes de figurer dans les Anthologies n'y sont pas rares, et celles-ci feraient peut-être aussi bonne figure dans nos recueils de morceaux choisis que tels autres extraits qu'il est de règle d'y introduire. Au reste, en ce qui touche les cinquante premières années du XVI^e^ siècle, Calvin, avec son *Institution chrétienne*, est en général presque seul admis à figurer dans les publications consacrées, sous une forme quelconque, à l'histoire de l'éloquence française.

Il est curieux de constater, à ce propos, que l'écrivain qui, après le Réformateur picard, a su donner un si remarquable élan à notre prose oratoire, fut, lui aussi, un adepte, au moins pendant quelque temps, des nouvelles doctrines religieuses et qu'il subit même de ce chef d'assez rudes épreuves et, notamment, un emprisonnement de plus d'une année. Une qualité qui frappe à un haut degré dans l'examen de son style, c'est l'aisance et, si j'ose dire, la fluidité de sa syntaxe. Charles se rapproche, à cet égard, de sa grande protectrice, Marguerite de Navarre, dont les *Nouvelles*, aussi bien que les moralités qui terminent celles-ci, sont rédigées en une langue si facile et si « fluente », suivant l'expression de Bayle, qu'on a peine à imaginer

1. On la trouvera reproduite au tome I^er^ de l'édition de l'*Heptaméron*, donnée par Anatole de Montaiglon (Paris, Eudes, 1880, 8°), t. I^er^, p. 23-130. Nous renvoyons plus bas aux pages de cette réimpression.

que son recueil puisse être contemporain de tant d'écrits dont la syntaxe demeure étonnamment pénible et compliquée. Il y a, en outre, dans la période de Sainte-Marthe une ampleur et une harmonie relative qui méritent également de retenir l'attention du critique. Peut-être les devait-il à son commerce assidu avec les écrivains grecs, et spécialement avec Platon, le maître entre tous de sa pensée philosophique. Observons encore que, comme il arriva pour l'*Institution chrétienne*, l'*Oraison funèbre de Marguerite* a été traduite par son auteur sur un premier texte rédigé en latin. D'un côté comme de l'autre, l'influence de la langue ancienne, de son nombre et en quelque sorte de son rythme, est sensible sur ces premières productions de l'éloquence française. Ajoutons, en ce qui concerne le fond, que l'auteur de ce beau discours a su faire entrer dans son cadre quantité de souvenirs émouvants, de notations concrètes, de descriptions précises et de récits empreints d'une réalité parfois saisissante (par ex. l'épisode de Bourg-la-Reine, celui de la mort du roi, etc.) qui confèrent à son œuvre une singulière valeur documentaire. Celle-ci est inspirée, d'un bout à l'autre, par la tendresse et l'admiration les plus pures. Les allusions et citations empruntées en assez grand nombre à l'antiquité classique ne figurent dans ces pages qu'autant qu'elles rencontrent une application plausible à des faits ou à des particularités de la vie morale et intellectuelle de la reine de Navarre ; elles ne constituent pas, comme il arrive souvent à cette époque, un simple placage ; habilement fusionnées avec la matière historique et psychologique que l'auteur avait à traiter, elles ne donnent nullement l'impression d'un vain étalage d'érudition. Les plus beaux enseignements de la morale et de la philosophie anciennes se trouvent ainsi heureusement évoqués, fraternisant, si j'ose dire, avec ceux de la morale chrétienne, suivant l'habitude chère aux platoniciens de la Renaissance.

On pourrait établir des comparaisons curieuses entre certaines des conceptions présentées en belle place par Sainte-Marthe et celles que Rabelais s'est plu à développer vers le même temps ! Il y aurait également des données d'un grand intérêt à prendre dans l'*Oraison* de Mar-

guerite en ce qui touche l'histoire des idées féministes au XVI[e] siècle. Aucun texte ne nous permet de faire revivre avec plus de vérité la vie intellectuelle et même religieuse de la cour de Navarre, avec les doctes et aimables entretiens et les discussions d'un tour si élevé que la reine inaugurait au milieu de son noble entourage de femmes cultivées, de lettrés, d'érudits et de théologiens, contribuant ainsi à créer ce qu'on a pu appeler le grand train de la conversation française [1].

Quelques courts extraits du remarquable portrait de la *Perle des Valois* tracé par Sainte-Marthe, montreront tout ce qu'il a su mettre dans cet ouvrage de charme et de sensibilité vrais :

« Marguerite sçavoit tout cela et, pour ce, ne refusoit sa parole à personne; non qu'elle n'eust bien égard aux qualités de ceuls qui parloient à elle, mais encores qu'elle portast communément plus d'honneur aux gens honorables, toutefois elle ne dédaignoit les infirmes et de basse condition, mais elle escoutoit humainement tous ceuls qui s'adressoient à elle ; et, si elle en veoioit d'aulcuns qui eussent voluntiers parlé à elle, mais ne s'y osoient adventurer, retardés de craincte et de honte, elle les appelloit et leur donnoit courage de luy dire franchement ce qu'ils vouldroient, et escoutoit un chascun de telle doulceur et humilité qu'à la veoir l'on ne l'eust prise pour une Royne, ains pour une simple Damoiselle ; et, après qu'elle avoit entendu des affaires de tous, elle conseilloit ceuls qui, à son jugement, avoient besoing de son conseil ; consoloit les aultres qu'elle veoioit en adversité ; elle donnoit espérance aux ennuiés, tristes et soucié́s, et à ceuls qui luy demandoient quelque chose, ne refusoit rien.... p. 61).

« Mais s'il estoit possible que tous ceuls à qui Marguerite a aydé et fait du bien fussent assemblés en une place, oncques, du temps de nos pères et du nostre, ne fut veue plus grande armée que seroit leur compaignie. Tous les malades de griefves maladies, tous ceuls qui souffroient nécessité et indigence, tous ceuls qui avoient perdu leurs biens et aban-

1. E. Bourciez, *Les mœurs polies et la littérature de Cour* (1886, 8°), p. 395.

donné leur patrie, tous ceulx qui fuioient la persécution de la mort, bref, tous ceuls qui estoient en quelque adversité, fust du corps ou de l'esprit, se retiroient à la Royne de Navarre comme à leur ancre sacré et extrême refuge de salut en ce monde. Tu les eusses veus, à ce port, les uns lever la teste hors de mendicité, les aultres, comme après le naufrage, embrasser la tranquillité tant désirée, les aultres se couvrir de sa faveur, comme d'un second bouclier d'Ajax contre ceuls qui les persécutoient. Somme, les veoiant à l'entour ceste bonne Dame, tu eusses dit d'elle que c'estoit une poulle qui soigneusement appelle et assemble ses petits poulets et les couvre de ses aèles.

« Où est celuy, si ce n'est un homme du tout aliéné d'humanité, qui ne prise, qui n'aime, qui ne révère la candeur, la charité, la piété de ceste tant liberale, tant magnifique et tant vertueuse Royne ? (p. 88-89).

« Elle estoit la plus humaine et la plus libérale femme du monde ; elle escouteoit parler tous estats et toutes nations d'hommes ; elle ne refusoit sa maison à personne ; elle ne vouloit, quand on la prioit de quelque chose, que celuy qui demandoit s'en allast refusé. Est ce merveille, si, entre tant de gents différents de nations, d'estat, de profession, on a veu dissimilitude de mœurs et d'opinions ? Mais toutefois, elle n'en aimoit d'aultres plus affectueusement que les gens de lettres, et ceuls principalement qui à leur érudition avoient conjoinct la piété et intégrité de religion. Elle faisoit essay du sçavoir et de la doctrine de tous, mais, avec l'Apostre, elle retenoit ce qui en estoit le meilleur, et, quand elle avoit examiné les esprits des hommes, elle embrassoit d'une maternelle affection ceuls qui apparoissoient estre de Dieu... (p. 101).

« Encor vous diray je une autre chose, ô Alençonnais, qui pourra fort confirmer le sainct Esprit n'avoir failly à Marguerite. Car lors estoit Marguerite à Thusson quand François, son frère, décéda, la mort duquel personne ne lui osoit adnoncer, car ils estoient ensemblement conjoincts d'un si estroict et si ferme lien d'amour fraternel que, ne de la mémoire de nos prédécesseurs, ne de la nostre, onc n'en fut ne veu ne ouy de second. Son frere tant de fois l'avoit priée par lettres, un peu devant qu'il mourust, qu'elle

se retirast à la Court affin que l'indissoluble lien de leurs cœurs et voluntés ne souffrist que les corps fussent séparés, et comme ils avoient esté ensemblement nourris et institués en ce Monde, ainsi départissent ensemble de ce Monde. » (p. 103-104). Suit le dramatique récit des circonstances dans lesquelles Marguerite apprit la mort de son frère.

Ce qu'il faut souhaiter, c'est qu'après son excellente biographie de Sainte-Marthe, Mademoiselle Ruutz-Rees nous donne une réimpression de l'œuvre principale de cet auteur; une telle publication prouvera mieux que toute démonstration, la valeur et la portée de ce discours qui, étant donnée sa nature, n'a probablement pas son équivalent dans la littérature française de la Renaissance.

Il est bon de dire, en terminant, que le livre qu'on va lire ne représente qu'un seul aspect de l'activité de son auteur. En même temps que ses savants travaux d'histoire littéraire, Mademoiselle Ruutz-Rees poursuit une tâche d'un autre genre qui réclame la plus large partie de son labeur et de son dévouement : je veux parler de ses fonctions de directrice du collège de Rosemary, à Greenwich (Connecticut), dans les environs de New York. C'est là une maison modèle, hautement appréciée dans tous les Etats-Unis, et qui vaut à sa présidente la réputation la plus flatteuse, de l'autre côté de l'Atlantique. Il m'a été donné d'avoir une preuve de cette renommée, il y a quelques années, lorsque, au cours d'un séjour à Boston, j'ai eu l'occasion d'apprendre qu'il avait été question de lui confier la direction d'un des établissements d'éducation féminine les plus importants de toute l'Union. J'ai fait connaissance, il y a deux mois, avec cette belle institution de Rosemary et j'ai vu Mademoiselle Ruutz-Rees dans le cadre familier qui lui est si cher. Une telle visite ne saurait être oubliée. Tout ce qu'il m'a été permis de connaître, d'ailleurs, aux Etats-Unis, touchant l'instruction et l'éducation des jeunes filles, aussi bien dans les Universités que dans ces magnifiques collèges qui sont l'une des plus prospères et des plus séduisantes organisations de la grande république américaine, m'a singulièrement charmé et instruit. Quelle vie nouvelle, aimable et variée ! Que de promesses à enre-

gistrer de ce côté ! Déjà la moisson lève... Notre école des Hautes-Etudes a reçu, depuis quelque dix ans, toute une pléiade de jeunes Américaines qui lui font honneur, comme aussi à leurs premiers maîtres d'outre-mer. Après Mademoiselle Ruutz-Rees, élève de l'Université Columbia, sont venues Mademoiselle Laigle, Mademoiselle Rudolph, Mademoiselle Harvitt et d'autres encore [1]. Souhaitons que leur exemple soit suivi et que les rapports entre les étudiantes des Etats-Unis et nos grandes institutions d'enseignement supérieur deviennent de plus en plus fréquents. A cet égard, je le répète en achevant ces pages, l'ouvrage de Mademoiselle Ruutz-Rees vient bien à son heure : il attestera que les femmes américaines peuvent s'associer avec succès au labeur scientifique de notre époque, même dans un domaine historique qui, par sa date déjà lointaine et par la pratique des langues anciennes qu'il exige, semblait devoir leur demeurer fermé. C'est le cas de redire le mot de notre grand Rabelais, magnifiant les conquêtes de la Renaissance : « Que dirai-je ? Les femmes et les filles ont aspiré à ceste louange et manne celeste de bonne doctrine. »

Abel Lefranc.

Paris, le 10 juin 1914.

1. Mademoiselle Laigle a publié un livre sur Christine de Pisan ; Mademoiselle Rudolph a achevé une thèse sur Jean de Paris ; celle de Mademoiselle Harvitt, consacrée à Eustorg de Beaulieu, est prête à voir le jour. J'ajoute qu'un ancien élève de la conférence d'Histoire littéraire, M. Hawkins, de Harvard, a terminé sa thèse sur Charles Fontaine. Trois monographies relatives à des poètes français de la première moitié du XVI^e^ siècle nous viennent ainsi d'Amérique, presque au même moment.

AVERTISSEMENT

J'ai essayé de faire connaître, dans ce livre, la vie d'un homme de lettres des premières années de la Renaissance, d'analyser son œuvre et d'en déterminer la valeur. Une telle étude devait, incidemment, éclairer certains aspects d'une période importante, et j'espère également avoir atteint ce résultat.

La bibliographie d'un tel sujet est assez malaisée à préparer. Son extrême pauvreté prêterait à une fausse interprétation si l'on se bornait à y comprendre les ouvrages se rapportant exclusivement au sujet de la biographie et, si l'on voulait l'étendre à la période entière sur laquelle porte celle-ci, elle devrait pratiquement comprendre les ouvrages de tous les contemporains, et toutes les études modernes faites sur chacun d'eux. J'ai eu recours à un moyen terme, qui, je l'espère, sera jugé généralement satisfaisant. Sans avoir l'ambition de dresser la bibliographie complète de la période étudiée — 1530 environ à 1550 — j'ai choisi les ouvrages des contemporains et des modernes que j'ai moi-même trouvé utiles pour comprendre l'état des lettres, du goût et des opinions qui prévalurent pendant ces vingt ans.

Une autre difficulté arrête l'étudiant, quand il s'agit d'une étude portant sur la première moitié du XVI^e^ siècle : elle provient de l'orthographe, de l'accentuation et de la ponctuation de l'auteur dont il est question. Là j'ai quelque peu sacrifié l'exactitude à la commodité. J'ai généralement respecté l'orthographe latine et française de Sainte-Marthe développant seulement les abréviations de ses citations latines et françaises. Quant aux signes diacritiques, je ne les ai changés que pour rectifier des erreurs évidentes, ou pour rétablir l'unité dans un même ouvrage, au cas de répétition fréquente d'un même mot

(comme d'*à* préposition ou verbe ou du participe passé féminin en *ée*). Je n'ai pas relevé les irrégularités moins choquantes. J'ai moins respecté ce qui concerne la ponctuation et j'ai opéré quelques changements, lorsque le sens me paraissait l'exiger. Dans l'Appendice, je ne me suis cru autorisée à faire aucune modification aux textes cités : J'ai reproduit pour l'oraison funèbre de la Reine de Navarre, la réimpression de Leroux de Lincy et Montaiglon en suivant ces deux éditeurs. Malgré tous mes soins, je n'ai sans doute pas réussi à éviter toute inexactitude dans mes citations et mes références. J'espère que mon éloignement des documents et, par suite, la nécessité de m'en rapporter à d'autres pour les vérifications et les références me gagneront l'indulgence de mes lecteurs lorsqu'ils découvriront quelque légère erreur.

Mon ouvrage, entrepris comme une des conditions exigées pour l'obtention du Doctorat de Philosophie de l'Université de Columbia, a été composé sous la surveillance de M. Adolphe Cohn, professeur à cette Université qui m'a secourue et encouragée et à qui je ne pourrai jamais assez exprimer ma reconnaissance, autant pour les conseils patients et féconds qu'il me donna sur les questions de style et de méthode, que pour cet éveil de l'esprit à la véritable valeur de l'érudition qui doit inspirer à un disciple les sentiments reconnaissants les plus profonds qu'il puisse éprouver. Je ne suis guère moins redevable à M. Abel Lefranc, professeur au Collège de France, pour le sujet même de cette étude. Je tiens à lui exprimer ma gratitude, non seulement pour ce que lui doit tout étudiant qui s'occupe des débuts de la Renaissance française, comme à l'autorité la plus considérable en ces matières, mais encore pour d'utiles indications de sources et, de plus, pour l'intérêt personnel qu'il m'a manifesté par les encouragements qu'il n'a cessé de me donner, dès que j'ai entrepris ce présent travail, alors que je suivais ses cours sur l'Histoire littéraire de la Renaissance à l'Ecole des Hautes-Etudes.

Je veux encore reconnaître mes obligations envers M. H. A. Todd, et M. C. H. Page, professeurs à l'Université de Columbia, pour leur aimable concours et leurs critiques; envers mon amie, Miss M. E. Lowndes, auteur de *Michel de Montaigne*, pour son aide précieuse; envers M. John L. Gerig, professeur à l'Université de Columbia, qui mit à ma disposition

une lettre inédite très importante pour mon étude ; envers M. Arthur Labbé, de Châtellerault, qui a généreusement mis à ma disposition un livre précieux de sa bibliothèque et envers mes camarades de l'Ecole des Hautes-Etudes, en l'année 1906-7, pour leurs utiles avis. Je voudrais rendre hommage aux bontés de M. N. Weiss, directeur de la Bibliothèque de la Société du Protestantisme français, qui m'a personnellement aidée dans les recherches que j'ai faites dans cette bibliothèque, ainsi qu'à la courtoisie et aux bons offices des fonctionnaires des autres bibliothèques où fut préparée la plus grande partie de mon travail : La Bibliothèque Nationale, la Bibliothèque Mazarine, la Bibliothèque de l'Arsenal, la Bibliothèque de l'Institut et la Bibliothèque de l'Université de Columbia, à New-York.

J'adresse enfin un hommage ému à la mémoire du regretté M. Honoré Champion qui a tant de droits à ma reconnaissance, de même que son fils, M. Edouard Champion : ayant égard aux difficultés qu'une étrangère pouvait rencontrer au cours de la publication d'un semblable travail, alors surtout que la responsabilité de la correction des épreuves retombait sur moi par suite de l'absence du traducteur, ils se sont chargés, avec une amabilité extrême, du soin d'un grand nombre de détails, qui n'incombent généralement pas à un éditeur, si affable et obligeant qu'il puisse être.

Je tiens de même à remercier M. Paillart, l'imprimeur de ce livre, de son concours dévoué comme de son inlassable patience.

C. R.-R.

INTRODUCTION

Le nom de Charles de Sainte-Marthe est peu connu des étudiants de la littérature française, peu connu même des étudiants de la Renaissance française. Un auteur, s'occupant de ce sujet, reconnaît en Sainte-Marthe « un érudit et un réformateur religieux de quelque importance », mais le juge « mauvais poète et ennuyeux prosateur »[1]. La première de ces opinions est indéniablement justifiée ; la seconde est plus discutable, et l'objet de cette étude sera, en partie, de montrer que les deux oraisons funèbres de Sainte-Marthe, celle de la Reine de Navarre et celle de la duchesse de Beaumont valent, à un certain degré, que l'on considère leur auteur comme ayant élégamment contribué à la formation de la prose française. Il n'est cependant pas certain que ses efforts en ce sens, ou que ses paraphrases latines des Psaumes, un peu surchargées, aient une assez grande valeur pour mériter une étude détaillée de la vie et des œuvres de Sainte-Marthe. Son biographe en trouvera plutôt la justification dans la place que cet écrivain occupe dans l'histoire des genres littéraires.

Disciple dévoué de Marot, Sainte-Marthe précéda pourtant les poètes de la Pléïade à plusieurs points de vue, particulièrement en réagissant sous l'influence de Pétrarque, dont il fut l'un des premiers interprètes. S'il devança par là la Pléïade, on peut encore dire qu'il précéda l'école de Lyon en donnant une expression au Platonisme qu'il partageait avec elle et qui formait une partie si essentielle du Pétrarquisme, pendant les dix premières années de son existence en France. Comme sa *Poësie Françoise* fut publiée en 1540 et que la *Délie* de Scève,

1. Tilley, *The literature of the French Renaissance*, vol. I, p. 92.

qu'on regarde généralement comme la primeur de l'école de Lyon et du Platonisme en France, circulait encore en manuscrit parmi les amis de l'auteur, à cette date, on peut le considérer plutôt comme précurseur que comme membre de ce groupe poétique, qui donna à Lyon sa place particulière dans l'histoire littéraire de la Renaissance Française. Tels sont, brièvement énoncés, les titres particuliers que possède Sainte-Marthe à une place spéciale dans l'histoire de la littérature française.

Les principales sources de sa biographie sont, outre les propres ouvrages de Sainte-Marthe, une généalogie de sa famille faite au XVII[e] siècle (la *Généalogie de la Maison de Sainte-Marthe*) et les *Gallorum Doctrina illustrium... Elogia* [1], de Scévole de Sainte-Marthe. Le manuscrit de Colletet, les *Vies des poëtes françois*, contient une « vie » qui ne nous éclaire pas beaucoup. La *Bibliothèque françoise* de Goujet lui accorde quelques pages et les dictionnaires de Du Verdier et La Croix du Maine, de Moreri et de Lelong renferment des notices qui ne nous renseignent guère sur son compte. Nicéron, Odolant Desnos, Dreux du Radier et Bréghot du Lut ont composé de brèves biographies d'inégale exactitude. La *Biographie Universelle*, la *Nouvelle Biographie générale* et, surtout, *La France Protestante* des frères Haag renferment d'utiles notices. On trouvera dans un livre récent de P. de Longuemare, — *Une famille d'auteurs au XVI[e], XVII[e] et XVIII[e] siècles : Les Sainte-Marthe*, — une biographie plus étendue, sinon digne d'une entière créance. Le *Sébastien Castellion*, de Buisson, contient des notes précieuses. L'*Histoire du Collège de Guyenne*, de E. Gaullieur, nous fournit quelques renseignements et l'on peut trouver, çà et là, quelques brèves notices, dans des ouvrages traitant de cette période, par exemple dans Viollet-le-Duc : *Catalogue de sa Bibliothèque poétique*. On trouvera encore des données éparses dans les archives municipales de Bordeaux, de Grenoble et de Lyon ; dans un plaidoyer conservé au Mans ; dans le brevet qui créa Sainte-Marthe Procureur général du duché de Beaumont ; dans les poèmes de plusieurs contemporains, de Vulteius, de Gilbert Ducher, de Habert, de Robert Breton et de Denis Faucher ;

2. Pour la bibliographie complète de ces sources et des suivantes, cf. p. 360 *et seq.*

dans les lettres des deux derniers et d'Antoine Arlier (inédites) et dans d'autres comprises dans la *Correspondance des Réformateurs* d'Herminjard. Enfin l'*Histoire Ecclésiastique des églises réformées*, de Théodore de Bèze, et le résumé fait par La Ferrière-Percy du livre de comptes tenu par Frotté pour la Reine de Navarre, entre 1540 et 1548, donnent d'intéressantes indications.

TABLE DES MATIÈRES

Pages.

PRÉFACE DE ABEL LEFRANC VII

AVERTISSEMENT XV

INTRODUCTION XIX

PREMIÈRE PARTIE

CHAPITRE I

NAISSANCE ; PREMIÈRES ANNÉES ; VIE A L'UNIVERSITÉ 1

CHAPITRE II

PROFESSORAT DE SAINTE-MARTHE ; SES DISGRACES. ; SES VOYAGES DANS LE MIDI 21

CHAPITRE III

TRIBULATIONS A GRENOBLE ; VIE A LYON ; « LA POESIE FRANÇOISE » 47

CHAPITRE IV

1541 ; LA PERSÉCUTION DE GRENOBLE 75

CHAPITRE V

AU SERVICE DE LA DUCHESSE DE BEAUMONT ET DE LA REINE DE NAVARRE 93

CHAPITRE VI

DERNIÈRES ANNÉES 111

DEUXIÈME PARTIE

CHAPITRE I

« La Poesie Françoise »; l'imitation de Marot et le Pétrarquisme 125

CHAPITRE II

« La Poesie Françoise »; influences Platoniciennes 169

CHAPITRE III

Les oraisons funèbres 205

CHAPITRE IV

Les œuvres latines 248

CHAPITRE V

Conclusion 277

Appendice 281

Pièces justificatives 317

Bibliographie 351

Index des noms propres 375

ERRATA

Page 178. — 6e ligne.

Au lieu de : et de ce *Cymbalum Mundi*, *lire :* et ce *Cymbalum Mundi*.

Page 180. — 20e ligne.

Au lieu de : avant que n'aient paru, *lire :* avant que n'ait paru.

Page 370. — 17e ligne.

Au lieu de : Moreri, Louis, *lire :* Moréri, Louis.

Page 371. — 1re ligne.

Au lieu de : Parnaso, Italiano, *lire :* Parnaso Italiano.

Même page. — 15e ligne.

Au lieu de : Petrarch, *lire :* Pétrarque.

Page 373. — 25e ligne.

Au lieu de : Liri Antichi, *lire :* Lirichi Antichi.

Page 383. — Colonne 2, 11e nom.

Au lieu de : Plettion, *lire :* Pléthon.

CHARLES DE SAINTE-MARTHE

(1512-1555)

PREMIÈRE PARTIE

CHAPITRE PREMIER

NAISSANCE
ET PREMIÈRES ANNÉES DE CHARLES DE SAINTE-MARTHE ;
SA VIE A L'UNIVERSITÉ

Charles de Sainte-Marthe appartenait à une famille qui, déjà distinguée, était destinée à le devenir encore davantage après lui. Des guerriers remarquables avaient rendu illustre le nom de ses ancêtres, entre autres Louis, son grand-père, qui avait suivi Charles VIII en Italie [1]. Charles, qui mourut sans enfants, tient la tête d'une série de brillants personnages qui portèrent son nom et méritèrent de figurer en bonne place dans les annales de la France, surtout dans ses annales religieuses et littéraires. Jusqu'au moment où leur nom s'éteignit par la mort du dernier des Sainte-Marthe en 1779 [2], chacune de leurs générations eut un représentant remarquable et il ne manque point d'hommages rendus à leur grandeur :

Si Samarthanæ quæris insignia gentis
Qualia sint, Fusos ipsa Minerva dedit.

1. *Cf.* Longuemare, *Une famille d'auteurs... Les Sainte-Marthe*, pp. 10-19.
2. *Cf. ibid.*, p. 244.

Ces vers, écrits au milieu du XVII^e^ siècle par René, Michel de la Roche-Maillet, font allusion au second motif des armes des Sainte-Marthe [1]. Au XVIII^e^ siècle, la lecture de Nicéron [2] suggérait à Voltaire ces paroles par lesquelles il exprima l'estime qu'il avait pour eux : « Cette famille a été pendant plus de cent années féconde en savants [3]. »

Gaucher de Sainte-Marthe, père de Charles, « écuyer seigneur de Villedan, de La Rivière, de la Baste-en-Coursai, de Lerné, de Chapeau et des Landes-en-Aunis [4] », ne fut pas le moins remarquable des membres de cette illustre famille. Il avait été soldat, mais il avait quitté « les employs de Mars pour s'adonner entièrement à la Docte Minerve » [5]; c'est-à-dire qu'il s'était mis à étudier la médecine et, en 1506, il reçut le titre de médecin ordinaire de l'abbesse et du couvent de Fontevrault [6]. En 1512, lors de la naissance de son second fils, Charles, il était de plus conseiller et médecin ordinaire du Roi, et ses contemporains le regardaient comme « un oracle de la médecine et un titulaire Esculape [7] ». Il jouait à l'abbaye le double rôle de fonctionnaire de confiance et d'ami : L'abbesse avait souvent recours à lui, en des circonstances graves, et lui confiait des missions sans rapport avec sa profession. Par exemple, lorsque Louise de Bourbon, qui avait pris le voile à Fontevrault, fut élue abbesse de Sainte-Croix de Poitiers, il reçut en son nom cette dignité. Quand Renée mourante confia la direction de son abbaye de Fontevrault à cette même Louise de Bourbon, il assistait à la scène comme témoin et c'est lui qui fut chargé d'annoncer la nouvelle de cette mort

1. *In fusos Samarthanœ Symbolum, Renati Michœlis Rupemellei Poemata*, p. 60.

2. *Cf. Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres dans la République des Lettres*, vol. VII, p. 11.

3. *Siècle de Louis XIV*, éd. Moland, vol. XIV, p. 127. Voltaire a confondu Charles avec son père Gaucher.

4. *Cf.* Dreux du Radier, *Bibliothèque hist. et crit. de Poitou*, vol. II, art. *Sainte Marthe (Gaucher)*.

5. *Généalogie de la Maison de Sainte-Marthe*, fol. 7 v°.

6. Son brevet, daté du 29 mars, se trouve dans la *Généalogie de la Maison de Sainte-Marthe*. Dans le *Cartul. Monasterii Fontis Ebraldi*, le nom de Gaucher est suivi des titres de « Docteur en Médecine ord^re^ de lad. Dame Abbesse de Céans et de son Monastère » (vol. II, p. 359). La généalogie de la famille remarque qu' « il estoit premierement au service de Charles Connestable de Bourbon qui l'aymait fort » (fol. 8 v°) ; mais il doit être entré plus tard à son service, car le Connétable naquit en 1490.

7. *Généalogie de la Maison de Sainte-Marthe*, fol. 8 r°.

au Roi, lequel le nomma aussitôt médecin de la nouvelle abbesse[1]. Ses biens de Lerné et de La Mare, dons du couvent et de l'abbesse[2], sont autant de preuves de l'estime que lui portait la communauté ; enfin on lui rendit l'honneur d'être inhumé dans le chœur de la chapelle de l'abbaye, privilège jusqu'alors réservé aux rois, aux princes et aux grands seigneurs[3].

Bien que l'abbesse et ses religieuses aient pu avoir d'amples raisons de reconnaître en lui le « sens, scavoir, expérience et loyaulté » mentionnés, suivant la formule accoutumée, dans le brevet de leur médecin, son caractère présentait d'autres traits moins agréables. Un intérêt tout spécial s'attache à lui, comme ayant servi de modèle à Rabelais, pour son Picrochole[4]. Il semble qu'il ait été d'humeur irascible et désagréable[5] : « fort cholère », dit ce quelque peu mystérieux « Sieur Bouchereau[6] », qui affirme que Sainte-Marthe leva la main sur Rabelais, un jour que celui-ci le consultait, et ce travers devait avoir une fâcheuse influence sur la vie de son fils Charles. Deux ans après avoir été attaché à la maison de Fontevrault, Gaucher avait épousé Marie Marquet, fille de Michel Marquet, receveur général en Touraine ; ce mariage l'avait apparenté aux Budé, ainsi qu'à d'autres familles distinguées, et il semble qu'il ait amené sa femme à vivre sur les terres de l'abbaye, qui, à part quelques rares séjours à Lerné ou au Chapeau, devinrent à partir de ce moment la résidence ordinaire et le centre de sa vie de famille. En tout cas, c'est à Fontevrault que naquit Charles, le second de ses douze enfants. Foucaud Mônier, procureur de Fontevrault[7], le tint sur les fonts.

Le caractère de Charles de Sainte-Marthe laisse facilement apercevoir l'influence qu'eut sur sa première jeunesse un milieu aussi singulier que celui de l'abbaye royale. La simple beauté et

1. *Cf. Cartul. Fontis Ebraldi* ; éd. de A. Parrot, *Mémorial des Abbesses de Fontevrault*, pp. 33, 45 et 47.

2. *Cf. Généalogie*, fol. 9 v°.

3. *Cf. Ibid.*, fol. 19 v°.

4. *Cf.* Abel Lefranc, *Picrochole et Gaucher de Sainte-Marthe*, Rev. des Etudes Rabelaisiennes, vol. III, p. 241.

5. *Cf. ibid.*, p. 244 ; et Henri Cluzot, *Les Amitiés de Rabelais en Orléanais*, *ibid.*, p. 169.

6. H. C., *Les notes de Bouchereau dans la collection Dupuy ; ibid*, p. 405.

7. Sainte-Marthe lui fit une épitaphe : « Epitaphe de feu Monsieur maistre Foucauld Mosnier, procureur de Fontevrault et son parrain, parlant en sa personne », *Poésie françoise*, p. 53.

l'ancienneté des grands bâtiments de l'abbaye, situés dans une fraîche vallée toute entourée par la forêt, étaient d'elles-mêmes capables de produire une forte impression. A l'étrange tour d'Evraud étaient attachés de sinistres souvenirs de meurtre et de trahison et le transept de la grande église, le « cimetière des rois », consacré aux statues et aux tombeaux des Plantagenets, pouvait, aussi vivement que les traditions de Fontevrault, impressionner l'imagination.

La règle singulière du couvent, qui commandait la soumission de l'homme à la femme [1], la noblesse du sang royal de ses abbesses, l'exercice de l'autorité sur de nombreses abbayes, qui dépendaient d'elle et lui permettaient de communiquer avec l'Angleterre, l'Espagne et la Flandre, toutes ces conditions lui créaient une situation exceptionnelle au point de vue monastique.

Toutefois, pendant les premières années de la vie de Sainte-Marthe, ce n'était pas ces privilèges qui constituaient les plus grands charmes du couvent : L'âme d'une grande personnalité, en effet, brillait au milieu de sa monotonie.

L'enfant dut voir souvent, malgré la règle de réclusion, Renée de Bourbon [2], vêtue d'un voile noir et d'un habit blanc, délicate et chétive, d'une taille ne dépassant pas celle d'un enfant de dix ans et qui contrastait avec son visage et son attitude, empreints d'une grâce et d'une douceur « toute spirituelle, toute céleste ». Il dut être frappé de la vivacité de sa parole, qui révèlait un esprit puissant, en apparence déjà dégagé de son corps, mais qui n'exprimait jamais « rien de léger ni d'irréfléchi, ni d'immodeste », de même que celle qui la prononçait ne fit jamais « rien inconsidérément, rien à la hâte, rien imprudemment [3] ». Nul doute que ce jeune observateur ait été frappé de l'histoire de la vigoureuse réforme opérée par Renée dans ses

1. « Nous avons déjà dit que la soumission des hommes envers une fille est le sceau, l'esprit, la marque et la distinction essentielle de l'ordre de Fontevrault. » Honorat Nicquet, *Histoire de l'ordre de Fontevrauld*, p. 318. En 1534, au moment de sa mort, Renée commandait à trente-quatre « couvents réformés ». Bossebœuf, *Fontevrauld, son histoire et ses monuments*. Tours, 1890, pp. 13 et 21.

2. Vingt-troisième abbesse de Fontevrault (1491-1534), fille de Jean II de Bourbon, comte de Vendôme et descendante directe de Louis IX. Son frère, François de Bourbon, comte de Vendôme, épousa Marie de Luxembourg et eut pour fils Charles de Bourbon, premier duc de Vendôme, qui épousa Françoise d'Alençon et fut le grand-père d'Henri IV.

3. *Cartul. Fontis Ebraldi*, vol. II, p. 141.

couvents et ses monastères, — réforme accomplie en pleine rébellion, en dépit du découragement, et qui ne put être parfaitement menée à bien qu'après dix-sept années d'efforts, à l'époque où Charles atteignait l'âge d'homme. Ce qui dut surtout le toucher, c'est l'histoire des vœux, prononcés solennellement quelques années avant qu'il ne fut né, et celle de la vente de ses trésors pour la construction de la maison, construction qui fut poursuivie pendant toute son enfance : « Cum decore multo ac non vulgata magnificentia edificavit », disent les chartes de l'abbaye [1]. Il ne serait peut-être pas téméraire de supposer que l'enthousiasme moral, la forte spiritualité et, même, les tendances féministes qui caractérisèrent plus tard la vie de Sainte-Marthe prirent naissance en lui grâce à l'influence de Renée de Bourbon.

Sainte-Marthe, par les dons naturels de son âme et de son esprit, était bien fait pour se laisser pénétrer par l'atmosphère où il fut placé dès sa première jeunesse. Il parle lui-même, non sans une certaine naïveté, de ses dons intellectuels : « Dieu me doua, en outre » écrit-il, « dès mon enfance, d'une intelligence si prompte, et si habile à comprendre toute science, qu'il n'en est presque aucune à laquelle je ne paraisse, aux yeux même de ses professeurs, avoir consacré la plus grande part de mon temps... Je ne prétends pas posséder la science complète et absolue de toutes les langues; mais, pour le peu que j'en possède, je me trouve, pour ma part, devoir à Dieu, qui me l'a donné, les remerciements d'un débiteur reconnaissant [2]. »

Il est probable que, malgré les charmes de ce milieu et l'activité de son esprit, Sainte-Marthe n'eut pas une enfance complètement heureuse ; car il se sentit plus tard reconnaissant envers Dieu des accidents et des déboires par lesquels il avait éprouvé sa patience dès sa jeunesse. Ces « déboires » peuvent avoir eu pour cause le caractère irritable de son père ; mais, quels qu'aient pu être les désagréments qu'attira sur sa famille l'humeur de Gaucher de Sainte-Marthe, au moins l'éducation de ses enfants ne fut pas négligée. Il envoya Louis, son fils aîné, à Loudun, pour qu'il y étudiât les humanités, puis à Poitiers, pour la philosophie et le droit [3]. Charles étudia le Droit à Poitiers, mais on ne

1. *Cartul. Fontis Ebraldi*, vol. II, p. 140.
2. *In... Psalmum XXXIII Paraphrasis*, p. 146.
3. *Cf.* Longuemare, *op. cit.*, p. 29.

sait où il reçut son instruction préparatoire. « Après avoir fini ses Humanités, il étudia le Droit à Poitiers » [1], telle est l'expression assez vague dont se sert Dreux du Radier. Avant 1533 il avait obtenu le grade de bachelier [2], soit dans cette Université, soit dans une autre ; probablement un an ou deux avant, puisqu'en 1550 il se dit avoir été « distraict presque l'espace de 20 ans de la mamelle des bonnes lettres [3] ». Pour lui, dans les « bonnes lettres » était compris le grec, dont l'étude était encore chose très rare à cette époque. Colletet rapporte en ces termes ce qu'il trouva, au sujet de Charles et de son frère Jacques, dans le livre de leur célèbre neveu Scévole : « Si est ce que tous deux ils furent ensemble sur ce point, qu'ils se rendirent excellens dans la langue grecque et que tous deux ils s'appliquèrent profondément à la philosophie et à la cognoissance de tous les aultres arts libéraux [4]. »

L'étude du grec, qui était encore une nouveauté en France, devait paraître sans doute encore plus nouvelle loin de Paris. Lascaris venait juste de quitter le royaume — en 1528 ou 1529. Le cercle formé par ses premiers élèves et ceux de son incapable prédécesseur Hermonymus [5] était distingué, sinon très étendu, et Budé, sa plus brillante étoile, venait seulement de persuader au Roi d'instituer à Paris l'ordre des professeurs ou lecteurs royaux [6]. L'impression du grec était plus jeune que le siècle [7] ; la fonte des caractères était encore limitée, et Budé, qui n'avait pas seulement écrit, mais encore imprimé ses traductions tout à fait au début du mouvement helléniste [8], ne paraît pas avoir

1. *Bibliothèque... de Poitou*, art. *Sainte-Marthe*. Le petit nombre des biographes de Sainte-Marthe a accepté les données de du Radier et son intimité avec le « Chevalier de Sainte-Marthe », à qui il les doit, pourrait inspirer quelque confiance en ses indications.

2. Engagé cette année même comme professeur par Jean de Tartas, il avait déjà reçu ce grade.

3. *Oraison funèbre... de... Marguerite, Royne de Navarre*, etc., p. 28.

4. *Eloges des hommes illustres*, p. 372. Sur Scévole de Sainte-Marthe, *cf.* Auguste Hamon, *De Scævolæ Samarthanæ vita et latine scriptis operibus*. Paris, 1901.

5. Pour l'histoire de Hermonymus, *cf.* L. Delaruelle, *Guillaume Budé*, pp. 69-73.

6. Fondé en 1530. — Les professeurs entrèrent en fonction en mars. *Cf.* Lefranc, *Histoire du Collège de France*, pp. 101-113, et principalement p. 109.

7. Le premier livre imprimé en grec est de 1507.

8. C'est à savoir en 1503, 1505, etc. *Cf.* la bibliographie de L. Delaruelle, *op. cit.*, pp. XVIII et XIX.

été imité avant plus de vingt-ans[1]. Dans ces conditions, il serait intéressant de savoir ce qui orienta l'attention de Sainte-Marthe vers des études qu'on ne pouvait poursuivre qu'avec beaucoup de difficultés. Fut-ce l'influence de Budé[2], son illustre parent, ou l'exemple d'un homme contre qui la famille de Sainte-Marthe nourrissait, ou devait plus tard nourrir d'amers ressentiments[3] ? Rabelais, qui eut à surmonter de plus grandes difficultés pour apprendre cette langue, a pu être présent à Poitiers, peu d'années seulement avant que Sainte-Marthe n'entrât à l'école de Droit de cette ville[4] — et il est difficile de croire que la nouveauté de cette science, jointe à son rare génie, n'ait incité personne à poursuivre la même étude.

Quand Sainte-Marthe, après avoir fait ses Humanités, fut entré à l'école de Droit de Poitiers, cette « aultre ville d'Athènes », — comme l'appelait plus tard un de ses étudiants, Jacques de Hillerin[5], — était le siège d'une des plus célèbres Universités de France[6] et la foule assiégeait les portes de ses écoles, surtout de celle de Droit.

La discipline n'était pas trop sévère et, parmi les étudiants, un bon nombre d'oisifs, « flûteurs et joueurs de paume de Poitiers »[7], avaient toujours assez de temps pour banqueter

« à force flaccons, jambons et pastez ».

1. Claude de Seyssel, Thucydides, 1527 ; l'*Anabase* de Xénophon, 1529 ; Les livres XVIII-XX de Diodore, 1530, etc. *Cf.* Tilley, *Literature of the French Renaissance*, vol. I, p. 35.

2. Quoique le généalogiste de la famille ait affirmé que Budé s'exprimait sur le compte de Sainte-Marthe d'une manière élogieuse, je n'ai pu vérifier cette assertion. Quoiqu'il en soit, il semble que Budé ait été lié avec la famille de Gaucher, surtout avec Jacques, le jeune frère de Charles, qui écrivit son oraison funèbre. *Cf.* Longuemare, *op. cit.*, p. 56.

3. Pour l'histoire de cette haine de famille, *cf.* Lefranc, *Picrochole et Gaucher de Sainte-Marthe, loc., cit.*, p. 244 *et séq.*

4. *i. e.* (Selon la conjecture de M. Arthur Tilley) pendant qu'il remplit l'office de secrétaire auprès de Geoffroy d'Estissac. *Rabelais*, p. 35.

5. 1578-1663. *Le chariot chrestien à quatre rouës menant à salut dans le souvenir de la mort, du jugement, de l'enfer, et du Paradis.* Paris, 1552. *Cit.* (sans lieu cité). Auber, *Jacques de Hillerin*, Bulletin de la Soc. des Antiquaires de l'Ouest, 1850, p. 72.

6. *Cf.* Théodore de Bèze, *Hist. Eccl.*, pp. 1-63. *Cf.* pour l'histoire générale de l'Université, Auber, *op. cit.*, E. Pilotelle, *Essai historique sur l'ancienne Université de Poitiers* ; Mémoires de la Soc. des Antiquaires de l'Ouest, 1862 ; Dartige, *Notes sur l'Université de Poitiers*. Niort, 1840.

7. Chasseneux, *Catalogus gloriæ mundi, pars decima, cit.* Plattard, *L'œuvre de Rabelais*, p. 53, n. 1.

Ils se plaisaient, par exemple, aux jeux des mystères, à faire des plaisanteries mal placées et à pousser des cris indécents [1], comme Sainte-Marthe put sans doute s'en assurer par lui-même quand, au moment où il y était, on joua à Poitiers [2] le mystère de la Passion. Pourtant le spectacle de la mort, presque subite, dût fréquemment réfréner cette exubérance, puisque pendant le séjour de Sainte-Marthe la peste dévastait la ville et l'Université, en faisant beaucoup de victimes parmi les jeunes gens [3].

Sainte-Marthe, lui, était un des étudiants les plus sérieux, comme Hillerin qui, « en sortant des grandes écoles pour retourner à son logis, prit son chemin par le palais pour se divertir à entendre plaider des causes » [4]. Il trouva même le temps de joindre l'étude de la Théologie à celle du Droit, achevant sans doute, à l'école de Théologie de l'Université, ou au couvent des Dominicains [5], dont les cours institués depuis plus longtemps avaient plus de prestige, le *quinquennium* de Théologie dont les deux premières années conféraient le grade de bachelier [6].

Il nous a fait connaître les raisons pour lesquelles il poursuivit ces deux études à la fois : « On pourrait demander, écrit-il, quel rapport il existe entre la Jurisprudence et la Théologie. Je répondrais que je ne désire pas moins être théologien que juriste ; d'abord, parce que j'ai à une certaine époque consacré toute mon attention à la Théologie et, ensuite, parce qu'elle est semblable à l'Opale, en laquelle brillent les couleurs de nombreuses pierres : le feu délicat de l'Escarboucle, la Pourpre de l'Améthyste, la lumière verte de l'Émeraude, qui toutes s'y mêlent d'une façon incroyable. Ainsi l'on y trouve du même coup tout ce qui peut plaire dans les auteurs « ethniques ». En outre, bien que la Jurisprudence soit une étude fort louable, elle ravit la santé de l'esprit

1. *Cf.* Pilotelle, *op. cit.*, p. 303.

2. Le 5 juillet 1533. *Cf.* Bouchet, *Annales d'Aquitaine*, p. 474.

3. 1531-1532. « Ces fievres estoient mortelles mêmement en jeunes gens de l'âge de vingt à trente ans dont moururent plus de riches que de pauvres. » Bouchet, *Annales d'Aquitaine*, p. 469.

4. Auber, *op. cit.*, p. 73.

5. Ce couvent était étroitement lié à l'Université et ses cours permettaient aux élèves de passer les examens et de recevoir les grades universitaires.

6. De ces cinq années, la première était consacrée à l'étude de la logique, de la métaphysique et de la morale ; la seconde aux mathématiques et à la physique. L'accomplissement du *quinquennium* conférait le droit d'entrer dans la carrière ecclésiastique ou d'obtenir des bénéfices sans charge d'âmes. Cf. E. Pilotelle, *op. cit.*, pp. 310 et 311.

à celui qui s'y consacre entièrement et nous aveugle, en nous inspirant une ambition immodérée pour la vaine gloire, et une cupidité démesurée [1]. »

Les études de Sainte-Marthe doivent avoir été laissées inachevées ; car, avant d'avoir été reçu docteur en Droit, il fut invité en 1533, par Jean de Tartas, à entrer au Collège de Guyenne, nouvellement établi à Bordeaux, « pour faire classe et règle à composer et prononcer oraisons, dialogues, comédies, et lire publiquement » [2]. Quoique son contrat avec Tartas [3] soit daté du 4 décembre, il est probable qu'en réalité il entra en charge un peu plus tôt ; car ce document le désigne comme « à présent demeurant à Bordeaux », et il est possible qu'il ait été au nombre des vingt professeurs, qui accompagnèrent le nouveau principal à Bordeaux et furent présents à l'inauguration du collège, le 24 mai de la même année [4]. Sainte-Marthe se mit au travail sous les plus favorables auspices. La ville de Bordeaux, impatiente de participer à cette nouvelle science, était pleine d'un espoir enthousiaste en la direction du collège qu'elle avait si vigoureusement réorganisé [5], et d'ailleurs la réputation de Tartas, « omnium Parisinorum gymnasiarcharum facile princeps » [6], légitimait les plus brillants espoirs.

La plupart des professeurs qui l'accompagnèrent étaient des jeunes gens pleins de talent et d'ambition, qui sortaient de leur collège [7]. Plusieurs, comme Matthias Itterius [8], étaient de véritables érudits et l'un d'eux, Gentian Hervet, qui fut par la suite un abondant controversiste du parti orthodoxe, partageait avec Sainte-Marthe la connaissance de la langue grecque [9]

1. Dédicace à Jean Galbert, *In Psalmum septimum et Psalmum XXXIII Paraphrasis*, p. 15, *cf.* p. 325 *et seq.*

2. *Cf. infra*, p. 335.

3. Sur Tartas, *cf.* Ernest Gaullieur, *Hist. du Col. de Guyenne*, chap. II-IV, pp. 25-76 *et passim.*

4. *Cf. Nic. Clenardi Epist. libri duo*, etc., *Lib. II*, p. 130. *Cit.* Gaullieur, pp. 41 et 51.

5. Pour les conditions primitives du *Collège de Guyenne*, cf. Gaullieur, *op. cit.*, et M. E. Lowndes, *Michel de Montagne*. Cambridge, 1898, pp. 16-20.

6. Hervetus, *De amore in patriam oratiuncula, Orationes*, p. 88.

7. *Cf.* pour les autres professeurs engagés par Tartas, Gaullieur, *op. it.*, pp. 52-58 et 86.

8. Ainsi pensaient Scaliger et Breton, *cit.* Gaullieur, *ibid.*, p. 56.

9. « Perhumanus erat et literis græcis juxta ac latinis eruditus. » *Roberti Britanni Epist. libri tres*, fol. 39 v°, *cit.* Gaullieur, p. 53. Sur Hervet (1509-1594), *cf.* Gaullieur, *op. cit.*, p. 118 n. ; et le *Nouveau Dict. Hist.*, vol. IV, p. 423. Cet

comme peut-être Jean Visagier [1] qui, plus connu sous le nom de Vulteius, acquit plus tard une assez belle réputation de poète latin.

Outre le plaisir de se trouver avec de tels collègues et sous la direction d'un homme très célèbre, Sainte-Marthe avait encore la satisfaction de se sentir fort considéré. Le fait que ses honoraires de trente-cinq livres tournois lui furent entièrement payés d'avance, avant même la signature du contrat, « tant en robbes et habillements que en or [2] », semble indiquer que le jeune savant en avait un pressant besoin. Ses honoraires étaient pourtant plus élevés que ceux de tous ses collègues, Visagier excepté [3]. Ce dernier, qui eut un sort malheureux [4], Sainte-Marthe, puis Nicholas Roillet et Robert Breton [5] se lièrent d'amitié ; Breton, le plus brillant, devint plus tard très connu comme Cicéronien, comme épistolier et auteur abondant.

Un égal amour de l'étude fut l'origine des rapports qui s'établirent entre Breton et Sainte-Marthe. S'il ne connaissait pas de grec à cette époque, Breton s'y intéressa bientôt, grâce peut-être à l'exemple de Sainte-Marthe et d'Hervet, et il s'appliqua bientôt à le savoir à fond [6]. Son affection pour Sainte-Marthe était évidemment durable. Tout en correspondant activement avec Bembo, Scaliger, Guillaume du Bellay, Sadolet, Arnold le Ferron, Matthieu Pac, Dolet, Guillaume Postel et d'autres personnages non moins distingués [7], il trouvait le temps d'écrire d'affectueuses

ouvrage le fait assister « avec éclat » au Concile de Trente avant son professorat à Bordeaux, ce qui est évidemment impossible. La liste de ses nombreux ouvrages, consistant principalement en controverses et en traductions, se trouve dans Nicéron, *op. cit.*, pp. 190-200.

1. C'est ce que suppose Richard Copley Christie, mais en s'appuyant sur des raisons qui semblent cependant légères. *Etienne Dolet*, p. 299. Quant à l'identification de Vulteius avec Visagier, nommé généralement Voulté et parfois Faciot, *cf.* Gaullieur, *op. cit.*, p. 57 ; Christie, *op. cit.*, p. 298, et *M. B.*, *Réponse, Quel est le véritable nom du poète Rémois Joannes, Vulteius ?* Rev. d'Hist. Litt. (1894), p. 530.

2. *Cf. infra*, p. 336.

3. *Cf.* Gaullieur, *op. cit.*, pp. 53-57.

4. Il fut en effet assassiné le 30 décembre 1542 par son adversaire dans un procès.

5. Je n'ai pas trouvé de données satisfaisantes sur Breton. L'histoire de Gaullieur (*op. cit.*, pp. 84-86) ne nous renseigne pas. Consulter, pour la liste étendue de ses œuvres le catalogue de la Bibliothèque nationale.

6. *Cf. infra*, p. 28.

7. *Cf.* ses deux volumes de lettres : *Epist. libri tres*, 1536 ; et *Epist. libri duo*, 1540.

lettres à Sainte-Marthe et le souvenir de leurs relations à Bordeaux lui resta longtemps cher : « Le souvenir que j'ai gardé de Fabrice, de Duchêne, de Borsale, de Bolonne et de Sainte-Marthe est encore fort et vif ; — écrivait-il plusieurs années plus tard à son ami Pierre Cocaud [1] — Sainte-Marthe fut pour moi à Bordeaux un collègue et un ami ».

Breton entra au collège après Sainte-Marthe, peut-être pour y occuper une place vacante, comme y entrèrent un ou deux autres professeurs, parmi lesquels André Zébédée, personnage querelleur, violent, vain, intraitable, dénué de tact, qui, devenu plus tard protestant, fut une épine au pied de Calvin [2]. Selon toute apparence, lui aussi entra en relations avec Sainte-Marthe [3], dont les rapports avec ses amis de Bordeaux ne devaient cependant pas durer longtemps.

L'œuvre du nouvel état-major du collège de Guyenne fut bientôt interrompue par des querelles avec le Principal ; car Tartas, quelles qu'aient été son expérience et sa réputation, manquait des dons nécessaires au succès de sa direction [4]. Son caractère déraisonnable et chicaneur fut cause d'une constante mésintelligence entre lui et ses subordonnés et, finalement, de son départ volontaire, le 11 avril 1534. Cet abandon soudain de ses fonctions entraîna la dispersion, au moins partielle, des professeurs engagés par lui : Visagier alla à Toulouse, pour étudier le Droit et y faire des cours ; Hervet à Orléans, pour y occuper une chaire, pendant que, selon toute probabilité, Sainte-Marthe passait un an en différentes villes de Guyenne. Pourtant ni le Principal ni les professeurs ne semblent avoir quitté Bordeaux sur-le-champ. Tartas, en effet, tarda plusieurs mois et continua même, comme membre du Collège, à exercer certaines fonctions après l'arrivée et l'entrée en service de son suc-

1. C'est-à-dire entre 1536 et 1540, dates de publication des deux volumes de lettres de Breton. *Epist. libri duo*, fol. 19 v°.

2. Sur Zébedée, *cf.* Herminjard, *Correspondance des Réformateurs*, vol. V, p. 98 et vols V-IX *passim*, et F. Buisson, *Sébastien Castellion*, vol. I, p. 235. En 1542, étant pasteur d'Orbe, il était capable de prêcher de sept heures à onze heures, dans le seul but d'ennuyer le prêtre catholique de l'endroit — « et tousjours eust sermonné si ne fust que le gouverneur de la ville le fist à descendre de la chaize. »

3. *Cf.* la lettre de Breton, *infra*, p. 29, bien qu'elle ne soit pas une preuve définitive.

4. Pour ces détails et les suivants, *cf.* Gaullieur, *op. cit.*, chap. V et VI.

cesseur en juillet [1]. Le départ de Sainte-Marthe, dont la date exacte reste aussi inconnue, ne fut pas plus hâtif. Il resta à Bordeaux au moins jusqu'au 16 mai 1534 ; car il reçut officiellement, ce jour là, les officiers venus pour publier une ordonnance municipale défendant aux collégiens de porter des armes dans la ville [2], injonction qui permet de supposer que le désordre régnait au Collège.

Quoiqu'il ne fût pas, comme ses amis Breton et Zébédée, au nombre des huit professeurs retenus officiellement par la nouvelle administration, son contrat avec Tartas le conservait à la disposition du Collège jusqu'au 4 décembre 1534 ; il est donc probable qu'il ne quitta pas la ville avant une date avancée de cette année après avoir été témoin des débuts d'un meilleur régime, et fait la connaissance d'André de Gouvea [3], le nouveau Principal, celui-là même qui fut l'objet de l'admiration de Montaigne. Il semble aussi qu'il connut l'humaniste Maturin Cordier, professeur dévoué [4] dont la vie était aussi pure et modeste que la science était grande. Ce dernier était l'ami de Vulteius, qui célébra en ces vers latins la beauté de son caractère :

Te docuit Christus verumque fidemque docere ;
Te docuit Christus spernere divitias ;
Te docuit Christus teneram formare Iuventam ;
Te docuit Christus moribus esse bonis ;
Te docuit Christus, nulla mercede parata,
Viva literulas voce docere bonas ;
Te docuit Christus cœlum vitamque beatam
A se immortali, non aliunde, dari, etc.

Cit. Buisson, vol. I, p. 126, n. 4.

Cordier, beaucoup plus âgé que ses collègues, s'était enfui de

1. *Roberti Britanni epist. libri tres*, fol. 70 r°, *cit.* Gaullieur, p. 118.

2. « Est faicte inhibition aux escholiers, parlant à maistre Charles de Sainte Marthe, de ne aller par ville avec armes sous poyne d'amende ». Archives de Bordeaux, BB Registres de la Jurade (1534), vol. VI, p. 312 ; *cit.* Gaullieur, p. 76.

3. Sur Gouvea, *cf.* Gaullieur, p. 72 et chaps. V et XIV. Quicherat, *Hist. de Sainte Barbe*, Paris, 1860, pp. 130-218, 222, 228 *et seq.*, et Braga, *Historia de Universidade de Coimbra*, etc. Lisbonne, 1892, vol. I, p. 484 *et seq.*

4. Sur Cordier, *cf.* Lefranc, *Hist. du Collège de France*, pp. 140 et 141. Buisson, *op. cit.*, vol. I, pp. 125-129 *et passim* ; Herminjard, *op. cit.*, *passim* ; Massebieau, *Les colloques scolaires du XVI^e siècle*, pp. 204 *et seq.*, *cit.* Lowndes, *op. cit.*, p. 236 n. ; Weiss, *Le Collège de Nevers et Maturin Cordier*, Revue Pédagogique, 1891, pp. 400-411.

Paris vers Bordeaux, pour rester fidèle à ses opinions religieuses [1] ; c'est en qualité de régent, au nombre des cinq que Gouvea avait été chercher à Paris tout à la fin de l'année, qu'il fit ce voyage. Si Sainte-Marthe resta jusqu'à son arrivée, il doit avoir connu aussi Jacques de Teyve [2], Grouchy et Fabrice [3], et il lui a été de même possible de faire la connaissance d'Antoine de Gouvea, le brillant frère cadet du Principal, pour qui ses contemporains avaient une immense estime [4]. Antoine lui a adressé un couplet latin :

CAROLO MARTHANO.

Dicunt pastores, dicunt me, Carole vatem,
Dicunt pastores : sed non ego credulus illis [5].

Pourtant il semble qu'il n'ait connu Antoine que plusieurs années plus tard [6] ; il se pourrait donc que celui-ci soit arrivé à une date postérieure à celle qu'on accepte généralement.

Quoiqu'il en soit, après avoir quitté Bordeaux, Sainte-Marthe doit avoir passé un an en province. Il séjourna quelque temps à Bazas, d'où il repartit pour Marmande, où, pendant une courte période — « aliquot dies », dit Breton [7] — il fut maître à l'Ecole

1. *Cf.* la Préface de ses Colloques, *cit.* Weiss, *op. cit.*, p. 401, et la *France Prot.*, 2e éd., vol. V, col. 881.

2. C'est la conclusion de Théophile Braga ; mais il se base sur des données tout à fait incorrectes. Il identifie San Martinho, mentionné par Diogo de Teive à l'occasion de son procès en 1550, avec Charles de Sainte-Marthe, et croit que c'est de son nom (Samarthanus) que dérive celui de San Martinho. *Op. cit.*, vol. I, p. 545, n. 1. Mais, pour ne retenir qu'une objection, le San Martinho de De Teive était docteur en médecine, marié et établi à Paris, et fut un moment tuteur des fils de deux nobles Gascons. *Ibid.*, pp. 538, 542, 545.

3. Sur Nicolas de Grouchy, *cf.* Sainte-Marthe, *Elogia*, La Croix du Maine, *Bib. Franc.* ; De Thou, *Historia sui temporis*, livre LIV, pp. 715-716 ; Hallam, *Literature of Europe*, vol. II, p. 44, *cit.* Lowndes, *op. cit.*, p. 236. Quant à Fabrice, le titre même de son volume de lettres prouve sa distinction : *Arnoldi Fabricii Vasatensis Pelluhetani, viri Latinitatis purioris, in primis studiosi doctique, Epistolæ aliquot.*

4. *Cf.* ce qu'a dit de lui De Thou, *op. cit.*, livre XXXVIII, *cit.* Lowndes, *op. cit.*, p. 236 et Quicherat, *op. cit.*, vol. I, pp. 131-133.

5. *Ant. Gouveani opera...* éd. Jacobus van Vaasen. Rotterdam, MDCCLXVI, p. 699.

6. *Cf. infra*, p. 29, la lettre de Breton. Il pourrait sans doute n'être question que d'un autre frère, Martial de Gouvea, qui fut un certain temps professeur à Poitiers ; mais il resterait à expliquer pourquoi Sainte-Marthe employait le singulier « nostri Gouveani ». Gaullieur n'indique pas de sources relatives à l'arrivée d'Antoine.

7. « Reliquit Basacum Samartanus, Marmandæ aliquot dies egit, et præfuit academiæ, nunc vero se ad suos recepit. » Lettre à Antoine Gerot, datée de

municipale. Cette vie errante paraissait dure à Sainte-Marthe et il n'avait d'autre consolation que sa muse, comme il le dit, bien que ce ne fût peut-être pas à cette occasion :

Et oultre plus qu'est ce qui me soublève
L'adversité que je porte si griefve,
Allant ainsi par pays tant divers,
Que le plaisir que me donnent mes vers ?
Si le dur sort au penser me désole
Soubdainement ma muse me console,
A mon esprit donnant tant de plaisir,
Qu'elle met hors soubdain tant desplaisir.

Poesie Francoise, p. 150.

Il trouva d'autres consolations dans l'amitié. Il resta en effet en relations avec son ami Breton. Ce dernier passa l'été de 1535 à voyager, pour retrouver la santé dans les eaux des Pyrénées. Malade et moralement abattu, il finit par ne plus trouver de consolations dans la poésie, qui ne s'adresse qu'aux cœurs joyeux, et, à ce sujet, il dédia à Sainte-Marthe l'amer quatrain suivant :

Ad Carolum Samartanum.

Carole cur laudas mea carmina, cur tua damnas ?
Hic vester fundus, podia vestra jacent ;
Jampridem ista gravis solatia mæror ademit.
Vis apte carmen scribere ? scribe hilaris.

Carm. liber unus, fol. 15 v°.

En septembre, Breton était arrivé à Toulouse, sa santé s'étant un peu améliorée ; il y fit un séjour assez long et y rencontra Visagier ; c'est de cette ville qu'il envoya ses félicitations à Sainte-Marthe, quand celui-ci résolut enfin de retourner dans sa famille et se dirigea vers le nord, pendant l'hiver de 1535 [1].

Toulouse, le 18 décembre, *Epist. libri tres*, fol. 96 v°. Gaullieur *(op. cit.*, p. 76) dit que Sainte-Marthe séjourna plus d'un an à Bazas et Buisson se range à son avis *(op. cit.*, p. 180). Il ne donne que la lettre de Breton pour justifier son assertion, mais elle ne semble pas constituer une garantie suffisante.

1. M. Gaullieur *(op. cit.*, p. 77) donne, comme date d'arrivée de Sainte-Marthe dans sa famille, la fin de l'année 1536 ; de même, pour l'arrivée de Breton à Toulouse, le mois de septembre de la même année, au contraire de Copley Christie qui donne comme date de cet événement 1535 *(op. cit.*, p. 299). Comme les lettres adressées par Breton à Sainte-Marthe et à Gerot *(cf. supra)* sont datées de Toulouse, la date de son arrivée en cette ville fixe celle des voyages de Sainte-Marthe. Malheureusement Breton, en vrai Cicéronien, laisse l'année de côté et on se trouve réduit aux conjectures entre certaines limites. C. R. Chris-

« Vous êtes revenu vers les vôtres ; dit-il dans sa lettre datée du 7 décembre — je vous approuve et souhaite de tout mon cœur en faire autant. J'ai pourtant décidé de commencer par essayer de tout et je vous imiterais, si je recherchais un plan assuré plutôt que les honneurs. Ecrivez-moi et ménagez votre santé. » [1]

A son retour, Sainte-Marthe constata différents changements chez lui et au couvent. Une de ses sœurs avait pris le voile à Fontevrault, une autre à Tusson [2]. Deux de ses frères, René et Louis, s'étaient mariés et ce dernier [3] avait quitté Fontevrault pour s'établir à Loudun. Le mariage de Louis avec Nicole Lefèvre, principalement, allia les Sainte-Marthe aux familles les plus distinguées de France, entre autres à celles des Briçonnets et des de Thou. Mais, en cette même année, où s'agrandissait ainsi le prestige de leur famille, ils furent plongés dans le deuil d'une inestimable amie : Renée de Bourbon mourut le même mois [4] où avait été célébré le brillant mariage et rendit « son bienheureux esprit entre les paroles d'oraison [5] ». Sa nièce, Louise de Bourbon, qui lui succédait, n'était pas moins favorablement disposée qu'elle envers Gaucher, qui resta le médecin de l'abbaye.

On ne sait pas exactement combien de temps Sainte-Marthe resta chez les siens, avant de retourner à Poitiers, afin d'y acquérir les dernières connaissances indispensables pour être reçu docteur en Droit. A son arrivée, l'Université était vivement intéressée par une récente visite de Calvin [6]. Si l'éloquence et le talent

tie est justifié par l'achevé d'imprimer des *Epistolarum libri tres*, 1536, d'où sont tirées les deux lettres en question : « Impressum Tholosæ per Nicolaum Vieillardum X Calend. Januarii Anno a Nativitate Dei millesimo quingentesimo trigesimo sexto ». Puisque la lettre adressée à Gerot est datée du 18 décembre, son insertion dans un livre achevé le 22 décembre de la même année semble tout à fait improbable. Je pense donc que ces lettres furent écrites en 1535.

1. Cf. *infra* p. 343.

2. *Cf.* Longuemare, *op. cit.*, p. 27.

3. Sainte-Marthe a dédié à son frère Louis une épigramme intitulée : *A Louys de Saincte Marthe, son frère, que vertu n'est contaminée par détraction des meschants, P. F.*, p. 11.

4. Le 9 octobre 1534.

5. Lettre de faire-part envoyée par le couvent de Fontevrault aux autres couvents ; Bouchet, *Epistres, Elegies, Epigrammes*, etc. Fol. Hiij.

6. La date du séjour de Calvin à Poitiers est incertaine, mais doit être entre le mois de novembre 1533 et mai 1534, période pendant laquelle ses actes nous sont mal connus. *Cf.* A. Lefranc, *La jeunesse de Calvin*, p. 116.

de persuasion de celui-ci n'étaient pas parfaits, son vigoureux génie ne pouvait manquer de produire son effet sur une ville comme Poitiers, où les penseurs et les controversistes avaient depuis longtemps élu domicile. En effet, comme le dit un historien, qui n'est pas, tant s'en faut, partisan de Calvin : « la science tout ainsi que la vertu fait bientost aimer et chérir, et les excellens esprits, soit au mal, soit au bien, disoit Philon, paroissent incontinent, et n'ont besoin du temps pour estre cogneus. C'est un commerce qui unit et ralie les personnes les plus estrangères. Elle fut cause que Calvin ayant donné quelques mois à avancer ses cognoissances, eust en peu de temps fait provision d'amis [1] ». Les amis et les convertis du jeune apôtre avaient été principalement des universitaires, « hommes de lettres »,« gens d'eschole » ; mais, parmi eux, se trouvaient aussi quelques personnages de rang plus élevé, entre autres le lieutenant général Regnier, dans le jardin de qui Calvin avait cessé de parler « à demi-mot », comme auparavant, et avait exposé ouvertement sa doctrine : « Comme nos premiers pères furent premierement enchantez et deceus dans un jardin, aussi dans ce jardin du lieutenant à la rue des Bassestreilles, cette poignée d'hommes fut enjollée et coiffée par Calvin » [2]. Il est facile de se représenter l'effet que produisirent sur un étudiant du caractère de Sainte-Marthe les rumeurs répandues au sujet de Calvin.

Nous avons vu combien était austère le milieu religieux dans lequel s'était écoulée sa jeunesse. Si, depuis son enfance, son esprit était familiarisé avec le terme de « réforme », pris dans son sens général seulement, la chose elle-même préoccupait les gens qui l'entouraient depuis ses premières années. En outre, les faits ne manquent pas pour prouver que le collège de Guyenne, s'il n'était pas encore ce « foyer de la propagande » dont on a parlé [3], éprouvait déjà à l'époque où il y séjournait, cette inquiétude religieuse [4], qui caractérise le commencement de ce siècle pen-

1. Florimond de Rœmond, *Histoire... de l'hérésie de ce siècle...*, livre VII, pp. 890-891.

2. *Ibid.*, p. 892.

3. Buisson, *Sébastien Castellion*, vol. I, p. 127.

4. Quelques-uns des premiers règlements de Gouvea semblent indiquer qu'elle se faisait sentir même avant son arrivée : « Premierement les escholiers seront religieux et craignant Dieu. Ils ne sentiront ou ne parleront mal de la religion Catholique ou orthodoxe. » Règle affichée par Gouvea dans la salle principale du Collège. Gaullieur, *op. cit.*, p. 106.

dant lequel « tout se désunit et devisa en schismes et héresies » [1]. Sainte-Marthe se trouvait donc disposé, par les circonstances mêmes, à la méditation des questions religieuses et sa nature favorisait encore cette disposition. « Homme de gaillard esprit », ainsi l'appelle Théodore de Bèze [2], il aspirait vers une vie spirituelle et pure, ce qui devait à coup sûr diriger son attention vers les réformes que Calvin venait de prêcher à Poitiers [3].

Le milieu particulier dans lequel se trouva le jeune poète devait présenter des opinions très variées sur la nouvelle doctrine. Un dizain obscur, dédié par Sainte-Marthe à Gabriel de Pontoise, qui épousa sa sœur Louise, se rapporte peut-être à ces différends [4]. Un intérêt commun pour l'abbaye de Fontevrault doit avoir été l'origine des relations qui s'établirent entre Sainte-Marthe et l'infatigable rimeur Jean Bouchet, le procureur de la ville, dont les opinions étaient d'une orthodoxie absolue, quoique ses relations avec Rabelais aient pu élargir ses vues. Telles étaient probablement celles de René Lefèvre [5], doyen de la cathédrale et professeur à l'Université, et celles d'un autre régent, Charles de la Ruelle [6], docteur en Droit, père de Louis de la Ruelle, qui est mieux connu, tous deux alliés à Sainte-Marthe. D'autre part, celui-ci semble avoir pu compter sur la sympathie de son cousin, Jean de Sainte-Marthe [7]. En outre Roillet (ou Roullet) [8] et Fabrice [9], l'infatigable rat de bibliothèque, tous

1. Florimond de Rœmond, *op. cit.*, livre VII, p. 6.

2. *Hist. Eccl.*, p. 63.

3. Gaullieur *(op. cit.*, p. 77), dit que Sainte-Marthe était rentré en relations avec Vernou, que Calvin avait laissé là « pour gaigner le plus qu'il pouvait d'escholiers dans sa ville de Poitiers », mais je n'ai pas trouvé de données sur lesquelles puisse s'appuyer cette assertion.

4. *P. F.*, p. 15, *cf. infra* p. 294.

5. Sur Lefèvre (1502-1569), *cf.* Dreux du Radier, *Bib. de Poitou* et la *Gallia christiana*, vol. II, col. 1218 D. Pour l'épigramme que lui dédia Sainte-Marthe, *cf. infra*, p. 294.

6. Sur De la Ruelle, *cf.* Du Radier, *op. cit.* ; Bouchet, *Annales d'Aquitaine*, p. 68, et *Actes de François Ier*. Il fut répétiteur à l'Université de Poitiers, conseiller en la sénéchaussé de Poitou et une fois maire de Poitiers. Il épousa Isabelle Lefèvre, sœur de René Lefèvre. Sainte-Marthe lui dédia un poème : *A Charles de la Ruelle, que toute amytié doibt estre fondée sur vertu*, *P. F.*, p. 12.

7. *Cf.* les vers que Sainte-Marthe lui adressa, *infra* p. 294.

8. Sur Roillet, *cf.* la lettre de Breton, *infra*, p. 20. Je suppose que Roulletus et Roillet ne font qu'un. C'est peut-être celui que visait l'épigramme de Marot, intitulée « A Roullet », *Œuvres*, vol. III, p. 93.

9. Fabritius (ut audio) agit Pictavi : et totos dies cum libris, necdum ab illo

deux, selon toute apparence, habitant alors à Poitiers, doivent avoir été pour le moins d'esprit libéral ; tandis que l'ami de Calvin, Laurent de Normandie [1], et ce membre de la famille Etienne — peut-être était-ce Robert lui-même [2] — que Sainte-Marthe comptait parmi ses amis, penchaient déjà aussi fortement du côté de la « Réforme » que le peu recommandable Jean Ferron [3]. L'intimité de Sainte-Marthe avec un homme de l'espèce de ce dernier n'est explicable que par le fait que sa nature le portait vers d'ardentes, mais parfois peu clairvoyantes amitiés. Ferron était un hypocrite coquin, capable de précipiter les troubles naissants et dont, au moins, l'atmosphère était agitée. Par la situation qu'occupait sa famille dans la province, Sainte-Marthe était un personnage en vue dans cette petite ville universitaire et, vu les sympathies qu'il manifestait, il ne pouvait éviter les attaques envieuses des détracteurs [4]. Il se refusa à leur répondre, autant par fierté que par piété, comme il le dit lui-même à Ferron :

On s'ébahist que je n'ay respondu
Par mes escripts à tous mes Envieux :
Et je responds que Dieu a défendu,
Pour se venger, dicts contumelieux.
Quand l'eust permis, encore j'ayme mieux
Ne faire d'eulx aulcune mention,
Et, en cela, c'est mon intention,
Les mesprisant, maintenir ma coustume.
Je sens aussi que telle nation
Est en tout cas indigne de ma plume.

4 *Jean Ferron, pourquoy n'a respondu à ses adversaires. P. F.*, p. 15.

Les rumeurs hostiles n'empêchèrent pas Sainte-Marthe de

inexhausto, nec injucundo sibi legendi, et scribendi labore discessit ». *Rob. Brit. Epist. libri duo*, fol. 14 v°.

1. Sur Laurent de Normandie — Normandius — *cf.* Lefranc, *La jeunesse de Calvin*, pp. 106, 127, *seq. et passim.*

2. *Cf. infra*, p. 24.

3. Sainte-Marthe lui écrivit une épitre en vers en forme de coq-à-l'âne : « A Jean Ferron. Coq à Lasne », *P. F.*, p. 141. Je suppose qu'il ne fait qu'un avec le Jean Ferron de Poitiers qui, appelé à Genève en 1548, fut renvoyé l'année suivante à cause de sa scandaleuse conduite. Il était un de ces espions qui rapportèrent les conversations de la Mare qui servirent à prouver son hostilité envers Calvin, ce qui eut pour résultat les efforts de celui-ci pour le faire exclure du sacerdoce. *cf. La France Prot.*, 2e édition, vol. VII, p. 238. Buisson semble croire que Ferron était à Genève en 1544 ; il rapporte aussi sa déposition, *op. cit.*, vol. I, pp. 212 et 218.

4. *Cf.* la lettre de Breton « Moi aussi », *infra*, p. 19.

passer avec succès son examen de Théologie, probablement au commencement de 1537 [1], et il fut encore reçu docteur en Droit, après s'être brillamment distingué dans ces argumentations publiques qui précédaient l'obtention de ce grade [2]. Robert Breton lui écrivit, pour le féliciter de cet honneur, et renoua avec lui ses relations. Il semble que Sainte-Marthe adressa à son ami quelque avertissement, ou remontrance, au sujet de ceux de ses cours que l'on blâmait vivement. « Il n'est pas étonnant, dit Breton dans sa réponse à cette lettre, que je n'aie pu vous oublier, puisqu'à Bordeaux nous avons vécu ensemble d'une manière parfaitement agréable. La chose dont je ne puis assez m'étonner est que vous ayez jamais pu craindre que cela n'arrive. Ce doute est excusable parce que » — ceci semble répondre à une exagération affectueuse de la part de Breton — « vous ignoriez depuis de nombreuses années où j'étais, de même que je n'étais pas moi-même certain de votre adresse. Je me soucie peu des blâmes nombreux que m'attirent mes actes, et dont vous me parlez dans votre lettre. Je puis les supporter sans m'en affecter : n'est-il pas difficile « de désarmer Momus ? » Moi aussi, j'ai eu les oreilles rebattues des insolences de détracteurs, qui chaque jour essayent d'inspirer la crainte, non seulement par leur malignité, mais aussi par leur force, leur nombre, la puissance de leurs moyens. Je suis résolu cependant à supporter tout ce qu'il est possible de supporter ; mais s'ils me débordent et m'accablent de plus graves outrages, je recueillerai mes forces, et leur répondrai, dans les limites compatibles avec ma dignité, d'une manière qui leur suffira !

Ce fut naturellement une joie pour moi d'apprendre que vous avez été élu au nombre des théologiens. Il me serait encore plus agréable de voir votre travail, par l'explication de cette science divine et excellente, recueillir des fruits abondants, et non seulement d'autres choses louables et dignes de recherche, mais encore l'honneur et la gloire.

1. Si la lettre de Breton qui fait allusion à ce succès avait été écrite en 1536, elle aurait été probablement comprise dans le volume publié cette année, à moins qu'elle ne date que des derniers mois. En outre les termes « multis annis » qu'il applique à la période pendant laquelle il perdit de vue Sainte-Marthe, semblent se rapporter au moins à plus d'une partie de l'année. Ils s'étaient rapprochés en décembre 1535.

2. Dreux du Radier, *loc. cit.*

« Que vous dirai-je de moi ? Vous m'avez inspiré un grand désir d'imiter votre départ dans votre pays. Je ne sais pourquoi, je ne cesse d'y penser, perdant de vue les intérêts très considérable qui m'occupaient auparavant. Et je suis en quelque sorte heureux de penser que « rien n'est plus doux pour l'homme que son propre pays, son père et sa mère ». J'espère cependant vous revoir bientôt. Si Roullet se trouvait par hasard à Poitiers, saluez-le de ma part ; je lui aurais écrit si j'avais été certain qu'il s'y trouvât. Adieu [1]. »

1. Voir le texte, *infra*, p. 343 *et seq.*

CHAPITRE II

PROFESSORAT DE SAINTE-MARTHE. — SA DISGRACE ; SES VOYAGES DANS LE MIDI

Le souhait qu'exprimait Breton devait être réalisé presque immédiatement : Sainte-Marthe obtint, peu de temps après, le poste de « Professeur royal » de Théologie à l'Université, à la suite d'un entretien flatteur qu'il eut avec François Ier et sa sœur. Il avait vu, étant enfant, le Roi et Marguerite, alors qu'ils faisaient une visite à l'abbaye de Fontevraud. En 1517, François Ier, accompagné de la Reine de Navarre et de son mari, de Louise de Savoie et de la Reine, y avait emmené sa sœur illégitime, Magdeleine d'Orléans, abbesse de Jouarre, afin qu'elle tirât son profit des réformes qui y avaient été accomplies [1]. Or voici qu'au début de sa carrière, Sainte-Marthe était de nouveau l'objet de l'attention de la Reine, qui exerça sur sa vie une si puissante influence et dont il a laissé un si vivant portrait. C'est vers la même époque qu'il captiva l'intérêt de la fille du Roi, Marguerite de France ; car en 1540 il publia les vers suivants, écrits pour lui rappeler ce qu'elle lui avait promis quatre ans auparavant :

Je ne scay point, Madame, si depuis
Qu'en ceste croix (quatre ans a) tumbé suis
Si grand malheur m'est bien peu advenir
De n'estre plus en vostre soubvenir.
Il est possible (ainsi qu'un long espace
Communement nostre memoire efface)
Possible est (dy je) aussi, que ne scavez
Le serviteur que retenu avez.

A Madame Marguerite, fille unique du Roy, P. F., p. 123.

Il est vrai qu'il ne vit pas se réaliser les espérances qu'il avait pu fonder sur l'intérêt qu'il lui avait inspiré :

1. *Cart. Fontis Ebraldi, cit. supra*, fol. 355 r°.

... ce grand heur ne m'est onq' advenu
Que j'ays esté des vostres retenu.

Ibid., p. 124.

Mais Marguerite lui prouva du moins quelle était la générosité de son cœur :

Qu'il n'y a rien dans vostre noble cœur
Qu'humanité et toute grande douceur.

Ibid., p. 123.

Et il est très possible que l'intérêt qu'elle lui portait ait été une des causes qui disposèrent son père en faveur du jeune étudiant.

Ni la date précise de sa nomination, ni le lieu de l'entrevue ne sont sûrement connus. Peut-être eurent-elles lieu à Amiens, ou dans ses environs, en mars 1537, car le Roi était alors dans ces parages et sa sœur, selon toute probabilité, l'y rejoignit dans le courant du même mois [1].

Possédant une chaire et « cuirassé pour s'acquitter des devoirs de sa vocation », Sainte-Marthe s'adonna à la composition d'un ouvrage de Théologie, et commença de plus ses cours. Puis, encouragé par le caractère libéral de la pensée à l'Université et les inclinations religieuses de quelques-uns de ses professeurs, ou confiant, sans doute, en la sécurité de la position qui lui avait été directement assurée par le Roi, il renonça à toute discrétion et donna de justes sujets de plainte à des âmes qui déjà étaient exaspérées contre lui. C'est ce que nous apprend la lettre [2] qu'il écrivit à Calvin au mois d'avril, au sujet de la publication de la

1. *Cf. Catalogue des Actes de François I^er^* ; Génin, *Nouvelles lettres de la Reine de Navarre*, n^os^ 80 et 81 ; et *Lettres de Marguerite d'Angoulême*, n^os^ 132 et 133. Toutefois, on ne peut se fier entièrement aux dates des lettres, qui leur ont été données par l'éditeur. Il est possible que Sainte-Marthe ait reçu sa nomination en 1536 ; mais, entre autres choses, le fait que les trois lettres de félicitations de Breton *(cf. supra* pp. 19, et *infra*, 27) ne se trouvent pas dans son volume de 1536, mais dans celui de 1540 semble prouver le contraire. En ce cas, l'entrevue aurait eu lieu dans le Midi, où le Roi fit campagne toute l'année et où sa sœur le rejoignit plus d'une fois, comme par exemple à Lyon au mois de juillet. Archives de la ville de Lyon, BB, Reg. 55, *cit.* La Ferrière-Percy, *Marguerite d'Angoulême*, etc., p. 5, et Génin, *Lettres de Marguerite d'Angoulême*, n^os^ 115, 116, 121, 127.

2. *Carolus Sammarthanus sacrarum literarum in Pictaviensi Achademia regius professor, D. Joanni Calvino Lausanensi Ecclesiastæ viro pio juxta et erudito.* Herminjard, *Correspondance des Réformateurs*, vol. IV, n° 625.

Religionis Christianæ Institutio [3]. Rien ne pourrait mieux que ce document prouver son absolue témérité :

« De nombreuses considérations, savant Calvin, — écrit-il — pourraient m'arrêter, au moment où je me prépare à vous écrire, et m'en dissuader complètement. Si je vous les énumérais, vous trouveriez peut-être qu'elles sont communes et régulièrement alléguées en ces sortes d'accusations : elles ont pourtant à mes yeux une grande importance, car les comprenant profondément, je sens bien que ceux qui osent correspondre pour bavarder avec des hommes tels que vous, si intelligents, si perspicaces, si parfaits en tous leurs travaux, interrompre leurs sérieuses études et importuner de cette manière de si sensibles oreilles, trafiquent de leur réputation. Car, outre que je ne vous suis connu ni de nom, ni de vue, je sens que je manque de tout ce qui est nécessaire pour écrire ou parler. Et pourtant, je suis si audacieux qu'il n'y a rien dont je doute moins que de la réalisation de mes désirs, puisque notre ami commun, Normand, qui est responsable de mon audace, m'en assure, en comptant sur votre rare humanité. J'espère que l'intérêt des lettres, le lien plus étroit encore que créent entre nous des études semblables, enfin le zèle ardent pour la piété que nous partageons la disposeront en ma faveur.

« Et il est peu probable qu'un homme bienveillant et très humain refuse ce que ne défendent pas les lois de l'amitié chrétienne. D'ailleurs, en vous faisant la prière suivante, je ne pense qu'au Christ et à la majesté de sa parole : C'est que vous daigniez inscrire Sainte-Marthe au nombre de vos amis, puisque la même profession implique la même volonté et l'alliance des esprits ; ce sera là un remède qui adoucira sa maladie.

« Je ne chercherai pas maintenant, à la manière des hommes du siècle, à conquérir directement votre amitié en faisant l'éloge de votre divine piété et de vos divines vertus, qui vous firent compter pour rien votre famille, votre patrie et vos richesses et vous dépouiller afin d'enrichir autrui, le tout au péril de votre vie. Et, bien que je ne puisse douter que cela ne réussisse à tous ceux qui vous ressemblent, comme à vous-même, je souhaite pour ma part qu'il y ait beaucoup de Calvin, beaucoup d'hommes doués de vos talents, et même beaucoup qui soient prêts

3. La première édition latine avait paru à Bâle en mars 1536.

à accueillir aussi bien les imitateurs de Calvin. Je ne vous envie rien, et cependant je suis affligé de ce que vous nous ayez été enlevé [1], et de ce que cet autre Calvin, l'*Institutio Christiana* ne nous soit pas parvenue. J'envie l'Allemagne, qui peut obtenir ce que nous ne pouvons. Ici, nous avons peut-être cet agrément d'appartenir à une Université libre et fréquentée par des hommes pieux et savants ; mais de temps à autre, l'hydre renaît pourtant et se dresse la nuit pour semer l'ivraie, bien que par la grâce du Christ je me cuirasse pour m'acquitter des devoirs de ma profession. Tout cela, à cause de ma nouvelle dignité et de ma jeunesse et aussi de mon zèle pour l'étude, a suscité contre moi une foule de délateurs, races possédées d'un génie malfaisant, et monstres de la pire espèce ; mais il s'en faut que je leur cède, et j'opposerai ma vie même à l'émotion de l'esprit, si Dieu le permet. Nous prions Dieu qu'il fasse avancer rapidement vos affaires, commencées sous de très heureuses auspices. De votre côté demandez-lui pour nous que l'esprit du Christ nous soit donné, afin que nous prêchions l'Evangile avec dignité et sans crainte au milieu même des flammes et de nos ennemis. Estienne [2], le porteur de ces lettres — savant en grec et en latin, modeste, éloquent et ami de la vérité — s'en va vers vous afin de pouvoir apprendre et parler librement ; il vous dira quels progrès fait l'Evangile en ces lieux. Je vous recommande pieusement cet homme, au nom de la patrie et de la piété évangélique. Conciliez-nous où vous êtes de semblables amis, et approuvez notre audace. Que Jésus, notre Seigneur et notre Dieu favorise vos entreprises, et vous conserve longtemps, rempli de sa grâce, pour la propagation de son Evangile ! Poitiers. En hâte, ce 10 Avril, 1537. Votre frère dans le Christ, C. Sam. »

Cette lettre ne laisse aucun doute sur les sympathies de Sainte-Marthe. Les derniers mots prouvent que son auteur avait prévu les conséquences de ses propres procédés et était prêt à les

1. Herminjard considère que le silence de Sainte-Marthe sur le sujet prouve que Florimond de Rœmond, Merle d'Aubigné et Bonnet ont exagéré l'importance des rapports précédents de Calvin avec les Évangéliques de Poitiers. *Op. cit.*, vol. IV, p. 223.

2. Si une autorité aussi digne de confiance qu'Herminjard ne déclarait pas que ce Stephanus n'a pu être identifié, on serait tenté de supposer que Robert Estienne se disposait à se retirer à Genève dès cette époque, treize ans avant de le faire réellement. Il est au moins singulier de voir ce nom associé à l'érudition classique et aux tendances évangéliques.

affronter. Cependant tel n'était pas en vérité le cas, comme nous le verrons en suivant le cours de sa vie. Enthousiaste et impulsif, de plus faisant partie de ces « Nicodemites » méprisés de Calvin, qui « convertissent à demy la chrestienté en philosophie » et « imaginent des idées platoniques en leurs têtes [1] », Sainte-Marthe se préoccupait avant tout de la vie spirituelle et, sans doute, ne saisit-il pas, ce qui fut aussi le cas pour certains autres, toute la signification, ni même la tendance générale de l'enseignement de Calvin. Comme nous l'apprend la lettre de ce dernier, la *Religionis Christianæ Institutio* n'était pas encore en grande circulation ; les éditions en avaient été presque immédiatement épuisées [2] et on ne pouvait pas facilement se la procurer.

Un certain vague pouvait encore subsister à ce moment, puisque c'est à l'aide de cet ouvrage que le « Lycurgue du Christianisme » [3] devait le dissiper à jamais, et, même parmi ceux qui en avaient saisi le sens, pour beaucoup il n'était question que d'un retour aux vraies sources, en religion comme en littérature. A ceux qui s'y étaient engagés, la lutte religieuse doit avoir paru un combat, moins entre les réformateurs et l'Autorité déjà établie, qu'entre deux partis de l'Église catholique. Les « Évangéliques », en effet, comptaient parmi eux beaucoup d'autorités ecclésiastiques et politiques. De temps à autre, il est vrai, ceux qui voyaient la Réforme d'un œil favorable étaient victimes des persécutions périodiques qui ne devinrent le régime constant que pendant les dix ans qui précédèrent la mort de François Ier [4]. Mais cela parut aux innovateurs n'être que la conséquence d'un malentendu, l'œuvre d' « ennemis » et non pas celle d'une autorité active réagissant contre des rebelles. En 1535, Calvin pouvait encore faire appel au Roi contre les fureurs d' « aucuns iniques », pouvait encore croire que François Ier ne se montrerait pas sévère, une fois qu'il l'aurait comprise, envers « la doctrine, laquelle ils estiment devoir estre punie par prison, bannisse-

1. *Excuse... à Messieurs les Nicodémites*, col. 600.

2. Au sujet du rapide épuisement des éditions de la *Chris. Rel. Inst.*, *cf.* Herminjard, *op. cit.*, vol. IV, p. 223, note 5.

3. « Le christianisme eut son Lycurgue », Lerminier, *Rev. des Deux Mondes*, 1842, p. 515.

4. C'est-à-dire après l'entrevue d'Aigues-Mortes de juillet 1538. Pour la politique générale du Roi envers la situation religieuse, *cf.* Buisson, *op. cit.*, vol. I, pp. 66-77.

ment, proscription et feu » [1]. Cela, il l'exprimait dans la dédicace de ce même livre qui devait définir la nouvelle doctrine, avec une clarté telle qu'aucun lecteur ne pouvait se demander si, oui ou non, ses opinions s'accordaient bien avec celles de la nouvelle « Réforme ». Au moment où Sainte-Marthe faisait ses cours à Poitiers, on avait encore gardé un vif souvenir de « l'affaire des placards » [2]; mais, quoique des victimes innocentes aient été punies, il y avait eu, même aux yeux des « évangéliques » [3], une grave provocation et, depuis lors, le cruel édit de janvier 1535 avait été annulé [4] et une période d'apaisement s'en était suivie. C'est pendant celle-ci que fut envoyée la lettre à Mélanchton [5], que Marot fut rappelé d'exil et que furent publiés des édits conciliants concernant les hérétiques [6]. La défiance était alors endormie et il est probable, en outre, que Sainte-Marthe avait été lancé plus loin qu'il ne l'avait prévu, par son enthousiasme pour la question et par l'exaltation dans laquelle l'avaient mis les applaudissements suscités par ses talents de rhétoricien ; car il était, suivant son neveu Scévole, « auræ popularis avidior » [7].

En tous cas, le jeune professeur put jouir d'une tranquillité parfaite pendant plusieurs mois. En octobre, il reçut une autre lettre, que Breton lui écrivit de Bordeaux. Il semble que celui-ci lui avait écrit dans l'intervalle, pour lui demander aide ou conseil. Il avait maintenant appris la nouvelle de la nomination de son ami et lui envoya ses félicitations :

« Bien que, en attendant que vous me donniez votre opinion sur ces matières, comme je vous en ai prié dans ma dernière

1. *Au Roy de France tres chrestien*, etc. ; *Institution de la Religion Chrétienne*, col. 9 et 10. La première édition latine fut publiée en 1536. La lettre de dédicace, imprimée en tête de la traduction française de 1541 (basée sur une édition latine de 1539), conserve la date de 1535. En effet il y a une différence de trois semaines entre sa date « le premier jour d'aoust » et celle de l'original « X calendas septembres ».

2. Du 22 janvier 1535. *Cf.* sur ce sujet, le *Journal d'un Bourgeois de Paris*, pp. 441-447. Le même jour, le Roi publia un édit contre les hérétiques qui condamnait ceux qui leur donnait asile à la même peine que ceux-ci et promettait aux dénonciateurs le quart des possessions confisquées. *Actes de François Ier*, nº 7486.

3. Sturm qualifie de « furiosi » et « stultissimi homines » les auteurs de ces violences. *Cit.* Chastel, *Histoire du Christianisme*, vol. IV, p. 107.

4. Par l'édit de Coucy, 16 juillet 1535. *Actes de François Ier*, nº 7990.

5. Du 23 juin 1535. *Cf.* Herminjard, *op. cit.*, vol. III, p. 301.

6. Du 31 mai et du 30 juin 1536. *Actes de François Ier*, nos 8476 et 21077.

7. *Gallorum... illustrium... Elogia. Cf.* p. 283.

lettre, je ne doive pas vous importuner en vous en envoyant une autre, je ne puis me résoudre à ne pas vous envoyer quelques lignes, puisqu'un de nos amis, qui nous est dévoué et a surtout pour vous beaucoup d'affection, va faire route dans votre direction. Vous prendrez vous-même une décision au sujet de mes affaires, comme je vous l'ai écrit récemment. Je serai satisfait de ce que vous ferez : quoi que ce soit, je penserai que cela est pour le mieux. Je vous félicite de votre nouvelle dignité de professeur. Je me réjouis chaque jour davantage de ce que ce brillant honneur vous ait été décerné. Adieu. Bordeaux, 12 octobre [1]. »

Quel est l'ami qui se chargea de cette lettre ? Il est permis de hasarder que ce fut Visagier, car il pouvait s'être déjà mis en route pour Paris, afin de s'occuper de la publication de son volume d'épigrammes, qui y parut en 1538 [2]. Une d'entre elles, adressée à Sainte-Marthe, fait allusion aux avantages de sa situation et à l'affection de l'auteur pour lui. L'auteur assure que ce serait porter de l'eau à la rivière que de donner de l'argent à Sainte-Marthe, dont les doigts sont alourdis de pierres précieuses, tandis qu'aux siens nulle ne brille.

Quant aux livres, sa bibliothèque n'en contient que peu, et il n'en possède aucun que son ami n'ait pas lui-même. Pour ce qui est des costumes, il n'en a qu'un, qui n'irait d'ailleurs pas à Sainte-Marthe. Son cœur même appartient déjà à son ami. Il ne peut donner que l'assurance qu'il n'a rien qu'il puisse lui offrir [3].

En attendant, Sainte-Marthe avait répondu à la première lettre de Breton, lui donnant, à ce qu'il semble, le conseil qui lui avait été demandé, plus des détails relatifs à sa situation et à son travail de Théologie. La réponse de Breton, non datée [4], lui fut portée par une personne non moins remarquable que le plus jeune des Gouvea. « Vous m'écrivez, dit-il, que vous avez été reçu avec des honneurs et une cordialité incroyables par le Roi

1. *Cf.* texte, *infra*, p. 344.

2. Tout ce qu'on sait de cette période de la vie de Visagier, c'est qu'il fut présent au banquet offert à Dolet en mars 1537, à Paris, et qu'il fut probablement à Lyon vers le milieu de l'année, où il publia son second livre d'épigrammes. (Christie, *op. cit.*, p. 314). On peut également supposer pour la même raison qu'il était à Paris en 1538.

3. Texte *infra*, p. 349 *et seq.*

4. Texte *infra*, p. 344.

et sa sœur, cette femme si admirée et distinguée. J'ai reçu ces nouvelles avec beaucoup de plaisir, non seulement parce que je pense que vous en êtes digne par la grandeur de votre intelligence, mais encore parce que, considérant vos mœurs, votre vie, la perfection de votre style, je suis pour ainsi dire réjoui et encouragé en apprenant que vous avez eu la récompense que l'on s'accorde à décerner à la constance et à la vertu des hommes excellents et modestes. Cela donc m'a fait grand plaisir, ce qui n'est que naturel ; mais j'ai été encore plus heureux d'apprendre que le même Roi vous a appelé avec autant d'honneur que de mansuétude à la profession des lettres sacrées, en vous offrant des honoraires très suffisants et très honorables pour vous récompenser de vos glorieux travaux. C'est une profession qui rapporte à celui qui l'embrasse beaucoup de considération, de crédit, et d'honneurs et nous rend favorable, non seulement les hommes, ce qui toutefois a une grande importance, mais la Providence divine, ce qui en a une bien plus grande. Je suis en train de me mettre sérieusement à cette étude, ainsi que vous me priez instamment de le faire. Mais j'y mettrai encore plus de zèle et de soin, quand je penserai avoir fait assez de progrès dans les lettres grecques. « Pourtant, dites-vous, il n'est pas raisonnable de négliger cette étude si facile pour cette autre si difficile et si longue. » Ce n'est pas du tout mon intention d'abandonner l'une pour l'autre, et je ne pourrais en admettre l'idée. Mais, puisque je vois que j'aurai plus de facilité à exceller en la première si je connais l'autre, j'ai décidé de lui consacrer un peu plus de temps. Cela fait, je me tournerai de nouveau vers la Théologie, comme vers le plus sûr et le meilleur abri contre les soucis et les anxiétés de toute sorte. J'approuve ce que vous m'écrivez au sujet de mes affaires, car je désirais ardemment qu'elles puissent ainsi tourner, et cela semblait avoir la plus grande importance pour mes intérêts. Cependant je vous prie et vous supplie de ne rien négliger. Peut-être pousserai-je bientôt, si cela m'est possible, une rapide pointe jusqu'à vous, en me rendant à Paris. Alors nous pourrons librement discuter de toutes ces choses. Quant à l'ouvrage de Théologie dont vous me parlez en même temps, je désire vivement que vous me le donniez aussitôt qu'il sera reproduit et publié. Je n'ai rien à vous apprendre sur mon compte de plus que ce que je viens de dire ; je pense chaque jour à Paris, mais différents bruits de guerre m'ont effrayé, de sorte que j'ai à peine

pu faire ce que je m'étais proposé ; mais tout cela viendra en son temps.

« Enfin, voici ce que vous vouliez savoir au sujet de l'exactitude des bruits qui couraient sur la mort de Durasius. Sachez qu'il est à Bordeaux et n'a jamais été mieux portant ; mais je crois que des gens assez habiles et assez lettrés ont fait courir le bruit de sa mort, parce qu'il vient de perdre un procès qu'il avait au sujet de sa femme et, comme il a maintenant perdu l'espoir qu'il avait tant caressé, ils le font passer pour mort. Je crois que vous connaissez comme moi cette parole de Caton que l'âme de l'amant vit dans le corps d'un autre. Je vous recommanderais le porteur de cette lettre, si sa science et son talent et même, par Hercule, cette élégance qu'il possède au plus haut point n'étaient suffisantes à le recommander d'elles-mêmes. C'est le frère de notre Gouvea. J'ai fait parvenir votre lettre à Cordier et à Zébédée. J'espère que vous m'écrirez aussi souvent que possible : Quant à moi, si je reste, — et jusqu'à présent je ne puis rien vous dire de certain — je vous importunerai par le nombre et la prolixité de mes lettres. Adieu. »

Il est probable que les deux amis ne se rencontrèrent pas : car ce doit être peu après que la conduite de Sainte-Marthe devint provocante au point de lasser la patience des autorités. Peut-être, voyant quelle tempête il avait déchaînée, fit-il quelques efforts pour se rétracter, ou tout au moins se dérober. Ces paroles de Bèze le laissent supposer : « Et par ces moiens l'ardeur de quelques-uns creut tellement que l'an 1537 un jeune homme nommé Sainte-Marthe, l'un des fils du premier médecin du Roy, homme de gaillard esprit, commença à faire des lectures en Théologie, mais pource qu'il n'avoit point de fond et qu'a la vérité y avoit en luy plus de légereté que de vray zèle, il y eut en son faict plus de fumée que de feu [1]. » En tous cas, il n'eut pas à souffrir de plus grave punition que l'obligation « de quitter sa patrie et se retirer au pays étranger » [2], événement qu'un de ses amis, A. de Villeneuve [3], déplore en ces vers :

1. *Hist. ecc.*, vol. I, p. 63.
2. *Généalogie*, fol. 21 v°.
3. Je n'ai pas pu l'identifier. *A de Villeneufve, à la Ville de Poictiers, sur le département de S. Marthe. Livre de ses Amys. Poesie Francoise*, p. 236.

Si tu scavois, o Ville de Poictiers
Ce que tu as en un moment perdu :
Tu te mettrois en effort voluntiers
A celle fin que te fust tost rendu.
Ton Honneur as, et ton salut vendu,
Changeant le tien à un sot estranger :
Si tu avois ton vray bien entendu,
Helas, qu'amair te seroit le changer.

Chassé de Poitiers, Sainte-Marthe voyagea un an ou deux en « maintes lieux » où il souffrit, d'après son ami le duc de Montausier, « plusieurs adverses fortunes » [1]. Ces divers lieux doivent avoir été le Dauphiné, la Provence et le Languedoc ; car il avait, en 1540, année où il publia son volume de vers, de nombreuses relations en ces régions. Il est possible qu'il se soit trouvé à Lyon en 1530 avec Marot [2]. C'est à Vienne qu'il dut entrer en relations intimes avec les trois frères Grolée-Mévouillon, d'une famille ancienne et distinguée, dont le grand-père avait été lieutenant-général du Dauphiné, le père, Aimar Antoine, bailli de ses montagnes et qui, tous trois, se distinguèrent pendant les premières guerres du règne de François Ier [3]. A Antoine, le plus âgé, baron de Bressieux et d'Argilliers, Sainte-Marthe adressa plusieurs poèmes ; l'un faisant l'apologie de l'amitié, en général et demandant la sienne, en particulier :

... amytié telle que veoyons estre
Entre un Valet et son Seigneur et Maistre [4].

Il exprima ses sentiments envers François, le second des trois frères, en un poème intitulé : *A noble Seigneur, Monsieur Fran-*

1. *Cf. infra*, p. 342.

2. Les nombreux et intimes amis qu'il comptait à Lyon, et surtout la familiarité des poèmes qu'il adressa en 1540 à Dolet, Dalechamps, aux Scève, et surtout à Maurice, son « tres cher ami Scève », à Tolet son « singulier amy », etc... indiquent que Sainte-Marthe avait déjà été à Lyon avant le court séjour qu'il y fit en 1540.

3. *Cf. Dict. de la Noblesse*, vol. IX, p. 893. Bull. de la Soc. d'Archéologie de la Drôme, vol. XXIV, p. 284. Guy Allard, *Bibliothèque du Dauphiné*, I, p. 199. *Gallia Christiana*, vol. XVI, col. 160. D. Bull. de la Soc. de Statistique de l'Isère, vol. XXVI, p. 7. Guy Allard, *Hist. généalogique de la Maison de Grolée*, Grenoble, 1688, pp. 12 et 29. Mermet, *Hist. de Vienne*, Vienne, 1853, *passim*.

4. *P. F.*, pp. 170-172. Les autres sont : *De quoy nous sommes au monde debiteurs*, *P. F.*, p. 72 ; *D'un qui medisoit de luy en son absence*, *P. F.*, p. 59 ; *De la misère de procès*, *P. F.*, p. 29. Egalement seigneur de Serres, Neyrieu, Juis, Cornillon, Antoine de Grolée mourut sans héritiers, léguant ses possessions, par testament daté du 4 septembre 1544, à son frère Aimar-François.

cois de Muillion, seigneur de Ribbiers[1], *en le remerciant des biens qu'il luy a faictz* et dans une longue épître pleine d'une affection sincère : *A Monsieur de Ribbiers*[2]. Le troisième[3], Anne ou Annet, qui devint abbé du monastère de Saint-Pierre de Vienne[4] :

> Abbé très vénérable,
> Sur tous Prélats la flœur incomparable,

fut le troisième Grolée détenteur de cette dignité. De même que son frère, il eut d'innombrables bontés pour Sainte-Marthe, assez au moins pour donner naissance à d'envieux commentaires dans la région ; c'est à quoi font allusion ces vers de son protégé :

> J'ay tant receu que la main libérale
> En a esmeu la nation ruralle,
> Car quelques Sots, ne cognoissants pourquoy
> Il vous plaisait faire estime de moy,
> Et me jugeants, par leur trop grosse teste,
> Qu'estre debvois (comme un chascun d'eulx) beste,
> Ont contre moy à la fin machiné, etc.

A R. Père en Dieu, Monseigneur Anne de Grolée, abbé de S. Pierre de Vienne. P. F., pp. 167 et 168.

Sainte-Marthe eut aussi pour amis d'autres parents des Grolée : leur grand'tante, Antoinette de Bressieux, religieuse qui fut plus tard abbesse de Vernaison[5] ; Exupère[6] et Louis de Cla-

1. Egalement seigneur de Lauris, Puget, Baume, Falevaux, Cordon, Ruinat, Sainte-Colombe, Pinet et Barret, chevalier de l'ordre du Roy, et gentilhomme de la Chambre du Roi. Il épousa Catherine d'Oraison, et laissa cinq enfants. Une de ses lettres, écrite en 1553 au duc de Guise, existe encore. Elle est signée « Bressieux » et annonce au duc que Grolée a fait connaître à la Cour de Grenoble le vœu qu'il émit pour que les hérétiques soient sévèrement punis.

2. *P. F.*, pp. 34 et 188. Il lui dédia aussi le *huitain : Qu'il faut esprouver l'amy*, *P. F.*, p. 73.

3. Les Grolée avaient un autre frère, Laurent, et trois sœurs.

4. Il fut abbé jusqu'en 1560. En 1547, Henri II ayant décidé, pour récompenser la ville de sa loyauté, que le cœur du Dauphin serait enterré à Vienne, Anne de Grolée reçut la mission d'aller le chercher à Tournon. Il se trouve des vers latins d'Ennemond Daviolet à son adresse dans le *Dictionarium Ciceronianum* d'Hubert Sussannée (Paris, 1536), fol. 78 r°. *Enemondus Davioletus Grationopolitanus ad reverendissimum Dominum D. An. netū Groleanū divi Petri Viennen. Abbatem.*

5. Sainte-Marthe lui écrivit un rondeau, *A Madame l'Abbesse de Vernaison. P. F.*, p. 100. *Cf. Gallia Christiana*, vol. XVI, p. 354 ; *Dictionnaire de la Noblesse*, vol. IX, p. 892, art. *Grolée.*

6. Sainte-Marthe écrivit pour lui quatre poèmes : *Au Seigneur de Parnans. De quelcun qui disoit qu'il aymoit trop s'Amye*, *P. F.*, p. 31 ; *Au Seigneur de Par-*

veyson, respectivement seigneur et prieur[1] de Parnans; l'abbesse de Laval, couvent cistercien fondé par les Bressieux[2]. Sainte-Marthe adressa à cette dernière le poëme intitulé : *A Madame l'Abbesse de la val en Daulphiné, estant malade*[3], dans lequel il insiste de façon curieuse sur le pouvoir de la volonté sur la maladie. Citons encore, parmi ses autres amis, Anne d'Arbigny, dame de Laval[4], et son maître d'hôtel, le Seigneur de la Rivière[5]. A Vienne, Sainte-Marthe se lia de plus avec Pierre de Marillac, abbé de Pontigny[6], frère du célèbre Charles de Marillac, qui devint archevêque de Vienne[7]. C'est là aussi, probablement, qu'il fit la connaissance du chevalier Grenet, son « frère et amy perfaict »[8].

Il se rendit cher à d'autres Dauphinois : à Paule de Fay d'Es-

nans. Qu'aujourd'huy on est plus obeissant à Vice qu'à Vertu, P. F., p. 87 ; *Au Seigneur de Parnans. Quoy que deux Amys se separent l'un de l'aultre, que toutefoy, sont tousjours presents, P. F.*, p. 35 ; *A noble Exupère de Claveyson, Seigneur de Parnans, responce à son Dixain, P. F.*, p. 24. Le dixain en question fut incorporé au *Livre de ses Amys, P. F.*, p. 223, par son auteur, Claveyson. A propos d'une curieuse controverse sur l'existence de ce personnage, *cf.* La Croix du Maine, *Bib. Franc.*, et la note de La Monnoye ; Rochas, *Biog. du Dauphiné* ; Allard, *Bib. du Dauphiné* ; J. Vossier, Bull. de la Soc. d'Arch. de la Drôme, vol. XV, p. 63 ; et A. Lacroix, *Exupère de Claveyson et Blaise Volet, ibid.*, vol. XXVIII, p. 166. Exupère de Claveyson était en effet fils de Guillaume de Claveyson. Sa mère, Phillipine de Bressieux, dame de Parnans, porta le nom et les armes de son père et les légua par son testament à son fils Exupère, qui prit le nom de Bressieux. Il se maria deux fois et son testament est daté du 12 février 1561.

1. Sainte-Marthe lui adressa l'épigramme intitulé : *A Frère L. de Claveyson, prieur de Parnans. Que l'habit ne fait pas le moyne, P. F.*, p. 60.

2. *Cf. Gallia Christiana*, vol. XV, p. 212, et Guy Allard, *Dict. du Dauphiné*.

3. *P. F.*, p. 28.

4. Le rondeau de Sainte-Marthe, dont le thème est le nom même de cette dame, *A Madame Anne d'Arbigny, Dame de La Val en Daulphiné, P. F.*, p. 89, permet de supposer que celle-ci et l'abbesse de Laval étaient une seule et même personne. Le ton de l'épigramme adressée à cette dame par Marot rend pourtant cette hypothèse douteuse. *Cf. Œuvres*, vol. IV, p. 58.

5. *Au Seigneur de la Rivière, maistre d'hôtel de Madame de la Val. Comment on doibt estre cault à faire un Amy, P. F.*, p. 96.

6. *A P. de Marillac. Comment on doibt prendre ce terme Fortune, P. F.*, p. 30. Il se convertit au protestantisme à quarante ans, puis se retira à Genève.

7. Après 1557. Sur les frères Marillac, *cf. La France Protestante* ; Aigueperse, *Biog. d'Auvergne ; Dict. de la Noblesse.* La *Généalogie de la Maison de Sainte-Marthe, cit. supra,* mentionne les Marillac dans la *Table des Maisons alliées à celle de Sainte-Marthe.*

8. Non identifié. Je suppose que ce nom est le même que celui de Granet, porté par une famille vivant aux environs de Vienne. *Cf.* Bull. de la Soc. d'Arch. de la Drôme, vol. XXVII, p. 250.

table et à sa sœur [1] ; à Frère I. Marron, « Amy Marron [2] » ; à Madame de Molans et à Mademoiselle Beconne [3], — grande dame selon toute apparence, — qui admirait ses talents et à qui il offrit le platonique hommage de ses vers. Il visita Vaucluse [4] et fréquenta Pierre Paschal à Avignon [5]. On ne sait pas de manière si certaine où il rencontra Guillaume Bigot [6], homme que tout le monde lettré de cette époque se plaisait à honorer. Bigot publia son *Somnium* à Paris en 1537 et, depuis ce moment jusqu'à la fin de l'année 1540, date à laquelle il se fixa à Nîmes, il voyagea sans relâche dans le Lyonnais, le Dauphiné, le Piémont et en Italie. Son amitié pour Sainte-Marthe était en quelque sorte assez pointilleuse. Il ne manifesta aucun intérêt pour les vers composés par un homme qui, d'après lui, aurait mieux fait de se consacrer

> ... aux Sciences,
> Desquelles as du Seigneur les semences.
>
> *P. F.*, p. 229.

Cependant Sainte-Marthe avait la plus grande admiration pour Bigot, le considérait comme « très consommé en Philosophie », et lui donnait les noms de « Vray Philosophe et de tiltre et de faict [7] ». Léon de Saint-Maur, le vieux Duc de Montau-

1. *A Noble Paule de Fay, Seigneur d'Estables*, *P. F.*, p. 79. *A Mademoiselle d'Estable, sa seur d'alience*, *P. F.*, p. 159. *Cf.* Guy Allard, *Nobiliaire du Dauphiné*, art. *Fay* et *Bib. du Dauphiné*, vol. II, p. 455.

2. *A F. I. Marron. Pourquoy le vray bien est interdit*, *P. F.*, p. 56. Sur Marron, *cf. La France Prot.*, 2e éd., vol. VII, p. 316 *a*.

3. *A Mademoiselle de Beconne*, *P. F.*, p. 193. Un certain de Beconne, vraisemblablement le père ou le grand-père de cette dame, était en 1485 capitaine de 500 hommes, gouverneur de Dun-le-Roi et de Crest, et, en 1503, maître des eaux et forêts de Dauphiné. Bull. de la Soc. d'Arch. de la Drôme, vol. VII, p. 13 et vol. VIII, p. 36.

4. C'est ce qu'on peut conclure de son poème : *Sur la fontaine de Vaucluse. près laquelle jadis habita Petrarche*, *P. F.*, p. 21. *Cf. infra* p. 297.

5. « Audii Petrum Paschalium virum eruditissimum et mihi aliquando Avenione cognitum, statuisse Reginæ vitam litteris mandare. » Sainte-Marthe *in obitum... Margaritæ... oratio funebris. Candido lectori*, p. 4. *Cf. infra*, p. 334.

6. *Cf.* au sujet de Bigot, M. J. Gaufrès, *Claude Baduel et la Réforme des études au XVIe siècle*. Bayle, *Dict. Hist. et Critique*, remarque que « On imprima quelques-uns de ses vers françois avec la poésie de Charles de Sainte-Marthe, oncle de Scévole ». Ces « quelques-uns » se réduisent à un seul long poème : *Epistre de Bigotius à Saincte Marthe*, dans le *Livre de ses Amys*, *P. F.*, p. 229. Il fut réédité par Gaufrès, *op. cit.* p. 313.

7. Dans le rondeau *A Guillaume Bigot homme très consommé en philosophie*, avec pour refrain « Vray Philosophe », *P. F.*, p. 93.

sier [1], était aussi de ses amis et cela peut être l'indice d'un voyage de Sainte-Marthe à Hyères, d'où Saint-Maur datera plus tard une lettre amicale qui lui sera destinée [2].

C'est pourtant à Arles que Sainte-Marthe forma les amitiés les plus durables, probablement dans le courant de 1538. Sans compter son intime amitié avec Antoine Arlier [3], lieutenant à Arles du sénéchal de Provence, ses relations amicales avec Michel de Saint-Jean, « jeune homme de grand jugement sans lettres [4] » et avec au moins un membre de la famille de la Tour [5], Sainte-Marthe fit la connaissance, par lettres sinon autrement, de « noble Loys de Sainct-Martin [6] ». Ce dernier l'avait profondément obligé, en lui offrant sa vive et agréable sympathie, à l'occasion de ses malheurs, et Sainte-Marthe lui exprima ses sentiments reconnaissants en ces vers :

A vous je suis débiteur d'une debte
De tant hault pris qui si c'estoit recepte
D'or ou d'argent, voire et encores plus,
Je le confesse, or il reste au surplus.
. . . . . .
Vu avez sceu ce qui m'est survenu
Et, par pitié de mon grand infortune,
Ma passion vous a esté commune.

A noble Loys de Sainct Martin d'Arles, luy estant malade, *P. F.*, p. 139.

Il fit aussi la connaissance à Arles de deux hommes qui jouèrent dans sa vie un rôle plus important : Jacques de Raynaud, sieur

1. Second duc du nom. Il prêta hommage pour ses terres en 1479. *Cf. Dict. de la Noblesse*, vol. XVIII, p. 201 et Moreri, *Le grand Dict. historique*. Dans sa lettre à Sainte-Marthe, on le voit nommé Léon de Saint-More, *dit* de Monthozier ; c'est là vraisemblablement une faute d'impression, car on n'a aucun doute sur son identité. Muret a composé pour lui une épigramme *Pro Carolo Montauserio ad Margaritam reginam Navarræ, Juvenilia* (Paris, 1553), p. 80.

2. *Cf. infra*, pp. 53 et 342.

3. Au sujet d'Arlier, *cf.* Picot, *Rabelais à Aigues-Mortes*, Rev. des Et. Rab., 1905, pp. 333-335, et J. L. Gerig, *Notes sur Raulin Séguier,... et sur Antoine Arlier*, Annales du Midi, octobre 1909, p. 488.

4. *A Michel de Sainct Jhean d'Arles, jeune homme de grand jugement sans lettres*, *P. F.*, p. 27.

5. *A Madame Magdaleine de la Tour, sa sœur d'alliance*, *P. F.*, p. 70. A Arles vivait une famille de ce nom.

6. Peut-être est-ce le même que le Sanctus Martinus qui correspondit avec Breton. *Cf. Rob. Britanni Epist. libri tres*, fol. 83 r°.

d'Alein [1], et le savant moine Denis Faucher [2]. Alein, citoyen distingué, « bien instruict aux Sainctes Ecritures et docte en Droit civil », d'après le témoignage de Théodore de Bèze, et qui avait pour amis les gens les plus en vue s'il n'était pas lui-même très connu en France, avait au moins des tendances libérales en religion et sympathisait évidemment avec Sainte-Marthe au sujet de la fameuse question féministe, qui préoccupait divers lettrés de cette époque [3]. L'influence que pouvait exercer Alein en faveur de la nouvelle Réforme fut certainement compensée par celle de l'humaniste [4] Denis Faucher, dont la fidélité à l'Église était d'un caractère sévère et déterminé. Occupé à l'achèvement de ses réformes monastiques à Tarascon, Faucher doit être allé de temps en temps rendre visite à la ville voisine d'Arles, où il était né, et c'est probablement à cette époque que Sainte-Marthe conçut pour son aîné cette admiration affectueuse [5], qui gênait presque celui qui en était l'objet.

L'amour non moins que l'amitié embellit Arles aux yeux de Sainte-Marthe. Nous ne savons de l'objet de sa passion, Mademoiselle Beringue, ou Beringue de Loytaulde, que ce que son amant nous en a dit. Elle était pauvre et parut, aux yeux de Sainte-Marthe, belle de sa « tendre et première jeunesse » et, d'un sourire, elle s'empara de son cœur :

1. Ce nom fut orthographié différemment : Alein, Allein, Alen, Alenc. Pour la part qui lui revient dans la résistance de Chasseneux à exécuter le décret de 1550 contre les Vaudois, *cf.* Crespin, *Histoire des Martyrs persécutez et mis à mort pour la vérité de l'Evangile*, etc..., Théodore de Bèze, *Hist. Ecc.*, vol. I, p. 38 ; *La France Prot.*, art. *Raynaud* (Guillaume) et *Masson* (Pierre) ; *cf.* aussi Gautrès, *op. cit.*, p. 197 *et seq.* et 222-225.

2. Originaire d'une honorable famille d'Arles, Faucher prononça ses vœux à à Saint-Benedict de Padolinore, à Mantoue, en 1508. Envoyé à l'île de Lérins, quand le monastère de l'île fut réformé et réuni au sacré Collège de Saint-Justin de Padoue, il se voua à l'étude des œuvres de saint Paul. Il avait la réputation d'être aussi érudit humaniste que théologien, et peignait avec habileté. A l'instigation du Cardinal du Bellay, il entreprit la réforme du monastère de Saint-Nicholas de Tarascon, qui dépendait de la congrégation de Lérins. Il est l'auteur de traités religieux, de poèmes, d'hymnes, de sermons et d'ouvrages concernant les réformes monastiques. Il mourut en 1562, à l'âge de 70 ans. *Cf. Chronologia Sanctorum... Sacræ Insulæ Lerinensis*, p. 222. *Compendium vitæ Reverendi Patris Domini Dionisii Faucherii, auctoris præsentis operis et monachi Lerinensis.*

3. *A monsieur d'Alein d'Arles. Que l'homme médisant de la femme médict de soy-mesme, P. F.*, p. 14.

4. Parmi ses correspondants, on compte les cardinaux du Bellay, Charles de Lorraine et Sadolet, Bigot, Vulteius, Macrin, Dampierre.

5. *Cf. infra* pp. 51 et 347.

Par un soubris, qui rien ne me sembloit
Et seulement entour la bouche aloit,
Qui m'eust predit que j'eusse cette peine ?
Un Ris a il puissance si haultaine
De captiver celuy là qui le veoit ?

A Madamoiselle Gacinette Loytaulde. Mère de Beringue s'Amye. P. F., p. 88.

Il a laissé une vivante description de ses charmes :

Vostre Beaulté, en ce n'y a rien fait,
Quoy qu'Œuvre soit de Nature perfaict,
Œuvre divin, et splendeur Angélique,
Encore moins Désir qui fust lubrique.
Vostre vertu seule m'y a induit,
Et par Amour très honneste conduit,
Une doulceur en vous tresgenuine,
Une Bonté traicte en face benigne,
Et (qui a fait plus ferme le lyen)
Un sentiment du tout semblable au mien.

A Madamoiselle Beringue. De leur honneste et irrépréhensible Amour. P. F., p. 147.

Ils rencontrèrent des rivaux et des ennemis, mais l'affection mutuelle des deux amants resta constante :

Puisque m'aymez, et aymer je vous veulx,
Nos deux vouloirs, (au plaisir des haults Dieux)
Ensemble joincts, auront toute puissance.
Or poursuivons d'une grande constance
Quoyque sur nous machinent Envieux
C'est pour neant.

A Madamoiselle Beringue. Que leur Amour ne se pourra minuer pour les mesdisants. P. F., p. 86.

Les bavards ne gardèrent pas non plus le silence sur la médiocrité des biens que Mademoiselle Beringue pourrait apporter en mariage :

Les mesdisans m'ont souvent fait reproche
Qu'elle ne peut me donner le grand bien.

En dépit de tout, il maintint sa détermination « Jasent leur saoul », s'écrie-t-il,

..... leur parler ne me touche,
Elle me plaist, je m'en contente bien.
Il ne faut donc qu'ilz estiment combien

Qu'elle n'ait pas grand rente et grand avoir,
Que je délaisse en faire mon debvoir
De mettre fin à ma premiere attente.

D'aulcuns mesdisans, luy faisans reproche de la pauvreté de s'Amye. P. F., p. 33.

Le dernier biographe de Sainte-Marthe, M. de Longuemare, suppose que Mademoiselle Beringue n'avait pas grand pouvoir sur l'affection du poète et qu'il ne la célébrait que pour suivre la mode poétique ; mais, quoiqu'il soit vrai que Sainte-Marthe ait réalisé, à l'égard de sa maîtresse, ses théories poétiques, il est impossible de lire ses poèmes attentivement sans y percevoir la sincérité de sa passion. Elle apparaît surtout dans la prière pour la guérison de Mademoiselle Beringue, qui souffrait des « fiebvres ». Le passage suivant pourrait difficilement n'être qu'un développement délibéré de sensibilité poétique.

O doulx Seigneur...
. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .
Ta grand' doulceur icy venir m'appreste,
Pour humblement te faire une requeste,
C'est de donner par ta grâce secours
A celle là qui prend vers toy recours,
Qui maintenant est au lict en malaise
Pour une Fiebvre aspre, longue et maulvaise
De laquelle est son corps fort tourmenté,
Si des siens est le dur mal lamenté,
Si ses Amys en ont grande tristesse,
J'en ay (sur tous) la mortelle destresse,
Je suis celuy qui, avec le tourment,
Ne puis avoir aultre contentement
Que par sa Mort, une Mort qui m'est seure,
Prenant santé de la mesme morsure.

A Jésu Christ. Supplication pour obtenir guarison à Madamoiselle Beringue, estant malade des Fiebvres. P. F., p. 184.

L'amour et l'amitié ne furent pas les seuls sentiments que Sainte-Marthe éprouva à Arles. Il eut à y souffrir non seulement une blessure, mais encore d'obscures persécutions, auxquelles fait sans doute allusion son poème à Saint-Martin. C'est d'une façon extrêmement vague qu'il parle de ses mésaventures en s'adressant à la ville d'Arles :

Tu a voulu me priver de la vie
Du coup mortel de ma senestre Main.
Persécuté fus apres par Envie
D'aulcuns des tiens.

A la Ville d'Arles en Provence, d'où est natifve Madamoiselle Beringue, s'Amie. En forme de complainte. P. F., p. 25.

Et il ne nous éclairera plus davantage ni sur la cause de la persécution, ni sur la nature de sa blessure. Comme il n'est fait allusion à la perte d'une main ni dans les ouvrages postérieurs de Sainte-Marthe ni dans l'histoire écrite par son neveu[1], il est permis de croire que l'accident — s'il y eut accident — n'eut pas de conséquences plus graves que n'en eut la persécution, qui finit dans la confusion de ses auteurs :

Mais l'effort inhumain
A (Dieu mercy) à la fin esté vain.
Donc chascun d'eulx l'aultre en honte regarde.

Ibid.

Les autres pérégrinations de Sainte-Marthe dans le Sud de la France peuvent l'avoir conduit jusqu'à Chambéry, car il adressa des vers à Boysonné [2], nommé juge au Parlement et à la Cour du Roi de cette ville dans le courant de 1538 [3] ; jusqu'à Grenoble aussi, où il eut certainement des amis, entre autres Saint-Romans, Jean Galbert et Jean d'Avanson [4], personnages ayant tous un office public dans la ville ou au Parlement ; outre ceux-ci, Maurice Chausson, membre d'une famille qui s'était signalée dans les affaires municipales de cette ville, voua à Sainte-Marthe une ardente amitié, que celui-ci lui rendait bien [5]. Durant cette période il éprouva des difficultés budgétaires et peut-être même

1. Il est possible que ceci soit simplement une allusion obscure au père du poète qui donna peut-être l'exemple, suivi par son plus célèbre neveu, de traduire en latin son nom de *Gaucher* pour en faire *Scévole*.

2. *Cf. infra.*

3. Sur Boysonné, *cf.* Georges Guibal, *De Joannis Boysonnei vita ;* F. Mugnier, *La vie et les poésies de Jean Boysonné* ; R. C. Christie, *op. cit., passim.*

4. *Cf. infra*, pp. 51, 53 *et passim.*

5. Sainte-Marthe lui adressa un dixain intitulé : *A Maurice Chausson, vers Alexandrins, P. F.*, p. 66. Sa contribution au *Livre de ses Amys*, de Sainte-Marthe, consiste en un huitain complimenteur : *Maurice Chausson à Sainte-Marthe, P. F.*, p. 234. Un des membres de la famille, l'apothicaire Louis, fut membre du Conseil municipal en 1554 et Consul en 1555. Les documents en nomment un autre, Jean, parmi les personnages présents aux assemblées municipales.

s'adressa-t-il en vain au riche Boysonné. Cette hypothèse nous est suggérée par le ton des vers que Sainte-Marthe lui adressa ; ils semblent quelque peu aigres, si l'on songe que ses amis étaient nombreux :

A Monsieur Boissonné, Conseiller a Chambery. Qu'on se doibt fier au seul Seigneur, non aux Hommes.

J'ay veu beaucoup et jay beaucoup souffert,
Et au besoing j'ay trouvé peu d'Amys,
Tel s'est à moi de parolles offert
Qui à l'effect ne m'avoit rien promis,
Mais le Seigneur a tout ceci permis,
Voulant qu'en luy, non aultre, me confye,
Malheureux est qui en l'Homme se fye.

P. F., p. 57.

Qu'il ait fait ou non une demande d'argent à Boyssoné, il est sûr qu'il en fit à d'autres. Il écrivit à Louis de Saint-Remy, habitant de Grenoble [1], ou de Lyon, alors qu'il était à Vincentz, aux alentours de la ville [2], et dans la nécessité ; sur un ton plaisant il lui demande cent écus, et François de Grolée poussa certainement ses bontés envers Sainte-Marthe jusqu'à l'aider de sa bourse.

Une lettre d'Antoine Arlier, reçue au mois de janvier de l'année précédente (1539), en est encore une preuve [3]. « J'apprends par votre lettre, écrit-il, quels mauvais coups la fortune vous porte, quoique vous ayez pratiqué la charité en paroles et aux dépens de votre patrimoine. Si cette vertu est particulière à ceux qui s'occupent de philosophie, soyez assuré qu'elle vous conduira droit et sûrement au port. Moi-même, mon cher Sainte-

1. *A Monsieur de S. Remy luy estant en necessité à Vincence*, *P. F.*, p. 92. Ces vers furent plus tard attribués à Marot ; *cf. infra*, p. 135, n. 4. C'est probablement le même personnage que Louis de Saint-Remy, conseiller à Grenoble, qui fut plus tard, en 1555, citoyen de Genève. *(Cf. La France Protestante)* ; peut-être est-il aussi le même que M. de Saint-Remy « qu'on dit estre fort expert quant aux réparations et fortifications des villes », qui se trouvait à Lyon, entre 1542 et 1544, et fut consulté par les autorités au sujet des défenses de la ville. Archives de la ville de Lyon, Actes consulaires, BB, 61, Registre.

2. Seule explication du nom de *Vincence* qui se présente à l'esprit.

3. *Arlerius Carolo Samarthano.* Pour le texte, *cf. infra* p. 346. Je dois cette lettre à l'obligeance de M. John L. Gerig, professeur à l'Université de Columbia, qui doit publier les lettres d'Arlier en collaboration avec M. Emile Picot. La date de celle-ci se trouve fixée par la mention qu'Arlier fait de sa récente nomination (14 déc. 1538). *Cf.* E. Picot, *loc. cit.*, p. 335.

Marthe, je vous offrirais de vous aider, si je n'étais contraint de partir dans un court délai, pour la Cour, où je dois porter mes remerciements au Roi très-chrétien qui m'a — peut-être ne le savez-vous pas — confié l'office de Sénateur à Turin. De plus il a l'intention de me donner pour toujours la charge de Lieutenant du Sénéchal à Arles. J'ai besoin pour ce voyage d'emprunter de l'argent pour payer les chevaux, les vêtements et les serviteurs, car je n'en ai pas suffisamment. Jugez en quelle malheureuse situation je me trouve, forcé de partir pour la Cour, avec les apparences de la prospérité et obligé d'importuner mes amis et de vous répondre à vous, le plus cher de tous, en vous refusant ce que d'autre part je devrai rendre à d'autres. Adieu ; comptez que je vous écrirai de Valence à la première occasion. Je suis fort heureux de la célébrité que vos savants écrits confèrent à mon nom. Je prendrai garde dorénavant que vous ne vous repentiez pas d'avoir ainsi travaillé. Arles, 1er janvier (1539). »

Quels qu'aient été les dates et l'ordre de son itinéraire dans le Midi, Sainte-Marthe était arrivé à Romans vers la fin d'octobre 1539. Là aussi, il se lia avec de puissants amis, parmi lesquels André Tardivon, « Courrier » de l'endroit, à qui il adressa le rondeau : *A André Tardivon, Courrier de Romans. Aulcune fois mal sur mal estre santé* [1].

Il avait encore pour amis les Rocoules [2], alliés aux Tardivon ; le savant Jean Merlin [3], à qui Sainte-Marthe dédia le dizain intitulé : *A Jean Merlin. Que nous sommes Aveugles en nos faicts* [4] et, peut-être, faudrait-il ajouter à cette liste Edmond Odde de Triors [5], personnage d'importance dans la région. Les vers que

1. *P. F.*, p. 98. Cet André, originaire d'une famille très connue à Valence et à Romans dès 1426, était fils de Guillaume de Tardivon, également courrier de Romans. Il épousa Françoise de Galbert de Rocoules et eut un fils, Exupère, qui embrassa la religion réformée et partit dans le Vivarais pour y vivre. *Cf.* Bull. de la Soc. d'Arch. de la Drôme, vol. XXVI, p. 352.

2. Sainte-Marthe dédia deux poèmes à Jeanne de Rocoules : *A Madamoiselle Jeanne de Rocoulles. Que la cognoissance de Dieu oultrepasse tous autres dons*, *P. F.*, p. 36, et *A Mademoiselle Jeanne de Roucoulles*, *P. F.*, p. 153.

3. Sur Jean-Raymond Merlin, son protestantisme et sa « mission » en France, *cf. La France Protestante*, et Rochas, *Biog. du Dauphiné*. Né à Romans, il quitta la France « dans sa jeunesse » pour s'établir à Lausanne, où il fut professeur d'hébreu à partir de 1531, ou 1548. Cette dernière date paraît plus probable à cause de ses relations avec Sainte-Marthe.

4. *P. F.*, p. 68.

5. Sur Edmond Odde, seigneur de Triors (mort en 1572), « voisin et singulier

Sainte-Marthe lui adressa pourraient bien renfermer une intention satirique. Si ce n'est pas le cas, l'emploi de son nom constitue tout seul un compliment :

> De quoy sert-il avoir maison sans porte ?
> De quoy sert-il quand belle Bource on porte
> Plaine d'Argent, si n'a point de lien ?
> Cela bien peu proffite ou du tout rien.
> Et moins la langue, encor que soit diserte
> S'à tous propos sans closture est ouverte.

A noble Edmond Odde, Seigneur de Triors. Du cloistre de la Langue. *P. F.*, p. 72.

Il se fit aussi des ennemis, peut-être Edmond Bourel, Chanoine de Romans [1] et, sûrement, le maître de l'école municipale, Hondremar [2]. Cet homme s'était rendu coupable de méfaits auxquels ces vers de Sainte-Marthe font allusion :

> Tu le scais bien que tu m'as irrité,
> Et fait des tourts lesquels je ne racompte.
> Tu le scais bien que je dy Verité.
> Tu le scais bien, ce qu'en as mérité.
> Ton propre faict, Houdremarc, te fait honte.
> De me venger par escript ne tiens compte,
> Laisser debvrons à Dieu toute vengeance,
> Combien que j'ay de ce faire puissance.

A Antoine Hondremarc, maistre d'Escholle à Romans. P. F., p. 69.

Hondremar, ou Hondremarc, d'après Sainte-Marthe, était un savant et un professeur expérimenté [3]. Il n'est pas douteux que

amy de la communauté », *cf. Biog. Univ.* et Bull. de la Soc. d'Arch. de la Drôme, vol. XXIV, 135-145.

1. La ballade adressée à Bourel laisse au lecteur les mêmes doutes que ses vers à Odde de Triors, *A Edmond Bourel, chanoine de Romans en Daulphiné. Que (suivant l'ordonnance de Dieu) mieulx vault se marier que d'entretenir Palliardes*, *P. F.*, p. 57. En 1556, Bourel, en tant que membre du chapitre de Saint-Bernard de Romans, fut choisi pour garder les sceaux jusqu'à la nomination et l'installation du nouvel évêque, Charles de Marillac. *Cf.* Bull. de la Soc. d'Arch. de la Drôme, vol. XVIII, pp. 22 et 24.

2. Le nom est ainsi orthographié dans les archives municipales de Romans. Dans celles de Grenoble il est orthographié Oudremare.

3. Il avait été, peu avant, maître d'école à Avignon. *Cf.* Archives municipales de Grenoble, 15 juillet 1532. Hondremar apparaît dans les Archives de Romans comme remplaçant Josias, le titulaire précédent, en 1538. Le 9 avril 1541, fut enregistré dans ces mêmes archives un article relatif au maintien d'un maître d'école célibataire. La veuve du maître d'école décédé — sans doute Hondremar — est chargée d'entretenir ses commensaux. Archives de Romans, registre BB 5 et BB 6.

la réputation d'hétérodoxie qui s'attachait à Sainte-Marthe n'ait suffi à le mal disposer contre lui, car il avait justement été mis à la place d'un hérétique notoire [1], et on comprend facilement que ce fut bien pis quand, à la fin d'octobre, les Autorités municipales de Grenoble proposèrent à Sainte-Marthe de venir enseigner à l'école municipale [2]. Hondremarc ayant lui-même demandé sans succès, quelques années plus tôt, semblable poste en cette ville [3].

La situation à laquelle Sainte-Marthe était appelé était celle

1. Josias, un des premiers prédicateurs protestants du Dauphiné. Je dois cette information à l'obligeance de M. Jules Chevalier, de Romans.

2. Année 1539, Archives municipales de Grenoble, BB 12, f° 267. Dimenche XXVI^me^ jour d'octobre, dans la maison de Monsieur le premier Cosse a este appelé le conseil, auquel se sont trouvés :

Noble Guigo-Coct et maistre Lauren Bozon, consulz ; maistre François Bernard, sire Jehan Verdonay, Pierre Audeyard et Jehan Desuellis, conseilliers ; Monsieur Guillaume de Puteo, medecin ; sires Jehan Maximi, Anthoyne Constantin et maistre Anthoyne Ruffi : Proposé que ung maistre Charles, maistre d'escolle, auquel l'on avoit parlé pour venir demourer et regenter aux escolles de ceste ville a envoié de lettres despuis Romans pour en avoir nouvelles asseures, desquelles lettres a este fecte lecture, et demandé que sera defferé.

Conclu que maistre Adam baille requeste au Conseil de la ville, par laquelle il declaire ce que il demande à l'occasion du dict maistre Charles, et puis l'on luy fera reponce au premier Conseil.

F° 268. « Mardi 28 d'octobre dans la Tour de l'Isle a esté appellé le Conseil auquel se sont trouvés : Noble Guigs Coct et Jehan de Fabro, consulz, despuis maistre Jehan Matéreni, vénerable home messire Anthoyne Guiffrey, Chanoyne de l'église Nostre-Dame de Grenoble, égrégie personne George Fiquel advocat, maistre Jacques Pillosii, Jeham Sernandi, Pierre Audeyard, Claude Reynaud, Jeham du Port et maistre Jeham Jouvencel, noble Pierre Chappellain, cappitaine de Porte Freyne, et sire Jeham Verdonay, despuis Aymo Repellin et monsieur Pou Actuher, advocat.

Pour les escolles et maistre Charles Saincte-Marthe. — Proposé : Quant aux affaires des escolles de la présente cité et de ce que maistre Adam, moderne précepteur des dites escolles n'a tenu ni observé le contenu de l'instrument sur ce faict et que de nouveau avons heu nouvelles d'ung nommé maistre Charles de Saincte-Marthe, lequel c'est offert vouloir venir servir ausdites escolles, par quoy demande que sera defferré. Conclu que l'on envoie au dit Charles Saincte-Marthe, à Romans, une lettre au nom de la ville pour scavoir de luy le partir qui veult avoir pour servir aux escolles de la présente cité ; et quant l'augment que demande le dit maistre Adam ; que entresi et la Tousainctz prochein l'on appellera le Conseil Général pour le mettre en délibéracion. » L'inventaire des Archives induit en erreur. Vol. I, p. 34. « On écrira à M^e^ Charles Sainte-Marthe, maître de l'école à Romans, pour savoir s'il veut venir remplacer le précepteur de l'école de Grenoble qui ne s'acquitte pas convenablement de ses fonctions. » On observera que le document lui-même n'indique pas que Sainte-Marthe devait remplacer Adam ni qu'il eut aucune fonction bien définitive à Romans.

3. *Cf.* Arch. de Grenoble, 5 juillet 1532.

de « bachelier » ; deux de ceux-ci étaient les assistants ordinaires du directeur, Adam Primet, qui semble avoir désigné Sainte-Marthe comme capable de devenir son collègue. Le Conseil poussa les négociations jusqu'à s'informer des honoraires que demanderait Sainte-Marthe [1]. Ce fut son entretien qu'il demanda et celui d'un domestique, plus trois couronnes par mois. A ce propos, on découvre, en étudiant les archives municipales, la fin d'un état de choses litigieux qui divisait le maître d'école et le Conseil municipal, au sujet du paiement des émoluments de l'assistant. Primet, qui s'était en fait engagé par son contrat à payer deux bacheliers compétents, avait, à ce qu'il semble, demandé de nouveaux subsides pour payer Sainte-Marthe, et le Conseil, qui avait bien cédé jusque-là à ses nombreuses exigences, avec une indulgence remarquable [2] (car c'était un excellent maître que l'on souhaitait garder), perdit cette fois patience et répondit assez rudement que, si Primet n'observait pas les termes de son contrat, il veillerait lui-même à l'engagement de deux assistants capables et qu'en tout cas, il ne fournirait rien de plus, ni pour Primet, ni pour Sainte-Marthe, que ce qu'il s'était en-

1. Archives de Grenoble, f° 269 v°. Mardi quatrième jour de novembre a esté appelé le Conseil dans la maison de la ville, auquel ce sont trouvé :

Maistres Laurens Bozon, sires Jeham de Fabro et Jeham Manein, consulz ; monsieur Pons Actuher, advocat, noble Gaioct de Briansson ; monsieur Guillaume de Puteo, medecin ; maistre Henri Matheron, secretaire des Comptes, Jeham Sernandi, Jeham Chosson, Anthoyne Constantin, Enymond Claquin, Jeham Desmellis, Jeham Mainni, Andre de Vares, maistre Claude Raynaudi :

Fol. 270. Proposé que dernièrement fust conclu envoier une lettre à maistre Charles estant à Romans, pour sçavoir de luy le partir qu'il vouldroit avoir pour servir aux escolles de la presente cité, qu'a esté fect et lequel mande une lettre aux consuls de la presente cité, par laquelle il mande que il veust estre nourri, luy et ung serviteur et avoir de gages tous les moys troys escus, parquoy demande si l'on doit retenir le dist maistre Charles et luy donner les ditz gaiges qu'il demande. Les voix ouyes et aussi avoir ouy la teneur de la dicte lettre envoié par le dict maistre Charles, atandu aussi que maistre Adam, moderne precepteur des dictes escolles, par la teneur de l'instrument faict avecque la ville est tenu fournir aus dictes escolles *(sic)* de deux bacheilleurs suffisans a ces despans, conclu au dict maistre Adam faire observer de que par la teneur dudict instrument est obtenu faire, aultrement que la ville y pourvoira, et audict maistre Adam et maistre Charles ne faire auleun augment de gaiges ne sallaires oultre ceulx que audict maistre Adam ont esté promis.

2. *Cf.* Archives municipales de Grenoble, année 1537, BB 11, fol. 282 (16 nov.), 284 (27 nov.), 294 (7 déc.), 295 v°, 298 (8 déc.), 299 v° (10 déc.), 300 (11 déc.), 302 v° (12 déc.), 303 v° (14 déc.). Année 1538, BB 12, fol. 14 (18 janv.), 22 v° (1er fév.r), 76 v° (24 mai), 92 (12 juillet), 107 v° (Aug. 30), 153-154 v° (20 déc.), Année 1539, BB 12 fol. 211 (18 avril).

gagé à fournir. La prudence d'Adam Primet et la fermeté du Conseil firent, pour cette fois, échouer les négociations entreprises avec Sainte-Marthe.

Que ces négociations indiquent ou non qu'il ait professé à Romans [1], à quelque titre que ce soit, peut-être comme un des « bacheliers » d'Hondremar, supposition qui expliquerait ses mauvaises relations avec le maître d'école — car la discorde régnait partout entre les maîtres et leurs subordonnés —, peut-être encore comme un de ces « pédagogues », qui semblent avoir été les précepteurs privés des fils de certaines familles à l'école même, et dont, là comme ailleurs, le titulaire officiel se plaignait sous le prétexte qu'ils « luy tondent l'herbe sous les pieds » [2], il avait au moins quelque expérience d'une vocation qui doit avoir présenté beaucoup d'attraits à un homme de sa nature. Grâce à l'ardent intérêt que prenaient les hommes de ce temps aux études et à l'éducation, une quantité de jeunes lettrés remarquablement érudits suivaient la carrière du professorat ; d'une renommée plus qu'ordinaire, beaucoup d'entre eux avaient des opinions libérales et regardaient leur situation comme un poste privilégié pour la propagation des nouvelles idées ; car, d'après la sage recommandation de Calvin [3], les maîtres d'école étaient à ce moment les prosélytes préférés du nouveau mouvement.

Un goût prédominant pour la vie errante, surtout parmi les hommes de lettres, rendu plus vif par les chances d'élévation qu'offrait le patronage de la science, avait créé l'habitude des changements constants de titulaires, ce qui enlevait toute monotonie à la vie des maîtres d'école et rendait possibles les voyages, les aventures et les rapports avec les hommes de goûts semblables. Sans doute, après avoir pris connaissance des documents municipaux de cette époque, peut-on se demander quel effet durent avoir ces changements incessants sur cette éducation.

1. Il n'était sûrement pas le maître d'école officiel. Les archives de Romans ne le disent pas et les entrées *cit. supra* ne permettent pas de le supposer.

2. Archives de Romans, Registre BB 5, 15 avril 1530. « Plainte d'Adam contre certains magisters qui tiennent des commensaulx et lui ôtent son profit. » 23 avril 1527 : « Josias se plaint de certains pédagogues en la ville qui tiennent commensalité et lui tondent l'herbe sous les pieds », etc.

3. « Leur addresse première estoit tousjours chez les régents maistres d'escholes selon l'instruction de Calvin... Calvin et ses apostres, lesquels par l'entremise de ses regents firent couler leur dangereuse doctrine dans les escholes principalement de Guienne. » Florimond de Raemond, *op. cit*, livre VII, p. 864.

alors tant recherchée. Malheureusement, l'amour du changement ne fut pas la seule cause du manque de fixité des titulaires, et les archives municipales mentionnent le renvoi des maîtres d'école pour négligences, pour inattention, ivrognerie, rixes ou dévergondage [1] et, aussi, pour hérésie. Cette dernière accusation était si facile à porter et voilait si facilement les rancunes personnelles, que les maîtres d'école en tombèrent facilement victimes, en raison même de leur distinction, et Sainte-Marthe lui-même eut à se plaindre de ce que les impies pouvaient accuser d'hérésie l'objet de leur haine, s'ils ne trouvaient d'autres chefs d'accusation [2]. Jusque-là cependant, sa réputation d'orthodoxie n'était pas assez obscurcie pour qu'on ne pût considérer Sainte-Marthe comme un très bon candidat au poste d'assistant du maître d'école officiel de Grenoble.

1. *Cf.* par exemple *infra*, pp. 63 *et seq.* pour le renvoi d'un pédagogue bien connu.

2. Ea est hodie impiorum tanta perversitas ut quem perditum ac extinctum esse velent, cum aliter non possunt perdere, hæreseos accersant, ac eo nomine non principibus solum ac potentibus viris, verum etiam vulgo ipsi ac rudibus idiotis invisum et odiosum reddant. *In Psalmum Septem... Paraphrasis*, p. 26.

CHAPITRE III

TRIBULATIONS A GRENOBLE ; — VIE A LYON. « LA POESIE FRANCOISE ».

Les négociations entre Sainte-Marthe et les Consuls de Grenoble n'eurent pas de résultat immédiat et l'on peut deviner que Primet se contenta d'un collaborateur moins précieux, plus modestement rémunéré, puisque la ville se refusait à partager ses frais. Sainte-Marthe resta à Romans, on ne sait trop en quelle qualité, et y était encore au mois de février de l'année suivante. Le 9 de ce mois, le Conseil municipal de Grenoble se réunit pour délibérer sur la décision à prendre au sujet de l'école, car Adam Primet venait de mourir « ces jours passés » et sa place se trouvait vacante [1], bien qu'il remplaçât temporairement le titulaire précédent, Droin, qui ne donnait pas satisfaction, étant tombé malade, et qui avait été par la suite complètement éclipsé par le vigoureux « maistre Adam ». Les Consuls délibérèrent,

1. Archives municipales de Grenoble, année 1540, BB 12, fol. 325 r° et v°. 9 Fév.

« Proposé que ces jours passés maistre Adam, precepteur des escolles de la presente cité, est alé de vie à trepas et a laissé les escolles de la presente cité impourvues de precepteur, et pour ce que ledict affaire est chose prejudiciable à la chose publicque de la presente cité, et que est chose necessaire de y pourvoir activement pour obvier au debouchement des enfans et escholliers de ladicte cité et pur ce que maistre *Susaneus*, home sçavant et souffisant pour le regime desdictes escolles, est en la presente cité qui à l'aventure vouldroit prandre en charge les dictes escholles, aussi a l'on ouy parler de ung maistre Charles de Saincte Marthe, à present estant à Romans, est home sçavant, et aussi de maistre Droyn estant dans la presente cité sçavant, lequel d'iceulx l'on pourra avoir et retenir pour lesdictes escolles, l'ung d'iceulx ou tous troys, et comment l'on y procedera le plus tost et le meilleur.

Conclu que l'on retienne maistre Susaneus *in capite* jusques à la Sainct Jehan prochien avecque faculté à messieurs les cosses de eulx despartir des conventions à faire avecque luy, s'il y a chose notable à dire en son administration, et ce à la seule discretion de messieurs les cosses, sans aultre proces. Item, de retenir une lesson de maistre Droyn de matin à salaire raysonnable, duquel l'on les acordera. Item, on acordera aussi de maistre Claude, qui demeure chie le secretaire Mathernon, ainsi qui sera avisé... »

après la mort de Primet, pour savoir si Droin reprendrait ses fonctions, et ils avaient encore le choix entre deux candidats : Sainte-Marthe, « à présent estant à Romans », et Hubert Sussanneau. Celui-ci était un jeune homme brillant, dissipé et violent. Docteur en Droit et en Médecine, il avait déjà acquis une certaine réputation dans le monde littéraire, grâce à ses nombreux ouvrages d'érudition ou originaux [1] ; mais la ville de Grenoble le connaissait d'une façon plus particulière, car il y avait été, quatre ans auparavant, l'assistant de Droin, et, s'étant livré à certaines violences, il avait dû abandonner ce poste pour s'enfuir de la ville [2].

Pourtant, sa brillante réputation l'emportant sur le souvenir que l'on avait gardé de son caractère, le choix du Conseil se fit en sa faveur et Sussanneau fut engagé *in capite*, à l'essai seulement, mais entouré d'une stricte surveillance. Il était convenu qu'il engagerait Droin pour donner une leçon par jour ; mais, au lieu de Sainte-Marthe, ce fut un nommé maistre Claude qui fut pris comme second assistant.

Malgré son désappointement, car nous pouvons imaginer qu'il était au courant des mesures prises par le Conseil, Sainte-Marthe se rendit à Grenoble, ou en quelque endroit situé dans la juridiction de son Parlement, dans le courant du printemps. Qu'il y ait été appelé malgré tout pour être l'assistant de Sussanneau, ou qu'il ait pris ce parti de sa propre initiative, il eut de bonnes raisons de le regretter, car il y fut emprisonné à cause de ses opinions. Il semble qu'il ait fait des conférences, ou quelque sorte de leçons ayant pour objet la conciliation des partis religieux. « Vous en êtes témoin », déclare-t-il dans sa Paraphrase du Psaume VII : « je n'ai jamais pensé à rien moins qu'à troubler la paix publique, mais je n'ai reculé devant aucun obstacle qui put

1. *Petri Rosseti... Christas.* Paris, Colin, 1531 ; *Apologia Petri Sutoris...* Paris, 1531 ; *Dictionarium Ciceronianum et ejusdem epigramm. libellus.* Paris, Colin, 1536 ; *P. Rosseti... Paulus...* Paris, N. Buffet, 1537 ; *Julii Cœsaris Scaligeri adv. Des. Erasmi dialogum Ciceron. oratio secunda.* Paris, 1537 ; *De ratione componendarum Versuum,* 1538, *cit. Biog. Univ. ; Hub Suss... Ludorum libri...* Paris, Colin, 1538 ; *Lamentatio Europæ,* 1538, *cit. Biog. Univ. ; P. Virgilii Maronis opera omnia...* Paris, Macé, 1540.

2. Archives municipales de Grenoble, année 1536, BB. 10, fol. 90 r° 4 août. « Quia dominus Ymbertus Suzaneus hiis novissimis diebus ad certas violencias in hujus modi civitate processit, propter quas ab eadem aufugit, dictus nobilis Hehardi, etc. »

m'empêcher de proclamer la vérité sans scandale, afin que puisse être rétablie parmi les chrétiens l'harmonie qui avait été anéantie [1]. »

Il est certain que Sainte-Marthe montra peu de discernement en choisissant Grenoble, ou ses environs, pour y étaler ses opinions. Le Parlement, qui espérait avoir définitivement frappé les Luthériens quatorze ans auparavant [2], n'était pas d'humeur bienveillante pour les réformateurs, d'autant moins que la torche de la persécution venait d'être rallumée [3], et que des instructions spéciales pour la poursuite des hérétiques venaient d'être envoyées [4]. La conséquence fut que Sainte-Marthe passa quelque temps en prison et que sa vie même fut menacée. Il est probable qu'en cette occurence, comme en d'autres plus tard, les instigateurs de la lutte qu'il eut à soutenir furent François Faysan et Théodore Mulet, juges au Parlement. Faysan et Edmond Mulet, frère du premier, juge également, furent les promoteurs d'une querelle qui avait divisé le Parlement et le Conseil municipal, et qui durait depuis le mois de janvier de l'année précédente [5]; en sorte qu'un candidat, que les conseillers considéraient favorablement et étaient prêts à accepter, risquait d'encourir, s'il en fournissait quelque motif, les préventions du Parlement. Théodore Mulet menait une vie dissolue, étant ignorant et vindicatif, s'il faut en croire Sainte-Marthe, et, d'après la même source d'information. Faysan [6], bien qu'il exerçât les attributions d'avocat général, non seulement n'avait aucune éducation, mais encore avait l'esprit affaibli par l'âge. Leur victime était d'avis que tous deux ignoraient tout de la loi et étaient aussi inca-

1. *In Psalmum Septimum... Paraphrasis*, p. 58.

2. « En 1526 les Luthériens commencèrent d'y paroître et d'y enseigner leurs dogmes. Le Parlement les en chassa. » Guy Allard, *Œuvres diverses*, Grenoble, 1869, vol. I, p. 328.

3. Edits du 10 décembre 1538 (*cf.* Herminjard, *op. cit.*, vol. VI, p. 60) du 1er juin 1540 et du 24 juin 1540, *Actes de François Ier*, nos 11509 et 11072.

4. *Cf. Actes de François Ier*, no 11125.

5. *Cf.* Archives municipales de Grenoble, BB 12, *Registre* 1539, 19, 22, 29 janvier et 1er février 1539.

6. Sur Mulet et Faysan, *cf.* Fleury Vindry : *Les parlementaires français au XVIe siècle*, vol. I, pp. 61, 67, 68, 74, 97. Le nom de Mulet apparaît dans la dédicace d'un volume d'Etienne Forcadel : *Stephani Forcatuli epigrammata veris adventus, ad Augerium Latanum sanctæ crucis abbat. et Theodorum Muletum in magno consil., & Fr. de Nuptiis ac P. Pappum Tholos. senatores.* Ce volume contient aussi (p. 131) un quatrain *Ad Theodorum.*

pables de l'appliquer que des ânes de jouer de la lyre [1]. L'inimitié de ces hommes, qui au début n'était sans doute pas un sentiment personnel, fut exaspérée — c'est du moins ce que pensait Sainte-Marthe — par l'antipathie qu'éprouvent naturellement les ignorants à l'égard des gens instruits.

« Comment pourraient-ils traiter avec bienveillance et selon leur devoir, s'écrie-t-il, celui qui grâce aux bons arts, a acquis quelque science, eux qui sont tout à fait étrangers aux Muses et privés des bienfaits des bonnes disciplines [2] » ?

Quel que fût le rôle qu'aient joué les rancunes privées dans ce premier emprisonnement de Sainte-Marthe à Grenoble, il est certain que la froideur que lui montrèrent sa famille et certains de ses amis aggrava beaucoup sa détresse. Il était sans argent, « la meilleure arme des accusés à notre époque », et c'est en vain qu'il fit appel à sa famille. Les poèmes qu'il publia au cours de l'année [3] contiennent de mordantes épigrammes contre ses parents et leur indifférence ; l'un des rondeaux semble prouver qu'à leur mauvaise volonté à le secourir, ses parents ajoutèrent une véritable cruauté :

Grand cruaulté estre aux bêtes trouvons,
Quand leurs petits devorer le sçavons,
Ou (qui moins est) leur nier nourriture,
Car par l'instinct de la seule Nature,
Un incredible Amour y concepvons.
Que dirons nous si nous appercevons
Ceulx vers lesquels retirer nous debvons
Encontre nous monstrer en toute injure
Grand cruaulté ?
O Pauvre temps, Monsieur, que nous avons,
O le forfaict, qu'ainsi nous poursuivons
Sans pieté nostre propre facture.
C'est un grand cas, c'est une chose dure,
Que, contre droict, d'iceulx nous recevons
Grand cruaulté !

A Monsieur le chevalier de Monthozier. P. F., p. 162.

Quelques années plus tard Sainte-Marthe, faisant sans doute allusion à cette affaire et à une autre semblable, se peignit sous

1. Dédicace adressée à Avanson. *In Psalmum... XXXIII Paraphrasis*, p. 140.
2. *Ibid.*, p. 141.
3. *A aulcuns de ses parents*, *P. F.*, p. 16, *D'Aulcuns siens parents, mais maulvais amys*, *P. F.*, p. 53.

les traits d'un pauvre, dont les parents et les amis, bien que très riches, ne voulurent pas donner un sou pour soulager sa misère [1]. Il s'en plaignait en outre à la Reine de Navarre, dans une épître composée probablement pendant sa captivité. « Madame, n'est-ce assés » s'écrie-t-il,

> Ne veoir aulcun qui vexé me soullage,
> Que (d'où mon mal s'augmente davantage)
> Infestément ma Nature me fuit ?
> Me destitue, et (qui plus est) poursuit ?
>
> *A la Royne de Navarre. P. F.*, p. 120.

Pourtant Sainte-Marthe trouva au moins quelques amis qui le soutinrent mieux que sa famille, et il déclara franchement ce qu'il en pensait :

> ... un seul Amy perfaict
> Vault cent fois mieulx que mille telz Parents.
>
> *P. F.*, p. 53.

Quand il s'aperçut que la prison le guettait, il eut l'impression qu'il pourrait demander secours à Saint-Romans [2], tout en s'en excusant :

> Pardonnez moi, Monseigneur, si je faulx
> Faulte d'argent fait perdre toute honte. ·

Si nous ignorons le résultat de cet appel, nous savons que Jean Galbert, dont il fit la connaissance grâce à ses amis les Tardivons et les Rocoules [3], fournit à Sainte-Marthe l'indispensable, pendant qu'il était en prison et presque épuisé par la faim et la maladie. Une lettre de Denis Faucher fait mention de ce fait. Celui-ci semble avoir été assez ému, par le récit des malheurs de Sainte-Marthe et assez inquiété par les accusations d'hérésie portées contre lui, pour s'enquérir activement de son état auprès d'un de ses neveux.

Nous apprenons, d'après ce qu'il dit des nouvelles que lui donne ce neveu, que Sainte-Marthe enleva une feuille du livre de Calvin, en faisant appel, pour sa justification, à l'autorité des

1. *In Ps... XXXIII Paraph.*, p. 162. Son frère Louis avait récemment été nommé procureur du roi à Loudun (avril 1538).

2. *A Monsieur de Sainct-Romans, Conseiller de Grenoble*, *P. F.*, p. 30.

3. André Tardivon avait épousé Françoise de Galbert de Rocoules. Sur Galbert, *cf.* Fleury Vindry, *op. cit.*, pp. 62 et 78.

Pères : « Bien que ma lettre ne puisse vous apporter que bien peu de consolation », écrit Faucher, « puisque mes lettres ne sont pas de celles qui peuvent le faire et que je suis moi-même si touché de vos malheurs que je semble plutôt avoir besoin moi-même de consolation que de pouvoir en donner, cependant, comme l'esprit abattu par les adversités et les épreuves est moins bon juge de ce qui le concerne que de ce qui ne le touche pas, j'ai voulu vous écrire ces quelques mots, afin que vous voyez combien je vous aime, et aussi pour que mon conseil ne vous manque pas, à vous qui m'aimez tant. J'ai été consterné, très cher Sainte-Marthe, d'apprendre que vous êtes tombé en un danger si grave que votre vie même en a été menacée ; surtout j'ai été accablé de douleur en entendant dire que vous pensiez mal de notre religion et souteniez obstinément les opinions des hérétiques. Mais lorsque mon neveu m'apporta votre lettre, j'eus la joie d'apprendre par elle et de sa bouche même que vous étiez mieux et plus libre qu'auparavant et que, la calomnie s'étant apaisée, vous seriez remis en complète liberté. Car, lorsque le Parlement apprendra que vous vous attachez à suivre les pas des Saints-Pères et que quelques-uns de ses membres vous ont fourni de quoi subvenir aux nécessités de l'existence alors que vous luttiez contre la maladie, votre innocence sera vite reconnue. Enfin, cher Sainte-Marthe, je vous exhorte et vous supplie, au nom de notre mutuelle affection, de vous montrer tel qu'aucune opinion mauvaise ne puisse vous écarter de la fermeté et de la sincérité de la foi catholique et de ne laisser aucune tribulation ébranler votre équanimité, ou amoindrir votre dignité d'homme sage. Je vous écris ceci non dans un sentiment de doute à l'égard de votre constance, mais avec la certitude que vous réfléchirez à ce que je vous ai dit, au nom de notre amitié et de notre affection mutuelle. Que Dieu, le consolateur de ceux qui souffrent, fasse que vous nous reveniez bientôt libre. Cependant, efforcez-vous de recouvrer votre santé, et souvenez-vous de votre Denis. Tarascon, 21 juin 1540 [1]. »

Avant que la lettre de Faucher ait pu parvenir à Sainte-Marthe, son espoir s'était déjà réalisé : Son ami avait été remis en liberté. Si c'est à cette époque que Sainte-Marthe envoya deux

1. *Dionysus Carolo Sammartano, Chronologia Sanctorum Sacræ Insulæ Lerinensis*, p. 273. Texte *infra* p. 346 *et seq.*

longues épîtres en vers à Marguerite de Navarre et Marguerite de France, par lesquelles il leur rappelle leurs bontés passées, se plaint de son emprisonnement et rappelle assez mystérieusement quatre années de souffrances [1], il est possible que la reine et la princesse soient intervenues en sa faveur. Mais l'influence d'un puissant membre du Parlement, Jean Marcel d'Avanson [2], le « Phœbus d'Avanson » de Ronsard [3], fut certainement un facteur plus efficace de sa délivrance. « Celuy lequel au besoing (ou l'amytié s'explique) » — c'est ainsi que Sainte-Marthe le nomme dans une lettre de dédicace publiée la même année [4] — « s'est monstré par effect mon Amy ». Or on ne pouvait trouver un meilleur avocat qu'Avanson pour la défense d'un homme accusé d'hérésie, car non seulement il était lui-même très connu, mais encore il appartenait à une famille rigoureusement orthodoxe [5].

Quelle qu'ait été la manière dont Sainte-Marthe obtint sa liberté, le collège de la Trinité de Lyon, de tendances libérales, lui offrit peu après une chaire. Une lettre que Saint-Maur lui écrivit pour le féliciter de sa nomination porte une date d'un jour antérieure à celle de Faucher. « Et nonobstant qu'as soubtenu plusieurs adverses fortunes », lui écrivit ce dernier le 20 juin 1540, « es pays loingtains, à toy toutefoy prosperes; as esté dernièrement bien venu et mieulx receu en ce tant honorable Collège de Lyon : estant des scavants trouvés capables à la profession publique des quatre tant estimées et utiles langues, Hebraïcque, Grecque, Latine et Gallicque [6] ».

L'allusion de Saint-Maur à l'hébreu est intéressante : car, à cette époque, la connaissance de cette langue était exception-

1. Publiées en 1540. *A la Royne de Navarre* et *A Madame Marguerite, fille unique du Roy, P. F.*, p. 119 et 122. *Cf. supra*, pp. 21 et 50. En considération des difficultés qu'on éprouve à dater ces poèmes, j'ai rejeté les conjectures basées exclusivement sur eux.

2. Sur Avanson, *cf.* Rochas, *Biographie du Dauphiné ; Bull. de la Soc. Statistique de l'Isère*, vol. II, p. 72 *et passim*, vol. XXVI, *et passim ;* Fleury Vindry, *op. cit.*, pp. 63 et 81, et *Ambassadeurs franç. au XVI^e siècle*, p. 38.

3. *A J. d'Avanson, Œuvres*, vol. V, p. 335, *cf.* aussi *ibid.*, volumes I, pp. 423, 425 ; IV, p. 87 et V, pp. 245-271, la dédicace des *Regrets* de du Bellay, *Œuvres*, vol. II, p. 163, et *Regrets*, p. 157; Utenhove, *Xenia*, dans *Georgii Buchanani Scoti pœtæ... Pœmata*, p. 64.

4. Du *Livre de ses Amys, P. F.*, p. 226, *cf. infra* p. 320 *et seq.*

5. Son frère François et son fils Guillaume se firent remarquer par le caractère belliqueux de leur catholicisme.

6. *Léon de Saincte-More, dit de Monthozier, chevalier de l'ordre de Sainct Jean de Jhérusalem, A Charles de Saincte-Marthe. Cf. infra* p. 342.

nelle et toutes les indications sur le lieu ou l'époque où Sainte-Marthe l'apprit nous font défaut. L'étude de l'hébreu n'avait pas cessé d'être traditionnelle en France depuis l'existence du *Collège de Constantinople*, c'est-à-dire depuis le milieu du XIII^e^ siècle, l'Eglise ayant des raisons d'ordre pratique pour maintenir l'étude des langues orientales [1]. Or cette tradition avait été momentanément interrompue et décidément menacée à la fin du XV^e^ siècle ; mais, depuis le recteur de l'Université de Paris, Aleandro, et les cinq années de professorat d'Agostino Giustiniano, cet enseignement se frayait un chemin étroit mais continu, en dépit de l'opposition de la Sorbonne. Parmi les professeurs royaux de 1530, Vatable et Guidacerius occupaient avec distinction deux chaires d'hébreu. Pourtant c'était Lyon et non Paris qui pouvait se glorifier de posséder le plus grand hébraïste du siècle. Sanctes Pagnini était mort depuis un an ou deux [2] seulement, quand Sainte-Marthe, d'après nos hypothèses, parcourait le Dauphiné et le Lyonnais et tous devaient répéter son nom, surtout dans ces provinces dont Lyon constituait le centre intellectuel. En outre, Gabriel de Marillac, le frère de l'abbé de Pontigny, que Sainte-Marthe connaissait, s'était fait l'avocat des professeurs royaux, en 1534 [3], et nous pouvons supposer que par suite ce prêtre, s'il ne se voua pas absolument à l'étude du grec et de l'hébreu, s'y intéressa au moins. D'autre part, Merlin, l'ami de Sainte-Marthe, était considéré comme un hébraïsant capable d'occuper une chaire. Il est donc facile de concevoir que Sainte-Marthe se trouva stimulé par ces exemples et se mit à étudier l'hébreu et à se perfectionner dans cette langue. Sanctes Pagnini devait avoir laissé après lui des élèves capables de continuer son enseignement et Sainte-Marthe, spécialement doué pour les langues, n'aurait eu besoin que de peu de temps afin d'acquérir le fonds nécessaire pour s'acquitter de ses fonctions.

Rien de plus heureux que d'y être nommé ne pouvait arriver à l'infortuné érudit et l'on ne pouvait rendre un plus bel hommage à ses capacités et à sa réputation. Une situation à Lyon était en outre très désirable pour un homme de talent, exposé par ses opinions aux persécutions. Cette ville à moitié

1. Pour ce passage et les détails qui suivent, *cf.* A. Lefranc, *Histoire du Collège de France*, pp. 3-5 ; 6-15 *et passim*.

2. Il mourut en 1536.

3. *Cf.* Lefranc, *op. cit.*, pp. 145 et 146

italienne, par suite à moitié païenne, offrait depuis longtemps une liberté intellectuelle relative à ceux qui avaient des opinions douteuses. Les idées libérales y recevaient un accueil favorable ; non pas que Lyon ait été spécialement prédisposée en faveur de la nouvelle religion, mais parce que sa véritable religion, comme on l'a justement remarqué, était le Platonisme et qu'en somme, la ville avait un fonds d'indifférence sur les questions de doctrine. La diffusion des opinions non orthodoxes garantissait la protection à chacun en particulier, et les autorités restaient au moins inactives, sinon indifférentes. Le cardinal de Tournon même avait traité Lyon avec indulgence, pendant quelque temps, et les Trivulce et Jean de Peyret, lieutenant du gouverneur, employèrent leur activité à protéger la science des attaques motivées par les questions d'opinion [1]. Pourtant cet état de choses venait de se modifier ; car le changement d'humeur, qui s'était produit en France depuis l'entrevue d'Aigues-Mortes, avait eu sa répercussion jusqu'à Lyon. Les édits de Lyon et de Coucy avaient été rapportés (10 décembre 1538), des lettres patentes adressées à tous les Parlements, pour organiser les persécutions contre les hérétiques (24 juin 1539), et le sévère édit de Fontainebleau venait d'être promulgué précisément le premier jour du mois où Sainte-Marthe arrivait à Lyon [2]. Le cardinal de Tournon, nommé récemment chancelier, l'instigateur même de l'édit [3], pensa sans doute que le moment propice était venu de donner une leçon à la ville de Lyon autant qu'aux autres. Trois Luthériens furent brûlés vifs au commencement de l'année et un marchand d'Annonay, venu à Lyon pour voir la foire, subit la même peine pour avoir refusé de s'agenouiller devant une image [4]. Toutefois, quelque dure qu'ait été la leçon, elle ne toucha pas le monde lettré de Lyon. Sans doute un de ses membres, Eustorg de Beaulieu [5], avait-il trouvé prudent de s'enfuir à Genève trois ans auparavant, mais ses imprudences avaient réellement été extrêmes. En règle générale, les savants ne furent pas inquiétés et, s'ils avaient perdu leur plus puissant protecteur en la personne

1. *Cf.* R. C. Christie, *op. cit.*, pp. 168, 238, 314 *et passim.*
2. *Actes de François I*[er], n[os] 11072 et 11509
3. *Cf.* H. Lutteroth, *La Réformation en France*, p. 34.
4. *Cf.* Buisson, *op. cit.*, vol. I, p. 91.
5. Sur Beaulieu, *cf. La France Protestante*, 2[e] édit. (1879). Une thèse de Helen J. Harvitt sur ce personnage paraîtra bientôt dans le *Romanic Review.*

de Pompone de Trivulce [1]. Jean de Peyrat vivait encore pour les soutenir. Même Dolet, malgré sa conduite imprudente, n'avait pas été sérieusement inquiété jusqu'alors [2]. Généralement, on peut dire qu'un hérétique discret pouvait encore trouver à Lyon, un asile sûr.

Cette ville ne se distinguait pas moins au XVI^e siècle par l'intensité que par la liberté de sa vie intellectuelle. Sa prospérité, son luxe et son éclat n'émoussèrent point, mais au contraire stimulèrent sa vie émotionnelle. « L'activité pratique, l'industrie, le commerce, les intérêts et les richesses qu'ils créent », écrit un auteur de nos jours, « n'y étouffent pas les ardeurs mystiques, les exaltations âpres ou tendres, les vibrations profondes ou sonores de la sensibilité tumultueuse... Au XVI^e siècle... la vie de l'esprit y était intense : Dans ce monde inquiet et ardent, les poètes étaient nombreux et les poétesses presque autant [3] ». Parmi ceux-là, deux des plus admirés, Maurice Scève et Gilbert Ducher, étaient déjà les amis de Sainte-Marthe. Il avait connu Ducher, alors son collègue au *Collège de la Trinité* [4], presque depuis son adolescence et c'est bien à la manière de deux jeunes gens qu'ils firent connaissance : Par admiration pour sa science et ses vertus, le jeune homme fut poussé à se rapprocher de Ducher, à « s'offrir entièrement à lui » en des vers latins que ce dernier publia avec ses propres épigrammes, parmi les *Epigrammata Amicorum*, en 1538 [5]. Ailleurs Sainte-Marthe le place au rang des poètes illustres, le déclare supérieur à Ovide et l'égal de Virgile. Ces compliments ne sont pas parvenus jusqu'à nous, car Ducher se refusa modestement à les publier, peut-être parce que, comme il dit avec justesse, il jugeait cette appréciation « ridiculum et mehercule falsum ». Cela ne l'empêcha pas toutefois de déclarer les vers de Sainte-Marthe dignes d'Apollon, dans une des deux épigrammes qu'il lui adressa en réponse [6].

1. Il mourut en octobre 1539.

2. *Cf.* R. C. Christie, *op. cit.*, pp. 390 et 392.

3. Gustave Lanson, *Hist. de la littérature française*, éd.de 1909, p. 276.

4. *Cf.* L. Gerig, *Le Collège de la Trinité*, p. 206. Les vers que Ducher lui adressa (texte *infra* p. 348) doivent avoir été composés au plus tard en 1529, date du mariage de François I^er avec la sœur de l'Empereur. Quoique Ducher soit constamment mentionné dans les ouvrages concernant cette période, on sait en réalité peu de chose de lui. *Cf.* Buisson, *op. cit.*, vol. I, pp. 31 et 32.

5. *Epigrammaton libri duo*, p. 160, *cf. infra* p. 304.

6. *Ibid.*, p. 117, *cf. infra* p. 349.

Scève, « trescher Amy Sceve » [1], que son *Arion*, sa traduction de la *Déplorable fin de Flamète* [2] de Juan de Florès, et, par-dessus tout, sa découverte supposée de la tombe de Laure au début de 1533, avaient déjà rendu célèbre, était l'objet de l'admiration sans bornes de Sainte-Marthe. Attiré vers le poète lyonnais, comme l'acier l'est vers l'aimant — ainsi le lui déclare-t il en alexandrins, forme nouvelle à cette époque —, frappé par sa gravité de savant, sa profonde éloquence, son admirable carrière, Sainte-Marthe se demandait si Scève n'était pas une créature plus divine qu'humaine. Il le cite parmi les « Poetes Francoys, divins et treserudits [3] » et a laissé de lui « petit de corps, d'un grand esprit rassis » un portrait agréable dans son *Tempe de France* [4], tandis que Scève lui répondait par un dizain destiné à exprimer son admiration, mais remarquable principalement par son obscurité [5]. Sainte-Marthe rendit en outre un poétique hommage aux vertus et à la renommée de la femme de Mathieu de Vauzelles, Claudine Scève, cousine ou sœur de Maurice, « de vertu et d'honneur dame pleine » [6], et il s'adressa aussi à une dame de Lyon encore plus fameuse, Marie de Pierrevive, la généreuse et hospitalière Dame du Perron [7], à qui il fit compliment sur

> ... le los, le nom et bruit
> Duquel chascun par tout en honneur bruit.

Celle-ci se fit la patronne zélée des lettres et des arts et sa munificence fut célébrée par Eustorg de Beaulieu [8], poète et

1. *A Maurice Scève Lyonnois, homme très érudit, Vers Alexandrins, P. F.*, p. 50. Sainte-Marthe lui dédia un autre poème qui porte le titre : *A Maurice Scève Qu'il vault mieulx donner que prendre, P. F.*, p. 80.

2. Pub. Lyon. Fr. Juste, 1535.

3. *P. F.*, p. 226 ; *cf. infra* p. 320.

4. *Elégie du Tempe de France, P. F.*, p. 102, *cf. infra* p. 301.

5. *Livre de ses Amys, P. F.*, p. 232.

6. *A Madame Claude Sceve, femme de Monsieur l'Advocat du Roy à Lyon, P. F.*, p. 157. Mathieu de Vauzelles avait été juge-mage à Lyon depuis 1517.

7. *A Madamoiselle Marie de pierre vive, Dame du Peron, P. F.*, p. 137. La Croix du Maine, *Bibl. françoise*, vol. II, p. 89, s'en rapporte, sur la valeur de ses efforts littéraires, à sa réputation. « J'ai vu plusieurs louanges de cette dame, faites par beaucoup d'écrivains de son tems, mais je n'ai pas connoissance de ses écrits. » *Cf.* le Père de Colonia, *Hist. litt. de Lyon*, pp. 462-464 et Pernetti, *Recherches pour servir à l'histoire de Lyon*, vol. I, p. 435 Il faut espérer que ce que rapporte Brantôme n'est que pure calomnie. *Œuvres*, vol. VI, p. 265.

8. *Divers Rapportz*, fol. g. VIII v°.

musicien. Italienne de naissance, elle s'était mariée avec Antoine de Gondi et était devenue la confidente de Catherine de Médicis. Sans doute son influence encouragea-t-elle puissamment le charme, la liberté d'esprit, l'intérêt pour les occupations intellectuelles, qualités des dames de Lyon, qui les rendaient semblables aux Italiennes de ce temps. Outre Claudine Scève et sa sœur Sybille, les « belles et bonnes » comme les nommait Marot [1], le groupe des brillantes dames, dont la renommée était une des gloires de Lyon, comprenait Pernette du Guillet, Clémence de Bourges, Jeanne Gaillarde et, plus tard, la plus fameuse de toutes, Louise Labbé, qui était encore une toute jeune fille à l'époque où Sainte-Marthe arriva dans la ville.

Scève et Ducher, Claudine Scève et Marie de Pierrevive, ne furent pas les seuls amis influents de Sainte-Marthe. Dolet, qui y était établi depuis 1534, était alors au comble de sa célébrité et la querelle qu'il eut avec Ducher [2] n'affaiblit pas son amitié pour Sainte-Marthe. Celui-ci avait déjà manifesté, par deux poèmes de tendance féministe, sa sympathie pour lui à l'occasion de son attaque sur Gratian, ou Sébastien du Pont, sieur de Drusac. L'un de ces poèmes s'adresse personnellement à Drusac : *A Drusac, detracteur du sexe féminin* — et l'autre qui, l'on peut le supposer, avait circulé plusieurs années sous la forme manuscrite, portait un titre plus général : *Aux détracteurs du sexe féminin* [3].

Sainte-Marthe manifesta encore sa fidélité à Dolet, à l'occasion d'une de ses innombrables querelles, en lui adressant l'épigramme : *A Monsieur Dolet, d'un detracteur mesdisant de luy* [4] et ne tarda pas à dire ce qu'il pensait du dernier livre [5] du grand

1. *Cf.* son heureuse épigramme, *A deux saurs Lyonnoises*, œuvres (Ed. Jannet) vol. III, p. 41.

2. *Cf.* R. C. Christie, *op. cit.*, pp. 274 n., et 495 n.

3. *P. F.*, pp. 94 et 82. Réimprimé par Charles Oulmont, *Gratian du Pont et les femmes*, Rev. des Études Rabelaisienne, vol. IV, p. 5. Les deux poèmes datent probablement de 1534 (ou suivant R. C. Christie de 1533), l'année même de la publication des *Controverses des sexes masculin et feminin* de Du Pont et de la réplique de Dolet, sous forme de « six mauvaises petites odes ». (La Croix du Maine.) Sur cette controverse, *cf.* Lefranc, *Le tiers-livre de Pantagruel et la querelle des femmes*. Rev. Et. Rab., vol. II, pp. 1-10 et 78-109. Charles Oulmont, *op. cit.*, pp. 1-28 et 135-151 ; R. C. Christie, *op. cit.*, pp. 113-117, *Cf. infra*, p. 295.

4. *P. F.*, p. 33, *cf. infra*, p. 292.

5. *La manière de bien traduire d'une langue en aultre : D'avantage, de la punc-*

imprimeur dans un autre dizain, *Au lecteur Francoy*, ajouté au volume, en guise d'épilogue, et aussi dans un poème plus long et plus prétentieux : *Aux Francoys, en recommandation du Livre de Dolet* [1]. Peut-être son admiration de Dolet est-elle encore plus fortement exprimée dans les alexandrins par lesquels il lui reconnaît le don de l'éloquence au suprême degré : *De la transportation d'Eloquence en divers régions, par divers aiges et divers personnaiges. Vers Alexandrins* [2]. Dolet répondit à cette marque d'estime en faisant un éloge un peu exagéré de son style français : c'est le huitain qui a pour titre : *Etienne Dolet à S. Marthe*, que ce dernier publia avec ses propres poèmes [3].

Lié d'une amitié très étroite avec Dolet, si étroite que, d'après Sainte-Marthe, une lettre était la seule différence qui les distinguât [4], le médecin Tolet [5], qui exerçait la médecine au « grand hospital », était aussi le « singulier Amy » de Sainte-Marthe.

Il aimait et était aimé d'une dame qui était, nous dit Sainte-Marthe, l'un des beaux esprits de Lyon et dont les écrits étaient :

> ... d'une telle facture
> Que par iceulx on cognoist ta nature.
> Escripts spirants un esprit tout divin
> Et excédants le sexe feminin ;
> Escripts perfaicts en tout, sans une faulte ;
> Escripts monstrants ta nature estre haulte ;
> Escripts qui ont ma Muse (à bref parler)
> Contraint vers toy, malgré qu'en eust, aller.

A la Dame et bien aymée de M. P. Tolet, medicin du grand Hospital de Lyon, son singulier Amy. P. F., p. 172.

L'amour qu'éprouvaient l'un pour l'autre Tolet et sa maîtresse

tuation de la langue Francoyse, plus des accents d'ycelle. Cf. R. C. Christie, *op. cit.*, p. 354. Sa publication précéda de quelques mois celle de la *Poesis Francoise. Cf. infra*, p. 142.

1. *P. F.*, p. 177, *cf. infra*, pp. 142-145.

2. *P. F.*, p. 61, R. C. Christie cite ce poème comme « ode ».

3. *Livre de ses Amys, P. F.*, p. 232, *cf. infra*, p. 303.

4. *Sur l'amitié de luy et de Dolet, P. F.*, p. 11. Réimprimé par Christie, *op. cit.*, p. 346 et *cf.* C. B. (Breghot du Lut), *Mélanges*, p. 361.

5. Sur Tolet *(circ.* 1502, *post.* 1582), *cf. Biog. Lyonnais ;* La Croix du Maine et du Verdier, *Bibs. Franç.* et Pernetti, *op. cit.*, vol. I, p. 391. Dolet écrivit pour lui une épigramme, *cf. Carminum libri quatuor*, p. 55. Rabelais le mentionne parmi ses amis *(Œuvres*, vol. II, p. 167) Charles Fontaine dans sa *Fontaine d'amour* donne les surnoms de Phœbus, Machaon et Podalyre à Canape, Vace et Tolet (fol. Pij r°).

contenait un élément platonique que Sainte-Marthe admirait et exaltait, tandis qu'à son tour Tolet vantait la pureté des vers de Sainte-Marthe, dans le dizain qu'il dédia aux poètes français de son époque : *P. Tolet, medicin. aux Poètes Francoys, du Livre de S. Marthe* [1].

Jacques Dalechamps [2], qui possédait, d'après Charles Fontaine [3], une science remarquable en même temps que la grâce divine, se trouvait aussi parmi les amis de Sainte-Marthe. Il est probable qu'il visitait seulement pendant les loisirs que lui laissaient les études, qu'il faisait à Montpellier, la cité dont il devait plus tard être l'ornement. Les deux jeunes gens paraissent avoir eu les mêmes ennemis, qui les poursuivirent avec « art cault et damnable » [4], et l'on peut sans crainte supposer que la raison de cette poursuite était le peu d'orthodoxie que présentaient leurs opinions.

C'est probablement à Lyon aussi que Sainte-Marthe rencontra un autre ami, ou protecteur de Charles Fontaine, François Veriust, canon ou doyen de Mâcon [5], « noble de sang et noble de Vertu » à qui il adressa une élégie sur la vraie noblesse : l'*Elégie à Monsieur Veriust, Doyen de Macon : De la vraye Noblesse* [6].

1. *P. F.*, p. 234.

2. Sur Dalechamps (1513-1588), *cf.* Moreri, *La France Protestante*, Pernetti *op. cit.*, et Brunet. Son portrait se trouve dans la même collection que celui de Sainte-Marthe *(cf. infra*, p. 124) ; il porte la légende : « Sieur d'Alechamps, un des plus doctes et rares personnages de nostre temps, tant en sa profession qu'en tout genre de bonnes lettres. »

3. *Charles Fontaine à Jacques Dalechamps, Medecin.*

« Tu marche avant dedens les champs
De l'immortelle Médecine,
Chassant maux les mortels fauchans,
Amy et voisin Dalechamps :
Aussi avec science insigne
Tu as une grâce divine. »
Odes, Enigmes et Epigrammes, p. 97.

4. *Cf. infra*, p. 293.

5. *Cf.* Charles Fontaine, *A Monsieur maistre Francoys Verius, Chanoine de Mascon. La Fontaine d'Amours*, fol. Lij v°. Il est possible qu'il soit le fils de Thomas Le Conte, dit Verjust, dont le décès se trouve mentionné dans les *Actes de François Ier*, à la date de 1519, et qui laissa un enfant en bas âge. La *Gallia Christiana*, vol. IV, col. 1110 A, parle de lui en ces termes : *N.* Verjust, « quem Carolus Sammarthanus a generis claritate ingenio virtutibus laudavit carminibus editis anno 1540 ». Dolet, de son côté, écrivit une épigramme à *Jacobum* Veriusium, *Carmina*, p. 33.

6. *P. F.*, p. 216.

C'est peut-être encore en cette même ville qu'il connut Villiers, ce « musicien très perfaict », en faveur duquel il écrivit un rondeau contre les ennemis de la musique [1], et qu'il rencontra Charles du Puy, qui semble avoir été lieutenant particulier en la sénéchaussée de Lyon [2]. Le vieil ami de Sainte-Marthe, Visagier qui, comme Ducher, venait de rompre d'une manière pénible avec Dolet [3], n'était sans doute pas à Lyon, non plus que Marot, qui n'y était pas revenu depuis 1538, autant que nous pouvons en être sûrs. Il est d'ailleurs difficile de préciser l'endroit où Sainte-Marthe aurait pu avoir noué avec ce dernier l'amitié intime et affectueuse qui paraît, d'une façon si évidente, dans les poèmes qu'il adresse à son « père d'alliance [4] » et qui remonte, selon toute probabilité, à l'époque où Sainte-Marthe était étudiant [5].

De tels amis doivent avoir facilité à Sainte-Marthe la connais-

1. *A Villiers, musicien tres perfect, P. F.*, p. 97. Rabelais le cite parmi les musiciens « mignonnement chantans » qu'entendit Priapus. *Œuvres*, vol. II, p. 263. *Cf.* Fetis, *Biographie universelle des musiciens.*

2. En admettant qu'il ne fasse qu'un avec celui à qui Charles Fontaine adressa un poème, dont la fin est pleine de préciosité :

« Mais je crains, car tu es grand Puys,
Et je suis petite Fontaine. »

Il est dédié : *A Monsieur du Puys, lieutenant particulier en la Senechaussée de Lyon. La Fontaine d'Amour*, fol. Lijro ; *cf. Ruisseaux de Fontaine*, p. 171. Ce Charles pourrait être le fils de Guillaume Dupuy, qui fut médecin d'abord à Grenoble, puis à Romans, et dont le fils, Louis, fut plus tard médecin à Poitiers. Dreux du Radier, *op. cit.*, Bull. de la Soc. de Stat. d'Isère, vol. III, p. 352. Un Dupuy de Die fut reçu docteur en droit en 1536 à l'Université de Ferrare. Picot, *Les Français à l'Université de Ferrare au XV^e^ et au XVI^e^ siècles.* Le *Livre de ses Amys* de Sainte-Marthe contient un poème de lui.

3. *Cf.* Christie, *op. cit.*, pp. 314-317.

4. Pour les poèmes adressés à Marot, *cf. infra*, pp. 67, 131, 133 et 293.

5. Sainte-Marthe écrivit pour Marot le poème « Du faulx bruict de sa mort » *(cf. infra*, p. 293). Avec celui ci, il est naturel de citer le poème de Marot : *A Cravan, sien amy, malade. Œuvres*, vol. III, p. 63.

« Amy Cravan, on t'a faict le rapport
Depuis un peu que j'estois trespassé ;
Je prie à Dieu que le diable m'emporte
S'il en est rien, ne si j'y ay pensé,
Quelque ennemy a ce bruyt avancé », etc.

La maladie de Marot, était en effet la peste. (Cf. Guiffrey : *Vie de Clément Marot, Œuvres de Clément Marot*, vol. I, p. 162) qui sévissait en 1531, époque à laquelle Sainte-Marthe était étudiant à Poitiers, et l'on est fortement tenté de croire que c'est pour lui que Marot écrivit : *A un jeune escolier docte, griefvement malade, ibid.*, vol. III, p. 78, « Charles mon filz prenez courage », si

sance des autres Lyonnais, à qui la ville devait sa glorieuse situation de centre de la Renaissance française et qui formaient une société brillante, au milieu de laquelle un savant à ses débuts avait toutes raisons de se croire en bonne posture. Le grand rôle qu'y jouaient les femmes lettrées garantissait un accueil favorable aux défenseurs de leur sexe. Or c'est précisément, nous l'avons vu, le rôle que Sainte-Marthe avait choisi. Sa réputation de poète et d'étudiant de l'antiquité classique était également bien établie à ce moment. Dès 1538, Ducher le tenait pour « docta poeta ». Déjà, pendant son séjour à Poitiers, il avait composé un ouvrage de Théologie ; Arlier avait parlé de ses « savants écrits », Montausier de sa « bien réputée renommée » et Sainte-Marthe, lui-même, fait, avec assez de naïveté, allusion à sa propre réputation, dans ces vers adressés à Claudine Scève :

> C'est bien grand cas, en bruit estre nommé,
> Par un autheur lequel soit renommé.
>
> *P. F.*, p. 158.

C'est probablement à cette époque que l'état prospère de ses affaires provoqua l'animosité d'Hubert Sussanneau, dissolu et méchant, malgré sa science, et bien connu pour sa mauvaise langue [1]. Les origines des mauvaises dispositions de Sussanée ne sont pas difficiles à trouver : Il est possible que le mécontentement qu'il conçut de l'amitié qui unissait Sainte-Marthe à Dolet, avec qui Sussanée s'était querellé, y soit pour quelque chose ; mais elle doivent avoir de plus profondes racines dans l'incident de Grenoble. On se souvient, en effet, que Sussanée était établi dans cette ville quand Sainte-Marthe y fut emprisonné ; qu'il peut y avoir été son supérieur hiérarchique pendant un court laps de temps ; enfin qu'il peut même l'avoir dénoncé aux

l'on rapproche cette pièce des conclusions de deux épigrammes adressées par Sainte-Marthe à Marot :

« Qui reprendra l'enfant qui suit son Père ? » *(P. F.*, p. 55, *cf. infra*, p. 131) et « Ays de ton filz, (o Père) souvenance » *(P. F., ibid., cf. infra*, p. 67).

Le généalogiste de la famille dit que Marot parlait de Sainte-Marthe d'une manière flatteuse ; cette assertion n'est peut-être fondée que sur la tradition que cette épigramme lui était destinée. *(Cf. Généalogie de la Maison de Sainte-Marthe*, fol. 30 v°.)

1. Pour les attaques de Sussanée contre Tartas, par exemple, *cf.* Gaullieur, *op. cit.*, p. 63 ; pour sa rupture avec Dolet et ses épigrammes contre lui, *cf.* R. C. Christie, *op. cit.*, pp. 37, 38 et la note.

autorités, car l'orthodoxie de Sussanée était d'une espèce vindicative. En tout cas, s'il eut la satisfaction d'être élu maître de l'école de Grenoble, dignité qu'avait ambitionnée Sainte-Marthe, elle dut être éclipsée par la jalousie en son cœur rancunier, quand son rival obtint le poste plus élevé de professeur au collège de la Trinité. On reconnaît la voix du dépit et de la jalousie dans l'épigramme qu'il adressa à Sainte-Marthe.

C'est en 1542 que parut, pour la première fois, cet épigramme dans une édition des *Quantitates* d'Alexandre de Villedieu [1] ; mais, comme Sainte-Marthe se trouvait alors en prison [2], il est clair que cette satire fut composée à une époque antérieure et plus heureuse de sa vie. L'année même de sa publication, Sussanée fut renvoyé par les Consuls de Grenoble pour ivrognerie, blasphème, rixe et infidélité à ses devoirs ; il en appela au Parlement [3] :

In Samarthem.

Te jactas evangelicum, tibi *Christus* in ore est,
Dicis Apostolico vivere dulce modo.
Dispiciamus an id vere falsone loquaris ;
Subdola nam multis vox tua verba dedit.
Pauperiem *Christus* commendat. Vives cur te
Lautius, o gurges, spendidiusque juvat ?
Tu sublimis equo veheris, servator *Jesus*
Huc illuc pedibus conficiebat iter.
Non tenuis pannus, sed corpus serica velant,
Mutua sumpta tibi reddere nosse ferunt,
Gloriosæ vanæ turpine cupidine flagras ?
Quam credis cœlo vix quoque posse capi,
Cum sis tam mollis, tam luxu perditus omni,
Sin an Apostolico vivere more putas.

1. *Quantitates Alexandri Galli, vulgo de villa dei, correctione adhibita ab Huberto Sussannæo locupletatæ, adjectis utillisimis adnotationibus, minimeque vulgaribus. Accesserunt Accentuum regulæ omnium absolutissimæ, ex variis doctissimis que autoribus* (sic) *collectæ, per eundem Sussannæum. Additus est Elegiarum ejusdem liber.* Paris, 1542, fol. 70. Je dois cette indication à l'obligeance de M. le professeur Abel Lefranc.

2. *Cf. infra*, p. 80.

3. Archives municipales de Grenoble, BB 13, fol. 22-23. On se plaignait de ce qu'il était « homme de mauvays exemple et tel que quant il a commencé d'ung livre il ne continue, sinon deux ou trois chappitres et puis en commence ung aultre et puis est blasfémeur de Dieu et la plupart du temps yvre, monstrant mauvais exemple aux escolliers pourtans espéez, se batant avecques l'un et avecques l'aultre, ne continuant la lecture et plusieurs aultres insolences et

Si peu justifiée que soit cette satire, elle constitue, en faveur de la situation de Sainte-Marthe, un témoignage qui n'est pas à négliger. D'ailleurs, la prospérité et la considération dont il jouissait dans la capitale du Midi lui firent penser qu'il était assez Lyonnais pour essayer d'apaiser la querelle des maîtres imprimeurs et des ouvriers, où son ami Dolet avait épousé la cause des ouvriers [1], et c'est à ce propos que Sainte-Marthe composa le rondeau : *Aux maistres et compaignons de l'imprimerie de Lyon, estant ensemble differents* [2].

Mais certains troubles qui le concernaient plus particulièrement eurent lieu à Lyon. Les affaires du *Collège de la Trinité* [3], où il occupait une nouvelle chaire, étaient dans un état alarmant. Transformé d'École en Collège, en 1527, et placé sous le contrôle de la municipalité, il avait eu au nombre de ses Principaux des hommes graves et de grande réputation. Toutefois, sa condition présente était loin d'être satisfaisante ; car, par suite de l'incapacité de son directeur, Claude de Cublize, le désordre s'y était introduit.

Depuis le mois d'avril précédent, les régents et les pédagogues étaient sans cesse en révolte contre celui-ci et avaient cessé de faire leurs cours. « Dissolutions et insolences » s'ensuivirent, assez graves pour que les conseillers municipaux aient eu à à craindre pour l'existence même du Collège [4]. Le plus distingué de ses régents, Barthélemy Aneau [5], qui était probablement arrivé vers 1523 et y professait la rhétorique, avait préparé, le 29 avril, le plan d'un règlement destiné à améliorer la discipline. Ses idées, pleines de bon sens, avaient plu aux conseillers et le 4 mai il parut devant eux, leur demanda de lui confier le poste de Principal et s'offrit à aller à Paris, chercher de bons professeurs [6]. La candidature du futur auteur du *Quintil Horatien* avait bien des raisons de plaire au Conseil. On avait reconnu en

maulvays exemple qu'est le grand dommaige, prejudice et interest des enfans escolliers et de toute la ville ».

1. Cf. R. C. Christie, *op. cit.*, pp. 335, 398, 463.

2. *P. F.*, p. 104, *cf. infra*, p. 296.

3. Sur ce collège, *cf.* J. L. Gerig, *Le Collège de la Trinité*. Paris, *Revue de la Renaissance*, 1910.

4. *Cf.* Archives de la ville de Lyon, BB 58, 29 avril 1540.

5. Sur Aneau, *cf.* J. L. Gerig, *Barthélemy Aneau, Revue de la Renaissance*, vol. XI, p. 182 ; XII, pp. 1 et 80 (à suivre).

6. *Cf.* Archives de la ville de Lyon, BB 58, fol. 61. Le 4 mai 1540.

lui les qualités d'un professeur de talent et la publication récente de son *Chant natal* [1] venait de donner un nouveau prestige au Collège. Si le Conseil jugea nécessaire de délibérer longuement, nous pouvons avancer que ce fut la conséquence des opinions religieuses d'un homme qui avait étudié sous la direction du protestant Melchior Wolmar, opinions dont, finalement, il fut lui-même martyr [2]. La délibération s'acheva toutefois par la nomination d'Aneau [3], qui partit pour Paris à la recherche de ses auxiliaires. Il n'avait pas encore terminé sa mission quand Sainte-Marthe entra en fonctions au Collège, sous les ordres de Cublize, son chef nominal, qui n'avait pas encore été informé de son remplacement. Il est même possible que la nomination de Sainte-Marthe ait été un effort de sa part pour sauver la situation ; mais ce fut peut-être aussi le résultat d'une décision du Conseil, ou d'une proposition d'Aneau. Celui-ci, qu'une vive amitié unissait à Dolet [4], était ardent admirateur de Marot, dont il se proposait de continuer la traduction des *Métamorphoses* [5]. Il partageait donc les sympathies de Sainte-Marthe, tant religieuses que littéraires, et pourtant, après le renvoi de Cublize en date du 6 juillet, renvoi qu'on dût lui signifier à nouveau le 20, à cause de sa résistance [6], nous voyons Sainte-Marthe présenter au Conseil municipal, le 4 août, un projet de règlement pour le Collège, que l'on mit de côté pour le comparer avec celui d'Aneau [7]. Sans doute pensait-il que ce qu'il avait vu jadis à Bordeaux le rendrait utile, dans des circonstances si étrangement identiques à celles de la crise du Collège de Guyenne. En même temps, cela pourrait bien indi-

1. Gryphe, Lyon, 1539.

2. Le 5 juin 1561.

3. Cf. John L. Gerig, *Barthelemy Aneau Rev. de la Renaissance*, t. XII, p. 17. Selon Charvet, *Etienne Martellange*, pp. 216 et 217, il démissionna en 1550 et ne reprit ses fonctions en 1558 que pour sauver le collège de la ruine.

4. *Cf.* sa contribution en 1539 à la traduction du *Genethliacum* de Dolet : *L'avant naissance de Claude Dolet, fils de Estienne Dolet*, etc. R. C. Christie, pp. 342 et 345.

5. *Trois premiers livres de la Metamorphose d'Ovide, traduictz en vers françois le premier et le second par Clement Marot, le tiers par Barthelemy Aneau*, etc. Lyon, Guil. Roville, 1556.

6. Archives de la ville de Lyon, BB 50, fol. 81 et 84 v°.

7. « Le mardy quatriesme jour d'aoust mil cinq cens quarante. Messire Samartains, régent au collliège de la Trinité, est venu au présent Consulat exhiber certains articles contenans la forme de régir et gouverner le colliège de la Trinité lequel a esté veu par le Consulat et ordonné le conférer avec les articles qu'a baillé M. Barthelemy Aigne. » Archives de la ville de Lyon, BB 58, fol. 88.

quer qu'il n'était pas en bons termes avec Aneau ; ce qui est d'ailleurs confirmé par ce fait que le volume de poèmes qu'il publia en septembre ne contient pas la moindre mention de ce dernier. Etant donné tout cela, il ne paraît pas improbable que ce fut à Aneau qu'étaient adressés certains vers de Sainte Marthe, où il fait crûment allusion à la rhétorique :

D'UN QUI REPRENOIT SES ŒUVRES.

Pour passe temps, en Francois et Latin,
J'ay composé quelqu'Œuvre poetique.
Eslevé s'est un glorieux mutin,
Qui me réprend. O Juge tresinique,
Qui tant scavant te dys en Rhetorique
Ay je failly ? monstre moy mon deffault,
N'ay je failly ? qu'est ce donc qu'il te fault,
Pour te mesler ainsy de mon affaire ?
Cognois un peu que jugement te fault,
Tu me reprends et n'en sçaurois tant faire [1].

Il est probable, s'il est vrai que les relations de Sainte-Marthe et d'Aneau n'étaient pas amicales, que l'entrée en fonctions de ce dernier détermina le départ du poète. Les régents étaient déjà arrivés avant le 20 juillet et c'est, peut-être, pourquoi le délai accordé à Cublize fut diminué du 1er octobre à la fin d'août. On perd la trace de Sainte-Marthe à Lyon le 1er septembre. C'est de ce jour qu'est datée la dédicace à la Duchesse d'Etampes de son premier ouvrage de quelque importance, sa *Poesie Francoise* [2]. Cette dédicace, obtenue de lui par son ami le duc de Montausier, fournit à Sainte-Marthe le moyen de plaire à Saint-Maur, de se faire une puissante amie dans la personne de la Duchesse et de se rendre agréable à la Reine de Navarre, à qui Anne de Pisselieu était liée par des liens d'intérêt et peut-être d'affection [3]. La

1. *P. F.*, p. 58 ; voyez aussi *A un qui le dehortoit de mettre ses Œuvres en lumiére*, *P. F.*, p. 52 ; *cf. infra*, p. 296.

2. Il est probable que Sainte-Marthe avait songé à publier quelques années auparavant ses poèmes. Il adressa un huitain à Colin, abbé de Saint-Ambroise près de Bourges pour lui demander son patronage : *A Monsieur l'Abbé de Sainct-Ambroise, il luy recommande ses Œuvres*, *P. F.*, p. 70. Mais Colin cessa en 1537 d'être en faveur à la cour. (*Cf.* A. Heulhard, *Rabelais*, pp. 44, 222, 269 ; Guiffrey, éd. Marot, vol. II, pp. 182 et 287, notes, et vol. III, pp. 192 et 193, notes. Guiffrey, toutefois, sans s'occuper de la différence des dates, cite une partie du poème adressé à Colin qui, d'après lui, prouverait qu'il était un protecteur des lettres.) Le volume de Sainte-Marthe ne contient ni privilège ni achevé d'imprimer permettant d'en fixer la date avec plus de précision.

3. *Cf.* Florimond de Rœmond, *Histoire de l'hérésie*, livre VII, p. 849.

haine dont on ne cessait de poursuivre l'hérésie, cause même des inimitiés contre Sainte-Marthe, suffit à le recommander à la Duchesse [1] et il attendit dès lors beaucoup de l'intérêt qu'il pourrait inspirer à la « Perle de France [2] ». C'en était assez pour soulager toutes ses misères et il pria Marot de donner son approbation à son œuvre, afin d'obtenir plus sûrement la faveur de la Duchesse :

Tu veois, Marot, quel moyen j'ay trouvé
Donnant mon Œuvre à la Perle de France,
De me tirer hors de toute souffrance.
Approuves lé, desjà est approuvé
Reproues lé, desjà est reprouvé,
Ays de ton Filz (o Père) souvenance.

A luy mesme, luy recommandant ses Œuvres, vers Madame la Duchesse d'Estampes. P. F., p. 55.

Ce bon conseil relatif à la dédicace de son livre ne fut pas le seul service que Saint-Maur rendit à Sainte-Marthe. Il semble qu'il ait essayé de réconcilier l'étudiant vagabond avec sa famille : « Si ton Pere, que je cognoy bien estimé par ses Vertus et lettres, peut au long estre adverty, ta peregrination avoir esté exercée en scavoir et louable vie, aura merveilleusement aggréable ton heureux et désiré retour, faisant le debvoir paternel. De tes Freres, ils ne fauldront au naturel et deu commandé, et te peux persuader que tu en as aulcuns desquels useras comme de toy [3]. »

Quoique Sainte-Marthe semble, dans sa réponse en vers déjà citée, [4] traiter cette idée avec une indifférence voulue, l'insertion

1. *Cf. ibid.*, p. 847.

2. Outre la lettre de dédicace, Sainte-Marthe adressa, ou dédia à la duchesse les sept poèmes suivants :

1° *A Madame la Duchesse d'Estampes, luy presentant ses Œuvres, P. F.*, p. 9. Huitain ;

2° *De Madame la Duchesse d'Estampes, P. F.*, p. 20. Huitain ;

3. *A Madame la Duchesse d'Estampes, P. F.*, p. 37. Huitain ;

4° *A Madame la Duchesse d'Estampes, P. F.*, p. 62. Dizain pour la prier de lui accorder son patronage ;

5° *A Madame la Duchesse d'Estampes, luy recommandant son Œuvre, P. F.*, p. 82. Rondeau ;

6° *A Madame La Duchesse d'Estampes, P. F.*, p. 125. Epitre de 120 vers ;

7° *Elegie. Du Tempé de France, en l'honneur de Madame la Duchesse d'Estampes, P. F.*, p. 197, *cf. infra*, p. 298 *et seq.*

3. *Cf. infra*, p. 343.

4. *Cf. supra*, p. 50 *et seq.*

dans le volume du poème adressé : *A son Seigneur et Pere, Medicin & conseiller ordinaire du Roy. Il luy rend raison de sa Poësie Francoise le consolant de ses adversités* [1], donne lieu de croire à une détente.

La lettre que Saint-Maur lui écrivit à ce sujet, datée d'Hyères, du 20 juin, fut insérée par Sainte-Marthe dans le *Livre de ses Amys*, en une collection terminant son ouvrage, à la mode de l'époque [2], et formée des compliments en vers que lui adressèrent ses amis de plus grande valeur. Les noms de ceux-ci sont intéressants : Ceux de Bigot, Dolet, Scève, parmi les plus distingués, sont placés en cet ordre au premier rang. Puis viennent ceux de Pierre de Marillac, d'Exupère de Claveyson, de Tolet, de Maurice Chausson, de Jean Roboam, de Jean Benac, d'A. de Villeneuve, de Charles du Puy [3], du chevalier Grenet. L'ensemble du recueil fut dédié par Sainte-Marthe à Avanson, par reconnaissance pour les bontés qu'il avait eues pour lui, alors qu'il était à Grenoble [4].

Ses poèmes furent publiés quelques mois après son arrivée à Lyon. Ceci semble prouver que Sainte-Marthe se sentait suffisamment à l'abri des attaques dirigées contre ses opinions ; car ce volume, bien qu'il contint un poème ou deux destinés à effacer les doutes qu'on pouvait concevoir sur son orthodoxie, — par exemple : *A tous Chrestiens, En la personne de la vierge, Mere de Dieu* et *Qu'on cognoist la vive & vraye Foy par les Œuvres* [5] —, ne laissait pas de présenter des points capables de faire naître le soupçon. Telle était par exemple son insistance à interpréter certains aspects de la Foi sur lesquels l'Eglise, à dessein, ne se prononçait pas à cette époque. Cette insistance devenait de plus en plus caractéristique chez les nouveaux réformés. La doctrine de la Grâce, par exemple, est exposée avec intransigeance dans le poème par lequel débute le livre troisième de la *Poesie Francoise* .

A Dieu, Confession de son infirmite, et Invocation de sa Grace.

Je scay (Seigneur) je scay, telle est ma Foy,
Que les Humains ne peuvent rien de soy,

1. *P. F.*, p. 148.
2. Mode suivie par exemple par Ducher, Dolet, Bourbon, Duchesne, Salet, etc.
3. *Charles du Puy, a Madamoiselle Beringue, l'Amye de Monsieur de S. Marthe, Livre de ses Amys, P. F.*, p. 236.
4. *Cf. infra*, p. 326 *et seq.*
5. *P. F.*, pp. 45 et 62.

Que se donner aulcun bien ilz ne peuvent
Né decliner le mal, quand ilz le treuvent,
Si telle force ilz n'ont par ton moyen.
De toy (Seigneur) vient le mal et le bien, etc. [1]

De même, le salut par la Foi constitue le thème dominant de la longue *Elégie du vray bien et nourriture de l'Ame* [2] et le poète insiste plus d'une fois sur la Prédestination, comme par exemple, dans une élégie [3] où il célèbre :

..... Le puissant vueil
De celuy-là, qui sur nous seul domine,
Et qui les maulx augmente, ou bien termine,
Ainsi qu'il veult, à iceulx mesmement,
Qui sont Esleux, des leur commencemœnt ;

ou bien encore dans certains vers de l'*Elégie de l'Ame parlant au Corps et monstrante le proffit de la Mort* [4] :

Considerant en toy, que tous, jeunes et vieulx,
Ont l'heure de leur mort du Seigneur destinée,
Pour jouyr de la gloire aux bons predestinée.

Ces sentiments, déjà assez suspects, le devenaient davantage par l'omission de toute allusion aux Saints ou à toute intercession autre que celle du Sauveur [5]. Sa paraphrase imitée de Marot, du psaume CXX, [6] que le grand poète n'avait pas composée, n'était pas faite pour recommander Sainte-Marthe aux orthodoxes, non plus que son insistance sur la nature purement spirituelle du Sacrement de l'Eucharistie dans la : *Balade double, contenant la promesse de Christ, sa Nativité, Passion, Resurrection, & precieux sacrement de Son Corps, icy à nous delaissé pour gaige de salut* [7] :

1. *P. F.*, p. 115 et *cf.* le poème entier, p. 113 *et seq. Cf.* aussi le *dixain : Qu'on ne se doibt en rien trop priser né depriser* et *A Dieu, Invocation de sa grâce. Ibid.*, pp. 65 et 81.
2. *P. F.*, p. 210.
3. *Elegie en forme d'Epistre, à Monsieur le Chevalier de Monthozier Que à qui Jesus ayde, rien ne peut nuyre, P. F.*, p. 207.
4. *Vers alexandrins, P. F.*, pp. 214-216.
5. Omission qui semble surtout remarquable dans la *Balade du proffit de la Mort de Jesu Christ, P. F.*, pp. 108-110 et dans le dizain : *Jesu Christ estant en Croix parle à un chascun Chrestien, ibid.*, p. 73, qui contient ces paroles : « Seul suis ton Dieu, seul suis ton saulvement » et « Viens droict à moy sans avoir deffiance ».
6. *P. F.*, p. 48.
7. *P. F.*, pp. 110-112.

Car il luy est un seur et riche gaige,
De prendre part au Celeste héritaige,
Si par Foy veult son Cueur y arrester,
Et l'arrestant, par Foy plus le gouster
Que par la Chair, qui le contraire clame,
Car on ne peut de ceste chair taster
Le divin pain, nourriture de l'Ame.

Ce passage de Sainte-Marthe frise, pour le moins, une des doctrines de Luther qui furent solennellement condamnées, en 1521, par la Faculté de Théologie de Paris, savoir : celle qui consiste à croire qu'en la Foi réside l'efficacité des Sacrements[1]. Il n'est pas davantage sur un terrain plus sûr quand il parle des Ecritures comme étant le pain incorruptible de l'âme :

Nourrisez la du pain incorruptible :
C'est l'escript sainct, c'est la sacrée Bible [2].

Le jeune poète fit preuve d'encore moins de discrétion en attaquant les docteurs en Sorbonne, les traitant de « Sophistes » dans un rondeau double [3], bien qu'il n'eût pas grand chose à craindre en s'attaquant à ces ordres religieux, victimes habituelles des satiristes. Deux de ses épigrammes sur les Franciscains [4] méritent d'être citées pour elles-mêmes :

Epitaphe d'un Cordelier, lequel en sa vie avoit tousjours presché que ses merites estoient suffisants a le saulver, sans la Grace de Dieu.

Icy repose un grand religieux
De Sainct Francois, qui, pour porter la haire,
Et d'un habit, à plusieurs odieux,
Par le dehors l'homme sainct contrefaire,
A heu pouvoir par ses Œuvres perfaire
Ce que n'ont peu les Apostres jadis.
O benoist froc, qui à peu le bien faire
De meriter sans Grace, Paradis.

1. *Cf.* Jervis, *Hist. of the church of France*, vol. I, p. 116.
2. *Elegie du vray bien et nourriture de l'Ame*, *P. F.*, p. 213.
3. *Aux Sophistes*, *P. F.*, p. 95. Dans son oraison funèbre de Marguerite de Navarre, neuf ans plus tard, Sainte-Marthe écrivit : « Le nom de sophiste, jadis tant honorable, est aujourd'huy odieus à tous bons esprits par l'opiniastreté d'un tas de babillards questionnaires », p. 42.
4. *P. F.*, p. 46.

Du mesme, parlant apres sa Mort a ses Freres [1].

Sus, lisez tous, Freres, diligemment
Que dit l'Escot du mérite condigne,
Car l'on m'à dit icy apertement
A me saulver mon Merite estre indigne.
Mais j'ay monstre à Jesu Christ, par signe,
Qu'il ne debvoit me faire tel exces.
Lisez, lisez, en ce Docteur tresdigne,
Car j'ay espoir d'en gagner mon proces.

L'impression que l'on garde de l'étude de ces poèmes, impression que renforce la liste des personnages dont Sainte-Marthe escompte la protection, c'est qu'il ne penchait pas moins qu'à Poitiers vers la Réforme, quoi qu'il ait voulu faire croire à Faucher. La protection de Marguerite de Navarre et de la Duchesse d'Etampes, suffisamment puissante pour défendre un hérétique, n'était pas faite pour donner à celui qui en bénéficiait une grande réputation d'orthodoxie. Beaucoup anathématisaient encore le nom de Marot et les sympathies de Montausier paraissent suffisamment dans la formule finale de sa lettre : « Je supply l'Eternel, nostre justificateur et dateur de toutes grâces, nous conduire en spirituelle vie ».

Bien que ses relatives libertés de langage montrent qu'il se sentait en sûreté, la situation de Sainte-Marthe à Lyon, à cause de ces libertés même ou pour d'autres raisons, n'était pas si sûre qu'il le croyait sans doute. En réalité, nous ne connaissons ni les raisons majeures, ni la date de son départ. Il est probable, nous l'avons déjà vu, que le renvoi de Cublize ne fut pas entièrement étranger à l'événement ; peut-être aussi, son volume venant d'être publié, avait-il des raisons de craindre que, malgré tout, les imprudences de la *Poesie Francoise* ne fussent dangereuses à une époque où les persécutions devenaient tous les jours plus graves et plus nombreuses, surtout dans le Dauphiné et en Provence [2]. Ses poèmes furent assurément « receus du publique selon les divers sentiments des personnes de ce temps là [3] », comme le remarque sagement le généalogiste de la famille.

1. Elle est suivie de l'épigramme : *A un du pareil ordre, qui en preschant, donna la Foy au Diable.*
2. *Cf.* la lettre de Viret, *cit. infra.*
3. *Généalogie de la Maison de Sainte-Marthe*, fol. 25 r°.

Il semble extrêmement probable que, Sainte-Marthe ayant quitté Lyon vers cette époque, Marguerite de Navarre, toujours prête à secourir ceux qui étaient « persécutés pour la justice », le prit à son service. Il fit sûrement partie de sa suite quand en décembre, de cette année sans doute, elle quitta Paris et se hâta vers Plessis-les-Tours, pour y prendre des nouvelles de la santé de Jeanne d'Albret. Dans son oraison funèbre de la Reine, Sainte-Marthe a laissé un vivant récit de ce voyage, qui ne peut être l'œuvre que d'un témoin oculaire, même si l'on veut bien tenir compte des artifices de l'art oratoire [1].

Le caractère particulier de son récit est mis en lumière par le contraste frappant qu'il présente avec le passage qui le précède immédiatement, c'est-à-dire celui où il raconte la mort du fils de Marguerite et dans lequel les détails sont rapportés d'une façon beaucoup plus banale, comme l'est l'expression de son émotion [2]. S'il ne s'était appuyé sur ses souvenirs personnels, Sainte-Marthe se serait exposé à de sévères critiques de la part de l'auditoire pour qui l'oraison était composée, c'est-à-dire un auditoire parfaitement au courant des faits ; car de nombreuses phrases telles que celle-ci : « Mais, ô Seigneur Dieu, de quelle affection d'esprit et de quelle ardente foy elle parloit à toy [3] ! » supposent évidemment sa présence aux événements. La date du voyage en question, sujette aux conjectures, peut être fixée avec quelque chance de probabilité, grâce aux événements certains de la biographie de Sainte-Marthe. Génin assigne celle de 1537 à ce voyage, ainsi qu'à la lettre de Marguerite sur le même sujet [4] et à une autre lettre qui s'y rattache moins directement [5]. Il suppose que les deux lettres datent du mois de

1. *Or. fun. de Marguerite de Navarre*, etc..., pp. 52-55. *Cf. infra*, pp. 241-244.

2. *Or. fun.*, pp. 50-51.

3. *Ibid.*, pp. 54-55.

4. *Lettres de Marguerite d'Angoulême*, n° 146. La mention faite dans cette lettre du fait que la nouvelle de l'amélioration de la santé de sa fille arriva à Marguerite après minuit et de ce que l'enfant « a perdu sa fiesvre et fort diminué son flux du ventre » et l'allusion aux fatigues de l'auteur dues à la « vie que j'ay mené despuis que je partis » coïncident bien avec la description de Sainte-Marthe de la précipitation du voyage et de l'arrivée de l'évêque porteur des nouvelles de l'enfant « que la fiebvre l'avoit laissée, que son flux de sang estoit arresté », cela seulement après que la Reine eût soupé et passé quelque temps à prier et à lire. *Cf. infra*, pp. 241-243. *Cf.* aussi Génin, *Notice biographique, ibid.*, p. 65.

5. *Nouvelles lettres de la Reine de Navarre*, n° 102. Cette lettre se rapporte

décembre, en s'appuyant sur l'assertion de Sainte-Marthe que « ce fut aux plus courts jours ». Pourtant la date de 1537 ne peut être bonne, puisque l'évêque qui vint annoncer à Marguerite, pendant qu'elle voyageait, que sa fille allait mieux, Nicholas d'Angou, que Sainte-Marthe appelle « Nicholas d'Anguye, lors évêque de Saix, maintenant de Mande », ne fut pas évêque de Saix avant le mois de juin 1539. Quant à Sainte-Marthe, il était, nous le savons, à Romans en novembre 1539 [1] comme aussi en février de l'année suivante et, par conséquent, il est vraisemblable qu'il y resta entre ces deux dates [2]. Vers la fin de 1541, il fut, ainsi que nous le verrons [3], emprisonné à Grenoble et y resta jusqu'au printemps de 1543. En 1544 il entra au service de Françoise d'Alençon et il est peu probable, d'après les expressions qu'il emploie, qu'il ait été au service de la Reine de Navarre immédiatement auparavant [4]. Le voyage eut donc lieu, selon toute probabilité, en décembre de l'année 1540 [5].

C'est sans doute grâce à l'intérêt qu'il avait inspiré à Marguerite, à une date plus reculée, que Sainte-Marthe put faire connaissance avec un des Bénacs, dont la famille eut pour chef le premier baron de Béarn, à qui il adressa le poème *A Jean Benac, de soy* [6], lequel à son tour apporta, comme contribution au volume de Sainte-Marthe de 1540, un élogieux huitain [7]. Le Bénac dont il s'agit est peut-être Jean-Marc, baron de Montault et de Bénac, ou plus probablement, comme le ferait supposer le ton de la dédicace, un de ses fils, ou quelque autre parent [8]. Il est aussi très vraisemblablement que, grâce au même intermédiaire, Sainte-Marthe se lia avec Guillaume de Balzac d'Entraigues [9], dont le

probablement à une maladie différente, car on voit cette fois Marguerite assister elle-même l'enfant. « A ce matin elle a pris de la reubarbe, dont je la trouve amendée. »

1. Il faut noter que dans l'utile publication de MM. Lefranc et Boulenger, *Comptes de Louise de Savoie et de Marguerite d'Angoulême*, il n'est pas fait mention de Sainte-Marthe à l'année 1540.

2. *Cf. supra*, p. 42 et p. 46.

3. *Cf. infra*, p. 80, n. 2.

4. *Cf. infra*, p. 93 et p. 99.

5. On doit pourtant remarquer qu'il n'est pas fait mention de Sainte-Marthe pendant cette année dans le livre de dépenses de Frotté, 1540-48, ni, à vrai dire, jusqu'en 1548.

6. *P. F.*, p. 93.

7. *Jean Benac A Sainte-Marthe*, *P. F.*, p. 235.

8. *Cf.* Moréri, *Dict.*, et *La France Prot.*, art. *Montault*.

9. *Sur la naissance de la fille de Monsieur le Baron d'Entraigues*, *P. F.*, p. 30.

le père fut tellement lié avec la Reine de Navarre qu'il la désigna comme tutrice de son fils, et qu'il connût Madame de l'Estrange, peut-être cette même dame de la Cour qui inspira les deux poèmes de Marot : *A Madame de l'Estrange.*

Sainte-Marthe ne resta auprès de la Reine de Navarre que quelques mois ; car au début de l'année suivante il avait pris une décision compromettante : Suivant l'exemple d'Eustorg de Beaulieu, de Cordier et de Zébédée [1]. — il avait été chercher refuge à Genève. Le 6 février 1541, Viret parle de lui, dans une lettre qu'il adresse à Calvin [2] pour le presser de retourner à Genève, où tous souhaitent de le revoir et où tout réclame sa « main guérisseuse ». « Sainte-Marthe, — continue Viret — homme de grande science, dont je crois que vous connaissez bien le nom, est arrivé ici aussitôt qu'il eut appris que j'y étais moi-même et que vous y étiez attendu.

« Nous espérons facilement le convaincre de se fixer ici, aussitôt qu'il aura terminé certaines de ses affaires et spécialement lorsqu'il se sera occupé de la jeune fille à laquelle il est fiancé depuis peu de temps... »

(1517-1555). La Reine obtint des lettres royales la relevant de sa tutelle en 1531. Plus tard, d'Entraigues suivit le duc de Guise, fut blessé sur le champ de bataille, en 1555, et mourut au bout de quelques jours. Il était le père du « bel Entraigues ». C'est probablement sa sœur qui est citée au nombre des « filles damoiselles » de la Reine de Navarre en 1529-1530.

1. Maturin Cordier avait atteint Genève en 1537 ; mais, depuis son bannissement à la fin de 1538, il avait fait partie du personnel du collège de Neuchâtel. *Cf.* Buisson, *op. cit.*, pp. 127-129. Zébédée avait été pasteur à Orbe depuis 1538. Il était encore bien vu par les réformateurs, quoique son estime pour Zwingle ait déjà offensé Calvin. *Cf.* Herminjard, *op. cit.*, vol. VI, p. 191.

2. Herminjard, *op. cit.*, n° 939, vol. VII, p. 13.

CHAPITRE IV

LA PERSÉCUTION DE GRENOBLE

C'était le sort de Sainte-Marthe d'arriver au moment des troubles dans chaque collège où il fut appelé à professer. Celui de Genève, réorganisé par le même Conseil qui avait proclamé la Réforme en 1536, avait bénéficié de l'intérêt que lui portait Calvin jusqu'en 1538, date à laquelle celui-ci en fut banni. Depuis lors, son chef, Saunier, et son grand collaborateur, Cordier, étant en exil, il avait langui sous la direction de professeurs de hasard. Il était à ce moment-là régi par l'incapable malade Agnet Buissier [1], auquel Sainte-Marthe, proposé au Conseil le 14 février [2], par Jacques Bernard et Champereaulx, « Seigneurs prédicans », fût invité à succéder. Dans sa lettre à Viret, datée du 2 avril, Calvin donne son approbation à ce choix, en même temps que les raisons pour lesquelles il ne voulait pas retourner à Genève [3].

Plusieurs semaines avant que cette lettre ait été écrite, Sainte-Marthe s'était de nouveau hasardé en France, dans l'espoir d'arranger ses affaires et de faire venir à Genève sa fiancée, Mademoiselle Beringue très probablement. En fait, il s'aventura non seulement en France, mais encore dans la juridiction même du Parlement de Grenoble. Il avait quitté Genève le dernier jour de février et le Conseil l'attendait encore en insistant pour que Buissier restât jusqu'à son retour [4].

1. *Cf.* Buisson, *op. cit.*, vol. I, p. 129.

2. « Les seigneurs prédicans Jaques Bernard et Champereaulx hont exposé comment ils hont entendus que maystre Agnet, régent des escholles ne peult satisfayre az son office, et que il y az icy ung home bien propice pour exercy ledit office, nommé Martanus, priant il havoyer advys. » Registre du Conseil de Genève, lundi 4 février, 1541. *Cit. (partim)*, Herminjard, *op. cit.*, vol. VII, p. 15, n. 7.

3. « *De Sammarthano placet quod Senatus* [illegible] *bonam spem fecit* ». Herminjard, *op. cit.*, vol. VII, n° 958, *cit.* Buisson, *op. cit.*, vol. I, p. 132, n° 3.

4. « Pour ce que maystre Martanus doybt venyr régenter les escholes, ordonné que maystre Agnet serve jusquez à sa venue en le contenant de sa poienne, et

Ce n'est qu'en avril qu'on reçut à Genève de tristes nouvelles de Sainte-Marthe. Il était arrivé en France au moment où les persécutions, augmentant de violence, étaient particulièrement graves à Romans et à Grenoble [1], et il avait encore été jeté en prison dans cette dernière ville. Viret en informa les pasteurs de Zurich, le 27 avril, et sa lettre indique suffisamment de quelle considération jouissait Sainte-Marthe :

« Il n'est personne », dit-il, « quoique tous nous soient chers, dont la captivité nous ait causé autant de peine que celle de Sainte-Marthe, homme d'une grande science et d'une grande piété. Nous espérions que par ses soins le Collège de Genève, tombé en si misérable état, pourrait en être heureusement relevé, que les Belles-lettres retrouveraient grâce à lui leur ancien lustre, après avoir été, à la suite du bannissement de nos frères, abandonnées dans la poussière, négligées et méprisées ; surtout qu'à cette époque le Seigneur avait eu si grande pitié de cette malheureuse Église que les fruits et le succès de l'Evangile avaient dépassé toutes les espérances. Mais le Seigneur en a jugé différemment, de peur que la félicité s'étende à toutes choses ; c'est Lui qui a décidé que nous ne jouirions pas de joies parfaites et sans mélange sur cette terre. Les affaires des Génevois promettaient de devenir très heureuses et s'amélioraient de jour en jour ; mais ce malheur nuit grandement à nos efforts, tout dépend maintenant de nous ; le moment et la meilleure occasion sont venus de relever tout ce qui était tombé en décadence. Mais les hommes recommandables par leur science et leur piété, capables de le faire, font défaut [2]. »

On conçoit qu'un homme si estimé à Genève ait été une proie agréable à l'élément intolérant du Parlement de Grenoble. Ce qui est remarquable, c'est que Sainte-Marthe n'ait pas de lui-même compris le danger qu'il courait. Non content de s'aventurer une fois de plus — quelques bonnes raisons qu'il ait eu de le faire — dans la juridiction de ce Parlement, il n'hésita pas à attaquer la réputation personnelle de ses ennemis et à s'efforcer de les faire condamner. Si, pour lui ôter la vie, ils risquaient leur

puys après, qu'il soyt muys az Sategnyez pour predicant soub le salayre de deux cent florins. » Registre du Conseil de Genève, lungdi dernier februarii 1541, *cit.* Buisson, *op. cit.*, vol. I, p. 132, n. 2, et Herminjard, *op. cit.*, vol. VII, p. 15, n. 7.

1. *Cf.* Viret aux Pasteurs de Zurich, Herminjard *op. cit.*, vol. VII, n° 968.

2. Herminjard, *op. cit.*, vol. VII, n° 968.

fortune et leur bien-être, leur grand mobile, comme l'a dit leur victime, était la crainte qu'ils avaient « d'être traités comme ils le méritaient et d'être peints sous leur vrai jour [1], par son activité et celle de ses amis » ; « ce qui leur est impossible d'éviter », ajoute Sainte-Marthe, qui a laissé d'eux, en effet, un portrait bien vivant : Nous y revoyons le rancunier hypocrite Mulet, administrateur ignorant, époux cruel et infidèle, suborner les témoins, fausser les jugements, avide de vengeance, dévoré de haine et de méchanceté [2] ; tandis que Faysan, honteux et illettré radoteur, instrument de son acolyte plus habile, abuse de sa charge pour satisfaire ses passions privées [3]. Contre de tels ennemis, si haut placés, l'issue de la lutte n'était pas douteuse. « Je sais, ô Seigneur », s'écrie le jeune homme dans sa paraphrase du psaume VII, « qu'on subit un mauvais sort quand on tombe entre les mains de celui avec qui on est engagé dans une lutte à mort [4] ».

Il était facile d'attaquer Sainte-Marthe. Même en supposant qu'on ait oublié en partie les motifs de son emprisonnement précédent, il avait cette fois ajouté à ses offenses la publication de ses poèmes et sa visite, sinon sa fuite, à Genève. Toutefois, pour plus de sûreté et en prévision de l'influence de ses puissants amis, on donna à l'accusation portée contre lui une couleur politique. « On me traîne comme un malfaiteur », écrit la victime, « devant les conseils des puissants et l'on m'amène devant les juges comme un scélérat et un ennemi de l'ordre public [5] ». « Je les entends crier », dit-il encore, « qu'il périsse, qu'il soit brûlé vif ; c'est un agitateur de la populace ; c'est un imposteur et un propagateur d'impiété et de fausses doctrines. Il s'est détourné de la Religion Chrétienne pour rejoindre les hérétiques, et s'est si bien compromis dans leurs factions qu'il ne peut se

1. Déd. à Avanson, *In Psalmum XXXIII... Paraphrasis*, p. 141. *Cf. infra*, p. 329.

2. Professus quidam apud Ecclesiam, set quid juvat Christianum nomen profiteri et non Christiané vivere ? Adulterio thorum maritalem polluere et loco repudiatæ sine caussa uxoris scortum alere, testes corrumpere, judicia invertere vindictæ cupiditate deflagrare et innoxium sanguinem sitire, si vera esset Christianismi non scripsisset Paulus, etc. » *In Psalmum Septimum... Paraphrasis*, pp. 112 et 113. « Isti cupiditatem vindictæ ac crudelitatis suæ, nullo sanguine satiare possunt. » *In Psalmum... XXXIII Paraphrasis*, p. 166.

3. Déd. à Avanson. *In Psalmum... XXXIII Paraphrasis*, p. 140.

4. *In Psalmum Septimum... Paraphrasis*, p. 27.

5. *Ibid.*, p. 70.

séparer d'eux... Il pervertit notre nation ; il méprise nos institutions, et ne répand que des idées directement contraires à la Foi catholique ». « Ils m'assourdissent, moi et les juges, de ces outrageantes accusations [1] ». « Vous pouvez témoigner », écrit-il plus loin, « de l'injustice d'une accusation capitale dirigée contre moi, qui n'ai jamais été séditieux et n'ai jamais influencé, ou — ce dont on m'accuse — séduit le peuple par mes doctrines [2] ».

Il était facile de confondre les théories politiques avec les religieuses dans la première moitié du XVI^e^ siècle, parce que les doctrines des réformateurs étaient en vérité mal comprises par beaucoup. Ceux qui les soutenaient et, d'autre part, leurs adversaires, avaient sans doute conscience, quoique d'une manière vague, de l'élément dangereux pour le pouvoir établi qu'elles contenaient. Ceux qu'on pourrait appeler les hérétiques orthodoxes partageaient avec les catholiques orthodoxes la crainte générale de l'enseignement anabaptiste qui, pour eux, mettait trop d'emphase sur ce vague élément et les réformateurs mettaient autant de soin à ne pas encourir la haine du nom et de la doctrine anabaptistes, que leurs ennemis en mettaient à confondre toutes les opinions orthodoxes.

> Poinct ne suis Lutheriste,
> Ne Zuinglien et moins Anabaptiste.

Ainsi Marot [3], près de quinze ans auparavant, désavouait-il les trois sectes qui, dans l'opinion générale, composaient toute l'hérésie. « On ne fait pas de différence », écrivait Sturm, de Paris, dès 1535, « entre un Anabaptiste, un Erasmien ou un Luthérien. — Ils sont tous sans distinction opprimés et livrés à la justice ; personne n'est sauf que le Papiste [4] ». Cette énumération de Sturm prouve que ce que les humanistes et les auteurs de la Réforme avaient d'idées communes tendait précisément à la confusion de leurs doctrines avec celle des Anabaptistes. Le droit au libre examen, aussi cher aux humanistes qu'aux réformateurs, ne menaçait pas que l'autorité de l'Eglise ; elle s'opposait aussi à la tendance à l'unité qui était la politique de l'épo-

1. *In Psalmum Septinum... Paraphrasis*, p. 24.
2. *Ibid.*, p. 30.
3. *Marot à monsieur Bouchart, docteur en théologie*, *Œuvres*, vol. I, p. 153.
4. Sturm à Bucer, 10 mars 1535. Herminjard, *op. cit.*, vol. III, p. 273, *cit.* Guiffrey, *Œuvres de Clément Marot*, vol. III, p. 71, n.

que. On voit aisément ce que les bigots foncièrement dénués de scrupules pouvaient tirer de la méfiance naturelle des princes ou de l'inquiétude du peuple ignorant à l'égard des nouvelles doctrines. Sainte-Marthe s'en plaint très vivement : « Tantôt ils nous chargent de crimes qui pourront facilement irriter la foule frivole ; tantôt de méfaits assez graves pour enflammer contre nous le cœur des princes : Ils nous accusent de soulever le peuple par notre doctrine [1] ». « Combien y a-t-il aujourd'hui », s'écrie-t-il plus loin, « de satrapes de cour, de chasseurs de richesses, d'hypocrites de toute sorte, qui murmurent aux oreilles des princes et des magistrats : Que les prédicateurs évangéliques enjoignent la communauté des biens et, conséquemment, leur ravissent le gouvernement, les honneurs, la puissance, l'épée même, condamnent le bien et répandent la confusion [2] ». Quelques années plus tôt, l'année ou Sturm écrivit sa lettre, un homme bien plus célèbre que Sainte-Marthe avait élevé la même plainte : « Tres excellent Roy », écrivit Calvin dans la dédicace à François Ier, de son grand ouvrage, « par combien faulses calumnies elle [c'est-à-dire la nouvelle doctrine] est tous les jours diffamée envers toy ; c'est à scavoir qu'elle ne tend à autre fin sinon que tous regnes et police soient ruinés, paix soit troublée, les loix abolies, les seigneuries et possessions dissipées ; bref que toutes choses soient renversées en confusion [3] ». Ce désaveu était nécessaire ; car le roi était disposé à accepter cette conception de la religion de Luther, « disant qu'elle », dit Brantôme, « et toute autre nouvele secte tendoient plus à la destruction des royaumes, des monarchies et dominations nouvelles, qu'à l'édification des âmes [4]. »

La *Poésie Françoise* contenait bien un dizain qu'un critique sévère aurait pu juger favorable à l'une des doctrines anabaptistes ; mais nous ne savons cependant pas qu'il en ait été question :

FOY, ESPERANCE ET CHARITÉ N'ESTRE QU'UN.

Foy sans Amour ne peut estre Foy vive,
Car vive Foy œuvre par Charité.
Et de ces deux, Esperance derive
Qui nous conduit à vivre en purité.

1. *In Psalmum Septimum... Paraphrasis*, p. 40.
2. *Ibid.*, pp. 127-128.
3. *Institution de la Relig. chrest.*, p. VII. *Cf. supra*, p. 26, n. 1.
4. *Œuvres*, vol. VIII, p. 116.

Nous esperons ce que la Verité
Nous a promis, en croyant, par ainsy
Accomplissons ce qu'il commande aussy, .
C'est d'avoir tout (comme Freres) commun
Par Charité. Donc je metz par cecy,
Foy, Charité, et l'Esperance en un.

P. F., p. 44.

Quoiqu'il en soit, c'est comme Luthérien et fauteur de troubles que Sainte-Marthe, ainsi sans doute que beaucoup d'autres [1], fut jeté en prison sans jugement [2]. Il a laissé un vivant récit des

1. Quand il fut mis en liberté, il s'adressa en ces termes à ses compagnons de prison : « Vos itaque, qui mecum communem habuistis carceris asperitatem et persecutiones, quam tam longo tempore sustulisti, incredibilem prope molestiam ; ostendite vere fratres et amicos esse vos, et mecum, ob consecutam a Deo libertatem, gaudete et exultate. » *In Psalmum... XXXIII Paraphrasis*, p. 153.

2. Tous les biographes, depuis le généalogiste de la famille jusqu'à M. de Longuemare, placent cette persécution et cet emprisonnement de Grenoble, quand ils en parlent, avant l'entrée de Sainte-Marthe au *Collège de la Trinité* à Lyon, et la publication de la *Poésie Françoise*. Pourtant, la *France Protestante* émet en note l'hypothèse que le séjour de Sainte-Marthe à Lyon peut avoir été antérieur aux événements de Grenoble. Même Herminjard *(op. cit.*, vol. VII, p. 91 n.) ajoute dans une note sur l'emprisonnement de Sainte-Marthe : « On ne peut pas conclure que ce fut en 1541 qu'il fut jeté dans un affreux cachot à Grenoble et retenu prisonnier pendant deux ans et demi. » Voici les faits :

Faucher, le 29 juin 1540, et Viret, le 27 avril 1541, parlent de Sainte-Marthe comme s'il était présentement en prison ; mais les félicitations que Montausier lui adressa, sur sa nomination à Lyon, arrivèrent presque en même temps que la lettre de Faucher, ce qui montre clairement que Sainte-Marthe était déjà en liberté à l'époque où ce dernier écrivit ses condoléances. Son incarcération à cette époque n'aurait donc pu durer deux ans et demi, comme le dit Sainte-Marthe, car il était à Romans le 11 février précédent. Si nous supposons que Faucher eut des nouvelles tardives d'un long emprisonnement à Grenoble que Sainte-Marthe aurait subi avant son séjour à Romans, il faudrait alors que cet emprisonnement ait commencé dans le courant de trois semaines après que Sainte-Marthe ait écrit sa lettre de 1537 à Calvin *(cf. supra*, p. 22), étant alors professeur à Poitiers. Outre qu'il est peu probable qu'il ait été chassé de Poitiers, qu'il ait fait dans le Dauphiné les connaissances que nous savons antérieures à 1540, qu'il soit arrivé à Grenoble et y ait subi un emprisonnement de deux ans et demi, le tout dans l'espace de temps admissible, il serait pour le moins extraordinaire qu'il ait demandé de Romans un poste à Grenoble, immédiatement après s'en être échappé banni et ruiné, et l'accueil du Conseil serait encore plus surprenant. De plus la lettre indignée adressée à Dufour et les dédicaces adressées à Galbert et à Avanson, datées respectivement du 7 avril, du 15 juin et du 1er juillet 1543 *(cf. infra)*, ont évidemment rapport à des malheurs récents. On s'en rend encore plus nettement compte quand on compare les généralités de la dédicace à Avanson de 1540 avec la chaleur et l'indignation de celle de 1543, dans laquelle il prie Avanson de défendre sa réputation, certain qu'il est d'être attaqué par des ennemis avides de son sang dont ils ont été frustrés — ce qui

souffrances qu'il subit pendant son incarcération. « Traité plus cruellement que ne le sont les assassins, les voleurs, les meurtriers, ceux qui dérobent, ravissent et s'acharnent dans le crime », on le laissa aux prises avec la vermine dans une tour noire, solitaire et fétide. Il avait toutefois une consolation, car on lui avait laissé un exemplaire des Psaumes. Ils firent mieux que le consoler. En réfléchissant sur le Psaume XXXIII (le trente-quatrième dans notre version) et sur les circonstances qui l'inspirèrent, c'est-à-dire la fuite de David de chez le roi de Gath, il pensa à employer à son profit le stratagème de David. Il simula la folie et on lui donna à l'instant plus de liberté. — Il put du moins circuler dans quelques passages de la prison [1].

Ce privilège le consola un peu et lui rendit espoir. « Cette petite liberté », écrit-il à son protecteur Avanson, « m'inspira l'espoir et la certitude que Celui qui avait commencé à me délivrer petit à petit me rendrait enfin quelque jour ma complète liberté. Toutefois mes ennemis ne le désiraient pas et ne s'y attendaient pas non plus et, même, ceux-là qui souhaitaient de me voir libre, aussi ardemment que s'il s'agissait d'eux, commençaient aussi à désespérer. Cet homme entêté (dont la fonction serait plus digne d'un gardeur de porcs ou de vaches que d'un homme) a remué toutes les pierres afin de me faire brûler vif, à n'importe quel prix [2] ». Mulet et Faysan firent d'extraordinaires efforts afin d'obtenir contre lui la sentence capitale : « Grenoble connaît assez ces deux hommes », continue Sainte-Marthe, « Grenoble sait qu'ils ont consacrés toutes les forces de leur esprit à ma ruine

serait une prière bien étrange, si elle avait été écrite trois ans après les événements (*Cf. infra*, pp. 323 et 330). Les poèmes de 1540, dans lesquels il se plaint de son sort offrent encore une preuve corroborative ; leur ton modéré et imprécis contraste vivement avec les dédicaces des Paraphrases, qui expriment un amer ressentiment. Etant donné que Sainte-Marthe précise qu'il fut emprisonné « menses propre triginta » (Déd. à Galbert, *In Psalmum Septimum... Paraphrasis*, p. 10. *cf. infra*, p. 324), on peut à bon droit conclure que le premier emprisonnement ne fut qu'un prélude du second, qui dura au plus (en supposant que la lettre à Dufour, *cit. infra*, p. 85 *et seq.*, fut écrite de la prison) du 14 à la fin de février 1541 (*cf. supra* pp. 75-76), jusqu'au 15 juin 1543, ou quelques jours avant (*cf. infra* p. 91), et dura au moins, en supposant que Sainte-Marthe était libre quand il écrivit à Dufour, du 27 avril 1541, ou peu avant (*cf. supra* p. 76), au 9 mars 1543, ou peu avant (*cf. infra* p. 86).

1. Pour ces détails, *cf.* la Déd. à Avanson, *In Psalmum... XXXIII Paraphrasis*, p. 139, *cf. infra*, p. 328 et *In Psalmum Septimum...Paraphrasis*, p. 21.

2. Déd. à Avanson, *In Psalmum... XXXIII Paraphrasis*, pp. 139 et 140, *cf. infra*, p. 329.

et n'ont négligé aucun stratagème pour éteindre de mon sang la soif insatiable de leur vengeance ». « Ils ont juré ma mort, même s'il leur en coûtait leur fortune, même s'il leur en coûtait leur sûreté personnelle [1]. » « Sauvez-moi de mes ennemis visibles », s'écrie-t-il dans sa Paraphrase du Psaume VII, « qui veulent me voir supplicié, pour la fausse accusation qu'ils portent contre moi, et qui se sont dressés contre moi avec toutes leurs forces. Ils sont hauts et puissants et je suis humble ; ils sont armés, je suis désarmé ; ils sont riches et moi pauvre ; ils sont honorés et moi méprisé ; ils sont libres, je suis captif ; ils sont les vainqueurs, je suis le vaincu ; ils sont heureux en ce monde et moi, abattu, le plus misérable d'eux tous, si toutefois c'est être malheureux et misérable que de souffrir le mal pour Ton nom et pour la justice [2] ». « Il n'est pas de sang », déclare-t-il encore, « qui puisse satisfaire leurs désirs de vengeance et de cruauté [3]. »

Le résultat d'une haine si vigoureuse ne semblait pas douteux. « Qui donc ne craindrait pas pour sa sûreté, au milieu de dangers si nombreux et si grands? [4] » C'est Sainte-Marthe qui le dit. Mulet essaya d'abord par persuasion et par menace d'amener les amis personnels de l'accusé à porter témoignage contre lui. N'y ayant pas réussi, il essaya avec plus de succès de suborner d'autres témoins. « C'est à vous mon Ennemi, que je m'adresse », ainsi s'exprime Sainte-Marthe, « à vous qui avez remué toutes les pierres afin de me faire condamner pour un crime capital et qui, lorsque vous avez vu que mon innocence était si manifeste qu'elle était au-dessus de tout soupçon, avez acquis des témoins, dont vous avez acheté à prix d'argent les faux témoignages. Vous brûliez du désir de me voir détruit, et ne désiriez rien de plus que de contempler ce misérable corps réduit en cendres au milieu des flammes [5]. » Cependant le complice de Mulet, que Sainte-Marthe appelle *Sisamnis* — c'est presque sûrement un nom qu'il donne à Faysan et qui renferme quelque allusion, qui nous échappe aujourd'hui, — adoptait ses plans « comme le couvercle s'adapte sur le pot », et jouait simultanément le double

1. Déd. à Avanson, *In Psalmum... XXXIII Paraphrasis*, pp. 140 et 141.
2. *In Psalmum Septimum... Paraphrasis*, p. 21.
3. *In Psalmum... XXXIII Paraphrasis*, p. 166.
4. *Ibid.*, Déd. à Avanson, p. 141.
5. *In Psalmum Septimum... Paraphrasis*, p. 112.

rôle de plaignant et de juge [1]. Ils essayèrent tous deux d'en imposer à Sainte-Marthe, ou peut-être de le prendre au piège de quelque aveu, ou de quelques concession compromettante, en répandant triomphalement le bruit qu'il était pris sans espoir de salut. « Les lions », dit-il tristement, « n'ont que des dents et des griffes, des membres visibles dont ils se servent pour attaquer; mais ceux-là ont des langues aiguës et empoisonnées, des membres cachés, par le moyen desquels ils me chassent de mes retranchements et essayent de me transpercer. Plus je me suis humilié, plus ils se sont montrés pleins de rage [2]. »

Cependant, malgré tous leurs efforts, ils ne purent persuader au Parlement de Grenoble de le condamner. Galbert, son ancien ami, juge au Parlement, épousa la cause de Sainte-Marthe avec ardeur, même au risque de se compromettre, et il semble qu'il ait formellement entrepris de le défendre [3]. Avanson, qui était même à cette heure un patron des lettres, — Sainte-Marthe parle de sa « in meliores literas propensissima voluntas [4] » — s'intéressa vivement au sort d'un érudit à qui il se trouvait déjà obligé par une dédicace, et à qui il avait déjà manifesté ses bons sentiments. En outre cette persécution, si visiblement inspirée par des motifs privés, avait provoqué un scandale et ému la sympathie publique. « Ceux qui n'étaient pas entièrement pour moi », dit Sainte-Marthe, « lorsque je fus jeté en prison, devinrent à l'instant mes intimes amis et les plus ardents défenseurs de ma cause. Ceux qui ne me connaissaient que de vue, ou ne savaient que mon nom, et même ceux à qui j'étais entièrement inconnu ont pleuré à l'histoire de mes malheurs, ont plaint ma situation et mon état, voué mes ennemis à la perdition et, autant qu'ils l'ont pu (car ce ne leur était pas toujours permis), m'ont aidé de leurs biens [5]. » Sainte-Marthe se trouvant appuyé par ces forces, son procès ne pouvait pas facilement se terminer de manière hâtive et cruelle. Il traîna deux ans ou davantage, tandis que l'infortuné savant languissait en prison, attendant à toute heure une mort ignominieuse et cruelle, bien

1. *In Psalmum Septimum... Paraphrasis*, p. 40 et Déd. *In Psalmum... XXXIII Paraphrasis*, p. 140, *cf. infra*, p. 329.

2. *In Psalmum... XXXIII Paraphrasis*, p. 165.

3. Déd. à Galbert, *In Psalmum Septimum... Paraphrasis*, p. 13, *Cf. infra*, p. 325.

4. *Ibid.*, p. 42.

5. *In Psalmum... XXXIII Paraphrasis*, p. 164.

décidée depuis longtemps, pensait-il [1]. Mais le Parlement s'il ne voulait pas le condamner, ne voulait pas non plus le relâcher. Comme les Parlements de Paris, de Bordeaux, de Dijon et de Rouen, celui de Grenoble reçut précisément pendant l'emprisonnement de Sainte-Marthe, des instructions spéciales, lui enjoignant d'exécuter rigoureusement les ordonnances contre les hérétiques [2], et Sainte-Marthe, comme d'autres suspects, en supporta sans doute les conséquences.

Il se trouvait déjà dans une triste situation. Ruiné, besogneux, délaissé et dépouillé de tous ses biens [3], attaqué aussi dans sa réputation, exilé de son pays dans une « contrée barbare et Scythienne », loin de ses amis et de ses parents, il n'aurait pu espérer d'eux aucun secours [4], même s'ils avaient été disposé à lui en donner, ce qui n'était pas très certain.

« Je puis garantir que beaucoup de parents et de connaissances » écrit plus tard Sainte-Marthe « me saluent maintenant que je suis libre, qui se conduisirent d'une manière indigne, tant que j'ai langui en prison, non seulement de parents et d'amis, mais même de simples connaissances, tant ils étaient loin d'accomplir leur devoir de parents et d'amis [5]. »

Et pourtant — s'il eut bien des peines — Sainte-Marthe, comme nous l'avons vu, ne manquait pas d'amis puissants, et il se souvint alors d'un autre, capable de le soutenir effectivement. Son emprisonnement lui avait donné le temps d'écrire plusieurs paraphrases des Psaumes, une du septième, la plainte de David en butte à la même calomnie que celle dont il était victime, et une du Psaume CXVIII, qui ne nous est pas parvenue. Il envoya la première de ces paraphrases à Louis Dufour [6], un des moines de cet Ordre Dominicain capables, en tant qu'in-

1. *In Psalmum...* XXXIII *Paraphrasis*, p. 155.

2. *Actes de François Ier*, nº 12709.

3. « Obscurus vivo, abjectus, egens, destitutus, ac meis plane rebus omnibus spoliatus. Ego pauper, adflictus oppressus, infamia a mundo aspersus, explosus, et qui tot sum in carcere incommoda perpessus. » *In Psalmum... XXXIII Paraphrasis*, p. 162.

4. Atque eripuit (Deus) ab iis (tribulationibus) me et Parentum, Amicorum atque omnium prope hominum ope auxilio destitutum. » *Ibid.*, p. 147 et Déd., p. 191. *Cf. infra* p. 329.

5. *In Psalmum... XXXIII Paraphrasis*, p. 190.

6. Il n'a pas été mieux identifié. La *Généalogie de la Maison de Sainte-Marthe* traduit ainsi *Furnœus*. On pourrait autrement voir en lui un membre de la famille Fournier de Lyon. *Cf.* R. C. Christie, *op. cit.*, p. 208 n.

quisiteurs officiels de la Foi, de rendre un immense service à un homme dans les conditions où se trouvait Sainte-Marthe. Peut-être avait-il connu Dufour quand il étudiait la Théologie à Poitiers ; en tous cas le moine approuva la Paraphrase, après avoir fait quelques réserves, et s'efforça de gagner pour son ami l'approbation de son Ordre.

Sainte-Marthe le remercia dans une lettre datée du 9 mars 1543 ; lettre qui, il faut l'avouer, l'entraîna dans des sentiments regrettables dus à son impatience d'écarter de lui tout soupçon [1].

« Je suis heureux, très cher Louis », écrit-il, « de savoir que ma Paraphrase a plu aux frères de votre Ordre, Catholiques savants ; non seulement parce que l'approbation d'hommes excellents doit être considérée comme le plus bel éloge, mais aussi parce qu'à une époque aussi tourmentée que la nôtre, c'est un don que Dieu n'a pas fait à beaucoup que de plaire aux théologiens et à ceux à qui l'inquisition a été confiée. Car certains, fiers de leurs titres de docteurs et de théologiens, éclatent presque de rage si un homme, remarquable par la doctrine, même s'ils sont sans titre [2], émet quoique ce soit qui ressemble à une méditation théologique. Cependant, vous m'écrivez que rien dans ma Paraphrase n'a paru inadmissible à votre Ordre, mais que l'on craint que ce que j'ai écrit sur les mauvais princes, les juges corrumpus, les impies [3], les ennemis de la vérité, puisse être interprété dans un esprit différent du mien ; c'est-à-dire que l'on prenne le tout pour des attaques contre ceux qui poursuivent et punissent en ce moment les sectaires séditieux et ceux qui pensent mal de notre religion. Je déteste si bien tous les hérétiques, les athées, les Anabaptistes, les Évangéliques charnels et tous les hommes venimeux et turbulents de cette espèce, que je voudrais les voir déjà tous détruits, tant je suis loin de vouloir me rebeller contre les magistrats qui les punissent le plus sévèrement.

1. Texte *infra* p. 330 *et seq.*

2. *Sine nomine.*

3. Le passage en question est dans la Paraphrase du psaume VII, pp. 128 et 129. « Interea, Principes multi, consiliis hujusmodi persuasi ac graviter irritati Sedechile sunt in Hieremias sævientes, et miseré illos ac tyrannicé in carcerem conjicientes ; sunt Salomones, à vero Dei cultu abducti colentes Deos alienos, et iis templa construentes. Sunt Darii mittentes in lacum Leonum permultos Danieles. Sunt inquam Herodes, in odium veritatis, Joannes quam plurimos ultimo supplicio adficientes » etc.

« En blâmant les Princes qui, après avoir écouté les mauvais conseils, font rage contre les bons et les hommes pieux, je pensais à ceux dont les actes montrent assez le caractère : Tels ceux qu'a souvent connu l'Italie et l'Angleterre, il n'y a pas si longtemps [1]. Mais je n'ai pas jugé bon de les désigner par leur nom, puisqu'il est dangereux d'écrire même la vérité au sujet de ces princes. Quant à ce que j'ai écrit sur les mauvais juges et les impies, vous savez à qui cela s'adresse. C'est à ceux qui, sous le faux prétexte que j'étais Luthérien, ont exercé sur moi, un innocent, leur cruelle vengeance ; j'affirme qu'ils privent, par leurs jugements, l'innocent du commerce des hommes et l'excluent du sein même de l'Eglise. Je puis en parler moi-même qu'ils se sont efforcés de séquestrer dans un sombre lieu et, bien plus, ont privé du très-saint Sacrement de l'Eucharistie, comme un Juif ou un Turc, bien que je n'aie été convaincu d'aucun crime. Quoi ! N'est-ce rien de chasser quelqu'un du sein de l'Eglise ? N'est-ce rien que d'attaquer la vérité ? Car il l'attaque, celui qui avance ce qui est faux et n'admet pas ce qui est vrai. Quant au reste, je sais qu'il s'est toujours trouvé des hommes et qu'il s'en trouve actuellement pour calomnier tout ce qui est bien, pour mal interpréter tout ce qui est douteux, pour exagérer de petites choses et qui sont, en tout, juges d'une telle inclémence qu'ils aboutissent plutôt à détruire qu'à guérir celui qui par hasard a fait un faux pas. Mais je ne doute pas que les vrais théologiens, c'est-à-dire les justes, les bons et les savants, me feront justice ; surtout si je soumets mes œuvres, quelles qu'elles soient, au jugement de l'Eglise. Je vais revoir rapidement mon commentaire du Psaume cent-dix-huit et, cela fait, je vous l'enverrai, ainsi que vous me le demandez. Adieu, très-savant Dufour. Encouragez votre Ordre à me continuer sa faveur, que vous m'avez déjà obtenue, de telle sorte qu'elle grandisse chaque jour. Grenoble, le 9 mars 1543. »

Il faut bien reconnaître que cette lettre n'éclaire pas le lecteur sur les vrais sentiments de Sainte-Marthe. Il est probable que l'on en trouverait la clef dans cette allusion à « celui qui a fait un faux pas », et qu'on pourrait voir ici une sorte de rétractation ou d'acte de soumission. Plus d'un hérétique, tel que l'ami

1. Allusion évidente à la mort de Sir Thomas More, huit ans auparavant, (1535) et à celle de Savonarole.

de Sainte-Marthe, Boysonné [1], avait trouvé la coupe de la persécution amère à boire, et Sainte-Marthe, lui-même, confessa la faiblesse de son cœur : « Notre chair (je l'avoue et le confesse d'après mon expérience personnelle), » écrit-il dans sa Paraphrase du Psaume trente-troisième, « est en elle-même si faible et changeante et même si aveugle, que non seulement elle refuse de goûter aux fruits de la Croix, mais ne peut être convaincue que les tribulations servent à notre profit [2] ». Il est, en réalité, probable que les irrégularités religieuses de Sainte-Marthe n'allèrent pas jusqu'au désir de se séparer de l'Eglise et, à l'idée qu'il pourrait être excommunié, il manifeste un désespoir que l'on sent sincère.

Sept ans plus tard, il affirma solennellement son désir de rester dans le sein de l'Eglise et de se soumettre à son autorité. S'il s'était jamais attardé à la pensée d'un schisme, — ce qu'implique son voyage à Genève — il avait maintenant reçu une leçon dont il avait profité, bien que sa soumission puisse paraître étonnante, de la part d'un homme qui flétrissait ceux qui « connaissent bien la vérité, mais n'osent la confesser ouvertement, craignant pour eux-mêmes la persécution, la prison, l'exil, la perte de leurs biens, la diffamation ou la mort violente [3] ». Cependant les Paraphrases composées pendant qu'il était en prison, soutiennent les idées Augustiniennes, peu goûtées à cette époque. Si, par prudence, l'Eglise évita la condamnation et aima mieux reconnaître, en les atténuant, des doctrines dont on pouvait retrouver la source, — bien que ce fût à travers l'*Institutio* — chez le Père de l'Eglise, de telles vues ne pouvaient en la circonstance rendre Sainte-Marthe *persona grata* aux Autorités qu'il cherchait à apaiser [4].

Ce fatalisme où beaucoup voient le fruit naturel de la doctrine de la Prédestination y est exposé avec une sorte de franchise surabondante. « Il m'a choisi de lui-même avant la création de ce monde [5] », s'accorde naturellement avec tel passage que

1. Il s'était rétracté publiquement, environ onze ans auparavant.
2. *In Psalmum... XXXIII Paraphrasis*, pp. 158 et 159.
3. *In Psalmum Septimum... Paraphrasis*, p. 26.
4. Les Dominicains, s'ils avaient examiné la *Poésie Françoise*, n'auraient pas goûté non plus les railleries répétées à l'adresse du *Frère Damonique*, nom qui semble bien être un calembour sur celui de l'Ordre.
5. *In Psalmum XXXIIII... Paraphrasis*, p. 146.

celui-ci : « Mais quoi que les tyrans puissent faire souffrir à notre corps, c'est par la Volonté Divine qu'ils le peuvent, sans le commandement de laquelle rien ne peut nous arriver de fâcheux. C'est pourquoi, de même que nous ne pouvons changer l'heure et la nature de la mort qui nous a été destinée et fixée par lui, ainsi les impies ne peuvent sûrement pas nous ôter la vie avant notre jour [1]. » Il expose la doctrine de la Grâce avec non moins de clarté : « Comment notre nature si corrompue aura-t-elle de semblables sentiments et obéira-t-elle si parfaitement sans la grâce du Saint-Esprit ? Certes, certains Pélagiens présomptueux ont osé se prévaloir de ce pouvoir et de cette liberté et enseigner que la force naturelle, à elle seule, peut nous inspirer de tels élans intérieurs, sans le secours du Saint-Esprit ; mais les hommes pieux et les fidèles n'en furent jamais persuadés, car cette doctrine tendrait à cacher les bienfaits de Jésus-Christ, notre Sauveur. Notre instinct naturel nous enseigne l'existence de Dieu, mais l'horrible corruption de notre nature nous a si bien voilé cette connaissance, que notre esprit ne veut plus l'admettre... Celui qui n'exerce que ses facultés naturelles, c'est-à-dire qui vit d'après sa raison et ses sens naturels, ne peut, sans le secours du Saint-Esprit, croire en Dieu et le craindre [2]. » Il n'insiste pas moins, dans ses Paraphrases, sur l'importance qu'a la Bible comme source de doctrine, qu'il l'avait déjà fait dans les poèmes de trois ans antérieurs. L'auteur dénonce « nos Pharisiens, qui, pour avoir une religion qui s'accorde avec leur sensualité, défendent la lecture de ton Evangile, parce qu'il établit une doctrine contraire à leurs actions [3] ». Et son apostrophe à Galbert ne sonne d'une manière moins suspecte : « C'est être couronné que d'être outragé pour l'Evangile : c'est être honoré que d'être bafoué pour l'Ecriture ; c'est être admis au nombre des citoyens du ciel que d'être chassé de son pays et forcé d'émigrer pour l'Ecriture ; c'est être sauvé que d'être détruit pour l'Ecriture ; enfin, souffrir pour l'Ecriture, c'est être au comble du bonheur. C'est ce que veulent dire ces paroles du Christ : — Heureux ceux qui sont persécutés pour la justice, car le royaume des cieux est à eux [4]. » Sainte-Marthe s'attaque aussi aux abus de l'Eglise qu'il

1. *In Psalmum XXXIII... Paraphrasis*, p. 197.
2. *In Psalmum Septimum... Paraphrasis*, pp. 118-119.
3. *Ibid*, p. 67. *Cf.* aussi Déd., *ibid*, p. 9. *Cf. infra*, p. 323 *et seq.*
4. Déd., *ibid.*, p. 6.

suffisait de mentionner pour être soupçonné de Luthéranisme. « Que quelqu'un condamne les abus », écrit-il à Galbert, « introduits dans l'Eglise, au plus grand dommage de la République chrétienne, par l'avarice sans bornes de certains : il doit être Luthérien. D'autre part, qu'on déclare que l'autorité du Pontife Romain et des autres ministres de l'Eglise doit être confirmée et qu'on approuve certaines cérémonies vénérables, qui refrènent et pour ainsi dire endiguent les désirs humains : on sera ignominieusement qualifié de Papiste [1] ».

En somme, il est probable que ce dernier passage nous instruit, sinon des sentiments religieux de Sainte-Marthe, du moins de ceux qu'il désirait se faire attribuer. C'étaient ceux que partageaient beaucoup de gens aux vues larges, parfaitement orthodoxes, qui souhaitaient ardemment qu'une réforme fut opérée au sein de l'Eglise et qui, tout en reconnaissant l'autorité du Pape, étaient trop Gallicans pour aimer le nom de Papiste, au moment où le Concordat venait de concentrer à nouveau l'attention sur les réclamations d'indépendance de leur Église [2]. Il est possible que l'expérience brièvement acquise par Sainte-Marthe à Genève ait quelque peu modifié ses vues. Ses allusions aux « Evangélistes charnels » donnent l'impression d'une certaine désillusion sur la Réforme ou tout au moins les réformateurs. « Il y a aujourd'hui », écrit-il, « beaucoup d'Evangélistes de cette espèce, qui n'ont que l'Evangile à la bouche, mais dont le cœur ne persévère point avec vigueur et puissance dans la Charité Evangélique. A quoi leur sert-il d'avoir une doctrine sincèrement pieuse, si elle est étouffée par les passions mauvaises et si leur vie est bornée par les convoitises de ce monde. Mais l'amour de la gloire, l'amour de l'argent, du plaisir, le désir de la vengeance, la fausse honte, la crainte de la douleur et de la mort les possèdent si bien qu'ils sont non seulement incapables d'instruire la foule des sots par leur exemple, mais qu'eux-mêmes et, avec eux, la

1. *In Psalmum Septimum... Paraphrasis*, pp. 6 et 7.

2. Pour l'histoire des longs débats entre l'église de France et le Saint-Siège, *cf.* Gervis, *Hist. of the church of France*, vol. I. Imbart de la Tour, *Les Origines de la Réforme*. Vol. II, Livre I, chap. II et III, Livre IV, chap. I.

« La Pragmatique, disait le chancelier du Prat, en 1517, nous a isolés, entre tous les peuples Catholiques, et nous a fait considérer comme enclins à l'hérésie, peut-être même comme atteints déjà par ses doctrines. » Le marquis du Prat, *Vie d'Antoine du Prat*, Paris, 1857, p. 152, *cit.* Henri Lutteroth, *La Reformation en France*, p. 2.

piété évangélique deviennent un objet de mépris, puisqu'ils ne pratiquent pas ce qu'ils enseignent. Si vous les exhortez, d'une manière toute chrétienne à ne pas convertir la liberté évangélique (la vraie liberté de l'esprit) en liberté de la chair, mais à unir aux pieuses doctrines une pieuse conduite et si vous les réprimandez plus vivement devant leur obstination, ils vous flétriront de l'accusation d'athéisme [1]. »

Quelque peu déçu donc, par les conséquences qu'eut le nouveau mouvement religieux chez ses partisans et par son éloignement de ce spiritualisme philosophique avec lequel il s'était d'abord confondu [2], désabusé par son dogmatisme déjà marqué, dompté et soumis par d'amères expériences et, cependant, cherchant ardemment à justifier ses vues devant les Autorités, tout en désirant sincèrement garder sa place au bercail, ainsi pouvons-nous nous représenter Sainte-Marthe à la fin de son emprisonnement.

Sa libération ne devait pas tarder. Le Parlement mit en effet son prisonnier en liberté « una hora et verbo uno [3] » et non pas, semble-t-il, en vertu d'un acquittement, mais d'un jugement qui le condamnait à une peine moins grave que celle qu'espéraient obtenir les ennemis du jeune savant — la peine capitale. Sainte Marthe fut banni, ses biens furent confisqués ; mais les machinations de son ennemi personnel semblent n'avoir abouti qu'à sa confusion. « A quoi a-t-il enfin réussi, sinon à m'avoir fait long temps séquestrer ? » dit Sainte-Marthe. « Mais un bon nombre de princes et de nobles, en vérité le Christ lui-même ont été emprisonnés. Il m'a dépouillé de tous mes biens ; ce qu'il a ravi, ce n'est pas à moi qu'il l'a ôté, mais à la Fortune, à qui appartenait ce que je possédais. Le Seigneur me l'avait donné, le Seigneur me l'a ôté. Il peut me rendre de meilleures choses et en plus grand nombre. Peut-être m'a-t-il déshonoré ? Il l'a essayé, mais il n'a pas réussi ; car, de même que lorsqu'on mouille ou qu'on immerge la capillaire elle semble rester sèche, de même la calomnie ne s'attache pas à l'homme de bien, ni le déshonneur, quoiqu'on fasse pour cela. Mais il prit soin de me déposséder entièrement.

1. Déd. *In Psalmum Septimum... Paraphrasis*, pp. 7 et 8, *cf. infra*, p. 322 *et seq.*

2. *Cf.* Abel Lefranc, *Le Platonisme et la Littérature en France* (1500-1550), Rev. d'Hist. litt., 1896, pp. 9, 12-13.

3. Déd. *In Psalmum Septimum ...Paraphrasis*, p. 13.

Eh bien ? Me croyait-il semblable à la fourmi, ou à l'abeille, qui émigrent si elles sont chassées de leur fourmilière, ou de leur ruche ? Mais un homme brave et bon vit partout avec sérénité, comme un navire à l'ancre est en sûreté dans tous les ports [1]. »

L'influence des Dominicains, sans doute aussi la défense de Galbert et la protection d'Avanson peuvent avoir joué un rôle dans cette décision du Parlement ; mais sa soudaineté traduit les efforts d'une influence encore plus puissante. Marguerite de Navarre ne serait-elle pas intervenue cette fois, sinon dans une précédente occasion, en faveur de son protégé, comme elle avait si souvent fait pour d'autres ? Un passage introduit par Sainte-Marthe, plusieurs années après, dans sa Paraphrase du Psaume XCIX, donne quelque force à cette supposition : « Si nous avions des ennemis appliqués à nous détruire, et que nous ne puissions leur échapper et qu'un prince nous promît son appui et la liberté par lettre, ou par message, et nous prît sous sa protection, quelle nouvelle pourrait mieux que celle-là ranimer notre courage [2] ? »

Libre, mais misérable, le banni retourna à Lyon, son premier refuge. Il y était déjà le 15 juin, car la dédicace à Galbert de sa Paraphrase du Psaume VII est datée de ce jour et de ce lieu. Le 1er juillet il dédia à Avanson une autre paraphrase, celle du Psaume XXXIII, qui l'avait si bien inspiré. Il l'avait composée à Grenoble, ou à Lyon, immédiatement après avoir recouvré la liberté. Cette année même il publia à Lyon les deux paraphrases avec leurs dédicaces [3], en un seul volume qui comprenait aussi sa lettre à Dufour et une intéressante épigramme dirigée contre ses ennemis. Cette épigramme nous donne les noms de ses persécuteurs et constitue une dénonciation de la part qu'ils ont prise dans les deux condamnations de Sainte-Marthe à la prison. Etant donné son caractère mordant, l'épithète de « gentil épigramme [4] » que lui donne le généalogiste de la famille est amusante :

1. Déd. *In Psalmum Septimum... Paraphrasis*, p. 11.

2. *In Psalmum XC... pia Meditatio*, fol. 17.

3. *In Psalmum Septimum et Psalmum XXXIII Paraphrasis per Carolum Samarthanum.* Je dois à l'obligeance de M. Arthur Labbé, de Châtellerault, d'avoir vu ce volume. Il me prêta son exemplaire presque unique (reliure en maroquin rouge par Du Senil, aux armes de Caumartin Saint-Ange). J'en ai depuis découvert un second à la Bibliothèque Sainte-Geneviève (n° B 1515). Texte des dédicaces, *cf. infra* pp. 321-330. Ce volume est la seule source d'informations dont nous disposions pour les événements de Grenoble.

4. *Généalogie de la Maison de Sainte-Marthe*, fol. 22 r°.

Ad F. Faysanum apud gratianopolim senatorem et Theod. Muletum in eod. Senatu advocatum regium Samarthanus.

Me volucris rostro, me Bestia calce petivit,
Nec nocuit Volucris, Bestia nec nocuit.
Immerito vinctum Menses vexasse trigintà,
Inque meam frustrà pervigilasse necem,
Ac nudum duro eduxisse e carcere, pulsum
Ingrato, Getico, barbaricoque Solo ;
Hæc fecisse (inquam) fas contra, juraque contra.
Ni insonti graviter sit nocuisse Reo :
Ut potuere igitur solum nocuere, nec ultra,
Ut voluere etenim non nocuere, sat est [1].

1. *In Psalmum Septimum et Psalmum XXXIII Paraphrasis*, p. 144.

CHAPITRE V

AU SERVICE DE LA DUCHESSE DE BEAUMONT ET DE LA REINE DE NAVARRE

Le second séjour de Sainte-Marthe à Lyon fut de courte durée. Il n'y était pas depuis plus d'un an quand, en 1544, il entra au service de Françoise, Duchesse douairière de Vendôme et de Longueville [1], qui venait d'être dernièrement créée Duchesse de Beaumont [2]. Dans l'oraison funèbre composée en 1550 pour sa patronne, Sainte-Marthe dit de lui-même qu'il fut « son domestique serviteur six ans continuels [3] ». En réalité, il est clair que c'est grâce à la duchesse et non pas, comme on l'a crû généralement, à Marguerite de Navarre, qu'il vit se lever l'aurore de jours plus fortunés. Quand elle mourut, moins d'un an après Marguerite, Sainte-Marthe pleura en ces termes la mort de ses deux protectrices : « L'une avoit été le premier fondement de mon avantage sur lequel l'autre avait commencé un bastiment qui eut poeu contenter le desir de mon esprit à l'entretien & continuation de mes études. L'une decedee, ce commencement a este ruiné et ne m'estoit plus demeuré que le fondement ; mais si tost que l'autre a delaissé le monde, mon fondement s'est crevé en sorte qu'il ne reste plus en moy de ce que j'estois les deux vivantes, sinon une triste image de ma ruine [4]. » La « première pierre » des succès de Sainte-Marthe fut le poste de procureur général du nouveau duché, qu'il obtint dans l'année même de son entrée au service de la Duchesse [5].

1. Fille de Renée d'Alençon, et sœur de Charles, Duc d'Alençon, premier époux de Marguerite de Navarre, elle était veuve depuis six ans de Charles de Bourbon, Duc de Vendôme, son second époux. Le premier avait été François d'Orléans, Duc de Longueville.

2. En septembre 1543, quand le vicomté de Beaumont et les baronnies de La Flèche, Château-Gontier, Sainte-Suzanne, etc., furent réunies en sa faveur en un duché-pairie sous le nom de Beaumont.

3. *Oraison funèbre... de Françoise d'Alençon,* etc..., fol. 13 v°.

4. *Ibid.*, fol. 7 v° et 8 r°.

5. Odolant Desnos, *Mémoires historiques sur la ville d'Alençon,* vol. II, p. 546,

A ce poste était attaché le titre de membre du Conseil de la Duchesse [1]. Françoise avait probablement vu le jeune Sainte-Marthe avant qu'il ne quittât son foyer pour l'Université, car elle avait assisté à Fontevrault, en 1529, à la réception d'une de ses filles comme novice [2] et elle avait, en tout cas, des relations étroites avec le couvent. Ces relations, sans doute, suffisaient à l'intéresser en faveur de Sainte-Marthe ; mais il est aussi possible que les Dominicains aient attiré son attention sur leur remarquable pénitent. Le confesseur de Françoise, Frère Simon Bernard, était un Dominicain et il est fort possible qu'il ait rappelé Sainte-Marthe à son souvenir [3].

La sûreté du refuge que lui offrait le service de la Duchesse était un don du ciel pour Sainte-Marthe ; car, bien qu'il eût reçu l'approbation des Dominicains, le sévère édit de Paris, promulgué un mois ou deux après son arrivée à Lyon [4], doit l'avoir fait trembler et davantage encore celui de septembre de la même année, qui définissait clairement la doctrine orthodoxe, d'après la Sorbonne, et énonçait les mesures prises contre tous ceux qui prêchaient contre l'un de ses vingt-six articles [5]. La maison de la Duchesse ne lui offrait pas qu'un simple refuge : Cette pieuse maîtresse — dont l'orthodoxie était au-dessus de tout soupçon — se plaisait à la lecture des Psaumes, de la Bible et des Hymnes et le tour d'esprit « évangélique » de Sainte-Marthe fut bien apte à conquérir sa sympathie.

Le protégé de Françoise a laissé une vivante peinture de la personne physique et des qualités de sa protectrice, « la bonne entre les bonnes et la humaine entre les humaines ». Ses yeux lui refusaient leur service. Elle était de si forte corpulence qu'elle

spécifie que les lettres-patentes lui conférant cet office sont datées du 14 mai 1545. M. de Longuemare, *op. cit.*, p. 46, donne pour date le 18 mai, mais sans citer de sources. *Cf.* les lettres-patentes d'Antoine datées de 1550, *infra*, p. 336 *et seq.*

1. La chronologie de l'histoire des relations de Sainte-Marthe avec la Duchesse, donnée dans la *Généalogie de la Maison de Sainte-Marthe*, fol. 26 v°, est erronée.

2. Magdaleine de Bourbon, *Cart. Font. Ebrald.*, fol 357 v°. Sainte-Marthe, *Or. fun. de Françoise d'Alençon*, fol. 39 r°, donne la date du 25 octobre. Elle prononça ses vœux le 14 octobre 1534.

3. « ... frère Simon Bernard, de l'ordre des Jacobins, son père confesseur et ecclésiaste ordinaire, vertueuse et docte personne. » *Or. fun...*, fol. 34 v°.

4. Le 30 juillet 1543. *Actes de François Ier*, n° 13343.

5. *Ibid.*, n°s 13353 et 13354. *Cf.* aussi Lutteroth, *op. cit.*, pp. 37 et 38.

ne pouvait prendre part aux travaux domestiques, que les docteurs lui avaient interdit le repos et qu'ils l'obligeaient à « faire exercice par deambulations » ; mais, malgré cela, la noblesse de son maintien ne pouvait échapper à personne.

« Vergile, parlant de Vénus », écrit Sainte-Marthe, « dit qu'au marcher elle se monstra estre vraye Deesse ; mais, s'il eust cogneu Francoise, il eust poeu dire que sa parole, son maintien, son port, son marcher, ses gestes, encore qu'elle eust esté deguisee et couverte d'autre habit, portoient assés de tesmoignage quelle estoit Princesse [1]. » Elle qui avait une intelligence virile, cette femme « qui sçait si noblement tenir son reng entre les Princesses que ses vertus souveraines avoient donné à nostre France grande occasion de se complaindre de Nature de quoy ne l'avoit faicte homme [2] », se montra mère tendre et dévouée pour ses treize enfants. Sainte-Marthe, qui en fut le témoin oculaire [3], fait un émouvant récit de sa conduite pendant la longue et douloureuse maladie de son fils Antoine : « La mère qui, en l'absence de son enfant, de pitié et compassion de ses douleurs arrousoit sa chambre de larmes, quand retournoit vers luy, ne voulant luy augmenter sa peine par sa tristesse et désolation, reprimoit ses douleurs et le consoloit avec un visage si constant qu'elle entretenoit son enfant en espoir de guarison, encore que la maladie fust de touts deploree. Et l'enfant qui, en l'absence de sa mere, par les doloreuses plainctes de son mal, faisoit fondre les assistants en pleurs, advertis de la venue de la debonnaire Dame, se contenoit en si magnanime courage qu'il sembloit ne sentir aucune douleur [4] ». Pendant que son fils recouvrait la santé, sa mère recevait la nouvelle de la mort soudaine de son second fils, le vainqueur de Cérisolles [5]. Frappée de douleur, elle s'appliqua à le cacher au jeune malade : « Qui les eust veu l'un devant l'autre, quand elle le fut reveoir, en n'eust poeu juger qu'elle heust aucune fascherie et tristesse ; ne luy qu'il souffrist aucun mal [6]. »

1. *Or. fun.*, fol. 13 r° et 14 v°.
2. *Or. fun... de... Marguerite de Navarre*, p. 44.
3. « Nous estions lors à Chasteauregnauld. » *Or. fun... de Françoise d'Alençon*, fol. 34 r°.
4. *Or. fun... de Françoise d'Alençon*, fol. 33 v°.
5. Le 16 février 1546. Il fut tué par un coffre de linge qui tomba d'une fenetre pendant qu'il jouait avec le Dauphin et quelques seigneurs de sa suite.
6. *Or. fun... de Françoise d'Alençon*, fol. 35 r°.

La Duchesse maintenait chez elle une stricte discipline. Elle s'occupait minutieusement du costume, de la tenue et des amusements de ses dames d'honneur. « Elle faisoit aussi venir en sa chambre toutes les Demoiselles, et (après) les avoir regardées l'une apres l'autre, elle reprenoit celle qui luy sembloit faire contenance et maintien rustique ; elle blasmoit celle qui estoit moins que proprement et modestement parée ; elle prenoit l'ouvrage de chascune, s'il y avoit faulte l'amendoit, si le peu d'avancement portoit tesmoignage de sa negligence et paresse la tenceoit... Que si aucun leur vouloit parler d'amour, falloit que ce fust de l'amour permis... car oncques Ullyxe n'estouppa si bien ses aureilles contre le deceptif chant des Sirennes, qu'elles estoient sourdes a tels propos comme filles prudentes et rendantes bon tesmoignage de leur nourriture... Ains permettoit qu'elles allassent se pourmener & esbastre ou aux jardins, ou en quelque honorable maison, ou qu'elles balassent, ou qu'elles jouassent de lucs, de guitternes, d'espinettes & autres instruments de musique [1]. » Profondément religieuse, elle ne leur permettait d'autre lecture que celle de la Bible ou de « quelque historiographe qui ne donnait aucune mauvaise et impudique doctrine », ni d'autres chants que les Psaumes ou les odes de la Reine de Navarre [2]. Elle imita même sa belle-sœur, en faisant adapter des hymnes à des airs populaires. « tourna les lascives chansons de l'impudique Venus en hymnes et cantiques spirituelles [3] ». Ces compositions étaient généralement l'œuvre de Charles de Billon [4], son maître des Requêtes, mais Sainte-Marthe fut quelquefois chargé de leur composition : « Quelque fois me faisoit tant d'honneur », écrit-il, « que de m'en commander autant ; & quand j'avoie escript quelque Elegie qui parloit des benefices de Jesus, de la bonté & misericorde de Dieu & d'autre telle matiere chrestienne, me la faisoit distinctement lire devant elle en la presence de ses Damoiselles, pour les exciter tousjours a la crainte et amour de Dieu et leur faire gouster le fruict de pieté [5] ». Françoise ne surveillait pas moins vigoureusement la conduite des gentils-

1. *Oraison funèbre de François d'Alençon*, fol. 14 r° et v°.
2. *Ibid.*, fol. 15 r°.
3. *Ibid.*, fol. 15 v°.
4. « Son maistre des requestes, homme d'angelic esprit & de grande erudition. » *Or. fun... de Françoise d'Alençon*, fol. 15 r°.
5. *Ibid.*, fol. 15 v°.

hommes de la maison. Elle considérait qu'une seule réprimande devait suffire, tant pour « les mutins joueurs, blasphemateurs, oultrageus » que pour ceux qui « entreprirent sur les autres estats & offices qu'elle leur avoit distingués »; après quoi ils étaient conduits en prison pour y subir « bonne justice » [1].

Si elle avait de nombreuses vertus, elle ne manquait pas non plus de fautes. Généreuse, pardonnant aussi vite qu'elle se fâchait, incapable de rancune, affable, facile d'accès, pieuse et charitable, — la Duchesse avait les défauts de ses qualités [2]. La présomption l'irritait autant qu'un véritable vice et on l'entendit déclarer « tout hault et devant touts » que jamais serviteur ne la gouvernerait [3]. Elle avait toujours de lourdes dettes et certains murmuraient qu'elle n'avait jamais de sa vie payé ses serviteurs [4]. Sainte-Marthe a tracé un curieux tableau de la vie au jour le jour que menait cette Princesse royale. Quand elle recevait de l'argent, ceux qui avaient la chance de l'apprendre et de lui réclamer le paiement de ce qui leur était dû n'essuyaient jamais de refus [5], et elle s'arrangeait pour donner satisfaction aux gens de sa maison en leur donnant des charges aussitôt qu'il y en avait de vacantes. Pourtant, quels qu'aient été ses défauts, Françoise d'Alençon n'en était pas moins capable de gagner l'affection de ceux qui la servaient, et fut sincèrement regrettée après sa mort. « O franc cœur de Françoise » s'écrie Sainte-Marthe « o bonté incroyable, o rare exemplaire de misericordieuse Princesse, que tu as aujourd'hui en chrestiente petit nombre de Princes, a toy en cela semblables [6] ».

Après une période qu'il doit avoir passée entre Vendôme, La Flèche et Beaumont, Sainte-Marthe fut aussi appelé auprès de Marguerite de Navarre, à titre de conseiller et de maître des requêtes, tandis qu'il remplissait aussi les fonctions de lieutenant criminel à Alençon. Comme Sainte-Marthe dit lui-même

1. *Or. fun. de Françoise d'Alençon*, fol. 15 v° et 16 r°.
2. *Cf. ibid.*, fols. 30 r°, 26 v°, 12 v°, 34 v°.
3. Par exemple « Et encor que l'advis et opinion de son conseil luy semblast bonne, elle la reprouvoit, non pour ne la vouloir croire (car, apres, elle la mettoit a execution), mais pour oster toute occasion aux gents de son consei de se jacter de la gouverner. » *Ibid.*, fol. 16 r° et 17 r°.
4. *Ibid.*, fol. 29 r° et 31 r°.
5. *Ibid.*, fol. 31 r° et v°.
6. *Ibid.*, fol. 23 r°.

qu'il était « et leur domestique et de leur conseil [1] », on peut deviner qu'il appartenait simultanément aux hôtels de la Duchesse et de la Reine, ce qui est une autre preuve de l'étroite affection qui jusqu'à la fin unissait les deux femmes, malgré qu'elle ait été menacée par le refus de la Reine de consentir à marier sa fille à Antoine de Bourbon [2] et, plus tôt, par le procès qu'intentèrent les sœurs de Charles d'Alençon, après la mort de ce dernier, pour recouvrer l'usufruit du duché concédé à sa veuve [3].

Il est difficile de fixer la date de l'arrivée ou plutôt du retour de Sainte-Marthe chez la Reine, puisque nous avons établi la supposition qu'il faisait partie de sa suite en 1540. Il n'est pas fait mention de lui avant 1548, dans ce livre des dépenses de la Reine que tenait Frotté [4] entre 1540 et 1548 [5], et son nom, suivi des titres de conseiller et de maître des requêtes [6], apparaît pour la première fois précisément en novembre 1548, c'est-à-dire pendant ce mois de fêtes données à l'occasion de la visite de Marguerite à Vendôme, la nouvelle demeure de Jeanne d'Albret [7] : c'est alors que « Charles de Sainte-Marthe, conseillier et maître des requêtes est chargé de taxer les dépenses de la séance de l'échiquier tenue à Alençon au mois de septembre dernier ». La présence probable de Sainte-Marthe à Vendôme et chez Françoise rend donc plausible l'hypothèse que la Reine choisit ce moment pour attacher une fois de plus Sainte-Marthe à sa per-

1. « J'ay donc ample matière de plorer la mort de mes maitresses qui les ayant perdues ay tout perdu : et seray tesmoing croyable à la predication de leurs vertus, qui ay esté, et leur domestique et de leur conseil. » *Or. fun. de Françoise d'Alençon*, fol. 8 r°.

2. *Cf.* Ruble, *Le Mariage de Jeanne d'Albret*, pp. 250-268. A Lefranc. *Les Dernières Poesies de Marguerite de Navarre*, préface, pp. XX-XXII ; F. Frank, *Les Marguerites de la Marguerite*, préface, pp. XVII et XVIII.

3. En 1259. Le procès fut terminé l'année suivante. *Cf.* Anselme, *Histoire généalogique et chronologique de la Maison Royale de France* (Paris, 1726-1733), vol. I, p. 277 et Génin, *Nouvelles lettres*, p. 123.

4. Le secrétaire de la Reine. Sainte-Marthe en parle en ces termes : « ... son secretaire Jehan Frotté — sien le dy je pource qu'il estoit de son privé Conseil comme son premier et trèsprouvé Secretaire, homme de grande expérience et de bon esprit, prudent et hayant peu de semblables au debvoir et à la diligence de son office, etc. » *Or. fun... de M. de N.*, p. 63.

5. Edité, ou plutôt analysé, d'une manière satisfaisante par le comte de la Ferrière-Percy. *Marguerite d'Angoulême, son livre de dépenses* (1540-1549).

6. *Ibid.*, p. 131.

7. *Cf.* Ruble, *Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret*, vol. I, pp. 3-5; La Ferrière-Percy, *op. cit.*, p. 131.

sonne. L'appui qu'apporte à cette supposition l'oraison funèbre de la Reine est presque entièrement négatif. Sainte-Marthe n'était pas avec Marguerite quand mourut François Ier, le 31 mars 1547 : — « elle mesmes le m'a depuis ainsi dit » — c'est en ces termes qu'il parle du rêve que fit ce jour-là Marguerite au sujet de son frère [1] ; mais il n'est pas douteux qu'après être entré à son service il n'ait été étroitement attaché à la personne de la Reine de Navarre. « Nous estions lors au monastère de Thusson [2] », écrit-il, en racontant un incident de la vie de la Reine comme s'il faisait régulièrement partie de sa suite. Il se peut que sa nomination comme lieutenant criminel d'Alençon [3] ait eu lieu avant qu'il soit devenu le serviteur de confiance de Marguerite, mais ces fonctions n'auraient pu lui donner de fréquentes occasions de voir la Reine, qui passa ses dernières années à Pau, à Mont-de-Marsan et à Nérac, sauf quelques exceptions au nombre desquelles nous ne pouvons compter aucun voyage à Alençon après 1544. Il est donc probable que Sainte-Marthe ne devint un intime de la maison qu'un an à peine avant la mort de la Reine. Pour Marguerite ces derniers jours furent remplis de chagrin, de désenchantements et de désillusions, et la gratitude d'une âme de nature semblable à la sienne, comme l'était celle de Sainte-Marthe, doit avoir été pour elle une source de consolations.

Sainte-Marthe se sentait en effet redevable d'une dette im-

1. *Or. fun... de M. de N.*, p. 104.

2. *Ibid.*, p. 70. 1. La mention du monastère de Tusson, où Marguerite chercha une retraite aussitôt après la mort du Roi, ne doit pas forcément indiquer que la Reine et le poète étaient déjà en relations à une date plus ancienne que nous l'avions supposé ; car on peut raisonnablement supposer que Tusson était resté un des endroits où la Reine séjournait le plus volontiers.

3. « Comme ce fut par sa faveur qu'il obtint la charge de lieutenant criminel de la ville d'Alençon, » etc. Scévole de Sainte-Marthe (Colletet), *loc. cit.* Scévole ne parle pas de la charge de « Conseillier à l'échiquier et au conseil d'Alençon » qu'aurait eu Sainte-Marthe d'après Odolant Desnos, *op. cit.*, vol. VII, p. 546, qui ajoute « après l'extinction de l'echiquier, il fut lieutenant criminel d'Alençon ». On ne peut pas se fier à Odolant Desnos, puisque on peut voir par son assertion que Sainte-Marthe était encore lieutenant criminel d'Alençon en 1562, alors qu'il était mort depuis sept ans à cette date. La généalogie de la famille s'exprime ainsi (fol. 25 v°) : « Marguerite... l'honnora de la charge de lieutenant criminel d'Alençon, ou selon le temoignage de l'histoire de Perche, de l'office de lieutenant général en cet exchiquier. » Nous pouvons, il me semble, conclure que Scévole n'aurait pas manqué de mentionner aucun des titres d'honneur de son oncle.

mense envers celle qui, d'après ses propres paroles, « de sa grâce m'a fait tant de bien et d'honneur que je lui devois et ce qui est à moy & moi-mesmes, tel que je sois [1] ». Son amour et son admiration pour cette « femme incomparable qui n'eut onc rien en ce monde sinon le corps commun avec les aultres mortels [2] », « les vertus de laquelle quand on vouldroit dignement exprimer la fertilité d'Homère en deviendra stérile, le torrent de Démosthène en deseicheroit, la lumière et splendeur de l'éloquence Tulliane en seroit estainte [3] », rendent éloquente l'oraison entière ; lui inspirent des termes affectueux qui — s'ils sont moins forts que ceux d' « Esprit abstraict ravy et exstatic » qu'emploie Rabelais, ou de « corps feminin, cœur d'homme et teste d'Ange », ceux-ci de Marot — nous dépeignent très bien les manières et les mœurs de la Reine. Sa candeur, « ingenuité de franc cœur », sa « force et magnanimité », sa « gravité tempérée conjointe avec l'humilité et doulceur », sa courtoisie, sa « doulceur et bonté », son « excellent esprit », sa « profonde et abstruse érudition » et « une telle mâle majesté que celui qui avoit offensé eut déjà voulu estre cent pieds soubs terre » — telles sont les qualités que Sainte-Marthe aime à rappeler [4]. Il fait aussi remarquer que la Reine mettait en pratique dans la vie ses connaissances philosophiques ; qu'elle protégeait et encourageait les lettres ; qu'elle distribuait avec désintéressement les charges dont elle disposait, à une époque où leur distribution était une fertile source de revenus ; que, constante dans l'infortune, elle pardonnait généreusement les injures ; que la discipline qu'elle avait établi sur sa maison était raisonnable et douce ; qu'elle payait avec promptitude et exactitude « le salaire du serviteur » ; qu'elle se montrait libérale envers tous, même les méchants et les vicieux : « Elle estoit le plus humaine et la plus libérale femme du monde », s'écrie-t-il, « elle escouteoit parler tous etats et toutes nations d'hommes ; elle ne refuseoit sa maison à personne ; elle ne vouloit, quand on la prioit de quelque chose, que celuy qui demandeoit s'en allast refusé [5] ». « Tous les malades de griefves maladies », écrit-il ailleurs, enthousiasmé pour en avoir lui-même

1. *Or. fun... de M. de N.*, p. 28.
2. *Ibid.*, p. 26.
3. *Ibid.*, p. 28.
4. *Ibid.*, pp. 99, 64, 60, 80, 31, 84, 49-52, 56-59, 65-67, 83, 87, 88 *et passim*.
5. *Ibid.*, p. 101.

bénéficié, « tous ceuls qui souffroient nécessité et indigence, tous ceuls qui avoient perdu leurs biens et abandonné leur patrie, tous ceuls qui fuioient la persécution de la mort, bref tous ceuls qui estoient en quelque adversité, fust ce du corps ou de l'esprit, se retiroient à la Royne de Navarre comme à leur ancre sacré et extrême refuge de salut en ce monde. Tu les eusses veus, à ce port, les uns lever la teste hors de mendicité, les aultres, comme après le naufrage, embrasser la tranquillité tant desirée, les autres se couvrir de sa faveur comme d'un second bouclier d'Ajax, contre ceuls qui les persécutoient [1] ».

C'est à regret que Sainte-Marthe reconnaît une seule imperfection en Marguerite : Une « legierté de croire », un « esprit si muable que facilement on la tourneoit çà et là » et, même si c'était vrai, « il fault havoir egard au sexe ». Il l'excuse aussi, ainsi qu'il convenait pour son auditoire, d'avoir accordé sa protection à des hommes « qui sentoient bien peu chrestiennement de nostre foy et religion [2] ». Il s'agit probablement de l'infortuné Des Périers, dont la disgrâce [3] lui fournit une preuve de l'orthodoxie de son idole : « Mais ceuls qui n'estoient de Dieu, je dy ceuls desquels les faicts répugnoient à la parolle, ceuls de qui la vie estoit scandaleuse, ceuls de qui la doctrine estoit doctrine inspirée des Démons, une doctrine impie, sacrilègue & qui deust estre dégetée, après qu'elle les avoit aigrement tencés, après que leur avoit monstré leur faulte, après que trèshumainement les avoir voulu remettre au chemin de vérité, s'ils ne vouloient se recognoistre et amender, selon le précepte de S. Paul qui commande d'éviter l'hérétique après la première ou seconde admonition, incontinent les dechasseoit de sa Maison, de sa famille et de sa compagnie [4] ».

Il était naturel que Sainte-Marthe, en tant qu'érudit et professeur, ait eu beaucoup à nous dire de l'éducation de la Reine, grand sujet de souci pour son père et pour sa mère, « mirouer très lucide de prudence et matronale gravité ». Soumise à une discipline d'une sévérité persanne, on lui inculqua des principes « pudiques et humains, sévères toutefois et vraiment Royaulx »

1. *Or. fun... de M. de N.*, pp. 88-89.
2. *Ibid.*, pp. 96-101.
3. Sur cet incident, *cf.* La Ferrière-Percy, *op. cit.*, p. 41 *et seq* ; L. Lacour, *Œuvres Françoises de Bonaventure des Periers*, vol. I, p. 1 *et seq.*
4. *Or. fun... de M. de N.*, pp. 101 et 102.

et son éducation intellectuelle fut dirigée par des hommes « bien expérimentés en maintes bonnes choses, prudents et excellents en toute manière de science [1], des experts et sages instructeurs ».

L'oraison funèbre, qui diffère peu d'une biographie, donne des détails non seulement sur l'éducation de Marguerite, mais encore sur ses ancêtres et les principaux événements de son existence : Ses deux mariages, les négociations avec l'Empereur qui voulait obtenir sa main, la naissance de ses enfants, sa mission en Espagne, l'activité politique qu'elle déploya chez elle, la mort de son enfant, « ravy devant son aige par l'envie des fatales Déesses [2] », y sont racontés avec exactitude et éloquence. Pourtant, c'est surtout à raconter, puisant dans ses propres souvenirs, la façon dont vivait sa maîtresse adorée qu'il réussit le mieux. Il ne veut pas que le lecteur suppose que Marguerite était « semblable aux Dames de court qui passent le jour en oisiveté et vaines parolles, ou ne s'empeschent qu'aux occupations et exercices féminins. Certes il n'est pas ainsi », continue-t-il, « car, comme elle passeoit toutes celles de son sexe de vivacité d'esprit, et havoit en un corps féminin un héroïque et virile cœur ; ainsi vouloit elle passer le temps aux arts dignes de l'occupation de l'homme et aux honnestes et louables exercices [3] ». Dans ces pages de Sainte-Marthe, elle nous apparaît donc accessible aux grands et aux petits, écoutant chacun « de telle doulceur et humilité qu'à la veoir on ne l'eust prinse pour une Royne ains pour une simple Damoiselle », dictant ou même écrivant de sa main des lettres de recommandation pleines de douceur, d'humanité et d'affection, en recommandant « si affectueusement ceuls à la faveur desquels elle escrivoit qu'à veoir la lettre on l'eust jugée escrire pour son affaire propre ». Nous la voyons qui donnait des conseils, des consolations, des encouragements à ceux qui en avaient besoin ; et « après qu'elle avoit ainsi presté l'aureille à toutes personnes & par ordre, elle demeuroit ancor un peu là & attendoit s'il y en avoit d'aultres qui voulussent parler à elle ». Nous la voyons tantôt distribuer ses aumônes « secrètement & sans se nommer... affin qu'elle ne sembleast vouloir achapter la faveur du peuple », tantôt recommander le soin des pauvres

1. *Or. fun... de M. de N.*, pp. 38-44.
2. *Ibid.*, pp. 44-45.
3. *Ibid.*, p. 76.

à ses officiers « ... à joinctes mains & la larme à l'œil » ou, si une réprimande était nécessaire, mêler « du miel avec cest aloès » en parlant doucement et familièrement au coupable [1].

Sainte-Marthe nous a aussi représenté la Reine engagée en des recherches plus intellectuelles, seule en sa chambre, aux moments où son mari était absent, tenant « entre ses mains un livre au lieu de la quenouille, une plume au lieu du fuseau, la touche de ses tablettes au lieu de l'éguille ». Elle excellait toutefois dans l'art de la tapisserie et en d'autres travaux d'aiguilles et, pendant qu'elle s'y livrait, « elle havoit près d'elle quelcun qui luy lisoit ou un Historiographe, ou un Poëte ou un aultre notable & utile auteur, ou elle luy dicteoit quelque méditation ». Son élogieux historien la vit lui-même dicter en même temps à deux secrétaires, à l'un une lettre, à l'autre « des vers françois, qu'elle composoit promptement, mais avec une érudition & gravité admirable [2] ». Pendant les repas, bien qu'elle considérât les « propos joyeux et recréatifs » aussi nécessaires que le sel, elle bannissait cette grossièreté qui plaisait tant aux hommes de cette époque, et préférait s'entretenir de médecine, d'hygiène « et des... choses naturelles » avec ses médecins Schyron [Scuronis], Cormier et Esterpin [Sterpin] ; d'histoire et des préceptes de philosophie « avec d'autres très érudits personnages dont sa maison n'estoit jamais dégarnie » ; de la foi et de la religion chrétienne avec Gérard, évêque d'Oléron. Sainte-Marthe rapporte minutieusement une telle conversation tenue à table, à Tusson. Le sujet en était la parole du Christ : « Si vous n'êtes faicts comme les petits enfants, vous n'entrerez jamais au Royaulme des Cieuls. » Après que Le Roux, le chapelain de la Reine eut cité saint Augustin, Régin saint Jérôme et que Sainte-Marthe lui-même eut cité saint Jean Chrysostome, Théophylacte et Saint Hilaire, la savante Reine — « O seigneur Dieu de quelles parolles & gravité de sentences ! » — développa son opinion personnelle, au grand dépit d'un gentilhomme espagnol de la compagnie, qui se plaignit par la suite « chez un Cardinal » d'avoir entendu Marguerite « disputer de choses frivolles & de nulle valleur avec je ne scay quels bonnets ronds, sans havoir en sa compagnie que deus ou trois gentilshommes », et « de ce qu'elle ne luy dist un seul mot ».

1. *Or. fun... de M. de N.*, pp. 61-64.
2. *Ibid.*, p. 76.

« O complainte digne d'un tel personnage ! » ajoute Sainte-Marthe, qui traite l'Espagnol de « beste & homme sans aulcun jugement » [1].

Sainte-Marthe fait un touchant tableau des vertus conjugales de Marguerite, portrait plus heureux de sa vie d'épouse que ceux qu'on a coutume de présenter. D'après lui, Henri de Navarre « aimeoit la Royne sa femme d'amour marital ». Il n'était pas non plus de ceux qui s'opposent à ce que « les femmes se meslent des estudes & de parler des lettres ». Au contraire, « il a tousjours révéré l'esprit & l'érudition de Marguerite & a fait mesme instituer sa fille Jheanne ès bonnes disciplines & sciences par Nicolas Bourbon ». Henri n'était pas pour son propre compte un des « ennemys capitauls des Muses & de sçavoir », au contraire, ainsi que sa femme, « il tint souvent propos des bonnes Lettres & ayma grandement les gents lettrés [2] ». L'éloge n'est pas excessif pour un homme comme Sainte-Marthe qui maniait aussi habilement le compliment que le blâme ; mais au moins ce portrait diffère-t-il de celui auquel on est accoutumé et qui représente le roi de Navarre, non seulement comme infidèle à sa femme, mais même comme la maltraitant [3] et comme étant à son sujet dans les plus mauvaises dispositions grâce à sa jalousie de leur fille [4] ». Quant à Marguerite, elle se conduisait en épouse d'un tact parfait. Elle n'entâmait jamais de discussion philosophique ou religieuse en sa présence, avant que lui-même ne l'eût fait. De même que Sara, elle « le recognoissait comme son seigneur, l'honoroit, luy obéissoit comme à son chef ». C'est ainsi qu'elle « gagneoit sa grâce & s'i entretenoit par toute humilité & obéissance. Quand il commandeoit quelque chose si tost ne l'avoit dit, qu'il estoit faict, car jamais ne lui contredisoit & tant l'aimeoit qu'elle n'a craint d'entretenir sa grâce à son détriment & dommage [5] ».

Elle poussa si loin en effet son dévouement qu'elle suivit Henri en Béarn, alors que ses médecins lui prédisaient que le changement de climat mettrait sa vie en péril [5]. En effet, s'il

1. *Or. fun... de M. de N.* pp. 68-71.
2. *Ibid.*, p. 73.
3. *Cf.* Ruble, *Mariage de Jeanne d'Albret*, pp. 90-91 et 267 ; F. Frank, *op. cit.*, p. XVII. *Per contra* Olhagaray fait un vivant portrait du désespoir d'Henri à la mort de sa femme. *Hist. de Foix, de Béarn et Navarre*, pp. 505-507.
4. *Cf.* lettre de Henri II à Montmorency, *cit.* A. Lefranc, *op. cit.*, p. XXIII.
5. *Or .fun... de M. de N.*, pp. 73-74.

faut en croire Sainte-Marthe, elle paya de sa vie cet acte de dévouement. Elle mourut le 21 décembre 1579 après une brève maladie à Odos en Bigorre [1].

Quelques jours avant sa mort, Marguerite (à qui son frère était apparu en songe le jour qu'il mourut) fût elle-même avertie de sa propre mort par une vision, après laquelle son activité s'éteignit : « Elle abandonna tous ses biens & en laissa l'administration au bon plaisir du Roy de Navarre, son mari... désista de passer le temps à ses accoustumées compositions, commença s'ennuier de toutes choses, & de ce qu'elle prévoiecoit devoir arriver après sa mort elle en escrivit au long à ceuls ausquels les affaires pourroient un jour toucher, & aiant ainsi donné ordre à toutes choses, tumba en sa dernière maladie, où, avoir esté vingt jours fort tourmentée... sur les 59 an de son aige, est allée de vie à trépas [2] ». « Ceuls qui ouïrent les propos qu'elle tenoit de l'immortalité de l'Ame & de la béatitude céleste un peu devant qu'elle départist de ce monde », dit Sainte-Marthe, « sçavent trèsbien qu'elle craignoit peu la mort, ains qu'elle l'attendoit à visage riant, comme sentant trèsbien qu'elle lui était fort proche [3] ». Trois jours avant de mourir elle perdit l'usage de la parole, n'interrompit son silence que pour prononcer trois fois le nom de Jésus et mourut avec ce nom sur les lèvres [4].

Les funérailles de la Reine furent célébrées avec grande pompe à l'église de Lescar [5]. Ce n'est pas en vue de cette cérémonie que Sainte-Marthe composa l'oraison que nous avons citée. Elle avait été préparée pour un service qui devait être célébré à la mémoire de la Reine à Alençon [6], et il est douteux qu'elle ait jamais été prononcée, bien qu'elle ait pu l'être dans le courant de l'année suivante [7]. Sainte-Marthe l'écrivit en latin quinze jours seule-

1. Sainte-Marthe doit être mieux renseigné sur ce point que Brantôme qui dit qu'elle mourut au château d'Andaus (Andaux, Basses-Pyrénées). *Œuvres*, vol. VIII, p. 123.

2. *Or. fun... de M. de N.*, p. 108.

3. *Ibid.*, p. 113.

4. *Ibid.*, p. 103.

5. *Cf.* Génin, *op. cit.*, pièces justificatives, p. 457.

6. « Ut me Alenconii pronuntiaretur, si Reginæ nostræ funebris pompa celebrata fuisset ». *Lectari candido. In obitum... Margaritæ... Navarrorum Reginæ Oratio funebris*, p. 4, *cf. infra*, p. 334.

7. La *Généalogie de la Maison de Sainte-Marthe*, à laquelle il ne faut pas toujours accorder créance, déclare (fol. 26 r°) qu'il fut prononcé : « L'année suivante, à la prière des citoiens de la ville d'Alençon, qui preparoient de celebrer funerailles pour leur Dame, Charles fut invité de celebrer la memoire et vertus de la

ment après la mort de la Reine [1], mais le service commémoratif fut si souvent remis que presque trois mois s'écoulèrent sans qu'il ait eu lieu [2]. Le poète céda alors aux prières de ses amis et la publia non seulement en latin, mais encore en ce français pittoresque et vigoureux qui possède, comme l'observe justement Montaiglon, « un tout autre accent qui ne s'est pas éteint et qui vibre encore aujourd'hui [3] ». Les deux versions, publiées simultanément en avril [4], furent, suivant Scévole de Sainte-Marthe, accueillies avec « un grand applaudissement de toute la France ». Malgré Scévole, il y eut des exceptions à « toute la France », de l'aveu même de Sainte-Marthe. « C'est pitié d'ouir faire recit », écrit-il, dans la préface de son oraison funèbre de la Duchesse de Beaumont [5], « de combien de parts ma pauvre oraison a esté assaillie, blessee, degetee, voire & de plusieurs qui sont plus insipides que la Bete », parmi lesquels se trouvaient non seulement « babillardes femmes », mais « un tas d'envieus qui n'ont pœu souffrir l'histoire de la vie de la defuncte Royne de Navarre estre proposee pour exemplaire de vertueuse vie [6] ».

Sainte-Marthe se montre étrangement vindicatif à l'égard de

Royne par une Oraison funéraire latine qu'il prononça élegamment au rapport d'un tres fameux historien, Jacques Auguste, président de Thou, au livre 6me. » Le simple « laudavit » de de Thou se trouve ici amplifié, mais donne au moins à croire que l'oraison fut prononcée. *Cf. infra*, p. 123, note 3. Longuemare, *op. cit.*, p. 46, cite de Thou, mais évidemment d'après la généalogie sans l'avoir vérifiée.

1. « Note, lecteur, que ceste Oraison fut faicte XV jours après la mort de la Royne de Navarre, pour la prononcer à Alençon. » Note marginale, *Or. fun. de M. de N.* (Ed. de 1550), p. 122.

2. La préface *candido lectori* est ainsi datée : « Alençonii, idibus Martiis, 1550 », *In obitum... Margaritæ... Navarrorum Reginæ Oratio Funebris*, p. 4.

3. Ed. *Heptameron*, vol. I, p. 3.

4. Le privilège de la version latine est datée « du XVIII cal. maii » ; celui de la version française l'est de même, « le XIIII apvril » et son achevé d'imprimer est du 20 avril.

5. *Or. fun... de Fr. d'A.*, fol. 2 v°. *Cf.* aussi un autre passage « Je ne fay doubte que, venue ceste mienne oraison funebre en lumiere & cognoissance des hommes, elle ne soit lardee, dessiree, blamee, reprinse, et du tout (non pourtant de touts) condamnee ; comme a esté celle du trespas de la Royne de Navarre, mais je n'ay voulu ressembler au paresseus et pusillanime laboureur, etc.

... Car pour la crainte des Babillardes femmes qui n'ont trouvé goust en la premiere oraison je ne laisseray de mettre ceste cy en lumiere. » Une note en marge dit : « Icy sont notees les Babillardes envieuses de la louenge de la Royne de Navarre. » *Ibid.*, fol. 8 r° et v°.

6. *Or. fun... de Fr. d'A.*, fol. 19 r°.

ces détracteurs. Il se réjouit à l'idée de les faire éclater de dépit quand ils liront l'apologie des vertus dont ils manquent complètement et à la pensée que personne ne se donnera la peine après leur mort d'écrire leur oraison funèbre, « si l'orateur ne veult transgresser le commandement de la loi des douze tables et faire des vices vertus [1] ».

Dans son oraison funèbre de la Reine, Sainte-Marthe prend soin de faire mention élogieuse de plusieurs fonctionnaires de son administration et de sa maison. Il était évidemment en relations personnelles avec la plupart d'entre eux et ce fait accuse la différence qui se manifeste d'une manière si frappante dans l'oraison funèbre, entre le fonctionnaire et l'apologiste de la Reine de Navarre, homme d'importance aux yeux de ses compagnons, et le poète-maître d'école persécuté, que fut l'auteur des Paraphrases. Il cite Groslot [2], le savant chancelier d'Alençon ; ses deux prédécesseurs dans cet office, Brinon et le grand Olivier, ce dernier déjà chancelier de France ; et Habbot, le dernier président du Conseil d'Alençon, maintenant conseiller du roi à Paris, qui possédait « une trèsferme sévérité de justice conjoincte avec une incredible humanité ». Il fait l'éloge de la « courtoisie & gracieuseté jointe avec une gravité de Senateurs », d'Antoine du Lyon, de Jean Prévost et de François Boilleau, juges au Parlement d'Alençon et perspicaces protecteurs des lettres ; de la prudence et de l'expérience de René de Silly, gouverneur de la province, le Nestor d'Alençon [3]. Il n'oublie pas les noms de ses compagnons et collègues, qu'il hésite à complimenter ouvertement, de peur de passer pour un flatteur : les Moynet [4], père et fils, Thomas le Coutelier [5], secrétaire et maître des requêtes, Bonin [6], Dagues, Thorel [7], Pelletier, Rouillé.

1. *Or. fun... de Françoise d'Alençon*, fol. 8 v°.

2. *Cf.* Lefranc et Boulanger, *Comptes de Louise de Savoie et de Marguerite d'Angoulême*, pp. 71, 82, 89.

3. *Or. fun... de M. de N.*, pp. 70, 81, 82, 89. *Cf.* Lefranc et Boulanger, *op. cit.*, pp. 24, 31, 39, 41, 42, 56.

4. *Or. fun. de M. de N.*, p. 83. *Cf.* Lefranc et Boulanger, *op. cit.*, pp. 29, 32, 34, 45, 46, 51, 59, 62, 82, 89.

5. *Or. fun. de M. de N.*, p. 83. C'est lui à qui Marguerite dicta une lettre dans laquelle elle demandait des nouvelles du roi quinze jours après sa mort, juste avant qu'elle ne l'eut apprise presque par accident. *Ibid.*, p. 104.

6. Peut-être le même que François Bonjan, qui était déjà secrétaire en 1512 *Cf.* Lefranc et Boulanger, *op. cit.*, pp. 25-28, 33-46.

7. Abraham Thorel, conseiller depuis 1539. *Cf. ibid.*, pp. 71 et 89.

Hervé [1], Farcy, Truchon, membres de l'Echiquier et du Conseil; mais il se montre particulièrement éloquent au sujet de « l'esprit, la doctrine, l'intégrité » de Matthieu du Pac [2], président du Parlement de Béarn.

Matthieu du Pac est un de ceux qui apportèrent leur tribut à la collection de poèmes que Sainte-Marthe publia à la fin des deux versions de son oraison funèbre [3] et dont un bon nombre sont de lui. Rien n'est plus frappant que le nombre et la variété de ceux des amis de Sainte-Marthe et protégés de la Reine dont les poèmes furent rassemblés en cette collection. Les noms de Pierre du Val, évêque de Seez, qui venait de traduire le Criton [4], d'Heroet « le subtil [5] », platonicien et poète, qui devint aussi évêque [6], du distingué Frotté [7] et du plus distingué encore Nicolas Denisot apparaissent côte-à-côte avec celui de Pierre des Mireurs, étudiant ou docteur en Médecine tout frais émoulu, le gai compagnon de Ronsard [8], et de Hubert Sussanée, le maître d'école débauché, l'ancien ennemi de Sainte-Marthe, qui était malgré tout un savant et l'ami de la plupart des savants de son temps. Les autres collaborateurs étaient : Jacques Goupil, médecin et helléniste [9]; les deux frères de Sainte-Marthe, René et Louis ; Antoine Armande de Marseille [10] ; Pierre Martel d'Alençon, un des nombreux secrétaires de Marguerite ; un autre secré-

1. Probablement ce Jacques Hervé qui en 1539 était encore écolier pensionnaire. *Cf. ibid.*, pp. 79 et 96.

2. Un des correspondants de Robert Breton. Soupçonné d'hérésie quand il était professeur à Toulouse, il avait été arrêté en 1531.

3. Pour ceux de Sainte-Marthe, *cf. infra* pp. 305-313. L'un d'eux, un quatrain français, est l'exacte traduction d'un de ses distiques latins.

4. Sa traduction fut publiée en 1547.

5. C'est l'épithète dont se sert Sainte-Marthe dans le *Tempe de France.*

6. Rappelons que sa *Parfaicte Amye* fut publiée en 1542. Il fut nommé évêque de Digne en 1552.

7. *Cf. supra*, p. 98. On suppose que c'est lui le peu aimable héros de la 28e nouvelle de l'*Heptaméron.*

8. Sur Des Mireurs, *cf.* P. de Nolhac, *Documents nouveaux sur la Pléiade*, Rev. d'Hist. litt., 1899, pp. 356 *et scq. ;* et P. Laumonier, *Ronsard, poète lyrique Ibid.*, p. 71. Ronsard le nomme au nombre des joyeux compagnons du « folatrissime voyage d'Hercueil » (1549), *Œuvres*, vol. VI, p. 362. Il écrivit quelques vers ajoutés aux *Nœviæ* de S.-Macrin (1550), un poème latin *Ad lectorem exhortatio* pour la méditation *In Psalmum XC* de Sainte-Marthe, et une épitaphe à son *Oraison funebre... de Francoise d'Alencon.* Sa devise était *Ignoti nulla cupido.*

9. Ἰαχώβος Γωπύλος *(sic)*. Il donna deux poèmes grecs.

10. Je n'ai pas pu l'identifier.

taire anonyme, plus Jean de Morel et sa femme Antoinette de Loynes, dont n'apparaissent ici que les initiales, I. M. et A. D. [1] « Damoyselle Parisienne ». Le dernier des poèmes, qu'écrivit lui-même Sainte-Marthe, est un sonnet, son second essai en ce genre, adressé à Damoiselle Renée Laudier d'Alençon, à qui il était probablement déjà marié.

On ne voit pas ce que devint Mademoiselle Beringue. Tout ce qu'il y a de sûr, c'est que son amant était marié en 1550 [2]. Cette année nous le voyons parler de son mariage comme d'une sorte d'obstacle, dans une lettre de dédicace à Gabriel Puy-Herbault. Des cinq femmes avec qui Sainte-Marthe se lia intimement dans le cours de sa vie, son épouse est la seule dont nous ne connaissions rien que le nom et c'est à Odolant Desnos, qui n'est pas en général une source trop exacte, que nous devons de le connaître [3].

1. Antoinette de Loynes se servait des initiales A. D. ou A. D. L. (*infra* p. 113), son nom étant quelquefois épelé Deloïne. *Cf.* R. L. Hawkins, *Romanic Review*, vol. II, p. 225.

2. « Set nonnullis iniquum visum est, me et uxori copulatum... de rebus sacris... aliquid mandare. » *Ca. Sanctomarthanus, F. Gab. Putberbeo*, etc., *In Ps. XC Meditatio*, fol. [gvij] r° des feuillets sans pagination qui sont à la suite des 51 paginés. *Cf. infra*, p. 114 *et seq.*

3. Il le donne pourtant d'une façon très positive . « M. l'abbé Goujet dit qu'on ignore s'il a été marié et M. Dreux du Radier assure qu'il est mort garçon. (cette dernière affirmation est cependant difficile à vérifier) Il épousa certainement, à Alençon, Renée Laudier, d'une très bonne famille de cette ville » *(op. cit.*, vol. II, p. 546). *La Généalogie de la Maison de Sainte-Marthe*, fol. 29 v°, nous donne les éclaircissements suivants : « Charles termina enfin le cours de sa vie en l'âge de quarante-trois ans sans enfans en la ville d'Alençon, où il s'était marié. » Les termes dont Sainte-Marthe fait usage en son sonnet, « ma sœur et compaigne », sont bien propres à faire croire qu'il était déjà marié en 1549.

CHAPITRE VI

SES DERNIÈRES ANNÉES

La situation de Sainte-Marthe était devenue très différente de celle que lui faisait sa vie d'étudiant vagabond. Il avait maintenant des devoirs bien définis, exerçait des fonctions officielles et importantes dans deux duchés ; il avait de plus établi sa réputation de poète par une constante production très goûtée de ses contemporains. En 1549, François Habert, qui partageait avec lui, sans être connu de lui, une admiration commune pour Marot [1] et une conception de l'amour très anti-marotique, lui adressait ces vers :

A MONSIEUR DE SAINCTE MARTHE POETE FRANÇOYS.

Par un dixain escrit au lieu d'Amboyse [2],
Que m'envoyas ne me cognoissant point
D'un stile beau le goust et la framboyse
J'apperceu lors, qui encores me poingt.
Et ne me doy esbahir sur ce poinct
De tes beaulx vers d'elegante escriture,
Car des long temps de ta fabricature
Tant de polis ouvrages sont yssants,
Qu'on seroit bien d'ignorante nature
De ne louer tes labeurs florissants.

Temple de Chasteté, fol. Hij.

Sauf la *Poesie francoise*, peu de ces « polis ouvrages » nous ont été conservés. Parmi ceux-ci, se trouvaient trois *dixains* sur l'amour, publiés en 1543, dans une collection de poèmes qui reçut

1. *Cf.* son épître à Marot, *cit.* Tilley, *op. cit.*, vol. I, 88.

« Mais tel qu'il est ton humble serf se tient
Et des Francoys le plus grand te maintient
Comme Virgil entre Latins, Homère
Entre les Grecz a louenge première. »

2. Ce poème fut probablement écrit entre le 13 novembre 1548, date à laquelle la Reine de Navarre était à Vendôme et le 16 janvier, date à laquelle elle était à Castel-Jaloux *(cf.* La Ferrière-Percy, *op. cit.*, p. 131-133). Pendant l'intervalle elle était à Tours, d'où elle aurait aisément pu se rendre à Amboise. Sainte-Marthe faisait probablement partie de sa suite à cette époque.

son nom de la traduction faite par Nicolas Leonique des *Quæstiones amatoriæ* [1] de Thomé.

Ce n'est qu'au commencement de 1550 [2] que Sainte-Marthe offrit son premier essai de sonnet, *De la Paix faicte par le Roi avec les Anglois*, destiné à accompagner l'*Ode de la Paix*, que Ronsard publia en cette même année [3]. Ce volume contenait encore des poèmes de Goupil, Antoine de Baïf et Pierre des Mireurs. « Leur présence seule à cette place », dit M. Laumonier, parlant des contributions de Des Mireurs et de Sainte-Marthe, « nous prouve les liens qui l'unissaient (Ronsard) à leurs auteurs [4] ».

Il n'y avait évidemment pas longtemps que Sainte-Marthe avait fait la connaissance de Ronsard, peut-être par l'intermédiaire de Nicolas Denisot, leur ami commun. En mars ou avril 1551 [5], Denisot, comte d'Alsinois, comme il se nommait lui-même par fantaisie, réédita sous le titre de *Tombeau de Marguerite de Valois, royne de Navarre* [6], l'*Hecatodistichon* — élégie des trois filles du Protecteur Somerset sur la mort de Marguerite [7], qui avait déjà été publiée à la fin du mois de mai précédent [8]. Denisot

1. *Quæstiones aliquot naturales cum amatoriis problematibus viginti. Opuscula*, Paris, 1530. *Cf.* Brunet et La Croix du Maine, art. Nicolas Léonique. Quant au titre complet de la traduction, *Les questions problématiques du pourquoy d'Amours*, *cf. infra* p. 355. Cinq dizains publiés dans ce volume ont été attribués à Sainte-Marthe, mais deux de ceux-ci sont en réalité de Salel, et on peut les trouver dans ses *Œuvres* (1539) ; l'un est traduit de Pétrarque, sonnet XCIII, *Sonetti e Canzoni*. L'autre, *De luy et Venus*, (*Œuvres*, pp. 49 et 54), est aussi composé, selon toute probabilité, d'après un prototype italien. Le fait que Salel est l'auteur de deux d'entre les dizains est propre à inspirer des doutes sur les trois autres. Mais il est en tout cas intéressant de savoir qu'ils ont pu être attribués à Sainte-Marthe. *Cf. infra* pp. 201 et 202.

2. C'est-à-dire après le 24 mars, lors de la signature de la paix.

3. *Ode de la Paix, par Pierre de Ronsard, Vendomois, au roi. Cf. infra* p. 305. Le sonnet de Sainte-Marthe fut réimprimé par Laumonier, *Chronologie et variantes des poësies de Pierre de Ronsart*. Rev. d'Hist. Litt., 1904, p. 436. M. Laumonier remarque que ce sonnet n'a jamais été réimprimé, du moins à sa connaissance.

4. *Ronsard, poète lyrique*, p. 71.

5. La dédicace de Denisot est datée du 25 mars 1551. Le privilège n'est pas daté, et il n'y a pas d'achevé d'imprimer. Cf. Laumonier, *Ronsard*, p. 73.

6. *Cf. infra* p. 359.

7. *Cf. infra* p. 357 *et seq.* Denisot avait été leur professeur.

8. La dédicace de cette édition est datée des *Calend. maiis* 1550 ; mais Sainte-Marthe écrit dans le poème *cit. infra* :

« Jam sextus prope mensis est tibi ex quo
Sœva Margaridem abstulere fata. »

Pour que l'emploi du mot *prope* se justifie à peu près, il faudrait supposer que l'ouvrage fut édité à la fin de mai.

y ajouta les traductions en grec, en italien et en français des distiques latins composés par les trois sœurs anglaises, traductions faites respectivement par lui-même, Daurat, I. P. D. M., — Jean-Pierre de Mesmes, Du Bellay, Baïf et A. D. L. — Antoinette de Loynes. Dans ce volume Sainte-Marthe, en rééditant deux de ses propres poèmes latins, collabore une fois de plus avec Ronsard, qui s'y trouve représenté par quatre odes. Ce ne fut pourtant pas la première rencontre de Sainte-Marthe avec le nouveau groupe de poètes. Il avait déjà collaboré avec Baïf et Daurat pour ce même *Hecatodistichon*, en consacrant cinq poèmes latins au petit recueil de vers publié à la suite de ce dernier poème ; l'un de ces cinq poèmes était des deux qu'il imprimait dans le *Tombeau* [1]. Dans un autre, adressé aux poètes de France, pour leur reprocher leur manque de fidélité à la mémoire de Marguerite [2], et auquel ils répondirent en apportant leur tribut au *Tombeau* [3], Sainte-Marthe exprime son admiration pour Ronsard, ce nouveau poète « recens scriptor » en des vers que M. Laumonier qualifie avec justesse de dithyrambiques. N'étant lui-même qu'un médiocre poète, Sainte-Marthe reconnaît immédiatement l'excellence du maître et s'empresse de lui rendre hommage. C'est en ces termes qu'il s'adresse à lui :

> Ronsardus meus ille, quem Minerva
> Sacravit sibi : cui suada Pitho
> Dextro Mercurio irrigavit ora,
> Qui (nolit, velit invidus) poetas
> Inter, conspicuus locum tenebit [4].

Le volume de l'*Hecatodistichon* contient encore des vers adressés à Sainte-Marthe par son frère Louis, procureur du Roi à Loudun, et par son frère René [5], qui avaient déjà tous deux participé à la formation du recueil de poèmes publiés avec l'*Oraison funèbre*. Cette collaboration indique sans doute que le poète était maintenant en bons termes avec sa famille. Nous

1. L'autre avait paru avec l'oraison funèbre en latin.

2. *Ad Gallos. Cur tam pauci pœtæ Galli Reginam Navarræ laudant. Op. cit.*, p. 135. *Cf. infra*, p. 315.

3. *Cf.* Laumonier, *Ronsard*, pp. 72 et 73 ; et Henri Chamard, *Joachim du Bellay*, pp. 242-243.

4. *Hecatodistichon*, p. 136. *Cf. infra* p. 314. *Cit.* Laumonier, *Ronsard*, p. 72.

5. *In Margaridem Valesiam Ren. Sanc. ; Ludovici Sanctomarthani apud Juliodunum Procuratoris Regii ad Carolum fratrem.*

possédons une autre preuve de ce fait, celle-là assez curieuse : Dans le courant de 1550, Sainte-Marthe se rendit à Paris. Comme il était non seulement l'admirateur de Ronsard, mais encore le représentant de l'école de Marot et n'avait pas omis Saint-Gelais [1] dans son invocation aux poètes de France, peut-être espérait-il être en faveur à la Cour. Quel qu'ait été son but, il se trouvait dans la capitale vers le milieu d'avril [2] et y publia ou réédita [3] sa méditation latine sur le Psaume XC dédiée à un ami intime, Gaston Olivier [4], seigneur de Manci, cousin du chancelier [5], envers qui il se trouvait fort obligé. A cette lettre il en joignit une seconde, datée du 19 juin et destinée à Gabriel Putherbeus, c'est-à-dire Puy Herbault [6], auteur d'une retentissante et haineuse attaque contre Rabelais, qui y répondit en comptant « enragez Putherbes » parmi les « monstres difformes et contrefaitz », engendrés par Antiphysie [7]. Comme l'a remarqué M. Abel Lefranc, la comparaison des dates rend indubitable le fait que c'est précisément pour le livre qui contient cette attaque que Sainte-Marthe félicite le moine de Fontevrault [8]. Le *Theotimus* [9] de Puy-Herbault fut publié en 1549 et, en 1550, Sainte-Marthe s'adressait en ces termes à son auteur : « Vous pouvez facilement

1. *Cf. infra* p. 314. Il est curieux de voir son nom voisiner avec celui de Ronsard au moment où il s'efforçait d'indisposer la Cour contre la nouvelle école. *Cf*, Laumonier, *Ronsard*, p. 72.

2. C'est de là et du 12 avril qu'il date son oraison funèbre de la Reine de Navarre, dans la dédicace à sa fille et à sa nièce. *Cf. infra* p. 311.

3. C'est ce que la remarque suivante nous donne à croire : « « Id sum expertus in æditionem meditationis meæ », etc.... Elle se trouve dans la lettre même insérée dans le volume. *Cf.* Rev. des Et. Rab., 1906, p. 347.

4. *Cf. infra* p. 331 la fin de sa dédicace.

5. Le premier cousin de François Olivier. Ses titres lui viennent de sa mère, Perrette Lopin, dame de Mançi et Morganis. *Cf.* Moreri, *Dict. Hist. ; Nouvelle Biographie générale.*

6. *Car. Sanctomarthanus, F. Gab. Putherbeo Sodali Fontebraldensi,* S. à la fin de la *In Psalmum XC... Meditatio,* fol. [gvij] r°. Rev. des Et. Rab., 1906, pp. 347 *et seq.* Sur Puy Herbault (1490-1566), cf. Honorat Nicquet, *Hist. de l'Ordre de Fontevraud,* p. 343 *et seq.* ; Carré de Busserolle, *Dict. d'Indre-et-Loire,* vol. V, p. 238 *et seq.* ; A. Lefranc, *Rabelais, les Sainte-Marthe et « l'enraigé » Putherbe,* Rev. des Et. Rab., t. IV, pp. 335-348 et A. Heulhard, *Rabelais, ses voyages en Italie, son exil à Metz,* p. 265 *et seq.*

7. *Œuvres,* vol. II, p. 385.

8. *Loc. cit.*, pp. 343-345.

9. *Theotimus, sive de tollendis et apugnendis malis libris, iis præcipue, quos vix incolumi fide ac pietate plerique legere queant. libri tres.* Paris, Jean Roigny, 1549. Le passage concernant Rabelais a été traduit pas M. A. Lefranc, *loc. cit.*, pp. 339-341.

voir, d'après la lettre que je vous ai écrite, ce que je pense de votre livre, très humain et très savant Putherbeus ; et je n'ai rien dit de plus que ce qui est imprimé et fixé dans mon esprit. J'ai fait l'éloge de votre éloquence, plus rare, parmi les hommes de votre ordre, qu'un merle blanc ; j'ai approuvé le sujet de l'ouvrage le mieux fait pour notre temps ; j'ai fait l'éloge de sa rare érudition, unie à un clair jugement ; enfin j'ai fait l'éloge de la piété chrétienne et du zèle pour notre religion, qui, par la grâce de Dieu, semble vous avoir inspiré ce livre. Je ne sais s'il vous vaudra d'heureux succès, mais je puis vous déclarer ceci, sans vouloir vous flatter : je n'ai vu jusqu'ici personne s'élever contre le jugement général que l'on porte sur vos écrits. Je ne doute pas le moins du monde », poursuit-il, « que vos travaux paraîtront inutiles et ridicules à ces Athées et Epicuriens dont vous nommez quelques-uns, tandis que vous ne nommez pas les autres, mais en les peignant tels qu'ils sont, avec leurs (couleurs) caractéristiques, de sorte que l'on peut facilement les reconnaître. Mais vous les touchez à l'endroit sensible, de sorte qu'il n'est pas étonnant qu'ils abhorent votre doctrine, qui est si contraire à leurs goûts. Puissent tous les théologiens et les hommes de votre profession orner comme vous cette Sparte qu'ils ont atteinte, si bien que les Diagoras étant réduits au désespoir, il ne soit plus permis de prononcer librement, pour ne pas dire avec passion, soit verbalement, soit par écrit, des impiétés venimeuses. Je vous avais fait part de ma détermination de tendre tous les nerfs de mon intelligence contre elles, et je n'ai pas encore été détourné de cette intention, quoique mes efforts, bien qu'honnêtes et dignes d'éloge soient condamnés par ceux qui devraient les encourager de leurs faveurs et de leurs remerciements [1]. »

Que Sainte-Marthe ait tenu un tel langage à l'auteur d'un ouvrage d'une inspiration si complètement en désaccord avec ses propres tendances — le *Theotimus* est surtout une attaque virulente contre toutes les promesses de la Renaissance [2] —

1. Cette lettre a été réimprimée par A. Lefranc, *loc. cit.*, pp. 347, 348, et par suite n'a pas été reproduite dans l'Appendice du présent ouvrage.

2. *Cf.* A. Lefranc, *op. cit.*, pp. 341-342. Il est intéressant de connaître l'opinion d'un admirateur de ce « religieux... enfroqué jusqu'aux moëlles », comme l'appelle Heulhard : Honorat Nicquet le qualifie de « Lumière de l'Eglise et Colonne de la Foy », et de « Cicéron de France pour la pureté de son style en la langue latine ». *Op. cit.*, p. 343 *et seq.*

voilà qui ne peut s'expliquer que par des raisons d'intérêt personnel et, malgré tout le regret que l'on peut éprouver en constatant que Sainte-Marthe manquait en quelque sorte du courage de ses opinions religieuses ou littéraires, on peut affirmer qu'il rendit hommage à l'exploit du champion qui avait vengé sa famille du ridicule ineffaçable dont l'avait couverte Rabelais [1]. M. Abel Lefranc remarque que Rabelais est le seul auteur « Epicurien » de l'époque mentionné dans le *Theotimus* et que les épithètes d' « Athées et Epicuriens » qu'emploie Sainte-Marthe s'adressent évidemment à lui. Ce n'est pas là seulement, d'ailleurs, mais dans le texte même de la Paraphrase [2] et dans plusieurs poèmes fugitifs de 1550, que Sainte-Marthe s'en prend aux « Epicuriens » et aux doctrines d'Epicure [3]. Tout spécialement une violente attaque contre les Athées et les Epicuriens semble viser Rabelais, au moins en partie : « Porro, quum audit vir pius, blasphemam Athei vocem : Non est Deus ; quum audit eum Evangelio illudentem, divinas promissiones ridentem, in Christum invehentem, Angelos, Divos, Reges, Ecclesiæ ministros, Magistratus, ac cœlum denique et terram impudenter perstringentem, idque modo aperte facientem, modo clauculum, tincta salibus et jocis, velut melle, impietate sua, ut incauti lectores, tanquam Sardoam ut biberint aut ederint, ridentes insaniant, ac tandem misere moriantur ; quumque audit epicurea, impia et pecunia illius verba : Ede, bibe, vive, post mortem nulla voluptas : nec audit solum verumetiam et scripta egit, quasi vero non satis impium sit, epicureismum in animo profiteri, nisi etiam scriptis ad profligatissimum vivendi morem Christiani invitentur, scriptis dico, adeo effrenate impudicis, ut quantumlibet prostitua scorta pudore suffundant, quis credat, patientibus cum auribus tantas blasphemias audire ac legere posse [4] ? ». Si, comme il semble probable, les termes « impietas » « salibus et jocis tincta » ou « scripta adeo effrenata impudicia » indiquent que la description désignait Rabelais, ce n'est qu'une preuve de plus que Sainte-Marthe se fit en cette occurrence le porte-parole de sa famille, non moins en attaquant leur ennemi qu'en complimentant leur allié. Nous pouvons donc en conclure

1. *Cf.* A. Lefranc, *op. cit.*, pp. 344 et 345.
2. Fols. 16 v°, 18 v°, 19 v°, 44 v°.
3. *Cf. infra* pp. 306, 307, 315.
4. *In Ps. XC... Médit.*, fol. 19 v°.

que, si amers qu'aient été les griefs de Sainte-Marthe contre eux à une époque plus ancienne, il avait maintenant l'esprit tranquille à leur égard.

La Méditation et les lettres qui l'accompagnent versent la lumière sur la situation de Sainte-Marthe à cette époque, sur ses opinions ou du moins sur celles qu'il entreprenait de défendre comme siennes. Il avait évidemment été reconnu par les Autorités sinon comme un très honnête penseur, du moins comme pas trop dangereux. Il n'était plus question de persécution. Cette cruelle épreuve était devenue simplement « quibusdam Monachis, in materia religionis negocium facessitum [1] » ; mais pour beaucoup il n'était pas encore *persona grata*.

En quoi les méditations théologiques, ou simplement les entretiens sur les sujets sacrés, concernaient-ils un homme marié et un simple juriste ? Comment pourra-t-il alors, répond Sainte-Marthe, donner les raisons de la foi qui l'anime, ainsi que l'ordonne Saint-Pierre ? Et puisque la Loi désigne sous le nom de *sacerdotes* ceux qui étudient la Jurisprudence, pourquoi ne seraient-ils pas dignes du nom de théologien ? Il désire, déclare-t-il fermement, rester dans le sein de notre mère l'Eglise [2] et soumettre tous ses écrits à son jugement et à son autorité ; mais il conjure les fidèles de recevoir la Vérité et de repousser l'impiété, d'où qu'elle provienne [3]. Sainte-Marthe, ainsi qu'il le dit à Olivier [4], se sentait attristé de l'affaiblissement de la Foi, des dissensions existantes au cœur même de l'Eglise, des progrès accomplis par l'esprit sectaire, qui avait failli de si près l'en arracher lui-même. La sympathie qu'il éprouvait pour ceux qui doutaient et hésitaient, comme pour ceux qui n'étaient pas encore engagés dans le labyrinthe des opinions, lui inspira le désir de leur donner un médecin pour soutenir les faibles, relever ceux qui étaient tombés, ramener dans la vraie voie ceux qui erraient et affermir ceux qui n'étaient pas encore tombés. Quel

1. *Ca. Sanctomarthanus F. Gab. Putherbeo*, etc. *In Ps. XC... Medit.*, fol [gvij] r°. *Cit.* Rev. des Et. Rab., 1906, p. 347.

2. *Ibid., loc. cit.*, p. 348. « Adjutorium Altissimi est Ecclesia », déclare-t-il dans la Méditation elle-même, fol. 14 r°.

3. Ut quæ catholica et vera erunt, etiam si olitor ea proferat, sequantur ; quæ impia erunt etiam si ab Angelo nuntientur, fugiant. Lettre à Puy-Herbault, *loc. cit.*, p. 348.

4. *Carolus Sanctomarthanus Gastono Olivario Mancii Domino S. D. In Psalmum XC... Meditatio*, fol. 2 r°-4 v°.

devait être ce médecin, sinon le Saint-Esprit, et où devait-on plus sûrement le trouver, sinon dans l'Ecriture et, plus particulièrement, dans les Psaumes ? Ceux-ci furent pour lui ce que Pline avait été pour Cicéron. De même que le romain jugeait de la science d'un homme par le plaisir qu'il prenait à la lecture de Pline, de même Sainte-Marthe jugeait, d'après le plaisir qu'un homme éprouvait à la lecture des Psaumes, s'il possédait ou non la Grâce [1].

Quant à la méditation même, la note hétérodoxe qu'un critique rigoureux y pourrait découvrir se trouvait contrebalancée par les protestations de fidélité de l'auteur. « Rien n'est si dur ni si amer », écrit-il, « que d'être accusé d'abandonner la foi chrétienne pour passer au parti des hérétiques, lorsqu'au contraire on s'efforce de défendre la foi contre ces derniers [2] ». Une insistance excessive sur la doctrine de la Grâce [3], quelques réflexions amères sur les traditions humaines, et le recours à la Bible comme à la source de la Religion [4], des allusions quelque peu suspectes, quoiqu'exprimées en termes généraux, sur les persécutions du monde [5], tout cela ne suffisait pas pour condam-

1. *In Psalmum XC... Meditatio*, fol. 3 r° et v°. *Cf. infra* p. 332 *et seq.*

2. *Ibid.*, fol. 20 r°.

3. Par exemple, au sujet de saint Pierre : « Quod... peccavit Carnis fuit, Naturæ fuit, humanitatis fuit... quod autem Petrus, agnita culpa, in lachrymis prorupit, non Petro id quidem, sed ei dandum est, qui Petrum oculis pietatis intuitus, ejus animum ad pœnitentiam excitavit. Hæc itaque tua sunt opera, Domine, qui quos vis induras, quos vis emollis, quos vis eligis, quos non vis reprobas : emollis autem et elegis eos qui te ex penitissimo cordis adfectu quærunt et sese ad electionem præparant ; induras autem et reprobas quotquot se a te subdiscunt et subtrahunt », etc. *In Psalmum XC... Meditatio*, fol. 34 r° et v°.

4. Par exemple : « Est itaque Dei armatura, non Pharisaicæ et Deo contraria traditiones, non nostra merita fidei expertia, set verbum Dei. » *Ibid.*, fol. 23 v°. Sainte-Marthe prend soin de définir les limites de sa répugnance à la tradition : « Quum vero, pro divinis præceptis rudi plæbeculæ traditiones nominum religiose servandæ obtruduntur (de illis loquor quæ verbo Dei repugnent ; quandoquidem quæ cum eo conveniunt non humanæ amplius set divinæ censendæ sunt) quid agitur aliud, quam ut a fiducia Dei abducamur ; non contempto solum set damnato etiam verbo Dei ? » *Ibid.*, fol. 20 v°.

5. Par exemple : Quem itaque verbo Dei nitaris, atque jam non possis amplius ex traditionibus hominum eas quæ illi adversantur non rijicere nec aspernari, nihil a Mundo atque mundanis omnibus expectare debes, quam adversa omnia. Te igitur Mundus a sinistra parte impetet : atque ut relicto Dei verbo suis placitis adhæreas, carcerem, infamiam, vincula, plagas, exilium, rerum jacturam, ac mortem etiam crudelissimam interminabitur. Quod si sese videat nihil suis minis officere ac consequi posse, atque sis animo obfirmato, non te prius tollet e

ner l'œuvre d'un homme qui déclarait hautement qu'il n'y avait point de salut hors de l'Eglise [1]. Sainte-Marthe, d'ailleurs, ne s'attendait à être critiqué que par ceux qui ont l'habitude de médire de toute production littéraire « qui scripta trahunt in calumniam omnia [2] ».

Sainte-Marthe, comme nous l'apprenons par sa lettre dédicatoire à Olivier, était encore à Paris au commencement de juillet [3]; mais il en était parti vers le mois de septembre, quand sa protectrice, la Duchesse de Beaumont mourut à La Flèche [4]. Il est évident que Sainte-Marthe assista à ses derniers moments. Il raconte d'une manière précise avec quelle sérénité elle mourut. Vers minuit, la Duchesse fit quérir tous ses officiers et ses principaux serviteurs et s'adressa à eux en ces termes : « Mes amis, dorenavant n'y aura plus de difference entre vous et moy ; j'ay esté grande, je ne suys plus que la plus petite de vous. Je sens que c'est faict de moy ; je vous prie me pardonner et prier Dieu pour moy ». L'entrevue terminée, les dernières cérémonies accomplies, Françoise dit à ses médecins, dont le premier était Jacques Hibou, de qui sans doute son panégyriste tient cette information, qu'ils pouvaient faire ce qu'ils pourraient faire pour le bien de son corps mais que son âme était prête à le quitter et, se tournant de côté, elle rendit l'âme en s'endormant d'un doux sommeil [5].

Sainte-Marthe, pour cette dernière protectrice, composa une oraison funèbre qui, malgré ses mérites, est inférieure à celle de la Reine de Navarre. Il avait à faire absoudre non des délits d'opinion, mais des écarts de conduite difficiles à pardonner. Le caractère de la Duchesse était très différent de celui de la Reine et son panégyrique était une tâche qui convenait beaucoup moins au caractère de Sainte-Marthe; aussi cette dernière

medio quam tentaverit blanditiis ad suas partes allicere. Proponet enim honores tibi ac populi applausus, pingues proventus, atque vitam inter præstabiles pacificam. Ac simul te adscribet in numerum filiorum æternæ vitæ. Addet sese commodi salutisque tuæ adeo studiosum esse, ut te a tua opinione in suam pertrahere, nisi summo tuo bono non velit. *In Psalmum XC... Meditatio*, fol. 29 r° et v°.

1. *Ibid.*, fol. 14 v°.
2. Lettre à Olivier, *ibid.*, fols. 3 v° et 4 r°.
3. La lettre à Olivier est datée de ce lieu, *quarto Idus Julii.*
4. Le 4 septembre, *æt* 59.
5. *Or. fun... de Fr. d'A.*, fols. 42 v°-43 v°.

oraison, bien que savante, vigoureuse et non sans relief, manque tout à fait de cette note spiritualiste et presque mystique, qui caractérise l'oraison de Marguerite. Comme celle-ci, l'oraison de la Duchesse de Beaumont ne fut probablement jamais prononcée [1], mais elle fut publiée à Paris dans le courant de l'année.

Sainte-Marthe lui-même alla pourtant à Alençon et data de cette ville l'*Avis au lecteur* du 12 octobre. Après la mort de sa protectrice, il sentit qu'il avait perdu tout espoir de voir sa situation s'élever « veu qu'Avarice ha ce iourd'huy tellement occupé domination au cœur d'aucuns princes que les lettres ny doivent plus attendre des Mecœnes ne des Augustes [2] ». Ces sentiments étaient injustes à l'égard d'Antoine de Bourbon, « la fleur de la tresnoble et tresillustre maison de Vendosme, fleur de bonté, de candeur, de liberalite, d'humilite et de toutes les vertus qui sont necessaires à la decoration d'un vray Prince », d'après Sainte-Marthe qui le loue sans trop de désintéressement [3]. Le jeune Prince avait des raisons de s'attacher à Sainte-Marthe, non moins à cause de sa femme qu'à cause de sa mère et, malgré la faiblesse et la vanité qui avaient poussé la Reine de Navarre à se montrer hostile au mariage de sa fille avec lui, il semble avoir vraiment aimé la société des hommes de lettres. C'est ce qu'indiquerait même la tradition frivole qui le représente à Prépatour faisant de la bonne chère avec le jeune Ronsard et le vieux Rabelais [4]. C'est peut-être à sa bienveillance que Sainte-Marthe dût d'être maintenu dans son office de lieutenant criminel d'Alençon, poste qu'il occupait encore en 1553, quand il hérita des biens de Chasserat, de l'Isle-Bremant et du fief de Noguette, qui constituaient sa part des propriétés laissées par son père, Gaucher, mort en 1551 [5]. C'est certainement à Antoine qu'il dut sa renomination au poste de Procureur général du duché de Beaumont, d'un rapport de cent quarante-neuf livres par an. Le

1. La *Généalogie de la Maison de Sainte-Marthe*, fol. 27 r°, en parle comme ayant été « prononcée en la ville d'Alençon, au mois d'octobre 1550 et peu après publiée en françois par nostre Charles . Ce témoignage doit toutefois n'être accepté que sous caution.

2. *Or. fun... de Fr. d'Al.*, fol. 8 r°.

3. *Ibid.*, fol. 38 r°.

4. *Cf.* l'abbé Simon, *Hist. de Vendôme et ses environs*, Vendôme, 1834, vol. I, p. 304.

5. *Cf. Généalogie de la Maison de Sainte-Marthe*, fol. 41 v° ; A. Lefranc, *loc. cit.*, pp. 346 et 347.

brevet de renomination de Sainte-Marthe à ce poste est du mois de janvier qui suivit la mort de la Duchesse. Il lui confère en même temps le titre de Conseiller du Duc [1]. Cet acte ne rappelle pas seulement la « bonne et entière confiance » qu'Antoine plaçait en Sainte-Marthe et, suivant l'usage, « ses sens, suffisance, littérature, fidellité », mais encore les services rendus à sa feue maîtresse.

Un exemplaire d'un des premiers actes officiels dressés par le Procureur général sous son nouveau maître nous a été conservé. Pendant l'été de 1550, Henri II avait chargé deux commissaires de vendre les « landes communes et terres vacques » d'Anjou et du Maine. En novembre, ces commissaires, François Boylève et Julien Teste, « dict de Bretagne », s'acquittant de leur mission, proclamèrent la vente de différentes landes situées dans la juridiction du duché de Beaumont. C'était le devoir de Sainte-Marthe de s'en plaindre au nom du Duc. Il prépara un bref, afin d'obtenir l'arrêt des opérations jusqu'à ce que la cause pût être entendue et pour enregistrer l'opposition faite par le Duc et l'annonce de son appel à la Cour.

Il essaya de plaider la cause au moment même où les commissaires procédaient au lotissement des terrains ; mais les gens crièrent si fort et les commissaires étaient si impatients qu'il ne put continuer. Il alla donc porter le bref le jour suivant, 7 novembre, à Boylève et à Teste, qui venaient de déjeuner à l'hôtel de Fresnoy, bien qu'ils objectassent qu'il contenait plus qu'il n'avait plaidé. Les ventes furent achevées le jour suivant, quoique même le 18 du mois Sainte-Marthe allât encore voir Boylève pour discuter avec lui sur des questions techniques [2]. Au bout de cinq ans toutes les landes du Maine étaient inventoriées et vendues [3]. Encore un autre acte officiel de Sainte-Marthe. « Une procédure qu'il fit sur les articles de la vicomté de Domfront » a laissé ses traces dans la biographie de la famille, mais on n'a pas d'informations sérieuses à ce sujet [4].

1. Il est daté du mois de janvier 1550, 1551 n. s. *Cf. infra* p. 336 *et seq.*

2. Voir pour ces détails, *infra* pp. 338 et 339.

3. « *Etat des Landes du Maine appartenant au domaine*, 1553-54. » « *Ventes des Landes du Maine*, 1554-55. » Ces deux documents sont cités dans le catalogue d'Anjubault, comme étant dans les Archives municipales, liasse 38.

4. *Généalogie de la Maison de Sainte-Marthe*, fol. 27 v°. Ce doit être en ce passage que M. de Longuemare développe de cette manière : « Prenant toujours avec une grande ardeur l'intérêt de son prince ainsi que nous le prouve la façon

Bien que ses fonctions officielles l'aient plus ou moins retenu à Beaumont, Sainte-Marthe passa la plus grande partie de ses dernières années à Alençon. Il y mourut subitement en 1555, prématurément, car il n'était âgé que de quarante-trois ans. « Mais peu de temps après », dit Colletet, brodant sur le récit de Scévole, « il se sentit pressé luy mesme de suivre sa bonne maîtresse. Car, comme il estoit d'une humeur extrêmement sanguine, une abondance de sang sortie de ses veines avec violence et impétuosité malgré les vaisseaux qui le contenoient ayant esteint sa chaleur naturelle, il en fut suffoqué tout à coup et en mourut en la fleur de son aage l'an 1555 [1] ». Il fut enterré à Alençon [2]. Il ne laissait pas d'enfants [3]. Sa veuve, demandée en mariage par René Rouxal, sieur de Baville et d'Aubry, laissa un fils qui, sous le nom de capitaine Jullien, devint un soldat fameux. La légitimité du fils fut contestée par la famille de Medavy et l'une des raisons qu'elle allégua est intéressante, en ce qu'elle montre les dispositions de l'entourage de Sainte-Marthe : C'est que les parents avaient été mariés à « l'église protestante [4] ». La femme de Sainte-Marthe avait donc évidemment des relations mieux définies que son mari avec les réformateurs.

Quelle qu'ait été sa position vis-à-vis de ceux-ci, il n'est pas douteux que Sainte-Marthe occupait un rang honorable parmi les savants de son temps. Il était, comme nous l'avons vu, l'ami de beaucoup d'entre eux. Le généalogiste de la famille nous le représente recevant les hommages non seulement de Scève, de Dolet et de Faucher, comme nous le savons en effet, mais encore de Marot (il serait plaisant de considérer que ce dernier exprimait la satisfaction que lui causait l'admiration de son disciple) et aussi de Budé, de Faber [5], de Vatable, de Tussaint, de

dont il s'occupa de certaines difficultés survenues dans le vicomté de Domfront, difficultés qui ne furent résolues que grâce au zèle du procureur général », *op. cit.*, p. 47.

1. *Cf. infra* p. 285.

2. La *Généalogie de la Maison de Sainte-Marthe*, fol. 29 v° ; Dreux du Radier, *op. cit.*, et la *Biographie Universelle*, garantissent qu'il mourut à Alençon. Seule la *Généalogie* rapporte qu'il y fut enterré.

3. D'après Moreri, *loc. cit.*, et la *Généalogie de la Maison de Sainte-Marthe*, fol. 29 v°.

4. Odolant Desnos, *loc. cit.*, est toutefois le seul garant de ces faits et son témoignage doit être accepté avec défiance.

5. C'est probablement Louis Lefèvre, recteur de l'Université de Paris en 1529,

Pierre Paschal et de de Thou, et il ajoute qu'il est question de lui dans l'Histoire de l'Université de Paris [1]. Une grande partie de tout ceci est toutefois, sinon difficile à croire, du moins difficile à vérifier [2] et probablement exagérée. Ce que dit de Thou au sujet de Sainte-Marthe est trop peu significatif pour passer pour un « éloge » ; ce que dit du Boulay, qui est pourtant plus prolixe, est à peine important [3]. La réputation de Sainte-Marthe semble donc, somme toute, avoir été brillante dans certains cercles étroits sans avoir été très étendue. Il n'avait pas place à la Cour comme Colin, Marot, La Maisonneuve, Macault, La Borderie, Salel, Herberay [4]. Pasquier ne le nomme pas parmi cette « infinité de bons esprits que l'exemple de François Ier excita à bien faire » [5], ni Sibilet dans son *Art Poetique*, ni encore Des Masures dans son Ode à Joachim du Bellay [6], ni l'humble Paul Angier dans sa dédicace à ses supérieurs, « très scientifiques poëtes, Marot, Sainct-Gelais, Heroet, Sabel *(sic)*, Borderie, Rabe-

l'ami intime de Morin, le lieutenant criminel de Paris (v. Bulaeus, *Hist. Universelle de Paris*, VI, p. 960 ; *P. Rosseti... Paulus...* Ed. Sussanaeus, Paris, Buffet, 1537, fol. 3 v°), ou bien Denys Lefèvre, *(circ.* 1488-1538), professeur au Collège de Coqueret et au Collège d'Harcourt, et, après, Célestin de Marcoussis, auteur de différents poèmes religieux. Au Collège de Coqueret, il expliquait Théod. Gaza « quæ prima fere fuit atticæ linguæ in Academia Paris. introductio. Bulaeus, *op. cit.*, VI, p. 928.

1. *Op. cit.*, fol. 30 r°.

2. Je me suis efforcé de le faire sans y réussir, excepté pour de Thou et Du Boulay. Le généalogiste a probablement parlé négligemment. Pour Marot, *cf. supra*, p.61, note 5. Dans le cas de Budé, le généalogiste peut avoir confondu Charles avec son frère Jacques, mais quand bien même, c'est le contraire qui eut lieu, et Jacques qui fit l'éloge de Budé. *Cf.* p. 7, n. 2. M. de Longuemare, *op. cit.*, p. 48, reproduit la même liste sans l'avoir vérifiée, à ce qu'il semble.

3. « Mortuam funebri oratione laudavit Carolus Sammarthanus. » C'est ainsi que s'exprime de Thou (p. 209) dans l'édition de Londres (1733) de son *Histoire*, sans variantes de ce passage. Il ne parle même pas de Sainte-Marthe dans le précédent, qui traite de l'*Hecatodistichon* « quod Joan. Auratus, Joachimus Bellaius, Joan. Antonius Baifius, Nic. Denisot, præclara Gallia nostræ ingenia..., expresserunt. » Le passage est identique à celui de l'édition d'Orléans de 1620 (p. 177). On ne le trouve pas du tout dans les éditions de 1604 et 1609.

Du Boulay s'exprime ainsi : « Ex eadem Gente Carolus Sammarthanus, Scevolæ Patruus, jurisconsultus, plurimas laudationes habuit et scripsit. Edidit quoque libros tres de Pœsi(a) Gallica et floruit ab an... circiter 1540. » *Hist. Univ. Paris*, vol. VI, p. 972.

4. Tous mentionnés par Claude Chappuis dans son *Discours de la Cour*.

5. *Recherches de la France*, chap. v et vi.

6. *A Joachim du Bellay, Ang., Œuvres*, pp. 15-21. Saint-Gelais, Herberay, Rabelais, Jacques Pelletier, Salel, Marot, Macrin, Carles, Colin, Jean Martin, et finalement Ronsard y sont nommés.

lais, Scève, Chapuy, et aultres poètes [1] », publiée quatre ans seulement après le volume de Sainte-Marthe, et bien que l'auteur y nomme des poètes de la vieille école aussi bien que de la nouvelle. Les *Etrennes* de Fontaine aux poètes ses compagnons, pour l'année 1555 [2], ne l'admettent pas encore dans la compagnie catholique que composaient Saint-Gelais, Scève, Ronsard, du Bellay, Jodelle, Pontus de Thyard, Olivier de Magny, Remy Belleau, Claude Chappuis, Tahureau et Bonaventure du Tronchet. C'était sans doute l'année même où Sainte-Marthe mourut subitement ; mais, même si cela arriva avant la publication du volume de Fontaine, il est assez singulier qu'il ait complètement omis d'en parler. D'autre part nous trouvons son portrait dans la collection de gravures de Léonard Gaultier, bien connue sous le nom de « Chronologie Collée » : *Portraitz de plusieurs hommes illustres qui ont flory en France depuis l'an* 1500 *jusques à présent*. Ce que ce portrait nous fait saisir, c'est cette austérité contemplative qui, malgré toute son éloquence, malgré même ce qu'il y avait d'impulsif dans son caractère, doit avoir dominé constamment l'esprit de Sainte-Marthe. La gravure, extrêmement petite, nous montre un homme d'environ quarante ans, portant une barbe taillée en pointe, d'une contenance sévère, avec un long nez, un front haut et un peu chauve. Parmi les notes marginales explicatives qui accompagnent les portraits ou *Brief eloges des hommes illustres desquels les pourtraits sont icy representez. Par Gabriel Michel Angevin, adv. au Parlement* [3], l'une consacrée à Sainte-Marthe nous le désigne de cette manière : « Charles de Saincte-Marthe, Poitevin, oncle de ce grand Scévole de Saincte-Marthe, lumière de nostre siècle, fut lieutenant criminel d'Alençon, poète latin et françoys beaucoup renommé, qui mourut environ l'aage de 40 ans, 1555. »

1. *Le mespris de la Cour* (1544), fol. [hv] v°.

2. *Les Ruisseaux de Fontaine*, pp. 198-203.

3. Gabriel Michel de la Rochemaillet. C'est ainsi que le nomment Lelong et la *Généalogie de la Maison de Sainte-Marthe* (fol. 3). Il était probablement père de René Michel de la Rochemaillet. *Cf. supra* p. 2. L'édition de la feuille in-folio qu'est la chronologie collée qui contient les brèves biographies de Michel fut faite par L. Leclerc, qui dédia son ouvrage à Jacques de la Guesle. Bib. Nat., La^{25} b.

DEUXIÈME PARTIE

CHAPITRE I

« LA POESIE FRANCOISE »
L'IMITATION DE MAROT ET LE PÉTRARQUISME

Que le terme de « précurseur » doive être appliqué avec prudence, c'est presque un lieu commun. On a dit que les idées appartiennent à ceux qui les développent ; pourtant elles flottent souvent dans les esprits de toute une génération avant de trouver leur expression convenable, exacte, frappante ; et un esprit incapable de les faire germer peut être le premier à rendre témoignage de leur influence. « Il n'y a rien de plus fréquent que cette espèce d'inconscience ou d'ingénuité », écrivit un grand critique. « Nous en verrons de nombreux exemples dans l'histoire de la littérature française, même classique ; et tous les jours un écrivain effleure en passant une idée, dont ce n'est pas lui mais un plus heureux ou un plus habile qui verra sortir les conséquences [1]. » Sainte-Marthe est un de ceux-là. Son intelligence n'était sans doute pas de premier ordre ; son talent poétique était plus que médiocre ; mais il trouva dans la *Poesie Francoise*, des idées que les membres de la Pleïade devaient rendre fameuses et les exprima de la manière dont il était capable [2]. En ce qui concerne ces théories, il n'est pas difficile de prouver que Sainte-Marthe fut, en plus d'un point, un véritable précurseur de ce groupe qui proposa l'idéal qui parut si nouveau à la langue et à la littérature française. Du

1. F. Brunetière, *Hist. de la litt. française class.*, vol. I, p. 185.

2. « L'avènement de la Pléïade, succédant à l'école de Marot, ne s'explique que si l'on tient compte de l'évolution qui s'était accomplie antérieurement dans la manière de penser et de sentir des classes éclairées. » A. Lefranc, *Le Platonisme et la Littérature en France à l'époque de la Renaissance*, Rev. d'Hist. litt., janv. 1891, p. 2.

Bellay et Ronsard se préoccupaient d'enrichir et d'orner leur langue maternelle ; neuf ans avant eux, Sainte-Marthe avait le même souci. Les poètes de la Pléïade durent beaucoup à ce Platonisme qui laissa des traces profondes dans leurs œuvres, quoiqu'ils l'aient abandonné et renié [1]. En 1540, Sainte-Marthe réfléchissait l'influence du Platonisme à ses débuts en France et, dix ans après, produisit ce qu'on put appeler un magnifique monument du Platonisme de la Renaissance française [2]. Le Pétrarchisme était un élément essentiel de la nouvelle poétique ; en 1540, Sainte-Marthe était déjà un pétrarquisant. La Pléïade s'enorgueillissait de ses nouveaux mètres. Dix ans auparavant, Sainte-Marthe en employait au moins un et balbutiait aussi ses premiers Alexandrins [3]. Dans la *Deffence*, Du Bellay rendit hommage aux industrieux traducteurs du règne précédent, qui avaient fait de la langue française une « fidèle interprète de toutes les autres », bien qu'il lui semblât que la traduction ne pourrait jamais être un moyen « unique et suffisant pour élever nostre vulgaire à l'égal et parangon des autres plus fameuses langues [4] ». Sainte-Marthe avait eu avant lui ce même sentiment [5]. Lui-même avait de plus été traducteur ; car, bien que son ouvrage n'ait pas été publié, ou ne nous ait pas été conservé, nous savons par la dédicace de ses poèmes à la Duchesse d'Etampes qu'il se proposait de publier certaines parties de Théocrite qu'il avait traduites [6]. L'Humanisme, dont s'était nourrie la Pléïade et qui grandissait en France avec le siècle, n'avait pas en effet de plus ardent disciple que Sainte-Marthe :

1. W. A. R. Kerr, cherchant à retracer l'influence qu'eut le platonisme de la Renaissance sur chaque poète de la Pléïade (excepté sur Daurat, quantité négligeable), a montré qu'il ne fut pas en somme goûté par Ronsard, bien qu'il lui eut fait quelques sacrifices, ni davantage par Belleau, par Baïf et par Jodelle, alors que du Bellay l'avait à la fin absolument repoussé, et que l'intérêt que Pontus du Thyard avait d'abord éprouvé n'avait pas duré longtemps. *The Pléiade and Platonism*, Modern Philology, vol. V, pp. 407-421,

2. A. Lefranc, *Marguerite de Navarre et le Platonisme de la Renaissance*, Bib. de l'Ecole des Chartes, vol. LIX, p. 754.

3. *Cf. infra*, pp. 130 et n. 2.

4. *Deffence et Illustration de la Langue Francoyse*, pp. 78 et 82.

5. *Cf. infra*, p. 144.

6. « Auquel si aggreablement elle (*i. e.* « ceste mienne vaine et jeune fatigue ») se veoit quelque foy pervenue, te pourra mettre [hors ?] plus haulte, non toute foy sienne, invention, qui est partie de la traduction de ce Buccoliquain Theocrite, elegante imitation de nostre Poete. » *P. F.*, p. 5, *Cf. infra* p. 320.

Homme scavant estre dire ne m'ose,
Mais mon esprit sur les lettres repose,
Sa vie est là, là est tout mon soulas,
D'y travailler ne sera jamais las.

P. F., p. 149.

Telle est la modestie avec laquelle il parle de sa science et ce mot, dans la bouche de Sainte-Marthe, ne pouvait rien signifier d'autre que la connaissance des classiques. Il est à peine besoin de ces exemples pour prouver l'extraordinaire réceptivité de Sainte-Marthe pour les mouvements intellectuels de son temps. Nous avons vu avec quelle ardeur il prit part à la « Querelle des femmes », avec quelle facilité il fut attiré par les doctrines de la nouvelle Réforme ; il n'est donc pas surprenant qu'il ait été aussi vivement influencé par les tendances qui, dès cette date, se faisaient sentir dans la littérature française. Si cette réceptivité s'était dès l'abord manifestée en prose, Sainte-Marthe aurait pu imprimer une trace plus profonde sur sa génération, car il apparaît doué pour la prose, même à un degré remarquable [1] ; malheureusement ce sont les vers qu'il choisit comme sa première expression ; or, pour ceux-ci, ses dons étaient lamentablement médiocres, même en ne le jugeant que relativement aux productions de ses contemporains.

Quoique Sainte-Marthe ait produit quelques vers latins et, probablement aussi, quelques vers français dispersés avant 1540, le volume qu'il présenta cette année-là, *La Poesie Francoise de Charles de Saincte-Marthe*, fut sa première publication soignée. Un ami, un certain chevalier Grenet, qui la trouvait à son goût, exprime en ces termes son admiration :

Le vray Poete a deux conditions
En ses escripts, par lesquels il est rare :
C'est de n'user de maledictions,
Qui monstrent bien que de meurs est Barbare,
Puis de n'avoir invention avare
Sur le désir de la Concupiscence.
Avec ces deux, une grande Science
Rend le Poète entierement facund,
Si nous voulons les escripts fonder en ce
En France n'a Saincte-Marthe second.

Le Chevalier Grenet, sur la Poesie de S. Marthe. Livre de ses Amys. P. F., p. 237.

Toutefois Grenet — dont le dizain nous donne un bon exemple de la confusion qui existait, dans l'esprit des hommes de la Renaissance, entre l'érudition et la puissance créative, en même temps que de sa conception puriste de l'art — reconnaît témérairement qu'un poète est débarrassé de « malédictions », quand ses meilleurs passages sont ceux où il en approche ; mais il a raison sur les deux autres points. La pureté des vers de Sainte-Marthe est remarquable, — pour l'époque singulière même, — et l'on ne peut mettre sa science en doute, car elle est prouvée par sa réputation et par ses autres ouvrages, s'il n'en fait pas grand étalage dans son premier essai. Excepté Platon, dont il semble déjà avoir bien connu les idées, la liste des auteurs classiques qu'il paraît connaître se termine avec les noms de Théocrite, d'Ovide, d'Horace, d'Homère, de Plutarque, des inestimables Elien[1] et Stobée[2], peut-être de Pausanias ou de Strabon[3].

La *Poesie Francoise* est divisée en trois livres. Comme l'indique son titre, le premier[4] contient des épigrammes — titre qui, s'il peut à la rigueur s'appliquer à un virelay, *A un usurier, Virlay* ; à des triolets, *A un grand prometteur sans effect* ; et à une *Epitaphe de feu Monsieur maistre Foulcaud Mosnier, procureur de Fontevrault*[5], est un peu dévié de son sens par l'insertion d'une *Paraphrase du Pseaulme* 120, composée de sept strophes de quatre vers ; d'un poème de quatorze strophes de quatre vers intitulé *Le Philaléthe, c'est à dire Amy de verité, blazonne son Amye* ; et d'un autre de cinq strophes de sept vers, qui aurait bien pu être rangé parmi les élégies : *A la ville d'Arles en Provence, d'ou est natifve Mademoiselle Beringue s'Amye. En*

1. Des extraits traduits d'Élien avaient paru à Lyon sept ans plus tôt, et dans une seconde édition, en 1535. *Ex Æ. Historia per P. Gyllium Latine facti, itemque ex. Porphyrio, Heliodoro, Oppiano... Libri XVI*, Lyon, 1533. C'est à ce volume que Sainte-Marthe est principalement redevable (c'est la seule édition d'Ælien alors existante) pour sa description de la Vallée de Tempé. *P. F.*, p. 197.

2. Edition de Trincavelli, Venise, 1536. Pour les derniers emprunts de Sainte-Marthe à Stobaeus, *cf. infra*, pp. 209-212. Les références faites dans la *P. F.* donnent une intéressante preuve de la rapidité avec laquelle une édition italienne pouvait se trouver à la disposition des étudiants de France, ou du moins de Lyon.

3. *Cf. P. F.*, p. 24, 32, 61, 134, 200 *et passim.*

4. *Le Premier Livre de la Poesie Francoise de Charles de Saincte-Marthe, contenant les Epigrammes, P. F.*, pp. 7-80.

5. *P. F.*, pp. 53, 63, 64.

forme de complainte [1]. — Le second livre contient des rondeaux et des ballades [2], parmi lesquelles une *Ballade double* [3] et des *Couplets unisonants, avec refrain, en manière de Balade* [4]. Le troisième livre [5], qui forme la partie la plus importante du volume, comprend les épîtres (parmi lesquelles un coq-à-l'âne [6]) et les élégies, celles-ci étant nettement séparées des épîtres par un avis particulier [7] au lecteur. Le volume se termine par une collection de poèmes, dus à la collaboration des amis de l'auteur, intitulée *Livre de ses Amys* [8] et à laquelle on a déjà fait quelques allusions.

On verra qu'excepté pour les chants royaux et les chansons, Sainte-Marthe, comme son maître Marot, a employé toutes ces « episseries qui corrumpent le goust de nostre langue et ne servent si non à porter temoignaige de nostre ignorance [9] ». Pourtant, s'il n'est pas le premier poète qui, à l'imitation de Marot, composa des sonnets [10], ni le premier qui n'attendit pas

1. *P. F.*, pp. 25, 40, 48.

2. *Le Second Livre de la Poesie Francoise de Charles de Saincte Marthe, contenant Rondeaux, Balades & chant Royaulx, P. F.*, pp. 81-112, L'Au Lecteur p. 223, donne l'indication : « Oste chants royaulx »,

3. *Balade double, contenant la promesse de Christ, sa Nativite, Passion, Resurrection, & precieux sacrement de son Corps, icy à nous delaissé pour gaige de Salut, P. F.*, p. 110.

4. *Scavoir se complaint qu'aujourd'huy soit ainsi vilipendé, P. F.*, p. 106.

5. *Le Tiers Livre de la Poesie Francoise de Charles de Saincte Marthe, contenant Epistres et Elegies, P. F.*, pp. 113-224.

6. *A Jean Ferron, Coq à Lasne, P. F.*, p. 141.

7. *Ibid.*, p. 197.

8. Page-titre spéciale, *P. F.*, p. 225 : Elle est comprise entre les pages 226 à 237.

9. Du Bellay, *Deffence*, pp. 202-203.

10. Sainte-Marthe a publié deux sonnets en 1549 et 1550. *Cf. supra* pp. 109 et 112. D'après M. Vaganay *(Le sonnet en Italie et en France au XVI^e siècle)*, le sonnet fut introduit en France suivant la marche suivante (si l'on met à part les simples hypothèses et les rééditions) :

1539 Marot (1).
1544 Saint-Gelais (1) (On ne sait s'il fut publié avant 1574).
1545 Marot (7) (6 traduits de Pétrarque).
1546 Saint-Gelais (1).
1547 Peletier (14).
Marguerite de Navarre (1).
M. Scève (2).
1548 Vasquin Philieul (196).
Jean Charrier (1).
Ferrand Debez (1).
1548 Sibilet (1).
Saint-Gelais (1) (On ne sait s'il fut publié avant 1574.)

le conseil de Du Bellay pour suivre l'exemple de son maître en composant une « plaisante ecclogue rustique »[1], il s'essaya au moins, comme Marot, aux Alexandrins[2], encore inusités, et le lecteur devinera, à d'autres timides essais de nouveaux mètres[3], l'influence du poète plus âgé. Le jeune homme avait en effet com-

1549 Du Bellay (50).
Des Autelz (1).
Pontus de Tyard (70).
Thierry de la Mothe (1).

L'historique du Sonnet en France de A. Tilley (*Lit. of the FrenchRen.*, vol. I, pp. 152 et 153), apporte en note certaines modifications à cette liste :

1539 Le sonnet de Marot est donné comme datant de 1538 (et écrit en 1532 au plus tard). Un second lui est attribué.
1540 Saint-Gelais (avec l'*Amadis* de des Essarts) (1).
1545 Les traductions de Pétrarque par Marot sont données comme étant de 1544.
1547 Saint-Gelais (1).

Le nombre des sonnets de Jacques Peletier n'est porté qu'à 13.

Pas plus tard que 1548, Jacques Colin parle des sonnets qu'il avait composés comme d'une chose passée depuis quelque temps. En un passage intéressant, il énumère les nouveaux modèles poétiques italiens et les anciens types de versification.

« Chansons, balades, triolets,
Mottetz, rondeaux, servantz et virelaiz,
Sonnetz, strambotz, barzelotes, chapitres,
Lyriques vers, chantz royaux et epistres,
Ou consoler mes maux jadis souloye
Quand serviteur des dames m'appeloye. »

Epistre à une Dame, Le livre de plusieurs pièces, fol. 103 r°.

1. *Deffence*, pp. 225 et 226. L'églogue en question est naturellement d'une date plus récente, mais ces termes s'appliquent également à celles de Marot qui l'ont précédée.

2. Marot employa dix fois l'alexandrin, *Œuvres*, vol. II, pp. 224, 230, 231, 234 ; III, pp. 9, 10, 15, 113 ; IV, p. 55. Il le note plusieurs fois ; mais toujours, comme dit Pasquier, « comme si c'eust esté chose nouvelle et inaccoustumé d'en user pource qu'à toutes les autres il ne baille point cette touche ». *Recherches de la France*, *Œuvres*, p. 711. Telle fut précisément l'habitude de Sainte-Marthe, comme s'il eut été fier de l'innovation. Il les employa six fois :

(1) *A P. Tolet, Medecin du grand Hospital de Lyon, Sur l'Amitie de luy et de Dolet. Vers Alexandrins, P. F.*, p. 11. (2) *Le Cueur reprend l'Œil de regard trop vollaige, et le prie de s'en retirer. Vers Alexandrins, P. F.*, p. 36. (3) *A Maurice Sceve Lyonnois, homme treserudit. Vers Alexandrins, P. F.*, p. 50. (4) *De la transportation d'Eloquence..., Vers Alexandrins, P. F.*, p. 61. (5) *A Maurice Chausson, vers Alexandrins, P. F.*, p. 66. (6) *Elegie, de l'Ame parlante au Corps, & monstrante le proffit de la Mort. Vers Alexandrins, P. F.*, p. 214. Trois de ceux-ci (1), (2) et (3) sont des dizains (ABABBCCDCD) ; l'un (3) est un huitain (ABABBCBC) ; et un autre (5) est un dizain de cinq couplets.

3. Par exemple dans l'Elégie, *Du vray bien & nourriture de l'Ame, P. F.*, p. 210. Elle consiste en triplets rimés de dix syllabes, suivis d'un vers de quatre, qui

posé une grande partie de son œuvre sous le charme du fameux poète et Sainte-Marthe, le premier, reconnaissait devoir cette grosse dette à son « père d'alience » :

Que dirà l'on, de me veoir si hardy
De composer apres toy ô Clement ?
Mon cerveau n'est encor tant estourdy
Que ton pareil me dye aulcunement.
Car davant tous je confesse haultement
Que seulement ton apprentif je suis,
J'escris, j'invente, & fais ce que je puis.
On ne me sent tourner à impropere
L'escrivant totalement t'ensuis.
Qui reprendrà l'enfant qui suit son Pere ?

A Clement Marot son Pere d'Alience. P. F., p. 55.

En proclamant si hautement sa fidélité à Marot, Sainte-Marthe suivit ses pas de très près, d'aussi près que le permettait son manque presque absolu de talent poétique. Comme Marot, il écrit des vers pour sa « sœur d'alience » [1] ; insiste, comme lui, sur le charme du rire de sa maîtresse [2] ; oppose avec fierté à la calom-

donne la rime du triplet suivant : (AAAB, BBBC, CCCD, etc.). C'est, comme on l'a observé, le principe de la *terza rima*. Faguet, *Seizième siècle*, p. 70. Marot se servit quatre fois de ce mètre, vols. II, pp. 100, 112, 121, et III, p. 97. On a aussi de Sainte-Marthe un quatrain composé de vers alternants de neuf et dix syllabes (ABAB) *Du mesme, avec allusion à son Nom, P. F.*, p. 47. Ce dernier mètre ne fut pas employé par Marot. La combinaison même des rimes de Sainte-Marthe offre quelque variété. A part les couplets de vers de dix syllabes employés dans les élégies et les épîtres (il n'a employé que trois fois les couplets de vers de huit syllabes), la plus fréquente est ABABBCCDCD pour les vers de huit et de dix syllabes (cinquante-huit fois pour ceux de dix, six fois pour ceux de huit). Après viennent, par ordre de fréquence, les combinaisons ABABBCBC (dix-neuf fois pour des vers de dix syllabes, — une fois pour deux strophes, — deux fois pour des vers de huit syllabes), ABABBCC (sept fois pour des vers de dix syllabes, — une fois pour cinq strophes, — une fois pour des vers de huit syllabes) ; des quatrains rimés en ABAB (cinq fois pour des vers de dix syllabes, — une fois pour quatorze, une autre pour sept strophes, — deux fois pour des vers de huit syllabes). M. Laumonier signale l'une des combinaisons en septains de dix syllabes, ABABBCC, *A la ville d'Arles*, *P. F.*, p. 25 et aussi le poème de quatorze quatrains, *Le Philalèthe*, *P. F.*, p. 40, comme étant de précoces poèmes lyriques inspirés par l'exemple de Marot. *Ronsard*, p. 660. Les combinaisons suivantes ne se présentent qu'une fois, en des vers de dix syllabes : ABAABBCC ; ABABBCCB ; ABABB ; AABAABBCC ; AABAABBCCDED ; ABABBCCDD ; ABAAB ; ABBAAB ; et, dans des quatrains de huit syllabes : ABBA.

1. Marot, *D'alliance de sœur*, *Œuvres*, vol. II, p. 56; Sainte-Marthe, *A Mademoiselle d'Estable sa Sœur d'alience*, *P. F.*, p. 159 ; *A Madame Magdaleine de la Tour, sa sœur d'alience*, *P. F.*, p. 70.

2. Marot, *Du rys de Madame d'Allebret*, *Œuvres*, vol. III, p. 23. Sainte-Marthe, *A Madamoiselle Gacinette Loytaulde, Mère de Beringue s'Amye*, *P. F.*, p. 88.

nie son inébranlable amour[1], fait des reproches à une amante volage [2], ou offre, avec des gants, l'hommage de ses vers. [3] Et, dans ce dernier cas, quoiqu'il ne traite pas son sujet comme le fit Marot et quoiqu'il en emprunte même la matière, non à Marot, mais à la poésie *A un gand* [4], de Saint-Gelais, il se rapproche avec succès de la manière de son maître :

Pour un Gentil homme qui envoyoit des Gans a sa Dame.

Gans, advantaige à ce que j'ay perdu,
Allez, soyez au coiffes recompence.
Si je n'ay bien la pareille rendu
Parlez pour moy, excusez l'impuissance.
Guardez de froid, et de toute nuisance,
Ces blanches Mains tant dedans que dehors.
O pleust à Dieu que j'eusse la puissance
De vent et froid guarder tout son gent Corps.

P. F., p. 17.

Les traductions des Psaumes de Marot étaient en grande vogue à la cour, bien qu'elles ne fussent pas encore publiées [5].

Sainte-Marthe devait donc nécessairement, comme leur auteur, « accompagner sur son flageolet la harpe du Prophète » [6], en une paraphrase en vers du Psaume CXXI [7], que son aîné n'avait pas traduit. L'Epître de Marot, *Au Roy pour avoir esté derobé* [8],

1. Marot, *Chanson* : « Vous perdez temps de me dire mal d'elle », *Œuvres*, vol. III, p. 192 ; Sainte-Marthe, *De s'Amie et de soy*, *P. F.*, p. 60 ; *D'aulcuns medisans luy faisans reproche de la pauvreté de s'Amye*, *P. F.*, p. 33.

2. Marot, *Chanson* : « Ma Dame ne m'a pas vendu », *Œuvres*, vol. II, p. 183 ; Sainte-Marthe, *A une dame inconstante*, *P. F.*, p. 19.

3. Marot, *A une jeune dame, laquelle un vieillard marié vouloit espouser et decevoir*. *Œuvres*, vol. I, p. 175, à la fin ; Sainte-Marthe, *loc. cit. infra*.

4. *Œuvres*, vol. I, p. 56.

5. On se souvient qu'en 1541 trente des psaumes de Marot furent publiés à Paris. Les cinquante ne le furent qu'en 1543 ; mais ils avaient été présentés au Roi et le manuscrit avait commencé à circuler l'année qui précéda la publication de la *Poesie Françoise*. Douze en avaient même été publiés avec cinq autres de Calvin dans le Psautier de Strasbourg de 1539 et encore à Anvers en 1541. Une traduction du psaume VI. avait été publiée avec le *Miroir de l'Ame pecheresse*, dès 1533. *Cf.* O. Douen, *Clément Marot et le Psautier Huguenot*, vol. II, pp. 54-507 et 645-647. F. Frank, *Marguerites de la Marguerite*, vol. I, pp. LXXXVII, LXXXVIII, et 150, et Tilley, *op. cit.*, vol. I, pp. 70 et 71. Il y a aussi la tradition d'une édition antérieure à 1538, mais elle a été recherchée en vain.

6. Sainte-Beuve, *Tableau de la Poésie Française au XVI^e siècle*, p. 24.

7. *Paraphrase du Pseaulme* CXX, *P. F.*, p. 48. Sainte-Marthe emploie le quatrain de vers décasyllabiques à rimes alternées dont se sert Marot pour sa traduction des Psaumes II, XI, XII et CVI.

8. *Œuvres*, vol. II, p. 195.

était justement fameuse ; Sainte-Marthe y répliqua par un dizain adressé à son maître, *A Marot, d'un sien valet qui l'avoit desrobé* ; il y joue assez froidement avec son sujet :

Ton Serviteur le mien avoit apris,
Ou tous deux ont esté à une Escholle.
J'y ay esté, comme toy, si bien pris,
Qu'il ne m'est pas demeuré une obolle.
Le tien(t) estoit, de faict et de Parolle,
Un vray Gascon ; si le mien ne l'estoit,
A tout le moins bonne mine portoit
D'estre de Mœurs au tien fort allié,
Gascon ne fut mais son Gascon sentoit ;
Jouant un tour d'un Moyne resnié.

P. F., p. 13.

Et il n'est pas douteux que le disciple pensait à la ballade, *De Frère Lubin* [1], quand il écrivit son huitain, *D'un frère Dœmonique blasmant l'escriture saincte* :

Si Daemonique contredit
Tousjours a l'Escripture saincte,
Si Dæmonique trop mesdit
Des bons, sans avoir de Dieu craincte,
Si Dæmonique a langue saincte
Et poursuit tous les Gentz de bien,
Ce n'est pas merveilleuse attaincte,
Car Dæmonique ne vault rien.

P. F., p. 27.

C'est le dizain de Marot, *De la duché d'Estampes* [2], avec son jeu de mots recherché sur le nom du duché et celui de *Val de Tempé*, qui suggéra indubitablement à Sainte-Marthe son poème le plus ambitieux, une élégie, *Du Tempé de France, en l'honneur de Madame la Duchesse d'Estampes* [3], en laquelle il s'étend avec insistance sur la comparaison faite par Marot, dont la traduction des *Metamorphoses*, ce qui vaut la peine d'être remarqué, renferme aussi le passage relatif à la vallée de Tempé [4]. De plus, si le poète doit quelque chose, pour la description de cette heureuse vallée, à Elien et peut-être aussi à Laurent de Médicis [5], il paraît avoir

1. Marot, *Œuvres*, vol. II, p. 63.
2. *Œuvres*, vol. III, p. 45.
3. *P. F.*, p. 197.
4. *Œuvres*, vol. III, p. 188.
5. Une description se trouve dans sa *Silva d'Amore, Opere*, vol. II, p. 89 *et seq.*

pris quelque chose, au moins pour l'allure générale, aux descriptions du *Temple de Cupidon*, de Marot. Le lecteur se rappellera la « joye et deduyt » des « oyselets » de Marot, ses « arbres verdoyans » et ses « buyssons de verd bocage », en lisant la description du Tempé faite par Sainte-Marthe :

> Là, y avoit grand diversité
> De toutes flœurs, et verdoyants bocaiges
> Ou l'on oyoit les beaulx et doulx ramaiges
> Des oisillonts, chantants souefvement.
> Là florissoyent touts Arbres noblement,
> Si tresespests qu'ilz sembloyent forets fortes,
> Et produysoyent des fruicts de toutes sortes,
> Amœnité leur umbraige rendoit
> Et de Phœbus tres estuant gardoit.
>
> *P. F.*, p. 198.

A l'épitre de Marot, *Le Despourveu à madame la duchesse d'Alençon et de Berry, sœur unique du Roy* [1], Sainte-Marthe emprunte l'idée de deux morceaux adressés à la Duchesse d'Etampes. Dans le premier, dédicace en prose de son volume [2], il remet en œuvre la simple image de Marot, qui se représentait comme sauvé de la mer d'infortune par Marguerite, et la développe en une description de sa :

« Vaine et jeune fatigue, laquelle non aultrement que après longue et griefve tempeste, le palle et travaillé Nocher, descouvrant de loin la Terre, à laquelle avec tout estude il s'efforce de se saulver, recueille le mieux qu'il peut tous les fragments de sa navire rompue, j'ay amascée pour à ton port tresdesiré... la diriger... Tu doncques », poursuit-il, « une entre nostre siecle des belles treserudite, des erudites tres belle..., recepvras benignement les tables de mon naufrage par divers cass de la fortune conduitte, finablement en petits faiz reduittes, et maintenant en ce tien Havre, ou de long temps les Muses commodement se retirent, assurément arrivées, ... [3] » etc.

Imitant encore Marot dans un second poëme, Sainte-Marthe personnifie comme lui à la mode ancienne, donne à *Honte* et à *Hardiesse* les rôles que Marot avait donnés à *Crainte* et à *Bon*

1. *Œuvres*, vol. I, p. 134.

2. *Epistre. A Tresillustre et Tresnoble Princesse, Madame la Duchesse d'Estampes et Contesse de Poinctieure, P. F.*, pp. 3-5. *Cf. infra* p. 319 *et seq.*

3. *P. F.*, pp. 4-5.

Espoir. La *Honte* s'efforce en vingt-quatre couplets de le dissuader de s'adresser à la Duchesse, tandis que la *Hardiesse* l'encourage avec succès en dix-sept autres à s'y décider [1]. Enfin, dans deux épigrammes, *De l'inégale & injuste recompense du service d'Amours* et *Que, sans Argent, Amour est mal asseuré* [2], Sainte-Marthe imite de Marot jusqu'à un certain cynisme en matière d'amour qui est tout à fait en désaccord avec ses propres vues. Dans un autre poème de ce genre, il approche effectivement de si près la manière de Marot qu'au moins trois éditeurs s'y trompèrent :

A UNE DAME, QUI CONTENTOIT SES SERVANTS DE PAROLLE.

Dame vous avez beau maintien
Et grand grâce en vostre langaige,
Mais tous celà est peu ou rien,
Si vous ne faictes davantaige.
J'accorde bien que c'est un gaige
De pouvoir jouir quelque jour,
Si ce n'est pas le perfaict tour
Qu'il faut pour achever l'affaire :
Pour avoir le deduit d'Amour
Vault mieux peu dire et beaucoup faire.

P. F., p. 68.

Ce n'est pas la seule production de Sainte-Marthe qui fut introduite dans l'œuvre d'un homme à qui de telles intrusions causaient un vif déplaisir [3]. Marot avait composé un rondeau *Sur la devise de Madame de Lorraine, Amour et Foy* [4] ; Sainte-Marthe l'imita par un autre, *A Salel, valet de chambre du Roy, Sur sa divise* [5], et cette imitation trouva aussi sa place dans les collections classiques des œuvres de Marot. C'est encore le cas pour quatre autres poèmes [6]. Et cependant ces poèmes ne

1. *A Madame la Duchesse d'Estampes*, *P. F.*, pp. 125-129.

2. *P. F.*, pp. 18 et 65.

3. *Cf.* la préface à son édition de 1538 *Clement Marot à Etienne Dolet*, *Œuvres*, vol. IV, pp. 194-196. La remarque de Pasquier paraît être applicable aux éditeurs de Marot du XVIII^e^ et du XIX^e^ siècle, aussi bien qu'à ceux du XVI^e^. « S'il se présente quelque épigramme, ou autre trait de gentille invention dont on ne scache le nom de l'autheur, on ne doute de le luy attribuer et l'insérer dedans ses œuvres comme sien. » *Recherches de la France*, *Œuvres*, p. 714.

4. *Œuvres*, vol. II, p. 162.

5. « Honneur te guide », *P. F.*, p. 90.

6. Ce sont : (1°) La seconde des deux strophes de huit vers qui forment le poème intitulé : *A noble Seigneur, Monsieur Francois de Muillion, seigneur de Ribbiers, en le remerciant des biens qu'il luy a faictz*, *P. F.*, p. 34 ; (2°) *A ma Da-*

représentent pas ses meilleures imitations de Marot. C'est dans la mordante épigramme qu'il réussit le mieux et qu'il res-

moiselle Beringue, Quel martyre c'est, brusler d'affection & n'oser parler pour la descouvrir, Dizain, *P. F.*, p. 75 ; (3°) *A Monsieur de S. Remy, luy estant en necessite à Vincence*, Rondeau, *P. F.*, p. 92 ; (4°) *A Thomon Pitrel que c'est grand richesse d'estre content*, Rondeau, *P. F.*, p. 105. Ils furent, comme les deux cités dans le texte et en compagnie de différents poèmes appartenant à d'autres auteurs, introduits par Lenglet-Dufresnoy dans son édition de Marot, La Haye, 1731, sous le titre général de *Poesies Nouvelles Pour les deux premiers Tomes des Œuvres de Clément Marot*, vol. III, pp. 493-522. Dufresnoy, vol. III, p. 493, dit formellement qu'il ne garantit pas la paternité d'un des poèmes, *Douleur et Volupté*, d'Heroet, identifié par Georges Guiffrey, *Marot*, vol. II, p. 503, et jette par là un doute sur les autres, si l'on considère son titre. Excepté pour le rondeau à Salel, il indique de plus (vol. III, p. 504, 506), la source à laquelle il doit les poèmes de Sainte-Marthe, ou d'autres, attribués à Marot, et d'où il tira aussi l'épigramme de Sainte-Marthe sur la nouvelle de la mort de Marot, *Epigramme de Saincte-Marthe à Clement Marot sur le bruit de sa mort*, et aussi *Douleur et Volupté* et différents autres poèmes, dont certains sont réellement de Marot.

Cette source est une collection de poèmes publiés par Denis Janot en 1544, sous le titre, suivant Dufresnoy, de *Recueil de vraye Poësie Francoise prinse de plusieurs Poëtes*. Malgré le désaveu de Dufresnoy, les six poèmes en question réapparurent dans l'édition des œuvres de Marot faite par Lacroix et publiée par Rapilly, à Paris en 1824, sans que leur authenticité y soit discutée, et Pierre Jannet, *Bib. Elzevirienne*, Paris, 1883, suivit cette voie, classant simplement les poèmes de Sainte-Marthe avec les autres, suivant leurs différents genres, sous le titre de *Rondeaux tirés d'autres éditions*, vol. II, p. 167 ; *Epigrammes tirées de diverses autres éditions*, vol. III, p. 101. (D'autres, c'est-à-dire d'autres que celles qui servirent de base à la sienne, savoir celle de Dolet, Lyon, 1538, celle de l'*Enseigne du Rocher*, Lyon, 1544, et de Portau, Niort, 1596). De ces six poèmes, certains apparurent aussi dans les *Œuvres choisies de Clément Marot*, de Desprès, Paris, 1826, en tant que *Pièces attribuées à Marot* ; dans les *Œuvres de Clément Marot*, d'Héricault, Paris, 1867, et dans les *Œuvres choisies de Clément Marot*, de Voizard, Paris, 1888.

Les poèmes de Sainte-Marthe portent, dans le *Recueil* et les éditions mentionnées, des titres différents de ceux donnés par la *Poesie Francoise*. Le dizain *cit. supra*, *A une Dame qui contentoit ses servants de parolle*, apparaît dans le *Recueil*, p. 56 et dans l'édition de Janet, vol. III, p. 114, sous le titre : *D'une qui contentoit ses servans de paroles ;* dans l'édition de Dufresnoy, vol. III, p. 512 et celle de Rapilly, vol. II, p. 473, le titre devient : *A une Dame qui fasoit force promesses à ses amans*. Le rondeau à Salel est intitulé dans le *Recueil*, p. 45, *Rondeau sur la Devise de Salet* (sic) *varlet de chambre du Roy* ; Desprès, p. 45, le donne sous le titre : *Sur la devise de Hugues Salel ;* Dufresnoy, vol. III, p. 507 ; éd. Rapilly, vol. II, p. 139 ; Jannet, vol. II, p. 171, et Voizard, p. 315, ajoutent *valet de chambre du Roy François Ier* ; Dufresnoy met en tête du titre *Autre Rondeau*. Le poème entier, n° (1) *supra*, apparaît dans le *Recueil*, p. 71, divisé en deux poèmes, *Non estre ingrat des biensfaictz*, et *Huictain*. La seconde moitié seule se trouve dans les éditions de Lenglet-Dufresnoy, vol. III, p. 517 ; Rapilly, vol. II, p. 370 ; Jannet, vol. III, p. 117, et Després, p. 450, sous le titre d'*Autre Épigramme*, *Epigramme* et *Huictain* respectivement. Le second poème, (2) *supra*, a pour titre, dans le *Recueil*, p. 53, et dans Jannet, vol. III, p. 113, *Dixain de n'oser descouvrir*

semble le plus à son modèle. Pour l'épigramme de ce genre il doit beaucoup à Martial — sans doute grâce à Marot — et l'on pour-

son affection : Dufresnoy, vol. III, p. 511 et l'éd. Rapilly, vol. II, p. 473, lui donnent celui d'*Amours qu'on n'ose découvrir*. Dufresnoy le faisant précéder de *Autre epigramme*. Le suivant (3) *supra*, apparaît dans le *Recueil*, p. 42, sous la simple dénomination de *Rondeau*, de *Autre Rondeau* dans l'éd. de Dufresnoy, vol. III, p. 505. L'éd. Rapilly, vol. II, p. 132, celle de Jannet, vol. II, p. 168 et Voizard, p. 314, emploient le titre : *A un pour avoir de l'argent*. Lenglet-Dufresnoy remarque : « Ce Rondeau sent bien son Marot qui manque d'argent à tout moment, et qui en demande à un grand Seigneur. » Le poème nº 4 *supra*, devient ,dans le *Recueil*, p. 44, *Rondeau sur chascun soit content de ses biens, qui n'a suffisance il n'a rien* ; Dufresnoy, vol. III, p. 506, l'édition Rapilly, vol. II, p. 133, Jannet, vol. II, p. 167, Després, p. 450, Héricault, p. 206, et Voizard, p. 313, l'intitulent : *Sur ces mots :*

Chacun soit content de ses biens,
Qui n'a suffisance n'a riens.

Paul Lacroix *(Bibliophile Jacob)* a réimprimé le *Recueil* en question. Il décrit l'original comme un petit in-8º de 56 fols. non paginés, en italique, lui attribue quatre éditions, et lui donne comme page-titre : *Recueil de vraye Poësie francoise prinse de plusieurs Poëtes, les plus excellentz de ce regne. Avec privilège du Roy pour cinq ans*, 1544. *De l'imprimerie de Denys Janot, imprimeur du Roy, en langue francoyse, et libraire juré de l'Université de Paris. On les vend au Palais en la gallerie par où l'on va à la chancellerie, es bouticques de Jan Longis et Vincent Sertenas libraires*. La Bib. de l'Arsenal possède deux exemplaires de la seconde édition : *Le Recueil de Poesie Francoyse, Prinse de plusieurs Poëtes, les plus excellentz de ce regne. A Lyon, par Jean Temporal*, 1550. Non paginé, marque typographique nº 186 (Silvestre), sur le titre et la dernière page. Un seul de ces exemplaires est complet. La Bib. de l'Arsenal possède de plus un exemplaire de la quatrième édition qui porte un titre différent : *Poesie Facecieuse, extraitte des œuvres des plus fameux Poëttes de nostre siecle. Imprimé nouvellement. A Lyon, par Benoist Rigaud*, 1559. Marque typographique nº 1302 (Sylvestre). Les références données *supra* l'ont été pour cette édition, qui offre l'avantage de la pagination. C'est celle-là que Lacroix prit pour base de sa réimpression. Il en donne le titre complet, en supprimant les mots : *des œuvres*. Lacroix confond évidemment la quatrième édition avec le second exemplaire de la seconde édition. Il y ajoute un appendice contenant les onze pièces — dont aucune n'est de Sainte-Marthe — que l'on trouve dans la première et la seconde édition et qui sont omises dans la quatrième, et il donne dans son introduction une liste des six pièces de vers, dont une de Saint-Gelais, qui furent ajoutées dans la quatrième édition ; mais aucune n'est de Charles de Sainte-Marthe.

Le *Recueil*, au moins dans ses deux premières éditions, contient cent-vingt-cinq poèmes, tous anonymes, à l'exception de cinq. Un de ceux-ci est de Sainte-Marthe, *A Marot, du faulx bruict de sa mort, P. F.*, p. 59. Quant aux anonymes, il y en a vingt-quatre de Sainte-Marthe, au moins un, *Douleur et Volupté*, d'Héroet ; un autre, *Un mary se voulant coucher*, est selon toute probabilité de Mellin de Saint-Gelais, et un assez bon nombre sont peut-être vraiment de Marot. Ceci justifie assez mal la remarque de Dufresnoy, vol. III, p. 493 : « Ce recueil ne contient gueres autre chose que des poésies de Marot et de son amy Saint-Gelais », et non mieux ce qu'en dit Lacroix, *op. cit.*, p. VI, « composé pour la plus grande partie de pièces inédites ou nouvellement imprimées de Clément

rait produire beaucoup de preuves de son adresse en ce genre

Marot ». Lacroix ajoute encore que l'éditeur — qu'il incline à identifier avec Des Essarts — « a glissé dans son Recueil quelques pièces qui n'étaient pas de Clément Marot [1]. »

J'aurais pu croire que Jannet n'avait pas consulté la réimpression de Lacroix, étant donné qu'il n'ajoute rien à la sélection de poèmes faite dans le *Recueil* par Dufresnoy, s'il ne s'était par deux fois *(cf. supra)* reporté aux titres du *Recueil*, quand Dufresnoy s'en éloigne. S'il l'a consulté, c'est un fait digne de remarque qu'il n'ait rien ajouté à la sélection de Dufresnoy, ni mis en doute la paternité des poèmes attribués à Marot. Il est aussi curieux que Dufresnoy n'ait pas été frappé de l'omission des six poèmes de Sainte-Marthe dans les premières éditions de Marot, spécialement dans celles qui suivirent la publication du *Recueil*.

Les autres poèmes de Sainte-Marthe compris dans le recueil sont, outre les six dont nous nous sommes déjà occupé (réimpression de Lacroix, pp. 50, 40, 66, 48, 38, 40) :

1° *Le Cueur reprend l'œil de regard trop vollaige, & le prie de s'en retirer. Vers Alexandrins, P. F.*, p. 36. Dans le *Recueil*, p. 19. — Lacroix, 17. — les huit derniers mots sont omis.

2° *A Marot. Du faulx bruict de sa Mort, P. F.*, p. 59 (*cf. infra*, p. 293). Dans le *Recueil*, p. 77 — Lacroix, p. 73 — cette pièce est intitulée : *Saincte-Marthe à Marot.* Lenglet-Dufresnoy la donne dans les œuvres de Marot sous le titre d'*Epigramme de Saincte-Marthe à Clément Marot sur le bruit de sa mort*, vol. III, p. 521, mais l'attribue à « Scevole, ou Gaucher de Sainte-Marthe, premier medecin du Roi François premier et contemporain de Clément Marot. »

3° *A Monsieur le baron de Bressieux, D'un qui mesdisoit de luy en son absence, P. F.*, p. 59. Dans le *Recueil*, p. 47 — Lacroix, p. 42 — cette pièce est intitulée : *Dizain d'un qui mesdisoit d'un aultre en son absence.*

4° *De s'Amie et de soy, P. F.*, p. 60. Intitulée dans le *Recueil*, p. 76. — Lacroix p. 72, — *Autre* (quatrain) *des Mesdisantz.*

5° *A un grand prometteur sans effect, P. F.*, p. 63. *Le Recueil*, p. 73. — Lacroix, p. 68 — laisse le mot *grand*, mais ajoute *Triolet.*

6° *A un Maistre d'hostel d'un Abbé detractant de luy, P. F.*, p. 64. Intitulée dans le *Recueil*, p. 48. — Lacroix, 43. — *Du Maistre d'hostel de Monsieur de Boessieux* (pour Bressieux) *qui detractoit d'autruy.*

7° *A un usurier. Virlay, P. F.*, p. 64. Le titre est changé dans le *Recueil*, p. 78. — Lacroix, p. 74 — en *D'un usurier. Virelay.*

8° *Que sans argent, Amour est mal asseuré, P. F.*, p. 65. Intitulée dans le *Recueil*, p. 56. — Lacroix, p. 51. — *Amour est mal asseuré sans argent.*

9° *A un ord Villain qui, en compaignie de Dames, jactoit la grosseur de son Membre, P. F.*, p. 35. Dans le *Recueil*, p. 70. — Lacroix, p. 65. — on a omis les mots *ord villain.*

10° *A un brave qui menaceoit chascun, P. F.*, p. 69. Le titre est le même dans le *Recueil*, p. 53. — Lacroix, p. 50.

11° *A noble Edmond Odde, Seigneur de Triors. Du cloistre de la Langue, P. F.*, p. 72. Le *Recueil*, p. 19. — Lacroix, p. 17. — donne simplement comme titre *Du cloistre de la Langue.*

12° *Qu'on ne doibt desister de poursuivre son entreprise, quoy qu'on ayt des competiteurs, P. F.*, p. 75. Le titre du *Recueil*, p. 55. — Lacroix, p. 49. — est *De ne desister de poursuivre son entreprise.*

13° *D'un qui avoit revelé son secret, P. F.*, p. 76. Même titre dans le *Recueil*, p. 54. — Lacroix, p. 49. — ; léger changement au vers 6.

d'imitation [1]. Deux ou trois suffiront. Sainte-Marthe, comme d'autres esprits libéraux, devait nécessairement lancer quelques traits aux moines, spécialement aux Franciscains. Voici la meilleure parmi plusieurs épigrammes à leur adresse :

Du mesme (i.e. un Cordelier) parlant apres sa Mort a ses Freres.

Sus, lisez tous, Freres, diligemment
Que dit l'Escot du merite condigne,
Car l'on ma dit icy apertement
A me saulver mon Merite estre indigne.
Mais j'ay monstré à Jesu Christ, par signe,
Qu'il ne debvoit me faire tel exces.
Lisez, lisez en ce Docteur tresdigne,
Car j'ay espoir d'en gagner mon proces,

P. F., p. 46.

Dans une autre, Sainte-Marthe répète une plaisanterie de Rabelais :

D'un evesque portatif [2].

Monsieur l'Evesque portatif,
Oster un R vous fauldra.

14° *A un estant jaloux de s'Amye*, *P. F.*, p. 77. Dans le *Recueil*, p. 53. — Lacroix, 48 — cette pièce est intitulée : *Dizain d'un jaloux de s'Amye*, et le troisième vers est changé.

15° *A André Tardivon Courrier de Romans*, *P. F.*, p. 89, intitulée dans le *Recueil*, p. 44. — Lacroix, p. 39 — *Rondeau, Mal sur Mal estre santé ;* la ponctuation et, conséquemment, le sens du neuvième vers sont différents.

16° *A R. Pere en Dieu Monseigneur Anne de Grolée, Abbé de Saint-Pierre de Vienne*, *P. F.*, p. 166. Porte pour titre dans le *Recueil*, p. 27. — Lacroix, p. 24. — *A Monsieur de Boessieux, Abbé de Saint-Pierre de Vienne.*

17° *A un superbe Detracteur*, *P. F.*, p. 176. Porte le même titre dans le *Recueil*, p. 22. — Lacroix, p. 20.

18° *A une Dame ingrate, Pour un Gentilhomme, prenant congé d'elle*, *P. F.*, p. 186. Dans le *Recueil*, p. 25. — Lacroix, p. 23 — porte le titre d'*Epistre d'un Gentilhomme à une dame en prenant congé d'elle.* Le vers 28 diffère.

1. Il y a trente-sept épigrammes de cette espèce dans le volume de Sainte-Marthe. Outre celles qui ont été déjà données, les plus dignes d'attention sont les suivantes :

A René le Fevre, Que sur toutes bestes, l'homme est à craindre, *P. F.*, p. 12. *Cf. infra* p. 294.

Au Painctre qui avoit portraict un Moyne au vif, *P. F.*, p. 19.

De la variable & diverse signification de ce nom Escot, *P. F.*, p. 45.

D'un Moyne et de la femme d'un Libraire, *P. F.*, p. 67.

D'une Dame qui mal parloit de luy, apres avoir esté par luy extollée jusqu'au ciel, *P. F.*, p. 50.

D'aulcuns siens parents mais maulvais Amys, *P. F.*, p. 52.

A un superbe Detracteur, *P. F.*, p. 176.

2. C'est-à-dire *in partibus*. Dans le catalogue de la bibliothèque de Saint-Victor, Rabelais parle « des potingues des evesques potatifs ». *Œuvres*, vol. I, p. 249.

Puis, si le nom est potatif,
C'est ce que mieulx vous conviendra.

P. F., p. 28.

Rabelais lui-même pourrait bien avoir été le modèle d'un portrait satirique d'un buveur Franciscain :

A un Docteur seraphiqué par compotations vespertines.

Monsieur le Docteur, par ta Foy,
As tu tant estudié que beu ?
Si respondz que non je t'en croy,
Aussy l'avois je tousjours creu
Long temps y a que l'ay cogneu
A la couleur de ta medalle :
Car l'estudiant advient tout palle,
Et par estude exterminé ;
Mais celuy qui bon vin avalle
Est (comme toy) illuminé.

P. F., p. 71.

Un huitain en ce genre, mais qui n'est pas des meilleurs, fut assez méchamment cité par Du Verdier, « pour montrer seulement le style de l'auteur » :

A un quidem, qui se disoit homme de bien.

Tu te fais tant homme de bien,
Si ainsi est, n'est peu de chose ;
Ce neantmoins je n'en croy rien
Quoyque ton cerveau te propose :
Car le Sainct Evangile expose
Que nul n'est bon, fors seullement
Le Seigneur Dieu, certainement
Tu n'est pas Dieu, mais pecheur. Doncques
Je te diray tout haultement
Qu'homme de bien tu ne fuz oncques.

P. F., p. 16.

Ce qui vient d'être dit suffit à montrer que, de parti-pris, Sainte-Marthe s'attacha exactement aux pas du « poete scavant » comme il se plut à appeler Marot. Le disciple ne se borna pas à l'imitation de sa manière et au choix des mêmes sujets ; il se laissa spontanément pénétrer par les idées de son modèle. Par exemple, Marot prenait intérêt à la gloire de sa langue maternelle. Suivant l'exemple donné par son éditeur, Geoffroy Tory [1], il

1. Dans son *Champfleury*, *cf.* Tilley, *Lit. of the French Renaissance*, vol. I, pp. 32 et 33.

voulut contribuer pour sa part à son enrichissement. Sa traduction des *Métamorphoses*, notamment, devait être une « décoration grande en nostre langue » [1] ; comme lui, Sainte-Marthe repoussa l'idée de « deprimer l'exercise de la mienne Langue Vulgaire » et exprima dans sa dédicace à la duchesse d'Etampes sa conviction qu'il ne pouvait offrir de « plus louable sacrifice à ma nation que d'illustrer sa Langue selon mon rudde Esprit [2] ». Et ceci à une époque — Sainte-Marthe lui-même en est notre garant — où les vers composés en langue vulgaire n'étaient pas considérés comme dignes de l'attention des gens instruits. « Que direz-vous », demande-t-il à son père :

> Que direz vous quand vous viendrez à lire
> L'œuvre Francois de celuy, qui escrire
> Selon raison et vostre jugement,
> Pour s'acquitter, debvoit tout aultrement ?
> . . . . . .
> Si demandes, pourquoy doncques ma Muse
> (Veu qui puis plus) à ces Fatras m'amuse,
> Et que soubdain je ne mets en avant
> Œuvre sentant homme qui soit scavant :
> . . . . . .
> Avec le temps (sans de rien se jacter)
> On verra bien celà qu'il (mon esprit) scait traiter.
> *A son Seigneur et Pere, etc.*, *P. F.*, pp. 148 et 149.

Si, dans le poème d'où ces vers ont été tirés, Sainte-Marthe ne cherche pas à donner en faveur de la poésie en langue française d'autre raison que le charme qu'elle offre comme récréation agréable, nous le verrons plus loin déployer assez de vigueur pour défendre le français.

En ceci, Sainte-Marthe ne s'inspira pas que de Marot. Dolet venait de publier sa *Maniere de bien traduire d'une langue en aultre* [3], livre destiné à servir d'arrhes pour un ouvrage plus important et déjà composé, l'*Orateur Francoys* [4], et Sainte-

1. *Marot au Roy, touchant la Metamorphose*, *Œuvres*, vol. III, p. 154.

2. *P. F.*, p. 3.

3. La dédicace à de Langey est datée de *ce dernier jour de may*. Tilley, vol. I, p. 33, en note, *op. cit.*, en fait connaître une réimpression moderne, due à Techener.

4. C'est ce livre dont l'existence fournit à Du Bellay un motif de ne pas s'occuper de l'orateur comme il le fit du poète, *Deffence*, p. 161. Peut-être ignorait-il que l'ouvrage contenait un chapitre sur *l'Art Poetique* aussi bien que sur *l'Art Oratoire*. Relativement à l'approbation de Du Bellay, le passage suivant a un

Marthe lui manifesta aussitôt son admiration dans un dizain qui en accompagna la publication [1]. Dolet nous donne, comme l'une des raisons pour lesquelles il composa son livre, son désir d' « illustrer » la langue française ; et c'est probablement à lui que Sainte-Marthe emprunta la phrase que Du Bellay devait rendre fameuse. « L'une (raison) est que mon affection est telle envers l'honneur de mon pais que je veulx trouver tout moyen de l'illustrer », écrit Dolet, « et ne le puis mieulx faire que de celebrer sa langue comme ont faict Grecs et Romains la leur [2] ». Dans le dizain que Sainte-Marthe publia à nouveau dans la *Poesie Francoise*, son propre enthousiasme pour le français n'est pas moins clairement apparent que son admiration pour Dolet :

Pourquoy es tu d'aultruy admirateur
Vilipendant le tien propre langaige ?
Est ce (Francois) que tu n'as instructeur,
Qui d'iceluy te remonstre l'usaige ?
Maintenant as, à ce, grand advantaige,
Si vers ta Langue as quelque affection,
Dolet t'y donne une introduction
Si bonne en tout, qu'il n'y a que redire,
Car il t'enseigne (ô noble invention)
D'escrire bien, bien tourner et bien dire.

Une longue épître, *Aux Francoys, en recommandation du Livre de Dolet* [3], jette une plus grande lumière sur l'attitude de Sainte-Marthe que ne fait le dizain. Par ses efforts, Dolet, dit le poète,

certain intérêt : « Il te fault garder d'usurper mots trop approchants du latin ; et peu usités par le passé ; mais contente toy du commun, sans innover aulcunes dictions follement, et par curiosité réprehensible. Ce que, si aulcuns font, ne les ensuy en cela ; car leur arrogance ne vault rien et n'est tolerable entre les gens scavants. Pour cela n'entends pas que je dy, que le traducteur s'abstienne totallement de mots qui sont hors de l'usage commun ; car on scait bien que la langue Grecque, ou Latine est trop plus riche en dictions que la Francoyse qui nous contrainct souvent d'user de mots peu frequentes. Mais cela se doibt faire à l'extrême nécessité, etc. » *Maniere de bien traduire*, p. 14.

1. Dans la *Maniere de bien traduire*, p. 33, il est intitulé *Au lecteur Francoys, Dixain de Saincte-Marthe*. Réimprimé dans la *Poesie Francoise*, p. 78, ce titre devint *Aux Francois, du Livre de Dolet, de la langue Francoise*. Les deux versions ne diffèrent que par l'orthographe de trois mots : *Francoys, langage et usage*. M. Chamard le cite, et voit dans son auteur un des précurseurs de Du Bellay, *Joachim Du Bellay*, p. 10 ; il en reparle dans son compte-rendu de l'œuvre de P. de Longuemare. Rev. d'Hist. Litt., 1903, p. 349. Il a été réimprimé par R. C. Christie, *Etienne Dolet*, p. 357.

2. *Op. cit.*, pp. 3 et 4.

3. *P. F.*, p. 177. Le titre complet est *Aux Francoys, en recommendation du Livre de Dolet, de la maniere de traduire, puncteur & accentuer en nostre Langue.*

L'immortel bruict de sa Langue procure
Pour au Francoys, Francois habituer ;

P. F., p. 177.

Il a composé son livre

ô noble esprit Francoys,
Affin que tien (non plus à aultruy) sois.
Ibid.

Et en lui-même, le livre

te sert de perfaict exemplaire,
Non seulement en ta Langue vulgaire,
Pour bien parler ou escrire (combien
Que cela seul te soit nompareil bien)
Mais...
... à plain entendre la Latine.

Ibid., p. 178.

Plus loin, Sainte-Marthe exhorte en ces termes ses compatriotes :

Parquoy, Francoys, si dans ton cueur tu aymes
Ta nation, ton honneur et toy mesmes
Demonstre toy du Bien recognoissant
Qui est moyen que ton bruit va croissant, *etc.*

Ibid., p. 179 et 180.

Dolet, dit-il, a montré que la langue abonde en « graves mots, termes et dictions » et de plus qu'elle est « tres antique et noblement famée ». Il continue avec plus d'éloquence :

Ce labeur est à nostre Langue lustre
Pour l'advancer, et rendre tresillustre,
Pour l'advancer et poulser en avant
En luy gardant le los qu'avoit davant.
Ne veulx tu donq', ô Francois, y entendre ?
Ne veulx tu donc virilement contendre
Contre quelcuns Barbares estrangiers [1],
Qui les Francoys disent estre legiers ? *etc.*

Ibid., pp. 180 et 181.

Avecques exhortation à tous lettrés Francoys, s'aymer et soubtenir l'un l'aultre. Il est à remarquer que ce poème et le Dizain reproduisent mal le titre du livre de Dolet. M. Chamard a attiré l'attention sur ce poème, Rev. d'Hist. Litt., *loc. cit.*, p. 349. Il est surprenant que Christie n'y ait fait aucune allusion.

1. Sainte-Marthe intervertit ici les rôles. Dolet avait écrit en parlant de son livre : « pars le moins pense que c'est commencement, que pourra parvenir à fin telle, que les estrangiers ne nous appellent plus Barbares, p. 6.

Comparant la France avec d'autres nations, il est encore prêt à rompre une lance en sa faveur :

> Qu'à l'Italie ou toute l'Allemaigne
> La Grece, Escoce, Angleterre ou Hespaigne
> Plus que la France ? est ce point de tous biens ?
> Est ce qu'ilz ont aux Arts plus de moyens ?
> Ou leurs Espritz plus aiguz que les nostres ?
> Ou bien qu'ilz sont plus scavants que nous aultres ?
> Tant s'en fauldra que leur vueillons cedder,
> Que nous dirons plus tost les excedder.
>
> *Ibid.*, p. 181.

Ce passage n'est pas le seul du poème où l'on perçoive la note que, neuf ans plus tard, Du Bellay fera retentir avec plus de puissance [1]. « Que sert-il », s'écrie Sainte-Marthe.

> Langue estrange tourner
> Si la tournant tu ne la scays orner [2] ?
>
> *Ibid.*, p. 178.

Et plus loin :

> Il t'a monstré tresfacille maniere,
> Comment pourras getter ton fondement
> Sur le latin, puis bastir bellement :
> Donnant à ce, la matière propice,
> Pour eslever en l'Air ton edifice [3].
>
> *Ibid.*, p. 180.

Toutefois, le passage le plus remarquable en ce sens est le suivant, avec sa réminiscence d'Horace [4] :

> Quelcun pourra Paintre de nom se faindre,
> Mais s'il ne peut aulcune image paindre
> Ou, la paignant, s'il n'accomode point,
> Ainsy qu'il fault, les couleurs à leur poinct,
> Le debvons nous paincire penser ou dire ?
> Rien n'est aussi, en quelque Langue escrire,
> Sans y avoir des mots varieté,
> Et en user en leur proprieté.

1. *Cf.* La *Deffence* de Du Bellay, liv. I, les quatre premiers chapitres, esp. pp. 50-52, 63-64, 73-74, 76, 80-81.
2. *Cf.* Du Bellay, *op. cit.*, pp. 84-89.
3. *Cf.* Du Bellay, *op. cit.*, pp. 99-102.
4. *Cf. Ars Poetica*, 86.
   « Descriptas servare vicas operumque colores
   Cur ego si nequeo ignoroque poeta salutor ? »

Il faut avoir avecques cest usaige
Bon jugement & doulceur de langaige,
Y ajouxtant (pour la perfection)
Ordre d'accents et punctuation.

Ibid., p. 179.

S'il serait téméraire d'avancer que ce passage renferme déjà la théorie, répandue par la Pléïade, que le poète doit avoir reçu des dons naturels et aussi s'être longuement exercé, doit être « porté de fureur et d'art », il contient au moins l'idée de l'art — idée dont on a dit qu'elle était le présent de l'Italie à la Renaissance française [1] — et il prouve que les idées de son auteur étaient bien en avance sur celles de son temps. Si Sainte-Marthe ne peut justement prétendre à des honneurs tels que ceux que lui décerne Dolet, qui remerciait son ami de son admiration en lui reconnaissant un style tel

... touchant nostre parler,
(Parler Francoys, plaisant à touts humains)
Que jusqu'au Ciel on veoit ton los aller [2],

on doit au moins lui reconnaître le mérite d'avoir, de si bonne heure, fait quelques tentatives de critique théorique, même faibles. Il avait aussi, semble-t-il, des théories personnelles sur la rime comme sur la morphologie : « Tu pourras aussi redarguer », écrit-il, dans sa lettre au lecteur où il est question des *errata*, « que, en la rhythmie, je semble ne faire deue observation des terminations : comme rythmant tant & tent ; ance & ence ; ante, ente ; aistre, estre ; aire, ere ; ange, enge ; cer, ser ; ouse, ose ; né, n'ay ; & semblables. Mais je te pry ne t'advancer a m'en reprendre jusques à ce qu'auras sceu ma fantaisie. Je n'observe aussi la termination des premieres personnes des verbes : comme dys, dy ; veois, veoy ; & semblables : m'accommodant au commun usaige, jusqu'à ce que plus amplement en ays traicté en mon Livre de la conjunction des quatre Langues, lequel je te prepare [3] ».

L'enthousiasme de Sainte-Marthe pour sa langue maternelle, ses idées élémentaires sur la composition, la rime ou les terminaisons, tout cela à moins d'importance, pour sa place dans l'his-

1. Gustave Lanson, *Hist. de la Litt. française*, pp. 218 et 219.
2. *Etienne Dolet, A S. Marthe. Livre de ses Amys*, *P. F.*, p. 232, *cf. infra* p. 303.
3. *P. F.*, p. 224.

toire de la Renaissance française, que ses imitations précoces de modèles italiens. M. Faguet a dit que le Pétrarquisme consistait en une collection de formules, parfaitement définies et consacrées, dans lesquelles le poète peut puiser à loisir. Dans le même passage [1], cet auteur remarque que le programme du parfait Pétrarquiste serait difficilement mieux tracé qu'il ne l'est par Du Bellay dans sa satire *Contre les petrarquistes :*

Ce n'est que feu de leurs froides chaleurs,
Ce n'est qu'horreur de leurs feintes douleurs,
Ce n'est encor de leurs soupirs et pleurs,
Que vent, pluie, et orages ;
Et bref, ce n'est à ouïr leurs chansons
De leurs amours, que flammes et glaçons,
Flèches, liens, et mille autres façons
De semblables outrages.
. . . . . .
De vos beautés, ce n'est que tout fin or,
Perles, cristal, marbre et ivoire encor,
Et tout l'honneur de l'indique trésor,
Fleurs, lis, œilet, et roses ;
De vos douceurs ce n'est que sucre et miel
De vos rigueurs, n'est qu'aloès et fiel,
De vos esprits, c'est tout ce que le ciel
Tient de grâces encloses.

Le phénomène ainsi décrit n'eut lieu en France qu'après que les plus grandes intelligences eurent subi les influences italiennes, pendant une quarantaine d'années, et l'on pourrait lui donner comme date la découverte supposée de la tombe de Laure, en 1533. Cet événement intéressa François Ier, qui commanda un somptueux tombeau pour Avignon et composa même à cette occasion des vers [2] qui excitèrent, naturellement, à l'émulation et aux compliments les poètes du royaume. Marot saisit cette occasion pour rendre hommage au Roi :

1. *Desportes*, Rev. des Cours et Conférences, vol. I, p. 418. *Cf.* aussi *Le Seizième siècle*, p. 301.

2. Ils sont reproduits par Blanchemain, étant compris dans la note de La Monnoye sur un poème de Saint-Gelais, *cit. infra, Œuvres de Melin de Sainct-Gelays*, vol. II, p. 166. C'est La Monnoye qui les attribuait à François Ier. Blanchemain émet l'hypothèse qu'ils pourraient être en réalité de Saint-Gelais, *ibid.*, vol. I, p. 44 en note.

O Laure, Laure, il t'a esté besoing
D'aymer l'honneur et d'estre vertueuse
Car François Roy sans cela n'eust prins soing
De t'honorer de tumbe sumptueuse, *etc.*

Du Roy et de Laure, *Œuvres*, vol. III, p. 39.

Saint-Gelais avait tout prêts un dizain et un huitain sur le même sujet ; dans ce dernier il se demande qui devait le plus au Roi [1], de ses sujets, de Laure ou de Pétrarque. Macrin alla plus loin et discuta la question en vers latins [2], afin de savoir qui, du Roi ou de Pétrarque, avait mieux travaillé à la gloire de Laure, et ce sujet devint populaire parmi les poètes de moindre importance tels que Tagliacarne, évêque de La Grasse, qui nous dépeint, en latin aussi, Phœbus en train de se féliciter de ce que François Ier ait voulu faire revivre la gloire de son laurier [3]. Il est curieux de retrouver les effusions de ces deux derniers dans un volume, contenant aussi un poème qui montre les sympathies italiennes d'un autre poète, Colin, qui, peu de temps après, traduisit le *Cortegiano* [4], *Jacobi Colini ad Federicum Fregosium Musa loquitur* [5]. Le fait qu'une imprimerie française publia cette même année un ouvrage inspiré et pénétré de Pétrarque, les *Opere Toscane* de Luigi Alemanni [6], dédié au Roi, peut avoir donné plus d'intensité au courant intellectuel déjà orienté vers l'Italie. En tout cas, à partir de ce moment, on ne cessa de s'intéresser vivement à Pétrarque et de l'imiter, gauchement, à vrai dire, jusqu'à ce que les poètes de la Pléïade aient imprimé au mouvement le sceau de leur génie. A la date de 1535, le nom de Pétrarque était assez connu pour que Saint-Gelais put parler de lui comme de quelqu'un connu de tous :

Car il (amour) est trop rusé
Et n'en croyez Petrarque ni Ovide.

Œuvres, vol. III, p. 5.

1. *Œuvres*, vol. II, p. 165 et III, p. 3.
2. Compris dans *Benedicti Theocreni... Poemata*, fol. Eij r°.
3. *Benedicti Theocreni... Poemata* ; dans le dernier de ses trois poèmes sur ce même sujet : *De rege Francisco et Laura Francisci Petrarchæ amica ; De eadem*, fol. Ej v° ; *De eadem*, fol. Eij r°.
4. En 1537, l'année qui suivit la publication du volume en question.
5. *Op. cit.*, fol. Giiij.
6. Sur la page-titre, sous la salamandre du Roi est inscrite la légende « Sovr'ogni uso mortal m'è dato albergo ».

En 1537, Almaque Papillon parle de lui dans les vers suivants comme du poète de l'amour par excellence. Argent s'adressant à Cupidon, lui dit :

> Mays en premier de toy triumpheray
> Et deshonneur de vaincu te feray,
> Et si auray d'un nouveau dieu la marque
> Pour en ton lieu estre mys en Petrarque.

Le Victoire et Triumphe d'Argent contre Cupido, fol. Aviij v°.

En 1540 Dolet donne Aretino, Sannazar, Pétrarque et Bembo comme autorités pour la composition en langue vulgaire [1] et, vers 1542 les imitations du poète italien étaient devenues si nombreuses qu'Heroet put écrire :

> Ne recevez Dames, aulcune craincte
> Quand vous oyez des doloureux la plaincte.
> Tous les escripts et larmoyants autheurs,
> Tous le Petrarcque et ses imitateurs,
> Qui de souspirs et de froydes querelles
> Remplissent l'air en parlant aux estoilles,
> Ne facent point soupsonner qu'à aymer
> Entre le doulx il y ayt de l'amer.

La parfaicte amye, p. 70 *et seq.*

Avant qu'Heroet n'écrivit ces vers, les principaux imitateurs de Pétrarque et des Pétrarquistes italiens étaient Marot, Saint-Gelais et Salel. Bien que les *Six sonnetz de Petrarque* de Marot fussent encore à venir, il avait déjà composé les deux seuls sonnets publiés en France à cette date ; et ses *Visions de Petrarque*, traduction d'une des *Canzoni* [2], avaient paru dès 1534, dans les *Fleurs de Poesie Francoyse* [3]. D'autres traces de l'influence du grand poète italien ne manquent pas dans les premières œuvres de Marot. En 1536, il avait écrit un épigramme à Saint-Gelais, *A soy mesmes, De Madame Laure*, et même, avant 1533, lui dont la veine naturelle s'exprime mieux dans la cynique *Chanson* « Le cueur de vous ma présence désire [4] », essaya d'exprimer en vers cet amour purifié par l'imagination que Pétrarque dévoila aux

1. *Op. cit.*, p. 4.
2. *Sonetti e Canzoni*, n° CCCXXIII.
3. *Hecatomphile..., les Fleurs de Poesie Francoyse.*
4. *Œuvres*, vol. II, p. 186.

poètes français de la Renaissance. Sa délicate *Chanson* « J'ayme le cueur de m'amye [1] », et son épigramme « *De l'amour chaste* [2] », avec sa conclusion éthérée, « Je l'ayme tant que je ne l'ose aymer », en sont la preuve, et son huitain « *Sur la Devise : Non ce que je pense* [3] », possède le véritable ton Pétrarquiste. Les caractères d'un Pétrarquisme plus alambiqué se trouvent dans une de ses premières élégies, dans laquelle il déclare à sa maîtresse qu'il pourraît brûler sa lettre par

> L'amoureuse flamme
> Que mon las cueur pour voz vertus enflamme.
>
> *Œuvres*, vol. II, p. 37.

Pour ce genre de métaphores, Marot devait sans doute plus aux Italiens contemporains qu'aux poèmes de Pétrarque.

M. Vianey a remarqué [4] que Marot avait probablement pris son goût pour le huitain et pour les images italiennes de convention aux Strambottistes, particulièrement à Tebaldeo dont le tempérament ressemblait beaucoup plus au sien que celui de Pétrarque. Plusieurs des exemples fournis par M. Vianey étaient écrits avant 1537, par exemple, *A Anne, qu'il regrette*, un véritable Strambotte sicilien. *Du partement d'Anne, De son feu, et de celluy qui se print au Bosquet de Ferrare* [5]. Mais ses premières œuvres laissent paraître beaucoup d'autres signes d'influence italienne. Il dépeint le soleil brillant à l'instant où il voit sa maîtresse, tandis qu'il ne voit partout que nuit noire s'il cesse de la regarder ; il remercie Vénus de lui avoir fait aimer une maîtresse d'une telle beauté que Cupidon se mettrait à l'aimer s'il n'avait plus son bandeau sur les yeux, — et il déclare encore que Cupidon a changé son arc pour celui de Diane [6]. Il nous représente Cupidon prenant sa maîtresse pour Vénus [7] et fait à celle-ci la promesse — si caractéristique de la Renaissance — que ses vers l'immortaliseront [8]. Il serait inutile de multiplier ces

1. *Œuvres*, vol. II, p. 190.
2. *Ibid.*, vol. III, p. 38.
3. *Ibid.*, vol. III, p. 16.
4. *Le Pétrarquisme en France au XVI^e siècle*, pp. 45 et 46.
5. *Œuvres*, vol. III, pp. 16, 31 et 60.
6. *Ibid.*, vol. III, pp. 28 et 84 et II, p. 180.
7. *Ibid.*, vol. III, p. 44.
8. *A Anne tencée pour Marot, ibid.*, vol. III, p. 62.

exemples. Il est clair que Marot sacrifia à la nouvelle mode poétique dès ses débuts.

Saint-Gelais ne fut guère moins prompt que Marot à puiser aux mêmes sources d'inspiration et M. Vianey a déterminé dans quelle mesure [1]. Tous les exemples fournis par ce critique datent d'environ 1535 [2] ; c'est à la même époque que Saint-Gelais composa son poème imité d'Arioste : *O doulce nuict, O nuict heureuse et belle* [3] ; et encore son imitation du vingt-deuxième sonnet de Bembo [4], puis sa fameuse traduction de Sannazaro[5]. *Voyant ces monts de veue ainsi lointaine*, ne fut pas écrite après 1540. Dès 1534, une demi-douzaine des poèmes de Saint-Gelais furent, comme les *Visions* de Marot, imprimés dans les *Fleurs de Poesie Francoyse*, collection publiée pour faire suite à une traduction de l'*Hecatomphile* de Leon Battista Alberti [6]. Cet arrangement prouve par lui-même qu'on s'intéressait de plus en plus à la poésie italienne. Le Roi ne dédaigna pas de collaborer à ce volume qui contenait, mêlés à des vers dans le genre « Gaulois », des exemples de l'emploi des images pétrarquistes conventionnelles et des échos de Pétrarque lui-même, soit d'une sorte simplement verbale comme dans le refrain d'un *Chant Royal*,

1. *Op. cit.*, pp. 104-107.

2. C'est-à-dire qu'ils sont tirés par leur éditeur, Blanchemain, du *Ms. de la Rochetulon*, qu'il date de 1535. *Œuvres*, vol. III, p. 1. M. Vianey, *op. cit.*, p. 52 remarque seulement que ce ms. contient probablement les plus anciens emprunts de Saint-Gelais. Le fait est que tous les exemples qu'il cite (sauf ceux de Sannazaro et de Berni) ont été trouvés dans ce manuscrit.

3. *Nuict d'Amour*, *Œuvres*, vol. III, p. 99. *Cf.* Vianey, *op. cit.*, p. 52, et la note.

4. *Œuvres*, vol. III, p. 84.

5. *Œuvres*, vol. I, p. 78. J. M. Berdan, *The Migrations of a Sonnet*, Mod. Lang. Notes, vol. XXIII, pp. 33-36, émet l'idée que cette traduction est celle d'une version anglaise de Wyatt non encore publiée, et il se base sur des preuves fournies par la critique interne. Elle serait d'après sa théorie le résultat d'une rencontre de Wyatt et de Saint-Gelais en 1539 ou 1540. Mais *cf.* E. L. Kastner, *Mod. Lang. Rev.*, vol. II, p. 274 note, et IV, pp. 240-253.

6. Onze poèmes qui y sont contenus se trouvent dans l'édition de Saint-Gelais par Blanchemain, savoir : (1) vol. I, p. 82 ; (2) *Rondeau*, vol. I, p. 302 ; (3) et (4) deux dizains, vol. III, pp. 48 et 49 ; (5) Dizain, vol. III, p. 37 ; (6) et (7) deux huitains, vol. III, p. 285 ; (8) et (9) Huitains et dizain, vol. III, p. 280 et 281 ; (10) Huitain, vol. III, pp. 7 et 8 ; (11) Dizain, vol. III, pp. 2 et 3. Quatre de ces poèmes (nos 6, 7, 8 et 9) déjà attribués par Champollion-Figeac à François Ier, sont introduits à titre provisoire dans cette collection. Un autre, le no (1), est fermement attribué à Saint-Gelais comme il l'avait été à François Ier.

Desbender l'arc ne guerit pas la playe [1].

soit d'une sorte plus substantielle, comme dans les poèmes intitulés : *Le plus perfaict des amans conjortant sa Dame malade : Le perfaict des amans à sa Dame definissant quelle est le vraye Amour* [2], *Corroboration du ferme propos de la dame* [3] ; ou le poème qui fit naître ce « propos » : *Je n'ause estre content de mon contentement* [4]. Le livre est en somme un des premiers monuments des progrès du Pétrarquisme. Hugues Salel, le troisième Pétrarquiste du trio, peut très bien être défini comme un imitateur des caractères superficiels du Pétrarquisme. Evidemment intéressé par la manière et le sujet de la poésie de Pétrarque, il ne fut nullement frappé par son esprit. Ses *Œuvres*, publiées au début de 1540 et qui sont le véritable type des aspects les plus païens de la Renaissance, contiennent, outre une traduction et une paraphrase de Pétrarque [5], plus d'une réminiscence de ce poète.

C'est par exemple le thème du gant si souvent traité [6], ou la promesse, — faite seulement, il est vrai, par un des amis du poète et non par lui-même — que sa maîtresse, supérieure en vertus à Laure, jouira d'une aussi grande renommée [7]. Ce trait qui devait devenir le lieu commun de la Renaissance française comme de la Renaissance anglaise, indique clairement que le cercle auquel appartenait Salel recherchait les sujets traités par Pétrarque. Salel commence même un huitain sur le ton d'un vrai disciple de Pétrarque :

> La beaulté du corps n'est que monstre
> De la Vertu qui est en l'âme ;
>
> *Œuvres*, fol. 52 v°.

1. *Chant Royal d'ung Amant, Hecatomphile*, etc., p. 73. Le refrain est la traduction du dernier vers d'un sonnet de Pétrarque, le n° XC des *Sonetti e Canzoni.* :

« Piaga per allentar d'arco non sana. »

Il se trouve déjà dans l'*Adolescence Clementine* de 1532 de Marot, dans le *Chant royal dont le Roy bailla le refrain.*

2. *Op. cit.*, pp. 89 et 91. Attribué à François Ier par Champollion-Figeac.

3. *Op. cit.*, p. 93.

4. *Op. cit.*, p. 92. Attribué à François Ier par Champollion-Figeac.

5. Il traduisit un sonnet, le n° CCXXIV des *Sonnetti e Canzoni (Tiré de Pétrarque)*, *Œuvres*, fol. 47 r° et composa une paraphrase d'un autre, le n° XC des *Sonnetti e Canzoni (Dixain tiré de Pétrarque)*, *ibid.*, fol. 48 v°, *cf. supra*, n. 1.

6. *Envoyé avecques une paire de gantz*, *Œuvres*, fol. 46 r°. Il rappelle le sonnet de Pétrarque, le n° CXCIX des *Sonnetti e Canzoni.*

7. *Claude de Plays, secretaire de Madame la Daulphine, à la Marguerite de Salel*, *Œuvres*, fol. 51 r°.

mais la fin épigrammatique est dans le vrai style Gaulois. Salel, qui est philosophe païen [1], qui parle de l'amour avec sensualité, était en somme tout à fait incapable de reproduire l'idéalisme de Pétrarque. Sa vraie nature, malgré une véritable veine poétique, apparaît clairement dans une traduction de Pontanus [2], d'un sentiment très naturaliste ; dans ses « Blasons » de l'*Anneau* et de l'*Espingle* ; même dans son poème grossier et cynique, *A la Veille Amoureuse*, ou ses *Souhaits à une Dame Rigoureuse* [3]. Il est bien plus apte à singer les Strambottistes italiens que leur prétendu modèle et il n'est que naturel de tomber sur des descriptions de Cupidon torturé par Vénus, ou de l'amant torturé par Cupidon, ou du cœur trahissant le corps en y laissant pénétrer l'amour, ou de Cupidon installant dans le sein d'une dame la forge où il aiguise ses flèches [4]. On trouve en outre des plaintes sur la dureté et la froideur du cœur de la maîtresse du poète, des vers sur un bracelet, d'autres sur un soupir et la déclaration que le poète voudrait mourir, mais craint que la flamme de son amour ne le consume après sa mort [5]. La principale composition du livre, l'*Eclogue Marine*, sur la mort du Dauphin, avec ses refrains musicaux, « Chantez mes vers, chantez melancolie » et « Chantez mes vers, chantez dueil et tristesse [6] », n'est qu'une autre preuve des sympathies italiennes de Salel.

Si Marot, Saint-Gelais et Salel étaient les premiers imitateurs de Pétrarque, c'est eux que Sainte-Marthe devait aussi chercher à égaler. Nous avons vu quels étaient ses sentiments à l'égard

1. *Cf. De la misère et inconstance de la vie humaine, ibid.*, fol. 21 r° *et seq.*, dont voici la fin :

> « Il sembleroit en suyvant la sentence
> De plusieurs Grecz que n'avoir print naissance
> Seroit meilleur pour l'homme miserable,
> Ou, estant né en ce monde muable,
> Soudain par mort aller au lieu prospere
> Que tout vivant apres la mort espere. »
>
> Fol. 25 r°.

2. *Les troys degrez de la misère d'amour tiré de pontan, Œuvres*, fol. 49 v°.

3. Œuvres, fol. 58 r°, 59 r°, 43 r°, 49 v°.

4. *Cf.* pour chacun de ces concetti respectivement *Chant poetique auquel Cupidon est tourmenté par Venus, ibid.*, fol. 34 r°. *Epistre*, fol. 39 v° ; *Du cueur qui a trahy le corps y mettant amour*, fol. 46 v° ; *De la gorge d'une damoyselle*, fol. 45 v°.

5. *Cf.* pour ces concetti, *Du cueur, ibid.*, fol. 44 v° et *Huictain*, fol. 53 r° ; *Du brasselet*, fol. 50 v° ; *Huictain*, fol. 52 v° ; *L'amant passionné*, fol. 45 r°.

6. *Ibid.*, fol. 25 r° *et seq.*

de Marot ; son admiration pour Saint-Gelais, quoique moins abondamment exprimée, était pourtant nettement marquée. Il la manifesta dans les vers suivants :

> Chascun n'a pas son esprit tant fertile
> Que Sainct Gelays.
>
> *P. F.*, p. 52.

et il dépeint ailleurs Saint-Gelais

> Chantant des sons de sa sonante Lyre
> Plaisants à tous et utiles à lire.
>
> *P. F.*, p. 202.

Il doit à l'épigramme de Saint-Gelais, *A un Gand*, la substance d'une de ses plus heureuses imitations de la manière de Marot et une de ses épigrammes ressemblait assez pour la manière à celles du poète de Cour, pour avoir été insérée par un critique tel que La Monnoye parmi les poèmes de Saint-Gelais [1]. Si Salel et Sainte-Marthe partageaient la même manière de voir au sujet de la *Querelle des femmes* [2], ils sympathisaient encore sur d'autres points. Le rondeau adressé par Sainte-Marthe à son aîné au sujet de sa « devise » est plein d'admiration pour son « grand sens », sa « science » et la « prudence » qu'il avait acquises à l'école d'Apollon son maître [3]. Quoique les poèmes de Salel fussent

1. *Au Seigneur de Parnans, Qu'au bien d'Amour rien n'est plus nuisant que jouyssance*, *P. F.*, p. 13. Dans les *Œuvres* de Saint-Gelais, elle ne porte que le simple titre *Autre*. Blanchemain ajoute cette note sévère : « Ceci est un pur galimatias ». Le vrai titre montre bien que c'était un essai un peu gauche d'expression d'une idée platonique. Et aussi le dernier mot du dernier vers, *diminue*, est changé pour *continue* dans le Saint-Gelais de Blanchemain, ce qui en gâte complètement le sens. *Cf. infra* p. 181. Blanchemain a pris le poème dans l'édition de Saint-Gelais, publiée en 1719 par *Coustellier*, et se porte garant du fait que La Monnoye fournit les éléments nouveaux dans cette édition. *Op. cit.*, vol. I, p. 39.

2. *Cf.* Salel :

> « O noble sexe en ce monde produict
> Pour conserver nature humaine en estre
> Sexe sans qui l'homme seroit mal duyct,
> Bien qu'il se die aucunes fois le maistre,
> Que ne m'a Dieu en Nature faict naistre
> Plein de scavoir pour dignement escripre
> Les grandz Vertus que je voy apparoistre
> En vos espritz comme je le désire ? »
>
> *Œuvres*, fol. 39 r°.

3. *A Salel, valet de chambre du Roy, Sur sa devise*, *P. F.*, p. 90 ; *cf. supra*, p. 135, n. 6.

publiés depuis fort peu de temps, ses épigrammes et de plus longs poèmes devaient avoir circulé pendant quelque temps, et Sainte-Marthe les connaissait sans doute bien, même avant que le Roi n'en ait ordonné l'impression [1]. C'est sans doute à Salel que Sainte-Marthe doit l'idée de s'être inspiré d'Élien pour son *Tempé de France*, ce que lui avait fait pour son poème, *De la misère et inconstance de la vie humaine* [2]. Cette flatteuse imitation fut en fait assez remarquée pour que les contemporains se soient trompés sur l'auteur de certains poèmes de Salel, qui furent attribués à Sainte-Marthe [3].

Il était donc naturel que, dans ce qui devait être ses premiers essais de Pétrarquisme, Sainte-Marthe dût suivre la trace des trois poètes ses aînés et pratiquer davantage les concetti que l'idéalisme de Pétrarque.

Quand il nous parle des flèches de Cupidon cachées dans les yeux de sa maîtresse [4] ; de la prison de l'amour ou de la prison de son cœur [5] ; de la Fortune personnifiée envieuse de son

1. *S'ensuyvent les epigrammes qu'on a peu recueillir, faictz par ledict Salel. Œuvres*, fol. 45 r°.

2. *Op. cit.*, fol. 21 r° *et seq.*

3. *Cf. supra*, p. 112, n. 1.

4. « Je ne scay point lequel plus me martyre
Son doux parler, ou son picquant regard,
De son parler comme enchesné m'attire,
Dedans ses yeulx est Cupido, qui tire
Contre mon cueur, d'Amour le mortel dard. »

De Madamoisele Beringue, P. F., p. 54.

Cf. Pétrarque, sonnets nos XLVI, CXXXIII, CXLIV, CLI, CLVII des *Sonnetti e Canzoni*, aussi n° LXXXVII ; Bembo, Sonnet XIII, et Saint-Gelais, vol. III, pp. 46 et 69, nos LXXXVIII, CXXIX. A d'autres égards, l'épigramme pourrait être une réminiscence de Guisto dei Conti, *La Bella Mano*, Sonnet CVIII, vers 5 *et seq.* :

Il bel parlar che sorridendo move,
E tra il vezzoso sguardo i bei sospiri,
Il cor a m'infiamman si, che fra i martiri
Di abbandonarmi ha fatto mille prove. »

5. « Ceste prison, c'est vostre noble Cueur
Lequel du mien vaillamment fut vainqueur. »

A Madamoiselle Beringue. De leur honneste & irreprehensible Amour, P. F., p. 147.

« Or maintenant m'est force que je vive
(Quoy vive ?) mais languisse sans raison,
Le Corps aux champs & le Cueur en prison. »

A la ville d'Arles en Provence, P. F., p. 26.

Cf. Pétrarque, sonnet n° LXXXIX des *Sonnetti e Canzoni* ; Bembo, Sonnet

amour [1], ou encore quand il nous dépeint un amant adoptant les volontés de sa maîtresse de préférence aux siennes [2], ce sont des lieux communs du Pétrarquisme italien déjà assimilés par les poètes français qu'il répète. Quand il traite le thème pétrarquien, de l'impossibilité pour l'amant de s'exprimer en présence de l'aimée [3], qui tenta Salel [4] et Saint-Gelais, le titre même qu'il choisit rappelle les douzains de ce dernier sur le sujet. L'épigramme de Saint-Gelais commençait comme suit :

> Le cueur qui fut si longuement troublé,
> Ne vous osant descouvrir mon martyre,
> Après avoir commencé à le dire
> A de mes maux le nombre redoublé [5].
>
> *Œuvres*, vol. II, p. 151.

Sainte-Marthe écrivit :

nº XCVI ; Seraphino, sonnet nº X, et aussi Saint-Gelais, vol. II, pp. 95 et 99, nºs XIX et XXV. Et *cf. infra* p. 196.

1. *Contre Fortune, fait au departir de luy & Madamoiselle Beringue*, *P. F.*, p. 52. *Cf.* Pétrarque, sonnets nºs CCLIII et CCLIX des *Sonnetti e Canzoni*, et aussi Saint-Gelais, *Œuvres*, vol. III, p. 49.

2. « Et non pourtant, si (les autres amants) me preferez,
J'accorde et veulx tout ce que vous ferez.
De vostre Amour mon cueur est tant ardent
Qu'avecques vous est en tout accordant.
Ne vueillez donq'aulcun cas qui me plaise,
Ou bien vueillez chose qui me desplaise,
Ce que ne veulx alors bien me plaira,
Ce que je veulx soubdain me desplaira,
Car en tout cas, par consent uniforme
Mon vouloir est au vostre tout conforme. »

Pour un Gentilhomme à une Dame, *P. F.*, p. 133.

Cf. Castiglione, *Cortegiano*, Livre III ; Seraphino, sonnet nº CVII, et, parmi les *Sonnetti di dubbia attribuzione*, nº XX ; Bembo, sonnet nº VI ; Marot, *Œuvres*, vol. III, p. 16, et Saint-Gelais, *Œuvres*, vol. III, 73, nº CXXXVI.

3. *Cf.* Pétrarque, *S. e C.*, nºs CLXIX, CLXX et LXXIII ; la fin « Solemente quel nodo », etc. Chariteo, sonnet nº XCV.

4. « Puis que l'esprit ne peult & langue n'ose,
Je vous supply de vous mesmes entendre
L'ardent desir de celuy qui propose
Tant qu'il vivra vostre esclave se rendre. »

A Marguerite, *Œuvres*, fol. 47 vº.

5. Et *cf.* le poème qui suit immédiatement sur le même sujet, commençant par ces mots :

« Mille fois, le jour je pense
A vous compter mon martyre. »

Cf. aussi *ibid.*, vols. II, p. 6 et III, p. 71.

A ma Damoiselle Beringue, Quel martyre c'est, brusler d'affection et n'oser parler pour la descouvrir.

Force d'Amour me veult souvent contraindre
A declarer mon Cueur apertement,
Mais un reffus (pour honte) tant à craindre,
M'a tousjours fait un grand empeschement.
Mon mal ainsy nourrys couvertement
Dissimulant l'ennuy tant que je puis.
D'aultre costé, du bien que je poursuis
Le soubvenir renforce mon martyre.
Veoyez (helas) le tourment ou je suis,
Voulant parler, un seul mot ne puis dire.

P. F., pp. 75-76.

Le poète continue par un second dizain :

A elle mesme, sur le mesme propos.

Voulant parler, un seul mot ne puis dire,
Si tresfort est mon Cueur espris d'angoisse,
Le jour et nuict pour mon mal je souspire,
Et ne puis fin trouver à ma tristesse.
Seule pouvez (o Madame et Maistresse)
Mon mal mortel entierement guerir.
Vous plaise donc, (pour Dieu) me secourir,
Et que par vous, santé me soit rendue ;
Vostre servant guarderez de perir,
Et luy rendrez la parolle perdue.

P. F., p. 76.

Ce qu'il y a de sens commun dans la première de ces productions, la fin épigrammatique de la deuxième, montre que Sainte-Marthe étudia probablement ses modèles italiens dans des traductions françaises. Ailleurs, brodant sur un concetto conventionnel italien, c'est clairement le style de Marot qu'il imite :

D'une Dame a merveilles froidde a son Amant.

Cupido veit une Dame fourrée
Un jour d'hyver & luy dist, helas, belle,
Je suis toute nud, donnez moy là entrée
Pour m'eschauffer. Je le veulx, (respond elle)
Mais mettez bas l'Arc, qu'avez soulz l'ecelle.
L'enfant le fait, puis se fourre dedans,
Ha qu'il fait bon (dist lors) estre céans,
Mais tot apres il vuidda bien la place.
Comment, (fist-il) qui dureroit léans ?
Le lieu y est plus froid que n'est la Glace.

P. F., p. 31.

et, quand Sainte-Marthe nous fait le portrait de l'objet de son amour, de ses

> ... Beaulx & plaisantz yeulx,
> Son doulx parler, sa soubriante Face,
> Son beau maintien, sa tresperfaicte grace,
> Et les Vertuz, qu'on peut en elle veoir,
>
> *Ibid.*, p. 32.

sa description rappelle Pétrarque,

> E co l'andar e co'l soave sguardo
> S'accordan le dolcissime parole,
> Et l'atto mansueto, umile et tardo ;
>
> *Sonnetti e Canzoni*, sonnet n° CLXV.

mais avant lui Salel avait fait un portrait semblable :

> Ton noble esprit de si beau corps couvert,
> Ton œil riant à tous cler & ouvert,
> Ton doux accueil, ta faconde élégante.
>
> *Œuvres*, fol. 42 r°.

Sainte-Marthe traita deux fois ce concetto Pétrarquien, que tous les disciples de Pétrarque, suivant M. Sidney Lee [1], s'étaient appropriés et qui consiste en un discours, ou un dialogue, dans lequel sont en cause le cœur, ou les yeux d'un poète [2]. Il est curieux de remarquer que, dans les deux cas, Sainte-Marthe devance Ronsard [3], en prenant le cœur et les yeux pour interlo-

1. *Elizabethan Sonnets*, vol. I, p. XLI.

2. *Cf.* Pétrarque, *S. e C.*, n^os^ XIV, LXXXIV, CL, CCIV, CCLXXIII-CCLXXV, etc.

3. *Odes*, livre IV, n° XXII. M. Sidney Lee, dans deux notes sur ce concetto (*loc. cit.*, note, et *A life of William Shakespeare*, p. 133, note), ne cite que Ronsard comme ayant traité le sujet de la sorte. J'en ai trouvé un exemple plus ancien dans un des poètes de la Renaissance, dans Tebaldeo :

> « Spesso il cor mesto e gli occhi lite fanno :
> Il cuor si duole e dice che il lor lume
> E causa del suo mal : ma per costume
> Altrove gli occhi volgersi non sanno.
> Il cor che crescer sente il grave affanno,
> Di lagrime un corrente e largo fiume
> A gli occhi drizza acciocchè si consume
> La visiva virtù che gli fa danno.
> E cosi il faretrato e cieco Iddio
> Che mosso ha fra lor lite per disfarme
> Lieto ride fra se del danno mio.

cuteurs. Dans le dizain intitulé *Du debat de l'œil et du Cueur, voyant la perplexité de luy qui languit en attente*, le cœur et les yeux s'adressent mutuellement des reproches et cela finit sur ces mots :

> Mais, dit le Cueur, toy & moy as surpris,
> Maulvais Garcon, par ton regard vollage,
> Si n'en doibs je (fait l'œil) estre repris
> Ce que j'ay fait, l'ay fait comme messaige.
>
> *P. F.*, p. 23.

Le second poème, *Le Cueur reprend l'œil de regard trop vollaige, & le prie de s'en retirer*, rappelle nettement une épigramme de Saint-Gelais sur un sujet semblable, commençant ainsi :

> Cesse mon œil de plus la regarder
> Puisque ton mal procède de son bien [1].

Le dizain de Sainte-Marthe l'imite de près :

> Ne pourrois tu, mon Œil, un petit t'engarder
> Te getter si souvent sur son luysant visaige ?
> Plus la regardes, plus tu la veulx regarder,
> Et par ton fol regard je suis en une raige.
> Je te pry que tu sois dorenavant plus saige
> Et que ta legierté n'augmente ma douleur.

> Omai io non so più di chi fidarme :
> Come sperar salute mai poss' io
> Se i miei contro di me prendono l'arme ? »
>
> *Parnaso Italiano*, vol. VI, p. 307.

Cette forme du concetto se trouve pourtant bien, dès le XIII^e^ siècle, dans un sonnet de Guido Guinzielli :

> « Dice lo core agli occhi : per voi moro.
> Gli occhi dicono al cor : Tu n'hai disfatti.
> Apparve luce che rendé splendore
> Che, passato per gli occhi, il cor ferio ;
> Ond'io ne sono a tal condizione. »
>
> — D'Ancona e Bacci : *Manuale*, vol. I, p. 109.

M. Laumonier remarque, à propos de ce concetto, que le *Debat de l'œil et du cœur* de Sainte-Marthe était un sujet assez fréquemment traité par les poètes français qui ont précédé Ronsard. Il en cite un exemple pris dans une collection du XV^e^ siècle, le *Jardin de Plaisance* (pub. 1500), et un autre tiré de Baude de la Carrière, *cit.* Claude Fauchet *(Œuvres*, éd. de 1610, p. 573), *Ronsard, poète lyrique*, p. 487 et notes 2 et 3.

1. *Œuvres*, vol. III, p. 48. Ne porte qu'un numéro sans titre (XC). Elle fut pourtant imprimée dans les *Fleurs de Poesie Francoyse*, p. 80, avec le titre *Au mesme propos d'ung Amoureux ung peu marry*. *Cf.* aussi *Œuvres*, vol. III, p. 37.

Elle est un Parangon, mais quoy, tu n'es pas seur
De l'attirer à toy, ce dangier est à craindre.
Parquoy, pour ne tumber en un plus grand malheur,
N'allumes point le feu que ne pourras estaindre.

P. F., p. 36.

Le dizain de Saint-Gelais fut publié dans les *Fleurs de Poesie Francoyse*, dont Sainte-Marthe semble avoir pris connaissance. Les dédicaces en prose de ses poèmes à la Duchesse d'Etampes [1], contournées et prétentieuses, pourraient même avoir été faites sur le modèle du *Prologue du disciple de l'archipoète Francoys* [2], d'un style exécrable. La collection comprenait, comme nous l'avons vu, plusieurs poèmes sur le ton Pétrarquien le plus idéaliste, celui qui justement concordait le mieux avec les tendances de Sainte-Marthe ; et « le vraye amour », tel qu'il est décrit par le « Perfaict des Amans », trouva plus d'un écho dans son livre de poèmes. Mais quoiqu'il doive aux interprètes français, il est évident que, de bonne heure, Sainte-Marthe composa dans la note Pétrarquienne sans recourir à eux. Les allusions de Pétrarque aux filets ou aux pièges de l'amour [3], par exemple, avaient été reproduites par Saint-Gelais ; mais, quand il reprend cette image, Sainte-Marthe se rapproche plutôt de Bembo qui compare ses efforts à ceux que fait un oiseau pris au filet [4]. « Le desir » écrit-il,

A l'environ de moy ses fillets tend,
Ses fillets tend pour m'y poulser & prendre,
M'advertissant, si je veulx y entendre,
Environné par ainsi & surpris,
Evidemment me cognois estre pris.
Par ce moyen, plus ses fillets je lasche,
Plus il me tient, & plus fort il m'attache.

A Madamoiselle Beringue, de leur honneste & irreprehensible Amour, *P. F.*, p. 146.

Les yeux de la Laure de Pétrarque pouvaient illuminer la nuit de leur clarté, mais pouvaient aussi bien obscurcir le ciel de midi [5].

Marot avait aussi emprunté cette image et lui avait donné

1. *Cf. infra* p. 319 *et seq.*
2. *Hecatomphile... Les fleurs de Poesie Francoyse*, pp. 49-51.
3. *S. e C.*, sonnets nos CLXXXI, CC, CCLXXI.
4. Sonnet no XCVI et *cf.* sonnet no CIV.
5. *S. e C.*, sonnet no CCXV. *Cf.* Charitco, *Sestina*, I, 1, 12, vol. II, p. 18. Et

un véritable tour Gaulois. Sainte-Marthe en fit le premier d'une série de concetti qui ne se trouvent pas dans les œuvres de ses prédécesseurs français. Il marche, il est vrai, plongé dans les ténèbres en plein midi par un regard de sa maîtresse ; mais il ajoute que ses douces paroles sont les gages de sa mort et que son ombre l'obsède jusqu'à lui faire perdre le sens, la vue et la parole et le rendre incapable d'implorer sa merci. Aussi en conclut-il qu'elle doit avoir près d'elle « quelque divin umbrage [1] ». C'était un lieu commun particulier à Pétrarque et encore plus fréquemment employé par les Pétrarquistes, que le poète était obligé par son destin d'aimer sa maîtresse [2]. Sainte-Marthe s'écrie :

La liberté qui jadis estoit mienne
Par toy, Belle, est mise en captivité.
Doncques il fault que ton serf je me tienne
Suyvant le Sort de ma nativité.
J'avois longtemps le peril evité,
Mais vaincu suis par fatale ordonnance,
Qui me promet que j'auray allegeance
Par grand doulceur jointe à rigœur tres rudde.
Et par ainsy j'obtiendray delibvrance
Par mon contraire. O doulce servitude.

A Madamoiselle Beringue, de la servitude d'Amour, *P. F.*, p. 17.

Ceci pourrait bien lui avoir été inspiré par les premiers vers de la *Silva d'Amore* de Lorenzo de Meidici :

O dolce servitù, che liberasti
Il cor d'ogni servizio basso e vile,
. . . . . .
. . . . . .

per me il di serino e negra notte », et Maurice Scève, *Blazon du Sourcil, Fleurs de Poesie Francoyse*, cit Baur, *op. cit.*, p. 39 :

« Sourcil qui rend l'air clair, obscur soudain
Quand il froncit par yre ou par desdain. »

1. *A Madamoiselle Beringue*, *P. F.*, pp. 22 et 23. *Cf. infra* p. 297. *Cf.* pour la perte de conscience du poète, Pétrarque, n° LXXIII, *S. e C.*

2. *Cf.* Pétrarque, *S. e C.*, nos LXIX, CCIII, LXXIII ; Bembo, sonnets nos XXXI, XCVI, XCIX ; Seraphino, sonnets nos VI, XIII, LXXV, CXIII. Le texte de Sainte-Marthe ressemble plus à celui de ce dernier :

« Né mi biasmo de voi, ma de mia sorte
Quel mi guido a mirar vostra beltade,
Che allor mi tolse el cor de libertate
Onde convien che in pace el giogo porte. »

Sonnet XIII.

Quant è dolce e beata la Fortuna
Che servo a si gentil signor (Amor) mie diede !
Et servo più ch'alcun libero e degno
Servendo a tal, il cui servir è regno.

Opere, vol. II, p. 7.

On trouve dans le quatrain *Que par Amour estant en servitude, on pervient à liberté*, des vers qui paraissent encore plus clairement être l'écho de ces derniers :

Servant Amour, serf suis, je le confesse ;
Mais libre m'est telle captivité.
Car le servir est une seure addresse
Pour parvenir à toute liberté.

P. F., p. 74.

Sainte-Marthe exprime ailleurs encore la même idée :

Au Monde suis Libre & serf, tout ensemble,
Serf par le Sort & Libre de Nature
Serf suis d'amour, *etc.*

A Madamoiselle Beringue, De Liberte & Servitude provenante par Amour. P. F., p. 78.

Pétrarque employait beaucoup d'antithèses paradoxales très tentantes pous ses imitateurs [1]. Bembo en rivalisa avec lui avec enthousiasme et c'est peut-être lui que Sainte-Marthe imita, au moins dans un cas. Ses vers :

Je vy, je meurs, je ry, je pleure,
En espérant je vy & ry,
Desesperé, transy demeure,
Donq, en mourant, fais pitieux cry [2].

font penser, plutôt par leur disposition que par les mots qui les composent, au début du trente-sixième sonnet de Bembo :

Lasso me, ch'ad un tempo e taccio e grido,
Et temo e spero, e mi rallegro e doglio [3].

1. Par exemple, *S. e C.*, sonnets nos CXXXIV, CLXXVIII, CLXXXII, CCLII.

2. *En la personne d'un Amant desesperé, P. F.*, p. 74. Le concetto revient dans le poème *A Madamoiselle de haulteville, Comment Liberté & Servitude (deux contraires) peuvent durer ensemble, P. F.*, p. 99.

3. Les vers qui s'en rapprochent le plus dans Pétrarque sont les suivants :

« In dubbio di mi stato, or piango, or canto ;
E temo e spero ; ed in sospiri e'n rima
Sfogo 'l mio incarco. »

S. e C., sonnet n° CCLII.

C'est plutôt de Pétrarque[1] qu'il se rapproche par ces vers :

Langoreux suis pour fermement aymer,
Mais en langœur mon Esprit se contente,
Le mal m'est doulx, si m'est grief & amer,
Grief pour l'ennuy, & doulx pour une attente.

Sur la devise des brasselets envoyés a une Damoiselle, P. F., p. 77.

Pétrarque déclare[2] que les émotions réunies des autres amants ne peuvent être comparées aux siennes ; un des amants de Sainte-Marthe partage ce sentiment :

Duquel (Amour) je suis tenu si fermement
Que je ne saiche avoir leu par hystoire,
Ou sceu par faict evident & notoire,
Un cueur lequel Amour si fort attise,
Comme le mien est de vous, sans faintise.

Pour un Gentilhomme a une Dame. P. F., p. 134.

Quelques vers plus loin il ajoute :

Impossible est veoir en homme mortel,
De vif Amour un remors qui soit tel.

Pétrarque trouve un motif de consolation dans le fait que sa maîtresse est digne des tourments qu'il souffre[3] ; Sainte-Marthe aussi. Les vers suivants terminent un dizain, *Delle mesme et de soy*, que remplissent les plaintes d'un amant :

Et n'ay confort sinon que je poursuys
Une, sans plus, qui vault bien la poursuivre.

P. F., p. 29.

Pétrarque et, d'après lui, Bembo nous représentent le cœur de l'aimée habité par la Beauté et la Chasteté[4]. Sainte-Marthe s'exprime ainsi au sujet de la Duchesse d'Estampes (!) :

Pour sa tresgrande & bien rare Beaulté,
Elle est la flœur entre toutes nommée :
Et tant pleine est de grand Honesteté
Qu'elle est de tous entierement aymée[5].

P. F., p. 20.

1. « ... dolce mia pena
Amaro mio diletto. *S. e C.*, sonnet n° CCXI.

Cf. aussi Seraphino, sonnet (XXI) :

« Cosi el tormento un tale abito ha fatto
Dentro al mio cor, che 'l stento li par gioco. »

2. *S. e C.* Canzone n°, LXXII, vers 46 *et seq.*
3. *S. e C.*, sonnet n° CLXXIV.
4. Pétrarque, *S. e C.*, sonnet n° CCXCVII, Bembo, sonnet n° V.
5. Saint-Gelais a aussi exprimé cette idée, *Œuvres*, vol. II, p. 22, n° XXXIV.

Pétrarque déclare que ce sont les vertus de Laure qui doivent porter le blâme de son amour :

E piu 'l fanno i celesti e rari doni
Ch' ha in se Madonna ;

S. e C., sonnet nº CCXXXVI.

Sainte-Marthe choisit un rondeau pour exprimer le même sentiment. Il le termine par ces vers :

Je le confesse, que vous ayme,
Mais, si vous aymant j'ay mespris,
Je n'en doibs pour ce estre repris,
Mais plus tost en aura le blasme
Vostre vertu.

A une Dame au nom d'un Gentilhomme, *P. F.*, p. 85.

Pétrarque lança parmi les poètes de la Renaissance une nouvelle mode en parlant d'Apollon d'une manière plus dévote que sont de simples allusions au patron des poètes [1]. Bembo, par exemple, adresse une prière à Phœbus pour la convalescence de sa maîtresse [2]. C'est peut-être bien un souvenir de ce poëme qui inspira à Sainte-Marthe l'idée de la prière vraiment sincère : *A Jesu Christ, Supplication pour obtenir guarison à Madamoiselle Beringue estant malade des Fiebvres* [3]. D'après un tel titre, il faut être habitué aux invocations classiques [4] excessives de la Renaissance pour ne pas s'étonner à la lecture des premiers vers :

O Esculape, O Dieu de medicine
Souverain Dieu, tres expert & l'insigne
Pour tout grand mal de nos Corps deschasser,
Et la santé tout vray bien pourchasser,
O d'Apollon seul & eternal Filx
Aux langoureux pour refuge prefixe,

1. « E che 'l nobile ingegno che dal cielo
Per grazia tien' dell' immortale Apollo... »

S. e C., canzone nº XXVIII, vers 64. Et *cf. Epistola de rebus familiaribus*, X, 4.

2. Sonnet nº XCVIII, et *cf.* Ronsard, *Odes*, livre I, 20 ; Amours Diverses, IX.

3. *P. F.*, p. 183.

4. Ailleurs Sainte-Marthe écrit :

Puisque m'aymes, & aymer je vous veulx
Nos deux vouloirs *(au plaisirs de haultes Dieux)*
Ensemble joincts, auront toute puissance. »

— *A Mademoiselle Beringue, que leur Amour ne se pourra minuer pour les mesdisants*, *P. F.*, p. 86.

Filx d'Apollon, largiteur de lumiere,
Et composeur de la forme premiere
De tout le monde, en qui tous nous vivons,
Et de qui bien (par ton moyen) avons.
Filx d'une Vierge en tout immaculée
Pour nettoyer Nature maculée,
O bon Jesus, *etc*...

L'idée de Bembo est ici fort développée, mais il ne manque pas d'autres ressemblances. Par exemple, Bembo parle de

... la mia vita,
Che si consuma in lei, nè meco vuole
Sol un di sovrastar, s'ella sen fugge,

et Sainte-Marthe y répond par :

Je suis celuy, qui avec le tourment
Ne puis avoir aultre contentement
Que, par sa Mort, une Mort, qui m'est seure.
P. F., pp. 184-185.

On verra que les emprunts directs faits par Sainte-Marthe à Pétrarque et à Bembo — celui qui parmi les Italiens du XVI^e^ siècle conserva le mieux l'esprit de son maître — sont peu nombreux. Cela est probablement vrai aussi de ses emprunts aux autres concettistes italiens.

Qu'il se soit ou non directement inspiré dans un cas de Séraphino [1], dans un autre de Giusto de Conti [2], qu'on puisse ou non

1. Seraphino, sonnet n° XLIX :

« Mando el rittrato mio qual brami ognora,
Né te admirar se par d'un altro el volto ;
Non m'ha el pittor del natural à tolto
Perché el mio natural teco dimora.
Lassando te, da me fu el spirto fora.
E intorno agli occhi toi rimase involto. »

Sainte-Marthe :

« Vous me direz, n'estre qu'une semblance.
Et, quoy que soit aulcune vive trace,
Que pour celà n'a pas grand efficace,
D'aultant, que c'est seulement chose mue,
Il est bien vraye, pour mais la paincte Face
Parle mon Cueur, qui dans vous se remue. »

— *A une Dame, Pour un Gentilhomme, qui luy envoyoit sa portraicture*, *P. F.*, p. 33.

2. *Cf. supra*, p. 154, n. 4.

attribuer d'autres sources à ses concetti [1], l'influence qu'eut la mode italienne sur la manière générale de Sainte-Marthe n'est pas douteuse. Quand il rabâche sans cesse sur la « libre captivité » et la « captive liberté [2] », peut-être se souvient-il des vers de Lorenzo de' Medici, mais c'était là un concetto rebattu des faiseurs de sonnets. Quand il considère l'amour comme un moyen d'arriver à la liberté [3], ou déclare qu'une agréable langueur lui fait trouver la vie dans la mort ; que plus il résiste, plus il est faible ; qu'il a commis une offense, sans être coupable, et qu'il est prisonnier tout en étant libre ; que, sans bouger [4], il a couru à la recherche de son poison ; que son cœur s'est échappé de son corps et déplore avec joie sa condition ; qu'il fuit, mais ne peut échapper à sa détresse et quand, à la fin, il apostrophe la souffrance bénie qui est la cause de cette « vie-en-mort » [5], nous reconnaissons-là les antithèses alambiquées d'un Pétrarquisme convaincu, quoique la forme dans laquelle il s'exprime soit un rondeau. La même influence est évidente dans cet avertissement adressé par le poète à sa maîtresse pour qu'elle ne l'accule pas à la mort, car il en tirerait tout avantage, tandis qu'elle perdrait le plaisir de le tourmenter [6] ; dans son tableau de Junon, de Vénus et Pallas, revendiquant la possession d'une dame [7] ; ou dans l'emploi de l'image de la chasse [8]. Il demande encore pourquoi Cupidon est toujours représenté sous la forme d'un enfant ; il explique que c'est parce que le dieu s'établit chez les jeunes gens et vit d'autant plus longtemps et plus ardemment qu'il eut plus de force à sa naissance ; il représente Cupidon trempant ses

1. Les recherches que j'en ai pu faire ne sont pas définitives.
2. Par exemple, *P. F.*, pp. 17 et 147.
3. *P. F.*, p. 78.
4. Cette idée se montre aussi dans le dix-huitième sonnet de Charileo :

> « Per l'aere vo volando, & son portato
> Da tempestosi venti e non mi movo. »

5. *A Jean Benac, De soy*, *P. F.*, p. 93. Il y a certaines ressemblances entre ce rondeau et le sonnet n° xv de Lorenzo de' Medici, mais elles ne suffiraient pas à prouver que ce fut sa seule source.

6. *A une Dame aspre & cruelle à son servant*, *P. F.*, p. 74, *cf. infra* p. 199.

7. *P. F.*, p. 37, *cf. infra* p. 293. Il y a un autre exemple de cette lutte des déesses pour la possession d'un enfant : *Sur la naissance de la fille de Monsieur le baron d'Entraigues*, *P. F.*, p. 30.

8. *Delle mesme (i. e.* Beringue) *et de soy*, *P. F.*, p. 29, et *A une Dame pour un Gentilhomme*, *P. F.*, p. 190.

flèches dans un bain de chasteté et s'y maintenant immobile[1]; il s'étonne de ce que toute l'eau du Vaucluse n'ait pu éteindre l'amour de Pétrarque[2] et en conclut que la flamme en était divine et la beauté de Laure surnaturelle, ou que Laure fut cruelle de ne pas verser l'eau du Vaucluse sur la flamme de son amant[3]; enfin il rapporte la réponse de Laure, que l'eau ne pouvait l'éteindre parce qu'elle était invisible et immortelle[4]. Toutes ces choses montrent que Sainte-Marthe employait les fictions post-pétrarquiennes. En même temps, ces pointes contiennent un élément idéaliste qui procède directement de Pétrarque lui-même et qui apparaît dans d'autres « concetti ». Le poète demande pourquoi Vénus et Cupidon sont représentés par les peintres, puisque l'amour « n'est chose corporelle », et finit par ces mots :

Donc qu'est ce Amour ? (me direz vous la belle)
Un feu secret qui sans touche consomme.
A Madamoiselle de Nuilly. Que c'est d'Amour. P. F., p. 9.

Il voit un feu qui n'enflamme pas le bois sec et en demande la raison à Vénus. Est-ce que le bois n'est pas aussi matériel que l'homme qui s'enflamme pour un seul regard ? Non, répond Vénus, ce n'est pas une flamme naturelle et la vôtre n'est pas matérielle :

Ce n'est ton Corps qui brusle, mais ton Ame.
De Beringue s'Amye & de soy, P. F., p. 12.

Cet élément d'idéalisme qui, bien plus que ses concetti, fut le legs laissé par Pétrarque aux poètes de la Renaissance, quoique beaucoup de ses disciples les plus « concettistes » l'aient négligé, on le trouve constamment dans les productions de Sainte-Marthe. L'amour s'est laissé pénétrer par l'imagination et procède plus du cœur que des sens. C'est en interprétant cet aspect de l'amour, de même qu'en dépeignant les souffrances de l'amant[5], que Sainte-Marthe se montre un véritable disciple de Pétrarque :

1. *P. F.*, pp. 71 et 201, *cf. infra* pp. 297 et 300.
2. *Sur la fontaine de Vaucluse pres laquelle jadis habita Petrarche, P. F.*, p. 21, *cf. infra* p. 297.
3. *Sur la mesme sentence & de Laure Amye de Petrarche, P. F.*, p. 21.
4. *Dame Laure se defend & monstre que le feu d'Amour ne s'estaint par industrie humaine, P. F.*, p. 22.
5. « Si longuement en tel estat demeure
Je veoy ma fin, qui à moy ne se cele. »
A la ville d'Arles en Provence, P. F., p. 26.

Car en Amour, un Cueur l'aultre reveille,
Et entre Amants délaisse un soubvenir
Pour fermement l'amour entretenir.

P. F., p. 132.

Ainsi s'exprime un de ses amants ;

A mon advis aussi, en tel affaire
Le bon cueur doibt amplement satisfaire.
Car le seul Cueur est principal motif,
En esmouvant, est du faict attraictif,
En attirant, plus souvent il advient
Qu'heureusement à sa fin il parvient.
Ma fin est bonne, & loyalle, & honneste,
Et tout ainsi que l'honneur admonestre
Le poursuivant son enterprise suivre.

P. F., p. 191.

Tels sont les mots qu'il place dans la bouche d'un autre. Le devoir d'un amant est d'aimer toutes les dames, de n'en servir qu'une [1]. Le poète admire autant la bonté que les grâces de sa maîtresse. Il va même jusqu'à dire :

Vostre Beaulté en ce n'y a rien fait.
Quoy qu'Œuvre soit de Nature perfaict,
Oeuvre divin & splendeur Angelique,
Encores moins Desir qui fust lubrique [2].

L'amant devient l'esclave de sa maîtresse :

Non seulement sa personne, Madame,
Mais la moitié de son immortel Ame,
Pour déclarer que n'est point Amour tel
Que de vous deux car il est immortel [3].

et nous découvrons là les traces du Platonisme, de ce Platonisme dont on doit tenir compte, a-t-on remarqué, si l'on veut parfaitement comprendre la Renaissance [4].

« Car maintenant si pris d'Amour je suis
Q'en tel estat longuement ne puis vivre. »
— *Delle mesme & de soy*, *P. F.*, p. 29.

1. *P. F.*, p. 147.

2. *A Madamoiselle Beringue, De leur honneste et irreprehensible Amour*, *P. F.*, p. 147.

3. C'est de Tolet que parle Sainte-Marthe. *A la Dame & bien Aymée de M. P. Tolet, medicin du grand Hospital de Lyon, son singulier Amy*, *P. F.*, p. 174.

4. J.-B. Fletcher, *Did « Astrophel » love « Stella »*, Modern Philology, vol. V, p. 257.

CHAPITRE II

LA POESIE FRANÇOISE

Influences platoniciennes

La doctrine de l'amour Platonique, telle que la Renaissance la comprit, ne fut peut-être jamais mieux définie que par Giordano Bruno, à une date avancée de ce siècle, alors que la pensée humaine avait eu le temps de prendre forme et de mûrir sur ce sujet :

« ... Quantunque un rimagna fisso su una corporal bellezza e culto esterno, può onorevolmente e degnamente trattenersi : pur che de la bellezza materiale, la quale è un raggio e splendor de la forma ed atto spirituale, di cui è vestigio ed ombra, vegna ad inalzarsi a la considerazion e culto, de la divina bellezza, luce e maestade ; di maniere che da queste cose visibili vegna a magnificar il core verso quelle che son tanto piu eccellenti in sè, e grate a l'animo ripurgato, quanto son piu rimosse de la materia e senso. Oimè, dirà, se una bellezza umbratile, fosca, corrente, dipinta nella superficie de la materia corporale, tanto mi piace, e tanto mi commove l'affetto, m'imprime nel spirito non so che riverenza di maestade, mi si cattiva, e tanto dolcemente mi lega e mi s'attira, ch'io non trovo cosa, che mi vegna messa avanti da li sensi, che tanto m'appaghe : che sara di quello che sustanzialmente, originalmente, primitivamente è bello ? che sarà de l'anima mia, del' inteletto divino, de la regola de la natura ? Conviene dunque, che la contemplazione di questo vestigio di luce mi ammene mediante la ripurgazion de l'animo mio a l'imitazione, conformità e participazione di quella più degna ed alta, in cui me transforme, ed a cui me unisca : per che son certo, che la natura, che mi ha messa questa bellezza avanti gli occhi, e mi ha dotato di senso interiore, per cui posso argumentar bellezza più profonda ed incomparabilmente maggiore, voglia, ch'io da qua basso vegna promosso a l'altezza ed eminenza di specie più eccelenti,

Nè credo, che il mio vero nume, come mi si mostra in vestigio ed imagine, voglia sdegnarsi, che in imagine e vestigio vegna ad onorarlo, e sacrificargli con questo, ch'il mio core ed affetto sempre sia ordinato, e rimirare piu alto.

. . . . . .

« ... L'amor di bellezza corporale a color, che son ben disposti, non solamente non apporta ritardamento da imprese maggiori, ma più tosto viene ad improntarli l'ale per venire a quelle... E cosi sempre verrà tentando il spirito eroico, sin tanto che non si veda inalzato a desiderio de la divina bellezza, in sè stessa, senza similitudine, figura, imagine e specie, se sia possibile, e più si sa arrivare a tanto...

. . . . . .

« Essendo che, come queste basse cose derivano da quelle, ed hanno dipendenza, così da queste si puô aver accesso a quelle [più alte], come per propri gradi. Queste [bellezze corporali] se non son dio, son cose divine, sono imagini sue vive, ne le quali non si sente offeso, se si vede adorare [1]. »

On peut affirmer qu'on ne se forma jamais en France une conception aussi complète de la philosophie qui joua un si grand rôle pendant la Renaissance.

Bien qu'à partir de 1549, les poètes français aient de plus en plus suivi le Platonisme comme une mode, son règne dura moins d'une vingtaine d'années et cessa brusquement, abandonné surtout par la Pléïade: Il fut peut-être renversé par ce ferme positivisme qui, à toutes les époques, a caractérisé les phases les plus heureuses de la littérature française. Il est évident que, pendant sa courte vogue, beaucoup de poètes à qui il avait fourni des matériaux poétiques ne surent en concevoir la philosophie. « Mais ce qu'il emprunte à Pétrarque » écrit M. Emile Faguet au sujet de Ronsard, « et connait bien, et exprime heureusement, c'est plus humainement, les délicatesses de l'amour pur, respectueux, élevé, sans être sublime, et qui est une admiration et une tendresse sans être un désir... C'est je crois le degré de Platonisme où les Français, qui ne mêlent presque jamais aucun mysticisme à leurs sentiments, peuvent atteindre [2]... » L'idéal platonique de l'amour, qui en faisait une forme de la recherche de la perfection,

1. *Degl' Eroici Furori*, 2e partie, dialogue I. Ed. Sonzogno, Milan, p. 7 *et seq.*
2. *Seizième siècle*, p. 241.

devint plus simplement celui d' « honnête amour » lequel — s'il est permis d'établir cette analogie — se rapproche du sentimentalisme de certains poètes de notre temps et qui fut parfois exprimé avec un charme merveilleux, par Corrozet par exemple :

L'amour que chacun te propose
Dont tant d'escritz sont embellis
Proprement ressemble à la Rose,
Car trop poignans sont ses delitz :
Mais l'amour duquel cy tu lis,
Qui en cœur chaste s'enracine,
Ressemble au blanc et tresbeau Lis
Qui croist sans chardon ny espine.

Compte du Rossignol, Au lecteur, fol. Aj v°.

A l'époque où Sainte-Marthe publia sa *Poesie Francoise*, le Platonisme, ou néo-Platonisme avait fait à peine impression sur la littérature française, mais tout était prêt pour son apparition. Aucun disciple de Pétrarque ne pouvait méconnaître dans la poésie de son maître un principe au moins apparenté au Platonisme, et aussi, même les Pétrarquistes les plus artificiels, quoiqu'étant incapables d'un sincère sentiment platonique, devaient-ils nécessairement rendre au Platonisme l'hommage verbal de leurs phrases creuses ; tandis que les poètes, qui vraiment pouvaient le comprendre, le mêlaient harmonieusement au Pétrarquisme [1]. Parmi les imitateurs de Pétrarque au XVI^e^ siècle, Bembo exprime des idées néo-Platoniciennes guère moins dans ses sonnets que dans son *Asolani*, et ce dernier ouvrage, quoique non encore traduit [2], doit avoir été mis en circulation au moins à Lyon, comme le furent probablement les *Dialoghi d'Amore*, de Léon Hebreo. Mais on avait fait de Bembo le porte-parole de l'amour platonique, bien plus éloquent qu'il ne se montre en aucun de ses propres ouvrages, dans le *Cortegiano* qu'avait traduit trois ans plus tôt Jacques Colin.

1. « Or il ne faut pas perdre de vue que l'idéal petrarquiste dérive, pour une large part, de celui du Platonisme et que, s'il a pu former, à certains moments, un courant en quelque sorte parallèle et indépendant, il s'est, à d'autres, manifestement confondu avec le premier. » Abel Lefranc, *Le Platonisme et la Litt. en France*, Rev. d'Hist. litt., pp. 21-22.

2. Il le fut en 1545 (*cit.* Brunet, sans détails bibliographiques). Leon Hebreo ne le fut pas avant 1551 par Pontus de Tyard ; et par Denys Sauvage dans la même année.

Sans doute, si l'on considère — pour ne citer que deux forces vitales — la vogue de l'ouvrage de Castiglione et la publication en France, quatre ans avant l'apparition de cette traduction, des poèmes d'Alemanni, ouvrages pleins de l'idéal platonique, il y a-t-il lieu de s'étonner de ce que cette philosophie n'ait pas plus tôt exercé son influence sur la littérature française. Cependant les œuvres de Platon et ceux de ses commentateurs étaient devenues depuis plusieurs années de plus en plus accessibles au public instruit de France. Avant 1540, la traduction par Ficino de ses œuvres complètes avait été déjà trois fois éditée en France, la dernière fois en 1533 [1], quoique son commentaire du *Banquet* n'ait été traduit qu'en 1546 par Jean de la Haye et le dialogue lui-même, à part, qu'en 1559, par Le Roy. Il ne semble pas non plus qu'on ait édité séparément le Phèdre ou le Lysis au cours du XVI[e] siècle. Pourtant, dès 1511, les *Disputationes Camaldulences* de Landini avaient été imprimées par Jean Petit et la *Doctrina Platonis* d'Alcinous parut en 1531. Enfin, à la diffusion des idées néo-platoniciennes au moyen des sources italiennes, et d'une connaissance de Platon de première main

1. 1518 (Jean Petit).
1522 (Josse Bade).
1522 (Bade et Petit avec la collaboration de Gryphe).
Cf. Lefranc, *Le Platonisme et la Littérature en France, loc. cit.*, pp. 6, 7 et 8 ; qui contient en outre un compte rendu des progrès de la publication en France des œuvres de Platon et des ouvrages *re* Platon avant la fin de 1540. La liste suivante indique le chemin parcouru, indépendamment des ouvrages mentionnés *supra* :

Œuvres de Platon :

1520 *Le Timée ;* trad. de Chalcidus.
circ. 1520 *Axiochus ;* en latin.
1527 *Cratyle ;* en grec.
1532 *Le Timée ;* en grec.
1533 *Charmide ;* trad. de Politian.
1536 *Le Timée ;* en grec.
1536 *Le Phédon ;* trad. de Ficino.
1538 *Des lois ;* en latin.
1539 *Apologie de Socrate ;* en grec.
1540 *Timée ;* morceaux choisis.

Autres auteurs :

1489 Ficino, *De triplica vita.*
1494 Ficino, trad. du *Trismegiste.*
1498 Ficino, trad. d'Athenagore et de Xenocrate.
1510 Ficino, *Liber de Christiana religione.*
1530 Proclus, Comment. du *Timée.*
1540 Gemistus Plethon, *Comparatio Platonis et Aristotelis,* en grec.

propre à les corriger, il faut ajouter, comme un des éléments qui composaient la conception de l'amour platonique, cet essor mystique marqué qui avait survécu au moyen âge.

Malgré cela, avant que Sainte-Marthe n'ait publié sa *Poesie Francoise*, les idées platoniques ne surgissaient, comme on l'a indiqué, qu'extrêmement rarement, sinon jamais, dans les œuvres poétiques françaises. Dans son *Tempé de France*, Sainte-Marthe rend hommage à dix des principaux poètes de son temps, en les représentant chacun comme inspiré par une des Muses. Marot, sous les auspices de Calliope, tient la tête de la liste avec sa

> Plume, de mots & sentences fertille,
> Plume, à trouver, & à coucher subtile.
>
> *P. F.*, pp. 202 et 203 [1].

Viennent ensuite Colin, dont la patronne est Clio ; Saint-Gelais avec Erato ; Scève, avec Thalie ; Maisonneuve, avec Melpomène ; Brodeau, avec Terpsichore ; Bouchet, avec Euterpe ; Heroet et Fontaine, « en leur sons une personne unie » avec Polymnie ; tandis que Salel, pour une raison qui semble mal fondée, est voué à Uranie [2]. Quelque soit l'absurdité de ce genre de critique, cette liste nous aide à découvrir les admirations de Sainte-Marthe et les poètes qui avaient de l'importance à ses yeux [3].

Or aucun de ces poètes ne fut sérieusement influencé par le Platonisme avant cette date. Marot, il est vrai, écrivit de bonne heure une ballade, où le lecteur pourrait en soupçonner la présence, le *Chant de May et de vertu*, où l'aimée est représentée par

1. *Cf. infra* p. 301.

2. *Cf. infra* p. 302 *et seq.*

3. Cette liste offre des points de comparaison intéressants avec celle qu'avait donnée Dolet un an auparavant ; (Elle contient les même noms, moins ceux de La Maisonneuve (Jean) et de Bouchet, et en plus ceux de Brodeau l'ancien et du « Moyne de Vendosme ». *L'Avant naissance de Claude Dolet, cit.* Copley Christie, *op. cit.*, p. 347) ; avec celle que donna Chappuis trois ans plus tard, comprenant les noms de Colin, de Brodeau, de Macault, de La Borderie, de Salel et d'Herberay *(Discours de la Court*, fol. fiij v° *et seq.)* ; avec une autre encore, donnée par Paul Angier en 1544 : « A tresscientifiques poëtes Marot, Sainct Gelais, Heroët, Salel, Borderie, Rabelais, Seve, Chapuy & autres poëtes, Paul Angier leur humble disciple, salut. » *(L'expérience de Maistre Paul Angier*, etc. *Le mespris de la Cour*, etc... éd. 1544, fol [Hv] v°) ; et enfin avec les continuels rabâchages de Sibilet, qui fait aussi mention de Bonaventure des Periers, de Peletier, de Bèze et de Des Masures, sur les noms de Marot, de Saint-Gelais, de Salel, d'Heroët et de Scève. *(Art Poëtique, passim.)*

« la vertu »[1], mais ce n'est là qu'une réminiscence de la comparaison entre l'amour divin et l'amour humain, fréquente dans la poésie de l'âge précédent et que l'on trouve, par exemple, dans la description faite en sa propre jeunesse du « Ferme Amour » dans le *Temple de Cupido* [2]. Le véritable hommage de Marot à l'idéal platonique, le sonnet qui commence par les mots *Retirez vous, bestiaulx eshontez,* est d'une date beaucoup plus tardive [3]. Les vues de Colin, le traducteur du *Cortegiano,* semblent avoir été à peine influencées par l'esprit platonicien, si l'on en juge par son *Epistre à une dame,* dans laquelle il défend avec indignation les droits de l'amour « naturel [4] »; et si Saint-Gelais — dont le plus grand effort de Platonisme avant 1540 consiste en une allusion aux « beautez angéliques » et aux « biens de l'immortalité », privilèges de sa maîtresse [5], — commence une ballade par envisager l'amour comme la recherche de la perfection, c'est afin de donner à l'idée ce tour plaisant :

> Qui dira donc variable un qui fait
> De divers biens prudent élection ?
> L'abeille prend, pour venir à son faict
> De maintes fleurs douce refection ; *etc.* [6]
>
> *Œuvres,* vol. II, p. 4.

Ce n'est qu'après 1554, alors que le Platonisme avait envahi la littérature française, que Saint-Gelais parle du « feu céleste » et du

> Bas desire qui empesche et retarde
> Le bien suprême où la vertu regarde [7].

1. *Œuvres,* vol. II, p. 102.
2. *Ibid.*, vol. I, p. 23.
3. *Ibid.*, vol. I, p. 116. Il est dans les « pièces ajoutées aux œuvres de Marot après sa mort ».
4. Publiée sous le titre d'*Epistre de complainte à une qui a laissé son Amy,* dans l'*Adolescence Clementine* de Marot, 1535 ; sous celui d'*Epistre amoureuse* dans les *Opuscules d'Amour,* 1542, elle réapparaît sous le nom d'*Epistre à une Dame par ledist J. C...,* à la suite de son *Procès d'Ajax et d'Ulixes* dans le *Livre de plusieurs pièces,* 1548, fol. 99 v°. *Cf.* Bourrilly, Jacques Colin, p. 56, en note.
5. *Œuvres,* vol. III, p. 96. circ. 1535 (M S. La Rochetulon).
6. Il faut remarquer que la date de ce poème reste incertaine. Il fut publié dans les *Œuvres* de 1547.
7. *Pour la partie qui fut faite en armes aux nopces du Marquis d'Albeuf à Blois, le troisième jour de février, 1554,* etc., *Œuvres,* vol. I, p. 173.

Scève, un des premiers introducteurs du Pétrarquisme mêlé de Néo-Platonisme, n'avait encore publié en fait de vers que ses *Blasons* dans les *Fleurs de Poesie Francoyse*, et son églogue, l'*Arion*, sur la mort du Dauphin. La Maisonneuve est un poète presqu'inconnu : Tout ce qui fut publié, avant cette date, de ce qu'on a conservé de lui est une épigramme de dix-huit vers en latin, qu'on ne peut lui attribuer qu'avec très peu de certitude [1], et le petit volume de poésies religieuses de Brodeau, *Les Louanges de Jesus nostre Saulveur*, ne parut qu'après sa mort, qui eut lieu le mois même de la publication de la *Poesie Francoise* de Sainte-Marthe. Quelles que soient les élucubrations poétiques de Victor Brodeau qui ont pu lui donner un rang « entre les poetes Francoys trèseloquents [2] », rien n'en a survécu [3]. Quant à l'interminable Bouchet, s'il s'est montré un vaillant défenseur du sexe faible [4], ce n'était pas par Platonisme et s'il établit une distinction entre un « folle amour » et un « saincte amour », il entend simplement par le dernier l'amour conjugal :

> Celle honneste amour
> Que l'homme & femme ont en leur marriage,
> . . . . . .
> Ceste amour est la figure & limage
> De celle amour qua Jesus à leglise, *etc.*
>
> *Les angoysses & remedes damours*, p. 70.

1. Jean d'Aubusson de la Maisonneuve, qu'il ne faut pas confondre avec Heroët, a fourni plusieurs poèmes pour un volume de Habert, *La Harangue de la Deesse Astre* (1556). A la suite des productions de Habert vient un sonnet, *De l'escriture et de l'art d'Imprimerie par Jean de la Maisonneuve* (fol. 9 viij v°), et toutes les *Sentences morales & epigrammes* qui suivent sont attribuées au « mesme autheur ». Ses autres ouvrages sont un *Colloque social de paix, justice, misericorde & verité...* Paris, 1559 ; un *Discours sur le... Recueil fait par les Venitiens au Card. de Lorraine*, Paris, 1556, des *Huictains Poëtiques*, Paris, 1561 ; *L'Adieu des neuf Muses*, Paris, 1558, et une *Deploration sur le trespas de... Francois le Picart*, dans *le Parfait ecclesiastique* d'Hilarion de Costes. *Cf.* La Croix du Maine et Du Verdier, *Bib. françoises.*

2. *Cf.* à la fin de son livre : « Maistre Victor brodeau natif de Tours, entre les Poetes Francoys treséloquent & autheur de ce present œuvre est decedé de ceste vie en aultre en moys de Septembre lan mil cin cens quarante. »

3. Un de ses rondeaux, *Response par Victor Brodeau au precedent* a été conservé dans les œuvres de Marot (vol. II, p. 163) ; sa traduction d'un couplet de Méleagre et d'une *Elegie du semi-dieu Faunus* se trouve dans les œuvres de Saint-Gelais (vol. II, p. 12) et dans les *Rimes* de Pernette du Guillet 1856, p. 128). *Cit.* Tilley, *Lit, of the French Renaissance*, vol. I, p. 86, n. 2.

4. Dans son *Jugement poetique de l'honneur feminin.*

En somme, Bouchet représente franchement les idées du moyen âge par sa fréquente comparaison de l'amour humain et de l'amour divin — thème ordinaire des versificateurs religieux avant la Renaissance. Le chef-d'œuvre d'Heroet, *La parfaite Amye*, qui devait présenter avec conviction et avec charme les idées néo-platoniques, « petit-œuvre mais qui en sa petitesse surmontait les gros ouvrages de plusieurs [1] », n'était pas encore publié [2]; Fontaine, bien qu'il se soit déjà proclamé le champion de *Cupido* contre *Argent* [3], n'avait d'aucune manière montré qu'il eut subi l'influence du Platonisme [4] et Salel, réfractaire même aux traits les plus idéalistes du Pétrarquisme, ne pouvait naturellement éprouver aucune sympathie pour le Platonisme.

Sainte-Marthe n'ajoute pas à sa liste les noms d'un ou deux poètes qui eurent assez d'importance en leur temps. En 1537, Eustorg de Beaulieu avait publié *Divers Rapports* où n'apparaît

1. Pasquier, *Recherches de la France*, *Œuvres*, p. 701.

2. Il y en eut quatre éditions en 1542 et le poème fut souvent réimprimé.

3. *La Victoire et Triumphe d'Argent contre Cupido dieu d'Amour*, etc..., fol. Bij v°.

4. L'histoire de la tardive conversion de Fontaine à ces idées n'est pas sans intérêt. En 1541 ou 1542, il prit part à ces controverses auxquelles la *Parfaite Amye* d'Heroët fut le plus remarquable tribut. Sa *Contramye de Court*, épousant la cause de l'Amour idéal, entreprend de réfuter point par point la satire de La Borderie, *L'Amye de Court*. Son Platonisme est toutefois loin d'être aussi soutenu que celui du poème d'Heroët. La *Fontaine d'Amour*, de 1545, la publication suivante de Fontaine, qui excita la colère de Du Bellay, annonce son renoncement soudain au Platonisme. Il est plein de concetti à la manière de Pétrarque de la plus grande variété et bizarrerie, moissonnés sans doute au cours d'un récent voyage en Italie ; ces vers imités de Sannazaro en donneront un bon exemple :

« De Amour qui fait feu et eau,
Je suis le Nil & suis le mont Etna. »

Fol. Ij v°.

D'autre part, c'était probablement pour protester contre les effusions extatiques de la *Délie* de Scève, tout récemment publiée et dont Fontaine pouvait justement dire :

« Certes, la difficulté
Le grand plaisir en a osté.
Brief ilz ne quierent un lecteur,
Mais la commune autorité
Dist qu'ilz requierent un Docteur, »

Fol. Miij v°.

qu'il s'abstenait si résolument de toute manifestation platonique et qu'il traitait l'amour d'une façon « naturelle », cynique même. Ensuite, sa prochaine composition qui se rapporte à la question, *Les Ruisseaux de Fontaine*, de 1555, le montre sous le jour d'un converti et d'un prosélyte du Platonisme.

aucune trace d'idéalisme amoureux, bien que le sentiment de la nature y soit assez gracieusement exprimé [1] pour racheter son pessimisme, sa prolixité et quelque grossièreté. S'il a composé une *Ballade à la louange du sexe féminin*, il la fait suivre d'une autre *A l'opposite de la precedente* [2]. Ses poèmes consacrés aux femmes sont de parfaits lieux communs, parfois semés de traits plaisants. La pensée la plus élevée qu'il eut sur ce sujet est une déclaration de fidélité et d'attachement et, s'il renie l'amour sensuel, c'est pour des raisons d'ordre pratique :

> Fy, de Venus et de son passetemps,
> Et fy de ceulx qu'elle tient en sa cage,
> Car trop souvent leur tombe le plumage,
> Dont j'en ay veu plusieurs de mal contens.

François Habert, avant cette date, n'avait parlé que d'amour sensuel [3], et même en 1551, date à laquelle il publia, en même temps que sa traduction de l'*Histoire de Titus et Giseppus* de Beroald, son poème *Le nouveau Cupido* ou *Les quatres Amours*, ses expressions, « Amour honorable » et « nouveau Cupido » signifient, comme chez Bouchet, amour conjugal et Cupidon conjugal. Jean Rus, dans ses poèmes publiés vers la même époque [4], laisse paraître quelques signes de Pétrarquisme, mais il manque de tout idéalisme ; tandis que Jean Leblond, dont les poèmes furent publiés en 1536, fait preuve de curieuses similitudes avec le Pétrarquisme. Ses poèmes ont même une trompeuse allure Platonique, bien que le Platonisme n'ait eu pour lui aucune influence [5]. La Borderie, le premier adversaire du Platonisme, n'avait pas encore publié même son plat *Voyage de Constantinople* [6] ; le *Discours de la Court*, de Chappuis, non moins banal, n'avait pas vu le jour [7] et son *Panygirique recité au... roy Francoys* (1538), sa *Complainte de Mars* (1539 ?) et l'églogue sur la bataille de Pavie, s'il en est l'auteur [8], n'éclairent en rien la question. Le charmant poète Almaque Papillon ne publia pas

1. *Cf.* le rondeau *En la forest (op. cit.*, éd. 1544, fol. Dj r° et v°).
2. *Ibid.*, fol. Eiij v°.
3. *Epistres Cupidinesques*, etc.
4. Publié à nouveau par Tamizey de Larroque, 1875.
5. *Cf. Le printemps de l'humble esperant*, fol. Evj et Fij.
6. *Le discours du voyage de Constantinople*, etc., Lyon, 1542.
7. Paris, 1543.
8. *Cf.* Guiffrey, éd. Marot, vol. II, p. 493 note.

son *Nouvel Amour* avant 1543 [1], alors que les doctrines platoniciennes avaient besoin d'un défenseur. Bonaventure des Périers, poète de plus grande importance, devait bientôt rendre de grands services au Platonisme par sa traduction du *Lysis*, publiée avec ses œuvres complètes en 1544. Mais on n'avait alors publié de lui qu'une traduction de l'*Andria* et de ce *Cymbalum Mundi* [2] qui fit tant de scandale ; pourtant beaucoup de ses poèmes qui après sa mort furent publiés par Antoine de Moulin devaient déjà circuler et être connus. Enfin Jacques Peletier, que Marguerite de Navarre influença profondément et qui a été, plus d'une fois, proclamé le précurseur véritable de la Pléïade, commençait seulement à songer à la poésie [3].

Sainte-Marthe fit donc entendre des sons nouveaux en chantant :

> Amour n'est rien que bonne volunté
> Signifiante entiere affection,
> Amour à Bien est tousjours apresté,
> Amour aussi a ses fins arresté
> De pervenir à la perfection.
> Amour pretend une conjunction
> Individue, & par ainsi honneste,
> Or ne peut donq, estre Amour deshonneste [4].
>
> *Que Amour ne pourroit estre deshonneste. P. F.*, p. 10.

Ceci va plus loin que l' « honnête amour » : c'est un effort pour exprimer le désir platonique de la perfection. Le Platonisme de Sainte-Marthe — vaguement conçu, gauchement exprimé —

1. Publié pour la première fois avec certains dizains de Sainte-Marthe et le *Pourquoy d'Amour* de Leonique, en 1543, et la même année à Rouen, en un volume à part.

2. Tous deux en 1537.

3. *Cf.* P. Laumonier, *Œuvres poetiques de Jacques Peletier du Mans*, pp. XI et XII, et p. 148. M. Laumonier parle de Peletier comme poète déjà en (circ.) 1537, mais il n'allègue pas qu'il l'était d'une façon sérieuse à cette époque.

4. *Cf.* Bembo :

> « Amore graziosa e dolce voglia,
> Che i pui selvaggi e piu feroci affrena,
> Amor d'ogni vilta l'anime spoglia », etc.

Stanze recitate... la sera del Carnassale, MDVII, *Opere*, vol. II, p. 115. Abel Lefranc cite les vers de Sainte-Marthe comme exemple de la ressemblance de ton de son expression platonique avec celle de Marguerite de Navarre. *Marguerite de Navarre et le Platonisme de la Renaissance, Bibl. de l'Ecole des Chartes*, vol. LIX, p. 759, note 3.

se manifeste encore dans son éloge de la modération dans l'amour :

Qui dit Amour estre plein de langœur,
Il ne cognoist que c'est de bien aymer.
Car, quoy que joye y soit avec douleur,
Et par cela le goust on trouve amer,
Nous ne pouvons Amour à droict blasmer,
Aultre cas n'est que nostre intemperance.
Plus nous aymons, & plus voulons aymer,
Aymer debvons avecques Temperance.

L'amertume qui est en Amour, provenir de nostre faulte. P. F., p. 61.

Toutefois, ce n'est pas la doctrine de la modération dans l'amour, mais celle de sa nature spirituelle et immortelle, que les poètes Platoniciens de la Renaissance adoptèrent pour la plupart. C'est là la véritable note dominante du mouvement platonique et les vers de Sainte-Marthe abondent en variations sur ce thème. Par exemple, il adressa à Claveyson ces vers sur leur affection mutuelle :

Frere, qui dit Amour estre immortel,
A mon advis à bien touché au poinct.
La raison est, car s'il estoit mortel,
Seroit au Corps, & non à l'Esprit joinct.
Or le Corps meurt, mais l'Esprit ne meurt point,
L'Esprit ne meurt, ne donc l'Amour aussy.
Et oultre plus, je dy que tout ainsy
Que nostre Esprit en toutes parts s'empare,
Si fait l'Amour, & concludz par cecy
Que le depart des Corps ne nous separe.

Au Seigneur de Parnans. Quoy que deux Amys se separent l'un de l'aultre, que, toutefoy sont tousiours presents. P. F., p. 35.

On ne peut méconnaître qu'un tel sentiment, qui trouvait son expression dans la première moitié du XVI^e^ siècle, était d'origine platonique. Sainte-Marthe lui donne encore plus de vigueur dans les vers adressés à la femme qu'il aime, par exemple dans le poème *A Madamoiselle Beringue, Que son amour est immortel* ; il semble y insister consciemment sur la brèche qui sépare l'ancienne manière de la sienne propre de traiter les thèmes amoureux. Son répertoire poétique ne comprend ni lamentations sur la nature éphémère de l'amour, ni catalogues d'amants disparus. Son amour, répète-t-il, est immortel :

On veult sçavoir si je suis amoureux,
De dy qu'ouy, & qu'aymer je veulx bien.
Puis on me dit que je suis malheureux,
Et que je doibs penser en moy combien
Pour aymer Corps, lequel ne dure rien,
Et les Amours, & Amoureux sont morts.
Par ce moyen, ce leur responds je lors,
Je suis heureux. Mon Amour n'est point tel,
J'ayme d'Esprit & l'Esprit, non le Corps,
Par ainsi est mon Amour immortel.

P. F., p. 58.

Le sentiment de futilité et de mélancolie, qui poursuit ceux qui cherchent à satisfaire leur désir par les choses périssables était un des thèmes favoris — et facile à pousser jusqu'au paradoxe — des néo-Platoniciens. Il se prêtait surtout aux distinctions subtiles entre le désir et l'amour. « Desiderio è affeto voluntario dell' essere o d'havere la cosa stimata buona che manca ; l'amore è effetto voluntario di fruire con unione la cosa stimata buona », tels sont les termes de la définition de Leon Hebreo[1] ; et, trois ans seulement avant que n'aient paru l'œuvre de Sainte-Marthe, Colin avait traduit en français les pensées de Castiglione sur ce sujet : « Car des incontinent quilz sont arrivez a la fin desiree, ou que non seullement ilz sentent ennuy & fascherie mais aussi prennent hayne contre la chose aymée quasi comme se repentant l'appetit de son erreur et recognoissant le mescompte a luy faict par les faulx jugements du sentiment par ou il a creu que le mal soit bien, ou qu'ilz demeurent au mesmes desir et cupidité comme ceulx qui ne sont point veritablement arrivez au but qui *(sic)* cherchoient », etc...[2]. L'idée paradoxale fut fort bien exprimée par Bembo :

...quant è il peggio assai sovente
De quel che piace, aver alcuna parte.[3]

Sonnet nº XL.

et c'est probablement de Bembo que Sainte-Marthe s'inspire dans son dizain au Seigneur de Parnans :

1. *Dialoghi di Amore*, p. 6.
2. *Le Courtisan*, fol. 218 vº.
3. La seconde édition des *Rime* avait été publiée à Venise en 1535.

QU'AU BIEN D'AMOUR, RIEN N'EST PLUS NUYSANT QUE JOUYSSANCE.

Rien n'est plus cher que cela qu'on desire,
Car moins on l'à, plus on y est ardent :
Lors qu'on ne peut à son soubhait souffire,
Le desir croist plus fort en attendant.
Quiconques est de jouir pretendant,
Par un espoir a demy se contente ;
Mais s'il advient que Fortune presente
Contentement de la joye incogneue,
En jouissant du fruict de son attente,
Le desir cesse, & l'Amour diminue [1].

P. F., p. 13.

L'existence d'une opposition entre le désir et l'amour n'était pas le seul dogme platonique que les fanatiques pouvaient pousser à l'extrême et jusqu'au paradoxe ; et c'est alors que le talent de Sainte-Marthe s'élève et montre en lui un vrai Néo-Platonicien. C'est ainsi qu'il vante la maîtresse de Tolet, dont l'amour était si pur que mille amants pouvaient le partager :

Ce n'est Amour qui fol plaisir poursuive,
Ce n'est Amour d'ou reprise s'ensuive,
C'est un Amour que le tien, si bien mis
Qu'entretenir il pourroit mille Amys.
C'est un Amour avecques raison ronde,
C'est un Amour lequel sur Dieu se fonde.

Puis son transcendentalisme se fait de plus en plus ingénieux, et il mêle aux pensées platoniques de malsonnants concetti pétrarquistes :

Et nonobstant, contentes ton desir,
Plaisir prenant, pour fuir le plaisir.
Fuiant plaisir, lequel nous est visible,
Et choisissant un plaisir invisible,
Un plaisir donq, au dedans actuel,
Et n'estant rien sinon spirituel.
Et par ce poinct, il nous donne à cognoistre,
Qu'en decroissant, incessamment veult croistre.
Et decroissant de cest vanité,
De plus en plus croist à eternité.

A la Dame & bien aymée de M. P. Tolet, Medicin du grand Hospital de Lyon. son singulier Amy. P. F., pp. 174 et 175.

1. *Cf. supra*, p. 153 et la note.

Toutefois, Sainte-Marthe ne se soutint pas toujours à ces hauteurs platoniques ou, on peut le dire, ne s'engagea pas toujours dans ces profondeurs pétrarquistes. La définition qu'il donne, dans la prière pour la guérison de Béringue, de la nature de leur amour fait plutôt penser au lieu commun de l'« honnête amour[1] » :

> Tu scays, Seigneur (car ainsi l'as permis)
> L'amour qui s'est dedans nos deux cueurs mis,
> Amour louable, Amour sainct & honneste,
> Et Amour tel que ton ueil admonneste, *etc.*
>
> *P. F.*, p. 185.

Il penche vers le pur Pétrarquisme dans son dizain *Du siege d'Amour & que ne peut estre separé du Cueur*[2] ; mais, même dans de tels vers, quelque chose indique une influence plus nettement idéaliste.

Réserve étant faite de ses errements passagers, les poèmes et les vers cités suffisent à faire connaître l'ordre habituel des pensées de Sainte-Marthe, surtout si l'on tient encore compte de son insistance, — dans les poèmes déjà cités dont Laure et Pétrarque sont les héros — sur l'idée de l'essence surnaturelle de la beauté et du caractère immortel de l'amour et aussi d'autres idées d'inspiration platonicienne, telles que l'importance qu'il accorde aux significations cachées des noms[3], la conception de la beauté comme stimulant du désir[4] et de l'amour et de l'amitié comme source de tous biens :

> Ce bien (Monsieur) n'est sinon Amytié
> Qui entretient le Monde de moitié.
> Quoy de moitié ? mais (ainsy qu'ont escrit
> Tous bons Autheurs de scavoir & d'esprit)
> Bien sans lequel du Monde la machine
> Seroit bien tost renversée en ruine.
> Car sans Amour, il n'est possible veoir,
> Chose qui soit, venir à son debvoir.
> Sans Amytié, nobles chasteaulx & villes,
> Tantost seroyent desertes et trop viles,

1. *Cf. supra*, pp. 37, 163 *et seq.*
2. *Cf. infra* p. 298 *et seq.*
3. *Cf. infra*, p. 224 *et seq.*
4. *Cf. Sur la contention qu'avoyent troys Gentilshommes ascavoir, son doibt plus aymer, on pour Richesse, ou pour Beaulté, ou pour Prudence, Pour celuy qui choisissoit Venus, signifiante Beaulté, P. F.*, p. 38.

Sans Amytié, il n'est Duc, Roy, ou Prince,
Qui deuement regentast sa Province.
Sans Amytié, auroit disjunction,
Que nous veoyons grande conjunction.
Sans Amytié, (pour brefvement finir)
Verrions tantost le Monde definir.

A noble & puissant Seigneur, Monsieur Antoine de Muillion, Baron de Bressieux, frere du susdict Seigneur de S. Pierre, P. F., p. 171.

Le lecteur doit encore tenir compte d'une certaine tendance, visible même dans les poèmes religieux, que l'on ne peut appeler que platonique et qui se trouve caractérisée par un souci constant du « souverain bien », du « bien éternel », du « bien de Dieu » et, s'il est clair que, même dès 1540, Sainte-Marthe fut profondément influencé par le Platonisme, il n'est pas besoin de chercher très loin quelle fut la force qui orienta sa pensée dans cette direction. La préoccupation du « souverain bien » par exemple, considéré en rapport avec le ton de ses poèmes religieux en général, nous met sur la trace de la source même de son inspiration. Elle n'a certainement pas pour origine qu'une étude du texte de Platon, si approfondie qu'elle puisse paraître avoir été. Calvin s'était efforcé d'expliquer, de développer cette expression[1] et il n'est pas douteux que son interprétation n'ait influencé Sainte-Marthe ; mais les poèmes religieux de Sainte-Marthe, et surtout la manière dont il développe cette expression qui revient constamment, contiennent un élément émotionel qui ne vient pas de Calvin, mais est presque certainement un souvenir de Marguerite de Navarre. De son côté elle devait ses vues sur le « souverain bien », d'abord à Calvin sans doute ; mais si, pour elle, comme pour lui, le souverain bien dont avait parlé Platon ne pouvait être que l'union avec Dieu se traduisait en somme à Dieu, sa manière de traiter le sujet est aussi différente que possible de celle de Calvin. Elle écrit à l'abbesse de Fontevrault :

Car il faut bien scavoir de quel lien
Deux cueurs en ung sont au souverain Bien
Parfaictement adjoinctz sans departir ;

Dernières Poésies, p. 29

1. *Inst. de la Relig. chrét.*, liv. I, ch. III, § 3 ; liv. III, ch. XXV, § 2.

et elle conçoit l'homme comme étant

> Uny au Tout et au souverain Bien
> Pour estre fait avecques Jesus rien.
>
> *Les Prisons*, *D. P.*, p. 296.

Sainte-Marthe fait écho à cette profession de foi :

> Le bien mondain n'a de duration
> Le bien de Dieu est bien incomparable.
>
> *P. F.*, p. 96.

> La Mort m'a apporté de mes maux delibvrance,
> Et du bien eternel desiré recouvrance.
>
> *P. F.*, p. 216.

Ailleurs, partant du précepte de Platon disant que la sagesse est le vrai bien, il arrive à la même conclusion que la Reine de Navarre :

> C'est donc thresor infiny, que Saigesse,
> C'est un thresor qui tousjours croist sans cesse,
> Et vray thresor, de qui vray bien s'ensuit,
> Car en tous lieux son possesseur il suit.
> Mais en cecy convient adviser, comme
> Saige quelcun par Saigesse lon nomme ;
> Car je n'entends celle la des humains,
> Auxquelz la vray eschappée est des mains.
> Saigesse dy de DIEU la cognoissance,
> Laquelle fait de tout bien accroissance.
> Qui tant bonne est, qu'en tout temps & tout lieu,
> Elle maintient pour souverain Bien, DIEU.
> Souverain Bien, car à jamais il dure.
> Et ne permet qu'aulcun Mal on endure [1].
>
> *P. F.*, p. 221.

Mais Sainte-Marthe ne doit pas qu'une seule idée à la Reine de Navarre. C'est, d'une façon frappante, le même esprit qui règne dans beaucoup de ses poèmes religieux et dans beaucoup

1. Il y a une preuve accessoire du fait que Sainte-Marthe avait lu le *Philebus*. Socrate dit dans ce dialogue : « Car le jeu est parfois, Protarchus, un repos après une sérieuse étude » (XXXE). C'est probablement de cette remarque que les lignes suivantes de Sainte-Marthe tirent leur origine :

« A l'imitation de l'archer qui son arc desbende pour à meillieur exercice le reserver, souloit communement Socrates de sa roidde & severe Philosophie à jeux pueriles se descendre. *Epistre ... A Madame la duchesse d'Estampes*, *P. F.*, p. 3.

des poèmes de Marguerite. Or, on a démontré de façon convainquante que l'attention de la Reine de Navarre fut attirée vers les doctrines platoniciennes de l'amour précisément en 1540, et qu'elle-même doit avoir été à la tête d'un mouvement aussi prompt que bien marqué [1]. Si la publication des *Marguerites de la Marguerite* ne révéla que quelques années plus tard [2] et en une certaine mesure, à un public plus étendu, l'attitude de la Reine en face des plus profonds problèmes de la vie, il est probable que les manuscrits des ouvrages qu'elle avait composés vers cette époque auraient déjà fait connaître son attitude, en circulant parmi ses fidèles et ses intimes. *La Coche* est de 1540, ainsi que selon toute probabilité d'autres poèmes caractéristiques, tels que *Le Triomphe de l'Agneau*, les *Chansons Spirituelles* et les pièces comprises entre les pages 342 et 382 des *Dernières Poesies* [3]; or tous ces poèmes sont plus ou moins les exposés des opinions de Marguerite sur le Platonisme. L'aspiration vers le divin était l'idée directrice de ces œuvres comme aussi des suivantes. L'amour de la créature n'était pour elle qu'une étape vers l'union avec le divin et, partant de ce point de vue, elle regardait d'en-haut l'amour terrestre comme le moyen de cette union, tandis que les poètes que l'on peut considérer comme ses disciples, Des Périers, Heroet, Scève, Corrozet, appuyaient plutôt sur l'idéalisation de l'amour terrestre comme moyen d'inspiration de l'amour divin [4]. Ce n'est pas seulement la lecture de ses poèmes manuscrits qui convainquit ces premiers prosélytes de Marguerite, et les autres, aux idées platoniques. Il a été

1. Abel Lefranc, *Le Platonisme et la Littérature*, etc..., *loc. cit.*, pp. 8-12 ; *Marguerite de Navarre et le Platonisme de la Renaissance*, *loc. cit.*, vol. LVIII, pp. 259-260, vol. LIX, pp. 713-715.

2. *Les Marguerites de la Marguerite* furent publiées en 1547. Beaucoup des plus caractéristiques de ses œuvres ne furent cependant pas publiées avant nos jours. *Les Dernières Poésies de Marguerite de Navarre publiées... par Abel Lefranc*, Paris, 1896.

3. M. Lefranc émet cette opinion, *cf. Marguerite de Navarre et le Platonisme de la Ren.*, *loc. cit.*, vol. LIX, p. 716. F. Frank, *Marguerites de la Marguerite*, vol. I, p. XCI, a fixé comme date du *Debat d'Amour*, c'est-à-dire *La Coche*, l'année 1532.

4. Pour la critique de la philosophie de Marguerite de Navarre et sa diffusion et de ses relations avec ces poètes, *cf.* les deux articles Abel Lefranc, *cit. supra*, surtout *Marguerite de Navarre et le Platonisme de la Ren.*, *loc. cit.*, vol. LVIII, pp. 275 *et seq.*, et LIX, pp. 732 et 749 *et seq.*, et *Le Platonisme et la littérature*, etc., *loc. cit.*, pp. 10-19 et 21-23.

démontré [1] que son instrument préféré pour l'expansion de ses idées parmi les hommes les plus éclairés de son entourage était la communication personnelle, et que c'est formulées par sa conversation que les nouvelles doctrines platoniques étendirent leur influence à un cercle de plus en plus large. Après ce qui vient d'être dit, on pourrait attendre d'une comparaison des poèmes de Marguerite et de ceux de Sainte-Marthe, qui furent publiés vers l'époque de la conversion de celle-ci au Platonisme, des preuves qu'il fut placé dans ce cercle où dominait l'influence de la Reine ; ce qui est bien certainement le cas, qu'il ait été ou non à ce moment en communication directe avec celle dont il avait été et devait être encore le serviteur.

Sainte-Marthe avait évidemment déjà subi l'influence des quelques poèmes publiés par la Reine sept ans plus tôt. Ces derniers, savoir : le *Miroir de l'Ame Pecheresse ;* le *Discord estant en l'homme par la contrarieté de l'Esprit et de la Chair et paix par vie spirituelle ;* et *l'Oraison à nostre Seigneur Jesus-Christ* [2], contenaient déjà les traces d'une spiritualité mystique qui présente certaines affinités avec l'idéal néo-platonicien de l'amour et qui, en fait, reste toujours partie intégrale de son expression chez la Reine de Navarre, soit qu'elle désigne le Christ comme le véritable amant ou qu'elle fasse allusion à la béatitude de ceux qui Le possèdent et l'ardent désir qu'éprouve l'adorateur d'être absorbé et aveuglé par la lumière de la Divinité [3]. Sainte-Marthe s'efforça d'exprimer son admiration pour ces premières œuvres de Marguerite comme pour les autres : « Si, toute contention sophistique mise à part, et dépouillées les malvaises affections qui pervertissent le jugement de l'esprit, on vient à lire le *Mirouer de l'ame pécheresse*, le *Triumphe de l'Aigneau*, *les*

1. *Cf. ibid.*

2. Ils furent publiés ensemble en 1533 par Simon du Bois à Alençon et la même année par Augereau à Paris. Ce sont la seconde et la troisième éditions du *Miroir de l'Ame Pécheresse*. L'admirable bibliographie de F. Frank (*Marguerites de la Marguerite*, vol. I, pp. LXXXVI-XC) ne dit pas si les deux autres poèmes étaient compris avec le *Miroir* dans la première édition de 1531. *Le Miroir de l'ame pecheresse, onquel elle recognoist ses faultes et pechez, aussi ses graces et benefices a elle faitez p. Jesuchrist, son epoux. La Marguerite tres noble et precieuse sest proposee a ceulx qui de bon cueur la cherchoient. A Alençon chez maistre Simon du bois MCXXXI.* Il est à présumer que la seconde édition est une réimpression de la première. *Cf. Marg. de la Marg.*, vol. I, pp. 147 et 148.

3. *Cf. Le Miroir de l'ame pecheresse, Marg. de la Marg.*, vol. I, pp. 48, 64 et 68, et *Oraison à nostre Seigneur Jesus-Christ, ibid.*, p. 144.

Comédies, les *Odes*, les *Oraisons*, et aultres œuvres par elle escripts en langue & poësie Françoise, je dy lire avec un jugement arresté, nous conviendrons ensemble qu'onc n'y en eut une des anciennes, tant soit elle estimée par les doctes hommes, qui merite d'estre comparée avec elle [1] ». Les traces de l'influence de ces premiers poèmes sur la *Poesie Francoise* sont, comme on pouvait s'y attendre, faciles à retrouver. La longue épître religieuse, *A Dieu, Confession de son infirmite et Invocation de sa Grace*, ne débute pas seulement comme l'*Oraison à nostre Seigneur* par l'acceptation de la doctrine de la Prédestination, pour se terminer comme celle-ci par une déclaration de foi ; mais encore professe des sentiments analogues, tels que celui de l'indignité du suppliant, qui l'empêche de parler de la grandeur de Dieu, du remords de ses péchés trop nombreux pour être énumérés, de la confiance dans les promesses et la paternité de Dieu et autres du même genre [2]. L'appel du Christ comme intercesseur, qui exprime, en mêmes vers plats de dix syllabes [3], la même reconnaissance débordante n'est pas la seule preuve de l'influence qu'eut le *Miroir de l'Ame Pecheresse* sur la dite épître. De même, la prière passionnée de Sainte-Marthe pour la guérison de Mademoiselle Beringue n'imite pas que le ton, mais encore les procédés mêmes du *Miroir* et ses invocations caractéristiques : « O mon vrai Dieu », « O vray amant, de Charité la source » et « O doux Jesus, vous ay je retrouvé ? » [4]. « O doulx Seigneur », « O vigilant et amourex pasteur », « O bon Jesus par qui Grace est infuse » ; ces emprunts de Sainte-Marthe [5] sont d'autant plus évidents qu'ils sont tous placés, comme dans le *Miroir*, en tête d'un vers de même mesure.

Ce fut toutefois le *Discord estant en l'homme par la Contrarieté de l'Esprit & de la Chair* qui, parmi les premiers poèmes de Marguerite, influença le plus fortement Sainte-Marthe ; il réfléchissait une de ces idées du moyen-âge dont les esprits tels que Marguerite et son disciple se faisaient les défenseurs passionnés, au milieu même de la Renaissance dont elles devaient

1. *Or. fun... de M. de N.*, pp. 79 et 80.
2. *Cf. Marg. de la Marg.*, vol. I, pp. 133, 145, 135, 138, 140, et *P. F.*, pp. 113, 119, 115, 116 et 118.
3. *Marg. de la Marg.*, vol. I, p. 50 ; *P. F.*, p. 118.
4. *Marg. de la Marg.*, vol. I, pp. 55, 64, 32.
5. *P. F.*, pp. 183 et 184.

triompher. Sainte-Marthe écrivit quatre poèmes sur le même sujet : une prière *A Dieu Du debat de la Chair & de l'Esprit*[1] et une suite de trois dizains [2], dont le dernier est visiblement imité d'un passage du *Discord* décrivant la longue « bataille obstinée » entre le corps et l'esprit » que le mort seule termine [3] :

> Deux ennemys sont en une closture,
> Se guerroyants en cruelle discorde.
> Voire & si faulte que ceste guerre dure
> Jusques à ce, qu'un seul les deux accorde.
> C'est dans le Corps l'Esprit, & la Chair orde,
> Qui tousjours ont ensemble difference :
> Et besoing est que la Mort s'y advance,
> Qui les separe & termine leur guerre.
> Mettant l'Esprit la hault par sa puissance,
> La Chair cy bas, avec son Corps en terre.
>
> *P. F.*, p. 43.

Le premier dizain de la série rappelle aussi très nettement la manière de la Reine de Navarre :

> La Mort n'est rien que separation
> De deux conjoinctz, c'est du Corps & de l'Ame,
> Par laquelle a l'Esprit fruition
> De son Espoux qu'il soubhaitte & tant ayme.
> Le Corps s'en và pourrir dessoubz la lame,
> Et fait l'Esprit vivre de luy disjoinct
> Lequel, estant paravant à luy joinct,
> Nestoit que serf, languissant en sa vie.
> O doulce Mort, qui à Dieu nous conjoinct,
> De tous plaisirs rendant l'Ame assouvie.
>
> *P. F.*, p. 42.

Même dans ses premiers poèmes, Marguerite se plaisait déjà à se représenter l'âme comme épouse du Christ, mais maintenue sous la dépendance du corps et désirant ardemment sa libération, afin de jouir parfaitement de lui [4], et cette figure, par son fréquent retour, indique quelle direction suivra plus tard son esprit. Le ton d'onction excessive qui domine sur les derniers vers du poème de Sainte-Marthe présente presque plus d'affinité

1. *P. F.*, p. 49.
2. *Du fruit de la Mort*, *P. F.*, p. 42.
3. *Cf. Marg. de la Marg.*, vol. I, p. 70 et *cf. ibid.*, vol. I, p. 72, et *P. F.*, p. 50.
4. *Cf.* par exemple, *Miroir*, *Marg. de la Marg.*, vol. I, pp. 21, 50, 64, 93.

avec celui de Marguerite de Navarre qu'avec le sien propre d'ordinaire. L'idée médiévale du combat de l'âme et du corps exprimée dans ces poèmes apparaît souvent dans les vers de Marguerite. Dans une de ses *Chansons spirituelles*, dont beaucoup, à ce qu'il semble, furent composées et mises en circulation dans le courant de 1540 et en ce cas certainement connues de Sainte-Marthe, Marguerite en fait le fond d'un dialogue entre le poète et son âme tentée. Certaines ressemblances et spécialement son début inspiré :

Ame tu n'es au chemin
Ny en la voye
De vraye felicité
Dieu t'y convoye [1],

semblent devoir la désigner comme la source d'inspiration de la longue *Elegie de l'Ame parlante au Corps, et monstrante le proffit de la Mort* de Sainte-Marthe, dont l'heureux début ne fut pas souvent égalé dans les œuvres de son auteur :

Regarde moy, ton Ame, ô mon Corps corruptible,
Regarde, que je suis du tout incorruptible ;
Et contemple sur moy, d'interieur remort,
L'effect, l'esgard, l'effort, & pouvoir de la Mort.
P. F., p. 241.

Sainte-Marthe doit sans doute l'idée et l'inspiration de son poème à la *Chanson* de Marguerite ; mais il faut en chercher ailleurs le modèle original, car la Reine de Navarre n'a fait qu'indiquer la voie de ce fameux *Debat du corps et de l'âme*, dont la composition remonte au moins au commencement du XII^e^ siècle et dont la popularité persistante se trouve prouvée par sa publication au début du XVI^e^.

Il ne manque pas de remarquables ressemblances entre les autres productions de Sainte-Marthe et les poèmes religieux de Marguerite, de date imprécise. Les deux auteurs, par exemple, insistent sur l'importance de l'Ecriture, « la pierre de touche [2] », dit l'un d'eux, le « pain incorruptible [3] », d'après l'autre ; les deux parlent longuement de la justification par la Foi [4] et, s'il

1. *Marg. de la Marg.*, vol. III, p. 141.
2. *Les Prisons, Dernières Poésies*, p. 227.
3. *Elegie du vray bien & nourriture de l'ame*, *P. F.*, p. 213.
4. *Cf.* par exemple, *A Dieu confession de son infirmite*, etc..., *P. F.*, p. 113.

n'est pas étonnant que leurs pensées se soient rencontrées sur de tels sujets, c'est par une coïncidence à noter qu'ils ont tous deux développé de telles vues en vers et, souvent, en termes semblables. On trouve dans les poèmes de Sainte-Marthe la contre-partie de certains passages de l'*Oraison de l'Ame Fidele*[1]. L'*Oraison* développe la doctrine de la Grâce dans des termes qui sont plus d'une fois à peu près les mêmes qu'employa Sainte-Marthe[2] et l'invocation, par laquelle débute son volume :

> O Eternel, qui donnes bon esprit,
> Haultain scavoir, cognoissance & memoire.
>
> *A Dieu, Pour invocation. P. F.*, p. 7.

rappelle celle de l'*Oraison :*

> O Eternel, en qui mon Tout je croy
> . . . . . .
> Toute bonté, sapience & puissance.
>
> *Marg. de la Marg.*, p. 98.

Quand même il n'emprunte pas les véritables paroles de la Reine de Navarre, Sainte-Marthe lui prend son tour de phrase, ou reproduit le ton de sa pensée. La description du Tout-Puissant, dans une « Ballade double », qui commence par :

> Le Roy des roys & Trinité celique,
> Essence simple & d'un assentement,
>
> *P. F.*, p. 110[3].

a exactement la teinte mystique que donne Marguerite à ses premiers poèmes et, dans une Apostrophe à la Vérité, les exclamations et les figures s'enchaînent étroitement à la manière primitive de la Reine :

> O l'heureux don à qui la peut avoir,
> O l'heureux bien, à qui la peut scavoir,
> O le thresor grand & inestimable,
> Richesse seure à jamais perdurable,

1. La date de sa composition est incertaine. Elle ne fut pas publiée avec le *Miroir de l'Ame Pecheresse*, en 1531, ou 1533. Elle parut dans les *Marguerites de la Marguerite* de 1547.

2. *Cf. Oraison de l'Ame Fidele, Marg. de la Marg.*, vol. I, pp. 113, 116 ; et *P. F.*, p. 109.

3. *Balade double, contenant la promesse de Christ, sa Nativité, Passion, Ressurrection & precieux sacrement de son Corps, icy à nous delaissé pour gaige de Salut, P. F.*, p. 110.

C'est la conduite aux perilleux destrois,
C'est le pillier à supporter ses croiz,
C'est l'esguillon à toute tolerance,
Et l'entretien do fidele Esperance.

P. F., p. 131.

Il n'est donc pas surprenant qu'un disciple, qui s'était montré sensible à l'influence des ouvrages déjà publiés de la Reine de Navarre et aux yeux de qui elle était « souverainement perfecte en Poesie, docte en Philosophie, consummée en l'Escripture Saincte, voire jusques à en rendre les plus sçavants fort émerveillés [1] », ait adopté son nouveau tour d'esprit, son Platonisme, qu'elle professait juste au moment où il se préparait à publier ses poèmes, et qu'il se soit appliqué à l'exprimer aussi. Il ne s'agit pas seulement de similitudes comme celles que l'on peut constater entre les poèmes postérieurs de Marguerite et la *Poesie Francoise*, telles que leur mutuel mépris de l'atteinte que l'absence pourrait porter à l'amour [2], leurs descriptions de « l'amour honnête [3] », ou de l'amour élevé, idéalisé [4]. Il ne s'agit pas non plus seulement des chutes de vers de Sainte-Marthe, qui rappellent parfois curieusement celles de Marguerite. Le lecteur familiarisé avec les *Chansons spirituelles* par exemple, peut se rappeler les vers :

Mais quand j'ay JESUS receu,
Par Foy conceu,
Me suis du malheur non sceu
Bien apperceu,

Marg. de la Marg., vol. III, p. 111.

à la lecture de ceux de Sainte-Marthe :

... par la Foy, JESUS nous renouvelle,
Par la Foy fait,
Que nostre Esprit, se nourrit & reffect,

1. *Or. fun... de M. de N.*, p. 78.
2. Marguerite, *La distinction du vray Amour*, *D. P.*, p. 309 ; Sainte-Marthe, *A Madamoiselle Beringue De leur honneste et irreprehensible Amour*, *P. F.*, p. 145.
3. Marguerite, *Prisons*, *D. P.*, p. 156 ; Sainte-Marthe, *loc. cit.*
4. Marguerite, *Le Navire*, *D. P.*, p. 390 *et seq.*, Sainte-Marthe, *A la dame... de M. P. Tolet*, etc., *P. F.*, p. 174.

Que le lyen de peché est deffaict
C'est le vray bien, & le seul bien perfaict,
Qu'il fault avoir.
Elegie, cit. supra. P. F., p. 214.

et il est naturel de supposer que quand il écrivait ces vers :

Chassé de l'homme, avec DIEU suis receu,
Qui m'a esté tousjours au lieu de Pere,
De Mere, Sœur, & charitable Frere,
P. F., p. 210.

une autre des *Chansons spirituelles* lui était familière, que ses rimes musicales et séduisantes destinaient à voler de bouche en bouche aussitôt après sa composition :

Je n'ay plus ny Pere ny Mere
Ny Seur ny Frere
Sinon Dieu seul, auquel j'espere.
Marg. de la Marg., vol. III, p. 120.

Mais ce ne sont pas de telles similitudes verbales, ni même l'emploi des thèmes généraux, qui rendent si évidente la situation de disciple dans laquelle était Sainte-Marthe vis-à-vis de la Reine de Navarre. C'est dans un sujet particulier surtout qu'il marche sur ses traces : La conception de l'union avec Dieu comme bien suprême menait naturellement à celle de l'âme comme épouse de Dieu, et de Dieu, ou de la Vérité, ou du Christ comme amant de l'âme. Cette idée, déjà présente dans ses premiers poèmes, revient sans cesse dans les œuvres de la Reine de Navarre [1], surtout dans les *Chansons spirituelles* et dans les extases mystiques de la bergère de la *Comedie jouée au Mont de Marsan* [2]. Caractéristique du génie de la Reine, cette idée fut adoptée avec enthousiasme par son disciple et forme la base de ses productions poétiques les plus élevées et les plus soutenues. Il l'effleura dans son dizain *Du fruict de la Mort*, mais c'est dans son *Philalethe* qu'il l'exploita le plus complètement. Le titre de

1. *Cf. Marg. de la Marg.*, vol. III, pp. 94, 96, 118, 144, 152 ; *Comedie jouée au Mont de Marsan, D. P.*, p. 88; *Prisons, ibid.*, p. 216; *La distinction du vray Amour, ibid.*, p. 305 ; *Chansons Spirituelles, ibid.*, p. 325.

2. *Comedie jouée au Mont de Marsan, le jour de Caresme Prenant mil cinq cens quarante sept, A quattre personnages, c'est assavoir la Mondainne, la Superstitieuse, la Sage et la Raine de l'Amour de Dieu, Bergere, D. P.*, pp. 66-118.

ce poème est explicite : *Le Philalethe, c'est-à-dire, Amy de verité blasonne son Amye* [1]. Une telle comparaison entre l'amour de la créature et l'amour de la Vérité répond si bien aux intentions de la Reine de Navarre, qu'elle semble devancer les chants de la *Bergère*, quoique qu'elle soit composée sans le même feu et la même imagination ; un lecteur non prévenu et ignorant des dates de composition pourrait prendre le poème pour une imitation de ces chants. Puisque ce ne peut être le cas, il est probable que les idées de Marguerite parvinrent jusqu'à Sainte-Marthe, à la faveur du bruit que firent les *Chansons spirituelles* et par la lecture de celles qui pouvaient être déjà écrites et circuler pendant l'année. Peut-être n'est-il pas trop téméraire de supposer qu'il les interpréta d'une façon dont la Reine elle-même se souvint en créant le caractère de sa *Bergère*. Marguerite pourrait avoir écrit elle-même ces premiers vers du poème de Sainte-Marthe :

O Amoureux, bien y a difference
Si comparez vostre Amye à la mienne.

Le poème entier consiste en l'énumération des contrastes existant entre l'objet de l'amour ordinaire et l'aimée que célèbre le poète :

La vostre est belle en beaulté non durable,
Et tousjours à besoing d'adjoustement.
La mienne est belle en beaulté perdurable,
Sans aucun Sy, perfaicte entierement.

La *Bergère* de la Reine de Navarre oppose aussi la satisfaction que lui procure son parfait ami aux douleurs qu'entraîne ordinairement l'amour à sa suite, compare sa fidélité à l'infidélité qu'elle a trouvé à la suite de l'amour :

Amour m'a faict de desplaisir mainte heure,
Mais le parfaict, qui dans mon cueur demeure,
M'a satisfaict & gardé que ne meure.

D. P., p. 94.

. . . . . .

Vous qui estes ignorantes
Que c'est que [la] ferme foy :
O combien seriez contantes
Sy vous le s[c])av[i]ez comme moy !

Ibid., p. 101.

1. *P. F.*, p. 40.

A son tour Sainte-Marthe célèbre en ces termes la fidélité de son amour :

> De vostre Amye ayez suspition,
> Qu'aymant aultruy quelque jour ne vous laisse.
> La mienne n'a de variation,
> Et nay point pœur que son amour rabbaisse.
>
> *P. F.*, p. 41.

Sainte-Marthe, dans ce poème, revient à une idée qu'il avait déjà exprimée dans ses vers pour la maîtresse de Tolet et qui, sans se trouver réellement dans les poèmes de la Reine de Navarre, fait penser à ce genre de Platonisme ou plutôt de Néo-Platonisme, qui l'inspirait :

> Ou plus, n'en peut vostre Amye aymer qu'un,
> Ou aultrement elle sera blasmée,
> Mais la mienne a vers tous Amour commun,
> Et plus Vierge est, quand plus elle est aymée.
>
> *P. F.*, pp. 41-42.

La différence entre Marguerite et Sainte-Marthe est ici que ce dernier donne dans la dernière strophe la solution de son problème, tandis que la *Bergère*, création d'un plus grand poète, ne fait que la laisser deviner ; l'explication de l'apologue est claire :

> Mamye est dicte en son nom Verité,
> Celle qu'aymer de bon cueur je soubhaitte :
> Celle que veulx servir en purité,
> Et pour qui prens tiltre de Philalethe.
>
> *Ibid.*, p. 42.

On ne trouve là ni le mystère ni l'exaltation dont sont remplis les chants de la *Bergère* et, moins encore, quelque peu de ce charme que dégage ce secret qui, toujours sur le point d'être révélé, ne s'échappe cependant jamais des lèvres.

Sainte-Marthe n'atteint pas non plus davantage la maîtrise poétique que déploie la Reine de Navarre dans d'autres chansons, comme par exemple celles qui commencent ainsi :

> O Bergere, ma mye
> Je ne vis que d'amours.
>
> *D. P.*, p. 323.
>
> Helas, je languis d'Amours
> Pour Jesuchrist mon espoux.
>
> *Marg. de la Marg.*, vol. III, p. 152.

Sans doute faisait-il écho aux phrases de sa maîtresse; mais ses altières conceptions platoniques, comme la passion et l'imagination qui faisaient d'elle un poète, restèrent au-delà de sa portée. C'est au contraire *con amore* qu'il imite la pénible prolixité de Marguerite. C'est par ce trait, presque aussi bien que par son ton général, que son poème *A Madamoiselle Beringue, De leur honneste et irreprehensible Amour* [1] ressemble à celui du « Quatrième gentilhomme » dans *Les quatre dames et les quatre gentilzhommes* [2]. Sainte-Marthe interprétait les idées de la Reine comme il les comprenait et se les assimilait ; mais en fait ses imitations sont celles d'un esprit inférieur.

Sainte-Marthe fit de multiples emprunts à Marguerite ; mais dans un ou deux cas il semble que le contraire ait eu lieu. Cela pourrait même être le cas pour le poème des *Quatre dames et les quatre gentilzhommes*. A l'époque où la Reine de Navarre le publiait dans les *Marguerites de la Marguerite*, la *Poesie Francoise* avait été publiée depuis sept ans et, bien que, même à cette date, Sainte-Marthe n'ait pas été avec elle en relations personnelles aussi étroites qu'elles le devinrent plus tard, on peut supposer qu'elle s'intéressait déjà à lui et à son œuvre, surtout si nous nous en rapportons à ce que dit Sainte-Marthe des sentiments de

> Ce Cueur royale qui m'avoit annoblé
> De se faveur : en tenant un grand compte
> De mes escripts : que moimesmes sans honte
> Ne pouvois lire, & louant mon esprit,
> Autant rustic, qu'est lourdaut mon escript.

Dedicace *A Treshaultes et tresillustres Princesses... Marguerite de France... & Jheanne, Princesse de Navarre... Or. fun. de... M. de N.*, éd. 1550, fol. Aij r°.

Il n'est donc pas surprenant de constater des emprunts d'un air plus positif quoiqu'insignifiants faits par l'auteur royale à son disciple et admirateur. Les *Prisons* présentent au moins la trace d'un passage de l'épître à son aimée. *De leur honneste & irreprehensible Amour*, dans lequel est décrite cette vague prison, peut-être son cœur ou peut-être son désir :

1. *P. F.*, p. 145 *et seq.*
2. *Marg. de la Marg.*, vol. IV, p. 83 *et seq.*

Mais la prison, o prison tresheureuse,
Prison qui n'est dure, ni tenebreuse,
Prison qui a captive Liberté,
Prison qui a Libre captivité,
Prison (qui est une grande merveille)
Ou moins je veulx, fault que plus fort je vueille.

P. F., p. 146 *et seq.*

Marguerite donna cours à de semblables sentiments, au sujet d'une prison du même genre :

Je vous confesse, Amye tant aymée,
Que j'ay longtemps quasi desestimée,
La grand doulceur d'heureuse liberté
Pour la prison où par vous j'ay esté, *etc.*
. . . . . .
Et si taisoys ce que je vouloys dire,
En desirant alonger mon martyre.
Martyre, quoy ! mais mon très grand plaisir ;
. . . . . .
Brief, qui eust veu le grand contantement
Que je prenoys en ce cruel tourment
Et d'estre ainsy rudement enchayné,
Il eut jugé mon sens aliené, etc.

D. P., p. 121 *et seq.* et pp. 123 et 124 *et seq.* [1]

De même, l'invocation, déjà citée [2], de Sainte-Marthe au Christ comme à un Esculape pourrait avoir donné à Marguerite l'idée de la prière pour son frère, qu'elle composa beaucoup plus tard :

O Grand Medecin tout puissant
Redonnez lui santé parfaite [3].

Mais ce sont là des emprunts sans importance ; tandis que nous pouvons conclure avec certitude, que la muse de Sainte-Marthe était fort redevable aux œuvres de sa patronne.

On a remarqué qu'il était absolument problématique que Sainte-Marthe ait eu des rapports personnels avec la Reine de Navarre pendant le séjour qu'il fit à Lyon, c'est-à-dire pendant l'année où elle dirigea son attention sur le Platonisme.

1. *Cf.* Arioste, sonnet nº x : « Aventuroso carcere soave. »
2. *Cf. supra* p. 163 *et seq.*
3. *Pensées de la Royne de Navarre estant dans sa litière, durant la maladie du Roy*, etc., *Margs. de la Marg.*, vol. III, p. 87.

Rien n'indique que Marguerite ait résidé dans la capitale du Midi, quoique l'on puisse supposer qu'elle y fit une de ses fréquentes visites pendant que son protégé s'y trouvait. Quoiqu'il en soit, il aurait été facile pour Sainte-Marthe d'être informé de la nouvelle orientation des idées de la Reine. Trois des plus capables auxiliaires de sa propagande platonicienne étaient à Lyon quand il y arriva. Des Périers, qui avait été disgrâcié par la Reine, était de nouveau en faveur, cependant, si je ne me trompe, la façon peu amicale dont Sainte-Marthe parle de lui après sa mort [1] n'indique pas qu'ils aient été en bons termes pendant sa vie. Mais Sainte-Marthe était dans l'intimité de Dolet et de Scève et ne pouvait donc manquer d'entendre discuter les nouvelles tendances de Marguerite et de se rendre compte de leurs effets sur ces hommes de lettres [2]. Dolet n'avait pas encore, au milieu du danger, « déployé ses trésors [3] » et conçu l'idée de traduire, outre l'*Axiochus* et l'*Hipparchus*, qui devaient être sa condamnation à mort, les œuvres entières de Platon [4] ; mais Des Périers, s'il n'avait pas commencé sa traduction du *Lysis* [5], y songeait déjà à coup sûr, et l'on peut conjecturer avec certitude que quelques-uns des quatre-cent-cinquante-huit dizains de Scève, où le Platonisme est si pleinement exprimé, devaient avoir commencé à circuler parmi ses amis, quatre ans même avant leur publication [6].

C'est Scève et Sainte-Marthe qui, parmi les quatre Platoni-

1. *Cf. supra* p. 101.

2. *Cf. supra* p. 185 *et seq.*

3. *Cf.* Lettre de Dolet à François Ier, précédant l'*Axiochus* et l'*Hipparchus* dans le *Second Enfer d'Estienne Dolet*, etc. (1544), *cit.* R. C. Christie, *op. cit.*, pp. 445, 456, 549, 550, trad. Stryienski (1886).

4. « ... pour vous signifier que j'ay commencé et suys ja bien avant en la traduction de toutes les œuvres de Platon. De sorte, que soit en vostre Royaulme ou ailleurs (puisque sans cause on me dechasse de France) je vous puis promettre qu'avec l'ayde de Dieu je vous rendray dedans ung an revolu tout Platon traduict en vostre langue. »

5. Publiée après sa mort dans le *Recueil des Œuvres de feu Bonaventure des Periers*, Lyon, 1544. M. Abel Lefranc pense qu'elle ne fut pas achevée plus tard qu'en 1541. *Le Platonisme et la Littérature en France*, *loc. cit.*, p. 11. Pour ce qui concerne la présence et la situation de Des Periers à Lyon, *circ.* 1541, *cf. La Ferrière-Percy*, *op. cit.*, pp. 40-46. La Ferrière-Percy représente à tort Sainte-Marthe comme présent à Lyon en septembre 1541. *Ibid.*, pp. 40 et 41.

6. *Delie Object de plus haulte Vertu*, Lyon, 1544. Le biographe de Scève, M. Albert Baur, affirme qu'il travaillait à leur composition depuis qu'il avait fait ses *Blasons* (1534) et qu'à partir de ce moment ils circulaient parmi ses amis. *Maurice Scève*, p. 73.

ciens réunis à Lyon, se sentaient les plus en sympathie. L'inclination qu'éprouvait Dolet pour la nouvelle doctrine était celle d'un homme de lettres érudit, qui s'intéressait comme tel à la philosophie. Des Périers, poète, conteur, homme de génie, ne contribua au mouvement platonique que par la traduction en prose du *Lysis* et son épilogue alambiqué, la *Queste d'Amytié* [1] adressée à la Reine de Navarre, avant que la « Mort implacable, implacable Mort » l'ait « surpris au cours de sa bonne intention [2] », d'après l'hypocrite phrase de Du Moulin. Ses autres poèmes, à part peut-être une exception [3], ne laissent paraître aucune trace de sentiments platoniques. Mais Scève et Sainte-Marthe, influencés comme les autres par la Reine de Navarre, furent tous deux aussi férus de Pétrarquisme que de Néo-Platonisme et il est particulièrement intéressant de comparer leurs ouvrages, tant pour se rendre compte de leurs rapprochements que pour observer de quelle façon étonnante ils divergent [4]. Ils se plaignent tous deux de la perte de la liberté, que leur a enlevée l'amour, et trouvent douce leur servitude [5]. La « Vie en Mort » de Sainte-Marthe trouve son parallèle en la « Vie morte » ou « celle en qui mourant je vis [6] », de Scève, et la maîtresse de Scève, comme celle de Sainte-Marthe, pouvait lui changer la lumière en nuit. C'est presque dans les termes qu'avaient employés Sainte-Marthe qu'il le dit : « Elle m'abysme en profondes ténèbres [7] » et il ne revient pas moins de trois fois sur cette idée. Scève ne trouve pas moins que Sainte-Marthe ses maux doux et amers à la fois [8] et son dizain, outre ce sentiment, en exprime un autre, qu'avait éprouvé Sainte-Marthe avant lui : Il désire et cependant n'ose point :

Je le vouluz et ne l'osay vouloir.

Ailleurs il répète

1. *Le Discours de la Queste d'Amytie dict Lysis de Platon envoyé à la Royne de Navarre*, *Œuvres Françoises*, vol. I, pp. 7-46 et 46-56.

2. Dédicace de l'éditeur Du Moulin à la Reine de Navarre, *ibid.*, p. 3.

3. Il y en a une trace dans la *Response* à la Chanson, *a Claude Bectone, Daulphinoise*, réunie aux poèmes de Des Periers, vol. II, p. 164.

4. *P. F.*, pp. 17, 54, 78, 93, 99. Scève, *Delie*, Dizains III, VI, CCXII.

5. Scève, Dizains CCXVII, CLXI, CCL, CCCIV. *Cf.* aussi le Dizain XLVI.

6. *Cf. supra* p. 165, Scève, Dizains CXXVI et VII.

7. *Cf. supra* p. 160 ; Scève, Dizain VII. Et *cf.* Dizains XXIV, LI et CCCLXIV.

8. *Cf. supra* p. 162 ; Scève, Dizain LXXVII.

Je veulx soubdain & puis, soubdain je n'ose.

Dizain CXCIII.

Je veulx, voulant, rien faire je ne puis,
Et ne pouvant, tousjours j'essaye,

P. F., p. 191.

dit Sainte-Marthe. Toutefois, si Scève, comme son ami, languit dans la prison de l'amour,

Ensepvely en solitaire horreur,

ce n'est pas que son destin l'y ait condamné ; mais,

La dureté de ton ingrate erreur [1].

Comme Sainte-Marthe, Scève est profondément affecté par le rire de sa maîtresse : D'après un poème, il lui donne l'espoir de vivre ; d'après un autre, lui et d'autres charmes sont cause de sa mort [2]. Les lieux communs des flèches de l'amour, des yeux qui les lancent et blessent, du gant, de la maîtresse qui prend plaisir aux tourment de son amant, de la chasteté et de la beauté [3] et celui, plus rare, de l'amour vainqueur de la vieillesse [4], que nous avons déjà rencontrés dans la *Poesie Francoise*, sont répétés dans la *Delie*. Chacun des deux poëtes est aussi sûr que la médisance ne peut produire aucun effet sur sa maîtresse et c'est Scève qui a certainement le mieux exprimé cette confiance :

Retirez vous Envie & Imposture,
Soit que le temps le vous souffre, ou le nye,
Et ne cherchez en elle nourriture
Car sa foy est venin à Calumnie.

Dizain CCXXI.

1. *Cf. supra* pp. 154 et 196 ; Scève, Dizain, LXXXVIII.

2. *Cf. supra*, pp. 36 et 131 ; Scève, Dizains CV et CCXXXVIII

3. *Cf. supra* pp. 132, 154, 162 et 165, Scève Dizains V, VI, CXIX et CCVII CCVII, CLXXVIII, CCLXXXII ; CCCVIII.

4. Sainte-Marthe, *Pourquoy lon painct Cupido en Enfance*, *P. F.*, p. 71. *Cf. supra* pp. 165 et *infra* 000. Scève, Dizain CCCXCVIII. Il faut remarquer, toutefois, que Sainte-Marthe représente l'amour comme grandissant avec l'âge ; Scève se peint seulement comme n'échappant pas à l'amour en vieillissant :

« Et en automne Amour ce Dieu volage
Quand me voulois de la raison armer
A prevalu contre sens et contre aage. »

La banalité de la profession de foi de Sainte-Marthe est indéniable :

> Il te fauldra premier la divertir
> D'une Bonté en laquelle elle est née.
> Et si tu peux (alors) la pervertir,
> Cry hardiment la bataille gaignée.

A un, qui taschoit d'aliener s'Amye de luy, & la tirer à soy. P. F., p. 29.

Les deux poètes se ressemblent surtout par une conception similaire de l'amour. Tous deux déclarent que leurs âmes sont captivées par les vertus de l'aimée [1], et sont d'accord, soit pour se représenter que l'amour triomphe de l'absence, soit pour mépriser le simple désir [2].

Les ressemblances qui existent entre ces deux poètes ne sont pourtant pas plus frappantes que les différences. Scève, peut-être parce qu'il eut quatre ans d'avance pour polir ses dizains et puiser plus profondément aux sources italiennes, est de beaucoup le Pétrarquiste le plus accompli, comme le poète le mieux doué. Non seulement l'influence de Marot, qui s'exerça si évidemment sur la *Poesie Francoise* de Sainte-Marthe, peu sensible dans ses œuvres, n'y laissa que de très faibles traces [3]; mais encore ils prirent des modèles italiens différents. Sainte-Marthe, sous l'influence du mouvement pétrarquiste rechercha l'esprit de Pétrarque et resta fidèle à l'école de Bembo, tandis que Scève le fut, presque exclusivement, aux Strambottistes qui poussaient à l'extrême les concetti. S'il composa des dizains et non des sonnets, c'est, comme l'a montré une autorité en ces matières, à l'imitation de son modèle principal, Seraphino, et de son école [4]. Il réunit ces dizains en une suite de style italien, ce qu'il fut le premier à faire de tous les poètes français. Il ne se

1. *Cf. supra* pp. 36 et 163 ; Scève :

> « Sa vertu veult estre aymée & servie,
> Et sainctement & comme elle merite,
> Se captivant l'Ame toute asservie. »
>
> — Dizain CCCLXIII.

2. *Cf. supra* pp. 36 et 179 ; Scève, Dixains CI et CIII, CL et CLIII.

3. « Ce doulx nenny, qui flamboyant de honte,
> Me promit plus qu'onc n'osay esperer. »
>
> — Dizain CXLII.

4. Vianey, *L'influence italienne chez les Précurseurs de la Plëiade*, p. 108. Pour les modèles italiens de Scèv ☞ *cf. ibid*, pp. 107-147.

contente pas non plus, comme Sainte-Marthe, d'emprunter quelques concetti aux Italiens : Sa *Delie* contient presque tous ceux qui circulaient parmi les poètes contemporains italiens. Nous retrouvons dans ses poèmes celui du miroir [1], de l'aigle que le soleil n'aveugle pas [2], du marbre de l'ingratitude [3], du cerf blessé [4], des rivières de larmes [5], des cœurs glacés [6], des yeux impressionnants comme des étoiles [7] ou possédant l'éblouissant pouvoir du soleil [8], de l'Hydre [9], du Phœnix [10], de la rose et de l'épine [11], de la mort épargnant le corps privé de son cœur [12], des sourcils, arcs de Cupidon [13], du feu et du froid [14] — et cette liste n'épuise pas la série des concetti dont Scève fait un emploi fréquent. Il n'est pas moins singulier de ne pas les trouver dans les poèmes de Sainte-Marthe, que de le voir — lui, un disciple de Marot — négliger le blason, la devise ou même la rime équivoquée. Il serait agréable de supposer que ces omissions sont dues des deux côtés à une délicatesse de goût.

Il reste peu de choses à dire de la *Poesie Francoise*. L'imitation de Marot, avec un excellent résultat dans ses épigrammes ; l'imitation, assez limitée, des Pétrarquistes italiens ; des essais de Platonisme assez faibles, dus à l'influence de la Reine de Navarre — tels sont les traits dignes d'attention qu'elle présente. Son auteur n'a ni la lucidité ni le charme engageant de Marot, ni la verve de Saint-Gelais, ni le sentiment de la nature et les larges vues de Salel ; encore moins l'élévation et la passion de la Reine de Navarre, ou la tendresse et la subtilité d'Heroet. La dextérité de son ami Scève lui manque même. Ceci est encore vrai pour au moins deux des trois dizains de Sainte-Marthe, qui

1. Dizain CCXL.
2. Dizain CII.
3. Dizain CXXXIV.
4. Dizain CCCLXII.
5. Dizains CII et CCCXIX.
6. Dizain CCXVII.
7. Dizain CCLIII.
8. Dizains CXIV, CXXIV et CXCVI.
9. Dizain CXCVII.
10. Dizain CCLXXXVIII.
11. Dizain CCLXI.
12. Dizains CLXIII et LXXXI. On lit dans ce dernier qu'un coup de tonnerre même ne produit aucun effet.
13. Dizain CXLIX.
14. Dizain CXVII *et passim*.

furent publiés trois ans après la *Poesie Francoise*, avec le *Nouvel Amour*, de Papillon, dans le *Pourquoy d'Amours*[1] de Léonique. L'un, intitulé *De folle Amour*, avertissement contre les dangers de l'amour, composé sur le ton banal d'Eustorg de Beaulieu, se termine avec une grâce inattendue :

> Car à la fin soubz jeu de repentance
> Voyez amour distiller eau de larmes.

L'autre semble avoir été composé pour rivaliser avec Scève, dans le style même de ses dizains non encore publiés[2]. Le troisième, l'*Autre dixain de Cupido*, a toutefois un air attirant d'originalité. La pointe n'en est pas ordinaire, mais il serait téméraire de supposer qu'une recherche n'en révèlerait pas le modèle italien :

> Cupido sçait enter jusques au bout,
> Et se delecte en faict de jardinage,
> Et, qui plus est, son ente prend son tout
> Donc, & produit divers fruictz & sauvage.
> Toujours travaille & poursuyt son hommage,
> Sur tous vergées il obtient la régence.
> Il n'est jamais notté de negligence
> Ne lascheté, au moins qu'on ne cognoisse.
> Il est expert & plein de diligence,
> Mais en tout arbre ente poirier d'angoisse.

La caractéristique générale du vers de Sainte-Marthe est un manque complet de sentiment poétique. On peut soutenir que le critérium de ce que la critique moderne nomme « sentiment poétique » est trop étroit pour être appliqué à toute forme de vers et que le genre qui tient le milieu entre la prose et la poésie est la propriété remarquable et particulière de la littérature française. Mais le critique est en droit d'exiger, dans un tel genre, d'autres qualités, sinon le sentiment poétique ou l'imagination. Du moins l'éclat, l'esprit, la précision, la clarté « du bon sens et de l'art » devraient y briller pour charmer le lecteur ; or la poésie de Sainte-Marthe, dans l'ensemble, est dépourvue de ces qualités. On pourrait presque dire qu'on ne serait en droit de les exiger puisqu'à cette époque, c'est surtout le vers latin qui semblait digne d'être poli. Pourtant Marot les possé-

1. *Cf. supra* pp. 111 et *infra* 303.
2. *Cf.* pour les deux poèmes, *infra* p. 355 *et seq.*

dait et avait poussé sa veine personnelle à la perfection. Dans un champ plus étroit, c'est-à-dire quand il se borne à imiter Marot, Sainte-Marthe semble aussi posséder ces dons dans une certaine mesure. C'est quand il s'engage dans des voies nouvelles qu'il perd pied et devient compliqué et prolixe. Il est de fait qu'il n'était pas capable d'appliquer une technique nouvelle aux thèmes nouveaux qui attiraient son attention et ses épigrammes restent ses meilleures productions. L'art conscient, avec lequel elles furent composées, est généralement en défaut dans le reste de la *Poesie Francoise*. Naturellement ceci comporte certaines exceptions. Le plus ambitieux poème de Sainte-Marthe, l'*Elegie du Tempé de France*, renferme des passages dont le charme n'est pas douteux et possède une sûreté de touche qui la désignent comme sa production la plus soignée [1], quoique beaucoup de son charme est emprunté à Ælien, à Marot, peut-être à Salel. Le *Philalethe*, qui est peut-être le meilleur poème de Sainte-Marthe, avec ses contrastes bien soutenus, est précis, gracieux, et même musical et l'on peut encore trouver ailleurs un morceau d'une simplicité éloquente, inspiré par un sentiment sincère :

> Vous n'estes point né Royne ni Princesse,
> Et ne tenez cent mil' escus de rente,
> Mais vostre tendre & premiere jeunesse
> Et grand doulceur, joincte à rare simplesse,
> Plus que tous biens du Monde me contente.
>
> *P. F.*, p. 56.

Çà-et-là se trouvent aussi des passages d'une vivacité et d'une cadence expressive. Des deux meilleurs, l'un est inspiré par le patriotisme, l'autre par l'amour du Roi. Sainte-Marthe parle des rixes et diffamations qui ternissent la réputation de la France :

> Velà, Francoys, Francoys, velà l'injure
> Que lon nous fait. Fault il que la nature
> D'une tant belle et noble Nation,
> Soit corrumpue en altercation ?
>
> *P. F.*, p. 182.

Les vers qu'il adresse à François Ier expriment un grand dévouement à la Royauté :

1. Colletet même l'appelle « l'ouvrage le plus riche et le plus florissant de son siècle ». *Vies des poètes français*, fol. 447 r°.

Au Roy treschrestien.

Je n'ay qu'un DIEU & un Roy en ce monde,
Et à ces deux veulx faire obeissance.
CHRIST, le premier est mon DIEU, sur qui fonde
Par ferme Foy, ma totale Esperance.
Mon Roy tu es, treschrestien Roy de France,
Franc Roy Francoys, refuge de Minerve,
Le debvoir veult que l'un et l'aultre serve,
De quoy au Cueur j'ay tres fervente envie,
A CHRIST mon DIEU, mon Ame je reserve
A toy mon Roy, j'abandonne ma vie.

P. F., p. 8.

Toutefois, les morceaux aussi heureusement inspirés sont peu nombreux et il faut admettre que c'est, non pour ses propres mérites, mais parce que c'est, dans une certaine mesure, grâce à elle que purent être transmises à la postérité des tendances qui devinrent plus tard fertiles, qu'on peut réserver à la poésie de Sainte-Marthe une place dans la littérature française. Mais c'est un soulagement que de revenir à sa prose, qui lui donne vraiment une importance particulière.

CHAPITRE III

LES ORAISONS FUNÈBRES

« Les Anciens », ainsi débute l'Oraison funèbre que composa Sainte-Marthe pour la Reine de Navarre, « Les Anciens fort bien et sagement feirent, ô Alençonnois, quand ils instituèrent que ceuls qui auroient illustré leur nom par la gloire de leurs vaillances & prouesses, & delaissé quelque nobles tesmoignage & exemple de vertu, fussent grandement loués [1] ». Plus tard, son oraison pour Françoise d'Alençon, Duchesse de Beaumont, commence sur le même ton : « Si nous voulions, en suivant les anciens, observer, par inviolable coustume, de marquer de pierres noires les jours, les moys, & les ans qui nous apportent tristesses & ennuis, ou publiques ou privés & domestiques, & mettre au nombre des cas malheureus les accidents qui journellement nous surviennent : certes nostre France auroit aujourd'hui très bonne occasion de ce faire [2] ».

Ce goût pour les Anciens et, spécialement, ce recours constant à Platon [3], tel que celui du premier exemple, constitue la note dominante des essais oratoires de Sainte-Marthe. Les Anciens étaient son souci, sa passion ; Platon son oracle. Il suivit avec enthousiasme l'impulsion donnée par la Renaissance en faveur des Classiques et, cependant, bien qu'il fut, à cet égard, de la nouvelle époque, il faisait appel à l'Autorité avec autant de conviction qu'un vrai Scolastique du moyen âge — quoi que ce fût à l'autorité classique, qui pour lui avait plus de poids que le raisonnement et l'analogie. Le fait qu'il préfère l'autorité à l'expérience peut surprendre le lecteur qui s'attendait à trouver dans les productions d'un auteur type de la Renaissance cet appel constant à ce monde, comme le peuvent interpréter la

1. *Or. fun... de M. de N.*, p. 23.
2. *Or. fun... de Fr. d'A.*, fol. 3 r°.
3. *Les Lois*, VII, 801.

nature et les sens, qui en fut un des aspects caractéristiques. Aussi surprenante est la piété et la dévotion d'un homme dont l'esprit était si imprégné d'idées antiques. En dépit de son admiration enthousiaste des Anciens, Sainte-Marthe ne fut jamais — au contraire de certains de ses contemporains et de membres de son cercle — paganisé par son amour de l'antiquité et cependant, au moins dans les Oraisons funèbres, les vérités du Christianisme, si profondément chéries qu'elles l'étaient, ne forment que le fond, par-dessus lequel se pressent en foule toutes les images de l'antiquité. Lire ses deux Oraisons pour la Reine de Navarre et pour la Duchesse de Beaumont, c'est découvrir que, comme beaucoup de contemporains, Sainte-Marthe vivait chez les Anciens ; au monde antique il désirait ardemment adapter les réalités de la vie.

S'il avait hérité du moyen âge la tradition du respect de l'Autorité, sa préférence pour les citations tirées des Classiques plutôt que pour celles de l'Ecriture et des Pères, place Sainte-Marthe parmi les enfants de la Renaissance. C'est Platon qui lui dicte le plan même de son Oraison pour la bien-aimée Reine de Navarre : « Suyvant la doctrine de Platon, je parleray premierement des Ancestres de Marguerite ; après, de sa nourriture & institution, &, finalement, de ses mœurs & de sa vie qu'elle a si heureusement passée en la compaignie de toutes les vertus que, de la mémoire des hommes, l'on n'a onc veu plus parfaicte femme [1] ». Si l'on ne retrouve pas le même ordre dans l'Oraison pour la Duchesse de Beaumont, l'auteur en fait son apologie en règle : « Il est vray que je pourroie commencer à louer Francoise de la noblesse du sang & de la maison dont elle fut extraicte, si je vouloie religieusement garder les preceptes des Rhetoriciens..., mais il me semble que seroit parolle superflue, de vouloir manifester a nostre France ce qu'il luy est si clair & si notoire [2] ». Il s'appuie, pour justifier l'usage même des Oraisons funèbres, sur l'exemple de la Grèce, de Rome, de l'Inde et de l'Egypte et retrace l'origine et les progrès de la coutume dans ces diverses contrées [3].

« Pleust-il à Dieu », ajoute Sainte-Marthe, faisant allusion à ces

1. *Or. fun... de M. de N.*, p. 29.
2. *Or. fun... de Fr. d'A.*, fol. 8 v°.
3. *Or. fun... de M. de N.*, pp. 24-26.

coutumes et méconnaissant, en vrai Humaniste, tout l'intervalle qui séparait l'antiquité classique de son époque, « Pleust-il a Dieu, ô Alençonnois, que ceste coustume fut aujourd'huy si bien gardée que ceuls qui louent les trespassés si veritablement déclarassent leur vie que... il ne feissent de vices vertus [4] ». Ailleurs Sainte-Marthe nous donne encore une idée du peu d'importance qu'avait la tradition du moyen âge aux yeux de l'Humaniste enthousiaste : « Quand nous desirons aulcuns precepteurs pour la reformation des mœurs de la jeunesse, nous prenons nostre recours aux préceptes des Perses », écrit-il, comparant l'éducation de la Reine à celle des Perses de la Cyropédie [1]. On pourrait supposer que les efforts de Louise de Savoie eurent pour résultat de faire de sa fille une jeune Persanne, élevée dans la sévérité persanne, plutôt qu'une Française. D'après Sainte-Marthe, en effet, ce sont les préceptes de Xénophon qui convainquirent son père Charles d'Angoulême de se préoccuper plus de l'éducation de ses enfants que de leur situation dans le monde. En réponse aux critiques qui pourraient se plaindre de l'inutilité des louanges adressées aux morts qui ne peuvent les entendre, ou qui mettent en doute les avantages des oraisons en général, — et peut-être de celle de Sainte-Marthe en particulier —, l'orateur cite Aspasie, Cicéron, et la Loi des Douze Tables pour sa défense [2]. Il n'en manquait pas non plus qui trouvaient que toute biographie du défunt était déplacée dans une oraison funèbre. Sainte-Marthe objecte à ceux-là l'utilité de « l'œuvre qu'a escript Plutarche des vies des Grecs & Romains, Empereurs, Princes, & belliqueus Capitaines [3] » et des histoires de Suétone et de Xénophon. Il rappelle l'effet qu'eut sur Alexandre l'histoire d'Achille racontée par Homère ; sur César, la vue d'une statue à Gadès. Il attribue l'honneur des aventures de Thésée à la légende d'Hercule, les hauts faits de Thémistocle à la contemplation des trophées de Miltiade [4]. Objectera-t-on que le sexe de la Reine de Navarre s'opposait à ce que l'on fit d'elle un panégyrique public ? Sainte-Marthe, rappelant encore Plutarque, tient tout prêts les exemples des matrones romaines du temps de Camille, de la mère

1. *Or. fun... de M. de N.*, p. 25.
2. *Ibid.*, p. 38.
3. *Ibid.*, pp. 25-26.
4. *Or. fun... de Fr. d'A.*, fol. 19 v°.
5. *Ibid.*, fol. 20 r°.

de Crassus, de la femme de César [1] et, pour se justifier d'avoir détourné l'attention des fautes de Marguerite, il cite les exemples de Démosthènes, Hortensius, Crassus, Cicéron, l'autorité de Platon et de Maxime de Tyr et celle aussi de saint Paul « nostre docteur [2] ».

Sainte-Marthe considérait en effet les Anciens aussi bien comme des guides pour toute la conduite de la vie, que comme les maîtres responsables de ses procédés. Il définit le rôle du Prince d'après Démosthène [5], Musonius Rufus et Platon ; cite, ayant à parler de l'ignorance, les exemples de Valentinien et de Licinius ; de la magnanimité, ceux d'Aristide, de Socrate, de Jules César, de Marc-Aurèle Antonius et de Vespasien ; de l'envie, ceux de Zoïle, de Palémon, de Bavius, de Pollion, d'Eudoce [3]. Veut-il établir un contraste entre l'avarice et la libéralité, il se souvient des opinions de Pythagore, Socrate et Sénèque, des exemples de Caligula, de Néron, de Démétrius, de Cléopâtre, de Flavius, de Vespasien, de Gallien, de Pomponius, de Lucullus, d'Alexandre, d'Auguste et d'Agrippa, de Pygmalion, de Polymnestor, de Julien, de Patrocle, d'Orchus, de Tibère, de Galba, de Domitien et d'Achœus, se contentant des deux exemples modernes d'Alphonse de Naples et d'Alexandre V [4].

Quand Sainte-Marthe effleure en passant la façon dont la Duchesse de Beaumont traitait ses serviteurs, il croit nécessaire de citer les exemples de Caton et de Lucullus et de s'appuyer sur l'autorité de Platon ; d'autre part sa piété et sa libéralité auraient gagné l'approbation de Cratès, tandis que Xénophon, Virgile et Platon sont invoqués pour affirmer la valeur de ses autres qualités [5]. Le patronage littéraire de la Reine de Navarre est comparé à celui de Mécène et de Lucullus, son dévouement de sœur est exalté au-dessus de celui d'Antigone, des sœurs de

1. *Or. fun... de M. de N.*, p. 27.
2. *Ibid.*, p. 95.
3. *Ibid.*, pp. 85, 73, 56 ; *Or. fun... de Fr. d'A.*,fol. 20 v°.
4. *Or. fun... de Fr. d'A.*, fol. 27 v°, 28 r° et v°, 29 v°. On retrouve certains de ces exemples dans l'Oraison pour la Reine de Navarre, où ils servent à illustrer les mêmes caractères (pp. 86-90). Ici ce sont Iamblichus, Platon et Epictète qui sont cités. Comme modèles de libéralité, on y trouve Cimon l'Athénien, Obadiah, et Lucina, à côté de Vespasien, Gallien, et de Marc-Antoine ; pour l'avarice, Ovidius et Saleranus outre Patrocle, Polymnestor et Orchus. Les autres sont omis.
5. *Or. fun... de Fr. d'A.*, fol. 17 v°, 13 r°, 21 v°.

Phaeton ou des Hyades. Pour avoir risqué sa vie et sa liberté et servi le Roi pour le bien de son pays, Sainte-Marthe l'égale à Régulus, à Persée délivrant Andromède, à Lucullus secourant Cotta, à Balsatia sauvant Calphurnius Crassus [1] ; comme pour elle et son frère, il fait comparaison avec Anchurus le Phrygien, Spertus et Bulis, les Décius et les Curtius et avec Codrus [2] l'Athénien. Le chagrin de ceux qui lui survécurent rappelle à l'esprit de Sainte-Marthe celui d'Alceste et de Laodamie et, le comparant à celui d'Evadné, de Plaute, de Portia, il ajoute une allusion à Antonin le Pieux et à Antimaque [3]. Il rapproche les Français après la perte de leurs princes, des Romains à Cannes, de Cyrus chassé par les Scythes, ou de Démétrius par Ptolémée [4]. Il serait inutile de multiplier les exemples pour montrer que l'esprit du maître des requêtes de Marguerite était saturé d'idées classiques.

On voit que Sainte-Marthe fait étalage d'une érudition aussi étendue et variée que Rabelais, mais sans posséder l'heureux don que celui-ci avait de fondre, au feu de son génie, tous ses emprunts pour son usage personnel. Sans doute, désirait-il qu'on reconnut chez lui l'érudition qu'il attribuait à Mathieu Pac, « qui a si dextrement versé en l'estude des bonnes Lettres que ne puis dire aultre chose de luy sinon qu'il est parvenu à l'Encyclopédie [5] ». — ses auditeurs pouvaient en effet être étonnés de l'infinité de ses allusions. Toutefois il arrivait à ce résultat par une voie où Rabelais l'avait devancé [6] ; c'est-à-dire qu'il cacha ses sources et prit même soin de dérouter ses lecteurs, par exemple, en confirmant par l'autorité de l'Ecriture ou de saint Jean Chrysostome les idées sur la vie et la mort d'Euripide, d'Eschyle, de Cicéron, de Sophocle, de Themistius, de Sotadès, de Gorgias Léontius, de Maxime de Tyr et, pardessus tous, du « divin Platon », qu'il cite deux fois à cette occasion [7]. Il semble certain qu'il prit huit sur dix de ces citations classiques aux deux chapitres de Stobée sur l'Inévitabilité

1. Sainte-Marthe traduit par « Calphurne le gras ».
2. *Or. fun... de M. de N.*, pp. 48, 49, 81.
3. *Ibid.*, pp. 111 et 112.
4. *Or. fun... de Fr. d'A.*, fol. 3 v°.
5. *Or. fun... de M. de N.*, p. 82.
6. *Cf.* sur ce sujet Brunetière, *Hist. de la litt. française classique*, vol. I, p. 128, n. 1.
7. *Or. fun... de M. de N.*, pp. 113-119.

et l'Eloge de la Mort, où on peut en effet les trouver [1]. Dans l'Oraison pour Françoise d'Alençon, il blâme les flatteurs en leur appliquant une maxime d'Isocrate, une autre de Diogène, et deux d'Antisthènes ; or ces quatre maximes se retrouvent également dans le chapitre de Stobée sur la flatterie [2]. Il est curieux de remarquer qu'il aurait pu trouver dans la même anthologie, quoiqu'elles soient plus séparées que les autres, les citations qu'il donne de Musonius et de Jamblique sur les attributions et les devoirs d'un Prince.[3] Encore est-il très probable que, quand il se rapporte d'une manière générale aux préceptes de Platon, d'Isocrate et d'Aristote concernant les attributions d'un Prince, ou quand il s'écrie que la vie de Françoise d'Alençon fut telle que le recommandent ceux qui eurent des Princes à instruire : « ou je ne sçay que Platon, Aristote, Xenophon, & leurs semblables appellent vivre en vray Prince », ce sont les chapitres de Stobée qui traitent des Princes, des avantages attachés au gouvernement, ou des préceptes sur le gouvernement, qu'il avait présents à l'esprit. Platon, Xénophon et Isocrate sont abondamment représentés dans ces chapitres, bien que les citations d'Aristote soient peu nombreuses [4]. On peut remarquer qu'un même chapitre du Florilegium renferme une maxime de Socrate sur la tempérance et une comparaison d'Aristippe entre la modération et la perfection dans l'art équestre — qui sont reproduites par Sainte-Marthe à une page d'inter-

1. C'est-à-dire toutes excepté celles de Cicéron et de Maximus Tyrius. *Florilegium*, Tit. 118 ; 23 ; Tit. 119 ; 6, Tit. 120 ; 7, 11, 12 et 28. L'anecdote sur Gorgias Léontinus attribuée à Aristote par Sainte-Marthe indique bien quelle fut sa véritable source : « Cela est confirmé dit-il, par ce qu'Aristote escript de George, Léontin. » Stobée en indique correctement l'auteur, Elien (Tit. 118 ; 23), et, quelques lignes plus loin (Tit. 118, 29) il rapporte une autre anecdote sur *Gorgias* attribuée à Aristote. Il est évident que Sainte-Marthe confondit les deux. Il est probable que, des trois éditions qui ont pu lui servir, la grecque de Trincavel, Venise, 1536, et les trois premières éditions gréco-latines de Gesner, Zurich, 1543, Turin, 1544, et Bâle, 1549, il se servit d'une des dernières, puisqu'il fait plusieurs citations qui, se trouvant dans celles-ci, manquent dans Trincavel ; c'est à savoir celles de Socrate sur la tempérance, *cit. infra*, p. 210, et sur la libéralité, *cit. supra*, p. 208, une autre d'Euripide sur la vraie noblesse *(Or. fun... de M. de N.*, p. 30 ; Stobée, Tit. 87 ; 2), et une autre sur la mort *(cf. supra)*.

2. *Or. fun... de Fr. d'A.*, fol. 18 r°, Stob., Tit. 14 ; 14, 15, 19.

3. *Or. fun... de M. de N.*, pp. 85 et 89 ; Stob., Tit. 48 ; 14 et Tit. 46 ; 62.

4. *Or. fun... de M. de N.*, p. 46 ; *Or. fun... de Fr. d'A.*, fol. 19 r° ; Stob., Tit. 45 ; 16 (X.), 18, 21 (A.), 24, 30, 31 (Pl.), Tit. 47 ; 8 (Pl.), 9-18 (Is.), 23, 25 (Pl.), Tit. 48 ; 18 (X.), 22 (Pl.), 28-41 (Is.), 48-58 (Is.) ; 59 (Pl.), 60 (X.), 68-76 (X.).

valle [1] — et reconnaître l'importance de cette coïncidence. Cette importance est confirmée par ce fait que la théorie stoïcienne du traitement des malfaiteurs, citée par Sainte-Marthe, est toute entière dans Stobée [2]. Ce que Sainte-Marthe dit du charme que possèdent les femmes silencieuses se trouve déjà dans les chapitres de Stobée relatifs au mariage, ou à ses avantages et désavantages [3]; les aphorismes sur la libéralité des Princes, qui, à quelques pages d'intervalle, sont attribués à Epictète et à Jamblique, se trouvent aussi très rapprochés dans l'anthologie [4]. S'il ajoute, à propos de la libéralité, une maxime de Senèque, qui ne se trouve pas dans le *Florilegium*, il cite dans la même page, au sujet de cette vertu, des aphorismes de Pythagore et de Socrate qui se suivent de très près dans Stobée [5]. Il cite rarement Aristote et le met peu en cause; pourtant, sur six de ses citations, quatre pourraient avoir été tirées de Stobée [6] et l'une d'elles, mal reproduite, provient sûrement de cette source. Sainte-Marthe a constamment le nom de Xenophon sur les lèvres; mais, bien qu'il parle de « l'elegant livre de Xenophon de l'adolescence de Cyrus » et en dépit de ce que ces mots « vous avez lu en Xenophon [7] » pourraient laisser croire, il est presque certain qu'il n'a connu Xénophon que par l'intermédiaire de Stobée, car les citations coïncident d'une manière frappante; il oublia même la véritable source de l'une d'elles et confondit l'auteur avec un autre [8]. Euripide est un des auteurs favoris de Sainte-Marthe et pourtant toutes ses citations peuvent avoir été tirées de Stobée [9]. Ses allusions à Alceste

1. *Or. fun... de M. de N.*, pp. 67 et 68; Stob., Tit. 17; 18, 28.
2. *Or. fun... de M. de N.*, p. 69. Stob., Tit. 44; 50.
3. *Or. fun... de M. de N.*, p. 75; Stob., Tit. 74; 29, 38, 65, Tit. 69; 17.
4. *Or. fun... de M. de N.*, pp. 86 et 89; Stob., Tit. 44; 75, Tit. 46; 88.
5. *Or. fun... de Fr. d'A.*, fol. 27 v°; Stob., Tit. 15; 7.
6. Ce sont, sur les fonctions du Prince, l'anecdote de Gorgias Léontinus *(cf. supra*, p. 210, n. 1) et deux descriptions de la colère *(Or. fun... de Fr. d'A.*, fol. 25 r° et v°).
7. *Or. fun... de Fr. d'A.*, fol. 19 v°; *Or. fun... de M. de N.*, p. 38. La Cyropédie avait été imprimée pour la première fois en 1516. La dernière édition était celle de Halles, 1540; il en parut une à Florence en 1527 (Brunet).
8. Une remarque sur l'importance de la gravité pour un Prince (Stob.,Tit. 5; 127), n'est pas de Xénophon, comme le croit Sainte-Marthe, mais de Platon *(Rep.*, III, 388) et c'est bien ce qu'avait dit Stobée.
9. Ces citations portent sur : le silence des femmes, la mort, la noblesse des ancêtres, la véritable noblesse, *Or. fun... de M. de N.*, pp. 23, 30 et 33; Stob., Tit. 89; 2, Tit. 86; 1, Tit. 87.

et à Evadné [1], ne prouvent pas, bien qu'il ne soit pas question d'eux dans le *Florilegium*, que Sainte-Marthe ait directement connu l'*Alceste* ou *Les Suppliantes*. Il peut les avoir moissonnés dans une autre anthologie, de la même manière dont il en usa avec Stobée. Un tel étalage d'érudition paraît singulièrement naïf, quand on en a découvert la provenance.

Il ressort de tout ceci que Sainte-Marthe n'avait pas envie de laisser connaître ses sources. En somme, il prit soin d'éviter qu'on les découvrit. Il fait deux fois mention de Stobée : « Comme nous lisons en Stobée le Philosophe, Musonius avoir autrefois dit », écrit-il quelque part [2] et il parle en un autre endroit de « Sopatre en Stobée [3] ». Mais, quelques pages plus loin, il cite de nouveau Sopatre sans nous renvoyer à Stobée, bien que la citation soit tirée du même chapitre et soit un des dix extraits tirés de Sopatre et rapportés en un seul groupe par Stobée [4]. Il ne donnera pas la moindre indication sur cette source, ni sur d'autres dont il se servit subsidiairement, qui furent probablement Valère Maxime [5], Elien [6] et le *De mulieribus claris* [7] de Boccace.

1. *Or. fun... de M. de N.*, p. 111.

2. *Ibid.*, p. 42. Stobée, Tit. 48 ; 67.

3. *Or. fun... de M. de N.*, p. 65 ; Stobée, Tit. 48.

4. *Or. fun... de M. de N.*, p. 69 ; Stobée, Tit. 46 ; 55.

5. Sainte-Marthe mentionne une fois cet auteur « Valère le grand » avec Platon, Aristote et Cicéron, au sujet de la divination par les songes *(Or. fun... de M. de N.*, p. 105). Il semble probable que c'est à lui qu'il doit l'histoire de deux Arcadiens, dont l'un avertit l'autre après sa mort par un songe, une allusion au chagrin inconsolable de Marcus Plautus et, même, une autre à l'affection de Codrus et de Régulus ; toutefois il y a un plus grand nombre de sources possibles pour ce dernier cas *(ibid.*, pp. 106, 111, 48. *Cf.* Val. Max., I, 8 ; IV, 6 ; V, 6 ; I, 1 et 2). Il y avait eu beaucoup d'éditions de son ouvrage et une traduction publiée de bonne heure, *circ.* 1480, fut réimprimée en 1485 et plusieurs fois encore par la suite. Elle ne parut à Paris qu'en 1544.

6. On a déjà vu ce que Sainte-Marthe devait à Elien pour la description de la vallée de Tempé qui se trouve dans son *Tempe de France ;* mais il ne pouvait alors en connaître que des extraits. Il avait paru depuis deux éditions des *Variæ historiæ*, celle de Rome en 1545 et celle de Francfort en 1548 (?). Il semble plausible que Sainte-Marthe pensait à l'histoire de Nauches que raconte Elien, quand il écrivit : « Elle ayma trop mieuls... se rendre digne du sanctuaire des Prebstres d'Aegypte... que de... laisser emmaigrir, aux Lois des Lacédémoniens, un gros, un gras, & êpicurien ventre. » *(Or. fun... de M. de N.*, p. 67.) Au cas où il connaissait bien Elien, c'est peut-être de son ouvrage qu'il tira différentes choses concernant Alexandre, Zoïle, Xantippe, les Pythagoriciens, etc...

7. Sainte-Marthe consacre deux ou trois pages *(Or. fun... de M. de N.*, pp. 78, 80 et 90) à l'éloge des femmes illustres. Plusieurs d'entre elles se retrouvent

Toutefois, abstraction faite de tous ceux-ci, Sainte-Marthe fait preuve de connaissances assez étendues pour qu'on puisse le considérer comme un étudiant de l'antiquité d'une érudition assez large, sinon aussi encyclopédique qu'il voudrait le laisser croire à ses auditeurs. On voit qu'Horace et Martial lui étaient familiers [1] ; il savait par cœur Virgile, Ovide, Cicéron, Plutarque et il avait certainement lu Suétone [2]. « Quel profit avons-nous de l'histoire que Suétone nous a laissée de la vie des douze Césars ? » s'écrie-t-il avec plus de franchise apparente que lorsqu'il se rapporte à la *Cyropédie* [3]. Une de ses allusions à Hérodote commence par ces mots : « Hérodote a mis en son histoire » et il semble au moins avoir parcouru cet auteur [4]. Il semble avoir surtout connu Homère par l'*Odyssée*, car il ne fait que deux allusions précises à l'*Iliade* [5]. Il cite plusieurs fois Maxime de Tyr, « le grand Tyrien [6] » et il avait peut-être lu du Suidas [7]. Il cite trois fois Démosthène et, puisqu'il ne doit aucune des trois citations à Stobée, nous pouvons supposer que Sainte-Marthe avait au moins parcouru l'original [8]. Il semble avoir em-

dans le *De mulieribus claris* de Boccace, qui eut plusieurs éditions avant 1550 et avait été traduit deux fois en français ; ce sont, particulièrement, Sapho, Leontium, Probe, la Papesse Jeanne, en outre Cléopatre et Porcie, que Sainte-Marthe mentionne à une autre occasion ; mais, quant à Probe, on se souviendra qu'il y avait déjà eu six éditions de ses centons depuis la première de 1472. La plus récente était de 1516.

1. *Cf. supra*, p. 208, de l'envie. Il cite Ovide à propos de Mécène et aussi deux vers de la première ode d'Horace : « & a ouy Horace, qui l'appeloit son appuy et refuge, engendré d'ayeuls & bisayeuls Roys. » *Or. fun... de M. de N.*, p. 30.

2. Sainte-Marthe semble avoir puisé surtout dans Suétone pour les anecdotes sur *Titus Vespasien* et peut-être pour ses allusions à Auguste, Trajan, Gallien, Domitien, etc... *(Or. fun... de M. de N.*, pp. 56, 60, 62, 67, 86 ; *Or. fun... de Fr. d'A.*, fol. 28 r° et v°). Il existait un nombre infini d'éditions des auteurs mentionnés.

3. *Cf. supra*, p. 211.

4. *Or. fun... de M. de N.*, p. 50. C'est probablement à lui qu'il emprunta son anecdote sur Bulis *(ibid.*, p. 48) et celle d'un roi d'Egypte *(Or. fun... de Fr. d'A.*, fol. 32 r°). La seule édition d'Hérodote dont il ait pu se servir était celle d'Alde de 1502.

5. Une à Achille *(Or. fun... de Fr. d'A.*, fol. 20 r°), et une au bouclier d'Ajax *(Or. fun... de M. de N.*, p. 89). Ailleurs *(Or. fun... de M. de N.*, p. 5), il se rapporte à Agamemnon, Oreste, Atrée et Tantale. La seule édition séparée de l'Odyssée qu'il ait pu consulter est celle de 1541 (Paris).

6. *Or. fun... de M. de N.*, pp. 60, 78, 118 et 119.

7. En supposant que par Agacle *(cf. infra*, p. 214, note 3) il voulut dire Agalla.

8. *Or. fun... de M. de N.*, pp. 61 et 86.

prunté au moins une histoire[1] à Dion Cassius, une autre probablement à Capitolinus[2], et il connaissait sûrement l'Antologie grecque[3]. A part Simonide, Aristophane, Antimaque[4], la loi des Douze Tables, qu'il mentionne quelquefois, et sans parler de Platon, nous venons de passer en revue toutes les connaissances classiques dont Sainte-Marthe fait étalage dans ses Oraisons funèbres.

Malgré ses fréquents appels aux autorités païennes, malgré les phrases comme celle-ci : « Ravy devant son aige par l'envie des fatalles Déesses[5] » il ne faudrait pas conclure trop hâtivement que, chez Sainte-Marthe, l'enthousiasme pour l'antiquité l'emportait sur la religion. Son âme de chrétien était pénétrée de sentences et d'images pieuses, fruits d'une profonde expérience religieuse, quoiqu'elles apparaissent moins facilement que les allusions païennes, du moins dans les oraisons. En plusieurs passages d'une grande beauté, il ne s'appuie que sur la tradition et

1. *Or. fun... de Fr. d'A.*, fol. 29 v°. C'est l'histoire de l'appauvrissement de l'empereur Nerva. Sa source pourrait avoir été Dion Cassius, LXVII, 15-125 ; LVIII, 21. La version de Sainte-Marthe est toutefois erronée. La première édition de Dion Cassius n'avait paru que deux ans avant la composition des Oraisons de Sainte-Marthe. (Paris, 1548.)

2. *Or. fun... de M. de N.*, p. 67. L'anecdote d'Helvétius Pertinax, « Aelie surnommé Pertinace ».

3. Une édition en avait paru à Paris en 1531. Sainte-Marthe introduisit le dizain suivant dans son apologie des femmes célèbres *(cit. supra*, p. 212, note 7) :

« Ne Praxille, jadis femme si tressçavante
Ne Nosse, qui fut tant doctement escrivante,
Ne Agacle & Anite, & le gentil esprit
D'Erinne, qui coucha trois cents vers par escript,
Ne Myrte, & Telesille au Virile courage,
Ne Corinne, poëte éloquente & très sage,
Qui si bien le boucler de Pallas blasonna
Qu'un immortel renom sa plume luy donna,
Œuvre ne feirent onc tant docte qui merite
Le comparer à ceulz de nostre Marguerite. »

Ceci n'est que la répétition de la liste d'Antipater de Thessalonique des femmes poètes (Anthol., I ; LXVII ; 8) moins les noms de Sapho et de Myro, et plus celui d'Agacle (Agalla ?). Outre ces noms et ceux qu'il put tirer de Boccace, Sainte-Marthe en mentionne dans les mêmes pages dont l'origine est facile à déterminer : ceux de Cassandre, de Diotima, d'Aspasie ; d'autres qui dérivent de ses lectures théologiques : Hildegarde, Sainte-Catherine de Sienne, Fabia, Marcella et Eustochia ; d'autres encore dont il est plus difficile de trouver l'origine : Damon, Themistoclea, Artémise et Sosipater, qu'il est assez surprenant de voir citer parmi les femmes poètes.

4. *Or. fun... de M. de N.*, pp. 31, 90, 112 26, ; *Or. fun... de Fr. d'A.*, fol. 8 v°.

5. *Or. fun... de M. de N.*, p. 45.

l'autorité chrétienne, par exemple dans tout le récit de l'incident de Bourg-la-Reine, dont il sera question dans ce chapitre [1], ou dans un éloge des vertus anti-païennes de simplicité et de charité : « Ce qu'ils appellent légiéreté & inconstance, nous dirons que ç'a esté une candeur & pour parler comme l'Escripture Saincte, une simplicité [2] ». Dans un autre passage du même genre, la foi que montra Marguerite en mourant est décrite d'une façon touchante ; toutes les allusions païennes semblent en avoir été à dessein écartées et seuls saint Jean et saint Paul y sont cités [3]. « Mais d'où nous vient il d'affermer & confesser Jésus estre tel ? Certes nous ne l'apprenons des préceptes des Philosophes, non des contentions sophistiques, non du jugement de la Chair, non des traditions des hommes, non de la sapience & prudence humaine [4] ». C'est ainsi qu'il entre en matière. Ailleurs, il emprunte le langage des Psaumes : « Heureuse d'avoir esté comme la vigne fructueuse es costés de sa maison ; heureuse d'avoir veu ses enfants comme plantes d'olives à l'environ de sa table » etc. [5].

Certes ces passages sont rares, plus rares que ceux où rien de chrétien ne se mêle au Classicisme. En fait, le procédé le plus fréquemment employé par Sainte-Marthe consiste en un mélange des allusions païennes et des allusions chrétiennes. Il semble clair que, suivant l'exemple qu'avait déjà donné Marguerite

1. *Cf. infra*, p. 241 *et seq.*

2. *Or. fun... de M. de N.*, p. 99. Sainte-Marthe ajoute : « Au Genèse, Jacob est fort prisé de sa simplicité, et Job nous est proposé comme simple et droict homme. Aussi escrit Salomon le juste vivre au Monde en simplicité & qu'il nous fault cercher Dieu avec une simplicité d'esprit. Et S. Paul après, escrivant aux Corinthiens, se glorifie de n'avoir conversé au Monde en sagesse charnelle, mais en simplicité. Or prend il ceste simplicité pour une candeur. Quand il loue aux mesmes Corinthiens la charité de ceuls de Macedone, qui, quelque pauvreté qu'ils heussent, avoient secouru les pauvres de Jerusalem de toutes choses necessaires par un simple cœur, c'est de cœur candide, non fainct ne double. Et Job, louant la mesme vertu, dit que le Seigneur n'abandonne & ne repoulse jamais les simples, mais qu'il ne preste sa main aux malings.

« Mais, ô Alençonnois, à quelle fin disons nous tout cecy, sinon pour vous monstrer clairement que nous appellons justement simplicité ce que les detracteurs de Marguerite appellent inconstance & esprit muable ? Je dy simplicité une ingenuité & candeur de franc cœur, ne pensant à aulcune malice, deloyaulté & dol. Mais d'où vient cest candeur que de Charité ? Car charité, comme dit S. Paul ne pense à aulcun mal & n'est point maligne. »

3. *Cf. Or. fun... de M. de N.*, p. 103.

4. *Or. fun... de M. de N.*, pp. 102 *et seq.*

5. *Or. fun... de Fr. d'A.*, fol. 42 v°.

de Navarre [1], il essaya de concilier la doctrine chrétienne et la philosophie antique, de donner à la première, encombrée de traditions humaines fausses ou superflues [2], une nouvelle interprétation à l'aide de la seconde. Déjà, dans une de ses Paraphrases, de sept ans antérieure, il rappela l'expression de saint Jérome, « philosophie chretienne [3] », par la phrase « secretoria Evangelicæ philosophiæ [4] ». Il la répète maintenant avec une emphase qui montre qu'elle s'accordait bien avec sa pensée : « Il ne fault toutefois qu'on pense, quand nous faisons mention de Philosophie, que nous ne parlons que de celle qui s'apprend ès escripts de Platon & des aultres Philosophes, car nous entendons aussi de la Philosophie Evangélique, qui est la Parolle de Dieu [5] ». Comme Calvin s'il essaya d'interpréter le Christianisme comme une philosophie, son désir de l'amalgamer avec celle des Anciens, que prouve ses rapprochements constants des autorités chrétiennes et des autorités païennes, était cependant une chose à laquelle Calvin était bien loin de songer. Comme exemple de ce procédé on peut citer sa comparaison du courage de la Reine, qui fit chanter le *Te Deum* et placarder dans la ville à la mort de son jeune fils : « Le Seigneur l'avait donné, le Seigneur l'a ôté », avec celui d'Anaxagore, de Bibulus, d'Antigone, de Rutilius, tant qu'avec celui de Symphosie, de Félicité et de Sophie ; ou son assertion que le courage de Marguerite s'inspirait autant du souvenir d'Euripide et d'Hérodote que de sa conviction que l'âme de son enfant était « entre les mains de Celuy qui avoit crié sur la terre : Laissés

1. *Cf.* sur ce sujet Abel Lefranc, *Les Dernières Poésies de Marguerite de Navarre*, p. LXIV. M. Lefranc dit ailleurs : « Il rêve de réconcilier le christianisme avec la philosophie antique et conçoit à la suite de celle qu'il pleure, une sorte de vie nouvelle où les deux principes, en apparence opposés, s'uniraient dans une harmonie supérieure. Il est curieux de noter que le beau discours, où le nom et les citations de Platon se retrouvent à chaque page, renferme, pour ainsi dire, la moelle des enseignement académiques sur tous les grands problèmes qui sollicitent la réflexion. » *Marguerite de Navarre et le Platonisme de la Renaissance*, *loc. cit.*, vol. LIX, p. 754.

2. On a déjà remarqué ses critiques sur les traditions humaines, *cf. supra*, p. 118, n. 3.

3. Les lettres de saint Jérôme avaient été souvent imprimées et avaient même été traduites en français en 1520. Nisard a remarqué l'usage qu'Erasme fait de cette expression. *Hist. de la lit. française*, vol. I, p. 328. Et au sujet de la philosophie de Calvin, *cf. ibid.*, pp. 322-336.

4. *In Ps... XXXIII Paraphrasis*, p. 146.

5. *Or. fun... de M. de N.*, p. 43.

venir les enfants à moy » [1]. De même, forcé de reconnaître que Marguerite avait des défauts, il prend des exemples indifféremment chez Alexandre, Jules César, Socrate, Platon, Aristote, Caton et Cicéron, Salomon et saint Pierre. Il réunit ailleurs Sopatre et « nostre Saincte Escripture », Platon, Caton et Salomon, ou Platon, Moïse, le Christ et saint Paul, ou encore Cimon l'Athénien, Obadiah et Lucine [2], cependant que « l'ethnique Socrate » et « le fidèle Job » se coudoient plus d'une fois [3]. Le lecteur trouvera réunis dans la même liste, assez divertissante, les noms de la mère de Caton, de Fabien, de Camille, des Décius, des Curtius, d'Homère, de Platon, d'Aristote, de Cicéron et de celle de Tertullien, d'Origène, de saint Augustin, de saint Ambroise, de saint Jérome, de saint Cyprien et de saint Jean Chrysostome [4] ; tandis qu'une dissertation sur la colère emprunte ses embellissements à Euripide, à Ménandre, à Aristote, à Platon, à Homère, à Sénèque, à Alexandre, à saint Paul et à David [5]. Ailleurs son panégyriste déclare que si saint Paul n'avait appris à la Reine de Navarre ce que doit être une conduite conjugale, « si [l']avoit elle lu en Pleutarque [6] ». Quant à ce qu'Euripide, Democrite, Epicharme, Nicostrate ou la significative statue de Vénus par Phidias pouvaient enseigner sur la nécessité de la modération dans le langage : « Marguerite scavoit tout cecy, car elle avoit appris non seulement des auteurs ethniques, mais aussi des catholiques & chrestiens, combien doivent les femmes honorer, revérer, craindre et aymer leurs maris [7] ». Ailleurs il oppose une anecdote sur Alexandre à un commandement du Christ [8] ; il accouple des préceptes d'Aristote et de saint Paul :

1. *Or. fun... de M. de N.*, pp. 49-51.
2. *Ibid.*, pp. 97, 65, 88.
3. « L'ethnique Socrate ou le fidèle Job seroient de nous grandement loués si nous lisions d'eulx un acte semblable. Combien plus doibt il estre prisé en une femme, dont le sexe pourroit escuser toute pusillanimité, tant grande fust elle ? » *Or. fun... de M. de N.*, p. 52. « Passast il en patience Socrate & Iob ». « Si Socrate n'eust trouvé la malicieuse Xantippe, comment eust il exercé sa constance? Si Hiob n'eust été affligé, qui nous eust rendu tesmoignage de sa patience ? ». *Or. fun... de Fr. d'A.*, fol. 26 r° et 32 v°.
4. *Or. fun... de Fr. d'A.*, fol. 36 r°. C'est pour prouver le rôle utile rempli pour la Duchesse dans sa lignée.
5. *Ibid.*, fol. 25 r°-26 r°.
6. *Or. fun... de M. de N.*, p. 73. *Cf. infra*, p. 235.
7. *Ibid.*, p. 75.
8. *Ibid.*, p. 59.

« Aristote escrit que vertu est exercee par les choses difficiles, & S. Paul dit qu'elle se rend & monstre perfaicte en l'infirmité [1] ». Ces combinaisons d'autorités sont clairement l'expression d'un esprit en même temps humaniste et chrétien ; mais c'est seulement à cause de l'influence platonique, qui s'étendait à tout, qu'elles semblent devoir indiquer les efforts d'un pieux théologien et d'un Platonicien zélé pour concilier les deux philosophies.

Le nom de Platon est emphatiquement introduit à la fin d'un passage qui exprime clairement les vues de Sainte-Marthe et dont chaque phrase rappelle les enseignements du maître, presque ses propres paroles [2] : « De qui apprendrons-nous que c'est que de Justice que des préceptes des Philosophes ? » demande Sainte-Marthe. « Qui sera plus apte & commode au gouvernement d'un Royaume que celuy qui peut se gouverner soi-mesmes ?... Or la seule Philosophie pare le chemin à Tempérance et généralement à toutes les aultres Vertus... Devra celuy estre nommé Roy, ou qui efféminement obéit aux délices... ou qui est magnanime & insuperable contre les furieuses concupiscences ? C'est Philosophie qui enseigne Force et Constance, & monstre que Vertu ne peut demeurer au Royaume de Volupté. Appeleras-tu celuy Roy, qui ne sçait establir des Lois, ne vivre selon les Lois ? La seule Philosophie en est la maistresse, et appelle un Roy Ame de la Loy... Si les Princes considéroient ces choses, certes ils ne dépriseroient ainsi les Philosophes ains... estudieroient en Philosophie, qui n'est aultre chose sinon l'exercice de bien & d'honnesteté... [qui est] proffitable aux Grands, aux petits et moiens, mais [qui] n'est à personne tant nécessaire qu'aux Princes... Il ne fault toutefois qu'on pense », — et Sainte-Marthe découvre enfin le nom et le dessin qui lui sont le plus chers — « il ne fault toutefois qu'on pense que nous ne parlons que de celle qui s'aprend ès escripts de Platon et des aultres Philosophes, car nous entendons aussi de la Philosophie Evangélique, qui est la Parolle [même] de Dieu ».

Nous avons déjà remarqué dans la *Poesie Francoise* l'influence des idées platoniques sur Sainte-Marthe. Son inclination vers cette voie avait eu le temps de devenir plus accentuée pendant

1. *Or. fun... de Fr. d'A.*, fol. 32 v°.
2. *Or. fun... de M. de N.*, pp. 42-44.

les dix années qui s'écoulèrent entre la publication de ce volume et la composition des deux Oraisons funèbres, puisqu'il avait passé une partie de ce temps auprès de cette femme, qui, plus que toute autre à son époque, avait répandu la doctrine et l'esprit du Platonisme. En outre, il avait eu aussi le temps de faire plus profondément connaissance avec les *Dialogues* et, conséquemment, l'empreinte directe de Platon sur sa pensée apparaît d'une façon frappante dans ses deux Oraisons et contraste avec le caractère néo-platonique de la philosophie de Marguerite, non moins qu'avec ses propres idées de la *Poesie Françoise*.

« Le poète qui, dans l'entourage littéraire de la Reine, a célébré avec la foi la plus ardente, la plus communicative, les beautés de la religion platonicienne, ce fut sans contredit l'aimable Charles de Sainte-Marthe [1] ». C'est en ces termes qu'un critique moderne définit sa contribution au mouvement platonique dans la première des deux Oraisons funèbres, « chef-d'œuvre trop ignoré ». Là, comme dans l'Oraison pour Françoise d'Alençon, abondent les allusions à Platon et des citations, qui, au contraire des autres allusions classiques de Sainte-Marthe, sont évidemment le fruit d'une étude de l'original [2]. Outre celles dont on a déjà

1. A. Lefranc, *Marguerite de Navarre et le Platonisme de la Renaissance*, *loc. cit.*, p. 754.

2. Tandis que certains passages de Platon auxquels Sainte-Marthe fait allusion pourraient avoir été tirés de Stobée, d'autres ne s'y trouvent pas : tels sont par exemple les passages du *Cratyle*, *cit. infra*, p. 226 ; celui de la mort, considérée comme jouissance de tous biens (*Or. fun... de Fr. d'A.*, fol. 60 v° et 43 r°, Phœdon, 68) ; celui d'où Sainte-Marthe a tiré ce qu'il dit de Diotima (*Or. fun... de M. de N.*, p. 78 ; Le Banquet, 201-8) ; celui de la description de la colère avec la citation d'Homère (*Or. fun... de Fr. d'A.*, fol. 25 v° ; *Philèbe*, 47), et de l'organisation domestique considérée comme l'épreuve d'un Prince, *cit. infra*, p. 221; les passages sur le rêve de Socrate (*Or. fun. de M. de N.*, p. 106 ; *Criton*, 44), sur les rêves en général (*ibid.*, p. 107 ; *Rep.*, IX, 571) et sur la matière commune de l'humanité, diversifiée pour différentes fins (*Or. fun... de Fr. d'A.*, fol. 10 v° et r° ; *Rep.*, III, 415) ; celui où le Prince est considéré comme l'âme de la Loi (*Or. fun... de M. de N.*, pp. 43 et 85, peut-être est-ce une mauvaise lecture des *Lois*, IV, 715) et celui de la crédulité mère de l'inconstance, *cit. infra*, p. 221.

Enfin deux passages sont particulièrement significatifs : L'un se rapporte au cheval fougueux et indocile des passions, tiré du *Phœdre* (*cit. infra*) et omis par Stobée, bien qu'il ait tiré du *Phœdre* et du Banquet d'autres passages bien connus sur l'amour savoir : la dissertation sur l'amour et le choix d'un amant (*Phœdre*, 237 et 238 ; Stob., Tit. 64 ; 40, 41 et 42), l'histoire de l'Androgyne (*Symp.*, 189 ; Stob., Tit. 63 ; 35), et la description de l'amour par Agathon (*Symp.*, 195 ; Stob., Tit. 63 ; 36) ; l'autre passage significatif est un fragment de l'oraison funèbre d'Aspasie d'après Socrate (*Ménex.*, 236 et 237 ; *Or. fun... de M. de N.*, pp. 25 et 26), omis par Stobée, bien qu'il ait rapporté d'autres

parlé, il s'y trouve des citations de Platon sur la tempérance [1] ; sur la vertu et le vice pris comme sujets de conversation [2] ; sur le deuil ; sur le désintéressement chez les Princes ; sur le rôle de l'éducation dans l'amélioration de la race ; sur les distinctions de naissance ; sur les avantages des funérailles [3], ou des bons instructeurs de la jeunesse ; sur l'institution d'honneurs mérités [4]. Deux fois Sainte-Marthe parle de la mort en citant le philosophe et il le cite aussi quant aux rapports de l'âme et du corps : « Car comme dit le divin Platon, combien que nous disons l'Homme estre composé du Corps & de l'Ame, si est ce que sa meilleure & plus noble partie c'est l'Ame, participante de la raison & de l'immortalité divine [5] » ; et il poursuit sa description de l'âme emprisonnée dans le corps. « La grande beaulté du corps », écrit-il ailleurs, paraphrasant plutôt que citant exactement son auteur « tesmoigne de la beaulté de l'esprit, comme dit Platon [6] ». Il se sert de ce que Platon cite d'Homère comme description de la colère légitime et il rapporte à une autre place le fameux conseil du maître pour le bonheur des Républiques :

passages précédant ou suivant celui-là, savoir : *Monar.*, 234, 235, 238, 240, 242, 246 ; Stob., Tit. 50 ; 30, Tit. 14 ; 26, Tit. 43 ; 86, Tit. 1 ; 91, Tit. 38 ; 49, Tit. 51 ; 30, Tit. 9 ; 30. Les passages de Platon cités par Sainte-Marthe et compris dans Stobée sont les suivants : Sur la vertu facile aux âmes bien nées *(Or. fun... de M. de N.*, p. 20 ; *Alcib.*, 120 ; Stob., Tit. 86 ; 6), sur la mort, changement d'un lieu pour un autre *(Or. fun... de M. de N.*, 115 ; *Ap. Soc.*, 40 ; Stob., Tit. 120; 29), sur le départ de cette vie pour une autre *(Or. fun. de M. de N.*, p. 118 ; *Phædon*, 67 ; Stob., Tit. 118 ; 18), sur l'amélioration de la race, résultat de l'éducation *(Or. fun... de M. de N.*, p. 38 ; *Rep.*, IV, 420; Stob., Tit. 43 ; 156), sur les avantages d'un bon éducateur de la jeunesse *(Or. fun... de M. de N.*, p. 40 ; *Lois*, VI, 766 ; Stob., Tit. 44 ; 55), sur les Rois philosophes *(Or. fun. de M. de N.*, p. 41 ; *Rep.*, V, 473 ; Stob., Tit. 43 ; 109), sur la Législation du deuil *(Or. fun... de Fr. d'A.*, fol. 44 r° ; *Lois*, XII, 959 ; Stob., Tit. 123 ; 16), sur la façon de traiter les serviteurs *(Or. fun... de Fr. d'A.*, fol. 17 v° ; *Lois*, VI, 777 ; Stob., Tit. 62 ; 52), sur l'emprisonnement de l'âme dans le corps *(Or. fun... de M. de N.*, p. 119 ; *Axiochus*, 365 ; Stob., Tit. 121 ; 38) et sur le désintéressement des Princes *(Or. fun... de M. de N.*, p. 89 ; *Rep.*, V, 462-464 ; Stob., Tit. 43 ; 102).

Il est naturellement possible que Sainte-Marthe ait utilisé quelque anthologie inconnue pour le reste de ses citations de Platon ; mais leur abondance semble indiquer qu'il a eu recours à l'original.

1. *Or. fun... de M. de N.*, p. 67 ; *cf. Rep.*, III, 389 et 390.
2. *Ibid.*, p. 95. Se rapporte probablement à *Rep.*, III, 390.
3. D'après l'oraison funèbre d'Aspasie.
4. Pour les références, *cf. supra*, p. 219, note 2.
5. *Or. fun... de M. de N.*, p. 119.
6. *Or. fun... de M. de N.*, p. 120 ; *Rep.*, IV, 402 ; Stob., Tit. 65 ; 118 ; *cf.* aussi *Cratyle*, 416.

savoir, que les philosophes règnent et les Rois deviennent philosophes ; il rappelle aussi que Platon donne au Prince le caractère d'âme de la Loi.

Les allusions de Sainte-Marthe aux écrits de son maître ne sont pas toujours claires. Par exemple, quand il écrit sur la « vie & reigle domestique que Platon appelle certification & asseurance en un Prince de bien regir & gouverner la republique & ses subjects, & ou aussi la prudence, sagesse et vertu, ou (au contraire) l'imprudence & la corruption de la vie se manifestent », il semble qu'il paraphrase un passage du *Politique* [1] ; quand il attribue à Platon la pensée que l'incrédulité est la mère de l'inconstance, il semble n'avoir présent à l'esprit que d'une manière vague un chapitre du *Demodocus* [2]. Cette imprécision même pourrait servir à prouver que son esprit était plein des trésors des *Dialogues*, chose que rend plus évidente le fait qu'il se souvient de Platon, même lorsqu'il ne le nomme pas. Par exemple il est facile de reconnaître la source d'un passage de l'Oraison pour la Duchesse de Beaumont, relatif au profit des Oraisons funèbres. On demande à ceux qui arguent contre ces oraisons « quel profict a apporté à la Republique l'institution d'eriger & consacrer des statues & images aux morts ». Leur réponse est pratiquement la paraphrase d'un passage du *Ménexène*, qui avait déjà été utilisé dans l'oraison précédente, où Platon est directement cité : « Je croy qu'ils me diroient (j'entends s'ils ont une seule scintille de iugement) que les morts en son honnorés, & par cest honneur leurs vertus recompensées : & tant ceuls qui leur touchent de sang, que generalement touts les autres, excités à les ensuivre [3] ».

Etant donnés l'immense influence qu'eut Platon sur l'esprit de Sainte-Marthe, son constant recours à son autorité, et surtout ses efforts pour donner au Christianisme une teinte philosophique pouvant rivaliser avec celle de la littérature classique, il est curieux de rencontrer un passage qui parvient à diviser expressément les Chrétiens et les Philosophes en deux groupes séparés sinon antagonistes. Cette distinction est d'autant plus frappante qu'elle se trouve dans un appel à Platon et à l'Ecriture comme dernières autorités au sujet de la valeur des rêves. « Ceuls qui

1. *Or. fun... de Fr. d'A.*, fol. 13 v° ; *cf. Politique*, 258 et 259.
2. *Or. fun... de M. de N.*, p. 97 ; Demodocus, 6.
3. *Or. fun... de Fr. d'A.*, fol. 19 v°. *Cf. Ménex.*, 276 et 237, et *supra*, p. 362.

s'en mocquent », écrit Sainte-Marthe, « ou sont avec nous Chrestiens ou Philosophes, ou du tout Atheistes & sans loy. Que s'ils sont du nombre de ceuls qui ne tiennent grand compte de nostre Religion & la veulent postposer aux traditions des Philosophes, me respondent donc qu'il leur semble de Platon, d'Aristote, de Cicéron, de Valère le Grand, desquels les escripts traictants de telle divination ont esté reçeus de nos prédécesseurs & mis entre nos mains ». Après avoir raconté plusieurs anecdotes, confirmant l'importance des indications fournies par les rêves et terminé par l'histoire de celui de Socrate dans sa prison, Sainte-Marthe poursuit : « Si le Platonique s'efforce de me contraindre à croire cecy, il luy est aussi nécessaire m'accorder celle, qui dist à Marguerite en songe que bien tost elle seroit couronnée de la couronne qu'elle luy monstreoit, avoir entendu de la couronne de vie qu'elle devoit recevoir après la mort du corps.

« Que si nous avons affaire aux Chrestiens, je croy qu'il ne nieront que le Seigneur a accoustumé, quelquefois par songes, quelquefois par d'aultres signes exterieurs, nous faire entendre sa volonté & nous révéler ce qui nous doibt advenir ...» « Quant est des Epicuriens & Athées..., puisqu'ils ostent du tout la divinité à nos Esprits, ils nieront aussi la divination leur estre dehors manifestée, & au dedans divinement enclose ; mais les Philosophes ne les préféreront à Platon & Socrate, les Chrestiens ne les préposeront à l'Escripture Saincte [1] ». Dans sa Meditation sur le Psaume xc (xci) de la même année, Sainte-Marthe ne se contente pas de déclarer que les philosophes, bien que connaissant Dieu à ses œuvres, n'en avaient pas reçu la véritable connaissance puisqu'ils ne le glorifiaient pas, mais encore il exprime l'idée que la philosophie est incompatible avec le Christianisme et, en fait, conduit droit à l'Athéisme : « in eum lapidem » (la pierre que rejetèrent les maçons) « impegere Gentes... Judæi... Philosophi... prudentia Carnis... impegit sapientia hujus seculi », etc. [2]. « Les Athées et les hypocrites », écrit-il ailleurs, « nous tendent tous deux leurs filets ; les premiers ceux de la philosophie et de la sagesse humaine, les seconds ceux de l'hypocrisie. Suivez ceux-ci, et vous renierez Dieu ; écoutez ceux-là et vous changerez la vérité en mensonges [3] ».

1. *Or. fun... de M. de N.*, pp. 105-108.
2. Fols. 45 r° et 41 r°.
3. *Ibid.*, fol. 18 v°.

Le philosophe est encore classé parmi les Manichéens, les Pélagiens, les Ariens, les Juifs, les Idôlatres, les Athées ; ailleurs avec les Juifs, les Hypocrites, les Anabaptistes et les Athées [1] et ceux-ci sont représentés attaquant la Foi chrétienne « philosophiae rationibus tanquam machinis [2] ». De telles expressions s'accordent si peu avec le goût évident de Sainte-Marthe pour la philosophie, surtout pour la philosophie platonicienne, qu'elles doivent lui avoir été inspirées par la crainte et employées pour apaiser les soupçons. Nous pouvons en conclure que leur auteur devait avoir pensé que ces désaveux étaient devenus encore plus nécessaires après la publication de l'Oraison funèbre et que c'est là la raison de l'emphase qu'il leur donne dans la Méditation.

Toutefois ces compromis ne cachent pas le moins du monde l'enthousiasme de Sainte-Marthe pour la philosophie platonicienne et, surtout, pour les traits particuliers à cette philosophie qui pouvaient le mieux intéresser sa génération ou le groupe auquel il appartenait, c'est-à-dire ceux qui se prêtaient au mysticisme. L'influence des doctrines platoniciennes de l'amour et des aspirations spirituelles transformait plutôt que remplaçait le caractère mystique du Christianisme qu'avait développé le moyen-âge. Le mysticisme jouait un grand rôle dans la vie d'un homme tel que Sainte-Marthe et la philosophie platonique pouvait lui fournir des aliments, tout en le libérant d'éléments antipathiques à un esprit éclairé de la pensée nouvelle de son époque. Différentes choses indiquent quelle influence ont eu sur lui les *Dialogues* les plus favorables à ce mysticisme. Tel est par exemple un souvenir du *Phædon*, qui apparaît dans une comparaison caractéristique de Marguerite avec les Amazones, dans laquelle percent également des souvenirs de l'antiquité classique et de l'Ecriture [3] :

« Les Amazones... vouloient brusler leur droict mammelle et Marguerite a couppé toutes ses maulvaises affections comme membres [4]... Les Amazones estoient sur les chevauls toutes armées, & scavoient très bien les contourner, dompter, conduire et gouverner, tant féroces & maulvais fussent-ils ». Mar-

1. *In Psalm. XC... Meditatio.*, fols. 41 v° et 45 r°.
2. *Ibid.*, fol. 43 r°.
3. *Or. fun... de M. de N.*, pp. 92-94.
4. *Cf. Colos.*, chap. III, 5.

guerite, « par raison illuminée & fortifiée de la Foy, a dompté, adoulcy, rengé au frein & humilié ceste partie de l'âme qui est incessament rebelle à l'esprit, qui rue, qui mord son frein, qui reculle à l'espron, qui tousjours répugne ». Après avoir ainsi paraphrasé le fameux passage de Platon [1], Sainte-Marthe a de nouveau recours à l'Ecriture pour sa comparaison entre les armes et les conquêtes de Marguerite avec celles des Amazones [2]. Toutefois il termine sur la note platonique : « Car quiconques obeit aux vices & aux cupidités encor qu'il prenne des villes, qu'il amplifie ses Seigneuries & mette soubs sa puissance tant de Royaumes & d'hommes qu'il vouldra, certes il demeure esclave d'une miserable & villaine servitude [3] ». De plus, pour Sainte-Marthe la mort est une « parfaicte fruition de tout bien [4] » et il fait dire à Françoise mourante ces paroles inspirées par le souvenir du *Phædon* : « Auriés vous regret que je laissasse ce miserable monde, pour avoir fruition de ce bien [5] ? »

Nous avons vu que cet aspect de la philosophie platonique se trouvait déjà dans la *Poesie Francoise*, œuvre de dix ans plus ancienne ; sans doute le mélange des idées païennes et des idées chrétiennes était-il déjà un trait caractéristique de sa composition ; mais l'expression de cette combinaison n'était pas parfaite, faute de maturité et de décision. Avec le temps, elle s'était améliorée et la façon dont Sainte-Marthe expose ses pensées dans les oraisons est incomparablement supérieure à celle dont il le fit dans ses vers. Non seulement il avait atteint un âge plus mûr et avait eu dix ans de plus pour étudier les œuvres de son maître, mais il disposait maintenant, lui qui ne s'était montré qu'un apprenti en l'art poétique, d'un instrument dont il se servit avec l'habileté et l'assurance d'un maître. Un seul exemple mettra ceci en lumière : Le poète avait fait, au moins une fois, allusion au sens caché des noms propres, dans son rondeau adressé à Anne d'Arbigny :

A Madame Anne d'Arbigny Dame de la Val en Daulphiné.

Nom convenant au cas ou lon l'applique,
Sur aultres noms est le plus magnifique,

1. *Cf. Phædre*, 253 et 254.
2. Ce passage est un souvenir assez inexact d'*Eph.*, chap. VI, 11-17.
3. *Cf. Rep.*, IX, 379.
4. *Or. fun... de Fr. d'A.*, fol. 6 v°.
5. *Ibid.*, fol. 43 r° ; *cf. Phædon*, 67 et 68.

Causant aussi tiltre tresvenerable :
C'est ce qui fait, o Dame tresnotable,
Qu'estes la perle entre toutes unique.
Esprit avez prompt & scientifique,
Bien exerceant les Vertus en practique,
De quoy vous est en honneur perdurable.
Nom convenant.
Ce beau nom Anne en la langue Hebraique,
Interpretons don de Grace autentique,
Chascun le veoy estre en vous admirable,
Parquoy concluds par dict irrefragable,
Que vous avez, sans aulcune replique,
Nom convenant [1].

P. F., p. 89.

Ces vers ne sont qu'une froide réminiscence du *Cratyle* et sont loin de respirer l'enthousiasme avec lequel Sainte-Marthe traite certains passages de ce dialogue lorsque, dans ses pleins pouvoirs, il s'occupe du nom de Marguerite [2]. D'après lui, ce nom lui appartient en propre par sa destination quasi-providentielle : « Venu le jour quand elle deut estre baptisée, les Princes & Seigneurs qui là estoient assemblés, assés longuement alterquerent & débattirent sur le Nom que ses Parreins & Marreines luy donnereoient. Or eussent ils peu, suivant la coustume de France, la nommer Loyse ou Charlotte, veu que la plus grand part de ses prédécesseurs avoient heu les noms de Loys & Charles, qui sont en France des noms de Princes ; mais le plaisir de Dieu fut luy faire bailler nom qui respondroit aux grâces futures en elle ». Sainte-Marthe donne alors libre carrière à son mysticisme platonique. Une telle façon de concevoir la Providence « pourra sembler à aulcuns ridicule comme un songe et resverie de vieilles, parce que, de prime face, il n'est pas trop croyable que les Dieus Celestes » — telle est la phrase significative dont il se sert — « se soucient de quels noms les hommes mortels soient appelés. D'avantage il semblera chose absurde de nous vouloir persuader qu'il y ait quelque mystère caiché soubs les noms propres, veu que plus tost ils sont donnés au plaisir des Parreins & Marreines que pour y avoir dessoubs aulcune religion comprinse & caiché. Mais si nous accordons que foy doive estre adjoustée au divin Philosophe Platon, quoyque les noms propres soient souvent

1. *Cf. supra*, p. 32.
2. *Or. fun... de M. de N.*, p. 33 *et seq.*

imposés des surnoms des prédecesseurs » (ici Sainte-Marthe suit de plus près son autorité) « & soient aussi souvent donnés selon le vœu des impositeurs, comme si quelcun desire que son fils aime Dieu & soit aimé de Dieu, le nomme Théophile, toutefois plusieurs noms sont institués plus par une occulte providence et disposition divine que par la délibération & puissance humaine. Car puisque le Nom, ainsi que le mesme Platon dit, est comme une paincture, imitation & instrument par lequel les substances des choses sont monstrées au doigt & separées d'ensemble, certes, il fault celuy qui impose les Noms appeller les choses de Noms qui leur soient propres & convenables, ce que bien & deuement faire n'apartient aux imperits & n'est commun à un chascun, ainsi est plustost l'œuvre de Divinité. »

« Que si l'observation des noms n'eust été comme religieuse & sacrosancte aux Anciens ainsi qu'une chose couverte & adumbrée de grands et profonds mystères, certes Homère n'eust tant travaillé à faire convenir les Noms aux choses et n'eut appelé Agamenon de souffrance, de labeur et de peine, Oreste de nature sylvestre, Atrée d'inexorabilité, Tantale d'infélicité [1] ». Ayant ainsi montré avec insistance combien le nom de la Reine était approprié à sa personne, Sainte-Marthe passe à la perle qu'il désignait et, tandis qu'en traitant ce sujet il abandonne Platon pour Pline et nous donne un nouvel exemple de ses doubles obligations envers les Anciens et envers l'Ecriture, un élément mystique reste remarquablement apparent, surtout à la fin, dans les analogies qu'il établit entre la perle et le caractère de la Reine.

Débutant par une citation de Pline sur les perles [2], il l'appuie de la comparaison du Christ entre la perle et le royaume de Dieu et ajoute les variations de saint Augustin sur cette comparaison [3]. Là-dessus il fait allusion à la coutume, déjà expliquée par lui dans son rondeau à Anne d'Arbigny : « Les François en leur langue nomment la Marguerite « Perle » & la chose perfaicte en

1. *Or. fun... de M. de N.*, p. 35 ; *cf. Cratyle*, surtout 388, 390, 391, 394, 395, 397, 423, 424, 431.

2. *Or. fun... de M. de N.*, traduction de Pline, IX, 56 : « que Pline dit emporter l'honneur & le pris sur toutes choses precieuses & havoir perfection en blancheur, grandeur, rotondité et pois », etc...

3. *Ibid.*, p. 35 *et seq.* Citation de saint Augustin, *Ex quæst., Mathei*, Patr. Lat, vol. XXXV, col. 1371 et 1372.

toute perfection & estimée n'avoir sa pareille, ils appellent une Perle. » Suit un court passage sur les vertus médicinales des perles, tiré d'un lapidaire du moyen âge [1] ; puis il revient à Pline, sans le nommer, en le traduisant presque mot à mot [2], et fait entre les qualités de Marguerite et celles de la perle, telle qu'elle se trouve décrite dans ces deux derniers auteurs, ces séries favorites de comparaisons que Rabelais parodia dans l'explica-

1. Les Marguerites & Perles servent de souverain remède au mal de cœur & à tout évanouissement, & pource l'on dit qu'elles confortent et fortifient les esprits. Or, à quelles personnes les esprits défaillent plus qu'à ceuls qui sont agités d'adversité & ne voient aulcun port où se puissent tirer à saulveté ? Marguerite devoit estre le divin instrument et organe par lequel le Dieu de consolation réconforteroit les affligés. Les Perles sont grandement utiles contre l'humeur mélancolique dont surviennent maintes pernicieuses & mortelles maladies ; Marguerite devoit estre illustrée par le Seigneur de Royalle dignité, de grandeur d'auctorité & d'abondance de biens de fortune pour secourir & soullager tous pauvres nécessiteus & indigents, & tous ceuls qui seroient en tribulation d'esprit. Les Perles proffitent singulièrement aux nerfs des œils, deseichent leurs humeurs, nettoient leur ordure & eclarcissent la veue ; en Marguerite devoit estre la main de Celuy qui tire les souffreteus hors de la fange », etc. *Or. fun... de M. de N.*, p. 36 *et seq.* Ces vertus de la perle se trouvent énumérées dans la première traduction en français du lapidaire latin de Marbodius, qui n'est d'ailleurs qu'une version altérée de Pline. Il n'y a rien de tout cela dans l'original de Marbodius, ni dans les trois autres traductions publiées par M. Pannier.

« Cuntre gute corel est bone
Et cuntre tac ke naist en ume.
Cuntre mal d'oilz est sa nature », etc. PP. 873-875.

L. Pannier, *Les lapidaires français du moyen âge des XII^e^, XIII^e^ et XIV^e^ siècles*, p. 65.

2. « Encor adjouteray je que les Perles naissent dans la mair & se trouvent en la mair ; toutefois elles hont plus grande société avec le ciel qu'avec la mair. » « Ex eo quippe constare cœlique eis majorem societatem esse quam maris ». « Il fault aussi soigneusement contre garder les perles affin qu'elles ne perdent leur plaisante blancheur. » « Usu atteri non dubium est coloremque indiligentia mutare. » *(Or. fun... de M. de N.*, p. 37, Pline, IX, 54 et 56).

« L'on doit pareillement prendre bonne garde que les Perles ne trempent aulcunement en vinaigre, car bientost se résouldroient en liqueur. » Ceci est évidemment tiré de l'histoire de Cléopâtre et de la perle, rapportée par Pline : « Ex præcepto ministri unum tantum vasante eam posuere aceti, cujus asperitas visque in Tabem Margaritas resolvit. » *Or. fun... de M. de N.*, p. 38 ; Pline, IV, 58.

Ce n'est pas la seule fois que Sainte-Marthe répète Pline sans le dire. Ailleurs, *(Or. fun... de M. de N.*, p. 109), il écrivit, sur la mort de la reine, « : car comme celuy qui porte en un anneau une precieuse emeraude, quoyqu'en la regardant elle remplisse ses œils & ne les puisse saouler, si est ce qu'il ne congnoit quel proffit luy porte sa gratieuse verdeur jusques à ce qu'elle soit saillie hors de son œuvre, car lors, ne veoiant plus cest object qui luy recréoit ses œils, il regrette

tion par Lasdaller du Psaume XXIV[1] : Il trouve des analogies entre la pureté, la grandeur et la constance de la Reine et la blancheur, la taille et la rondeur de la perle ; entre sa charité envers les abattus et les affligés et les vertus stimulantes qu'on lui prête ; entre sa bonté pour les pauvres et ceux qui sont dans la peine et la vertu de la perle contre les humeurs mélancoliques ; entre son don divin de tirer les « souffreteus hors de la fange » et l'effet purifiant de la perle sur la vue. Encore établit-il un rapport entre les perles qui naissent dans la mer, ayant toutefois « plus grande société avec le ciel qu'avec la mair », et la femme conversant au monde et élevant pourtant au Ciel toutes ses affections et pensées ; entre les perles immaculées et la Reine sans tâche de « voluptés & délices » ; entre les soins que demande la blancheur des perles et l'éducation de Marguerite et encore entre l'effet du vinaigre sur la perle et ses « mœurs pudiques & humains, sevères toutesfois & vraiement Royaulx[2] ». Le lecteur est tenté, malgré toute l'éloquence que déploie Sainte-Marthe, de sourire de ses efforts pour justifier par ses comparaisons forcées, la théorie platonicienne qui l'avait lancé sur le sujet.

Le passage de la perle a toutefois un autre intérêt. Il montre en l'auteur une bonne fois l'homme de son temps, plutôt que le pur Humaniste enthousiaste. Les connaissances classiques, la tradition du moyen âge, la science chrétienne et le sens de la vie contemporaine y jouent tous leur rôle. Une allusion aux habitudes de son temps, comme dans le passage relatif à l'expression populaire, a son intérêt si l'on tient compte de la préoccupation de Sainte-Marthe pour les anciens, l'Ecriture, les Pères et de sa dépendance d'esclave vis-à-vis de l'Autorité dans son argumentation. Ces allusions aux expériences personnelles, bien que rares

la pierre perdue, dont il ne tenoit grand compte quand il l'havoit à son plaisir. » Il est clair que Sainte-Marthe pensait au passage de Pline sur l'émeraude : « Nullius coloris aspectus jucundior est. Nam herbas quoque virentes frondesque avide spectamus : smaragdos vero tanto libentius comparatum illis viret. Præterea soli gemmarum contintu oculos implent, nec satient. Quin et ab intentione alia obscurata, aspectu smaragdi recreatur acies. Scelpentibus gemmas non alia gratior oculorum refectio est : ita viridi lenitate lassitudinem mulcent. » Pline, *Hist. Nat.*, XXXVII, 16, et *cf. infra*, pp. 253, 323, 324, 326.

1. *Cf. Œuvres*, vol. I, p. 143.
2. *Or. fun... de M. de N.*, p. 38.

relativement à son fréquent recours à l'Autorité, sont assez nombreuses dans les Oraisons de Sainte-Marthe pour jeter quelque lumière sur la vie de son temps et plusieurs de ses passages descriptifs font un vivant tableau de son propre entourage. Par exemple, en fils et en frère de médecins distingués, Sainte-Marthe manifeste naturellement l'intérêt de son temps, partagé par sa maîtresse, pour l'hygiène et la pathologie [1]. Il rapporte les recommandations des médecins, relatives aux repas [2], prend note du traitement des malades lethargiques [3] et parle en vrai style rabelaisien de ceux qui « assomés de léthargie perdent la mémoire, à raison de la pituite froide et humide qui occupe les postérieurs ventricules du cerveau [4] ». Quelle que soit la valeur de ce diagnostic, il constitue au moins un pas vers le réalisme, pour un homme dont la principale notion d'un tigre, par exemple, est que la musique le rend fou [5], ou qui fait allusion à une chose aussi banale que la vigueur défensive des animaux — c'est ce que le lecteur doit constater puisque le « porc-espic » et « narcé » y sont compris — d'après les sources classiques [6].

Lorsqu'il jette son regard sur les vices du temps, le jeu, le luxe effréné, et le « gouffre des bastiments », il nous montre pour ainsi dire à la lueur rapide d'un éclair le revers de la magnifique Renaissance [7] et, lorsqu'il fait allusion à la sueur du pauvre, aux frais de qui les riches chargeaient leurs tables, il rend même une note qui fut rarement entendue au XVI^e siècle : « Qui es ce qui doubte qu'elle n'eust pu remplir son ventre de viandes exquises, délicates, précieuses & cerchées par mair & par terre, reluire de toutes parts d'or & de pierrerie, &, ce que font plu-

1. « Elle devisoit donc, à son disner & soupper, tantost de médecine comme des viandes malsaines ou salubres au corps humain, et des choses naturelles, avec les sieurs Schyron, Cormier, Esterpin, ses médecins trèsexperts & très doctes, qui soigneusement la regardoient boire & menger, comme l'on observe en cela les Princes. » *Or. fun. de... M. de N.*, p. 69.

2. « Elle n'ignoroit les médecins ordonner que, quand nous délibérons mettre à table, nostre esprit doibt estre libre & dépouillé de tout ennuy & sollicitude, & que nos viandes ne doivent estre moins confites de propos joyeus & récréatifs que de sel, ou d'aultres saulse provocante l'appetit. » *Ibid.*, p. 68.

3. « Comme il fault bastre & pinser le lethargique pour l'éveiller ; ainsi leur fault comme par force faire entendre leur dommage. » *Or. fun. de Fr. d'A.*, fol. 7 r°.

4. *Ibid.*

5. *Or. fun. de M. de N.*, pp. 42 et 70.

6. *Ibid.*, p. 57.

7. *Or. fun... de Fr. d'A.*, fol. 30 r°.

sieurs, réparer son corps & charger sa table des sueurs d'aultruy ? [1] » Ailleurs, il nous fait un tableau satirique des occupations des dames, ainsi que des conversations des gentilshommes de son temps et nous montre les premières passant leurs journées « en oisiveté et vaines parolles », les seconds absorbés par la guerre, la chasse, la vengeance et le meurtre ou les bagatelles de l'amour. « Qu'appelleras tu choses graves ? » demande-t-il à l'un d'eux. « Je croy que sera de confire les disners & les souppers des faicts de la guerre, des armes, des bardes de chevauls, de la chase, de la vollerie, de banquets, de boubans, d'amours, de blasphèmes, de vengeance, d'effusions de sang, de mettre les hommes en pièces, et de semblables nobles et vertueux propos [2] ».

Ce ton de censeur est habituel à Sainte-Marthe quand il traite des conditions de la vie de ses contemporains. Au cours de ses Oraisons, la vénalité des charges[3], la routine des Cours[4] sont vouées au mépris, les conditions de dépendance vis-à-vis des grands exposées d'une façon mordante[5]. Il y a des nobles, écrit-il, « qui couchent assez facilement en leur Estat les hommes doctes et de bon esprit ; mais encor que du tout ils dependent de leur prudence et conseil, toutefois pour autant qu'ils sont possible venus de gents de basse condition, ils n'hont aulcun egard aux vertus qui les ennoblissent... & par ainsi ne font plus de compte d'euls que muletiers ou souillards de cuisine [6] ». Une page ou deux plus loin, Sainte-Marthe continue sur le même sujet, avec une passion qui rappelle celle d'Areusa mettant en accusation les maîtresses dans la *Celestine* [7]. Parmi les maîtres, dit-il, il en est « aulcuns qui ne tiennent leurs serviteurs pour personnes libres & pour hommes, mais pour des esclaves et pour des bestes, & après qu'ils ont, je ne dy usé mais abusé de leur service, leur est advis qu'ils ont trop fait pour euls s'ils leur donnent seulement à boire et à manger, encore tellement quellement, comme à des

1. *Or. fun... de M. de N.*, p. 67.
2. *Ibid.*, p. 71.
3. *Ibid.*, pp. 85-86.
4. *Ibid., passim ; Or. fun... de Fr. d'A., passim*, spéc. les fol. 14 r°, 19 r°, et 31 v°.
5. *Or. fun... de M. de N.*, p. 83 *et seq.*
6. *Ibid.*
7. *La Celestine*, Nouvelle Collection Jannet, p. 136. Quatre ou cinq éditions d'une traduction de la version italienne avaient déjà paru avant 1550 : en 1524 et 1527 à Paris, en 1529 à Lyon ; en 1529 à Paris ; en 1542 à Paris.

chiens. Et s'ils ont convenu de gaiges avec euls, quand les pauvres gens demandent le fruit de leur diligence, labeur & service, qui sont leurs gaiges, ils reçoivent des ingrats du mal pour du bien, qui... les oultragent, les battent & leur disent mille villenies [1] ».

Sainte-Marthe n'était pas le seul en France à dénoncer ces abus : Eustorg de Beaulieu l'avait devancé en se plaignant de ce qui semble avoir été un scandaleux mal du temps [2]. Mais Sainte-Marthe, dans la *Poesie Francoise*, avait déjà précédé son aîné en dénonçant un autre abus similaire : l'arrogance du noble parvenu,

> Monsieur de tiltre & un villain de faict,
> Tel qu'aujourd'huy par argent on le faict [3].

Dans les deux Oraisons funèbres, il réitère cette attaque avec un feu qui fait penser à un ressentiment personnel. Puisqu'une grande dame comme la Duchesse de Beaumont était humble, « que doibvent au pris penser de leurs personnes les messieurs engentillastrés, descendus les uns de notaires & de chaussetiers, les autres de pallefreniers & souillards de cuisine, qui appellent les autres villains, les dedaignent, les déboutent [4] ? » La défense de l'habitude qu'avait Marguerite de s'entourer de « gens de longue robbe & de bonnet rond » trahit le sentiment personnel qui animait la plume de Sainte-Marthe. Avec qui pouvait-elle s'entretenir ? Est-ce avec les semblables de celui qui la critiquait ? « Je n'entens des gentilshommes & gens de robbe courte qui sont tresprudents & tresdoctes, mais d'un tas d'espadassins & braves, ausquels demander leur advis des lettres, de prudence, de conseil, d'un gouvernement de la Republique seroit demander aux aveugles à veoir, aux sourds à ouïr, aux muets à parler, & à une statue de marbre conseil et sage deliberation... Et que te semble des robes longues ? Sont-ils, à ton dire, villains ? Mais s'ils ont toutefois ces deux noblesses ensemble, je dy qu'ils soient venus de race & maison noble & ancienne & avec cela soient illustres & splendides de vertu,

1. *Or. fun... de M. de N.*, p. 87.
2. *Cf. Divers Rapportz. Rondeaux.*
3. *Elegie à Monsieur Veriust, Doyen de Macon, De la vraye Noblesse*, *P. F.*, p. 217.
4. *Or. fun... de Fr. d'A.*, p. 12.

diras-tu qu'ils ne sont plus nobles pour ce qu'ils portent longues robbes ? Quel jugement feras-tu donc des robbes longues qui jadis fundèrent la republique Romaine [1] ? » etc. Son orgueil évident est d'autant plus pardonnable que, comme nous l'avons déjà fait remarquer, le ressentiment en l'inspirant excitait son éloquence.

« O Seigneur Dieu », reprend-il ailleurs, « si un tas de glorieux & superbes Nobles du jourd'huy pouvoient nombrer ainsi par ordre les rengs & lignes de leurs Ancestres par quel moyen pourroit estre leur impudente violence arrestée & abbatue ? Qui dureroit devant euls ? Ils sont peut estre descendus de Porchiers, de Cousturiers, de Chaussetiers ou d'aultres gents méchaniques, & encor de plus vile et plus abjecte condition, & sont les premiers du Nom, je dy les premiers Nobles de leur race. Nobles, dy-je, à bon et loyal tiltre. Dieu le sçait : ce néantmoins ils hont le cœur si orgueilleus & si enflé, & sont tant coustumiers de mespriser toutes personnes qu'ils cuident qu'il n'y ait hommes qu'euls. Mais ceuls qui sont illustres d'ancienne noblesse, extérieurement, je dy à leurs mœurs & façon de faire, monstrent assés leur noblesse, car ils hont en euls je ne sçay quoy d'une bonté naifve, qui les sépare manifestement de la ferocité des fauls nobles. Et comme, si tu dores un vaisseau de cuivre, pour un certain temps il haura bien la couleur de l'or, mais à la longue la dorure se consume & efface, en sorte que le cuivre demeure & apparoit nud ; ou, si ce vaisseau est de pur or, plus l'accomoderas à ton usage & service, plus il reluira, & plus beau et plus fin apparoistra l'or. Ainsi, tous ceuls qui faulsement se ventent du tiltre de Noblesse, quoy qu'il tarde, découvrent à la fin par leurs mœurs & conditions leur villenie & lacheté à ceuls avec lesquels ils conversent ; mais les vrays Nobles monstrent à la fréquentation extérieure, l'intérieure noblesse & expriment leur generosité, tant en faicts qu'en parolles [2] ».

On a déjà vu que Sainte-Marthe partageait l'intérêt des hommes de son temps pour certaines questions passionnantes, ce que prouve par exemple la part qu'il prit à la controverse sur la question féministe. Elle portait en général sur la valeur ou l'indignité de la femme, plutôt que sur sa situation et ses privi-

1. *Or. fun... de M. de N.*, pp. 71 *et seq.*
2. *Ibid.*, p. 32.

lèges. Le mot qu'avait dit Erasme sur cette partie de la question n'avait en somme pas porté de fruits. Nous pouvons donc considérer l'éloquent plaidoyer de Sainte-Marthe en faveur de l'instruction et de l'éducation des femmes comme un progrès sur l'habituelle défense du sexe féminin. Il l'entreprit en réponse à ceux qui, à l'imitation de leurs prédécesseurs, considéraient que la science n'était pas destinée aux femmes, était « aliène de l'office & estat de le femme [1] ». Sans doute Sainte-Marthe diffère-t-il de son maître Platon, en décidant que certaines occupations « comme de conduire une armée, gouverner une République, orer en public », sont les attributions exclusives de l'homme, tandis que d'autres « comme de garder la maison, traiter bien et soigneusement leurs maris et avoir l'œil sur leur mesnage » appartiennent à la femme. « Toutefois », poursuit-il, « personne aussi ne me niera, s'il n'a du tout perdu le sens, le jugement et la raison, qu'il y a pareillement d'aultres choses qui sont communes tant à la femme qu'à l'homme, comme force et magnanimité, justice, tempérance, continence, religion, et generallement toutes les autres vertus.

« S'il est ainsi, pourquoy ne sera il donc permis aux femmes de puiser en la commune fontaine, qui sont les livres, ce qui leur est commun avec tous les hommes ?... Si ceuls qui lisent les Philosophes & regardent les Sainctes Escriptures pour y apprendre une intégrité de mœurs sont de nous estimés bons, sages & prudents, pour quelle raison défendrons nous aux femmes de lire les mesmes livres ? »

Pour finir par un argument sans réplique, Sainte-Marthe donne une liste des femmes savantes de l'antiquité [2] et, puisqu'il faut d'autres noms que les leurs pour appuyer son plaidoyer relatif au droit qu'on refuse aux femmes de lire l'Ecriture « comme s'il soit toutefois inique & intolerable qu'elles tiennent auleun propos de ce que les hommes, plus par auctorité tirannique que de droit et de raison, se donnent et attribuent [3] », il cite les exemples de Catherine de Sienne et d'Hildegarde d'Allemagne, et de Fabia, de Marcella et d'Eustochia, correspondantes de saint Jérôme. Il n'y a d'extraordinaire, dans les vues de Sainte-Marthe sur les

1. *Or. fun... de M. de N.*, p. 76 *et seq.*
2. *Cf. supra*, p. 212, n. 7.
3. *Or. fun... de M. de N.*, p. 79.

femmes, que la chaleur de son plaidoyer en faveur de leur instruction. Sans doute pouvait-il parler avec admiration des femmes illustres de l'antiquité, « illustres Amazones » par exemple, « qui par leur virile courage & et leur excellent, prœus & magnanimes gestes, se sont donné une éternelle renommée [1] », ou faire allusion aux héroïnes et aux vertus qui leur ont procuré une gloire et une renommée immortelle ; il pouvait encore mieux admirer chez une femme de son temps l' « heroïque et virile cœur » qui la poussait à « passer le temps aux arts dignes de l'occupation de l'homme [2] » ; mais, bien qu'il ait pu chérir un idéal que la Reine de Navarre réalisait en quelque sorte, la conception qu'avait Sainte-Marthe de la femme telle qu'elle était en réalité différait peu de celle qu'avaient les hommes de son temps.

Il partageait son idéal d'instruction avec un esprit bien autrement grand, qu'on ne pourrait soupçonner d'admiration ou de parti-pris pour le sexe féminin, et qui pourtant fut captivé, au moins un moment, par l'idée de donner une noble éducation à la femme. Le rêve de Rabelais, l'abbaye de Thelème, où « il n'estoit entre eux celuy, ne celle qui ne sceust lire, escripre, chanter, jouer d'instruments harmonieux, parler de cinq & six langaiges, & en iceulx composer tant en carme que en oraison solue » et où « jamais ne feurent veues dames tant propres, tant mignonnes, moins fascheuses, plus doctes à la main, à l'agueille, à tout acte muliebre, honneste & libere, que là estoient [3] », semble faire écho au plaidoyer de Sainte-Marthe pour l'éducation féminine. Et pourtant, par leur conception générale de la femme, ces deux hommes, homme de génie et homme de talent, peut-être ennemis personnels et, en tout cas, sympathisant peu, acceptent à l'unisson les vues générales de leur époque. « Mais en quoy », demande Sainte-Marthe à propos de la mort de Françoise d'Alençon, « mais en quoy auroit pœu une femme obliger à soy & à ses mérites, toute la France ? De même qu'un arbre fertile, une jument féconde, une claire fontaine avantage son propriétaire ; et que toute mère de grand homme a été utile à sa patrie et doit être à jamais honorée du bien qu'a fait son enfant [4] ». S'il blâme « ceuls qui tiennent leurs femmes en telle servitude qu'elles n'ose-

1. *Or. fun... de M. de N.*, p. 92.
2. *Ibid.*, p. 76.
3. *Œuvres*, vol. I, p. 206.
4. *Or. fun... de Fr. d'A.*, fol. 35 v°-36 v°.

roient tousser devant euls », il juge convenable pour une femme de garder le silence en présence de son époux, comme le recommande saint Paul, et de ne parler, d'après le précepte de Plutarque, qu'avec lui et par lui et il fait grand éloge de l'obéissance conjugale et de la soumission de Marguerite : « Mais la très-prudente Royne sçavoit bien l'office d'une bonne & vertueuse femme, qui est de ne contester avec son mary par caquetterie, mais, comme dit saint Paul, se taire en sa présence &, si elle veult aprendre quelque chose, l'interroger. Et, ores que saint Paul n'en auroit onc parlé, si avoit elle leu en Pleutarche que la femme doibt parler avec son mari & par son mari & non se courroucer si elle parle par la bouche d'aultruy, ainsi que fait le menestrier.

« Elle eust bien peu avec d'aulcunes caquetter devant son mari ; elle eust peu luy rompre propos quand il eust parlé ; elle eust peu usurper son auctorité ; elle eust peu contredire à son commandement », et il continue de là cet éloge de sa maîtresse que nous avons déjà cité [1]. Tout ceci concorde avec la conception de Rabelais de la femme vertueuse, commandée d'« adhærer uniquement à son mary, le cherir, le servir, totalement l'aymer après Dieu... Car comme le mirouoir est dict bon & perfaict, non celluy qui plus est orné de dorures & pierreries, mais celluy qui véritablement repræsente les formes obiectes : aussi celle femme n'est la plus à estimer, laquelle seroit riche, belle, elegante, extraicte de noble race ; mais celle qui plus s'efforce avecques Dieu soy former en bonne grace & conformer aux meurs de son mary [2] ». Sainte-Marthe n'a pas dit un mot de l'influence éducative de la mère dans son passage relatif à la conception et à la naissance des grands hommes et cela n'est pas étonnant de la part d'un auteur qui, faisant l'éloge des œuvres de la Reine de Navarre, douée « de telle vénusté & de si profonde & abundante doctrine », ajoute que le lecteur « qui les lira, le nom de l'auteur supprimé, il ne dira lire la composition d'une femme mais de quelque trèsgrave & trèsingénieus auteur [3] », qui parle de Françoise comme « ce feminin & fragile vaisseau [4] » et qui gardait

1. *Supra*, p. 104.
2. *Œuvres*, vol. II, p. 148 *et seq.*
3. *Or. fun... de M. de N.*, p. 80.
4. *Or. fun... de Fr. d'A.*, fol. 32 v°.

en vue le « varium et mutabile [1] » du poète autant que son devancier Rabelais, lequel fit allusion au sexe féminin « tant fragile, tant variable, tant muable, tant inconstant & imperfaict que nature me semble (parlant en tout honneur & reverence) s'estre esguarée de ce bon sens, par lequel elle avoit créé & formé toutes choses quand elle a basty la femme [2] ».

Sainte-Marthe s'intéressa vivement à un autre mouvement relatif à l'éducation et, là encore, il se trouve partager les vues de Rabelais. Il déplore les défauts que présentait le système d'instruction de son temps, qu'il sentait, « au très-grand regret & dommage tant de nous que de la République », très corrompu, pernicieux et détestable. Si les parents abolissaient celui-là, et voulaient adopter la méthode Persanne, « de maulvais & depravés esprits ils en feroient de bons, & ceuls qui de leur naturelle inclination sont bons ils rendroient meilleurs [3] ». Rabelais, qui lui aussi avait quelques mots d'admiration pour les Perses [4], avait exprimé son opinion environ seize ans plus tôt sur les livres et professeurs de son temps, dont le « sçavoir n'estoit que besterie, & leur sapience n'estoit que moufles, abastardisant les bons & nobles esperits, & corrompent toute fleur de ieunesse [5] ». On croirait, en lisant le rapport enthousiaste de Sainte-Marthe sur l'éducation de la Reine de Navarre, que c'est une page de Rabelais décrivant l'éducation idéale de Pantagruel, surtout si l'on se souvient de la description faite par son panégyriste des conversations que Marguerite tenait plus tard à table et de sa conclusion : « Somme il n'y avoit un seul moment d'heure qui ne fust par elle emploié à tous propos honnestes, delectables & utiles [6] ». « C'este noble donc et sage Dame ne laissa celle qui luy estoit bailée en charge (Marguerite) estre dissolue par voluptés, abandonnée à superfluités & vains boubans, ne corrompue de parolles oisifves & deshonnestes, qui est, de nostre temps, l'institution presque de tous les grands Seigneurs, mais prudemment l'occupa à tous louables & vertueus exercices, dignes du nom &

1. *Or. fun... de M. de N.*, p. 97 : « Car il fault havoir egard au sexe, que le Poëte appelle variable & muable, & S. Pierre escrit que c'est un vaisseau fragil & infirme. »
2. *Œuvres*, vol. II, p. 157.
3. *Cf. Or. fun... de M. de N.*, p. 38.
4. *Œuvres*, vol. II, p. 35.
5. *Œuvres*, vol. I, p. 59.
6. *Or. fun... de M. de N.*, p. 69.

tiltre de Princesse & d'une future Royne. Aussi luy furent baillés des domestiques Précepteurs, hommes bien experimentés en maintes bonnes choses, prudents et excellents en toutes manières de Science &, pour dire en somme, tels que les Philosophes requièrent trouver aux courts des Princes & aux Maisons des Seigneurs au lieu d'un tas de flatteurs, de fols et de gens du tout inutiles [1] ».

Sainte-Marthe et Rabelais furent d'accord sur d'autres choses encore : Avant Sainte-Marthe Rabelais avait fait allusion, allusion plaisante il est vrai, à la signification mystique des noms ; tous deux s'accordaient à reconnaitre la valeur prophétique des rêves [2] : tous deux citent à ce propos l'interprétation que donna Socrate des vers d'Homère, sur lesquels il voyait un présage de sa mort prochaine ; mais Rabelais ne l'appliqua qu'au sort de Virgile, tandis que Sainte-Marthe en use comme preuve de la véracité des songes [3]. A ce sujet, Rabelais mêle ensemble l'Ecriture et les classiques, tout comme Sainte-Marthe. « les sacres lettres le tesmoignent les histoires prophanes l'asseurent [4]. » Ils furent tous deux frappés par le précepte de Platon sur les Rois-Philosophes ou les Philosophes-Rois [5] et tous deux insistent sur la nécessité du contrôle personnel pour ceux qui veulent gouverner les autres [6]. Mais ces rapprochements sont presque négligeables par rapport à l'œuvre entière de Rabelais. Que deux auteurs, pénétrés des Classiques, chacun puisant probablement aux mêmes sources, ne se soient rencontrés qu'en si peu d'occasions est encore plus surprenant que de les voir, malgré des tempéraments si différents, partager quelquefois les mêmes vues.

La façon dont ils observèrent la philosophie de Platon rend surtout apparente les différences qui les séparent. C'est en somme avec un sourire que Rabelais fait allusion à l'idole de Sainte-

1. *Or. fun... de M. de N.*, pp. 40-41. *Cf.* Rabelais, *Gargantua*, chap. XXIII, *Œuvres*, vol. I.

2. Rabelais, *Quart Livre*, chap. XXXVII ; *Tiers Livre*, chap. XIII ; *Œuvres*, vol. I.

3. Rappelons que Rabelais représente Socrate comme « oyant en prison reciter ce metre de Homere dict de Achilles 9, Illiade. » *Œuvres*, vol. II, p. 54. Sainte-Marthe raconte la véritable histoire de la vision. « Socrate en Platon, estant prisonnier veit en dormant une très belle femme qui l'ayant appellé par son nom lui dist ce vers d'Homère. » *Or. fun... de M. de N.*, p. 106.

4. *Œuvres*, vol. II, p. 67.

5. *Cf. supra*, p. 221 et Rabelais, *Œuvres*, vol. I, p. 168.

6. *Cf. supra*, p. 218 et Rabelais, *Œuvres*, vol. I, p. 189.

Marthe et à ses doctrines [1], et cette divergence en fait présager d'autres. Malgré les points déjà mentionnés sur lesquels ils s'étaient rencontrés, nous pouvons conclure que Sainte-Marthe ne devait que peu, ou rien, à Rabelais sous le rapport des sujets traités.

Néanmoins, il semble qu'il l'ait bien lu ; car, involontairement semble-t-il, il laisse voir dans son œuvre l'impression que fit sur lui la force et la vitalité du style de Rabelais. Par exemple, le procédé de l'énumération que celui-ci emploie, avec tant de verve et de force, peut être retrouvé plusieurs fois dans la prose de Sainte-Marthe, notamment lorsqu'il parle des « remunerations constituées aux vertueux & heroïques faicts, comme les couronnes, les triumphes, les trophées, les images & statues, les magistrats, les dignités & aultres pareils honneurs », ou encore lorsqu'il demande « Où est celuy, si ce n'est un homme de tout aliéné d'humanité, qui ne prise, qui n'aime, qui ne revère la candeur, la charité, la piété de ceste tant libérale, tant magnifique & tant vertueuse Royne [2] ? » Les meilleurs exemples de ceci, parmi tous ceux que l'on pourrait produire, sont peut-être ceux qui se trouvent dans la peinture du chagrin de la Reine à la mort de son fils. Là, son art consiste à donner plus de relief à chaque membre de phrase de sa description : « Mais, où presque toutes les femmes en telle fortune accusent le Ciel, mauldissent la Mort, remplissent l'air de hurlements & vaines plainctes, & du tout faillies de courage demeurent ainsi que mortes, estonnées & stupides, Marguerite ouit la triste nouvelle de la mort de son fils de cœur constant et asseuré... Cela certes semble chose inaudite & inacoustumée à ceuls qui jugent grande injure estre faicte aux trespassés si les vivants ne sont vestus de noir, ne se tourmentent de deuil, ne frappent leur poictrine, ne s'arrachent les cheveuls, ne se deffont eulx-mesmes d'impatience & de désespoir [3] ». Le lecteur est de plus tenté de prendre pour des souvenirs inconscients de Rabelais des expressions comme « un mespris des choses basses et terrestres », « les vertueux & heroïques faicts de tous ces Roys & Princes », « la dehontée loquacité des gents de nulle valeur [4] ». La ressemblance n'est pas moins évidente pour

1. *Cf.* par exemple *Œuvres*, vol. II, pp. 22, 27, 31, 150.
2. *Or. fun... de M. de N.*, pp. 24 et 89.
3. *Ibid.*, p. 50.
4. *Ibid.*, pp. 31, 57 et 77.

des choses aussi générales que le rythme de la phrase ou la combinaison des mots latins avec l'idiome vulgaire, comme dans la description de ceux « qui ont esté aveuglés de pareille cécité & sont tumbés en mesme fosse d'erreur & témérité [1] », ou parlant de lui-même, « qui ne suis exubérant en resonantes parolles & n'ay abondance de sentences copieuses [2] ». C'est pourtant dans les passages les plus élevés et les plus soutenus que l'orateur semble devoir le plus à l'auteur de *Pantagruel*. Un exemple frappant de ceci peut suffire : Sainte-Marthe parle de la bonté de Dieu, « lequel nous rend, toutes les heures du jour, manifeste tesmoignage de sa misericorde & liberalité, ne punissant ceuls qui l'offensent de la rigueur de sa justice, mais les admonnestant se recoignoistre & amender, les attendant venir à penitence, & les recevant amoureusement, & leur pardonnant tres benignement, quand ils implorent la pitié, commandant pour nous, au ciel, à la terre, & aux mers, nous produire ce qui est nécessaire à nostre vie [3] ». Un semblable passage rappelle au lecteur plus d'un éloquent transport du *Pantagruel*, comme entre autres celui-ci : « N'est-ce honorer le seigneur, createur, protecteur, servateur ? N'est-ce le recongnoistre unicque dateur de tout bien ? N'est-ce nous declairer tous dependre de sa benignité ? Rien sans luy n'estre, rien ne valoir, rien ne povoir : si sa saincte grace n'est sus nous infuse ? N'est-ce mettre exception canonicque à toutes nos entreprinses ? & tout ce que proposons remettre à ce que sera disposé par sa saincte volunté, tant es cieulx comme en la terre ? N'est-ce veritablement sanctifier son benoist nom ? [4] »

Puisque, dans les Oraisons funèbres, paraissent les traces de l'influence d'un homme avec qui Sainte-Marthe n'avait que peu ou pas d'affinités, on peut s'attendre à y trouver des preuves plus nettes de l'influence d'auteurs pour qui il professait de l'admiration. Pourtant Calvin n'a pas laissé de trace et celle de Marguerite de Navarre est faible sur la prose de Sainte-Marthe. Nous avons vu avec quelle ardeur Sainte-Marthe se livrait à la lecture de la *Christiana Religionis Institutio*, dont la forte répercussion sur sa théologie paraît encore mieux dans la *Poesie Francoise* et les Paraphrases que dans les Oraisons funèbres.

1. *Or. fun... de M. de N.*, p. 77.
2. *Or. fun... de Fr. d'A.*, fol. 42 v° et 30 v°.
3. *Ibid.*, fol. 22 r°.
4. *Œuvres*, vol. II, p. 148.

Cependant le style vigoureux, compact, logique de la prose de Calvin n'a pas laissé la moindre empreinte sur celui de Sainte-Marthe. Outre les différences de tempérament existant entre les deux hommes, différences qu'aucune admiration commune ne pouvaient combler et qui, malgré le petit nombre de leurs modèles, devaient avoir fait avorter tout essai d'imitation de la part de Sainte-Marthe, il pouvait y avoir eu entre eux un obstacle matériel. A en juger d'après sa lettre à Calvin [1], Sainte-Marthe avait sans aucun doute lu l'édition latine aussitôt qu'il le put et pouvait donc avoir ignoré la version française. Au contraire il serait naturel de supposer que l'*Heptameron*, quoique non encore publié, était familier à Sainte-Marthe. Malgré l'appréciation favorable donnée par l'auteur au projet littéraire du Dauphin, duquel étaient bannis les savants, car il « ne vouloyt que leur art y fut meslé, & aussi de paour que la beaulté de la rhetorique feit tort en quelque partye à la vérité de l'histoire [2] », il est probable que Marguerite consulterait les hommes de lettres de sa cour au sujet de l'ouvrage qu'elle était en train de composer. Pourtant elle peut s'en être abstenue pour une raison péremptoire : La Reine de Navarre peut s'être demandé si l'intérêt philosophique des discussions de l'*Heptameron* compenserait la légèreté de beaucoup de ses intrigues, aux yeux d'hommes, comme Sainte-Marthe, qui la considéraient comme le chef du mouvement spiritualiste ; comme

> une déesse femme.
> Femme, laquelle au monde converseoit,
> Mais qui, d'esprit, femme n'apparaissoit [3].

Même s'il le connut, Sainte-Marthe regardait probablement l'*Heptameron* composé par la Reine « en ses gayettez », comme dit Brantôme, comme un ouvrage indigne d'être pris en sérieuse considération et, pour une raison ou pour une autre, n'y fait pas la moindre allusion lorsqu'il s'occupe des « Œuvres & Meditations » de la Reine de Navarre [4]. Ses idées philosophiques, qui pouvaient l'avoir frappé apparaissaient déjà, moins nettement peut-être, dans les premiers poèmes de Marguerite et, à cet égard, il avait peu à apprendre de cet ouvrage ; il était

1. *Cf. supra*, p. 24.
2. *Heptameron, Prologue*, vol. I, p. 247.
3. *Or. fun... de M. de N.*, éd. 1550, Dédicace, fol. Aiij v°.
4. *Or. fun... de M. de N.*, pp. 79 et 80.

probablement incapable de comprendre et sûrement d'acquérir son esprit de malice fine et spirituelle ; aussi, en admettant qu'il eu saisi combien était complet le tableau de la vie contemporaine que cette œuvre présentait, il ne pouvait consciemment en faire autant dans des oraisons funèbres. Si Sainte-Marthe doit quelque chose à l'*Heptameron*, c'est de lui avoir servi de modèle de récit pittoresque et attachant et, là on peut dire qu'il égala, sinon surpassa son auteur.

Un bon exemple de ce qu'il pouvait faire en ce sens, montrant comment il choisit les détails les plus frappants, son adresse à introduire les citations directes et à donner l'impression du mouvement, c'est son histoire du voyage hâtif dont on a déjà parlé, entrepris par Marguerite quand elle apprit la maladie de sa fille. Qu'en faveur de sa beauté, il soit permis de le rapporter ici, bien qu'il soit relativement facile de prendre connaissance du texte de Montaiglon [1] :

« Mais je vous veuls encores dire un aultre exemple de rare pieté, force & constance, qui se trouve en Marguerite ; car, comme sa fille Jheanne estoit trèsgrièvement malade en la royalle Maison de Plessis lès Tours, & le bruict fust à la Court, estant lors à Paris, que ceste bonne Princesse tendoit à la mort, la vertueuse mère Marguerite, sur les quatres heures du soir, commanda luy admener sa lectière, disant qu'elle vouloit aller vers sa fille & que chascun des siens délibérast de partir. Il n'y avoit rien prest ; les Officiers & serviteurs estoient absents & équartés, tant par la ville de Paris que par les villages ; il estoit desjà basse heure, car ce fut au plus courts jours : le temps estoit aussi contraire pour la pluye, & ne sa lectière ne ses mulets de coffres n'estoient là auprès. Cela veoiant, la courageuse Royne emprunta la lectière de Madame Marguerite, sa niepce, se met dedans, &, contente de petite compaignie, déloge de Paris et s'en va jusques au Bourg la Royne.

« Quand ils furent là venus, ne s'en alla descendre à son logis, ains alla tout droit à l'Eglise, où, ainsi qu'elle vouloit entrer, dict aux assistants que le cœur luy signifieoit je ne scay quoy de la mort de sa fille, & les prica tous affectueusement se retirer, &, pour une petite heure, la laisser seule au Temple. Tous lui

1. *L'Heptameron des Nouvelles de... Marguerite... de Navarre.* L'Or. fun. est comprise dans les pages 23-130 du vol. I.

obeissent &, en grand ennuy, attendent leur maistresse à la porte de l'Eglise. La Séneschalle de Poictou [1], trèsfidèle Dame & trèssoigneuse de Marguerite, entra seule avec elle.

« Estant Marguerite entrée se met à genoils devant l'image de Jésus crucifié, fait à Dieu prière du profond du cœur ; elle souspire, elle pleure, elle luy confesse toutes ses offenses & tourne sur elle la seule cause de la maladie de sa fille, demande trèshumblement pardon & supplie que la santé de la malade lui soit octroiée, mais c'estoit avec condition si l'entérinement de sa requeste estoit à l'une & l'aultre nécessaire, sçaichant bien que la volunté de Dieu doibt estre sur tout demandée...

. . . . . .

« Marguerite, après sa prière faicte, se lève, sort de l'Eglise et trouve à la porte plusieurs grands personnages qui commencèrent de lui donner courage par maintes bonnes consolations, auxquels elle dist : « O mes amis, il ne me fault attendre que les hommes adoulcissent ma douleur par leur conseil & consolation, car Celuy seul me consolera à qui plaist par cette dure adversité faire essay de ma patience et de ma constance. Mais, puisque, le temps passé, ne m'a point abandonée en tant d'infortunes où j'estois enveloppée, j'espère que je ne seray trompée de mon attente, car desja son sainct Esprit prommet au mien que ma fille, tant perilleuse & desespérée soit la maladie qui l'afflige, sera délivrée & recouvrera sa première santé. »

« En tenant ces propos, arrive à son logis, entre &, après qu'elle se fut un petit reposée, son Maistre d'hostel l'advertit de soupper. Elle lave & s'assiet à table ; mais je vouldrois, ô Alençonnois, ou que trèsbien vous sçeussés, ou que je vous peusse suffisamment reciter les propos qu'elle tint, en souppant, de la bonté, de la pieté, de la misericorde de Dieu, de quelle haulteur de parolles elle exprima la puissance & la providence divine, de quelle gravité de sentences elle recita la misère & la calamité humaine.

« Après qu'elle eust souppé, de rechef commanda à chascun de sortir de sa chambre &, quand elle eut quelque espace de temps vaqué à oraison, se feist apporter la Bible. L'ayant ouverte, s'agenoille & s'appuye sur un petit banc, &, comme elle vint, le S. Esprit ainsi l'ordonnant, à s'arrêter sur le passage où nous

1. Louise de Dallon, femme d'André de Vivonne, senéchal du Poitou, grand-mère de Brantôme.

est récitée l'oraison que feist à Dieu Ezéchie, Roi de Juda, quand il demanda prolongation de sa vie après que le Prophète luy eut adnoncé la mort, sans que personne y penseast, de loing fut entendu venir un Poste, qui, au son de son cor, monstroit assés qu'il alloit en diligence. Adonc vous les eussiés tous veus chés la Royne fort étonnés &, ainsi que dit le Proverbe, tenants le loup aux aureilles, car ils n'estoient encores bien assurés quelles nouvelles le Courier apportoit.

« Au signe de la Poste Marguerite se lève, court à la fenestre, l'ouvre, demande où va le Courier & quelles nouvelles il porte. Personne ne luy respond, car qu'eussent ils peu respondre ?, Si, pour la consoler, luy eussent dit qu'il apportoit bonnes nouvelles et il eust esté aultrement, la vaine espérance de si courte joye eust possible renouvellé et de plus fort augmenté sa douleur & tristesse. Et, si ainsi eust esté que sa fille fust décédée, où est celui qui eust voulu si soubdainement luy dire & se faire messager de si triste fortune ? Veoiant Marguerite que personne ne lui respondoit, retourne à son oraison ; mais ô Seigneur Dieu, de quelle affection d'esprit & de quelle ardente foy elle parlait à toy ! Et, comme elle estoit ainsi demourée entre crainte et espérance, Nicolas d'Anguye, lors Evesque de Saix, maintenant de Mande, au logis duquel le Courier étoit descendu, s'en vint à la maison de la Royne, frappe à la porte de sa chambre. On luy ouvre ; il entre & trouve ceste bonne Princesse estant à genoils, la face enclinée contre terre, & intentifve à oraison.

« Un peu après elle se lève &, détournée vers le vénérable Evesque : « Monsieur de Saix », luy dist-elle, « venés vous icy pour adnoncer à une dolente mère la mort de sa fille unique ? J'entens bien qu'elle est maintenant avec Dieu ? » Le très-prudent homme, auquel une singulière piété de mœurs est conjoincte avec une assurée erudition & exact jugement, ne voulut emouvoir les esprits de la Royne par une trop soubdaine joye, ains trèsmodestement luy respondit que veritablement sa fille vivoit avec Dieu ainsi qu'avec luy vivent tous ceuls l'esprit desquels vit par Foy, car il est mort où il n'y a point de foy, mais qu'elle estoit encores en ce monde, que la fiebvre l'avoit laisée, que son flux de sang estoit arresté & que les Medecins envoioient toute bonne et joyeuse nouvelle, ce qu'il avoit entendu par les lettres que le Courier avoit apportées. Quand Marguerite entendit ce propos, elle ne commencea, comme plusieurs eussent fait,

de monstrer une insolente & effrenée joye pour si bonne nouvelle, mais, les mains levées au Ciel, trèshumblement le remercia [1] ».

De tels passages ne sont pas du tout l'exception. Les deux oraisons offrent beaucoup d'exemples d'observation précise et d'expression nette, dons du véritable narrateur. Sainte-Marthe avait évidemment conscience de ses talents de peintre quand il déclarait, parlant de ceux qui pleuraient la Duchesse de Beaumont : « Quand ils liront cest louenge funebre, l'image de la trespassee se representera à euls, qui leur causera une consolation & contentement par la memoire d'elle [2] ».

Les passages descriptifs et narratifs, et l'évocation des images ne sont cependant pas les traits les plus remarquables des Oraisons. C'est par ses dons d'orateur que Sainte-Marthe brillait vraiment et c'est quand il était poussé par l'indignation qu'il faisait preuve de plus d'éloquence et d'abondance : « Que si l'on nous vouloit presser de trop pres pour nommer ceuls qui sont tombés jusques en ceste rage que d'avoir ausé déhontément mesdire d'elle », écrit-il par exemple, « ceuls là apertement et en public, ceuls cy secrètement & soubs les cheminées, les uns aux tavernes, les aultres en leurs maisons, les aultres aussi en leurs Leçons & Sermons, certes sa doulceur, sa bénignité, sa constance, seroit assés manifestée & congnue à toute sorte de gents [3] ». On a remarqué déjà que Sainte-Marthe était adroit à manier les vers comme instrument d'invective ; sa prose est aussi remarquable en ce genre. Le feu et l'énergie de ses attaques ennoblissent même ses exagérations et ses personnalités. Voici en quels termes il s'élève contre l'ingratitude :

« O extreme impudence, O ingratitude Scythique ! Mais ce n'est grand merveille d'entendre ceuls avoir esté impudents qui ont surpassé toute mémoire d'ingratitude, je dy, qui sont monstré les plus ingrats dont jamais on ouit parler ? » « O quelle honte hauront nos babillardes, qui de savetières se font grandes Dames & encores, qu'elles soient descendues de basse maison et mariées à des nobles & illustres personnes ausquels elles doivent tout ce qu'elles sont, ce neantmoins ce sont de glorieuses coquardes, qui ne portent honneur à leurs maris, & n'en tien-

1. *Or. fun... de M. de N.*, pp. 52-55.
2. *Or. fun... de Fr. d'A.*, fol. 21 r°.
3. *Or. fun... de M. de N.*, pp. 56-57.

nent compte non plus que de simples Charbonniers, &, tant à la maison que dehors, leur langue est un traquet de moulin & un vray cymbale en sorte que, quand elles caquettent leurs inepties, on diroit à les ouïr, que c'est un tintamarre de chaulderons, tabourins & clochettes [1]. » Pour ses discours, Sainte-Marthe emprunta peu à des modèles français. Les lieux communs de la rhétorique du temps, sont souvent, comme l'a remarqué Montaiglon, écartés de son ouvrage ; mais, lors même que les procédés oratoires sont bien apparents, ils sont rachetés par le pittoresque des phrases, une certaine énergie soutenue, et Sainte-Marthe réussit généralement à échapper à la tentation de la pure grandiloquence. »

Il faut avouer qu'en certains passages Sainte-Marthe manque complètement de goût, par exemple lorsqu'il compare la Duchesse de Beaumont au cheval de Troie, parce que d'elle « on esté procrées tant de trèsnobles Princes, frères, à l'honneur, proesse & vertu desquels toute l'esperance des François... pour aujourd'huy se repose [2] », ou lorsqu'il assimile à la Cour de François Ier « la Court de ce grand Dieu, Empereur & Seigneur de tout le Monde [3]». Ou encore, avec un manque de délicatesse exaspérant, il console ses auditeurs en leur disant que si Marguerite de Navarre est morte, Marguerite de France leur reste [4].

De tels défauts apparaissent pourtant rarement dans la prose de Sainte-Marthe et, en somme, on pourrait dire que, pour le sentiment, le goût et l'éloquence, il se distingue de ses contemporains et tient parmi eux une place particulière. Le lecteur n'a qu'à comparer ses Oraisons avec les ouvrages similaires très admirés à son époque, par exemple les deux Oraisons funèbres du Roi, par Duchâtel, dont l'une est citée par Sainte-Marthe comme « une tresornée & tresrenommée Oraison [5] ». L'exposition des pensées de Sainte-Marthe, claire et pittoresque, bien qu'un peu recherchée et prolixe, contraste favorablement avec les idées décousues, les phrases longues et mal construites, les gauches métaphores des Oraisons de Duchâtel [6] ; en matière

1. *Or. fun... de M. de N.*, p. 74 *et seq.*
2. *Ibid.*, pp. 44-45.
3. *Ibid.*, p. 115.
4. *Ibid.*, pp. 117-118.
5. *Ibid.*, p. 40.
6. *Cf.* Bibliog. p. 364.

de sentiment Sainte-Marthe touche juste, tandis que son prédécesseur s'exprime péniblement. Celui-ci ne réussit qu'à peine une fois à fixer en des paroles expressives un sentiment profond ; l'Oraison de Sainte-Marthe, au contraire, déborde d'expression émotive, qui convainc sans dépasser les mesures du bon goût, comme ici par exemple : « O quelle douleur, quelle angoisse, quel chagrin & soulcy avoit la dolente mere de voir son enfant en si pitoyable estat ? [1] » son exclamation sur la détresse de Françoise quand son enfant tomba malade. C'est naturellement quand il parle de la mort de la Reine de Navarre que Sainte-Marthe est le plus ému et le plus touchant. Qu'il veuille exprimer sa conviction sur l'inexorabilité de la mort, ou le chagrin et l'amour fidèle des survivants, Sainte-Marthe sait comment frapper les cœurs de ses auditeurs. Il trouve des mots pour exprimer leur désespoir et leur attachement fidèle : « Que voulons nous donc puisque nostre volunté n'ha plus de puissance ? C'est fait », « Mais je sents bien, ô Alençonnois, où tendent les plainctes que vous faictes contre la Mort, c'est que plus ne veoyés vostre Marguerite en ce monde, plus ne parlés à elle, car elle est entendue morte en son sepulchre ». « Laissons donc les froids & faincts collaudateurs des morts refraischir leur mémoire, ou en lisant les inscriptions des sépulchres ou en regardant les statues qui leur sont erigées, car nous havons tousjours mémoire de la Royne de Navarre [2] ». Ce sont peut-être ses paroles de consolation qui sont les plus convainquantes. Il nous représente la reine se reposant après le travail de la journée « l'âme de laquelle, qui tout le jour a esté diffuse par le corps et respandue aux sens, deschargée de son fardeau, se reunit par un douls dormir & se caiche au dedans, si bien que jamais elle ne fut veue dormir plus doulcement ne plus à son aise. Où est celui de nous, » poursuit-il, « qui seroit marri de son repos ? Et si son Valet de chambre ouvroit la porte à quelques-uns qui feissent tel bruit qu'elle s'en eveillast, ne luy dirions nous toutes les injures du monde &, quand elle reposeroit, n'imposerions nous silence à un chascun ? Ne les advertirions nous de marcher tout beau ? Que n'en faisons nous aujourd'huy autant ? » conclut-il avec simplicité [3].

1. *Or. fun... de Fr. d'A.*, fol. 33.
2. *Or. fun... de M. de N.*, pp. 116, 117, 118.
3. *Ibid.*, pp. 114-115.

Les heureuses comparaisons, les heureux tours de phrase ne sont pas plus rares chez Sainte-Marthe que la juste expression des sentiments. Il compare la Duchesse de Beaumont à une source, « une claire fontaine, qui de ses crystalins bras embrasse & circuit tout le pais, arrose les prés, & liberalement distribue de son eau, pour esteindre la soif des hommes, des bestes, des arbres, des herbes & de toutes les creatures de la terre [1] » et les vertus de Marguerite à une lumière brillante, dans son histoire de la demande en mariage de l'Empereur, histoire qui pour le reste a l'allure d'un conte de fées : « Et comme ceuls qu'elle avoit attirés à son admiration semoient par tout & à tous les rares vertus d'elle, tantost fut la renommée espandue jusques à Charles, aujourd'huy Empereur & lors Roy des Espaignes, qu'en la Court du Roy de France estoit une jeune fille, Princesse, excellente en beaulté & resplendissante de vertus comme d'une clarté estincellante par ses raïons. Charles, esmeu de ce bruit, commencea se sentir frappé de l'amour de la vierge, qu'il n'avoit onc veue, dont il envoia en France ses Ambassadeurs la demander pour luy en marriage [2] ». La simplicité et l'art d'une telle peinture serait difficilement égalée chez n'importe quel auteur contemporain, mais n'est pas rare du tout dans les Oraisons de Sainte-Marthe. Parlant quelque part de la naissance de Marguerite, Sainte-Marthe à force de grâce et de naturel convainc presque ses auditeurs de l'impossible : « Quand donc elle fut sortie du ventre de sa mère, si tost ne fut entrée en ce monde que si grands signes & certains indices d'une trèsexcellente indole apparurent au visaige de cest enfant que quiconques la regardoit, comme touché d'un divin augure, soubdainement se promettoit d'elle je ne sçay quoy de bon qui excedderoit la naturelle inclination de la mortalité & condition humaine. Elle monstroit un visaige riant à tous ceuls qui la regardoient, & estant nue, presentoit à un chascun sa main, comme si elle eust voulu donner sa foy de ne se laisser jamais surpasser à personne en humanité, doulceur & liberalité [3] ». Des phrases aussi grâcieuses que celles qui ornent ces passages abondent dans les deux Oraisons. « Je n'en scaiche aultres », dit Sainte-Marthe aux Alençonnois, « qui deussent plus tost se

1. *Or. fun... de Fr. d'A.*, fol. 36 r°.
2. *Or. fun... de M. de N.*, p. 44.
3. *Ibid.*, p. 33

revestir de noir & estre solitairement triste que vous [1] ». « Mettons toute tristesse, dueil & mélancholie hors de nostre esprit [2] », leur conseille-t-il, faisant écho à un refrain de Salel, et il s'adresse en ces termes à ceux qui pleuraient Françoise d'Alençon : « Laissons ces charnelles louanges aux charnels & mondains; qui ne prisent que les choses externes, caduques & transitoires [3] » — phrase dont la chute musicale doit avoir ravi ses oreilles puisqu'il la répète à propos de la renonciation au monde à et toutes « delices mondaines, caduques & transitoires [4] » de sa fille Catherine de Bourbon.

On peut donc évidemment dire que les Oraisons ne manquent pas plus de grâce que d'éloquence, et ces qualités, jointes à un goût sinon infaillible, du moins généralement correct et mises au service d'un sentiment profond, permettent de les considérer à bon droit comme des œuvres remarquables pour leur époque. C'est plus probablement leur érudition considérable qui leur valut, à cette époque passionnée de science, ce « grand applaudissement de toute la France » dont parle Scévole de Sainte-Marthe ; mais ce n'est pas moins son appel aux sentiments les plus naturels, que sa réflexion de la pensée de sa génération, qui justifie le droit de leur auteur à une place honorable dans l'histoire de la prose française et aussi dans celle des idées.

1. *Or. fun... de M. de N.*, p. 109 *et seq.*
2. *Ibid.*, p. 121.
3. *Or. fun... de Fr. d'A.*, fol. 9 v°.
4. *Ibid.*, fol. 40 r°.

CHAPITRE IV

LES ŒUVRES LATINES

Bien que les Paraphrases des Psaumes VII et XXXIII aient été composées par Sainte-Marthe à peu d'intervalle et aient été publiées en même temps, elles naquirent dans des circonstances très différentes et, bien que sa Méditation latine sur le Psaume XC l'ait été après un intervalle de dix années fertiles en événements, ses Paraphrases et la Méditation n'en portent pas moins au même degré l'empreinte de l'individualité de leur auteur.

Ceci est vrai par exemple pour la Théologie qui forme le fonds de sa pensée, une Théologie qui est évidemment dans une certaine mesure dérivée de Calvin. Ces trois œuvres font une place importante à la Prédestination, l'Election, à la Grâce, à la Providence, et refusent toute valeur aux « œuvres » et aux « mérites », bien que la doctrine de la méchanceté de la nature humaine ne soit nettement exposée que dans la première Paraphrase. Cette dernière, la Paraphrase du Psaume VII, est la moins prudente en ce qui concerne les questions de doctrine ; la Méditation sur le Psaume XC l'est beaucoup plus. Le tiers de la première est réservé à l'exposition de vues théologiques au moins capables d'attirer les soupçons ; la Méditation, sans rien changer à ces vues, traite des choses qui pouvaient les écarter et tâche d'éviter la critique. Par exemple son auteur, comme nous l'avons vu, prend bruyamment parti contre les schismes, « quum extra Ecclesiam non sit salus, atque solos illos pro suis Deus agnoscat qui manent in Ecclesia » ; ou bien il prend soin, dans son *Argument* de désarmer ceux qui pourraient trouver qu'il fait trop de place dans sa Paraphrase à la Foi, au mépris des « œuvres » et des « mérites » : « De fide quum loquimur, de sola fide dicimus, quæ bona opera per Charitatem profert : ne quis putat nudam illam fidem, hoc est, pietate vacuam, eas promissiones expectare

debere quæ hic vere credentibus fiunt [1] ». Le tout est du ton d'un homme prêt à soumettre son jugement à celui de l'Eglise, prêt à s'écrier : « Adjutorium altissimi est Ecclesia sacrosancta, Cujus Caput est Christus [2]. »

Et si le fonds de la pensée théologique de Sainte-Marthe ne subit aucun changement sensible au cours de dix années, cela est aussi vrai des fruits qu'elle porta et qui le maintinrent dans une conception ascétique de la vie, à un moment où les premiers élans de la Renaissance inclinaient les hommes de son temps et de ses relations à des vues toutes différentes. Dans sa Paraphrase du Psaume XXXIII, écrite dans un mouvement de joie et de gratitude provoqué par sa mise en liberté, il écrivait : « Non habet ille grata Pharisæorum opera, qui sua merita tactitant, & suæ justitiæ sanctitatem tribuunt : set eorum qui se abnegant ipsos, ac prorsus distrahuntur a suis adfectibus. Qui, spretis hujus mundi voluptatibus, in lachrymis, in vigiliis, & in jejuniis, vitam transigunt [3] ». Dix ans plus tard, il affirme encore plus nettement ses goûts ascétiques. La déclaration par laquelle débute sa Méditation sur le Psaume XC ne pourrait pas renier plus nettement le matérialisme païen, la joie de vivre simplement sensuelle qui tint tant de place dans le mouvement de la Renaissance.

Les sentiments de Pétrarque contemplant le monde du sommet du mont Ventoux, n'avaient pas un caractère plus médiéval : « Quum ego mecum statum mundi hujus consydero, ac rerum propè omnium, cum cotidiana varietate, frequentes mutationes ante oculos pono meos, mihi videtur perpulchre sibi consulere, qui, quæ-cumque hic videt ac intuetur pro vanitate ducit : atque et a mundo, et ab iis rebus quæ in mundo sunt omnibus, animum abducit ac in solum illum cunctorum opificem Deum, mentis suæ aciem dirigit. Nam, ubi humanæ felicitatis, quam homo in vanitate collocat, principium, progressionem, incrementum, statum ac finem tandem ipsumque exitum diligenter perspexerimus, nemo certe homo erit (nisi prorsus judicio careat) qui felicissimum esse non dicat illum *qui habitat in adjutorio altissimi* [4] ». Plus loin la Méditation indique qu'il pensait bien à une des opi-

1. *In Psalmum XC... Meditatio paraphrastica,* fol. 14 r° et 7 v°.
2. *Ibid.*, 14 r°.
3. *In Psalmum... XXXIII Paraphrasis,* p. 192.
4. *In Psalmum XC... Medit.*, fol. 1.

nions familières aux hommes de la Renaissance. Non seulement il désapprouve la conception de la nature telle que l'interprétaient le scepticisme de la Renaissance « qui denique pro altissimo Naturam nescio quam introducit cui attribuit, quidquid terra alit, procreat ac vegetat », mais encore il attaque précisément l'une de ses théories extrêmes, l' « omnis voluptas bona est », exposée si audacieusement par Lorenzo Valla [1] : « Dicunt præterea, Naturæ adfectibus prorsus acquiescendum esse, ut quoquo se inclinent, eo proni ac præcipites ferri debeamus, ac proinde ridiculum existimant, cupiditates cordis sic cohibere, ut, quam habeamus a Natura libertatem, nescii cuidam spiritati servituti adligemus. Huic opinioni non refragatur sapientia Carnis ; namquomodo reclamaret sententiæ ita sibi adridenti ? Non repugnat Mundus : quandoquidem nullos habet, qui suos fines latius dilatent : neque non potest iis plausibilis esse, qui Mundo adeo addicti sunt, ut nihil aliud quam Carnem spirent [2]. »

Mais, bien que Sainte-Marthe ait pu n'exprimer que ses intimes convictions lorsqu'il combattit contre le caractère païen de la Renaissance, il se fit sûrement violence quand il retrancha de ces ouvrages latins tout, ou presque tout ce qui pouvait prouver ses sympathies pour l'Humanisme. Ses nombreuses citations sont tirées de l'Ecriture, ses exemples le sont aussi presque tous. Les lecteurs familiarisés avec les Oraisons funèbres peuvent supposer qu'il fallut à Sainte-Marthe exercer un contrôle quasi-héroïque pour éliminer de ses Paraphrases et de sa Méditation toutes les allusions aux Classiques. Sainte-Marthe a dû se retenir à chaque page, presque à chaque phrase. En fait, bien qu'il cède à ses penchants classiques dans ses lettres de dédicace, il parvient à supprimer dans l'ouvrage même toutes ses allusions directes aux Classiques, sauf quatre ou cinq. Nous devrions déchirer nos cœurs et non nos vêtements « atque eo minus bachantium more in proprios artus sævire » ; qui ne souhaiterait, se voyant environné d'ennemis, d'être couvert « clypeo illo fortissimo, quo apud Homerum Teucer, Ajacis frater, a morte servatus est ? » Parler de justification par nos « mérites » et nos « œuvres », qu'est-ce sinon amonceler les montagnes sur les montagnes, et essayer d'atta-

1. *Cit.* Brunetière, *Hist. de la litt. française classique*, vol. I, p. 15. Le *De voluptate ac summo bono* n'avait été publié qu'en 1512.

2. *In Psalmum XC... Medit.*, fol. 14 r° et 18 r°.

quer le ciel par la violence « gygantum pœticorum instar [1] ? »

Sainte-Marthe se plaît à répéter cette comparaison : Dieu détruira ceux qui, se fiant à leurs propres forces, sont prêts à tout entreprendre : « forte montes montibus superingesturi ut te cœlo propellant, quemadmodum Gygantes fecisse quondam finguntur, ut Jovem e solio suo deturbarent. Set quo tendit Poetarum figmentum... nisi quod (ut ait scriptura) non salvabuntur in multitudine virtutis suæ [2]. » Telles sont en résumé les ornements clairement classiques qu'il se permit d'employer en deux cent cinquante-sept pages ; y compris encore une allusion aux richesses de Crésus, la symbolisation de la foule vulgaire par Euripe et Polype et une allusion à la conscience vengeresse dans ces termes : « Ultricem illam, infestissimam molestissimamque furiam Alastoram in conscienta [3]. » Mais Sainte-Marthe ne pouvait pas si facilement se débarrasser de la substance des Classiques, qui faisait partie de son esprit même. Sûrement il se souvenait du ἕρκος ὀδόντων quand, paraphrasant le vers « Prohibe linguam tuam a malo & labia tua ne loquantur dolum », il y introduit les métaphores de saint Jacques — du feu et du cheval embouché — par le passage : « Cogita diligenter apud te, quam ob caussam Natura linguæ dentes & labia, tanquam vallum aliquod, opposuerit : nempe ut non possit quando volet prorumpere ac blaterare ac futilia pleraque inaniter èffutire quæ longe præstaret taciusse [4] » ; et il doit avoir pensé au moins autant à Horace qu'à Job, à qui il fait allusion en une note marginale, quand il écrivit : « Proinde si sæviat fortuna non dejiciar animo : si quid prosperitatis adfulserit, non insolescam [5] » ou lorsqu'en un autre passage il développa la même idée avec une éloquence en grande partie inspirée par le souvenir de ses propres épreuves [6]. C'est aussi Lucrèce qui fut pour le moins la source originale d'une de ses comparaisons : « Ut enim quum puero volumus absinthium dare, oras poculi melle circum linimus, quo puer, mellis dulcedine

1. *In Psalmum Septimum... Paraphrasis*, p. 91 : *In Psalmum XC... Medit.*, fols. 22 r° et 20 r°.
2. *In Psalmum Septimum... Paraph.*, p. 61.
3. *In Psalmum XC... Medit.*, fols 9 v° et 37 v°.
4. *In Psalmum... XXXIII Paraph.*, p. 179.
5. *Ibid.*, p. 148.
6. *In Psalmum XC... Medit.*, fol. 16 v°. Sainte-Marthe revient à cette idée un peu plus loin, *ibid.*, fol. 25 v°.

allectus, quidquid in poculo continentur mellitum esse putet, ac haustu uno in ventrem mittat [1] ». Si Horace et Homère eurent une influence sur la direction de son esprit, il emprunta à l'histoire naturelle de Pline pour ses œuvres théologiques, comme il l'avait fait pour ses discours.

Les Paraphrases et la Méditation ne prouvent pas plus que les Oraisons qu'il ait jeté des regards observateurs sur la faune et la flore, mais celles-ci lui fournissent plus d'un terme de comparaison. Dans ses Paraphrases on rencontre des monstres tels que le porc-épic (hystrix), composé de l' « hystrix » et de l' « harinaceus » [2] de Pline, ou le « bonasus animal (qui), quoniam cornibus inutiliter implexis lædere non potest, fugiens fimum reddit : cujus contactus, insequentes ut ignis aliquis comburit [3] », ou le « rhododendron », qui est un poison pour les animaux, mais guérit l'homme de la morsure des serpents [4]. Alors même qu'il ne s'en rapportait pas à Pline, Sainte-Marthe avait plutôt recours à son imagination qu'à ses propres observations dans certains cas, par exemple lorsqu'il représente des poulets se défendant contre un épervier « suæ imbecilitatis obliti [5] ! »

Si peu que Sainte-Marthe ait observé les phénomènes naturels, il se montre, dans ses œuvres latines, plus prolixe d'exemples tirés de la vie humaine que dans les Oraisons funèbres. C'est peut-être parce que, s'abstenant d'utiliser les exemples ou les allusions classiques il était obligé de se rejeter, quand les ressources bibliques lui manquaient, sur celles que pouvait lui fournir son expérience de la vie. Il se peut bien que ce récit si animé du siège d'une ville soit composé plutôt de souvenirs de Rabelais que de ses propres observations : « Si quando hostium adventu terretur civitas, statim omnem curam adhibent cives, ne incauti deprehendantur, muros reficiunt, vallum et fossam reparant, arces armis, hostilibus, lanceis, bombardis, telis missilibus muniunt, excubias collocant : in summa, sese omnes operi accingunt, quo imparatos eos hostis non adgrediatur : in hanc enim solicitudinem si non

1. *In Psalmum XC... Medit.*, fol. 17 v°.
2. *In Psalmum Septimum... Paraph.*, p. 59. *Cf.* Pline, VIII, chapitres LIII et LVI.
3. *Ibid.*, p. 107. *Cf.* Pline, VIII, chap. XVI.
4. Déd. à Galbert, *In Psalmum Septimum... Paraph.*, p. 9. *Cf.* Pline, XVI, chap. XXXIII.
5. *In Psalmum XC... Medit.*, fol. 22 r°.

incumberent, nullo negocio expugnarentur [1] » ; mais il semble évident que d'autres peintures sont le fruit de ses observations personnelles. Par exemple, il insiste très vivement sur les conditions qui rendaient la vie malheureuse à son époque : « Hodie propemodum examinamur omnes mœrore, cum fructus terræ sementi non respondent, cum fervent omnia bellis, cum grassatur pestis, cum cruciamur inaudito quodam genere morborum, cum vexant nos Bestiæ, cum urget fames & homines una cum brutis animantibus jugulat [2] ». Il dépeint aussi la chute des courtisans : « Eos Principes exosculabuntur, amplectentur, amabunt, lubenter audient, honoribus ac divitiis cumulabunt : set quid inde ? Si enim fortuna reflarit odiosior, in quas illi miserias recident, testes erunt complures, quos nostra memoria vidimus, a summo favore, aula excludi et ignominiose in vincula pertrahi ; atque alios, bonis publicatis, cruci suffigi ; alios capite truncari, alios carceri perpetuo mancipari ; alios relegari [3] ». Ailleurs, en quelques mots, il trace un émouvant tableau de la pauvreté : « Quod si te rerum omnium penuria sic divexabit, ut quantam quantam operam impendas, ut tua industria tibi ac tuis victum pares, non possis tamen : ac te interim destituant homines auxilio prorsus omni, ac despiciant et a se rejiciant, clama : refugium meum es tu Deus meus [4] ». Ailleurs encore, il s'attaque aux usuriers et à ceux dont la cupidité est insatiable et un agitateur moderne pourrait envier cette page assez tapageuse. Il est peu douteux que ses amers souvenirs personnels l'inspirèrent directement : « Faciunt quidem illi, quod plerosque in theatro facere videmus, qui sedilia occupant, ac super venientes excludunt : sibi proprium vendicantes, quod omnium usui patet. In hunc modum, pecuniæ studio ducti, quod commune est priores invadant, ac suum ex præoccupatione faciunt. Imo vero latronum similes sunt, qui vias obsident. Ut enim illi prætereuntibus insidiantur & comprehensos rebus nudant suis & quandoque jugulant ; rapiunt quae in agris sunt, domos expilant, et, subterraneis foveis, quæcumque vi furtove sustulerunt, ac incursionibus deprædati sunt, aurum, argentum, vestes, armenta & similia recludunt : Ita ipsi, per

1. *In Psalmum XC... Medit.*, fol. 12 v°. *Cf.* Rabelais, *Œuvres*, vol. II, pp. 6 et 7.
2. *In Psalmum Septimum... Paraph.*, p. 100.
3. *In Psalmum XC... Medit.*, fol. 10 r° et v°.
4. *Ibid.*, fol. 18 v°.

fas & nefas proximorum facultates rapiunt, & in arcas suas reponunt, quas ut aliquando expleant. Lepores agunt, qui simul pariunt & aliud alunt & rursum superfœtant [1]. Nam egentibus mutuo pecuniam numerant ad fœnus, & dantes statim petunt, & ponentes tollunt et fœnerant, quod pro fœnore accipiunt : interim, miseri qui in illorum æs inciderunt, explicantur nunquam ; fiunt que similes equo, qui, accepto semel freno, sessorem alium post alium fert. Set tametsi pecuniam undecunque & quocunque modo accumulent, & aurum auro superingerant, nihilominus tamen satiari semel non possunt, etiam si thesauri omnes ipsis circumfluxerint : atque quo plus habent, plus appetunt, & cum inferno cadaveribus mortuorum inexplebili, nunquam dicunt satis est. Sunt interim feroces & violenti, ac divitias suas ostentantes, liber hic sese regnare putant ; quasi multos pati tyrannos, nempé discruciari, avaritia, ira, livore, cupiditate vindictæ, metu, spe, non sit ipsissimam servitatem servire, & vix vivere : Tantum abest ut eos regnare credam [2] ». La comparaison frappante des places d'un théâtre n'est pas meilleure que ses autres allusions aux conditions de l'existence à son époque. Pour en illustrer les traits, Sainte-Marthe nous entretient, par exemple, du fermier, renvoyé pour sa négligence, « qui... semina non spargat, rura non scindat, vites non colat » : du faux-monnayeur, qu'il compare à Satan ; des rigueurs ou des avantages faciles entre lesquels le service militaire est partagé ; de la presse, qui n'est pas plus nécessaire à préparer l'olive et le raisin pour l'usage de l'homme, que les persécutions à préparer le chrétien pour le ciel ; des hérauts, qui crient les décrets des Princes et des envoyés et proclamations écrites qui font connaître ces décrets. [3] Le renseignement le plus curieux qu'il nous donne sur les coutumes de son temps est peut-être son tableau des fréquentes rixes et querelles : « Itaque si te quispiam atroci aliquo et inhonesto convitio impetit, unde possis infamiam aliquam contrahere, Deus bone, quam hic vetus ille Adam commovetur ! Quam succenset ! Quam indigne fert opprobrium quantumvis etiam justa ratione inflictum ! Imo vero, ita hodie Carnis pervicacia et superbia apud plerosque ferme omnes invaluit,

1. Sainte-Marthe se sert là de Pline, VIII, chap. LXXXI.

2. *In Psalmum... XXXIII Paraph.*, pp. 175 *et seq.*

3. *Ibid.*, p. 183 ; *In Psalmum XC... Medit.*, fol. 27 r° ; *In Psalmum Septimum... Paraph.*, pp. 75, 83, 85.

ut si quis, vel colaphum in os tibi impegerit, vel te mentitum esse dixerit, statim sit tibi educto gladio frustatim discerpendus, nisi mavis perpetua ignominia conspergi [1] ». Toutefois, si l'on considère l'ensemble des œuvres latines de Sainte-Marthe, leurs allusions aux aspects extérieurs de la vie de son temps n'abondent pas et, même quand il en fait, on peut, sans toujours la connaître, soupçonner l'existence d'une source littéraire sur laquelle il prend modèle.

Quant aux sentiments humains, bons ou mauvais, ils sont exprimés par Sainte-Marthe d'une manière heureuse et frappante. Il dépeint assez vivement l'enfant terrifié qui fuit vers sa mère « ac in ejus amplexus salutis suæ spem ponit omnem [2] » et si un passage éloquent sur l'amitié [3] est en partie composé d'après ses souvenirs de Cicéron, Sainte-Marthe ne parle que d'après son propre cœur quand il décrit les anges exerçant leur ministère comme des amis [4]. Il fait une satire réussie des désirs qu'éprouve l'humanité pour l'honneur, les richesses, l'amour ou la renommée posthume. L'homme juste, écrit-il, ne dit pas au Seigneur : « Cumula me honoribus, dignitatibus, opibus, proventibus ; da mihi pacem toto vitæ meæ tempore ; da mihi bene datatam et egregia forma uxorem, da quæcumque mihi collibuerint ». Il dénonce la vanité des efforts que font les hommes pour que la postérité rende leur nom immortel « operibus, traditionibus, institutionibus, ædificiis ac similibus quæ relinquunt [5] ». On ne pourrait, non plus, mieux mettre en relief les agitations de la conscience que Sainte-Marthe : « Timore undique & tremore perculsa, dolore quodam perpetuo torquetur. Suspitiosa est, anxia est, augulos metuit, umbras formidat : et in lecto, & in mensa, & in foro, & interdiu, & noctu, & in ipsis frequenter somniis, suæ iniquitatis simulachra videt : & quem extra intuetur nemo, sentit continuum ignem, quo viva intus et sine spe ulla refrigerii consumitur & flagrat [6] ». Mais c'est naturellement quand il s'agit de sentiments religieux que Sainte-Marthe triomphe ; l'amour de Dieu, la reconnaissance envers Lui, la confiance en

1. *In Psalmum XC... Medit.*, fol. 19 r°.
2. *Ibid.*, fol. 21 r°.
3. *In Psalmum... XXXIII Paraph.*, p. 153.
4. *In Psalmum XC... Medit.*, fol. 39 r°.
5. *In Psalmum XC... Medit.*, fol. 15 r° ; *In Psalmum XXXIII Paraph.*, p. 189.
6. *In Psalmum... XXXIII Paraph.*, p. 185.

Lui, la pénitence, l'adoration et les aspirations spirituelles ; tels sont les mouvements de l'âme qui éveillent le meilleur de ses talents. « Itaque agnoscamus, confiteamur & palam ac passim prædicemus magnitudinem, gloriam, majestatem, honorem, gravitatem, splendorem ac omnipotentiam ejus : quod cum faciemus, illum quidem magnificabimus » ; c'est en ces termes qu'il exprime ses sentiments d'adoration [2]. « Laudabo cum Davide », écrit-il ailleurs, « quod multis me periculis involutum explicaverit, ac liberaverit a malis omnibus. Laudabo, inquam, eum, bonitatem ejus narrabo, misericordiam ejus prædicabo, ac paternum plane erga nos adfectum ejus recensebo : & (quod fecisse Apostolos legimus) in patientia expectabo Spiritum ejus sanctum [3] ». Les Paraphrases et les Méditations, en somme, débordent de piété profonde.

Les quelques passages qu'il est possible de citer suffisent à eux seuls à montrer la facilité et la correction du latin de Sainte-Marthe. Il s'en sert aussi aisément que de sa langue maternelle et probablement plus, puisqu'il avait en l'employant l'avantage de pouvoir choisir d'innombrables modèles, tandis que pour la prose française il était encore en quelque sorte un pionnier [4]. Il est impossible de lire les œuvres latines de Sainte-Marthe sans s'étonner de ce que Montaiglon ait avancé que l'original de l'Oraison funèbre de la Reine de Navarre devait avoir été écrit en français, bien qu'elle ait été d'abord publiée en latin [5]. Ce qui dans le latin de Sainte-Marthe frappe par dessus tout, c'est qu'il traduit exactement la pensée de son auteur. Il ne fait pas de tours d'adresse, ne s'amuse pas, comme son ami Breton par exemple, à faire des fleurs cicéroniennes ; on n'a pas même en le lisant l'impression que l'artiste cherche le mot juste ; ses périodes s'écoulent avec aisance et simplicité selon sa pensée. Les phrases expressives qui nous frappent de temps à autre, comme lorsqu'il écrit de saint Jean-Baptiste « acrioribus verbis mordens conscientias Judæorum », ou parle de l'avertissement

2. *In Psalmum... XXXIII Paraph.*, p. 154.

3. *Ibid.*, p. 150.

4. La critique de Colletet n'est pas sans intérêt : « Comme la nôtre (langue) n'avait pas encore de son temps de hautes élévations, on peut dire que son élocution latine l'emporte même de bien loin sur sa diction française. » *Vies des poètes françois*, fol. 445 r°.

5. *Ed. Heptameron*, vol. I, p. 3.

donné à Balaam « festinanti ad maledicendum Israeli » semblent plutôt d'heureux accidents que le fruit d'efforts délibérés [1]. Il pourrait sembler tout naturel que Sainte-Marthe soit peu tenté, dans les Paraphrases d'exercer sa virtuosité, puisque la première est l'appel au secours d'un cœur angoissé, la seconde une action de grâce pour sa délivrance. Mais il prend soin de déclarer de lui-même que la simplicité de son style est voulue, choisie de propos délibéré. Il a une notion bien définie du style qui convient à un théologien. « Desiderabit in ea Momus », écrit-il, « dictionem elegantiorem ac nitidiorem, atque nauseat ad omnia quæ rhetorum condimentis et ornamentis carent ». Mais Sainte-Marthe a sa réponse toute prête ; il écrit pour ceux qui recherchent une saine doctrine sans s'inquiéter de la façon dont elle est exprimée, plutôt que de mauvaises opinions présentées par le plus éloquent des auteurs et, en tout cas, bien que l'on puisse rechercher l'éloquence dans toutes les sciences, le théologien devrait mettre son orgueil dans sa simplicité : « In hoc ipso laudatur Theologus, in quo aquæ laus est, nimirum ut probatur si nihil sapiat illa : sic, si infans sit ipse, & a Musis alienus [2] ». Ailleurs, dans sa Préface de la version latine de son Oraison funèbre pour la Reine de Navarre, Sainte-Marthe s'élève contre les sévérités des Rhétoriciens qui ne pouvaient pas supporter une seule infraction à leurs règles et condamnaient les digressions ou les citations. Mais les Cicéroniens, « qui malunt Cicer[on]ianos se quam Christianos esse », étaient encore plus exigeants. Ils méprisaient le style calme des jurisconsultes, condamnaient tout ce qui n'atteignait pas à l'éloquence de Cicéron et ne considéraient point la doctrine plus profonde qui prouvait qu'un écrivain n'était pas une simple cigale qui enchante l'oreille [3]. Il est peut-être quelque peu surprenant de voir Sainte-Marthe prendre parti contre les Cicéroniens dans cette controverse, si l'on considère qu'il était en relations étroites avec Dolet et Breton et d'autant plus qu'il avait, dans la *Poesie Francoise*, représenté la palme de l'éloquence passant de Cicéron à Erasme, d'Erasme à Bembo et à Sadolet et enfin à Dolet. En tout cas le résultat qu'eurent ces vues sur sa prose fut admirable. Son langage, entièrement

1. *In Psalmum Septimum et Psalmum XXXIII, Paraphrasis*, p. 34 et 167.
2. Déd. à Galbert, *In Psalmum Septimum... Paraph.*, pp. 14 et 15.
3. *C. Sanctomarthanus lectori candido. In obitum... Margaritæ... Oratio funebris*, p. 2 *et seq. Cf. infra* p. 333 *et seq.*

dépouillé de complaisance, s'adapte parfaitement à ses sentiments et, à cet égard au moins, la Méditation, composée à loisir à une période de plus grande maturité, marque peu de progrès sur ses deux essais plus anciens, les deux Paraphrases.

Toutefois, si Sainte-Marthe usa aussi habilement du latin dans son premier essai que dans les suivants, on ne peut en dire autant du plan ou du sujet de la Paraphrase du Psaume VII. Cet ouvrage est évidemment inférieur aux deux autres, à ces deux points de vue. Composé en prison, en un moment de désespoir, c'est en somme non seulement un appel au secours adressé à Dieu, mais encore un cri de vengeance contre les ennemis de son auteur ; et son amertume est si intense qu'aucune profession de résignation chrétienne, ni aucune dissertation théologique, ne peut la voiler. Sainte-Marthe s'étend sur les torts qu'il a subis, sa destitution, ses chaînes, ses souffrances physiques dans le donjon infect, sur les accusations portées contre lui et les machinations que tramaient contre sa vie [1] des ennemis « quos nulla plane ratione mitigare possum [2] ». Il proteste de son innocence, de sa conviction qu'il souffre pour la Justice « propter nomen tuum », ou « ob pietatem [3] », et appelle la vengeance sur son ennemi : « In numero filiorum iræ, hostes nostri sunt : & quotquot nos persequuntur. Quare, in filios iræ, exurge Domine in ira tua : & elevare propter indignationem inimicorum meorum [4] ». Il blâme sans ménagements son ennemi et, après avoir attaqué et les mobiles qui le faisaient agir et sa vie privée, il le sermonne en prenant des airs de piété, singulièrement déplaisants : « Redi ergo ad te, & exuto veteri Adamo cum actibus suis omnibus, novum indue : hoc est, non secundum carnis desideria vivito, set secundum spiritum, et voluntatem CHRISTI... Set jam me vox clamantem deficit, neque plus certe proficio mea cohortatione, quàm qui Æthiopem conabitur dealbare [5] ». Même lorsqu'il n'exhorte au repentir que les méchants en général et qu'il le fait au nom de la Charité, il est plus que probable qu'il pensait à ses ennemis personnels : « Cogor hic vos pro charitatis officio adhortari, ô cæci & miseri, qui nullis cohortationibus, nullis prædicationibus,

1. *In Psalmum Septimum... Paraph.*, pp. 19, 21, 70, 112, 26, 41 *et passim*.
2. *Ibid.*, p. 58.
3. *Ibid.*, pp. 25-27.
4. *Ibid.*, p. 36.
5. *Ibid.*, p. 113.

nullis item exemplis adhuc moveri potuistis, ut relictis tenebris ad lucem confugiatis. Non est tam execrandum peccati genus, quo delectati non sitis, ut carnis vestræ titillationibus satisfieret. Nullum est ignominiæ, infamiæ probrique genus, quo non asperseretis nomen piorum. Nulla est tyrannis, nulla crudelitas, quam non exercueritis in corpora servorum Dei, & eorum qui salutem vestram vobis adnunciarunt [1]. » Pour avoit été écrit sous l'influence d'une grave provocation, ceci n'en est pas moins fort excessif. Toutefois, vers la fin de la Paraphrase, Sainte-Marthe montre moins de préoccupation pour sa situation et fait de son texte une application plus générale et plus doctrinaire. Commençant par faire la distinction entre la fausse et la vraie pénitence, il en vient à discuter sur la « dépravation totale », le « salut par la Foi », la « Grâce », la punition de ceux qui restent insensibles au repentir, l' « Election », le « Libre-arbitre », la « Providence », le devoir de la reconnaissance et celui de confesser le Christ en actes et en paroles ; il termine sur une note d'espoir et de confiance en Dieu.

Il n'est pas nécessaire de discuter ici sur les tendances théologiques de Sainte-Marthe au sujet de ces questions ; elles ont été précédemment examinées. De longues discussions sur des questions de doctrine et les allusions à la situation personnelle de l'auteur sont en somme les seules matières extérieures introduites dans cette Paraphrase au cours de son développement. En général, le procédé de Sainte-Marthe est assez simple. Il prend chaque vers du Psaume, l'un après l'autre, généralement sans le citer directement autrement que dans la marge, et le développe à l'aide d'abondantes citations tirées d'autres passages de l'Ecriture dont le sens ou les paroles s'en rapprochent. Ces citations ont tant d'importance que çà et là elles forment à elles seules tout le développement du texte et, il faut l'avouer, elles ne sont souvent qu'approximativement correctes et les références marginales sont souvent fausses.

Parfois Sainte-Marthe met dans les interprétations, d'un caractère plus original, une singulière énergie. Par exemple, parlant de Dieu comme d'un juge équitable, devant lequel tous sont égaux, il fait pénétrer cette idée dans l'esprit de ses lecteurs à l'aide d'images concrètes, familières à tous : « Sit Papa, sit Imperator,

1. *In Psalmum Septimum... Paraph.*, pp. 94-95.

sit Rex, sit Dux, sit Cardinalis, sit Comes, sit præpotens aliquis & prædives vir, nihil apud eum sua autoritate plus valebit in judicio quàm vidua et edentula anus, quàm faber, quàm agricola, quam mendicus [1] ». Outre l'ingéniosité et une vigueur d'expression se rapprochant de l'éloquence, la Paraphrase présente encore deux ou trois exemples de cette clarté et de cette concision que Sainte-Marthe retrouve, de temps à autre, au milieu même de la prolixité. « Nam vos non metuit », écrit-il, « qui vester est factor : vos non reformidat qui vester est Dominus : vestra consilia, & impias molitiones vestras non veretur, qui vos in nictu oculi, redigere ad nihilum potest [2] ». Mais, bien que cette Paraphrase prouve une profonde connaissance de l'Ecriture, bien qu'on y trouve d'éloquentes invectives et qu'elle soit parfois ornée d'images originales ou vives et, quoique rarement, brille par la clarté ou la vigueur de son éloquence, ses qualités compensatrices sont moins nombreuses que ses défauts. Elle est en somme amère, d'une invention médiocre, peu soignée dans son arrangement et verbeuse sans nécessité.

La Paraphrase du Psaume XXXIII marque sur elle quelque progrès. Ecrite par Sainte-Marthe quand il sortit de prison, le Psaume ayant été choisi parce qu'il répondait à ses sentiments de gratitude, elle n'a naturellement pas l'amertume et encore moins le ton vindicatif de la Paraphrase précédente. L'exclamation par laquelle elle débute donne la note du sentiment qui y domine d'un bout à l'autre : « Si quisquam est mortalium, cui data fuerit unquam occasio benedicendi Dominum Deum, ac ei gratias agendi, pro acceptis ab eo præter meritum magnis et multis beneficiis : ipsum esse me, fateri certe veritas cogit [3] ». La Paraphrase est tout entière sur ce ton ; c'est en somme un joyeux chant de louanges et de gratitude, qui se termine sur les joies du Paradis qui nous sont promises.

Si l'esprit de cette Paraphrase est plus chrétien que celui de la précédente, il est aussi moins doctrinal. Les questions de doctrine sont sans doute abordées en passant ; mais, si l'on peut voir par là que les vues de Sainte-Marthe n'avaient pas varié, elles ne sont pas épuisées et discutées à fond comme dans la

1. *In Psalmum Septimum... Paraph.*, p. 53.
2. *Ibid.*, p. 79.
3. *In Psalmum... XXXIII Paraph.*, p. 145.

Paraphrase précédente [1]. Sa manière et ses procédés sont plus naturels et moins rudes. Au lieu d'être simplement développé par l'adjonction d'autres citations de l'Ecriture, chaque vers du Psaume est présenté, éclairci, amplifié par des images et des explications plus ou moins originales, dans lesquelles les ornements bibliques entrent toutefois pour une grande part. Beaucoup de choses viennent des expériences personnelles de Sainte-Marthe, plus encore de son propre cœur. Par exemple, lorsqu'il paraphrase avec exultation les mots « Laus ejus semper in ore meo », l'on voit bien qu'il ne fait qu'exprimer sa propre reconnaissance : « Nullum erit mihi præfixum tempus, nulla stata hora, nullus certus dies, nullus item constitutus modus laudis ejus. Sit mane, sit vesper, sit dies, sit nox, sit festus dies, sit profestus, sit serenitas, sit tempestas : ego omni tempore, omni die, omni hora, omni momento, omni denique in loco prædicabo bonitatem Dei mei & laudabo Nomen ejus in perpetuum [2]. » Sa description des humbles, dont il est question dans le vers « Audiant mansueti & lætantur », soutenue mais non écrasée par les allusions bibliques, est de nature à laisser croire au lecteur qu'il a devant lui l'idéal personnel de Sainte-Marthe :

« Qui vim faciunt nulli, set læsi facilè condonant injuriam ; qui non retaliant malum malo, set pro malo rependunt bonum, qui rixosas non amant divitias, non opes, non latifundia, non dignitates, non honores, set quietam paupertatem, atque adeo veram animi tranquillitatem ; qui noscunt seipsos, ac proinde nihil justitiæ ac sanctitatis meritis et operibus tribuunt suis, set Fidei in JESUM CHRISTUM ; qui abnegarunt sese, & opera sua mala habant quam maximè exosa, seque plane cruci subjecerunt, ac solius Dei manui commiserunt ; quique (ut semel finiam) verè Deum timent, & de quibus scriptum est, diriget mansuetos in judicio [3]. » Rom. 10 Rom. 4 Mat. 13

D'un bout à l'autre de la Paraphrase, le lecteur se sent essentiellement en contact avec l'auteur. Au lieu de n'avoir qu'à

1. *Cf. In Psalmum... XXXIII Paraph.*, pp. 145, 152, 170, 171, 173, 177, 178, 179, 182, 186, 192, 194, 197, 198, 201.
2. *Ibid.*, p. 149.
3. *Ibid.*, p. 152.

s'étonner d'une science de l'Ecriture « undique decerptam », il y trouve avec plaisir les réalités du sentiment ; il sent que l'auteur lui présente les fruits d'une profonde expérience en matière de religion, lorsque Sainte-Marthe définit la différence entre la crainte basse et la crainte filiale, en rappelant l'exhortation du Psalmiste : « Timete Dominum omnes sancti ejus », où lorsqu'il décrit les violences des désirs charnels et leur satiété — « expletos magis cruciat saturitas quam cruciaret fames » —, ou lorsqu'il compare l'affection et l'amour de Dieu à celui de l'homme : « Longe quidem alius est benigni illius patris cœlestis favor, longe diversa illius amicitia [1] ». Le fanatique apparaît chez Sainte-Marthe lorsqu'il prophétise le changement d'opinion qui se produira inévitablement quand la lumière du monde brillera « pulsis traditionum humanarum tenebris [2] » ; le philosophe, lorsqu'il médite sur la mort, à jamais inévitable : « Non est nobis obscurum nos communi naturæ lege mori debere : proinde quid refert, utrum, vel morbus vel alius casus vitam auferat, an persecutor [3] ». Ce sont peut-être là des lieux communs de la Foi ou du Stoïcisme, mais ils n'en portent pas moins l'empreinte de l'individualité de leur auteur. Si rien de ce que Sainte-Marthe a dit dans sa Paraphrase ne peut être considéré comme profond ou comme une révélation, tout y est au moins sincère et personnel.

Le style de cette œuvre n'a pas une grande valeur. Elle possède une certaine éloquence aisée, souvent redondante, qui prouve que son auteur avait quelque don de la phrase. Elle est même parfois ornée d'images frappantes, qui sont évidemment les fruits de la science et de l'imitation du langage de l'Ecriture — inévitable dans une Paraphrase. Par exemple, il écrit au sujet de sa relaxation : « Post tempestates multas mihi Sol ille veritatis purissimus illuxit, & è tenebris & carcere, in lucem & libertatem revocavit [4] ». C'est dans l'affliction, écrit-il encore, que paraissent le mieux la Constance et la Foi « ut aut unguentorum suavis & bonus odor, aut aromatum fragrantia non sentitur nisi moveantur illa, hæc frangrantur vel incendantur [5] ». Mais ce n'est ni la

1. *In Psalmum... XXXIII Paraph.*, pp. 171, 185, 190.
2. *In Psalmum Septimum... Paraph.*, p. 195.
3. *Ibid.*, p. 196.
4. *In Psalmum... XXXIII Paraph.*, p. 165.
5. *Ibid.*, p. 196.

facilité, ni la phraséologie, ni l'imagination qui marquent la supériorité de cette Paraphrase sur le précédent essai ; c'est la maîtrise avec laquelle Sainte-Marthe use du latin pour exprimer son émotion sincère et communicative. Chaque page respire la sincérité et c'est bien plutôt, le lecteur peut s'en convaincre, la vérité de ses sentiments que l'art ou l'habileté qui lui donna le moyen de s'exprimer de façon communicative.

Si la seconde Paraphrase de Sainte-Marthe marque un progrès sur la première, toutes deux sont bien inférieures à sa Méditation sur le Psaume XC. Composée beaucoup plus tard, à la maturité de ses facultés et après plusieurs années d'expériences profitables, acquises dans un monde plus vaste que celui qu'il avait connu avant son emprisonnement, la Méditation prouve de toute manière que le caractère de son auteur avait mûri. C'est essentiellement l'œuvre d'un homme du monde, d'un écrivain confiant en ses forces. Sa Théologie, sans avoir variée, est plus conciliante ; elle révèle peu de traces d'amertume personnelle. Si Sainte-Marthe accuse la vanité de ce monde, il ne nie pas la puissance de ses attraits. L'ouvrage montre que plus d'attention fut donnée à la composition ; son style est plus assuré. Le soin que Sainte-Marthe donne à son style le rend parfois précieux, car le raffinement de sa pensée lui fait commettre des fautes de goût, dont il eut été incapable quand il composait ses Paraphrases beaucoup plus rudes.

L'attention accordée à la composition paraît déjà dans l'argument qui sert de préface à la Méditation. Il suppose trois interlocuteurs s'entretenant dans le Psaume — le Prophète, l'Homme de Foi, l'Esprit de Dieu ; leur colloque contient la doctrine — et Sainte-Marthe résume alors nettement le sujet de l'ouvrage - - « ut qui Christianismum profitetur et deo fidit, undecumque munitissimus et tutissimus sit : nec Dæmonum subdolas tentationes, nec mundi malignitatem, nec hominum insidias, nec pestis contagionem, nec bestiarum etiam noxiarum impetum et sævitiam formidare amplius possit [1] ». Le Prophète ouvre le colloque en promettant que celui qui s'abrite sous la protection du Très-Haut repose à l'ombre du Tout-Puissant. Encouragé par ces paroles, l'Homme de Foi prend la résolution de ne pas rougir ni craindre de confesser le Seigneur, son refuge et sa

1. *In Psalmum XC... Medit.*, fol. 5 r°.

forteresse, son Dieu en qui il se confie. A peine a-t-il pris ce parti, que le Prophète l'interrompt, en poursuivant sa citation du Psaume, depuis le troisième jusqu'au huitième vers. En ces vers, explique Sainte-Marthe, le Prophète confirme la promesse de début du Psaume, « tanta sane cum energia » que le fidèle s'approche de Dieu lui-même, en lui adressant les premiers mots du neuvième vers : « Car tu es mon refuge, Jéhovah ». Le prophète l'interrompt et continue le Psaume jusqu'au vers quatorze, montrant l'avènement de l'espoir dans les promesses de Dieu : « Nemo est autem, si modo Dei amore vel minimum tangatur, qui, quum hac legit et secum expendit, gaudio non subsiliat ; atque sentiat incredibilem in animo consolationem, ubi clare perspicit, nihil sibi a rebus quibuscumque noxiis periculi imminere [1] ».

Le Seigneur prononce les trois derniers vers, du quatorzième au seizième, pour confirmer les paroles du Prophète, « ne is putet hominis tantum verba et promissiones, non Dei esse [2] ». Sainte-Marthe analyse les paroles que Dieu exprime en ces vers, il les divise et subdivise, ce qui montre que, tout en répondant aux nouvelles impulsions intellectuelles, il était encore gêné par son éducation scolastique. Il en tire des prémices et une conclusion :

> Fidelis nomen Domini cognoscit ergo,
> Fidelis Deum invocare potest :

il montre que la conclusion se confirme par l'autorité, par l'esprit de Dieu et il explique encore que les « longs jours » du dernier vers signifient la vie éternelle, « mon salut » le Christ Jésus, et que saint Jean faisait allusion à la promesse contenue dans ces vers quand il écrivait : « Je vous ai écrit ces choses..., afin que vous sachiez que vous avez la vie éternelle. » Sainte-Marthe termine par cette définition conciliante de la Foi qui a déjà été citée [3].

Il nous a semblé utile de nous étendre quelque peu sur l'Argument, parce que son arrangement méthodique donne un avant-goût de celui qui sera appliqué à la Méditation. Sainte-Marthe ne se contente pas, comme dans les Paraphrases, de mettre en marge chaque vers du Psaume au fur et à mesure qu'il avance

1. *In Psalmum XC... Medit.*, fol. 5 v°.
2. *Ibid.*, fol. 6 r°.
3. *Cf. supra*, p. 249.

en son exposition. Le Psaume devient partie intégrale de la Méditation. Ses vers, ou une partie de ses vers, y prennent place à la manière d'un refrain répété et l'effet produit est presque rythmique. Les premiers mots du Psaume, par exemple, « Qui habitat in adjutorio altissimi », y sont répétés douze fois et font chaque fois partie intégrale de la phrase. La première fois, il y est introduit d'une manière presque casuelle, comme climax de l'exorde de Sainte-Marthe. C'est seulement après sa répétition continue, à l'intervalle d'une page ou environ, qu'il s'impose à l'attention du lecteur comme l'idée centrale de l'Argument. La manière dont ce texte est traité peut être entièrement prise pour le type de celle qu'il adoptera d'un bout à l'autre de la Méditation pour chaque vers ou chaque fragment de vers. La Méditation débute par une comparaison entre la vanité de toutes choses et le bonheur de celui qui « habitat in adjutorio altissimi ». La chair peut mettre son espoir en la richesse, « tanquam in sacra quadam anchora [1] », mais un voleur, le feu, les dés ou un seigneur avide, peuvent mettre un homme dans la misère la plus dure et, si le hasard ne le dépouille pas, la mort le fera à coup sûr. Ce n'est donc pas le riche qui est heureux, mais celui qui habite dans la retraite du Très-Haut, « qui habitat in adjutorio altissimi ». L'ambition des honneurs aiguillonne aussi beaucoup d'hommes ; car ceux qui les ont acquis sont estimés et recherchés, ils obtiennent les premières places et tiennent le gouvernail des affaires publiques, tandis que les hommes qui ne sont point connus restent méprisés et sans gloire « qualicunque virtute illustrentur [2] ». Cependant l'histoire nous enseigne par ses exemples qu'il n'est pas sûr de se glorifier des dignités et des honneurs de ce monde, ou de tenir compte des faveurs incertaines de la foule, qui renverse ses propres favoris, « et quos fuerat inaudito favore prosecutus, ex inopinato, capitali ac intestino odio perdidit [3] ». Le fonctionnaire corrompu, quelque grands que soient ses honneurs, sera sûrement puni « utcunque procrastinet Deus ac ultionem differat » ; mais d'autre part le juste, s'il reste incorruptible, ne peut pas éviter la colère d'un plus puissant et court le risque d'être détruit ou accusé d'un crime capital.

1. *In Psalmum XC... Medit.*, fol. 9 v°.
2. *Ibid.*
3. *Ibid.*, fol. 10 r°.

Comment peut-il donc être heureux, celui dont l'éclat est dû à des honneurs si incertains ? Il est bien plus heureux, celui « qui habitat in adjutorio altissimi ». Et les courtisans, « qui sunt Principibus a latere, a manibus, ab auribus, a secretis », la fortune semble leur sourire ; mais combien incertain est leur avenir ! « Ne mettez pas votre confiance dans les princes, dans les fils de l'homme, qui ne peuvent sauver », bien plus prudent celui « qui habitat in adjutorio altissimi ». Pourtant, les victimes de la fortune peuvent se tourner vers leurs amis. Personne ne peut mettre en doute la nécessité de l'amitié pour les humains, « nisi simul ambigat, sint ne mundo aqua et ignis res necessariæ, [1] » et un véritable ami est un trésor incomparable ; mais l'homme est vain, il n'y a que Dieu qui ne change pas. Dans la prospérité, un homme compte beaucoup d'amis, que ses faux amis, « ore tenus amici isti » abandonnent « in mediis fluctibus », comme un alliage d'or disparaît dans la fumée du four. L'homme sage n'est donc pas celui qui place toute sa confiance dans des amis avec qui il a fait bonne chère « cum quibus salis modios multos consumpsit », mais celui « qui habitat in adjutorio altissimi ». Et que dire de ceux qui considèrent le plaisir comme le plus grand bien ? Sainte-Marthe fait un tableau vigoureux des hommes de plaisir : « potant, ludunt, rident, stertunt, scortantur : et quidquid concupiscit in eos caro, id perficiunt ». Personne ne vit plus agréablement que les amis du plaisir, personne ne les trouble, leur souci constant de réaliser les désirs des grands les leur recommande. En somme, ils réussissent de toute manière. Quelle vie pourrait être plus heureuse, si elle n'était pas aussi odieuse à Dieu qu'agréable au monde et à la chair ? Mais, à part les maladies et les morts subites qui peuvent être leurs conséquences, les plaisirs seraient déjà des malheurs pour cette seule raison qu'ils nous excluent de la société des Bienheureux. L'homme de plaisir n'est pas heureux comme l'est celui qui « habitat in adjutorio altissimi [2] ». Ils ne sont pas davantage heureux ceux qui sont gonflés de la sagesse de ce monde et se fient à leurs « œuvres » et à leurs mérites. La Sagesse de la Chair est l'ennemie de Dieu ; c'est de la folie à ses yeux. Là encore Sainte-Marthe s'engage en une discussion sur les « mérites » et la « grâce », qu'il conclut

1. *In Psalmum XC... Medit.*, fol. 10 r° et v°.
2. *Ibid.*, fol. 11 r°.

en disant que tout va bien non pour celui qui compte sur ses seuls « merites » pour sa justification, mais pour celui « qui habitat in adjutorio altissimi [1] ».

La manière dont Sainte-Marthe a traité ce premier texte le montre sous son meilleur jour. Son application de l'Ecriture aux expériences spirituelles ou positives de ses lecteurs sonne juste. Il n'est pas douteux qu'à cette lecture ils ne se souvenaient de comparaisons et d'exemples de ruine, de déchéance, d'amitié trahie, de maladie ou de mort consécutives à une vie déréglée ; tout cela n'était pas rare à cette époque d'intrigues et d'excès. Mais ce qui frappe le plus dans ce passage, c'est son plan bien conçu et soigneusement suivi et, à cet égard encore, il peut être considéré comme type de toute la Méditation. L'idée centrale n'est jamais obscurcie ; Sainte-Marthe n'oublie jamais qu'il traite de la protection que Dieu assure à ses Élus et des bénéfices nombreux qu'elle leur procure, et il limite à ce sujet le commentaire qu'il compose pour chaque vers. Mais, pour parler des relations entre Dieu et l'âme, il est cependant nécessaire de donner quelques explications sur le monde tel qu'il est. Pour Sainte-Marthe, la clef du problème du monde présent nous est fournie par la doctrine de la Providence, qu'il présente sous un aspect qui rappelle au moins le sens plus fort que reçut cette doctrine un siècle plus tard, lorsque Bossuet la codifia pour l'église Gallicane. Sainte-Marthe avait déjà traité ce sujet dans la Paraphrase du Psaume VII, écrite dans un sentiment de détresse et de ressentiment ; mais, là, il insistait plus sur le problème que sur sa solution. La Chair voudrait persuader au Fidèle que Dieu doit aimer ceux qu'Il favorise ici-bas et haïr ceux qu'Il afflige, et même les Justes doivent avoir eu cette idée ; Sainte-Marthe rappelle les exemples de Job, de David, de Jérémie, d'Habacuc. Il rappelle à Dieu ses promesses, le prie de secourir ses serviteurs ; mais son ton est loin de celui du Chrétien qui espère, et il semble implorer plutôt Vengeance que Justice. Dans la Paraphrase, il aborde en passant la solution du problème de l'injustice dans le monde ; mais il n'épuise pas la question de la Providence, tandis qu'il exprime plus amplement ses vues dans la Méditation. Là encore, s'il les présente dans différents passages, ce n'est que lorsqu'il arrive à traiter les derniers mots du Psaume, que Sainte-

1. *In Psalmum XC... Medit.*, fol. 11 v°.

Marthe présente complètement sa conception du rôle de Dieu dans le gouvernement du Monde [1]. Là encore, les difficultés du problème sont clairement exposées ; mais la plus grande importance est donnée plutôt à la solution qu'aux données mêmes. Dieu est le maître du Monde, cette vie est une épreuve, l'Éternité le résultat final ; telle est la véritable explication. Ce monde doit donc être pris tel qu'il est. Ailleurs Sainte-Marthe avait remarqué que, pour des raisons appartenant à Dieu, la puissance est aux mains des Princes « quibus non sine caussa à Deo commissus gladius est » ; que le persécuteur peut être l'instrument de la volonté de Dieu, le riche, son intendant [2]. Ici il s'applique à élaborer sa théorie. Ce qui semble un mal aux yeux des hommes l'est si peu aux yeux de Dieu que, si les hommes pieux et les élus n'en étaient victimes, ses promesses ne seraient pas accomplies [3]. Les promesses de Dieu rendent les tribulations inévitables en ce monde, sans quoi que signifieraient-elles ? La Sagesse du Monde peut insinuer que les serviteurs du Christ sont maltraités et méprisés ici-bas, « inglorii, explosi, despicabiles, ignominii, lapidati, pauperes, et modis omnibus adflicti », bien que Dieu leur ait promis la Gloire [4]. « O cæcum Carnis judicium », s'écrie Sainte-Marthe, exhortant les Chrétiens à secouer la trame d'un tel raisonnement : « absurdas hujusmodi et impias ratiocinationes (si modo animum tuum semel occupaverint) quam ocissime excutias [5] ». Si Dieu en élève quelques-uns aux honneurs et augmente leurs richesses, Il laisse pour la plus grande partie du temps mépriser et maltraiter les héritiers de la Gloire éternelle. Il est le seul maître des honneurs et de la richesse ; Il est leur seul dispensateur. Sainte-Marthe supplie ceux qui sont puissants et nobles en ce monde de prendre garde à ne pas oublier Dieu qui les a élevés. Qu'ils n'oublient jamais qu'ils ne sont que les régisseurs, et non les propriétaires de ce qu'il possèdent. Qu'ils n'en concluent pas hâtivement que les pauvres et les malheureux sont haïs de Dieu ; mais plutôt qu'ils les révèrent et les embrassent comme

1. *In Psalmum XC... Medit.*, fol. 47 r°, 50 r°.
2. *In Psalmum Septimum... Paraph.*, pp. 128, 127 ; *In Psalmum XC... Medit.*, fol. 16 r°.
3. *In Psalmum XC... Medit.*, fol. 47 v°.
4. *Ibid.*, fol. 47 v° et 48 r°.
5. *Ibid.*, fol. 48 v°.

des favoris de Dieu [1]. Mais il ne faudrait cependant pas supposer que le Seigneur aime moins ceux qu'Il n'éprouve pas par des croix terrestres : « Nam licet Reges, Principes et summates, autoritate valeant, divitiis abundent, honorati sint, atque vivere videantur pacatissimi, sentiunt tamen in spiritu crucem, alius graviorem, alius leviorem : hic uno, ille alio modo : ac frequenter in majoribus augustiis et doloribus versantur, quam qui in hominum oculis pares cum Hiobo adflictiones sustinent ». Ceux-là seuls vivent mal qui n'ont à porter aucune croix ici-bas. Ce n'est pas en ce monde que les promesses de Dieu seront définitivement accomplies. Quand Il fait cette promesse « je le rassasierai de longs jours », Il entend par là la vie éternelle. C'est cette vie éternelle qui doit justifier et expliquer l'existence terrestre. Le temps est maître de ce monde ; les « longs jours » ne peuvent s'écouler ici-bas. Sainte-Marthe élabore cette idée en un passage singulièrement éloquent et ses paroles sur la fuite du temps ressemblent assez à un faible prélude du fameux passage de Bossuet sur un sujet semblable : « Regit et gubernat Mundum Tempus ; constat autem illud momentis, horis, diebus, mensibus ac annis. Certis horis dies, certis diebus mensis, certis mensibus annus constituitur ; certis item annis vitæ humanæ spatium et curriculum terminatur : ubi tu in Mundo longitudinem reperies ? Cœlum et terra transibunt ; id ita futurum esse soli inficiantur, qui verbo Dei veritatem et certitudinem tollunt : quid est aliud transire, quam finem accipere, ubi autem finis inibi certe longitudo dierum esse non potest [2]. »

Les explications fournies par Sainte-Marthe au sujet des difficultés intellectuelles auxquelles sont soumises les Chrétiens ne sont pas toujours aussi plausibles que ces dernières. Par exemple, lorsqu'il essaye de repousser les objections à la doctrine de la Prédestination, il ne peut échapper au cercle vicieux. Le pouvoir de Volonté ne nous appartient pas de crier vers Dieu, ou de Lui demander ce qui nous semble bon ; ainsi pensent ceux « qui te simul cum eis languidum, torpentem, ac stupidum esse volent [3] ». Ils ne crient pas vers Dieu, s'écrie Sainte-Marthe, parce qu'ils ne le veulent pas ; ils le feraient s'ils le voulaient,

1. *In Psalmum XC... Medit.*
2. *Ibid.*, fol. 49 v°.
3. *Ibid.*, fol. 46 v°.

mais ils ne peuvent le vouloir puisqu'ils se sont séparés de Celui qui donne à tous le pouvoir de vouloir et d'exécuter ce qui est juste [1]. Mais un raisonnement aussi vain est exceptionnel chez Sainte-Marthe. En général il se montre à la fois clair et logique dans la Méditation.

La clarté, la consistance, la sûreté des appels ne sont pas les seuls mérites littéraires de cet ouvrage. La puissance des descriptions de Sainte-Marthe, dont il avait fait déjà un bon usage dans ses Oraisons funèbres, ne s'affirme pas moins dans la Méditation. On pourrait prendre pour exemple de ceci la comparaison entre l'hypocrite et le loup habillé en mouton. C'était un sujet favori, sur lequel Sainte-Marthe s'était déjà étendu dans sa première Paraphrase [2]. En une demi-page de traits réalistes, il nous présente le portrait du Tartufe de sa génération, dont le nom, pour Sainte-Marthe, était sans doute Mulet. « Sic hypocrita, jejunio se macerabit, lachrymis se conficiet, totas noctes in oratione pernoctabit, pannosus ac impexus in medium prodibit, sua charitatis nomine profuse largietur, viduas, vinctos, ac pupillos visitabit et solabitur, mundum detestabitur, atque de cœlesti patria semper loquetur. Hæc omnio veræ pietatis opera esse, nemo (nisi impius) negabit : set si tu interim examines, qualis sit homo interior simulatæ istius sanctitatis, experiere profecto, sanctulum tuum avaritia æstuare, caligare adfectibus, in vindictam toto studio ferri, ambitione exardescere, superbia infiari, spurca venere dissolui, ac denique nihil minus esse, quam cui assimilatur : et ut in summa dicam, sub hac persona, omnis generis vitia pro virtutibus sese venditant [3] ». Les portraits de ce genre sont nombreux. Le voyageur « qui media nocte in obscuro loco ambulat, quo vadat plane ignorat : ac, nisi aut lumen habeat aut ducem, periculum est ne in foveam aliquam incidat, vel in lapidem aliquem impingat, vel sese parietibus illidat [4] » ; Satan, travaillant en vain « frustra tibi insidias struit, frustra laqueos tendit, frustra lapides in via tua jacit [5] » — ce sont autant d'exemples des nombreuses images que Sainte-Marthe présente à « the inward eye ».

1. *In Psalmum XC... Medit.*
2. *In Psalmum Septimum... Paraph.*, pp. 59 et 66.
3. *In Psalmum XC... Medit.*, fol. 28 r°.
4. *Ibid.*, fol. 24 v°.
5. *Ibid.*, fol. 24 v° et 40 v°.

Et, bien que les occasions de déployer son éloquence y soient moins nombreuses, la Méditation n'est pas dépassée en enthousiasme oratoire par les Oraisons funèbres. Si le style de la Méditation est descriptif, elle ne fait guère moins appel à l'oreille qu'aux facultés visuelles. Le feu et le vigueur de l'orateur y éclatent maintes fois. Sainte-Marthe fait usage de l'exclamation, du procédé de la question, des répétitions éloquentes d'un mot ou d'une phrase, de périodes trop visiblement balancées. Il est souvent difficile au lecteur de se persuader qu'il lit une méditation pieuse et n'écoute pas un discours d'une rhétorique passionnée, quoiqu'assez savante. Il semble au moins certain que Sainte-Marthe doit s'être plus d'une fois imaginé s'adresser à un auditoire sympathique, plutôt qu'à un lecteur impartial. On dirait qu'il se fouette lui-même avec le son et, si cela produit souvent un effet de surexcitation, il réussit généralement à éviter le vide sonore, écueil des écrivains qui prennent plus de souci du son que du sens. Arrivant au vers qui promet au fidèle délivrance et protection, Sainte-Marthe interrompt son exégèse pour s'écrier : « O mellita verba ! O felicem promissionem iis omnibus qui Deo fidunt ! Vides o Vir pie, quæ sit merces Fidei et Spei tuæ : nempe liberatio. Habitare in adjutorio altissimi, dicere illi, susceptor meus et refugium meum es tu : quid aliud est, quam spem in eum suam defigere [1] ». Peut-être le meillenr exemple du style des exhortations de Sainte-Marthe, c'est son résumé des véritables pensées d'un chrétien devant la mauvaise fortune : « Si quidquam tuæ fidei servandum commisero, dicesne a me injuriam te accepisse id si repetam ? Sanus eras, in morbum incidisti : dives eras, in penuriam prolapsus es : in precio apud homines eras, nunc inglorius, ab omnibus exploderis ; pacificam ducebas vitam, nunc te impetunt omnes : heri vivebas, hodie ad mortem pertraheris : quid quod tuum esset, perdidisti ? Sanitatem tibi, divitias, honores, pacem et vitam etiam ipsam, Deus ut creditor commodarat, quod suum est repetit ac tibi aufert, qua tibi expostulandi relinquitur occasio [2] ? » Mais la rhétorique expressive et vigoureuse de Sainte-Marthe ne l'empêche pas toujours de tomber dans les puérilités qui menacent l'orateur trop ardent. Il nous donne au

1. *In Psalmum XC... Medit.*, fol. 43 v°.
2. *Ibid.*, fol. 30 v°.

moins un exemple de ces ennuyeuses analyses superfétatoires, legs des écoles et que les chaires modernes n'ont pas encore complètement oubliées. Dans la protection de qui, demande Sainte-Marthe, s'abritera le Juste ? et alors qu'il aurait pu se souvenir des questions et des réponses dithyrambiques du Psaume XXIV, il préfère donner une inutile et puérile explication de ce que Dieu est et n'est pas : Or, dit-il, il n'est pas question de la protection de Satan, le seigneur de ce monde, ni de celle de ce Dieu inconnu des Athéniens ; l'homme juste n'habitera pas sous la protection de dieux et d'images sculptés — idôles que les Gentils adoraient au lieu de Dieu — ni de celle de ce dieu des Epicuriens, qui font leur dieu de leur ventre, ni de celle du dieu des avares et des usuriers, qui font de l'argent leur dieu, mais sous la protection du Dieu du Ciel, etc... [1].

Il est juste de dire que ce n'est pas souvent que Sainte-Marthe se bat de cette manière contre des moulins à vent ; mais on ne peut nier que la Méditation ne soit viciée par une autre espèce d'artificialité. Les années écoulées qui lui avaient donné, avec la connaissance de la vie, la maîtrise de son instrument et l'instinct sûr de ce qui émeut, avait aussi développé son adresse d'auteur et sa subtilité dans l'art — ou ce qu'il prenait probablement pour un art — des interprétations recherchées, dont la contrepartie était le Pétrarquisme de ses thèmes poétiques, que Sainte-Marthe, ainsi que nous l'avons vu, adopta de bonne heure. A l'époque où il composa sa Méditation, cette mode poétique était à peu près à son apogée ; aussi n'est-il pas surprenant que, dans sa prose religieuse et même dans son latin, Sainte-Marthe ait laissé paraître sur sa manière quelques traces de cette mode. Le lecteur le surprend presque en train de chercher une citation ou une image qui aille avec quelque explication fantaisiste du texte. On ne pourrait peut-être trouver de meilleur exemple de cette faiblesse que la manière dont il traite les vers douze et treize du Psaume, qui promettent au Fidèle que les anges « le porteront sur leurs mains de peur que son pied ne heurte contre la pierre » et qu'il marchera sur le lion et sur l'aspic et foulera le lionceau et le dragon. Ces images offrent à Sainte-Marthe un vaste champ pour des exercices plus ingénieux qu'édifiants et il raffine sur ce thème avec un visible plai-

1. *In Psalmum XC... Medit.*, fol. 12 v°.

sir [1]. Commençant par s'étendre longuement sur les fonctions des bons et des mauvais anges, il accumule généreusement les exemples de l'Ecriture. Il prend très au sérieux une objection imaginaire et assez bizarre : « Quid audio ? (dices) Angelos me manibus suis sublevaturos ? Atqui, quum Angeli sint spiritus et spiritus carnem et ossa non habeant, quid fieri poterit, ut manus habere queant [2] ? ». Là-dessus il entre en une longue dissertation sur l'usage du mot *main*, comme il se donnait beaucoup de peine, dans un passage précédent, pour expliquer les épaules (les ailes, selon nos versions) et les plumes au quatrième vers, comme si une véritable difficulté l'avait arrêté [3]. La pierre, c'est, naturellement, la pierre d'achoppement, contre laquelle tous doivent se heurter dans l'obscurité de ce monde ; comme aussi c'est celle « qu'ont rejetée ceux qui bâtissaient » et qui était destinée à devenir la pierre d'angle, et Sainte-Marthe ne peut résister à l'envie d'insinuer que Satan sème les tentations comme des pierres. Toutefois, c'est lorsqu'il en vient au lion et à l'aspic, au lionceau et au dragon, ou plutôt, comme dit la Vulgate : « Aspidem et Basiliscum... Leonem et Draconem », que Sainte-Marthe montre le plus de préciosité et de recherche. Pline, heureusement ou malheureusement, avait parlé de toutes ces créatures [4] et, comme je l'ai déjà expliqué antérieurement, Sainte-Marthe s'en était formé une idée en grande partie d'après l'auteur latin. Un homme mordu par un aspic doit trancher toutes les parties de son corps qui ont été atteintes ; de même il ne reste d'espoir pour une âme en laquelle Satan a versé son poison que si elle abandonne toutes ses affections mauvaises. Le souffle aussi bien que le contact du basilic détruit les plantes et les animaux; ainsi le Diable détruit-il irrémédiablement ceux qu'il atteint de son souffle, que Sainte-Marthe prend pour symbole de ses subtiles tentations. Le dragon se cache dans le lit des rivières et surprend les éléphants et d'autres animaux ; Satan, que l'Ecriture désigne par « Dragonem serpentum antiquum [5] », s'embusque pour dévorer ceux qui n'y prennent garde. Le lion attaque sa proie ouvertement, mais est effrayé par le feu ; de

1. *In Psalmum XC... Medit.*, fol. 37 v° — 43 v°.
2. *Ibid.*, fol. 39 r°.
3. *Ibid.*, fol. 21 r°.
4. *Cf. Pline, Hist. Nat.*, VIII, chapitres XXXV, XXXIII, XII, XIX.
5. *Apoc.*, chap. XX, 2.

même Satan assaille de guerre franche ceux qu'il ne peut vaincre par ruse. Sainte-Marthe n'oublie pas non plus de citer la comparaison que fait saint Pierre entre le Diable et le lion rugissant, qui rôde autour des Fidèles cherchant qui dévorer. Et quel feu peut le terrifier, sinon celui dont David a dit : « Ignitum eloquium tuum », et Salomon, « Omnis sermo Dei ignitus », ce même feu à l'aide duquel le Christ le mit en fuite [1] ? Quand le Diable se transforme en ange de lumière, ou tente la Chair, c'est un aspic, un basilic, un dragon ; lorsqu'il accomplit les œuvres de Satan, c'est un lion. Obéissez au Péché, continue Sainte-Marthe après une digression, et vous serez dévoré par le lion, dont il est écrit : « tanquam a conspectus serpentis fuge peccatum : nam si acceseris mordebit te. Dentes leonini sunt dentes ipsis animis hominum exitiales ». Sainte-Marthe n'entreprend les vers suivants qu'après avoir fait toutes les allusions bibliques aux lions, vipères, basilics et dragons qui lui viennent à l'esprit, à commencer par l'exclamation de David : « Tu as écrasé les têtes des monstres dans les eaux [2]. » ce qui se rapporte aux Pharaons et aux princes d'Egypte d'après Sainte-Marthe.

Ce passage a beaucoup de contre-parties dans la Méditation de Sainte-Marthe ; la flèche qui vole pendant le jour, c'est l'orgueil ; les terreurs de la nuit, c'est le désespoir que nous inspire la conscience de nos péchés ; le « Dæmonium Meridianum » de la Vulgate, c'est Satan « transformé en un ange de lumière ». Il ne peut être découvert que par la lumière qui brille sur le bouclier de vérité du Chrétien [3]. Peut-être Sainte-Marthe frôle-t-il de plus près le véritable *concetto* lorsqu'il parle des flèches que Dieu envoye par le ministère de Satan, les « traits enflammés », lorsque ce sont des tentations de concupiscence, de colère, d'impatience, de blasphème ou de désespoir. Rappelant que saint Paul nous exhorte a prendre le bouclier de la Foi, pour « éteindre tous les traits enflammés du Malin ». Sainte-Marthe se met à raffiner sur cette idée. Cette espèce de trait allume chez ceux qu'elle blesse des feux éternels et ne laisse que désespoir derrière elle, à moins que les eaux de la Sagesse qui sauve, c'est-à-dire de la foi dans les promesses divines, ne les éteigne [4].

1. C'est-à-dire après la tentation, par des citations de l'Ecriture.
2. *Psaume* LXXIV, v. 14.
3. *In Psalmum XC... Medit.*, fol. 26 v°, 24 v°, 27 v°, 28 v°.
4. *Ibid.*, fol. 37 v°.

Si tout ceci ne s'écarte pas du style biblique, la façon dont Sainte-Marthe élabore ses métaphores rappelle la mode littéraire du jour. Sans doute l'Ecriture lui fournit-elle les images de la flèche qui vole pendant le jour, des flèches du Seigneur et de leur poison, des traits enflammés du Malin et du conseil de les éteindre, mais ce ne serait peut-être pas aller trop loin que de dire que c'est le Pétrarquiste chez Sainte-Marthe qui réunit ces images ensemble, et y ajouta celle de l'eau de sagesse. Cette tendance à faire des métaphores recherchées l'amène à commettre des fautes de goût sérieuses dans sa Méditation. Cependant il est juste de dire que les fautes de la Méditation sont plus que compensées par ses mérites. Si de temps à autre elle penche vers « sound and fury signifying nothing », ou vers les métaphores recherchées et travaillées, si elle n'est pas absolument pure de toute faute de goût, la Méditation est cependant digne dans son ensemble de l'auteur des Oraisons funèbres.

L'homogénéité de sa composition, son enchaînement soigneux, son style habile et poli, l'application émouvante des expériences du monde à la vie spirituelle, son éloquence persuasive, non seulement la placent bien au-dessus des deux autres œuvres latines de Sainte-Marthe, mais encore la distinguent des autres œuvres latines de la même époque. Elle brille encore, parmi les ouvrages dont les périodes obscures et gauches furent le trop fréquent résultat d'efforts faits pour imiter le style cicéronien, par la simple grâce et la facilité de sa langue. Pour la langue seule ou le talent descriptif, ou pour la piété profonde et sincère, on ne pourrait peut-être pas affirmer que la Méditation est supérieure aux deux Paraphrases; mais, à tous autres égards, les œuvres latines de Sainte-Marthe montrent un progrès constant de l'une à l'autre en vigueur et en habileté. La Paraphrase du Psaume VII, si puissante que soit sa langue est trop violente, trop rude et trop confuse pour mériter beaucoup d'admiration de la part de ses lecteurs, et celle du Psaume XXXIII captive l'attention par son ardeur et parfois son éloquence poétique. Cependant un futur historien de la littérature latine de la Renaissance pourrait sans injustice négliger ces deux productions, tandis que le même auteur imaginaire ne pourrait à bon droit refuser de faire un sérieux éloge du dernier et meilleur ouvrage de Sainte-Marthe, la Méditation sur le Psaume XC.

CHAPITRE V

CONCLUSION

Avec les Œuvres latines finit l'histoire des productions de Sainte-Marthe [1]. Il faut avouer qu'il se montre étonnamment versatile et qu'il est l'homme des contrastes surprenants, si on lui dénie une grande originalité. Influencé de nombreuses manières par les nouvelles impulsions intellectuelles et les courants de son temps, il resta cependant attaché par affection et par admiration aux anciennes modes. Dans la *Poesie Francoise* il se proclame admirateur dévoué de Marot et l'imite largement, en usant des anciennes formes de prosodie ; cependant il est au fond un Pétrarquiste de la première heure et, contraste encore plus étrange, un platonicien de la première heure aussi, appliquant ses doctrines platoniques non seulement à l'amour

1. Nous savons qu'il eut, au moins en préparation, à des époques différentes, des ouvrages dont voici les titres et dont l'un au moins fut publié : Un ouvrage de théologie *(cf.* les lettres de Breton et d'Arlier, *supra*, pp. 28 et 40) ; une traduction fragmentaire de Théocrite *(cf.* la Dédicace de la *P. F.* à la Duchesse d'Etampes, *infra*, p. 320) ; une livre d'Elégies *(cf. Au lecteur, P. F.*, p. 187, *infra*, p. 321) ; un « Livre de la conjunction des quatres Langues » *(cf. Au lecteur (errata), P. F.*, p. 224) ; un ouvrage sur les Rites funéraires *(cf.* Dédicace à Galbert, *In Psalmum Septimum... Paraph., infra*, p. 326) ; une Anthologie juridique *(cf. ibid.)* ; un commentaire du Psaume CLXXX *(cf.* lettre à Furnæus, *infra*, p. 331) ; une traduction des Psaumes en vers métriques *(cf.* lettre à Olivier, *infra*, p. 333). Colletet mentionne « une belle paraphrase latine des sept psaumes de penitence qui a été fort bien reçue, et dont quelques auteurs latins de l'illustre Société de Jésus ont fait mention. » *Vie des poëtes françois*, fol. 447 v°. Cela pourrait être la précédente, ou une version mutilée de l'*In Psalmum Septimum et Psalmum XXXIII Paraphrasis.*

Brunet mentionne (art. *Dolet*) un « Discours de Charles de Sainte-Marthe *Au lecteur françois* », qui aurait été compris dans une édition séparée de 1560 de *La forme et manière de la ponctuation et accents de la langue françoise*, etc..., traité qui originairement formait une partie de *La manière de bien traduire*, etc.... de Dolet. Ce traité séparé de la ponctuation je n'ai pu le trouver dans les bibliothèques publiques de Paris, et je n'ai pu le consulter. Je présume toutefois que ce *Discours* de Sainte-Marthe n'est que le *Dixain au lecteur Françoys*, que nous avons déjà examiné ici. *Cf. supra*, p. 141 *et seq.*

mais encore à l'exercice d'une piété sincère. Les Paraphrases rendent évident le fait qu'il sympathise avec les Réformateurs, et cependant il doit se concilier l'autorité ecclésiastique ; en effet au moment où il écrivit ses Paraphrases, il aurait pu lui coûter la vie de ne pas le faire. Dans ses Oraisons funèbres, il apparaît ardent Humaniste, admirateur convaincu de la vie et de la sagesse antiques, ennemi cependant du Paganisme auquel en arrivaient si facilement les Humanistes du XVI^e^ siècle ; par-dessus tout fidèle amant de Platon et cependant séparant, à regret — on aimerait à le croire —, les Chrétiens et les Platoniciens en deux groupes distincts. Le lecteur curieux peut, dans ses œuvres latines et surtout la Méditation sur le Psaume XC, retrouver la trace et remonter aux sources classiques, et ainsi découvrir l'Humaniste, tandis que la méthode de l'auteur reste surtout scolastique. Enfin, dernière contradiction, bien capable de surprendre le lecteur de la Méditation : Sainte-Marthe dédie cet ouvrage, où vibrent les sentiments profonds de la piété chrétienne, à l'auteur d'une basse et haineuse attaque contre son grand contemporain Rabelais, pour servir les intérêts d'une rivalité de famille.

Sans aucun doute, c'est, chez l'auteur de la *Poesie Francoise*, la réceptivité, l'inclination vers les idées nouvelles qui lui donnent droit à notre considération. Le lecteur, même prévenu en sa faveur, doit avouer que la valeur intrinsèque de cet ouvrage est négligeable. Il est vrai que ses épigrammes sont plaisantes, piquantes et même élégantes ; mais ses épigrammes ne tiennent pas une place considérable dans l'ensemble du volume. Le reste n'offre que de rares éclats de grâce et de sentiment poétique en compensation d'une pénible prolixité. Si l'on admet que Sainte-Marthe a contribué à la formation de la littérature française, il faut que ce soit en raison des mérites de ses deux Oraisons funèbres. L'érudition, ou plutôt ce que l'époque considérait comme de l'érudition, y était mise en valeur pas l'art des narrations, un talent descriptif très précis, l'intuition, le sens de la langue ; l'ensemble est d'une touchante éloquence. Ce sont ces qualités qui font des Oraisons l'expression persuasive d'une émotion sincère. Les œuvres latines ne peuvent naturellement pas être considérées comme une contribution aux lettres françaises, mais on ne peut pas non plus les négliger dans l'évaluation des productions littéraires de Sainte-Marthe. L'influence

de la littérature latine contemporaine sur la prose française à sa période de formation est encore à étudier ; mais on peut assurer qu'elle se fit sentir, et les Paraphrases et la Méditation de Sainte-Marthe devraient être prises en considération au point de vue de cette influence, car les idées y sont revêtues d'images souvent recherchées. Les idées et les images se trouvent exprimées dans une prose latine qui est remarquable par sa simplicité, à une époque où l'on était fier d'une latinité fleurie.

A côté de l'intérêt que doivent présenter ces productions pour un étudiant des premières années de la Renaissance, la personnalité même de Sainte-Marthe arrête l'attention, grâce aux scènes variées et aux influences parmi lesquelles sa vie s'écoula. Il passa son enfance dans un monastère fameux, qui était en étroites relations avec la Cour et qui venait justement de subir une intéressante réforme. Il étudiait à l'Université de Poitiers, quand Calvin venait d'émouvoir cette ville d'une émotion intellectuelle profonde par ses premières prédications. Il professait au nouveau Collège de Bordeaux, puis plus tard à celui de Lyon, nouvellement réorganisé, juste au moment où ces deux Collèges s'éveillaient à la nouvelle science dont l'éducation s'enrichissait. Il connaissait le grec et l'hébreu, à une époque où la science de ces deux langues était encore nouvelle.

On verra que Sainte-Marthe eut sa part — peut-être ne fut-elle que passive, en général — des émotions élevées de cette époque passionnée. Et encore ce ne fut pas toujours la part passive. Inclinant sans aucun doute vers les nouvelles doctrines religieuses, se trouvant en contact, au moins un moment, avec Calvin et la Réforme à Genève, il endura, comme nous l'avons vu, sa bonne part de souffrances et d'emprisonnement ; mais il est probable qu'il ne joua pas un rôle très vaillant dans le drame de la Réforme, de même qu'il n'en joua pas un très retentissant dans le vigoureux mouvement littéraire de son temps. Lié de bonne heure avec les hommes qui devaient former la fameuse école Lyonnaise, il est peut-être plus remarquable par ces liaisons que pour avoir indéniablement anticipé ses thèses. Ses relations suffisaient à elles seules à faire passer son nom à la postérité. D'une part il fait un retour sur Marot et Saint-Gelais, d'autre part il prépare le chemin à Ronsard, à

Du Bellay et à la nouvelle école. Possédant lui-même le latin couramment et ayant pour amis des Cicéroniens délicats, il partageait avec Dolet le même enthousiasme pour sa langue maternelle autant que le même intérêt pour le latin. Les liens du devoir, de l'intimité ou de l'affection l'attachèrent à des gens aussi divers que Calvin et Marguerite de Navarre, Ducher et Scève, Puy-Herbault et Boissoné. Ses relations avec la Reine de Navarre étaient assez intimes pour que le choix d'un orateur pour le service funèbre qui devait avoir lieu à Alençon tombât sur lui et c'est aussi parce qu'il était le familier d'une maison qui n'était presque pas moins liée aux destinées de la France, qu'il lui incomba de composer sa seconde Oraison funèbre. La Duchesse de Beaumont comptait en effet parmi les membres de sa famille le père d'Henri IV, le vainqueur de Cerisolles, le Cardinal de Bourbon, qui devint ensuite le roi titulaire, Charles X et le fondateur de la maison de Condé. Les traces de l'administration de Sainte-Marthe comme Procureur général de Beaumont ont aussi quelque intérêt, en versant leur lumière sur la vie de l'époque.

C'est peut-être en partie à cause de cette diversité de relations et d'occupations que Sainte-Marthe laisse à ses lecteurs une impression de confusion ; d'éloquence dont le cours est quelque peu mal réglé ; d'une plus grande aptitude pour le style émotionnel que pour la langue purement intellectuelle ; d'une imagination agitée et troublée. Il peut, comme dans ses Oraisons funèbres par exemple, paraître suivre un plan de composition déterminé ; mais il n'obtient pas pour cela plus d'ordonnance : ce n'est que dans la Méditation que l'on peut reconnaître quelque heureux effort de structure. Nous ne devons donc pas consacrer Sainte-Marthe grand poète, ni même élégant prosateur ou latiniste accompli, mais plutôt voir en lui un écrivain dont les œuvres prouvent qu'il prit de bonne heure une part active à l'éclosion de presque toutes les idées fécondes qui pénétrèrent en France pendant un quart de siècle, époque de sa maturité. Il serait certes difficile de découvrir un meilleur représentant, un meilleur type de l'homme médiocre de la Renaissance, que Sainte-Marthe, ou un auteur qui donnerait de meilleurs exemples de l'effet que purent avoir sur un homme d'imagination, ou de talent, les courants opposés, la riche confusion de la Renaissance.

APPENDICE

APPENDICE

LES VIES DE CHARLES ET DE JACQUES DE SAINTE-MARTHE PAR SCÉVOLE DE SAINTE-MARTHE.

Carolus et Jacobus Samarthani.

Ne tamen videar (quod ille ait) alienos agros colere, proprium negligere, liceat hic postremô celebrare duo Sammarthanæ gentis honestamenta Carolum & Jacobum patruos meos : quorum alter Jurisprudentiam, alter Medicinam coluit, vterque Græcam linguam, philosophiam & ingenuas omnes artes non leviter aut perfunctoriè, sed serio diligenterque amplexus est. Diverso tamen more nec eodem studiorum instituto. Carolus enim, auræ popularis avidior, perutiles de re sepulchrali commentarios itemque pias in Davidis carmina commentationes & multa varij generis poematia tum Latina tum Gallica publicavit. Jacobus autem licet Romani sermonis facultate perfectissimus, tamen quod homo esset inanis gloriæ nusquam appetens, totum istud scribendi studium facilè neglexit, uberrimas illas multiplicis eruditionis opes eodem quo seipsum tumulo conditurus, nisi hæredes earum reliquisset filios elegantiora studia cum exercitatione forensi doctissimè adæquantes. Hic Scævolæ patris vestigia secutus Lodoicæ & Leonoræ Borboniis cœnobij Fontebraldæi Principibus illustrissimis ad extremam usque senectutem non modo in arte medica, sed etiam in consiliis & omnibus magni momenti rebus fidelem nauauit operam. Ille Margaretæ Nauarræ auspiciis causarum capitalium apud Alenconios præfecturam adeptus patronam fato functam luculentissima laudatione consecravit. Nec ita multo post, integro adhuc ævo nimia vi & copia sanguinis oppressus, emisit animam. Cum sanguis ipse ruptis vasis magno se impetu circum præcordia diffundens nativum repente calorem suffocasset.

— *Gallorum Doctrina Illustrium... Elogia, Liber II*, p. 195 *et seq.*

LA TRADUCTION DE COLLETET.

Charles et Jacques de Sainte-Marthe.

De peur qu'il ne semble, comme dit un Ancien, qu'en cultivant les champs d'autruy, je neglige les miens propres, je pretens icy faire l'Eloge de ces deux ornemens de nostre Famille, Charles & Jacques de Sainte-Marthe mes deux oncles. Quoy qu'il fussent tous deux, de profession differente, & que l'un se fust adonné serieusement à la Jurisprudence, & l'autre à la Medecine ; si est-ce que tous deux ils furent semblables en ce poinct, qu'ils se rendirent excellens dans l'intelligence de la langue Grecque, & que tous deux ils s'appliquerent profondement à la Philosophie, & à la cognoissance de tous les autres arts liberaux. Ils les practiquerent neantmoins diversement, & n'eurent pas un mesme but dans des estudes semblables. Car Charles qui aimoit passionnément ceste reputation que l'on acquiert à la Cour, & parmy le Peuple, apres avoir composé vn tres-docte & tres utile discours des Sepultures & des Pompes funebres, & composé de doctes & de pieux Commentaires sur des Pseaumes de David, avec plusieurs autres Poëmes Françoises et Latins sur de differentes matieres, eut soin de mettre tous ces ouvrages au Jour. Quant à Jacques de Sainte-Marthe, quoy qu'il cognust en perfection toutes les graces de la langue Latine, si est-ce que n'estant pas touché du desir de la gloire qui s'acquiert à composer des livres, il negligea tellement la peine que l'on prend à les escrire, que tous les thresors des diverses sciences qu'il possedoit, eussent esté enfermés avec luy dans vn mesme tombeau, si, par les doctes et frequentes conferences, il ne les eust communiquez à Louis, & à François de Sainte-Marthe ses enfans, qui scavent encore aujourd'huy marier dignement la function du barreau auec l'exercise des belles lettres. Jacques, marchant donc ainsi sur les traces de son Pere Scevole, servit jusques a vne extresme vieillesse ces deux Princesses illustres, Louise, & Leonor de Bourbon, Abbesses de Fontevrault, non seulement en qualité de leur Medecin ordinaire mais encore comme vn fidele Conseiller, qu'elles consultoient utilement pour elles, & glorieusement pour luy dans toutes leurs affaires importantes. Quant à Charles de Sainte-Marthe, il s'insinua dans les bonnes graces de Marguerite Royne de Navarre, & comme ce fut par sa faueur qu'il obtint l'Office de Lieutenant Criminel de la ville d'Alençon, apres la mort de ceste excellente Princesse, il creût que pour recognoistre en quelque sorte les bienfaicts

qu'il avoit receus d'elle pendant sa vie, il estoit de son debvoir de faire son Oraison funebre apres sa mort. C'e qu'il fit certes avec vn grand applaudissement de toute la France. Mais peu de temps apres il se sentit pressé luy mesme de suivre sa bonne Maitresse. C'ar comme il estoit d'une humeur extrémement sanguine, une abondance de sang sortie de ses veines avec violence & impetuosité, malgre les vaisseaux qui le contenoient, ayant esteint sa chaleur naturelle, il en fut suffoqué tout a coup, & en mourut en la fleur de son aage, l'an 1555.

— *Eloges des Hommes Illustres*, Liv. III, pp. 372-374.

NOMS DES PERSONNES AUXQUELLES SAINTE-MARTHE ADRESSA DES VERS DANS *LA POESIE FRANCOISE*

ALEIN :

A Monsieur d'Alein d'Arles. Que l'homme mesdisant de la Femme mesdict de soy mesme. p. 14.

ARBIGNY :

A Madame Anne d'Arbigny, Dame de la Val en Daulphiné. p. 89.

BALZAC ; *cf.* Entraigues.

BECONNE :

A Madamoiselle de Beconne. p. 193.

BENAC :

A Jean Benac. De soy. p. 93.

BERINGUE :

De Beringue s'Amye et de soy. p. 14.

A Madamoiselle Beringue, de la servitude d'Amour. p. 17.

A Madamoiselle Beringue. p. 22.

De Madamoiselle Beringue. p. 54.

D'elle mesme & de soy. p. 54.

A Madamoiselle Beringue. p. 56.

A Madamoiselle Beringue. Que son Amour est immortelle. p. 58.

A Madamoiselle Beringue, Que nostre Esperance doibt estre en Dieu. p. 66.

A ma Damoiselle Beringue, Quel martyre c'est, brusler d'affection, & n'oser parler pour la descouvrir. p. 75.

A Madamoiselle Beringue, De Liberte & Servitude provenante Par amour. p. 78.

A Madamoiselle Beringue, Que leur Amour ne se pourra minuer pour les mesdisants. p. 86.

A Madamoiselle Beringue, Que rien ne vault commencer un bien, sans l'aschever. p. 91.

A Madamoiselle Beringue, De leur Honneste & irreprehensible Amour. p. 145.

Bigot :

A Guillaulme Bigot homme tresconsommé en Philosophie. p. 93.

Bourel :

A Edmond Bourel Chanoine de Romans en Daulphiné. Que (suivant l'ordonnance de Dieu) mieulx vault se marier, que d'entretenir Paillardes. p. 87.

Boysonné :

A Monsieur Boissoné, Conseiller à Chambery. Qu'on se doibt fier, au seul Seigneur, non aux Hommes. p. 57.

Bressieux. *Cf.* Grolée-Mevouillon et Vernaison.

Chausson :

A Maurice Chausson, vers Alexandrins. p. 66.

Chereau :

A Geoffroy Chereau estant malade, Qu'on se doibt esgalement porter en prospérité & adversité. p. 67.

Claveyson (Exupère de) ;

Au Seigneur de Parnans. Qu'au bien d'Amour, rien nest plus nuysant. que jouyssance. p. 13.

A noble Exupere de Claveyson, Seigneur de Parnans, responce à son dixain. p. 24.

Au Seigneur de Parnans. De quelcun qui disoit qu'il aymoit trop s'Amye. p. 31.

Au Seigneur de Parnans. Quoy que deux Amys se separent l'un de l'aultre, que toutefoy, sont tousjours presents. p. 35.

Au Seigneur de Parnans, Qu'aujourdhuy on est plus obeissant à vice qu'à Vertu. p. 87.

Claveyson (Louis de) :

A Frere L. de Claveyson, prieur de Parnans. Que l'habit ne fait pas le Moyne. p. 60.

Colin. *Cf.* Saint-Ambroise.

Dalechamps :

A Jacques Dalechamp. p. 106.

Delisle ; *cf.* ; Lisle.

Dolet :

A monsieur Dolet, D'un Detracteur mesdisant de luy. p. 33.

Aux Francois, du Livre de Dolet, de la langue Francoise. p. 78.

Aux Francoys, en recommendation du Livre de Dolet, de la maniere de traduire, punctuer & accentuer, en nostre Langue. Avecques exhortation à tous Lettrés Francoys, s'aymer & soubstenir l'un l'aultre. p. 177.

Drusac (Gratian Dupont, sieur de) :

A Drusac, detracteur du sexe Feminin. p. 94.

Du Mouchet :

Au Seigneur du Mouchet, Que le bien Celeste doibt estre preferé au bien Mondain. p. 98.

Du Perault (Peron ?) :

A Madame du Perault. p. 155.

Du Peron. *Cf.* Pierrevive.

Du Pont. *Cf.* Drusac.

Entraigues (Guillaume de Balzac, Baron d') :

Sur la naissance de la fille de Monsieur le Baron d'Entraigues.

Estable. *Cf.* Fay.

Estampes :

A Madame la Duchesse d'Estampes, luy presentant ses Oeuvres. p. 9.

De Madame la Duchesse d'Estampes. p. 20.

A Madame la Duchesse d'Estampes. p. 37.

A Madame la Duchesse d'Estampes. p. 62.

A Madame la Duchesse d'Estampes, luy recommandant son Oeuvre. p. 82.

A Madame la Duchesse d'Estampes. p. 125. Et *cf. infra*, p. 293.

Elegie. Du Tempé de France, en l'honneur de Madame la Duchesse d'Estampes. p. 197. Et *cf. infra*, p. 298 *et seq.*

Fay (Paul de) :

A noble Paule de Fay Seigneur d'Estables. p. 79.

Fay (M^lle^ de) :

A Madamoiselle d'Estable sa seur d'alience. p. 159.

Ferron :

A Jean Ferron, pourquoy n'a respondu à ses adversaires. p. 15.

A Jean Ferron, Coq à Lasne. p. 141.

François I :

Au Roy treschrestien. p. 8.

Grenet :

A Monsieur le Chevalier Grenet au departir. p. 53.

Grolée-Mevouillon (Antoine de) :

A noble & puissant Seigneur Monsieur Anthoine de Muillion, Baron de Bressieux. De la misere de proces. p. 29.

A Monsieur le Baron de Bressieux, D'un qui mesdisoit de luy en son absence. p. 59.

A Monsieur le Baron de Bressieux, dequoy nous sommes au monde debiteurs. p. 72.

A noble & puissant Seigneur, Monsieur Antoine de Muillion, Baron de Bressieux, frere du susdict Seigneur de S. Pierre. p. 170.

GROLÉE-MEVOUILLON (FRANÇOIS DE) :

A noble Seigneur, Monsieur Francois de Muillion, seigneur de Ribbiers, en le remerciant des biens qu'il luy a faictz. p. 34.

A Monsieur de Ribbiers, Qu'il fault esprouver l'amy. p. 73.

A Monsieur de Ribbiers. p. 188.

GROLÉE-MEVOUILLON (ANNE DE) :

A R. Pere en DIEU, Monseigneur Anne de Grolée, Abbé de S. Pierre de Vienne. p. 166.

HAULTEVILLE :

A Madamoiselle de Haulteville[1], Comment Liberté & Servitude (deux contraires) peuvent durer ensemble. p. 99.

HONDREMARC (ou ONDREMAR) :

A Antoine Hondremarc Maistre d'Escholle à Romans. p. 69.

LA RIVIÈRE :

Au Seigneur de la Riviere Maistre d'hostel de Madame de la Val. Comment on doibt estre cault à faire un Amy. p. 96.

LA RUELLE :

A Charles de la Ruelle, Que toute Amytié doibt estre Fondée sur Vertu. p. 12.

LA TOUR :

A Madame Magdaleine de La Tour sa Sœur d'allience. p. 70.

LA VAL (ABBESSE DE) :

A Madame l'Abbesse de la Val en Daulphiné, estant Malade. p. 28. Et *cf.* Arbigny.

LE FÈVRE :

A René le Fevre. Que sur toutes bestes l'Homme est à craindre. p. 12.

LESTRANGE :

A Madame de L'estrange. p. 129.

1. M. E Picot identifie ce personnage avec Isabelle de Haulteville, laquelle, en 1564, le Cardinal Odet de Chastillon épousa (tout en portant ses robes de Cardinal !), après l'avoir ouvertement entretenue, pendant plusieurs années. *Les Français Italianisants au XVI^e siècle*, vol. II, p. 11, note 3. La date du volume de Sainte-Marthe, 1540, mettrait peut-être cette identification en doute.

Lisle (de) :
A Hector de Lisle. p. 90.
Loytaulde :
A Madamoiselle Gacinette Loytaulde, Mere de Beringue s'Amye. p. 88.
Marguerite de France :
A Madame Marguerite, fille unique du Roy. p. 122.
Marguerite de Navarre :
A la Royne de Navarre. p. 8.
A la Royne de Navarre. p. 119.
Marillac :
A P. de Marillac, Comment on doybt prendre ce terme Fortune. p. 10.
Elegie A P. de Marillac. Que le Cueur fort magnanime est le seul riche du Monde, par son contentement. p. 219.
Marot :
A Marot d'un sien Valet, qui l'avoit desrobé. p. 13.
De la prudence de Clement Marot. p. 19.
A Clement Marot son pere d'alience. p. 55.
A Luy mesme, Luy recommendant ses Oeuvres. vers Madame la Duchesse d'Estampes. p. 55.
A Marot. Du faulx bruict de sa Mort. p. 59.
Marquet (Marie) :
A Madamoiselle Marie Marquet, sa Mere, Qu'Innocence, quoy qu'elle soit molestée, ne peut estre opprimée. p. 56.
Marquet (Pierre) :
A noble Seigneur Pierre Marquet, Seigneur de la Bedouere, son oncle. p. 79.
Marron :
A F. I. Marron, pourquoy le vray bien est interdit. p. 56.
Merlin :
A Jehan Merlin, Que nous sommes aveugles en nos faicts. p. 68.
Molans :
A Madame de Molans, pour Estrennes. p. 20.
Mongaillard :
A Monsieur le Capitaine Mongaillard. p. 103.
Montausier (Léon de Saint Maur, duc de) :
A Monsieur le chevalier de Monthozier. p. 102.
Elegie en forme d'epistre, a Monsieur le Chevalier de Monthozier, Que à qui Jesus ayde, rien ne peut nuyre. p. 205.
Mosnier :
Epitaphe de feu Monsieur Maistre Foulcaud Mosnier, procureur de Fontevrault, & son Parrain, parlant en sa personne.

Muillion. *Cf.* Grolée-Mevouillon.
Navarre. *Cf.* Marguerite.
Nuilly :
A Madamoiselle de Nuilly. Que c'est d'Amour. p. 9.
Odde :
A noble Edmond Odde, Seigneur de Triors. Du cloistre de la Langue. p. 72.
Parnans. *Cf.* Claveyson.
Pierrevive :
A Madamoiselle Marie de pierre vive, dame du Peron. p. 137.
Pitrel :
A Thomon Pitrel, que c'est grand richesse d'estre content. p. 105.
Ponthoise :
A Gabriel de Ponthoise. p. 15.
Rocoules :
A Mademoiselle Jeanne de Raucoulles. Que la cognoissance de Dieu oultrepasse tous aultres dons. p. 36.
A Madamoiselle Jeanne de Raoucoulles. p. 153.
Ribbiers. *Cf.* Grolée-Mevouillon.
Roboam :
A Jean Roboam. Qu'un nouvel ouvrier fait nouvel ouvrage p. 102.
Saint Ambroise (Jacques Colin, Abbé de) :
A Monsieur l'Abbe de sainct Ambroise, il luy recommande ses Œuvres. p. 70.
Saint-Jean :
A Michel de Sainct Jhean d'Arles, jeune homme de grand jugement sans lettres. p. 27.
Saint-Martin :
A noble Loys de Sainct Martin, d'Arles, luy estant malade. p. 138.
Saint-Maur. *Cf.* Montausier.
Saint-Remy :
A Monsieur de S. Remy, luy estant en necessite à Vincence. p. 92.
Saint Romans ;
A Monsieur de Sainct Romans Conseiller de Grenoble. p. 30.
Sainte-Marthe (Gaucher) :
A son Seigneur & Pere, Medecin & conseiller ordinaire du Roy. Il luy rend raison de sa Poesie Francoise, le consolant de ses adversites. p. 148.

Sainte-Marthe (Jean) :
A Jean de saincte Marthe son cousin, Que nous debvons louer Dieu de tout. p. 85.
Sainte-Marthe (Louis) :
A Loys de Saincte Marthe son frere, Que Vertu n'est contaminée pour detraction des meschants. p. 11.
Salel :
A Salel, valet de chambre du Roy, Sur sa divise. p. 90.
Scève (Claudine) :
A Madame Claude Sceve, femme de Monsieur l'advocat du Roy, à Lyon. p. 157.
Scève (Maurice) :
A Maurice Sceve Lyonnois, homme treserudit, Vers Alexandrins. p. 50.
A Maurice Sceve, Qu'il vault mieulx donner que prendre. p. 80.
Tardivon :
A André Tardivon, Courrier de Romans. p. 98.
Tolet :
A P. Tolet, Medicin du grand Hospital de Lyon. Sur l'amitie de luy & de Dolet Vers Alexandrins. p. 11.
A la Dame & bien aymée de M. P. Tolet, Medicin du grand Hospital de Lyon, son singulier Amy. p. 172.
Triors. *Cf.* Odde.
Vallon :
A Jacques Vallon, delivré de sa maladie. p. 100.
Veriust :
Elegie, A Monsieur Veriust, Doyen de Macon. De la vraye Noblesse. p. 216.
Vernaison (Antoinette de Bressieux, Abbesse de) :
A Madame l'Abbesse de Vernaison. p. 100.
Villiers :
A Villiers, Musicien tresperfect. p. 97.

CONTENU DU

LIVRE DE SES AMYS, POESIE FRANCOISE, pp. 225-237.

Avanson (Dedicace en Prose). *Cf. infra*. p. 320 *et seq.*
A Monsieur le Secretain D'avenson, Charles de Sainct Marthe Salut. p. 226.
Bigot :
Epistre de Bigotius à Saincte Marthe. p. 229.

Benac :

Jean Benac, A S. Marthe. p. 236.

Chausson :

Maurice Chausson A S. Marthe. p. 234.

Claveyson :

Exupere de Claveyson, Seigneur de Parnans, à son frere S. Marthe. p. 233.

Dolet :

Etienne Dolet, A S. Marthe. p. 232. *Cf. infra* p. 303.

Du Puy :

Charles du Puy, a Madamoiselle Beringue, l'Amye de Monsieur de S. Marthe. p. 236.

Grenet :

Le Chevalier Grenet, sur la Poesie de S. Marthe. p. 237. *Cf. supra* p. 127.

Montausier (Léon de Saint Maur, duc de) :

Leon de Saincte More, dit de Monthozier, Chevalier de l'ordre de Sainct Jean de Hierusalem, A Charles de Saincte Marthe, Salut. p. 227. (Prose.) *Cf. infra* p. 342 *et seq.*

Marillac :

P. D. Marillac, Aux Dames, de la Beringue de S. Marthe. p. 233.

Parnans. *Cf.* Claveyson.

Saint-Maur. *Cf.* Montausier.

Roboam :

Jean Roboam, au Lecteur. Du Livre de S. Marthe. p. 235.

Scève :

Maurice Sceve, A S. Marthe. p. 232.

Tolet :

P. Tolet, Medicin, aux Poetes Francoys, du Livre de S. Marthe. p. 234.

Villeneuve :

A. de Villeneufve, à la Ville de Poictiers, sur le departement de S. Marthe. p. 236. *Cf. supra* p. 30 *et seq.*

MORCEAUX CHOISIS DE LA *POESIE FRANCOISE*

A Monsieur Dolet.

d'un detracteur, mesdisant de luy.

Si ce Baudet, ton scauoir tant peu prise,
Que cà & là, ton nom aille mordent,

Consideré sa tresfolle entreprise,
Ce n'est pas trop merueilleux accident.
Son meschant Cueur est assés euident,
Là les enfantz en uont à la moustarde.
Il cognoistrà plus à plain, quoy qu'il tarde,
Qu'il a gaigne prendre le frein aux dentz.
Mais à ce Sot, ne te fault prendre garde,
D'un Sac ne sort, que ce qui est dedans.

— *P. F.*, p. 33

A Marot.

DU FAULX BRUICT DE SA MORT.

Il fut un bruit, o Marot, qu'estois mort,
Et ce faulx bruit un menteur asseurà.
L'un d'un costé, se plaignoit de la Mort,
Faisant regret qui longuement durà.
L'aultre, par uers piteux la deplorà,
Gettant souspirs de dur gemissement.
Moy, de grand dueil plorant amerement,
Duquel estoit ma triste Ame saisie,
Las, dys ie, mort est nostre Amy Clement ?
Morte donq' est Francoise Poësie.

— *P. F.*, p. 59.

A Jacques Dalechamp.

DIEU ne fault point à ses Amis,
Car en sa promesse il est stable,
L'homme, inconstant & uariable,
Est de sa Foy soubdain demis.
Quoy qu'on se soit contre nous mis,
On n'a rien fait qui soit uallable,
Dieu ne fault point.
Avons nous plusieurs Ennemys
Usants d'un art cault & damnable ?
L'amy se monstr'il trop muable ?
Pource n'ayons le Cueur remis,
Dieu ne fault point.

— *P. F.*, p. 106.

A Madame la Duchesse d'Estampes.

Juno, Venus, & Pallas, trois ensemble,
Ont heu debat merueilleux à uous ueoir.
S'a dit Juno, mienne est comme me semble,

Pour son grand los, sa noblesse, & auoir,
Mais, fist Venus, pour moy la ueulx avoir,
Car en beaulté au Monde n'a seconde.
Quoy, dist Pallas, sa tresnoble facunde,
Son bel Esprit, ses Graces, la font mienne.
Laquelle aurà des trois la Pomme ronde,
Pour uous tenir justement comme sienne ?

— *P. F.*, p. 37.

A René le Feure.
Que sur toutes bestes, l'homme est a craindre.

On craint le Loup, par Faim sortant du bois,
On craint un Ours, & un Lyon bruyant,
On craint Sangler eschauffé des abbois,
Pres poursuiuy des Veneurs se ueoyant,
On craint à ueoir un Tigre fouldroyant,
Vn chascun craint toutes Feres, en somme.
Mais moy, ie crains sur toutes bestes l'Homme.

— *P. F.*, p. 12.

A Gabriel de Ponthoise.

Demorgogon monte sur sa charrue,
Qui fait aller le Monde de trauers,
Iris apres, se presente en la rue,
Laquelle fait des jugements diuers :
Et puis, suriuent cest Ange tant pereurs,
Qui crie hommage à la teste cresteé ;
Les Bigarrés, regardants de trauers,
Ont Astrea au chemin arresteé.

— *P. F.*, p. 15.

A Jean de saincte Marthe son cousin, Que nous debuons louer Dieu de tout.

Dieu soit loué de tout ce qu'il envoye,
Soit bien ou mal, maladie ou santé,
Si nous prenons en gré prosperité,
L'aduersité fault aussi prendre en ioye.

Estant en heur i'ay d'Amys grand montioye,
Mais en malheur chascun s'est absenté.
Loué soit Dieu.

Besoing nous est, qu'aulcune foy lon ueoye
Si les Amys ayment par fermeté,

Celà nous monstre asses necessité,
Qu'on uoise droict, ou bien la torte uoye,
Dieu soit loué.

— *P. F.*, p. 85 *et seq.*

A Drusac, detracteur du sexe Feminin.

C'est à bon droit (ainsi comme tu dis)
Que sans propos de la Femme mesdis,
Est ce a bon droit ? uillain tu as menty,
Le droit s'est il à celà consenty
Que soit raison d'user de tel mesdicts ?

On peut iuger de tes faicts par tes dicts,
En t'appellant (par tes escripts mauldicts)
Un detracteur de raison diuerty,
C'est à bon droit.

Estimes tu tes furieux edicts
Estre a ton uueil observés ? & tandis
Que gents de bien maintiennent ton party ?
Mais n'est tu pas de long temps aduerty,
Q'ont mis au feu tes escripts estourdys ?
C'est à bon droit.

— *P. F.*, p. 94.

Aux Detracteurs du sexe feminin.

Est ce bien fait, malignes Gents
D'ainsy mesdire de la Femme ?
Dieu deffend de mal parler d'ame,
Vous luy estes contredisants.

Vous faites actes non duisants,
Et mettez sur elle le blasme,
Est ce bien fait ?
Vous taschez par motets plaisants,
D'attirer à uous quelque Dame,
Et puis par vostre lourde game
En derriere estes medisants,
Est ce bien fait ?

— *P. F.*, p. 82.

Aux Maistres & Compaignons de l'Imprimerie de Lyon, estants ensemble differents.

En bon accord il se fault maintenir,
Pour un Chrestien justement se tenir,

Maistres, & uous compaignons Imprimeurs.
Vous ne uoyez les latentes malheurs.
Qui uous pourront de tels debats uenir.

Vous ne pouuez l'un l'aultre entretenir,
Ains aymez mieulx querelles soubstenir,
Que uiure, pour vos proffits & honneurs,
En bon accord.

Maistres, saichez Compaignons retenir,
Vous Compaignons, leur debuez subuenir,
Et cy apres cessent tous ces clameurs.
Chassez de uous des noises les fauteurs,
A celle fin que puissez reuenir
En bon accord.

Vous ferez tant, que DIEU, pour uous punir,
Ce tant noble Art permettra deuenir
Plus uil, que n'est celuy des Chiquaneurs,
Esueillez donc tous ensemble uos Cueurs,
Et qu'on vous veoye unis à l'aduenir,
En bon accord.

— *P. F.*, p. 104.

A un, qui le dehortoit de mettre ses Oeuures en lumiére.

Chascun Marot, escripuant, ne peut estre,
Pour attirer le Lecteur par doulx Stile.
Un chascun n'est comme Sceue bien dextre,
Pour fulminer d'inuention subtile,
Chascun n'a pas son esprit tant fertile
Que Sainct Gelays, il ne sensuit pourtant,
Que celuy là qui n'en peur faire aultant,
En ses escriptz soit du tout inutile.

— *P. F.*, p. 52.

Sur la Fontaine de Vaucluse près laquelle iadis habita Petrarche.

Quiconques ueoit de la Sorgue profonde
L'etrange lien & plus estrange source,
La dit soubdain grand merveille du Monde,
Tant pour ses eaulx, que pour sa roidde cource.
Ie tiens le lien fort admirable, pource
Qu'on ueoit tant eaulx d'un seul pertuis sortir,
Et en longz braz diuers se departir.
Mais encor plus, du gouffre, qui bruit là,
Qu'onques ne peut estaindre & amortir
Le feu d'Amours, qui Petrarche brusla.

— *P. F.*, p. 21.

Pourquoy lon painct Cupido en Enfance.

Pourquoy painct lon Cupido Dieu d'Amour
Estant tousiours en tresplaisante enfance ?
Est ce qu'il fait en ieunes Corpz sejour
Ou bien que lors il est en sa puissance ?
Il s'ensuyeroit qu'Amour a deffaillance
Cessant le temps de deduit & liesse.
C'est donc qu'il prend sa racine en ieunesse,
Et que plus est auec uigœur yssant,
Tant plus il dure, & moins tumbe en uieillesse,
Par Eage & temps iamais ne finissant.

— *P. F.*, p. 71.

Complaincte en la personne d'un Amant abusé.

En trop aymant i'ay trop esté deceu,
Et ce trop est, pour trop grande simplesse,
Jamais je n'eusse en mon Esprit conceu,
Qu'elle eust esté tant pleine de finesse.
Je cuiddois bien m'y conduire en sagesse,
Mais usé m'à d'une latente ruse,
Si Saige n'est que la Femme n'abuse.

— *P. F.*, p. 51.

A Mademoiselle Beringue.

Au clair Midy, je chemine en tenebres,
C'est ton regard qui m'obscurcist ainsy.
Tes doulx Sermons me sont Arrestz funebres.
Je suis aupres de ton umbre transsy.

Je n'ay pouuoir de te crier mercy,
Perdant le sens, la ueue & le langaige.
Contrainct ie suis de iuger par cecy
Qu'as pres de toy quelque diuin umbrage.
— *P. F.*, p. 22 *et seq.*

Du Siege d'Amour & que ne peut estre separé du Cueur.

L'Amour entier gist dedans non dehors,
Il gist dedans, doncques est inuisible.
Au Cueur il est, enclos dedans le Corps,
De l'en oster est un cas impossible.
Le Corps qui est d'une douleur passible,
A dueil estant de l'Amy separé ;
Mais le Cueur ou l'Amour est emparé,
Quoy que du Corps souuent se face absence,
Nen donne rien ; car il est preparé
D'aymer derriere, aultant comme en presence.
— *P. F.*, p. 51.

Elegie.

du Tempé de France, en l'honneur de Madame la Duchesse d'Estampes.

Iadis il fut un lieu en Thessalie,
Place estimée a merueilles iolye,
Cinq mille pas ayant en sa longueur,
Six mille aussi en patente largeur,
Champ delectant par plaisante verdure,
Champ produisant toute bonne pasture,
Champ, le uray lieu de toute amenité.
Là, y auoit grande diuersité
De toutes flœurs & uerdoyants bocaiges,
Ou lon ouoit les beaulx & doulx ramaiges
Des oisillonts, chantants souefuement.
Là, florissoyent touts Arbres noblement,
Si tresespests, qu'ilz sembloyent forests fortes,
Et produysoyent des fruicts de toutes sortes,
Amœnité leur umbraige rendoit,
Et de Phœbus tresestuant gardoit,
Gardoit de Vent, de Pluye et de Tempeste.
Là, n'y hantoit aulcune fere Beste,
Qui iour ou nuict, peust celuy dommaiger
Lequel y fust allé se soullaiger.
Il y avoit deuers la main senestre

Des petits Monts : & aultant à la dextre.
Qui au beau lieu de deffense seruoyent
Par leur circuit, duquel l'eniruonnoyent.
Fortifié ainsi fut, par la cure,
Et le grand soing qu'y auoir mis Nature.
Par le millieu, pour la perfection
De tout soubhait & delectation,
Qui si tresbien y estoit ordonnée :
Alloit dormant le Cristallin Penée,
De tous costés de beaulx Arbres uestu,
Lesquels estoyent tousiours en leur Vertu.
Et ce lieu là, garny de toute aisance,
Et lieu remply d'incredible plaisance,
Lieu soubs un Air si tresbien attrempé,
Les Anciens ont appellé Tempé.
Plusieurs Auteurs, gents dignes de memoire,
La descriuant, ont uoulu faire croire
Qu'oncques ne fut dessoubs le firmament.
Lieu a celuy semblable aulcunement :
Et ont dit plus, tant que seroit durable
Ce monde cy, qu'il n'auroit son semblable.
Mais ilz n'auoyent assés bien calculé,
Leur Tempé est maintenant recullé,
Leur uieil Tempé au nouueau Tempé cedde,
Tempé, qui cil de Thessalie excedde,
Tempé, qui est remply de tout plaisir,
Que soubhaitter pourroit l'humain desir.
Ce beau Tempé, c'est le Tempé de France,
Avec plaisir, lieu de toute asseurance,
Auquel habitte un Cueur si tresloyal,
Qu'il est trouué digne du Lys Royal.
Du uieil Tempé, toute la grand' tenue,
En certains pas fut iadis contenue :
Et le plaisir que là on pretendoit,
Tant seulement par termes s'estandoit.
Nostre Tempé, (chose miraculeuse)
Quoy que ne soit place tant spacieuse,
Il comprend plus toutefoy que celuy,
Que lon disoit n'auoir pareil a luy,
Le uieil Tempé estoit plain de flourettes,
Que produisoyent uerdoyantes herbettes
En grand odeur, plain d'Arbres florissants,
Et d'iceulx, fruicts de toute sorte yssants.

Ce nonobstant, quoy que soit chose heurée,
Elle n'est point d'immortelle durée,
L'herbe flatrit, & deseiche la floeur,
Et par le temps se perd souefue odeur.
Les Arbres uerds perdent leurs uerdes fouilles,
Perdent leurs fruicts, avecques leurs despouilles,
Et n'ont plaisir, que pour un certain temps.
Mais le Tempé, duquel parler i'entends,
N'a point ainsi plaisance definie,
Immortelle est la sienne, & infinie.
En ce Tempé Rhamnasie est entrée,
Que de l'habit de Faueur acoustrée
S'assied aupres d'une noble Déesse.
Qui d'yceluy est la possesseresse,
La fauorit, & la met en honneur,
Cognoissant bien, que merite tel heur.
Venus y est, laquelle y fait merueille,
Car luy donnant la beaulté nonpareille,
Nous esblouist à la ueoir, comme l'œil
Est esblouy regardant le Soleil.
Son Cupidon n'est la dedans uolage,
Ains en changeant de sa premiere imaige,
Il tient un traict, lequel tousiours il trempe
Dedans un Baing, que Chasteté attrempe,
En le trempant, immobile il le tient,
Par un arrest de Foy, qui le soubstient,
Et là se fait, par telle soubstenue,
Affection d'immortelle tenue.
D'ou un Amour croist immortel aussi,
O pléust a DIEU qu'il fust tousjours ainsi.
Juno y est, avecques sa Noblesse.
Laquelle espand de tous costés richesse,
En un estat de si bel appareil,
Qu'en tout le Monde en Regne n'a pareil.
D'aultre part est la prudente Minerue,
Qui s'y soullage auecques sa caterue,
Noble Pallas, datrice de tout bien,
Et pour uenir aux honneurs, le moyen.
Là sont aussi les troys belles Charites,
La recompense à tous loyaulx merites,
Faisant plaisir (pourueu qu'il soit cogneu)
Estre des Bons, tost ou tard, recogneu.
Là est Diane, auecques les Driades,

Là est Terpé, & les Nymphes Naiades.
Là Apollon, le puissant Dieu & Roy,
Est president, en triumphant arroy :
Accompaigné des plaisantes neuf sœurs,
Qui chantent chants, pleins de toutes doulceurs.
C'est un grand heur, ueoir telle compaignie,
Se consoner en si doulce armonie.
Le temps passé, plusieurs gentils esprits
Ont pris plaisir, par leurs doctes escripts,
Commemorer le los tresmagnifique,
Et le grand bruict, du Tempé Thessalicque :
Tout ainsi font les Muses, en ce lieu,
Assises pres d'Apollon, leur grand Dieu.
Calliopé, la tant bien resonante,
A, à sa uoix une uoix consonante :
C'est son MAROT, le Poete scauant,
Lequel premier, met la plume en avant.
Plume, de mots & sentences fertille,
Plume, à trouuer, & à coucher subtile.
Clio apres, a son docte Colin,
Colin sonnant Grec, Francoys & Latin,
Et penetrant de l'erudite sonde,
La crœuse Mair de science profonde.
Puis, Erato un SAINT GELAYS maintient,
Qui la patrie auec les aultres tient,
Chantant des sons de sa sonante Lyre.
Plaisants à tous, & utiles à lire.
Aupres duquel, un SCEVE s'est assis,
Petit de corps, d'un grand esprit rassis,
Qui l'escoutant, mal gré qu'il en ayt, lie
Aux graues sons de sa doulce Thalie.
Avecques eulx, ya Melpoméné
La MAISON NEVFVE (esprit gentil) mené,
Qui tellement de sa harpe resonne,
Que n'est aulcun lequel ne s'en estonne.
Terpsicoré, à pres de soy BRODEAV,
Lequel tousiours inuente chant nouueau,
Et de son chant, il fait si grand merueille
Qu'il n'y a Cueur que soubdain ne reueille.
Là, Euterpé ne s'est mise en oubly,
Ains le troupeau a tresbien ennobly,
Par un BOUCHET, qui tant de beaulx dicts couche,
Tous proceddants de sa dorée bouche.

Et là au pres, HEROET le subtil,
Auecques luy, FONTAINES le gentil,
Deux, en leur sons une personne unie,
Chantants aupres de l'haulte Polymnie.
Là, Vranie a son SALEL conduit,
Qui tous les iours ses factures produit,
Par iuste droict accomodé a elle.
Vranie, est entre les Muses, celle
Qu'on dit Celeste & de diuinité ;
SALEL, escrit de telle dignité,
Et ses escripts si saigement compasse,
Qu'il nest aulcun qui en ce, l'oultrepasse.
Oultre ceulx cy, d'aultres y sont uenus,
Desquels les Noms encor ne sont cognus :
Qui quelque iour se feront apparoistre
Si haultement, qu'on les pourra cognoistre.
Droit au millieu, a un Parc de plaisir,
Lequel, Honneur, pour soy uoulut saisir.
Tout a l'entour, les Vertus y consistent,
Qui uaillam'ment a tous uices resistent.
Force y est ioincte à Magnanimité,
Tenant soubs soy Pusillanimité.
Prudence y est, qui au hault degré monte,
Et par Conseil, Temerité surmonte :
Auecques soy ayant, pour son pouuoir,
Doulceur modeste, & attrempe scauoir.
Là tient ses rencs, celle qu'on dit Justice,
Qui des bienfaicts donne claire notice :
Qui donne aux bons remuneration,
Et aux mauluais deue punition :
Qui ne permet a aultruy faire iniure,
Bref, qui fait tout par egale mesure.
Là, au dedans de ce parc, pres d'Honneur,
Qui est du bien aux merites donneur,
Est noblement une grand' Dame assise,
Belle, Prudente, honorable, & rassise :
Ayant regard à merueilles humain,
Couronnée est, & tient sceptre en sa main,
Et ce Tempé regente sans nul blasme,
Duquel elle est la souueraine Dame.
O beau Tempé, lieu de felicité,
Comment sera ton plaisir recité ?
Qui pourra dire, ou paindre en une table,

Tout haultain Bien, au mortel inscrutable ?
Or uenez tous maintenant, uous Auteurs,
Du uieil Tempé iadis collodateurs,
Des deux Tempés si faictes conference,
Lequel sera qui aura preference ?
Or sus, iugez, iugez en uostre endroit,
Si uous fondez le iugement en droict,
Nostre Tempé n'est il plus autentique,
Cent mille foibs, que le Tempé antique ?
En ay ie escript ? pourtant ce n'est rien fait,
Car fusses ie, moy seul, aultant perfaict,
Ou qu'ont esté tant d'aultres, si tressaiges,
Si eloquents, si facunds, en leurs Aiges :
Ou bien que sont ceulx la de maintenant,
Qui ont scauoir & Esprit, conuenant
Pour bien trouuer, bien parler, & bien dire,
Ie ne pourrois dignement le descrire.
En y penseant, ne scay lequel des deux
Ie doibs iuger estre le plus heureux,
Ou le Tempé, d'une telle Regente,
Ou celle la, qui ce Tempé regente.

— *P. F.*, pp. 197 *et seq.*

ETIENNE DOLET,

A S. MARTHE.

Ie scay tresbien que Nature la sage,
Quant aux Auteurs Grecs, Hebrieux, & Romains,
A faict plusieurs excellents chefs d'ouuraige :
Comme est Vergile, Homere, & aultres maincts :
Mais celle mesme a mis entre tes mains
Ung style tel, touchant nostre parler,
(Parler Francoys, plaisant à touts humains)
Que iusqu'au Ciel on ueoit ton loz aller.

— *Livre de ses Amys. P. F.*, p. 232.

POËMES SÉPARÉS EN FRANÇAIS ET EN LATIN.

PLUSIEURS DIZAINS A CE PROPOS DE SAINTE-MARTHE [1]

DE FOLLE AMOUR.

Pour folle amour, les suppostz de Venus
Ont des dangiers, à milliers & à cents,

1. *Cf.* pp. 112, note 2, et 355.

Les vns en sont malheureux deuenuz,
Autres en ont du tout perdu les sens.
Plusieurs autheurs en termes concedens
De ce ont d'escript exemples d'importance.
Gardons nous donc de sa folle accointance,
Si ne voulons endurer grands alarmes.
Car à la fin soubz jeu de repentance,
Voyez amour distiller eau de larmes.

— *Le nouvel amour, inventé par le seigneur* Papillon, fol. 179 r°

Autre.

Le fruict demeure, est dur, mol, sec & vert,
Legier, pesant, doux, amer, froid & chault,
Secret, commun, affable, descouuert,
Triste, ioyeux, cler, obscur, bas, & hault.
L'un iour present, lendemain en deffault,
Plein de rigueur, abreué de mercy
Rude, amyable, en estat & soucy,
Sourse d'aduerse & de bonne fortune,
Maigre, & refaict, gresle, gros, gay, transi,
Droict, & tortu, constant comme la Lune.

— *Ibid.*, fol. 179 r°.

Autre Dizain de Cupido.

Cupido scait entrer *(sic)* iusques au bout,
Et se delecte en faict de iardinage
Et qui plus est, son ente prend son tout
Donc & produit diuers fruictz & sauuage.
Tousiours trauaille & poursuyt son hommage
Sur tous vergees, il obtient la regence.
Il n'est iamais notté de negligence,
Ne lascheté au moins qu'on le cognoisse.
Il est expert & plein de diligence,
Mais en tout arbre ente poirier d'angoisse.

— *Ibid.*, fol. 179 v°.

Carolis Martani Phaleucium ad Ducherium.

Virtus me tua, Ducheri diserte,
Eruditio summa, uita casta,
Felix ingenium, tuumque pectus
Syncerum impulit ipse ne uererer
Nunc te audenter adire, colloquiq'
Et totum tibi me dare. Hoc'ne factum

Impudensq', nouumq' quis putabit ?
At me, si bene uertat ista contrà
Mihi audacia, plus nimis beatum :
Et sim, si mihi denegare nolis
In tuis numeris locum, beatus
Quod de te bene spero, postuloq',
Pro tui ingenij benignitate :
Si non sit tibi, Ducheri, molestum.

— *Gilberti Ducherii... Epigrammaton libri duo*, p. 160 *et seq.*

De la paix faite par le Roi avec les Anglois.

Le Roi Henri, prince vaillant et sage,
Aiant les forts de Bouloigne conquis,
A pour jamais, entre les preus, acquis
Titre et renom d'heroique courage.
Depuis, combien qu'il eust son equipage
Prest à marcher comme en guerre est requis,
A par accord le surplus reconquis,
Aiant du droit manifeste avantage.
Le premier acte est noble et glorieus :
Mais le second n'est moins victorieux :
Car moins n'aura la victoire gaignée,
Qui les siens sauve, et bonne paix acquiert :
Que qui par force ou defend ou conquiert,
Quand en son sang sa victoire est baignée.

— Imprimé avec l'*Ode de la Paix, par Pierre de Ronsard, cit.* P. Laumonier, *Chronologie et variantes des poésies de Pierre de Ronsard, loc. cit.*, p. 436 *et seq.*

POÈMES TIRÉS DE LA VERSION LATINE DE L'ORAISON FUNÈBRE DE LA REINE DE NAVARRE

Car. Sanctomarthani, I. V. Doct.
Dialogus,
Manes Reginæ, Viator.

M. Cur fles ? *V.* Margariden mors sustulit atra. *M.* quid inde ?
V. Gallia materiam nonne doloris habet ?
Pupilli, adflicti, viduæ, senioque grauati,
Doctrina exculti, quique fuere viri,

Nobilis & inops, illam sensere patronam :
Perfugio orbata est nunc ea turba suo.
M. Illam regali set quis de stirpe crearat ?
Illi quis dederat regia sceptra ? *V.* Deus.
M. Viua coruscauit magnis virtutibus : unde id ?
V. Immensi credo dona fuisse Dei.
M. Quale habuit corpus ? *V.* mortale. *M.* & quale futurum ?
V. Res nihili : extremum puluis ad usque diem.
M. Spiritus & qualis ? *V.* morti haud obnoxius ille est :
Nempe, immortalis quum sit imago Dei.
M. Ergo, quæ est hominis potior pars ? *V.* spiritus. *M.* Et quæ
Virtutum est sedes ? *V.* Spiritus ille. *M.* Sat est.
Hæc ita quum constent, simul ipse fatebere, corpus
Instrumentum hominis : non tamen esse hominem.
V. Id fateor. *M.* Faber instrumentum perdidit, artem
Perditit ? atque faber desiit esse ? *V.* minus.
M. Vnde igitur posthac extincto corpore, dices
Extinctum esse hominem ? *V.* sic Epicurus ait.
M. Insanit. *V.* verum est. *M.* quare, tu comprime fletum :
Quando vides, quod non mortua Margaris est.
Nonne creaturam potuit reuocare Creator ?
Id, cur, qui contra non potes ire, doles ?
Quod mortale fuit, Mors tollere debuit ipsa :
Aut erat æterno Mors caritura bono.
V. Corpus abest, Cœlum conscendit spiritus. *M.* id tu
Margariden vobis eripuisse putas ?
Scripta volant, benefacta manent, & gloria vivit :
Talia qui hinc abiens dona relinquit, abest ?
V. Atqui Margaridi quaero persolvere iusta.
M. Margaridis mores ergo imitere pios.
Nam, non defunctos, qui flet, qui luget, honorat,
Set qui virtutes quas coluere colit.

— *In obitum... Margaritæ... Oratio funebris*, etc., p. 142 *et seq.*

ALIUD.

Abstulit hora unam, quam non perfecerat hora.
Maius opus fuerit, si dabit hora parem.

— *Ibid.*, p. 144.

ALIUD.

Quid tu Margaridem defles, quasi mortua nunc sit ?
Ast ne tu id dicas : non obiit, abiit.

— *Ibid.*, p. 144.

ALIUD.

À curis quibus hic granamur omnes,
Margaris modo liberata, dormit,
Iam non somnia, dormiens, set ipsum
Spiritu intuitur beata verum.
Vera gaudia, gloriamque veram,
Et quæ vera Epicurus abnegat, nunc
Vinclis corporeis soluta, cernit.
Hæc te scire volo, Viator, ut tu
Sinas Margariden quiescere, ac iam
Quo negocia te vocant, abito.
— *In obitum... Margaritæ... Oratio funebris*, etc., p. 144 *et seq.*

ALIUD [1].

Margaridi vocem morbus præcluserat : ullum
Nec verbum emisit, tres morubunda dies.
Proxima sed morti, ter conclamauit Iesus :
Deinde Animam summo reddidit ipsa Ioui
Tres Charites flerunt : ter tres fleuêre Sorores :
Ingemuit mundi pars, doluitque triplex,
Nempe ostendebat (quo non perfectior ullus
Est numerus) perfectam occubuisse Trias.
— *Ibid.*, p. 145.

POÈMES TIRÉS DE LA VERSION FRANÇAISE DE L'ORAISON FUNÈBRE DE LA REINE DE NAVARRE

A TRESHAULTES, ET TRESILLUSTRES PRINCESSES MESDAMES MARGUERITE DE FRANCE, SŒUR UNIQUE DU ROY : ET JEHANNE PRINCESSE DE NAVARRE, DUCHESSE DE VENDOSMOIS.

S'il est ainsi, qu'à celui, qui apporte
Triste nouuelle, on doibt fermer la porte,
Et que celui, qui un ennui passé
Veult rafraichir, merite estre chassé
Autant et plus que qui premier l'adnunce :
Contre mon faict sentence je pronunce,
Et me confesse indigne, ou d'estre veu,

1. Réimprimé, *Tombeau de Marguerite*, p. 170. F. Génin a traduit ce poème le citant des *Elogia* de Scévole de Sainte-Marthe. *Lettres de Marguerite... de Navarre*, p. 146.

Ou que de vous mon triste escript soit leu,
O rare pair de perfaictes princesses.
Car celui suis, qui l'une des tristesses,
Qui oncques plus ennuierent vos coeurs,
Par mes escripts, messagiers de douleurs,
Par mes escripts, paincts de couleurs funebres,
Par mes escripts, composés aux tenebres,
D'ennui mortel, vous vien renouueller.
Mais vous supply, que vous oiés parler
Au lieu de moy, Debuoir, qui m'a fait faire
Ce que mon cœur n'a né peu, né deu, taire.
Car j'estois tant à la Dame tenu,
Par qui nous est ce grand deuil aduenu :
Que des ingrats serois l'ingratissime,
Si je faisoys un si petit estime
De ses bienfaicts : que de mettre en oubli
Ce cœur royal qui m'auoit ennobli
De sa faueur : en tenant un grand compte
De mes escripts, que moimesmes, sans honte,
Ne pouuois lire, et louant mon esprit,
Autant rustic, qu'est lourdant mon escript.
O moy heureus (si heureus en ce monde
L'homme peut estre) aiant, de la facunde,
De l'elegante & docte, entre tous ceuls,
Qui ont laissé quelque memoire d'euls,
Heu jugement à mon grant auantaige,
Qui m'a rendu maintefois le courage.
Et maintenant n'ay je bonne raison
De tesmoigner par funebre oraison,
Que la seruir morte, n'ay moindre enuie
Que quand estoit auecques nous en vie ?
L'on me dira que j'ay trop entrepris :
Mais j'aime mieux estre en cela repris,
Qu'auoir failli faire à tous apparoistre
Qu'ingratitude en mon cœur ne peut croistre,
Car plus louable est qui trop entreprend,
En noble faict, que vertu ne reprend,
Que celuy là, qui de paour de mesprendre,
Acte d'honneur n'ausa onc entreprendre.
Mais ainsi soit, que me puisse excuser,
D'auoir ausé, ce qu'on peut accuser ;
Encore faut il que face mon excuse,
Enuers vous deus : car mon Acte m'accuse.

Je vous presente, et quoy ? oeuure immortel ?
Ouy vraiment : car le subject est tel.
Et si la plume est autant immortelle
Que son subject, onques n'en fut de telle.
Est-ce une histoire ? o que point on ne veist
Chose moins vraye ! Et que l'on poursuiuist
En suiuant la verité d'histoire,
Comme la mienne à la France est notoire.
Je vous fay donc, mes dames, un present
Qui vous sera joieus & desplaisant,
Joieus, pour estre issues de la ligne
De celle la, qui se trouue tant digne
De tout honneur, que pour bien la chanter
Il nous fauldroit son esprit emprunter.
Mais quand ce vient, que ses vertus narrés,
D'un triste deuil se trouuent reparees.
Je dy, que tous ceste mort despittons
Qui a raui celle que nous regrettons :
Lors mon present tant de tristesse amasse
Que le grand dueil tout mon plaisir surpasse.
Car vous, Madame, à qui un remords vient,
Quand du grand tort de la Mort vous souuient,
Ne pouués estre en vostre cœur contente,
De n'hauoir plus en ce monde de tante,
Et cest amour que d'elle vous sentiés,
Qu'à elle aussi reciproque portiés,
Ne peut souffrir que, cent fois la journée,
Vous ne soyés à y penser donnée.
Et quand oyés Marguerite appeller,
Vous oyés bien vostre nom parler :
Mais ce nom la transit vostre triste ame,
Du souuenir de la tant bonne dame
Et lorsque ainsi en esprit la veoiés,
Difficile est que vous ne larmoiés.
Et vous, Madame, à qui la mort cruelle,
Feist adnuncer la funebre nouuelle,
Que vostre mère ainsi perdue auiés,
En qui support de Mère vous trouuiés :
Si nous disons qu'elle soit departie
D'auecques vous, sans mortelle angustie,
Nous dirons donc, que c'est soulagement,
D'auoir perdu tout son contentement.
Or fault il bien, que ce soit dur et tetrique

Voire et nourri de la Lionne lybique
Qui en perdant celle qui l'a porté,
Ne soit au cœur triste et desconforté,
Et mesmement, si (comme vous Madame)
Venoit a perdre une déesse femme.
Femme, laquelle au monde conuerseoit,
Mais qui, d'esprit, femme n'apparaissoit,
O doncques vous, mes dames : vous, niepce,
Et vous, sa fille, ou prendrés vous liesse
En l'oraison, dont les tristes propos
Font souuenir du grand tort qu'Atropos
A fait à vous & à toute la France ?
Cela pouoiut m'oster toute espérance
De receuoir quelque gré de vous deus :
Sans que Vertu (qui du thrésor des cieuls
Est dans vos cœurs abondamment infuse)
M'eust enhardi vouz enuoyer ma muse,
Me promettant, que ne seray deceu
De mon attente, & que sera receu
Le mirouer des Roynes sans reprouche
De celles deus, a qui plus pres il touche.
A qui, le los à la Tante donné,
Qu'à la Niepce, est de droit ordonné ?
A qui l'honneur, qui en la Mere abonde,
Plus justement qu'à la fille redonde ?
Ce mirouer à la Tante est donc,
Qui suit sa Tante, et n'en foruoya onc.
Et à la fille à bon droict se dedie,
Qui aux vertuz de sa mere estudie,
Prenant exemple à l'exemple perfaict
Que Dieu auoit pour exemplaire fait.
Mirés vous donc (Niepce vertueuse)
Au mirouer de vostre Tante heureuse.
Et vous (sa fille) en qui nous attendons
Le fruict sortir des floeurs qu'y regardons,
Mirés vous y : et donnés à entendre,
Que n'aués fait la France en vain attendre.
Quand toutes deus icy vouz mirerez,
Vostre pourtraict au vif trouverés :
Car y verrés Vertu estre louée,
Dont de vous deus chascune est bien douée,
Et y lirés (vous niepce) qu'ainsi
Que de maison, de nom, d'armes, icy

Pour vostre Tante aués esté laisee,
Du tout aussi deués la trespassée
Representer. Vous (fille) qui deués
Du tout respondre au nom que vous haues,
Pour faire en vous vostre Mere renaistre.
Chascun dit bien qu'aultrement ne peut estre,
Aussi vray est, ce que le commun bruit,
Que l'arbre bon nous apporte bon fruit.

De Paris, le XVII d'Apuril 1550

Par

Vostre tres humble & tres obeissant seruiteur
Charles de Saincte-Marthe.

— *Or. fun... de Marguerite... de Navarre*, etc., ed. 1550, fol. Aij v° *et seq.*

C. D. S. M.

Pour nous donner visible cognoissance
Combien fait Dieu aux Eleus d'aduantage,
Et tesmoigner sa grande prouidence,
Laissa icy Marguerite pour gaige.
Mais en veoiant nostre orgueilleus couraige,
Mettre en oubly sa tant grande bonté,
Au monde ingrat, son don il a osté.
Or maintenant sent nostre demerite,
Et que valloit ce qu'il auoit presté,
Et quel proffit portoit la Marguerite.

— *Or. fun... de Marguerite... de Navarre*, etc., ed. 1550, p. 137.

Aultre.

La Mort voulut la Royne de Nauarre,
Estant malade au monde, espouenter.
Mais cognoissant l'heur qu'elle nous prepare,
Ne cessoit point la main luy presenter.
Un jour, la Mort, en voulant la tenter,
S'aduentura la toucher en passant.
La Royne adonc l'arresta, rauissant
Celle, de qui deuoit estre rauie.
Allons allons (dist elle en l'embrassant)
Allons à Dieu : o Mort source de Vie.

— *Ibid.*

Aultre.

La mort veoiant l'Esprit de Marguerite,
Illuminé d'une diuinite,

Au monde avoir mainte bonne œuure escripte,
Qui luy avoit acquis eternite.
Pour effacer son immortalite,
A prins le corps, qui estoit instrument
De cest Esprit : mais l'Esprit, promptement
S'est emparé de l'immortelle gloire.
O noble enuie, o heureus changement,
Ou le vaincu du vainqueur ha victoire.

— *Or. fun... de Marguerite... de Navarre*, etc., ed. 1550, p. 132 [138].

Prosopopee de la Terre.

Que me veuls tu par tes pleurs faire rendre ?
De ce qui fut Marguerite n'hay rien,
Ce qui couuroit Marguerite, hay je bien :
Je dy son corps que je redui en cendre.
Quant à l'Esprit, qu'il fault choisir & prendre
Pour Marguerite : à moy ne retourneoit,
Ains est monté au ciel, d'ou il venoit.
Auecques Dieu il te convient le querre.
Car tout mortel, à la Mort rendre doibt,
L'Esprit au Ciel, & le corps à la terre.

— *Ibid.*

Aultre, tourné du latin.

Une heure nous a osté celle,
Qu'une heure perfaicte n'auoit.
O l'œuure grand, si une telle
Une heure rendre nous pouuoit.

— *Ibid.*

Fin des Epitaphes.

A Damoiselle Renee Lavdier, d'Alencon, Sonnet.

Dieu ne vous feist né Royne, né Duchesse,
Pour vous mirer au mirouer luisant
De Marguerite : ausi n'est il duisant
Qu'au Roy, au Duc, au Prince, à la Princesse.
Mais si fault il, que le petit se dresse
Comme les grands, de vertu soit usant,
Et que luy soit le vice desplaisant,
Comme il doibt estre à la haultre noblesse.
Icy dedans, o ma compaigne & Sœur,
Mirés vous donc, & ne mettés le cœur,
Qu'aux faicts, ou plus vostre estat s'accommode.
A ce, qui est de Prince, n'entendrés,

Fors à vertu : & lors ne mesprendrés.
Car Vertu est à toutes gents commode.

— *Ibid.*, p. [139].

POÈMES TIRÉS DE L'*HECATODISTICHON* DES TROIS SŒURS SEYMOUR

Caroli Sanctomarthani Iur. Vtr. Doct. Ad Gallos

Virtutem Tyrius manere nunquam
Illaudatam ait : atque veritatem
Nullo posse silentio tegi, nec
Quauis inuidia obrui opprimique
Christus adseruit. Quod esse utrumque
Verum, tres hodie Anglicæ sorores,
Quæ sunt sanguine Regio creatæ,
Elegantibus ac pereruditis
Distichis, tibi, Galle, comprobarunt.
Set, quod virginibus datur peritis
Laudi, iudicio omnium bonorum,
Vertitur vitio id tibi, perennes
Ingratique animi notas inurit.
Nam, quod iure suo petabat abs te
Nomen Margaridis, quod & beatis
Te eius soluere Manibus decebat,
Ingratus retines, taces, premisque.
Jam sextus propè mensis est, tibi ex quo
Sæua Margaridem abstulere fata :
Decus, Galle, tuum, tuumque lumen.
Illam Margaridem, cui profecto
Parem sæcula prisca non tulere,
Parem tempora nostra non habent, nec
Parem longa hominum videbit ætas.
At, cum corpore nomen est sepultum :
Gallus nec fuit unus, inter omnes
Tota Gallia quos fouet Poetas,
Diuæ Margaridi suos honores
Qui extinctæ sua solueritque iusta.
Illam laudibus ad Deos vehebant,
Mirabantur, & omnibus colebant
Modis, quandiu erat superstes : at nunc
Nulla est mentio mortuæ. Macrinus,

Atque Borbonius, duo celebres
Nostræ lumina Galliæ Poetæ ;
Dormiuntque, silentque ; nec minus sunt
Sangelasius, Heroetiusque,
Et Salælius ipse, Bugiusque,
In quibus nihil eruditionis
Ingenique nihil potest requiri,
Omnes muti hodie : recensque scriptor,
Ronsardus, celebrat suos amores,
Heroasque vehit suos ad astra,
Ausus Pindarico sonare versu :
Ronsardus meus ille, quem Minerua
Sacrauit sibi : cui suada Pitho,
Dextro Mercurio irrigauit ora,
Qui (nolit velit inuidus), poetas
Inter, conspicuus locum tenebit :
Musas qui usqueadeo sacras amauit,
Musæ quem usqueadeo sacratæ amarunt,
Illi ut carmina Gallicè canent ;
Non Gallæ modo, set simul Latinæ,
Atticæque simul lyram ministrent.
Ipse at Margaridem tacet, nec ullos
Defunctæ tribuit poeta honores.
Bellaius quoque, qui Italo Petrarchæ
Artem sustulit atque dignitatem :
Pellitarius eloquensque, Græcum
Gallicè faciens tonare Homerum :
Et Chappusius omnibus probatus :
Habertusque suauiter canens : ij
Satis certè equidem, satisque multa
Scribunt : Margaridem interim silent, nec
Mortuam adficiunt honore. Virtus
Ast id ferre nequit : nequitque ferre
Veritas sacra. Fit proinde, vt illam,
Cuius Gallia gloriam tacebat,
Exteræ celebrent canantque Gentes :
Gentes toto equidem orbe separatæ.
Nec Sophi modo, nec modo eruditi
Vates, Historicique : set sorores,
Set puellæ etiam, set & puellæ
(Talia in quibus est nonum videre)
Principes. Quid ais? pudore magno
Non perfunderis, o Poeta Galle ?

Cuius officium facit puella.
Quando tu officium facis puellæ ?

— *Annæ, Margaritæ, Ianæ, Sororum.... In mortem Margaritæ... Hecatodistichon*, p. 135 *et seq.*

MARGARITÆ REG. NAV.
TUMULUS PER C. S.

Quando sæuit hyems, virore grato,
Et fructu, foliisque, floribusque
Nudatur, quasi mortua, arbor : at se,
Respirante Fauonio suaui,
Monstrat viuere ; tuncque gratiorem
Et vestem & faciem induit. Cruenta
Sic quem tempore Mors ferit statuto,
In fœdo exanimis iacet sepulchro
Tanquam mortuus. Ast ubi illa summa
Nos ad iudicium dies vocabit,
Viuet, nam melius profecto viua
Surgent corpora, quæ interim quiescunt.
Ergo Margaridem quid ipse luges
Tanquam mortua sit ? caueto, fallax
Ne te errore Epicurus implicet, nam
Qui surget, moritur peritque nunquam.

— *Ibid.*, p. 142.

SPIRITUS REGINÆ.
AD VIATOREM C. S.

Clausus carcere corporis, dolores
Multos sustinui gravesque languens.
Solutus modo morte, viuo liber :
Nempe, id viuere, quo carere mors est.

— *Ibid.*, p. 144.

EIVSDEM. C. S.

AD GALLOS.

CUR TAM PAUCI POETAE GALLI, REGINAM NAVARRÆ LAUDENT.

Mors ubi Margaridem mundo fera sustulit isto,
Sic affata sacrum diua Minerua chorum :
Mortua Margaris est, o vos Heliconis alumnæ,
Carminibus natæ reddite iusta meæ.
Te tamen ò Erato excipio, Cythereia vates :
Esse tuæ iubeo mutaque plectra lyræ.
Nam mihi, non Veneri, fuerat Regina sacrata :
Non est lasciuis ergo canenda modis.

Vix eo finierat, subito quum clausa poetis
Ora fuere, suos quos Erycina tenet.
Iam quid, Margaridem taceat si Gallia, mirum ?
Octo nempe aliô nunc abiere Deæ.

— *Annæ, Margaritæ, Ianae Sororum,... In mortem Margaritæ... Hecatodistichon.*

Pro Gallis Poetis.
Responsio per Eundem.

Qvis quæso, Vraniam negat, supremum
Inter Thespiades locum tenere ?
Quis, cœlestia, quum canit, negabit
Quotquot sunt, reliquas tacere Musas ?
Dices, sydere quamlibet corusco,
Phœbo te dare posse claritatem ?
Plumbum ignobile, nobili Smaragdo
Adferet decus, atque dignitatem ?
Atqui, Margaridem, cui poëta
Nostro tempore nemo conferendus :
Illam Margaridem, perennitati
Quæ sese calamo suo sacravit :
Illam Margaridem, beata cuius
Virtus longè hominum est honore maior :
Nos vis carmine prædicare nostro.
Is certè, Uraniæ obstrepet canenti,
Solem accendere stellulis minutis
Nitetur, decus & volet Smaragdo
Plumbea dare vilitate, quisquis
Sese Margaridem suo putabit
Versu, reddere posse clariorem.

— *Annæ, Margaritæ, Ianae, Sororum.... In mortem, Maragaritæ... Hecatodistichon*, p. 145.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

PIÈCES JUSTIFICATIVES

DÉDICACE DE LA *POESIE FRANCOISE*

EPISTRE A TRESILLUSTRE ET TRESNOBLE PRINCESSE MADAME LA DUCHESSE D'ESTAMPES, & CONTESSE DE POINCTIEVRE. CHARLES DE SAINCTE MARTHE, SON TRESOBEISSANT, REND HUMBLE SALUT.

A l'imitation de l'Archer, qui son Arc desbende pour à meilleur exercice le reseruer, souloit cômunement Socrates de sa roidde & seuere Philosophie à ieux pueriles se descendre. Cecy ne dy je, Princesse tresillustre, pour me voulant ascrire plus hault estude deprimer l'exercise de la mienne Lâgue vulgaire, veu que plusieurs de trop plus celebre Nom que le mien s'y sont esbattu : & mesmement que, selon ma vacation, ne puis pour le present, plus louable sacrifice à ma Nation, que d'illustrer sa Lâgue selon mon rudde Esprit. Mais tends à ceste fin, que la haultesse de ton humilité, se daigne quelque foy de plus grande occupation lassée à si bas passetemps se demettre. Lequel facilement ie dirois auoir temerairement soubs l'excuse de ton sacre Nom mis en lumiere, si ie ne scauoys l'affection tienne enuers les Lettres & les Lettrés, excuser plus grande faulte, que ne pourroit pecher l'ignorance de la mienne enuers toy bonne intention. Et plus pour cette seule occasion, que pour vouloir par mon vain escrire adiouster clarté à la lumiere de tes vertus, ay bien osé abuser de la debonnaireté de ta noble nature, qui entre toutes les Princesses que ie cognois, ne m'es veue la derniere à se delecter à toutes vertueuses exercitations tant humbles et indignes de grauité soient elles. Et mesmement qu'aulcune foy : apres longue frequentation des fructueux & bien cultiués Vergiers, l'asperité & solitude des boys nous agrée, tant nous est la Nature par sa diuerse varieté non moins belle qu'amyable. Parquoy apres estre ià asses acoustumée en l'armonieuse melodie des haultes Lyres, desquelles celle Court treschrestienne tresheureusement auiourdhuy, plus que nulle aultre, abonde, te pourras delecter en cet mienne vaine et ieune fatigue, laquelle, non aultrement, que apres longue & griefue tem-

peste, le palle & trauaillé Nocher descouurant de loing la Terre, a laquelle auec tout estude il s'efforce de se sauluer, recueille le mieulx qu'il peut tous les fragments de sa nauire rompue, i'ay amascée pour à ton Port tresdesiré la diriger. Auquel si aggreablement elle se veoit quelque foy peruenue, te pourra mettre [hors ?] plus haulte, non toute foy sienne, inuention, qui est partie de la traduction de ce Buccoliquain Theocrite, elegante imitation de nostre grand Poete. En laquelle plus spatieusement te pourras esbattre pour la diuerse copiosité des matieres aultant elegâment deduittes, que ingenieusement bien trouuées. Et là (vueille Dieu) puisse valoir le mien enuers toy affectionné vouloir, puisque la mienne sotte translation ne t'y pourra (i'en suis seur) si plaisamment plaire, que l'Oeuure de soy le merite. Tu doncques une entre nostre siecle des belles tres-erudite, des erudites tres belle, & (ce que i'ay en toy plus reueré) de ancienne prudence, de meur iugement, de treshumaines & tresornées coustumes diuinement bien douée, recepuras benignement les tables de mon naufrage par diuers cass de la Fortune conduitte[s]. Finablement en petits faiz reduittes, & maintenant en ce tien Haure, ou de long temps les Muses commodement se retirent, asseurément arriuées, imploreront perpetuelle prosperité, & a moy humble pardon de ta trop plus qu'humaine ingenuité, de ma trop grande temerité, peult estre, offencée. Faisant fin, je supply le Seigneur auteur, & createur de toutes choses, & d'icelles par sa grande Providence gubernateur & conducteur, te donner, tresillustre Princesse, auec sa Grace, vie, en prosperité & santé, tréslongue.

De Lyon, ce premier iour de Septembre. Mil cinq cens, XL.

— *P. F.*, pp. 3-6.

DÉDICACE DU *LIVRE DE SES AMYS.*

A Monsieur le Secretain D'auenson, Charles de Saincte Marthe, Salut.

J'ay, à l'instigation de quelques uns mes bienuoulants, mis en lumiere ma Poésie Francoyse (Seigneur tresaymé) plus pour esbattemêt, & relaxation de mon Esprit, que profession d'icelle Art. Parquoy si ie n'y suis tant perfaict que ceulx, qui y sont consommés : comme Marot, S. Gelays, Seue, la Maison neufue, Chappuy, Fontaines, & aultres Poetes Frâcoys, diuins & treserudits, plusieurs raisons ay ie, lesquelles m'excusent, & toy mesme en scays vne partie. Or il a pleu a daulcuns de mes Amys me faire l'honneur & le bien, de me rêdre, par leur escripts tresdoctes, testification de notre Amytié : cela i'estime, ainsi qu'on doibt estimer toute chose venante du sien Amy, & daultant que ie n'ay rien plus cher que leurs Epigrâmes

& Epistres, par moy colligées en ce Liure : d'aultât ma il semble bô te le donner : comme a celuy, lequel au besoing (ou l'Amytie s'explique) s'est monstré par effect mon Amy. Il te plairà donq', attendant aultre Oeuure de moy, le prendre en gré : me tenant tousiours pour l'un de ceulx, qui sont tes obeissants. Iesus soit avec toy. De Lyon ce XV. d'Aoust. M.D.X.L.

— *P. F.*, p. 226.

ELEGIES.

AU LECTEUR SALUT.

Nous te guardôs (Lecteur candide) un Liure d'Elegies, lequel voulons mettre en auant, a part, tant pour la diuersité, que pour la grauité des matieres lesquelles y sont comprises. Ce pendant te plaira lire, & prendre en gré, celles que t'auons volu aduancer, comme Arres de plus grand' somme : laquelle te payerons, quand nous auras donné à cognoistre, le passetemps de nostre labeur t'avoir pleu. Dieu soyt avec toy.

— *P. F.*, p. 197.

DÉDICACE DE LA PARAPHRASE DU PSAUME SEPT.

CAROLUS SMARTHANUS IOANNI GALBERTO, GRATIANOPOLI ALLOBROGUM, REGIO SENATORI, MODIS OMNIBUS ABSOLUTO. S. D.

p. 3 Multum atque diu dubitatum est, Galberte doctissime, vtri magis sapiant, ij ne, qui seculi huius negocijs sese implicant & inuoluunt, ac vitam agunt, quam vocamus actiuam : an ij, qui mundo se subduxerunt, &, postpositis curis ac negocijs omnibus, in solitudinem secesserunt, sequunturque vitam, quam contemplatiuam adpellamus. Quibus prior magis adridet, dicunt certè quod verum est, nempè, non nobis solum ipsis natos esse nos, set patriæ, set parentibus, set amicis, set communi quoque Reipublicæ : ac proinde, cum sibi solis tantum videantur seruire, qui se ab hominum, societate disiungunt laudabiliorem esse vitam, quæ

p. 4 vulgo actiua dicitur. Contrà, qui turbas, tumultum, rixas, atque adeo curas omnes fastidiunt, feliciter cum eis agi putant, qui sese submouerunt ab omni turba, et ab omni prorsus hominum contubernio excluserunt : ac tranquillam soli & quietam vitam ducunt. Illorum ego opinioni repugnare, Galberte, non possum : nimirum propterea quod recte mihi & verè sentire videntur. Horum vero iudicium ac sententiam damnare non debeo : cum literarum monumentis proditum sit, Philosophos, Poëtas, & qui animum ad scribèdum suum adiunxerunt, imo Theologos etiam ipsos, & summos & claros, forenses strepitus fugisse, et se in solitudinem recepisse. His accedit, quod quemadmodum stolonibus amputatis,

omnia celerius adolescunt in arbore, nimirum alimentis in vnam collatis stirpem : ita superuacaneis negocijs leuatus animus, ac curis planè omnibus liber, plus efficit in studijs honestis : tota vi mentis in idem intenta. Quare si quid sua contemplatione publico bono adferant vtilitatis, non segniter ac ociosè prorsus viuant, probabile puto esse illorum institutum, dicam etiam hoc nostro seculo
p. 5 beatissimum. Nam si alias unquàm laboriosum & difficilè fuit in mundo & inter homines conuersari, est hodie quidem et laboriosissimum & periculosissimum. Vbique siquidem & vndique odia, lites, inuidiæ, æmulationes, detractiones, calumniæ, delationes, & infinitæ pestes : quas, quo quis magis euitare tentabit, hoc magis sentiet. Si quis sat agat in suis negocijs, & studeat rem familiarem parsimonia constabilire, audiet sibi sordidissimi auari nomê imponi. Si vero liberalitate ac munificentia vtatur erga omnes, & beneficijs gratuitis illos inuitet & alliciat, prodigalitatis statim reus erit. Qui se sentiet carnis rebellionem non posse comprimere, & continentiæ donum à Deo non habens, vxorem ducet, luxuriosus clamabitur. Sit, qui ferocientem carnem possit continentiæ freno reprimere ac retinere, & castè viuat, ac ad castitatem alios inuitet : spurci scortatores & adulteri, qui aliena ingenia ex suo metiuntur, mox Pædi-
p. 6 conem esse illum impudentur dicent. Deum qui religiosè timebit, colet, venerabitur, ridebitur is vt superstitiosus. Qui motus animi reprimet, ac fructificabit pijs et bonis operibus, quæ Fidê suâ viuam esse restentur, hypocrita carnalium iudicio erit. Si quis excellêti vir ingenio, & varia doctrina excultus, nihil lucubrationum suarû in apertum mittat, audiet sibi objici, Scire tuum nihil est, nisi te scire hoc sciat alter. Quod si quid proferat in lucem nisi satellitio muniat, garrulum & audaculû aliquem habebit Momum, qui in copiosa oratiôe, quæ multis exuberet virtutibus, de pauculis voculis temerè elapsis cauillabiter. Nisi quis dicendo scribêdo'ue, de Deo disputet, ac frequentê faciat eius mentionê, impietatis suspitionem non effugiet. Loquatur itaque de Deo, de Christo Iesu, de gratia Spiritus sancti, & loquantur vt loqui par est, Haereseos accersetur. Damnet abusus aliquis, quos multos (proh dolor) & nimis multos quorundam auaritiam inexplebilem in Eccle-
p. 7 siam inuexisse, summo Christianæ reipublicæ damno, fateri cogimur, Lutheranus erit. Contrà, si Romani Pontificis, & reliquorum Ecclesiæ ministrorum autoritatem sartam tectam esse debere adfirmet : ac interim adprobet probabiles aliquot ceremonias, quibus cupiditas humana tanquàm cancellis septa est, Papista ignominiosè vocabitur. Euangelicam vitâ profiteri, est sanè felicissimam & sanctissimam vitam profiteri : set Christianè interim non viuere, quid aliud quæso est quàm Christum mentiri. — Multi sunt

hodiè huius generis euangelici viri, qui nihil aliud habent in ore quam Euangelion : set in quorum pectore, viuidus ille & perfectus Euangelicæ charitatis viguor nô perseuerat. Doctrinam quid iuuat habere syncerè piam, si caligat malis adfectibus — si vita mundanis cupiditatibus sit prorsus offuscata ? Set sunt amore laudis, cupiditate pecuniarum, studio voluptatum omnium, libidine vindictæ, infamiæ, damnorum ad mortis metu, vsqueadeo infatuati, vt non solum insulsam multitudinem condire non possint, verumetiam, vt,

p. 8 et ipsi, et Euangelica pietas, in extremum hominum contemptum veniat, quia id non præstant quod docent. Hos si christianè cohorteris, vt libertatem Euangelicam (veram Spiritus libertatem) non commutent in libertatem carnis, set vt doctrinæ pietatem, cm morû pietate coniungât : ac fortè acrius cohortationibus non acquiescentes obiurgaris, mox tibi Atheismi notam inurent. Quid pluribus ? Nulla sollicitudine sic nos ad circumspectionem ac diligentiam acuere possumus, vt & nobis ipsis, & alijs, faciamus satis. Infestant certè hæc mala cuiusuis conditionis homines : set maximè bonos omnes & doctos. Bonû enim virum & res egregias adgredientem, premit inuidia : doctum, eloquentem ac disertum, ignorantia. Nam vt Panthera bene olet, set non nisi bestijs quas ad se trahit, hominibus non ita [1] : sic spurcæ literæ, quæ benè natis ingenijs graues sunt, stupidis istis & bardis gratiores sunt quouis aromate : ac proinde disertos quibus nauseam mouent, modis omnibus insectantur. Quod vt liberius ac securius facere possint,

p. 9 nimirum eos perdere in quorum exitium toti ardent, impiæ crudelitati pietatis speciem prætexunt : dicuntque, persequi se illos, non odio, non inuidia (si dis placet) set zelo Fidei, nimirum quod Lutherani sunt. Bonos à malis diuexari, doctos ab indoctis, pios ab impijs, non est certè nec mirum nec nouum. Vt enim Fraxinum campestrem in tantum horrent serpentes, vt nec matutinas nec vespertinas illius umbras vnquam attinguât, set si gyro frôdibus huius arboris claudatur ignis & serpens, citius in ignem fugiet quam in Fraxinum [2] : Ita vitijs & virtutibus, bonis & malis, doctis & indoctis, pijs & impijs nihil conuenit. Euangelion habent carnales inuisum, vt doctrinam studijs ipsorû aduersantem : proinde si conantur id eliminare nihil quidem mirum est. Nam est illud ipsis quod Rhododendri frondes iumentis, capris et ouibus : nempè venenum, quæ tamen homini remedio sunt contra serpentium venena [3]. Sic quod pij vertunt in suû bonum (hoc est Euangelion) stultis et

1. L'histoire naturelle en est tirée de Pline. *Cf. Hist. Nat.*, VIII ; 23.
2. C'est Pline qui est responsable pour ceci. *Ibid.*, XVI ; 24.
3. Cité de Pline. *Cf. supra*, p. 253.

p. 10 reprobis ipsis, perniciem adfert. Set quanquam vel hoc nomine excusabiles sunt quod cæci sunt : tamen quemadmodum vinum dilucius magis prouocat vomitû, quam vel aqua simplex, vel vinum merum : Sic est intolerabilior nequitia, pietatis simulatione condita, quam simplex et aperta malicia. Non est hic Galberte, dicendi locus quam ego duriter Gratianopoli tractatus fuerim menses propè triginta, cum vinctus essem in carcere : set inhumanitatem quam sensi, non tam Senatui amplissimo, quàm maliciæ aduersarij mei imputare debeo : qui vt vindictâ suâ meo sanguine expleret, & suo iure me persequi videretur, Lutheranæ me factionis reum fecit : hoc magis impius, quod pietatem mentiretur. Set quid effecit tandem nisi quod diu me detinuit in carcere? at qui fuit mihi cum nô paucis & principibus & summis viris carcer communis, imo cum Christo etiam ipso. Nudauit me rebus meis omnibus, quidquid tamen abstulit non mihi set fortunæ (cuius erat quod

p. 11 habebam) abstulit. Dominus dederat, Dominus passus est tolli : potest idem, et meliora et multo plura reddere. Fœdauit fortè me infamia : tentauit id quidem, set perficere non potuit. Vt enim Adianton herbam, etiam si perfundas aqua, aut immergas, tamê siccæ semper est similis [1] : Ita in virû bonum non hæret contumelia, non infamia, quantumuis infamare quis conetur ipsum. Set curauit proscribendum. Quid tum ? forte me putauit similê Formicæ aut Api quæ si semel antro & alueario eijciantur, peregrinantur [2]. Atqui non minus in quouis loco tranquille viuit vir fortis & bonus, quàm potest nauis, cui firma est ancora, in quouis portu conquiescere. Porro vituperari ob Euangelion, est laudari : cruciari ob Euangelion, est coronari : aspergi infamia ob Euangelion, est honorari : pelli patria, et solum cogi vertere ob Euangeliû est cælo municipê adscribi : interimi ob Euangelion, est seruari : miserum denique ssee ob Euangelion, est esse felicissimum.

p. 12 Id dixit Christus, cum ait. Beati qui persecutionem patiuntur propter iustitiâ, quoniam ipsorum est regnum cœlorum. Beati eritis, cùm maledixerint vobis homines, & persecuti vos fuerint, & dixerint omne malum aduersum vos, mentientes propter me. Gaudete et exultate, quoniam merces vestra copiosa est in cœlis. Id confirmat Paulus, glorians in passionibus, contumelijs, necessitatibus & adflictionibus, quas propter Christum sustinebat. Confirmat Petrus, cum ait, gratiam inuenire apud Deum illos, qui crucem innoxij ferunt : ac tribulationes patiûtur, non vt

1. Sainte-Marthe l'a encore pris de Pline. *Hist. Nat.*, XXII ; 30.

2. Pline parlant des abeilles dit : « Semper, duce prehenso, totum tenetur agmen. Amisso, dilabitur migratque ad alios. » *Ibid.*, XXXVII ; 18.

homicidæ, non ut fures, non ut maledeci, non ut alienorum raptores, set ut christiani. Confirmant Apostoli, qui virgis cæsi, & ciuitate pulsi, gaudebant dignos se habitos esse, pro nomine Iesu contumeliam pati. Quid igitur persequendo seruum Dei, consecutus est, miser & cecus ille ? quid effecit ? nisi quod me cruciare volens, sè cruciauit ipsum ? Instituerat certe se non cessaturum prius, quàm videret me flammis absumtum : set imaginatione id instituerat, non certo iudicio. Nam

p. 13 non ita visum est vestro Senatui, hominem innoxiû sic è medio tollere : set conatus omnes aduersarij mei, et omnes eius nefarias deliberationes, vna hora et verbo vno euanidas fecit. Fœmina in meo negocio salijt fœminam, & indè nata sunt oua Hyponemia, & Zephyria. Neque vero fieri aliter poterat, Domino sic seruis suis vigilante, ut nihil sine permissu eius contingere illis possit. Quamobrem, qui fidem euangelicam, aut in adultis côfirmatam, aut teneram adhuc, & in piorum animum gliscêtem, sua crudelitate conantur extinguere : possunt quidê ex mea caussa discere, frustra niti astutiam mortalium aduersus consilia diuina. Erat profecto vita mea magno in discrimine posita, cùm uinctus essem : maximè, accusationê exaggerante criminis grauitate, quodque in extera terra peregrinus eram, pauper ac omni prorsus auxilio destitutus : set erigebat me in spê liberationis, quod patrum nostrorum exemplis, Dei bonitatem dediceram. Cum itaque Dauidis

p. 14 psalmos solus in obscuro & fœtido carcere in manu haberem, & eos consolationis gratia legerem, incidi fortè in septimum, in quo gratias agit Deo, propter ignorâtiam suam : nempè, quod non agnosceret crimê, sibi a Semei, filio Jemini, obiectum de homicidio Saulis, et regni eius inuasione. Ex cuius lectione didici, fideles omnes, de falso intentata ipsis calumnia obmurmurare non debere : set gratias agere Deo, ac opê ab eo certissima & inconcussa Fide expectare. Quo in numero cum me perspicerem esse, & mihi conuenire illum agnoscerê, meditatus sum paraphrasticam eius interpretationem : & mihi nô inutilem, & infirmioribus calumniam patiêtibus necessariâ. Desiderabit in ea Momus dictionem elegantiorem ac nitidiorem, utqui nauseat ad omnia quæ rhetorû condimentis et ornamentis carent : cui hoc solum responsum esse volo, scriptam ijs esse illam, qui malint salubria præcepta viuendi, qualicûque sermone proposita, quam pestiferas opiniones, a quouis eloquentissimo scriptore haurire. Prætereà,

p. 15 cum ab omnibus prope disciplinis eloquentiâ requiramus, in hoc ipso laudatur Theologus, in quo aquæ laus est, nimirû ut probatur si nihil sapiat illa : sic, si infans sit ipse, & à Musis alienus. Atqui (dicet ille) quid Jurisconsulto cum Theologia ? set respondeo, non minus esse me velle Theologum, quam Jurisconsul-

tum : tum, quòd huic disciplinæ totû me aliquando deuoui : tum quod est ipsa vt Opalus gemma in qua multarû gemmarû dotes eminent [1] : nempè ignis carbunculi tenuior, amethysti purpura, smaragdi viror, idque incredibili quadâ mixtura. Sic, quidquid apud vllos Ethnicos scriptores placere potest, in illa simul inuenitur. Porrò, tametsi Iurisprudentia summopere probâda est, tamen si nos totos illi studio addixerimus, sanitatem mentis aufert, & nos inanis gloriæ furore quodâ, et habendi cupiditate immodica cæcos, præcipites agit. Insurget alius, qui dicat me paraphraseos legem fuisse transgressum, nempe latius diuagatam, quam paraphrastica libertas ferat. Quisquis ille erit, vt volet, vel paraphrasim, vel
p. 16 meditationem, vel commentarios, laborem nostrum, nominet, nihil equidem moueor huiusmodi hominum superba malicia, quibus aliorum orationem reprehendere in procliui est, set eodê modo vel melius dicere nô est perindè facile. Qualis qualis est hæc nostra consolatio, tibi, Galberte humanissime, deuouetur : cui enim iustius dicari posset ? Aluisti me in carcere fame prope confectum, et innoxij Rei ius perverti non es passus : quinimo caussæ meæ, pro tua virili (ut æquitas postulabat) tam acer fuisti defensor, ut proba perpeti non recusaueris odio nominis mei. De te hinc iudicent docti viri, ego quantum tibi debeam, & satis mihi conscius sum, & orbi universo (si viuam) testatissimum relinquam. Quare interea dû duos de re sepulchrali libros, & lectionum legalium quatuor expectabis, accipe, Galberte doctissime, gratitudinis meæ arrabonem, et (quod hactenus fecisti) Smarthanum tuum ama. Lugdini. 17 Cal. Iul. 1543.

— *In Psalmum Septimum et Psalmum xxxiii. Paraphrasis*, pp. 3-16.

DÉDICACE DE LA PARAPHRASE DU PSAUME TRENTE-TROIS (TRENTE-QUATRE)

G. (sic) Smartanus Joanni Auansonio, apud Gratianopolim, regio Senatorio amplissimo ac doctissimo S. D.

p. 134 Tanta fuit Maiorum nostrorum in euitanda ingratitudine relligio, Senator amplissime, ut non Dijs solum immortalibus, ac hominibus, verumetiam Brutis ispis, testimonium

1. Cette description vient de Pline :

« Atque in pretiosissimarum gemmarum gloria compositi, maxime inenarrabilem difficultatem dederunt. Est enim in iis carbuncli tenuior ignis, est amythesti fulgens purpura, est smaragdi virens mare, et cuncta pariter incredibili mixtura lucentia. Alii summo fulgoris augmento colores pigmentorum æquavere : alii sulphuris ardentem flammam, aut etiam ignis oleo accensi. » *Hist. Nat.*, xxxvii, 21.

redderint accepti officij. Erant urbes omnes peculari' suo Deo dicatæ consecratæque : à quo, si, vel ab igne, vel à ruina, vel ab hostili inuasione, saluæ ac liberatæ foret, in gratiarum actionem Vitulum ei candidum mactabant. In bello, cuius incertus semper est exitus, inuocabatur Mars : cui, qui victoria potiti, de hostibus triumphum agebant, manubias consectabant : ac solemni sacrificio gratias agebant. Nautæ suo Neptuno remos ac rudentes vouebant in medijs procellis commoti Maris : ac subinde se data tempestate in portum vbi appulerant, acceptum officium sacrificio agnoscebant.

p. 135 Eandem animi gratitudinem homnibus exhibebant, quorum virtute ac fortitudine Res publica liberata aut conseruata fuerat. Nam vel eos pro publica concione laudabant, vel statuas illis in perpetuum rei monumentum erigebant, vel corona insignitos, quam quæque res postulabat, aut ouantes, aut triumphantes in urbem redeuntes excipiebant. Fuerunt qui Brutis etiam gratitudinem animi significarût, ob merita illorum. Alij venerabantur Elephantes, quòd cum Draconibus perpetuò pugnent. Alij Mustellas quòd Basilisco exitiale sint virus. Alij Ichneumonem, alij Lacertas, quòd æternû habeant cum Aspide bellum. Sunt qui Stellones sint venerati, propter capitalem illorum cum Scorpionibus inimicitiam. Atque hodie quoque, felix ac prosper augurium arbitratur vulgus, Ciconiam habere hospitem : quòd serpentibus infesta sit. Porrò non aliam ob caussam id faciebant, quàm quod eorum ope atque auxilio, liberentur ab animalibus, homini suapte natura inimicis : qualia sunt Dracones, Basilisci, Scorpiones, Aspides, & Serpentes. Proponuntur autem nobis hæc exempla, ut ijs doceamur,

p. 136 officium esse officio rapendendum : ac dandam nobis operam, ne patiamur notam ingratitudinis iustam nobis ob caussam inuri. Quod si æquum est tam gratos esse nos erga omnes homines, a quibus beneficium accepimus, quâto iustius erit, beneficiorum Dei erga nos, & memores & gratos esse nos ? Si est ingratus, qui officij ab Amico accepti est immemor, an non erit ingratissimus, qui non agnoscit vltrò benefacientem eum, quem multis sæpe modis offendit, & à quo, pro malo bonum accepit ? Commissis nostris Deum irritamus, non dicam cottidiè, set omnibus horis, ac omnibus momentis : qui tamen est tam liberalis erga nos tamque beneficus, vt postulantibus nihil neget. Imo verò tam singularis eius est bonitas, ut quâdoque ea nobis affatim subministret, quæ præuidet è re nostra esse : etiam antequàm ipsi de petitione cogitauerimus. Non repetit ille à nobis dona sua, non quærit talionem, non compensationem, (quis enim soluendo esset ?) tantum postulat

p. 137 memorem & gratû animum : quem vt illi exhibeamus indies singulos beneficium beneficio accumulat : tantum

abest, ut debita à nobis, ipse liberalissimus Creditor, velit repetere. Cæterum, non potest melius se gratus animus explicare, quàm commemoratione ac confessione accepti officij : atque gratiarum actione. Quamobrem, qui Dei clementiam, bo[nitatem], liberalitatem, ac pietatem expertus erit, Nomen eius celebret, extollat, prædicet : commemor et beneficia ipsius, et summa & multa : atque gratiâ illi habeat, Fide, opere, ore, scripto, de quibuscumque poterit modis : ille profectò gratus tum in eum erit. Ad id nos incitat suo exemplo Dauid qui in pace ac ocio, gloriam dabat Deo, & potêtiam eius ac celsitudinem prædicabat : in tribulationibus & augustijs, viua Fide instructus, illius opem implorabat : ac dæmum ab ijs liberatus, gratias ei agebat, & fideles omnes conuocabat ad commemorandam eius bonitatem. Illius ego vestigia insecutus, cùm essem apud vos vinctus, et nihil prorsus haberem in Parentum, Amicorum ac hominum auxilio spei reliqui, confugi ad eum, qui consolationis est Deus,

p. 138 & qui, sperantibus in se presto est semper. Neque vero mea mihi spes imposuit, Auansoni optime, vtqui quâ ab eo precibus & lachrymis postularâ, sim tandem consecutus libertatem. Æquum erat itàque, vt solutus carcere, liberatorem agnoscerem meum : utque gratiam ei haberem & nomen eius sanctissimum ubique prædicarem : vt, qui erunt aliqua in angustia constituti, aut quacumque animi mæstitudine comprementur, meo commodo sapiant : atque postposita in creaturis vanissima spe, ad creatorem sese recipiant : ab eo quidquid iustum ac vtile illis fuerit impetraturi. Quâobrem, psalmum hunc Dauidis, paraphrastica interpretatione sumpsi explicandum, tum, quòd dignus sit qui syllabatim ediscatur, propterea quod Fidem nostrâ non parum comfirmat : tum, quod materiæ ac proposito nostro, quasi de industria seruiat. Nam cùm fugeret ille furorem Saulis, neque haberet tutum aliquem locum, in quem se reciperet, & mortem declinaret, diuertit ad Achis Regem Geth : atque inibi cùm aliquandiu mansisset, à seruis &

p. 139 domestics Regis agnitus, vbi perspexit vitam suam magno esse in discrimine, simulauit insaniâ : ac prorsus habitum & morem Epilentici cuiuspiam mentitus est : & eam ab caussam imperio Regis expulsus, recta in speluncam Odollam diuertit : & ea simulatione à tanto periculo liberatus, hunc psalmum scripsit, in quo gratias agit liberatori Deo. Sic ego, cum tam duriter tractari viderem me à vobis, ut mitius cum sicarijs, latronibus, homicidis, furibus, raptoribus ac deploratæ vitæ hominibus ageretur, simulavi certè insaniam : & sum ea consecutus, vt qui in arcta prius & fœtida turre solus languebam, cum Pedunculis, Semicibus, Soricibus, & Scorpionibus colluctans, libertatem obtinuerim per quantulascunque angustias carceris obambulandi. Id vbi adsecutus fui, libertatula

illa in spem me certissmum vocauit, futurum, vt qui iam me pedetentim cœperat liberare, tandem in plenam libertatem aliquâdo adsereret. Quod aduersarij quidem mei neque volebant neque putabant : imo verò desperabant etiam, qui meæ saluti, non minus quàm suæ, consultum esse voluissent. Mouebat omnem lapidem
p. 140 caput istud obstipum (dignior certe homo, qui sit, aut Porcarius aut Bubulcus, quàm is cuius officio fungitur), vt per fas aut nefas viuus concremarer : quo vt tandê peruenirem, viros bonos & graues, quorum consuetudine familiariter sum vsus, ad falsum contra me testimonium proferendum sollicitabat : & quod blanditijs ac corruptelis non poterat, tentabat dolo ac minis efficere. Habebat quòque suû patella operculû, nempè Sisamnê istû, silicernium & delirantem senem, stiuæ certe commodiorem quàm dicendo Iuri, qui Iudicis simul & Actoris partes tractabat. Hos duos satis nouit Gratianopolis, nouit inquàm toto animi impetu fuisse impulsos in perniciem meam : ac nihil reliquisse intentatû, ut meo sanguine inexhaustam sitim suæ vindictæ explerent. Set quomodo fauissent innocenti Reo, qui sunt innocentiæ persecutores ? quomodo æquioris caussæ defensores fuissent, qui, quid sit Ius planè ignorât, suntque ad id tractandum tanquàm Asini ad lyram ? quomodo denique fauore bonarum artium, doctrina excultum (licet mediocri) clementer & pro officio suo tractassent, qui sunt à Musis
p. 141 prorsus alieni, & omnium bonarum disciplinarum expertes ? Iurarant illi in mortem meam, non modo cum fortunarum suarum, set salutis etiam suæ dispendio : tum, quod voluissent, & adhuc vellent, doctos omnes extinctos esse : tum, quod timerent quod euitare minime possunt : nimirum, ne mea amicorumque meorum industria, vt digni sunt tractentur ac suis pingantur coloribus. His accessit, quod eram in barbara ac prorsus Scythica terra, & solus & alienigena Gallus, longè à Patria, longè à Parentibus, longè ab Amicis : imo ijs planè destitutus, ac totus inermis. Cæterum quod inermê me voco, intelligo equidem inopiâ paupertemque meâ : quandoquidem diuitiæ ac opes multæ, nostro seculo arma sunt Reis validissima, contra accusationes & criminationes omnes, atque adeo aduersus quoslibet iudiciorum exitus. In tot ac tantis periculis, quis de sua salute non dubitasset ? atqui dubitare certè non potui. Dei bonitate ac auxilio fretus, quem, et legeram & multorum exemplo
p. 142 didiceram, suis semper plusquàm paterna sollicitudine prouidere : ac non sinere vt in tentationibus succumbant. Quid tandem ? accidit certè mihi quod sperabam : nempè, praesentissima morte liberatus, persequentium manus effugi. Quare, vt meo exemplo fidant Deo omnes qui adfliguntur, vt gustent suauitatem misericordiæ eius, vtque illum solum timeant, hac paraphrasi

gratias illi ago. & libertatem meam illi soli acceptam fero. Tibi autem, qualis qualis est, Auansoni doctissime, à me dicatur, nimirum Amico singulari : cui tam gratû fuit, mortis periculû me declinasse, quam fuit graue et molestum, cum nouercate Fortuna in vinculis tamdiu colluctasse, & tot incommoda pertulisse. Quod vt mihi persuadeam, facit, & tua in meliores literas propensissima voluntas, ac eruditio certe cum iudicij maturitate non vulgaris, & summa illa tua erga me merita: quæ de tua in me voluntate fidem mihi locupletissime fecerunt. Valebis itaque Auansoni disertissime & Smarthani tui innocentiâ probè tibi perspectâ, pro charitatis Christianæ officio, proque tua summa humanitate, esse apud vos sar-

p. 143 tam tectam curabis. Nam scio aduersarios meos, cùm non potuerint suam crudelitatem meo sanguine satiare, nomen meum omnibus probris aspersuros. Set sciant velim, me vituperationem illorum laudi maximae ducere : dum modo dignitas mea apud Senatum vestrum amplissimum illabefactata & integra maneat : de cuius in me voluntate dubitare non possum : quâdoquidem tâ multi estis in vestro ordine, & boni, & docti Senatores, ut quos Bestiæ, insectâtur doctrinæ nos aspernandæ viros, ipsi vestra sponte diligatis & ab omni prorsus iniuria vindicetis. Iesus Christus, redemptor noster, te sua gratia impleat, Senator eruditissime & humanissime. Lugduni. Calendis Iuliis, 1543.

— *In Psalmum Septimum et Psalmum xxxiii, Paraphrasis*, pp. 143-144.

LETTRE ADRESSÉE AU DOMINICAIN LOUIS DUFOUR.

C. Smarthanus F. Ludovico Fournæo Iacobitæ Theologo S. D.

p. [212] Paraphrasim nostram, fratibus ordinis tui, doctis et catholicis uiris perplacuisse, summopere gaudeo, Ludouice suauissime : tum quòd à probatis uiris probari, laudi summæ ducendum est : tum, quòd hoc tam turbulento seculo, non uulgare quidem Dei donum est, Theologis placere : & ijs, quibus inquisitionis prouincia demandata est. Nam sunt qui doctorum & Theologorum titulo gloriantes, insania propè rumpuntur, cum uident alios, quanquàm doctrina sine nomine insignes, aliquid Theologicæ meditationis in apertum proferre. Porrò, scribis nihil inter legêdum illis occurrisse, quod admittendum non sit : nisi quod dubitant, ne, quæ scribo de malis Principibus, de corruptis iudicibus, ac de impijs hominibus ueritatis hostibus, aliter accipiantur, quàm forte intelligam : nempè aduersus eos dictum, qui, hodiè sectarum seditiosos amatores & pessimè de nostra religione sentientes persequuntur ac puniunt.

p. [213] Ego uero, Furnæe, Hæreticos omnes, Atheos, Anabaptistas, carnales istos Euangelicos, & turbulentos huius generis ac pestiferos homines sic odi, ut cupiam è medio iam sublatos esse illos : tantû abest ut inuehi velim in magistratus, qui, seuerissime in ipsos animaduertunt. Quod scribo de Principibus, qui malo consilio acquiescentes, saeviunt in bonos et pios, intelligo de ijs, quorum mores facta satis ostendunt, quales experta est Italia sæpè multos, & non ita pridem Anglia. Set nominatim illos exprimere nô placuit, cùm periculosum sit de Principibus huiusmodi etiam uera scribere. De iudicibus malis & impijs hominibus quod scribo, non ignoras quo tendit : nempè tanguntur ij qui sub Lutheranismi prætextu, crudelitatem uindictæ suae in me innoxium exercuerût : quos etiam dico suis censuris innoxios ab hominum commercio et ab ipsa quoque Ecclesia excludere : de me ipso loquens, quem solum obscuro loco concludi curauerunt : nec id tantum, uerumetiam à sacratissimæ Eucharistiæ communione, tanquam Iudæum aut Turcam repulerunt, quamquàm nullius planè criminis côuictum. Quod, nunquid est ab Ecclesia arcere ? Nunquid

p. [214] ueritatem oppugnare ? Oppugnat siquidem illam, qui, & quod non est uerum obijcit : & quod uerum est non admittit. Quod superest, non ignoro fuisse semper, et adhuc esse, qui calumniantur quæ recta sunt, sinistrè interpretantur quæ sunt dubia, exaggerant quæ sunt leuia, et in omnibus tam inclementes sunt iudices, ut magis hoc agant, ut perdant eum qui fortè prolapsus erit, quam ut sanent. Set non dubito ne qui uerè Theologi, hoc est æqui, boni, ac docti sunt, ab omni me iniuria uindicent : præsertim, Ecclesiæ iudicio, mea qualiacunque omnia sint opera submittentê. Commentarios nostros in Psal 118 ; ociosus relegam & recognitos (ut à me postulas) emittam. Vale. Furnæe doctissime, & ordinis uestri fauorem quem mihi conciliasti, sic faueto : ut in dies magis atque magis coalescat. Gratianopoli, 24. Calendas. Aprilis. 1543.

— *In Psalmum Septimum et Psalmum xxxiii, Paraphrasis*, pp. [212]-[214].

DÉDICACE DE LA MÉDITATION SUR LE PSAUME QUATRE-VINGT-DIX (QUATRE-VINGT-ONZE)

Carolus Sanctomarthanus Gastono Oliuario Manci Domino. S. D.

fol. 2 r° Quemadmodum grassante peste, non solum qui sunt infecti, set sani etiam ac integra valitudine, ad medicos recurrût, atque ab eis utrique auxilium & opem postulât : illi, ut

curentur : hi, ut pharmacis & salutari aliquo moly, præseruentur : Ita, rescissa hodie per tot tamque varias opiniones Christanorum côcordia, frigescente charitate, vacillante Fide, ac spe ex omnium ferme animis excussa, crescente in dies hominû malitia, finesque suos dilatante Atheismo, necesse quidam est, & ijs quos sectarum diuersitas, adeo certè anxios ac dubios reddidit ut quid credant, cuive parti adhæreant, prorsus incertum habeant : & ijs quoque qui nullis adhuc opinionem labyrinthis inuoluti implicatique sunt, ad doctorem aliquem pium sese recipere, qui mutantes sustinere, lapsos erigere, errantes in viam revuocare, eosque, qui a fide ac Spe non
fol. 2 v° exciderunt, magis ac magis confirmare, & in christianismo continere queat. Doctores quidem habemus ac Theologos & Ecclesiastias, & numero multos, & doctrina excellentes, quorum alij publicis lectionibus, alij concionibus, alij scriptis & in lucem emissis commentarijs, quam nacti sunt Spartam probe ornant : & nihil intêtatum relinquût, ut christiana religio sarta tecta maneat. Verum nobis semper in manu non sunt, neque illis licit per ociû votis nostris, quoties volumus respondere : vt interim taceam, quodsi peregre proficiscaris, si ruri habites, si non detur in frequentia hominum vivere, cohortatoribus illis ac consultatoribus vti non valeas. Dâda itaque nobis est opera, ut si ex tam magno numero aliquis sese offerat, qui præsens nobis ac præsto semper esse velit, ipsum ut retineamus. Præstare autem id vivi vix possunt : mortui quidem per eorû quæ extât scripta possût : paremque nobis operâ comodare valêt, qui superstites agût. Set vereor, ne morbis omnibus qui animum nostrum occupabant, remedium
fol. 3 r° acque nobis præscribere, atque ipsi desiderabimus non possint : vt sileam in scriptis hominum, nescio quid semper humani existere. Quæ quum ita sint, eadem nobis est, adhibenda in salute spiritus cura, quam solemus in corporis valetudine mala adhibere : nimirum, vt quemadmodum qui decumbit, optimum quemque ac fidissimû Medicuû aduocat, ita qui animo laboret, illû ipsum consolatorem eligat, qui pietate magis valeat. Quum autem Spiritus sanctus, animarum sit nostrarum Medicus & consolator, neminem esse adeo vesanum puto, ut vel neget, vel ambigat, ad eum nobis concurrendum esse.

Verum, vbi melius ac promptius reperitur, quam in scriptis illorum, quibus ipse tanquam organo vsus est ? Nêpe Mosis, Prophetarum, & Apostolorum ? Præsentes illi nobis esse semper, nobiscum pernoctare, nobiscû perigrinari, nobiscû loqui possunt : neque vllum morbis animæ nostræ remedium desiderabimus, quod illi statim & affatim non suppeditent. Cæterum, inter omnia quæ in manu sunt Bibliorum volumina, vnus David sic tristes recreat, mœstos

fol. 3 v° solatur, tristes mitigat, languentes reficit, animo deiectos erigit, [se ?] malè habêtes sanat, in prosperis côfirmat, in aduersis sustinet, vt nô immerito Hebræi pueros suos eius doctrina tanquam lacte primo imbibât, cêseantque Hilarius, Orig. Aug. Hieron. & Chrysost. de manibus illû deponi nunquam debere. Quod ad me adtinet, fateor me Davidis psalmis sic capi, vt quod de Cicerone dicebat Plinius, eû doctû sese existimare, cui ille placuisset, idê de Davide dicam, posse Christianum de gratia Spiritus Dei certum esse, qui psalmorum lectione oblectabitur. Qua in sententia quum te quoque vir doctissime, esse cognoscerem, ac te voluptatem omnem in eo libro reponere, ex sermone tuo perspicerem : simulque tua in me multa & magna officia expenderem, placuit meditatiunculam, quam in nonagesimum psalmum conscripsi tuo nomini dicatam in apertum dare. Tibi quin grata & accepta sit, nihil plane dubito : idemque ab ijs expecto, qui pietatem toto pectore tecû amplexantur : de quibusdam autem, qui scripta trahunt

fol. 4 r° in calumniam omnia, quid câdidi dextrique indidij expectem ? Tu itaque quibus occupationibus ocium temporis fallam, vide : ac nostra meditatione fruere, donec integrum Psalmorum opus, in hendecasyllabos à me redactum, tibi legendum mittâ. Vale amicorum optime.

Lutetiæ Parisiorum quarto Idus Iulij. 1550.

— *In Psalmum Nonagesimum Pia Admodum & Christiana Meditatio, per Carolum Sanctomarthanum Fontebraldensem I. V. D.*. fols. 2 r° — 4 r°.

PRÉFACE A LA VERSION LATINE DE L'ORAISON FUNÈBRE DE LA REINE DE NAVARRE.

C. Sanctomarthanus lectori candido S.

p. [2] Tam corrupti sunt nostri temporis mores, Lector optime, ut eruditi omnes, ac boni viri, suas vigilias in apertum emittere non audeant. Sunt enim non pauci, quorum alii ingenio certe ac doctrina præstant : sed cæca quædam philautia laborantes, nihil judicant posteritate dignum, quod non ipsi scripserint ; alii, tametsi nec judicio valeant, nec sint melioribus disciplinis exculti, temere tamen adversus omnium hominum scripta pronuntiant. Qui malunt Ciceronianos se quam Christianos esse, quidquid non accedit ad Ciceronis eloquentiam respuunt : neque interim ullam habent rationem reconditioris doctrinæ, quæ satis confirmat Scriptorem non esse ex numero cicadarum, aures tantum oblectantium. Philosophi, qui sibi arcem veræ eruditionis occupasse videntur, jejunas omnes

et aridas scriptiones appellant, quæ de philosophia non tractant.
p. 3 Athei rident omnia, quum sint ipsi omnium maxime ridiculi. Sycophantæ, omnia rapiunt in calumniam. Poetæ proscindunt omnia. In summa, sumus prope omnes in tot sententias & opiniones distracti, ut nondum satis mihi constet, debeamus ne, cum Democrito insaniam ridere nostram, an cum Heraclito nostram ipsorum miseriam flere, qui vix possumus umbram nostram ferre. Ego sane, lector candide, non expecto aliud de hac funebri laudatione judicium, quam quod in dies singulos de scriptis eruditissimis fieri video. Ciceroniani, dictionem Juris consulti hominis fastidient. Rhetores, e sua schola orationem ejicient, quæ orationis partes non habeat & a rhetoricis præceptionibus recedat. Tot digressiones damnabunt : tot autorum *(sic)* nomina orationi inserta esse improbabunt : tot denique ex historiis sumpta exempla, tanquam supervacanea rejicient. Interim vero non expendent, de industria id me fecisse : qui potius historiam scribere vellem quam Orationem. Atqui non erat orationis titulo emittenda, nisi dignitas orationis servaretur. Sit ita. Tu, igitur, cum Cicerone, ac Quintiliano voca
p. 4 Laudationem. Set non ego certe in hoc scripseram, ut ederetur : verum ut a me Alenconii pronunciaretur, si reginæ nostræ funebris pompa celebrata fuisset. Quod quum tam diu differri viderent amici omnes mei, quibus mecum jactura quam feci, communis est : suo jure a me impetrarunt ut in apertum illa prodiret. Audio Petrum Paschalium virum eruditissimum & mihi aliquando Avenione cognitum, statuisse, Reginæ vitam literis mandare. Quod si semel tentarit, quam id ille feliciter perficiet, vel ex sola oratione quam in obitum Maulii scripsit, judicare poteris. Nimis ergo difficiles esse Cicer[on]ianos dicam, si Paschalii tam pura tamque tersa dictio palato illorum grata non sit. Vale. Datum Alenconii, Idibus Martiis, 1550.

— *In obitum incomparabilis Margaritæ.... Nauarrorum Reginæ Oratio funebris*, etc., pp. [2]-4.

PRÉFACE
A L'ORAISON FUNÈBRE DE LA DUCHESSE DE BEAUMONT.

CHARLES DE SAINCTE MARTHE. DOCTEUR ES DROICTS.
AU LECTEUR, SALUT.

Tu sçais, Lecteur, que le commû proverbe dit : Qui aime, aime apres la mort. Et un autre dit : Loue apres la mort. Si nous deuons donc louer les trespassés, non pas en detracter, comme font ceuls qui tiennent de la nourriture Arcadique : & qu'il nous soit

aussi cômandé rendre tesmoignage de nostre amitié, plus apres la mort, que durant la vie : i'ay bône & receuable excuse d'auoir loué, par louenge funebre, celle qui meritoit toute sorte de louenge, & qui par ses bienfaicts m'auoit obligé à la louer : i'entends de la defuncte Royne de Navarre. Mais ie ne sçay ou nous pourriôs trouver cuisinier, qui feist saulse agreable a touts appetits, veu les diuerses qualités des ventricules. Je dy, que les iugements des hômes sont si diuers (que je ne die peruers), qu'il est impossible que, si Homere, Ciceron, & leurs semblables uiuoient, leurs escripts ne leur fussent insipides. C'est pitié d'ouir faire recit, de combien de parts ma pauure oraison a esté assaillie, blessee, degettee, voire & de plusieurs qui sont plus insipides que la Bete. Or maintenant que je t'en enuoye vne autre, sur le trespas de Françoise d'Alençon, Duchesse de Beaumôt, douairiere de Vendosmois, que m'en aduiendra il ? Si les parolles des jugemêts des personnes estoiêt ainsi trenchantes qu'est vne espee nouvellement affilee, ie perdroie auiourd'huy un membre, & demain l'autre, & biê tost ie seroie tout destrenché & mis en pieces. Mais Dieu y a pourueu, qui a faict les langues de nos detracteurs estre comme une espee de plomb, dens vn fourreau sanglant. Je ne desisteray donc de poursuiure mon entreprinse : ie dy de mettre en lumiere, & la seconde oraison, & les autres oeuures, ou tous les iours je travaille, dôt auras bonne partie dens peu de têps : Aydât le createur, que ie supply, Lecteur candide, te dôner sa saincte grace.

Escript a Alêçon ie xii. d'Octobre. 1550.

— *Oraison funebre sur le trepas de.... Françoise d'Alençon, Duchesse de Beaumont, Douairiere de Vendosmois & de Longueville*, fol. 2 r° et v°.

PACTE DE SAINTE-MARTHE AVEC JEAN DE TARTAS.

A esté présent et personnellement estably maistre Charles de Saincte-Marthe, maistre ès arts, natif de Fontevrault, diocèse de Poictiers, et à présent demeurant à Bourdeaulx, au collège de Guyenne, lequel de son bon gré et volunté bien instruict de son faict, ainsi qu'il a dict, a promis et promect par ces présentes a monsieur Maistre Jehan de Tartas, principal dudict collège de Guyenne, illec présent, pour luy, ses hoirs et successeurs stippullant et acceptant, demeurer dedans ledict collège ou ailheurs où ledict collège sera séant tant en la présente ville que dehors d'icelle pour l'espace d'un an comply, finy et revolu, commenssant le jourd'huy et finissant a mesme jour et terme pour en icelluy collège regenter et faire classe et regle à composer et prononcer oraisons, dialogues, comediès et lire publique-

ment, toute ainsi que le plaisir sera dudict principal luy dire et commander, et auquel principal ledict de Saincte-Marthe a promis et sera tenu obèyr et à son pouvoir servir en toutes chouses, le honnorer et garder son proffict et honneur envert et contre tous, et lui éviter, réveller et advertir son dommaige, et en icelluy colliège vivre quietement et soy maintenir en humilité scolastique et collègiale, en vertus et bonnes meurs, en l'honneur de Dieu premièrement, dudict principal et dudict colliege, sans commettre en dict, ny en faict, bandes, mutinemens, monopoles, ne aucune chouse scandaleuse, ne vitieuse, et aussy sans dire, dèclairer ne reveller à aucun dedans ledict colliège, ne hors icelluy, la manière de vivre, faict et secret dudict colliège, et pour les gaiges, sallaires et stipendies dudict de S^te^ Marthe, pour ledict an, ledict mons, de Tartas lui a donné la somme de trente cinq livres tournois, laquelle somme ledict de S^te^ Marthe a confessé avoir eue et receu entièrement avant ces préesentes dud. de Tartas, tant en robbes et habilhemens que en or.

Du 4^me^ de decembre 1533.

Archives Départementales de la Gironde. Garde-Note Contat. 1533.

LETTRES PATENTES, NOMMANT SAINTE-MARTHE DE NOUVEAU PROCUREUR GÉNÉRAL DU DUCHÉ DE BEAUMONT.

Antoine, Duc de Vendosme, et de Beaumont, Pair de France, comte d'Armagnac, de Roddez, Couversan, Marle et Soissons, Baron d'Epernoy, Mondoubleau, Brou, Brion et Apurilly Surdan et Broye, — Seigneur d'Anguien, d'oysy, de Ham, Bohain — Beaueuoir, Vendeuil, d'Ailly-sur-Noye, de Dunkerke, Bourbourg, Grauelines et Roddez en flandres, chastelain de l'Isle, Gouverneur et Lieutenant general pour Monseigneur le Roy ez pays de Picardie Boulenois et Arthois. A Tous ceux qui ces presentes lettres verront, Salut. Comme par l'erection que faist feu Monseigneur le Roy du Vicomté de Beaumont en Duché, nostre deffuncte treshonorée Dame et Mere, que Dieu absolue, eust cree plusieurs offices pour l'administration de la police et justice dudict Duché, et entre autres un procureur general lequel eust superintendance sur tous et chacuns les autres procureurs, et lesquels procureurs demeuroient comme substituds dudit procureur general, nostre dicte deffuncte Dame de Mere eut pourueu nostre Amé et feal Messire Charles de Sainte Marthe, Docteur es droites et retenu de son conseil. Par la mort de laquelle ledict Duché de Beaumont nous seroit escheu et tous les offices d'iceluy demeurez en nostre disposition ; Scauoir faisons que pour la bonne et entiere

confiance que nous avons de la personne dudict de Saincte-Marthe, — et pour ces sens, suffisance, litterature, fidellité, et qu'il s'est bien et sans reprehension gouverné audict estat, en consideration aussy des services qu'il a faicts à nostre dicte feu dame et Mere et esperons qu'il nous fera cy apres. Iceluy de Sainte Marthe auons retenu et retenons en l'estat de nostre Conseiller, et luy auons donné et conferé, donnons et conferons par ces presentes, ledict office de procureur general en nostre dict Duché de Beaumont aux gages de six vingts liures par an. Sur Saomye trente Liures, sur chasteau Gontier vingt Liures, sur la flesche vingt liures, sur Fresnay dix liures, et sur Beaumont dix liures, qui est en tout six vingts liures payables à deux termes. Scauoir est la Sainct Jean et Noel le premier payement commençant a la feste de sainct Jean prochain, venant. Pour d'Iceluy en iouir doresnavant aux droicts, esmolumens, franchises, preeminences et libertez qui y appartient tant qu'il nous plaira. Lequel procureur General voulons, intendons et nous plaist auoir la superintendance sur tous nos autres procureurs de nostre dict Duché, qui demeureront ses substituds seulement en sorte qu'en sa presence ne feront estat ou exercise de procureur general des affaires qui surviendront en nostredit Duché, chacun en son endroit pour y estre par luy donné ordre, ou si besoin est nous en advertir la part ou serons. Duquel estat de procureur general ledit de Saincte Marthe a ce Jourdhuy presté entre nos mains le serment en tel cas requis et accoustumé. Si mandons a chacun de nos Receveurs et fermiers de nostredit Duché de Beaumont presens et à venir, qu'ils ayent a payer audit de Sainte Marthe la dicte somme de six vingts Livres selon l'apreciation et cottite de chacun d'eux aux termes susdicts, et rapportant par eux les presentes Lettres, ou le vidimus d'icelles deuement collationé avec quittance dudict de Sainte Marthe, quand besoin sera. Les sommes ainsy par eux payez audit de Saincte Marthe leur seront allouez par les auditeurs de leurs comptes. Ausquels mandons ainsy le faire sans difficulté. Car tel est notre plaisir. Mandons en outre à nostre Amé et feal conseiller, et seneschal de nostre dit Duché et a ses Lieutenans avec lequels voulons et nous plaist ledit de Saincte Marthe, nostre con^er^ et procureur general, assister et participer a la vuidange des procez civils et en leur absence tenir le siege et jurisdiction. Et a nos autres Justiciers et officiers qu'il appartiendra, qu'ils fassent, laissent, et souffrent, facent laisser et souffrir ledict de Sainte Marthe iouir et user pleinement et paisiblement de l'effect de nosdictes presentes comme nostre conseiller et procureur general. Nonobstant toutes autres lettres a ce contraires si aucunes ont esté cydevant de nostre feu Dame et Mere ou de nous obtenues : Lesquelles auons reuocquez et revocquons par ces presentes, et Scellès

declarons de nulle valleur et effect. En tesmoing de ce nous auons signé ces presentes de nostre main, et a scelles fait mettre nostre scel. Doné a la feire le septiesme jour de Januier l'an 1550, signé Anthoine. et sur le reply par Monseigneur le Duc et pair de Valentiennes et scelé en queue double de cire rouge.

— *Généalogie de la Maison de Sainte Marthe*, fols. 27 v°-29 v°.

EXTRAITS DES *PROCÈS-VERBAUX DES VENTES FAITES AU NOM DU ROI, DES LANDES DU MAINE, PAR SES COMMISSAIRES FRANÇOIS BOYLÈVE, CONSEILLER AU PARLEMENT DE PARIS, ET JEAN TESTE, DIT DE BRETAGNE, AVOCAT DU ROI, DANS LA VICOMTÉ D'AUGE, 5 SEPT.-8 NOV. 1550*, Y COMPRIS UN PLAIDOYER DE SAINTE-MARTHE [1].

Du samedy, huitième jour de Novembre mil cinq cent cinquante à fresnay.

Plaidoier fourni par Led. de S^te^ Marthe p^r^ du Seig^r^ de Vendosme sur son Opp^on^ à Ladjud^on^ des Landes du g^dc^ et Petits Bercon [2].

Et led. Jour nous étant aud. lieu de frenay en l'hôtellerie ou nous Etions logé accompagné de plusieurs personnes seroit venu par devers nous à l'issue de notre dîné led. de Sainte Marthe accompagné d'aucuns qu'il disoit être officiers dud. seig^r^ de Vendosme et nous a présenté deux feüilles de papier, signées de lui et de quelques autres et nous a dit que cétoit le plaidoier qu'il avoit fait ce jour précédent. Comme nous voulions procéder à l'adjudication desd. landes nous requerant d'ycelles faire lecture et ordonner icelui être inceré et transcrit en notre procès verbal, ce fait avons d'icelui fait lecture et en ce faisant, lui avons remontré que tout ce qui était transcrit n'avoit été par lui plaidé, Lequel nous auroit dit que ne lui aurions donné le Loisir de le dire, joint la Clameur du g^d^ peuple, Ce fait et nous étant vers la fin nous aurions trouvé qu'il étoit écrit esd. deux feuilles de papier ces mots (et si nonobstant son opposition voulions passer outre sans avoir égard au Contenu qu'il en appelloit) lui avons dit que ces mots a y apposer étoient mal mis et que led. de S^te^ Marthe ne soutiendroit en avoir appellé, lequel après l'avoir interrogé a dit n'en avoir à la vérité appellé ainsy seulemt protesté d'en appeller et pour ce en la présence des assistans avons ordonné qu'il rayeroit ces mots, dont il [n'] a appellé

1. Il se trouve deux manuscrits de ce document à la Bibliothèque municipale du Mans, dont A date de 1564, B de 1770. J'ai suivi B en le contrôlant par A.

2. Ce plaidoyer a été officiellemsnt inséré à la fin du registre,

ainsy seulement proteste d'appeler ce qu'il a fait présent lesd. officiers dud. seig^r de Vendosme qui n'ont aucunement voulu soutenir le contraire pour ce que tel étoit La Vérité. Ce fait avons ordonné que led. Plaidoier par eux baillé seroit transcrit en notre d. procès verbal pour leur servir ce que de raison, signé Boylève, de Breteigne.

Du dit huitiéme Jour de Novembre mil cinq cent cinq^te Pardevant Nous françois Boyleve Commiss^re dessusd. étant aud. Lieu de frenay pais et compté du Maine en notre hôtellerie.

Et ledit jour peu de temps après que led. teste dit de Breteigne étant ja party dud. frenay pour soi retirer au pont levèque ou il fait sa continuelle résidence se seroit led. de S^te Marthe retiré pardevers nous Boyleve Commissaire dessusd. et nous auroit dit et remontré que la rature mise et apposée en La teste et marge de son dit plaidoier en laquelle y avoit ces mots approbo en Rature dont il avoit appellé nettoit bien, disant que led. plaidoier seroit mieux être fait de nouvel sans appostille ou rature et que led. appel n'auroit été mis par lui ains par les officiers du Seig^r de Vendosme par ce que veritablem^t il n'avoit appellé ains protesté et que en icelui fut supplem^t mis dont il auroit protesté d'appeller, ce que lui aurions accordé et a lui baillé pour ce faire en notre présence et ce fait le nous auroit Rendu signé de sa main, nous requerant de rechef icelui lui bailler acte signé de notre main, comme il nous auroit baillé Led. plaidoier, ce fait lui aurions octroié et a Lui baillé acte signé de notre main.

Ensuite la teneur dud. Plaidoier signé dud. de S^te Marthe.

Ce sont les remontrances que fait a vous messieurs m^es françois Boyleve, Conseiller du Roi notre sire et Jean teste dit de Breteigne, av^t du Roi en pays d'auge, commissaires deputés par le d. seig^r pour vendre les landes communes et terres vaques des Pays d'anjou et du Maine [1], m^re Charles [de Sainte Marthe] [2], docteur es droit, conseiller de monseig^r le duc de Vendôme et de Beaumont, pair de france et procu^r général dud. seig^r Duc en son duché de Beaumont pour empêcher pour et au nom dud. seig^r Duc D'alençon de votre d. commission, quant à la vente et aliénation desd. terres vaques, landes, et communes, sises et situées en et audedans dud. Duché de Beaumont.

Et premierement. Dit led. procu^r que les Ducs d'Alençon quatre ou cinq cent ans y a et davantage ont toujours été paisibles et pacifiques possesseurs du viconté de Beaumont en proprieté non con-

1. *I. e.* Lettres-patentes données aux susdits de la part de Henri II, Saint-Germain-en-Laye, le 28 et le 29 août 1550, et Vendôme, mars 1550.

2. Les mots manquent en B.

tredit ni limité(s) [1] par les deffunts rois et sans y avoir prétendu(s) [1] autre droit que de souveraineté.

Et lequel vicomté par partage de succession est échu a deff^te^ dame et princesse madame françoise D'allençon, qui en a jouï et usé plainement et paisiblement comme dit est jusquà sa mort, de laquelle dame led. seig^r^ dit (est) [2], est fils aîné et principal héritier.

Or fut le bon plaisir du Roi deffunt que dieu absolve en faveur de la maison de Vendôme, qui deprest touche La Couronne et qui a toujours été affectée au service d'icelle, ériger Led. vicomté en duché par la quelle érection toutes fois ne se reserva led. seig^r^ autre droit sur La prop^té^ et possession dud. Duché fors la souveraineté.

Item a fait led. Duché par lad. Erection exempt des juridictions et ressort des pays d'Anjou et du Maine et renvoïé immédiatement a la cour de parlement à Paris, en sorte que led. Duché n'est plus membre de l'un ny de l'autre desd. Pays D'anjou et du maine.

Il est aussy, mesd. seig^rs^ que le Roi voulant toujours user d'office de bon et équitable prince sans faire tort ne grief a aucun de ses sujets n'a entendu et n'entend par la teneur de votre commission faire baillie, vente ne alienation desd. landes et communes terres vaques et semblables si non de celles qui sont en son domaine et qui lui appartiennent, toutes fois ainsy messieurs que le d. procu^r^ a été averti que vous avez fait publier les ventes des landes et terres vaques communes de S^t^ Pater, du g^d^ et petit bercon D'oisseau, arçonnay, Berus, assé, marêché et autres plusieurs landes et communes, lesquelles sont de l'Enclos et appartenances dud. Duché et des baronnies de sonnois et de frenay, membre[s] [3] dud. Duché desquelles sous correction ne pourroit être fait alienation sans l'évident dommage et appart^ces^ du Roi, que si on voulloit dire que Duchés, Comtés et Baronnies et généralement toutes les seigneuries sont et appartiennent aud. seig^r^ per L.. bene a Renone, c. [4] de quador. prestant. [5] il est vray, et personne ne le peut nier, mais il sentend quant à la protection, pour ce que tout est en sa protection et sauvegarde ut not. glossa, in L. Barbarius, ff. de ff. preside. Item tout est aussi a luy en tant que droit commun, Son intention est bien fondée sur tout ce qui est dans son roiaume et aux fins d'icelui, quant a la jurisdiction et souveraineté ; car il n'y a Duc, Comte, Baron ne seig^r^ de qui led. seig^r^. ne soit souverain. Personne n'a jurisdiction que de lui, mais attribuer telle seig^rie^ a la prop^té^

1. L'*s* manque en A.
2. Erreur de B.
3. L'*s* manque en B.
4. Sic. (Bene a re nova ?)
5. Peu lisible.

et que led. seig^r^ voulut dire que le tout est a lui, a ce tiltre, ce seroit déroger au nom de Roi et seroit faire tort aud. seig^r^. qui, comme vray et bon Roi ne veut [en][1] rien fouler ses sujets, ains veut et entend justice leur être faite tant contre lui que pour lui ; mais au Contraire que lesd. landes, terres vaques et communes dud. Duché ne soient en prop^té^, aud. Duc, (qui le doute), led. seig^r^. est souverain, mais le d. Duc en demeure seig^r^. prop^re^. ut scribit. Panor.[2] in C. diligenti, et ibidem Hostien sis][3] de Prescripte[4]. Il y a Davantaige que si même lesd. terres, landes, et communes etoient infra fines entre les confins dud. Duché ainsy que les landes et terres vaques des Limites des forêts sont aux seigneurs des forêts, aussy seroient-elles aud. seig^r^. Duc et lui appartiennent toutes qui y sont, Ita scribit Paul de Castro[5] in L. [III][6] ff. de acq. Possess. eo. chasseneus[7] in cons. burg.[8] tit. des mainmortes § IIII.

Puisqu'ainsy est par plus forte raison lesd. Landes et communes qui sont en et audedans dud. Duché appartiennent aud. seig^r^ Duc. Car Cum ead. sit ratio totius ad totum, quam[9] est partis ad partem, L. qu[a]e de tota (de) rei vendi tione][10], si tout led. Duché est au duc et que icelui Roi ne pretende rien, qui dira que les membres et les parties dud. Duché ne s'est aussy au seig^r^. Duc, et par conséquent quel droit y peut prétendre le Roi, aussy a très bien dit, Valde, in rubo c. de cont. empt. per. l. res sacra, ff. eo. tit., que toutes terr s et autres choses vaques n'ayant particullier seigneur de droit commun sont a celui a qui le territoire appartient, puis donc que led. Duché est au seig^r^. Duc qui voudra dire que les terres vaques du dedans dud. Duché n'appartiennent aud. seig^r^. Et ne pourroit préjudicier aud. seig^r^ Duc de dire que lesd. terres, landes vaques et communes sont usurpées par Le populaire car au reste quainsy fut et a qui feroit led. populaire tort ou au Roi qui n'a droit en la prop^te^. dud. Duché et a qui lesd. terres n'appartiennent ou aud. seig^r^. Duc a qui led. Duché et tout ce qui est en et au dedans dicelui appartient, mais les Ducs D'alençon, vicomte[s][11] de Beaumont, ont été princes si benins

1. Corrigé par A.
2. Panormitanus. Antonio Bologna Beccadelli Palermitano, le juriste et humaniste distingué (1393-1471).
3. Henricus Bartholomæis, cardinal et évêque d'Ostie, auteur de *Summa utriusque juris* (aurea summa ostiensis). † 1271.
4. *De prescriptione.*
5. Auteur de Commentaires de droit. † 1420 ou 1437.
6. Manque en B.
7. Barthélemy Chasseneux, 1480-1542.
8. *In consuetudines ducatus Burgundie.* Lyons, MCCCCCXVI.
9. Peu lisible.
10. Emendation de l'auteur.
11. L'*s* manque en B.

envers leurs pauvres sujets que pour les soulager et suporter de toutes leurs puissances les souffroient et ont tousjours souffert et permis user desd. Communes, Landes et terres vaques et nourir des bestes pour leur ayder a Vivre, que si l'on veut priver le peuple de ce bénéfice, mettre lesd. terres en labeur et leur donner seig^r. prop^re. il ne faut aller chercher autre seig^r. d'elles que led. seig^r. Duc, a qui elles doivent retourner comme a Leur seigneur.

Il y a plus que d'aucunes desd. terres vaques furent jadis en forêt appartinrent aux vicomtes de Beaumont, depuis est demeuré le fond pour paturages et y a plusieurs vassaux et sujets dud. seig^r. Duc qui lui font certains devoirs pour L'usage desd. terres vaques landes et Communes et le rendans par déclaration et aveu, ainsy qu'il sera montré quant besoin sera.

Si Le Roi fait en son nom aliénation desd. terres et que comme porte votre commission, les ecus retournez a ses recettes d'anjou et du Maine il donne manifestement le domaine dud. seig^r. Duc et intéresse grandement la juridiction dud. Duché Contre l'intention du feu Roi son père, qui par lad. érection et par tous autres moïens desiroit élever et avancer lad. maison de Vendosme comme la plus proche de son sang et davantage feroit aussi led. seig^r. contre son intention et désir qui est de favoriser et aider aud. seig^r. duc et a toute sa noble maison et même Mons^r. gêner aucun de ses sujets tant petit soit-il. Et ou toutes fois vous procederiez à l'aliénation desd. landes, Terres et Communes qui sont de l'enclos et du dedans dud. Duché, led. seig^r. comme dit est, diminuroit led. Domaine et juridiction dud. seig^r. Duc et feroit inestimable dommage à ses sujets qui est tout Le Contraire de l'intention dud. seig^r contenue en votre Commission.

Pour ces Causes et autres Raisons que deduira led. procu^r. en temps et lieu si mestier est, vous requert led. procu^r. pour led. seig^r. Duc que votre plaisir soit superceder l'intention de laditte Commission quant à la vente et aliénation desd. Landes, terres vaques et Communes étant en et audedans dud. Duché tant ès Baronnies de S^te. Suzanne, chateau-goutier, la flèche, que de sonnois, frenay et Beaumont jusquà ce que led. procu^r. ait entendu les droits dud. Seig^r. Duc.

Et ou vous Messieurs ne voudrez entendre aux remontrances dud. procu^r. s'oppose led. procu^r. pour le seig^r. Duc a lad. execution et ventes desd. terres et si nonobstant son opposition, vouliez passer outre sans avoir egard a sesd. remontrances proteste d'En appeler et avoir son recours ou il appartiendra.

Présenté a mesd. seig^rs. Commissaires au lieu de frenay, Le Septième Novembre mil Cinq cent Cinquante, ainsi signé de S^te Marthe,

signé Boyleve. led. procès verbal annexé avec lesd. lettres patentes sous un cordon de soie rouge et verd.

Signé : Maupeou et Angirart.

— *Bibl. Mun. du Mans*, 79 B. (ms. de 1564), fols. 199 r°-203 v° ; et 79 B. bis, (ms. de 1770), fols. 277-283.

LETTRES ADRESSÉES A SAINTE-MARTHE.

Leon de Saincte More, dit de Monthozier, Cheualier de l'ordre de sainct Iean de Hierusalem, A Charles de Saincte Marthe, Salut.

Mon Voisin, ce qui m'induict a t'escrire est ta bien reputée renommée : & t'ayant entendu, en maints lieux, ou as esté depuis ton departement de Poictiers, de maints regretté. Et nonobstant qu'as soubstenu plusieurs adverses fortunes, es pays loingtains, a toy toutefoy prosperes : as esté dernierement bien uenu, & mieulx receu, en ce tant honorable College de Lyon : estant des scauâts trouué capable, a la profession publique, des quattre tant estimees & utiles Langues, Hebraicque, Grecque, Latine, & Gallicque : qui faict foy certaine, que l'Eternel maintient côtinuellement en vertu ceulx qui bien l'ayment, & bien traictent ses tant recômendées parolles : contre l'opinion & sinistre jugement d'aulcuns. Si ton Pere, que ie cognoy, bien estimé par ses Vertus, & lettres, peut au long estre adverty ta pergrination auoir esté exercé en scauoir & louable uie : aura merueilleusement aggreable ton heureux & desiré retour, faisant le debuoir paternel. De tes Freres, ilz ne fauldront au naturel, & deu commandé, & te peux persuadder, que tu en as aulcuns, desquels useras comme de toy : & qui ont le desir (sans fiction) te secourir de tout leur pouuoir. Ie vouldroys entêdre de toy, si as cette bonne volunté, d'addresser partie de tes Oeuures, & quelz, à ceste tant hônorable Dame, Madame la Duchesse d'Estampes : car suis certain, qu'il ne t'aduiendra plus grand advâcement d'honneur, né plus de plaisir a tes Amys, que de faire present de chose louable, & aggreable, a celle tant vertueuse & tresliberalle Princesse ; en laquelle est le pouuoir de donner moyen a ton scauoir & affecté desir : faire chose proffitable, & de grand' efficace a l'utilité publique : qui seroit perpetuelle obligation enuers tous. Fay moy scauoir du tout. Ie supply l'Eternel, nostre iustificateur, & dateur de toutes graces, nous conduire en spirituelle vie. D'hyeres en Prouence, Le xx de Juing, M.D.X.L.

— *Livre de ses Amys. P. F.*, p. 227 *et seq.*

R. Brit. Carolo Samartano. S. D.

Recepisti te ad tuos : factum laudo : idem magnopere optamus : o mn ia t ame n prius experiri certum est, atque id tentem, si cætera pro dignitate institutum persequamur : Scribes ad nos, & valetudini servies. Tolosæ, Septem. Id. Decem.

— *Roberti Britanni... Orationes quatuor... Epistolarum libri tres* etc. (1536), fol. 96 v°.

R. B. Carolo Sammarthano. S. D.

Te mihi ex memoria excidere non potuisse minime est mirandum : cum præsertim tecum jucundissimè, atque optatissime Burdigalæ semper vixerim. Illud est, quod satis mirari non possum, te adduci potuisse, ut ne id aliquando accideret, metueres : sed hujus totius dubitationis facilis est, ac peraperta, defensio, cum tu a multis annis, neque ubi essem, teneres ; neque ego ipse ubi ageres, satis exploratum haberem. Quod vero scribis mea reprehendi a multis, facile patior, ac fero jam non moleste. Difficile enim est τῷ μωμῷ ἀρέσκειν. Et nos quoque aures defessas jam obtrectatorum petulantia habemus : qui nobis indies non solum nocendi voluntate, verumetiam multitudine & numero atque ipso apparatu copiarum metum iniicere conantur. Certum tamen est omnia perferre quæ ferri poterunt : sin me contumeliosius invadi ab istis atque opprimi sensero, colligam me & quantum meus patietur pudor, istis modice tantum, quantum satis est, respondebo. Te co-optatum in collegium theologorum summè est gratum, ut esse debet : jucundius etiam quoque tuus ille in explicanda divina & præstantissima arte labor, non solum cæterarum rerum, quæ sunt laudabiles, & magnopere expetendæ, verumetiam honoris & gloriæ fructus uberrimos capiat. De me autem quid dicam ? Tu quidem me non mediocriter inflammasti studio imitandi tui, cum patriam adiisti. Nescio quo pacto id unum cogito, omissis cæteris quæ sunt amplissima. Et gestio quodammodo ὡς οὐδὲν γλύκιον τῆς πατρίδος οὐδὲ τοκήων γίγνεται[1]. Ac brevi, ut spero, te videbimus. Roulleto, si modo est Pictavi, salutem a me dicito : ad quem scripsissem, si esse istic certo scissem. Vale.

— *Rob. Britanni... epistolarum, libri duo* (1540), fols. 6 v° *et seq.*

R. B. Carolo Sammarthano. S. D.

Etsi magis tuam de his, quæ superioribus litteris petii, sententiam expectabam, quam ut te lacessere novis deberem, tamen cum ad te

1. L'Odyssée, IX, 35.

proficisceretur homo utriusque nostrum studiosissimus, tui vero etiam amore præcipue inflammatus, non potui ad te nihil literarum dare. De meis rebus statues, ut proxime ad te scripsi. Quiquid ages, tam erit gratum quam quod gratissimum. Dictaturam tibi gratulor. Luculentus iste tuus honor me indies magis ac magis reficit. Vale. Burdig. IIII. id. Oct.

— *Ibid.* fol. 8 r°.

Rob. B. Carolo Sammarthano. S. D.

Scribis ad me te summo, incredibilique honore ac studio a Rege & illius sorore probatissima et lectiss. muliere Margareta exceptum fuisse. Quod mihi quidam per quam jucundum fuit. Non solum quia te propter ingenii amplitudinem honore semper dignissimum duxi, verumetiam quod consuetudinem et vitam et politiss. sermones considerans tuos, reficior quodammodo, et recreor, cum ea tibi contigisse audio quæ optimo cuique & modestissimo propter virtutem & constantiam omnium consensu tribui solent. Me quidem istud multum delectavit, ut etiam erat necesse, sed illud multo magis, quod te idem Rex honorifice nec minus humaniter ad sacrarum professionem literarum invitavit, additis ad compensandos gloriosos labores uberrimis & honestiss. stipendiis. Illa est professio plena existimationis, dignitatis, gratiæ, eaque non solum hominibus, quod ipsum tamen est magnum, verumetiam, quod multo est maius, divinæ providentiæ conciliamur. Quod me hortatis ut huic studio me dedam, facio equidem sedulo, facturus tamen accuratius & studiosius, posteaquam videbor satis magnos progressus in græca literatura fecisse. At stulte, inquies, quod hanc levissimam, illius gravissimæ & fructuosissimæ causa, negligas. Minime sane, neque enim id facio, ut illam hujus causa relinquam : neque id ferendum ullo modo puto. Sed quoniam videor illi commodius satisfacturus hac cognita, aliquanto plus temporis in hoc quem in illo studio ponere decrevi, quod cum fecero tum me ad Theologiam quasi ad tutiss. atque optatissimum portum curarum & sollicitudinum omnium revocabo. De negocio meo quod scribis laudo. Nam id ita fieri maxime optabam, idque in rem etiam meam in primis fore videbatur. Quod tamen ut ne negligas te etiam atque etiam rogo : fortasse si ita erit commodum ad vos contendemus propediem recta Lutetiam petituri. Ac tum libere inter nos πάντα περὶ πάντων. Libellum sacrum de quo simul mentionem fecisti, vehementissime exopto, dabis illum ad nos simul atque erit editum. De nobis nihil aliud possum scribere nisi illud, quod paulo ante posui me indies Lutetiam cogitare, sed varii de bello rumores metum afferunt, vix posse quod mihi proposui effici : nos tamen pro tempore omnia.

Extremum est, quod cupis scire, sit ne verum illud, quod nos de Durasii morte dissipatur, scito illum esse Burdigalae : et florere valetudine ita, ut nunquam magis : sed arbitror homines non infacetos neque omnino illiteratos id continuo disseminasse, quod is nuper caussa cecederit. De uxore erat controversia, nunc quia ab illa spe, quam sibi proposuerat, quamque tantopore amplectebatur, est dejectus, id circo eum mortuum fingunt. Scitum est n. illud Catonis, & tibi opinor minime inauditum, animum amantis in alterius corpore vivere. Commendarem tibi tabellarium, nisi hunc eruditio & ingenium, & mehercule etiam humanitas, quæ in eo est maxima, satis commendaret. Is nostri Gouveani est frater. Tuas literas Corderio & Zebedeo reddidi. Cupido ad nos scribas quam sæpissime : nos quidem si manebimus neque enim, ut dixi, quicquam adhuc certi habeo, te crebitate *(sic)* etiam et verbositate literarum obruemus. Vale.

— *Ibid.*, fol. 12 r° *et seq.*

Dionysius [Faucherius] Carolo Sammarthano. S. P D.

Etsi ego minus idoneus sum, quàm ut meis literis leuamen aliquod tibi affere possim, propterea quod & literæ meæ non sunt eiusmodi, quæ id possint efficere, & ipse tuis incommodis ita sum effectus ut magis consolationem egere quàm tibi eam adhibere posse videar, attamen quia vi temporum & calamitatum concursu labefactatus animus minùs sua quàm aliena videt judicatque, volui pauca hæc ad te scribere, quibus & meus in te amor qualis esset, agnosceres, & meum fidelissimum amantissimumque consilum tibi homini mei amantissimo non deesset. Dolui, Sammarthane carissime, ubi te in tam graue discrimen adductum accepi, quo vita tua periclitaretur, sed dolore pœnæ contabui, quod de religione male sentire te aiebant, & hæreticorum opiniones erroneas obfirmato animo sustinere. Verùm cum literas tuas nepos meus mihi reddidisset, gauisus sum cum ex iis, tum ipsius verbis intellixissem te melius quàm dudum ac liberius agere futurumque ut breui, sopitis calumniis liber omnino dimittare. Nam cum te sanctorum patrum vestigiis inhaerentem senatus deprehenderet, esse etiam ex eò ordine, qui tibi adhuc morbi reliquiis laboranti sumptus ad victum necessarios subministrarent, dum videlicet manifestius innocentia tua (quod breui futurum est) comprobetur. Unde, mi Sammarthane, te hortor, & pro mutua nostra beneuolentia rogo, ut talem te præstes, quem nulla opinio mala unquam à firmitate sinceritatéque fidei Catholicæ, nec ulla tribulatio à mentis statu et viri sapientis dignitate possit dimouere. Id autem scribo non tam de tua constantia diffidens, quam confidens te quicquid perscripserim boni æquique pro ea quæ mihi tecum intercedit beneuolentia charitateque consulturum. Faciat Deus qui est

mœrentium consolator, ut liber ad nos quàm citissimè reuertatis. Interea verò da operam ut conualescas, tui Dionysii memor.

Tharascone. Vndecimo Calend. Julias, 1540.

— *Chronologia Sanctorum et aliorum virorum Illustrium ac Abbatum Sacræ Insulæ Lerinensis*, etc., p. 327.

ANTO. ARLERIUS CAROLO SAMARTHANO.

Quibus agiteris fortunæ ventis, tuis literis novimus : quamquam in verbi charitate et rerum tuarum familiarum exercearis. Quorum et si hæc propria et peculiaris philosophantibus est, illam vero te in portum directuram puta. Ego autem, mi Samarthane, me tibi adjutorem darem, ni cogerer Aulam de proximo proficisci, Regi Christianissimo gratias acturus, quod me, si nesciias, munere Senatoris apud Taurinenses donaverit. Volueritque me etiam num Prosenescallum Arelatensem perpetuo esse. Ad quod viaticum, equos, vestes, et famulatus, quia non suppetunt, aere alieno obstringar oportet. Ecce quomodo infælici egestate constitutus, cogar, dissimulata paupertate, prodire in Regiam, amicos interpellare, et tibi omnium optimo negare, quæ alias essem ultro præstiturus. Vale, et a me literas propediem e Valensia expecta. Ex urbe Arelati, Calendis Januariis.

Quod ornamentum nomini nostro doctissimis tuis scriptis addideris, placet id quidem mihi, aliquando curaturo, nec te vigilias præstitisse pœniteat.

— Inédit. *Cf. supra*, p. 39, n. 3.

VERS ADRESSÉS A SAINTE-MARTHE.

DE DENYS FAUCHER.

AD CAROLUM SAMARTHANUM.

Quas in me innumeras, amice, laudes
Et præconia congeris tuo tam
Suaui carmine docto & eleganti
Dum mecum tacita reuoluo mente,
Ni nossem quis ego siem, repentè
Tanto auctore mihi suasus ipse
Iam pulchellus homo viderer, ad me
Sed sensi rediens tuis camœnis
Me affectum variè, timore partim
Partim lætitia, timore nempè

Exin afficior, quod immerentem
Dum laudas studiosius, tuisque
Plumis conspicuum exhibere amicum
Contendis, videare me periculo
Non paruo obiicere, ut si opinionem
De me, non queo sustinere tantam,
Perfusus nimio pudore sannas
Et risum incipiam mouere, ut olim
Cornix, quando aliarum inepta plumis
Exornata auium cupit venusta
Et decora nimis cupit videri.
Id sed mi placuit pii sodalis
Quod propensa mihi patet voluntas
Et dulcis patet hinc fidele amici
Erga me studium, patet fidelis
Et optatus amor, tuos qui ocellos
Ne possis liquido videre verum
Præstringens facit ut pusilla falso
Ausis iudicio æstimare summa,
Tanquam si ex ocularibus specillis
Pigmeum aspicias repentè factum
Gigantem, facile tibi sed istam
Condono facile pioque amico
Culpam, in quam nimio te amore ductum
Incidisse liquet ; tamen caueto
Cum sis iudicio acri et expolito
Ad unguem, numeris tuis venustis
Indignum me oneres magis quam honores
Dum te laudibus extulisse credis
Ridendumque aliis magis propines,

— *Dionysii Faucherii monachi varium Poëma*, dans la *Chronologia Sanctorum*, etc. p. 373 (fol. DDDDd2 *et seq.*), p. 429.

DE GILBERT DUCHER.

Ad C. Smartanum.

Exhauriamus cæcuba cantharis,
Smartane, uastis, prolue Massico
Jam labra lætus : nec recuses
Nunc Thasio indere Coa uino.
Mauors Cruoris nostri auidus iacet
Tandem reuinctus compede ferrea.
Bellona fraternæ quieti

Addita deposuit furorem.
Pax nunc triumphat curribus aureis
Euecta, diues Galliam sordidam, &
Multo situ contaminatam
Exilio misero euocauit.
Hispanijs nunc Gallia iungitur
Faustis Leonoræ auspicijs modo
Cum prole utrisque expetitam
Vitam agitare sua licebit.
Ergo procellas solicitudinum
Tristesque mentis pellere turbines
Tempus uidetur, candide atros
Lætitæ excipiant dolores.

— *Gilberti Ducherii Vultonis Aquapersani, Epigrammaton libri duo*, p. 116.

Ad C. Smartanum.

Mnemosynes natis, ipso uel Appolline dignos
Accepi uersus, docte poëta, tuos.
Qui licet hoc habeant, quod rari fortè poëtæ
Præstiterint, mundos cum gravitate sales :
Attamen hoc unum nulla ratione probarim,
Conferri me adeo uatibus egregijs.
Nasoni quod Ducherium præponis, ut illa
Vergilio æqualem conditione putes :
Quam sit ridiculum, Smartane, &, mehercule falsum :
Hic criticus poteras, Censor & esse tibi.
Nam te apud ut mihi sim, non præco, at uerus Apelles,
Peniculoque meo me aptius effigiem :
At myrthum insuauis ieiunum eructo poëma,
Mopsopio passim dulcius amne fluis.
Phœbus es, & Phœbo tibi si me confero, fiam
Protinus extracta Marsya pelle tuus.

— *Gilberti Ducherii Vultonis Aquapersani, Epigrammaton libri duo*, p. 116.

DE VULTEIUS.

Ad Car. Marthanum.

Vis tibi dem nummos, longe es me ditior ipso.
Esset id in longum mittere ligna nemus.
Vis gemmas ? digiti gemmarum pondere sudant,
Lucet in articulis gemma nec ulla meis.

Vis libros ? Nullos habeo quin te putem habere :
Nam mea perpaucos bibliotheca capit.
Vis vestes ? nequeo nam tantum possideo unam
Quæ brevis est, humeris nec satis apta tuis.
Vis pectus ? tibi pectus habes prius ipsi dicatum.
Quid dem igitur, nisi dem, me dare posse nihil ?

— *Joan. Vulteii Rhemi Inscriptionum libri duo*, etc., fols. 45 r° et v°.

BIBLIOGRAPHIE

BIBLIOGRAPHIE

I

Œuvres de Charles de Sainte-Marthe.

1538. Une épigramme latine : *Caroli Smartani Phaleucium ad Ducherium.* Se trouve parmi les *Epigrammata amicorum* dans *Gilberti Ducherii Vultonis Aquapersani epigrammaton libri duo. Apud Seb. Gryphium, Lugduni,* 1538. Bib. Nat. Ye.8222.

1540. *La Poesie Fran|coise de Charles de | Saincte Marthe na|tif de Fonte|vrault en Poictou. Diuisée en | trois | Livres. | Le tout addressé | à tresnoble & tresill[ustre. Princesse | Madame la Du|chesse d'Estampes & Contesse de | Poinctievre. | Plus, | | Un Livre de ses Amys. | Imprimé à Lyon | chés le Prince | MDXL.* 8°, 237 pp. Bib. Nat. Rés. Py.193. Sans marques typographiques, privilège, ou achevé d'imprimer [1].

Les divisions principales de ce volume sont :

pp. 3-6 : *Epistre a tresillustre et tresnoble Princesse Madame la Duchesse d'Estampes & Contesse de Poinctierre. Charles de saincte Marthe son tresobeissant rend humble Salut.*

pp. 7-80 : *Le Premier Livre de la Poesie Francoise de Charles de Saincte Marthe, contenant les Epigrammes.*

pp. 81-112 : *Le second Livre de la Poesie Francoise de Charles de Saincte Marthe, contenant Rondeaux, Balades & chant Royauls* [2].

pp. 113-124 *(sic ;* vraiment 224) : *Le Tiers Livre de la Poesie Francoise de Charles de Saincte Marthe, contenant Epistres & Elegies* (inclus les *Errata*, pp. 222-224).

pp. [225]-237 : *Le Livre de ses Amys.* Le contenu suit :

1. *Ré.* les réimpressions de divers poèmes qui se trouvent dans le volume, *cf.* pp. 58 note 3, 66 note 2, 136 note 6, 140, 141 note 4 ; plusieurs furent aussi réimprimés par Viollet-le-Duc, *Catalogue de... la Bibl. poétique de,* vol. II, pp. 207-209.

2. « Ostez chant Royaulx » dit l'*Errata*.

p. 227 *(sic ;* vraiment 226) : *A Monsieur le Secretain D'avenson, Charles de Saincte Marthe.*

pp. 226 *(sic ;* vraiment 227)-228 : *Leon de Saincte More, dit de Monthozier, Chevalier de l'ordre de sainct Iean de Hierusalem, A Charles de Saincte Marthe.*

pp. 229-237 : Des Poèmes par Bigot, par Dolet, par Scève, par P. de Marillac, par Exupère de Claveyson, par Tolet, par Maurice Chausson, par Jean Roboam, par Jean Benac, par A. de Villeneuve, par Charles Dupuy & par « Le Chevalier Grenet ».

1543. *In | Psalmum | Septimum et Psal|mum xxxiii Para|phrasis per Caro|lum Smarthanum | Fontebralden|sem, I. V. Doc. Lugduni, | apud Principem* 1543. Entre le titre et le nom de l'éditeur se trouve l'inscription suivante : « Disces hinc Lector, in periculis & angustiis omnibus Deo fidere : & iis liberatus, gra|tias ei agere : disces inquam paraphrastæ exemplo | qui hæc, in carcere uinctus, Jesu Christi meditatus est. » pet. 8°, 215 pp. Sans privilège. Sans marque typographique sous le titre. A la dernière page, une marque typographique n° 616, *Silvestre (Marques typographiques... des libraires et imprimeurs,* etc.). Bib. Ste. Geneviève no. B. 1515 [1]. Le contenu suit :

p. 2 : *Errata* adressé *Candido lectori.*

pp. 3-16 : Lettre dédicace : *Joanni Galberto Gratianopoli Allobrogum regio Senatori modis omnibus absoluto.*

pp. 17-133 : *Caroli Smartani Fontebraldensis I. V. Doct., in Psalmum Septimum Paraphrasis.*

pp. 134-143 : Lettre dédicace : *C. Smartanus Joanni Auansonio apud Gratianopolim regio Senatori amplissimo & doctissimo.*

p. 144 : Epigramme : *Ad Faysanum apud Gratianopolim Senatorem et Theod. Muletum in eod. Senatu Advocatum regium, Smartanus.*

pp. 145-204 : *Caroli Smartani Fontebraldensis I. V. Doc., in Psalmum xxxiii Paraphrasis.*

1. La *Généalogie de la Maison de Sainte-Marthe* remarque, fol. 22 v° : « Tant y a que ceste paraphrase (Ps. xxxiij) et la septiesme sont raportées et citées par Andreas Schotus Jesuite d'Amiens au traité qu'il a fait des Interpretes de la S. Escriture ou des livres de la Bible, et au denombrement et particulier des Autheurs qui ont traité des paraphrases particulières sur des Psaulmes comme sont les Doctes Cardinaux Sadolet, Contaren & autres. Cet ouvrage fut imprimé à Cologne, 1618. » Je n'ai pas pu trouver pour la consulter l'œuvre de Schott dont il s'agit ici.

pp. [205]-[211] : *Index insigniorum materiarum in hisce Paraphrasibus contentarum.*

pp. [212]-[214] : *Epistola Apologetica. C. Smarthanus F. Ludovico Furnaeo Jacobitae, theologo.*

1543. Il est à supposer que l'on peut réclamer pour Sainte-Marthe les trois derniers des cinq dizains que lui attribue *Les questions problématiques du pourquoy d'amours, nouvellement traduict d'italien en langue françoyse par Nicolas Leonique Thomé, poëte françoys ; avecq ung petit livre contenant le nouvel amour, inventé par le seigneur Papillon ; et une epistre abhorrant folle amour ; par Clément Marot.... aussi plusieurs dixains a ce propos de Saincte Marthe. M.D.XLIII. On les vend à Paris... a l'enseigne de lescu de France par Alain Lotrian.* pet. in 8° ; 40 fols. sans pagination, avec figures sur bois. (Cette description est de Brunet. Je n'ai pas vu ce volume.) Les dizains furent réimprimés cette même année, et encore en 1546, avec *Le Nouvel Amour* de Papillon : *Le Nouvel Amour inventé par le Seigneur Papillon. Item une epistre en abhorrant folle amour, par Clement Marot, varlet de chambre du Roy. Item plusieurs dixains à ce propos de S. Marthe.* Les titres des dizains suivent :

Dizain de l'autheur & d'amour.
De luy et de Venus.
De folle amour.
Autre.
Autre Dizain de Cupido.

Le premier et le second de ces poèmes, dont le premier est traduit de Pétrarque, sont, nous l'avons vu, de Salel. *Cf. supra* p. 112, note 1.

1550. Mars. *In obitum incompa|rabilis Margaritæ, Illustrissimae | Nauarrorû Reginae. Oratio funebris, per | Carolum Sanctomar|thanum eiusdê Reginæ (dum illa viveret) | apud Alecoinenses Consiliarû. & | Supplicum libellorum magistrum. | Accessere | Eruditorum aliquot virorum eiusdem Re|ginæ Epitaphia. | Parisiis. | Ex officina Reginaldi Calderij, & Claudij eius filij. | M.D.L.* 4°, 147 pp. Marque typographique n°. 432, *Silvestre*. Relié avec la version française. Bib. Nat. L²k. 1149. Le contenu suit :

pp. [2]-4 : *C. Sanctomarthanus lectori candido S.*, daté *Idibus Martiis* 1550.

pp. 5-136 : *In Obitum Reginae Nauarrae, funebris Oratio.*

pp. 137-[146] : *Eruditorum aliquot, in eandem reginam Epitaphia, i.e.*

p. 137 : *Matthæi Paci, Jurisconsulti.*
p. 138 : *Aliud ejusdem.*
p. 139 : εἰς τὴν τοῦ φραγκίσκου βασιλέως ἀδελφοῦ Μαργαρίτας τεθνηκυῖαν. Ἰακώβος Γωπύλος ἰατρός.
εἰς τὴν αὐτήν.
p. 140 : *Petri Mirarii Dialogus. Regina Nauarrae & Poeta interlocutores.*
p. 141 : *Antonii Armandi Massiliensis.*
Renati Sanctomarthani.
p. 142 : *Petri Martelli Alencon. ejusdem Reginæ Secretarij.*
Car. Sanctomarthani I. V. Doct., Dialogus.
p. 144 : *Aliud* / *Aliud* / *Aliud* \ Il est à présumer que Sainte-Marthe en est l'auteur.
p. 145 : *Aliud. Margaridi vocem*, etc. [1] *Cf. supra*, p. 307.
Huberti Sussanaei.
p. [146] : Epitaphe. *Inscribebat Comes Alcinous.*
p. [147] : *Privilège*, daté xviij Calend. Maij... M.D.L. *Sig.* de Launay.

1550. Mars. Sonnet : *De la Paix faicte par le Roi avec les Anglois.* Uni à l'*Ode de la Paix par Pierre de Ronsard. Vendomois, Au Roi.* Guillaume Cavellat, 1550, *cit.* P. Laumonier, *Chronologie et variantes des poésies de Pierre de Ronsart, Rev. d'Hist. Litt.*, 1904, p. 436 *et seq.*, qui donne une bonne description du volume. Il y a un exemplaire dans la bibliothèque du Baron J. de Rothschild *(cf.* Picot, *Catalogue)* et encore un dans celle de M. Laumonier.

1550. Avril. *Oraison funebre | de l'incomparable | Marguerite, Royne de | Navarre, Duchesse d'Alencon. | Composée en latin, par Charles de | Saincte Marthe : & traduicte par | luy, en langue Francoise. | Plvs | Epitaphes de ladicte Dame : par aulcuns Poetes | Francois. | Icy est le mirouer des Princesses. | Imprimé à Paris par Regnault Chauldiere & Claude son fils, le vingtiesme d'Ap|uril*, 1550. | *Auec Priuilege du Roy, pour six ans.* 4°, 148 pp. Sous le titre, la marque typographique n° 1142. *Silvestre.* Bib. Nat., L k 1149 et L k 1150.
Le contenu suit :
fol. Aj v° : *Privilège.* Daté le xiiij d'Apvril 1550. *Sig.* de Launay.
fols. Aij r°-Aiiij v°. *A Treshaultes et Tresillustres Princesses*

1. Réimprimé dans le *Tombeau de Marguerite de Valois, Royne de Navarre*, p. 170.

Mes Dames Marguerite de France Sœur unique du Roy : & Jheanne, Princesse de Nauarre, Duchesse de Vendosmois. (Cf. supra, p. 307 *et seq.)*

pp. 1-125 : *Oraison funebre de la Mort De l'incomparable Marguerite Royne de Navarre & Duchesse d'Alencon.* Réimprimé par Anatole de Montaiglon dans son éd. de l'*Heptaméron*, Paris, Eudes, 1880, Vol. I, pp. 21-130 [1].

p. 126 (vraiment 127, 126 étant en blanc) : *Epitaphes de plusieurs doctes personnes, sur le trespas de ladicte Royne de Navarre.* (i.e.)

M. du Val Evesque de Saix.

M. Heroet.

p. 128 : *M. I. Frotté Secretaire du Roy & iadis des Finances de ladicte Royne, à l'Esprit d'icelle.*

Chant funebre de Loys de Saincte Marthe, Procureur du Roy au pais de Lodunois.

p. 130 : *Par un secretaire de ladicte Royne.*

Du mesme.

p. 131 : *Du mesme.*

Du mesme.

p. 141 *(sic,* vraiment 132) : *Sonnet de I. M.*

p. 142 *(sic,* vraiment 133) : *Aultre du Mesme.*

Par A. D. Damoyselle Parisienne, Sonnet [2].

p. 132 *(sic,* vraiment 134) : *D'elle mesme.*

De ladicte Dame, par Auteur incertain.

p. 135 : *Pierre des Mireurs.*

p. 145 *(sic,* vraiment 136) : *Du Mesme.*

Epitaphe du cueur de ladicte Dame par le dessusdict.

p. 137 (correcte) : *C. D. S. M.* (Sainte-Marthe).

p. 132 *(sic,* vraiment 138) : Aultre.

Prosopee de la Terre.

Aultre, tourné du latin.

p. 139 (illégible) : *A Damoiselle Renee Laudier d'Alencon, Sonnet.*

1550, Mai. Cinque poèmes latins inclus dans le volume intitulé : *Annæ, Margaritæ, Ianæ, Sororum Virginum Heroidum Anglarum ; In mortem Diuæ Margaritæ Valesiæ, Navarrorum Reginæ, Hecatodistichon. Accessit Petri Mirarij ad easdem virgines Epistola ; unà cum doctorum aliquot virorum Carminibus.*

1. Je donne les références à cette réimpression, sauf dans les citations de la Dédicace que ne reproduit pas Montaiglon.

2. Ce « sonnet » a 12 vers arrangés ainsi : a b a b b c b c c d c d.

Parisius ex officina Reginaldi Calderij & Claudij eius filij, anno salutis 1550 *cum Privilegio.* Bib. Nat. Rés. Pyc. 1215.

Les titres en sont :

1. *Caroli Sanctomarthani Iur. Vtr. Doct. ad Gallos. Cur tam pauci poetæ Galli Reginam Nauarræ laudant.* p. 135 *et seq.*
2. *Margaritæ Reg. Nav. Tumulus per C. S* [1]. p. 142.
3. *Spiritus Reginæ ad Viatorem. C. S.* p. 144.
4. *Eiusdem C. S. Cur tam pauci poetæ Galli Reginam Navarræ laudant,* p. 144.
5. *Pro Gallis Poetis, responsio per eundem.* p. 145.

Les autres collaborateurs, arrangés selon leur ordre, sont les suivants : Denisot, Pierre des Mireurs ; Matth. Pac ; Daurat ; Valentina Alsinoia (la femme ou la fille de Denisot ?) ; Baïf, une épigramme grecque ; Goupil, deux poèmes grecs ; Ren. Sanc. (René de Sainte-Marthe) ; Louis de Sainte-Marthe ; Mart. Brionæi Parisensis (Martial de Brionne) ; Gerard Denisot ; Mathur. Dod ; Daurat ; Pierre des Mirreurs.

1550, Juin. *In Psalmum | nonagesimum pia ad|modum & Christiana | Meditatio, | Per Carolum Sancto|marthanum Fontebraldensem. I.V.D.* S. l. n. d. La vraie page-titre manque, à ce qu'il paraît. pet. 8°, 55 fols. Sans marques typographiques ou privilège. Bib. Mazarine, n° 23433.

Le contenu suit :

Fols. 2 r°-4 r° : Lettre-dédicace. *Carolus Sanctomarthanus Gastono Olivario Mancii domino.* S. D.

Fol. 4 v°. En blanc.

Fols. 5 r°-7 r° : *Ejusdem Psalmi Argumentum per eundem.*

Fols. 7 v° et 8 r° et v°. En blanc.

Fols. 9 r°-50 v° : *In Psalmum XC pia admodum et consolatoria meditatio paraphrastica, per Car. Sanctomarthanum I.V.D.*

Fols. 51 r°-51 v° : *P. Mirarii ad Lectorem exhortatio.*

Ce qui suit n'a pas de pagination.

Fols. giiij r°-[gvj] r° : *Index Rerum Memorabilium in hac Meditatione contentarum. Litteræ A. B. pag. indicant.*

Fols. [gvj] v°-[gvij] v° : *Ca. Sanctomarthanus F. Gab. Putherbeo, Sodali Fontebraldensi.* Daté Lutetiæ, 13 Calend. Julias, 1550.

Fol. [gvij] : *Petri Musonii ad Pium Lectorem Epigramma.*

1. Réimprimé avec deux vers d'extra dans le *Tombeau de Marguerite de Valois, Royne de Navarre,* p. 160.

1550. Oct. *Oraison fun|ebre sur le tres|pas de treshaulte & tresillustre Dame | & Princesse, Francoise d'A | lencon Duchesse de Beau mont, | Donairiere de Vendosmois & de Lon | gueille. Par Charles de Saincte | Marthe Docteur | es Droicts. | Imprimé à Paris par Regnaud Chau | diere, & Claude son fils.* | 1550 | *Auec Privilege du Roy.* 8°, 48 fols. Marque typographique n° 1142, *Silvestre.* Bib. Maz. n° 42207.

Le contenu suit :

Fol. 2 r° and v° : *Charles de Saincte Marthe, Docteur es Droicts, au lecteur, Salut.*

Fols. 3 r°-44 r° : *Oraison funebre sur le trespas de treshaulte & tresillustre Dame & Princesse Francoise d'Alencon Duchesse de Beaumōt, Donairière de Vendosmois & de Longueuille.*

Fol. 44 v° : *Epitaphe de Tresillustre Princesse Madame la Duchesse de Vendosmois & de Beaumont, Par Pierre des Mirreurs.*

Fols. 45 r°-48 r° : *Discours du nouveau changement des choses, faict sur les armes de la maison de France, par Pierre des Mirreurs.*

1551. Deux poèmes furent réimprimés, l'un de l'*Hecatodistichon*, l'autre de l'*In obitum... Margaritæ... Oratio funebris*, dans le *Tombeau de Marguerite de Valois, Royne de Navarre.* Paris, 1551, Bib. Nat. Rés. Ye 1633. Ces poèmes sont : le *Tumulus per C. S.*, p. 160, et encore un qui porte pour titre *Aliud* et qui commence : « Margaridi vocem morbus. » p. 170.

Les autres contributions à cette collection sont : (1) Matière préfatoire : Robert de la Haye ; Denisot ; P. G. T. ; des Essars (une lettre datée 22e Februrier 1550) ; Ronsard. (2) Traduction de l'*Hecatodistichon*, distique par distique ; Daurat (Grecque) ; Jean Pierre de Mesmes (I. P. D. M.) (Italien) ; Denisot and Du Bellay (I. B. D. A.) (Français). Plusieurs des distiques furent traduites en outre par Antoinette de Loynes (Dam. A. D. L.) et Antoine de Baïf. (3) Contributions originales : Daurat ; de Mesmes ; Ronsard ; Du Bellay ; Baïf ; J. du Tillet ; Goupil ; Denisot ; Matth. Pac ; Macrin ; Bourbon ; Claude d'Espence ; Antoine Armande de Marseilles ; Jean Tagaut ; P. des Mirreurs ; N. Peron ; Jacques. B.A (?) ; Robert de la Haye ; Ἄρκτῶ τοκετυ (?) ; « Damoiselle A. D. T. » (L. ?) ; J. Morel, Embrunois ; C. Bouguier, Angevin. La collection se complète par deux contributions anonymes, la dernière étant un sonnet.

II

Œuvres générales.

Abarbanel. *Dialoghi di amore compositi per Leone Medico (Abarbanel), di natione Hebreo, et di poi fatto Christiano.* Venise, Alde, 1545. (1re éd. Rome, 1535.)

Aigueperse, P. G. *Biographie ou Dictionnaire hist. des personnages d'Auvergne, illustres ou fameux par leurs écrits, leurs exploits, leurs vertus...* Clermont-Ferrand, 1834.

Alamanni, Luigi. *Opere Toscane di Luigi Alamanni ad Christianissimo re Francesco primo.* Lyon, Gryphe, 1533.

Alberti, Leon Battista. *Hecatomphile. De vulgaire Italien tourné en langaige Francoys. Les fleurs de Poesie Francoyse.* Paris, Galliot du Pré, 1534.

Allard, Guy. *La bibliothèque du Dauphiné, contenant les noms de ceux qui se sont distinguéz par leur sçavoir dans cette province, dressée par M. G. Allard.* Grenoble, 1680.

Nobiliaire du Dauphiné, ou discours historique des familles nobles qui sont en cette province,... Grenoble, 1671.

Allut, M. P. *Etude biograph. et bibliograph. sur Symphorien Champier.* Lyon, 1859.

Angier, P. *L'experience de l'Amye de court contre la contreamye. Cf.* Guevara.

Anselm, Le Père. *Histoire généal. et chron. de la maison royale de France*, etc. Paris, 1726-1733.

Arlerius, Anton. *Carolo Sammarthano.* Une lettre inédite que possède M. John L. Gerig professeur à l'Université de Columbia.

Auber, L'abbé. *Jacques de Hillerin.* Bull. de la Soc. des Antiquaires de l'Ouest. 1850.

Aubigné, Merle d'. *Histoire de la réforme au temps de Calvin.* Paris, 1860.

Baur, Albert. *Maurice Scève et la Renaissance Lyonnaise.* Paris, 1906.

Bayle, Pierre. *Dict. hist. et crit.* 5e ed. Amsterdam, 1784.

Beaulieu, Eustorg de. *Les Divers rapportz. Contenant plusieurs Rondeaulx, Huictains, Dixains, Ballades, Chansons, Epistres, Blasons, Epitaphes, & aultres joyeusetez. Le tout composé par M. E. de Beaulieu.* Paris, Latrian, 1544. (1re ed., Lyon, 1537.)

Bèze, Théodore de. *Histoire ecclésiastique des églises réformées au royaume de France en laquelle est descrite au vray la renaissance & accroissement d'icelles depuis l'an mdxxi jusques en l'année mdlxiii...* Anvers, Jean Remy, 1580.

Becq de Fouquières, L. *Œuvres choisies des Poètes Français du XVI^e siècle.* Paris, 1879.

Bembo, P. *Opere. Classici Italiani.* Milan, 1807. Vol. II, *Rime di M. Pietro Bembo.*

Les Azolains de Monseigneur Bembo de la Nature d'Amour. Traduictz d'Italien en Françoys par Iehan Martin, Secretaire de monseigneur Reverendissime Cardinal de Lenoncourt, par le commandement de Monseigneur, Monseigneur le duc d'Orleans. Paris, Vascosan, 1547.

Birch-Hirschfeld, A. *Geschichte der französischen Litteratur seit Anfang des XVI Jahrhunderts.* Vol. I. Stuttgart, 1889.

Bouchet, Jean. *Les Annales d'Aquitaine, Faicts et gestes en sommaire des roys de France et d'Angleterre, Pays de Naples & de Milan...* Poitiers, A. Mounin, 1634.

Les angoyesses & remedes damours Du Traverseur en son adolescence. Poitiers, au Pelican, 1536.

Jugement poetique de l'honneur feminin & sciour des illustres, claires & honnestes Dames par le traverseur. Poitiers, s. d. [1536].

Cy apres suyvent xiii Rondeaulx differens. Avec xxv Balades differentes composees par Maistre Jehan Bouchet, aultrement dict le traverseur des voyes perilleuses... Paris, Janot, 1536.

Epistres morales et familieres du Traverseur... Poitiers, Marnef, 1545.

Bouchet, Jean, et Conrad de Lommeau. *Epistres, Elegies, Epigrammes et Epitaphes. Composez sur et pour raison du deces de feu tresillustre et tresreligieuse Dame Madame Renée de Bourbon, etc., par le procureur general dudict Ordre & par le Traverseur.* Poitiers, 1535.

Bourbon, N. *Nicolai Borbonii Vandoperani nugæ.* Paris, Vascosan, 1533.

Bourciez, Edouard. *Les mœurs polies et la littérature de cour sous Henri II.* Paris, 1886.

Bourrilly, V. L. *Jacques Colin, Abbé de Sainte-Ambroise.* Paris, 1905.

Brantôme. *Œuvres complètes de Pierre de Bourdeille, Seigneur de Brantôme.* Ed. Lud. Lallane. Paris, 1864-1882.

Breghot du Lut & Pericaud aîné. *Biographie Lyonnaise, Cat. des Lyonnais dignes de mémoire...* (pp. 267-268). Lyon, 1839.

*Melanges biographiques et littéraires pour servir à l'histoire de Lyon, par M****. Lyon, 1828.

Breton, Robert. *Roberti Britanni Atrebatensis Orationes quatuor. De parsimonia liber. Epistolarum libri tres, De virtute et voluptate colloquium. Eiusdem Carminum liber unus.* Toulouse, Vieillard, 1536.

Roberti Britanni Atrebatensis epistolarum libri duo. Paris, Borsozelius, 1540.

Brunet, J.-Ch. *Manuel du libraire*, 5e ed. Paris, 1860-1865.

Supplément au Manuel. Paris, 1878-1880.

Brunetière, Ferdinand. *Manuel de l'Histoire de la littérature française.* Paris, 1898.

Hist. de la littérature française classique. Paris, 1907.

Brunot, Ferdinand. *Histoire de la langue française.* Vol. II, *Le seizième siècle.* Paris, 1906.

Brodeau, Victor. *Les louanges de Jesus nostre Saulueur, Œuure tresexcellent Divin & elegant. Composé par Maistre Victor Brodeau secretaire & varlet de chambre du Treschrestien Roy de France, Francoys premier de ce nom : et de noble et haulte Princesse la Royne de Navarre sœur unique dud. seigneur. Avecques les louanges de la glorieuse Vierge Marie. Plus. Psal. cxlvii, Lauda Hierusalem, Dominum.* s. l. 1540.

Buisson, Ferdinand. *Sébastien Castellion, sa vie et son œuvre.* Paris, 1892.

Bulaeus, *Cf.* Du Boulay.

Busserolles, Carré de. *Dict. Geog., Hist. et Biog. d'Indre-et-Loire et de l'ancienne province de Touraine.* Tours, 1878-1884.

Calvin, Jean. *Christianæ Religionis Institutio. Joannis Calvini opera*, Vol. I, Corpus Reformatorum, Vol. XXIX. Brunswick, 1863.

Institution de la Religion Chrétienne. Joannis Calvini, opera, Vol. III, Corp. Ref. Vol. XXXI, 1865.

Excuse de Jehan Calvin à Messieurs les Nicodemites, sur la complaincte qu'ilz font de sa trop grand rigeur. Joannis Calvini opera, Vol. VI, Corp. Ref. Vol. XXXIV, 1867.

The Cambridge Modern History. Londres, 1905. Vols. I-III, 1902-1905.

Cart. Monasterii Fontis Ebraldi. Bib. Nat. MS. 5080 (Fonds Lat.), Vols. I and II. Rédigé en partie par Armand Parrot sous le titre *Memoriale des Abbesse des Fonterrault, issues de la Maison Royale de France.* Angers, 1881.

Cary, H. F. *The Early French Poets.* Londres, 1846.

Castiglione, B. (trad. Jacques Colin). *Le Courtesan nouvellement*

traduict de langue ytalique en francoys. Avec Privilege. Paris› Longis et Sertenas, s. d. [1537].

Catalogue des Actes de Francois I. Collection des Ordonnances des Rois de France. Paris, 1887-1908.

Chamard, Henri. *Joachim du Bellay, 1522-1560.* Lille, 1900. Compte rendu du livre de P. de Longuemare. *Une famille d'auteurs : Les Sainte-Marthe.* Rev. d'Hist. litt., 1903, pp. 344-350. *Cf.* Du Bellay.

Chappuys, Claude. *Discours de la court, presenté au Roy par M. Claude Chappuys son librarie & varlet de chambre ordinaire, avec privilege pour deux ans.* Paris, Rosset, 1543.

Chariteo. *Le rime di Benedetto Gareth, detto il Chariteo.* Ed. E. Percopo. Naples, 1892.

Charvet, Léon. *Etienne Martellange.* Mems. de la Soc. Litt. Hist. et Arch. de Lyon. 1872-1873.

Chastel, Etienne. *Histoire du Christianisme.* Vol. IV. Paris, 1882.

Clenard, Nicholas. *Nic. Clenardi Epistolarum libri duo quorum posterior jam primum in lucem prodit.* Anvers, Plantin, 1567.

Christie, Richard Copley. *Etienne Dolet. The Martyr of the Renaissance* (1508-1546). 2e éd. Londres, 1897.

Chronologia Sanctorum et aliorum Virorum Illustrium ac Abbatum Sacræ Insulæ Lerinensis a Domo Vincentio Barrali Salerno Monacho Lerinense in unum compilata cum annotationibus eiusdem. Lyon, 1613.

Colletet, Guillaume. *Eloges des Hommes illustres qui depuis un siecle ont fleury en france dans la profession des Lettres. Composez en Latin par Scevole de Saincte-Marthe. Et mis en francois par G. Colletet. Eloge de Charles et Jacques de Sainte-Marthe,* pp. 372-274.

Vies des poetes françois. Ms. anonyme de ces *Vies*, dont le Ms. original fut brûlé. Bib. nat. *(nouv. acq. fr.)* 3073. Il contient une notice sur Charles de Sainte-Marthe. fols. 440 r°-447 v°.

Colonia, Le Père. *Histoire littéraire de la ville de Lyon.* Lyon, 1738.

Conti, Guisto dei. *La bella mano.* Parnaso Italiano, Vol. VI, pp. 1-192.

Corrozet, Gilles. *Le compte du Rossignol.* Lyons, Jean de Tournes, 1547. Réimprimé, A. de Montaiglon, *Rec. de Poésies françoises des xve & xvie siècles.* Vol. VIII, p. 49 *et seq.*

Crépet, E. *Les Poètes Français.* Paris, 1887.

Crespin, Jean. *Histoire des Martyrs persecutez et mis à mort pour la verité de l'Evangile depuis le temps des Apostres jusques à present...* Genève, Aubert, 1619.

Darmsteter, A., et Hatzfeld, A. *Le seizième siècle en France.* 4e éd. Paris, 1889.

Decrue de Stoutz, Francis. *La Cour de France et la Societé au xvie siècle.* Paris, 1888.

Delaruelle, L. *Guillaume Budé. Les origines, les débuts, les idées maîtresses.* Paris, 1907.

Des Masures, Louis. *Œuvres poetiques de Louis des Masures, Tournisien.* Lyon, J. de Tournes et Gazeau, 1557.

Desnos, Odolant. *Mémoires historiques sur la ville d'Alençon et sur ses seigneurs, par M. O. D.* Alençon, 1787.

Des Periers, Bonaventure. *Œuvres Françoises.* Ed. Louis Lacour. Paris, 1856.

Dolet, Etienne. *Stephani Doleti Galli Aurelii Carminum libri quatuor.* Lyon, 1538.

La manière de bien traduire d'une langue en autre, Davantage De la ponctuation françoyse. Plus, des accents d'ycelle. Le tout faict par Estienne Dolet natif d'Orleans. Lyon, [1540].

Douen, O. *Clément Marot et le Psautier Huguenot.* Paris, 1878-1879.

Dreux du Radier. *Bibliothèque hist. et crit. de Poitou.* Niort, 1842-1849.

Du Bellay, Joachim. *La deffence et illustration de la langue francoyse.* Ed. Henri Chamard. Paris, 1904.

Œuvres francoises. Ed. Ch. Marty-Laveaux, *La Pléiade françoise.* Paris, 1866-1867.

Œuvres Poetiques. Ed. H. Chamard. Paris, 1908. Société des Textes Français Modernes.

Du Boulay, C. E. (Bulæus). *Historia Universitatis Parisiensis... a Carolo Magno ad nostra tempora...* Paris, 1663-1673.

Duchastel, Pierre. *Les deux Sermons funebres prononcez ès dictes obseques, l'ung a Nostre Dame de Paris l'autre a Sainct-Denys en France. Par Pierre du chastel Evesque de Macon.* Ils se trouvent dans *Petri Castellani... vita, auctore Petro Gallandio. Accedunt orationes duæ habitæ in funere Francisci primi Regis Francorum Christianissimi, literarum & artium parentis.* Paris, 1674.

Ducher, Gilbert. *Gilberti Ducherii Aquapersani Epigrammaton libri duo.* Lyon, 1537.

Du Verdier, Antoine. *Bibliothèque françoise. Cf.* La Croix du Maine.

Egger, E. L'Hellénisme en France. Paris, 1869.

ELIEN [1]. *Ex Æliani historia per P. Gyllium latine facti itemque ex Porphyrio, Heliodoro, Oppiano, tum eodem Gyllio accessionibus aucti libri xvi. De vi et natura animalium. Ejusdem Gyllii liber unus de Gallicis et Latinis nominibus piscium.* Lyon, Gryphe, 1533.

Variæ historiæ, Libri XIV... Rome, 1545.

Variæ historiæ... cum interpretatione lat. Justi Vulteii. Ed. Gronovius. Amst., 1731.

FABRICE, ARNOLD. *Arnoldi Fabricii Vasatenis Pelluhetani, viri Latinitatis purioris in primis studiosi doctique, Epistolæ aliquot.* Rochelle, 1571.

FAGUET, E. *Desportes.* Rev. des Cours et Conférences. Vol. I.

Le seizieme siècle. Etudes Littéraires. Paris, 1894.

Histoire de la littérature française. Paris, 1900.

FLAMINI, FRANCESCO. *Le Lettere italiane alla corte di Francesco Primo. Studi di Letteratura italiana et straniera.* 1895.

Di alcune innosservate imitazioni italiane in poeti francesi del cinquecento. Atti dell Congresso Internazionale. Rome, 1903. Vol. IV, pp. 161-171.

FLETCHER, J. B. *Did « Astrophel » love « Stella ? »* Modern Philology. Vol. V, pp. 253-264.

Fleurs de Poesie Francoyse. Paris, 1534. *Cf.* Alberti.

FONTAINE, CHARLES. *Response Faicte à l'encontre d'une petit Livre intitulé le Triumphe & la Victoire d'argent contre Cupido n'agueres vaincu dedans Paris. Par maistre Charles Fontaines.* Uni à *La Victoire & Triumphe d'Argent contre Cupido dieu d'Amour n'aguieres vaincu dedans Paris.* de Papillon. Lyon, Juste, 1537. Bib. Nat. Inv. Rés. Ye 1600. Fol. Bij v°.

La contreamye de court. Paris, Saulnier, 1541. *Cf.* Guevara.

La Fontaine d'Amour, contenant Elegies, Epistres & Epigrammes. Paris, Marnef, 1546.

Sensuyvent Les Ruisseaux de Fontaine. Œuvre contenant Epistres, Elegies, Chants divers, Epigrammes, Odes & Etrenes pour cette presente année 1555. *Par Charles Fontaine Parisien. Plus y a une traité du passetemps des amies avec un translation d'un livre d'Ovide & de* 28 *enigmes de Symposius traduicts par ledict Fontaine.* Lyon, Payan, 1555.

Odes, Enigmes et Epigrammes, addressez pour etrennes au Roy à la Royne, à Madame Marguerite & autres Princes & Princesses de France. Par Charles Fontaines Parisien. Lyon, 1557.

1. *l. c.*, les deux éditions que Sainte-Marthe aurait pu se procurer, et celle que j'ai consulté moi-même.

FORCADEL, ETIENNE. *Stephani Forcatuli juris consulti Epigrammata ad Carolum Lotharingum Cardinalem.* Lyon, 1554.

FRANK, FÉLIX. *Cf.* Marguerite de Navarre.

Gallia Christiana in Provincias ecclesiasticas distributa ; ... Opera & studio Domni Dionysii Samarthani et aliorum monachum ex ordine Sancti Benedicti, Vols. I-III. 1715-1725.

Id., Opera & studio Monachorum Congregationis S. Mauri Ordinis S. Benedicti, Vols. IV-XIII. 1728-1785.

Id., Condidit Bartholomaeus Hauréau, Vols. XIV-XVI. 1586-1865.

Gallia Christiana novissima. Histoire des archevêchés, Evêchés & Abbayes de France, etc. Valence, 1900.

GARASSE, LE PÈRE. *Les Recherches des Recherches, et autres œuvres de M^e Etienne Pasquier.* Paris, 1622.

GAUFRÈS, M. J. *Claude Baduel et la réforme des études au xvi^e siècle.* Paris, 1880.

GAULLIEUR, ERNEST. *Histoire du Collège de Guyenne.* Paris, 1874.

Généalogie de la Maison de Sainte-Marthe Justifiée par Tiltres domestiques, Arrests du Parlement, histoires manuscrites et Imprimées, Epitaphes et autres bonnes preuves. Contenant les Seigneurs de Villedan, du Chappeau, d'Estrepied, de Beauce, de Corbeville, de Mere, des Humeaux, de Boisvre, de Chandoiseau, de Chasteauneuf et autres. Avec la descente tant masculine que feminine des familles lesquelles y ont esté alliées. Bibl. de l'Institute, *ms.* n° 535. (Date probable, pas beaucoup après 1662).

GÉNIN, F. *Lettres de Marguerite d'Angoulême, sœur de François I^er, Reine de Navarre, publiées d'après les mss. de la Bibliothèque du Roi.* Paris, 1841.

Nouvelles Lettres de la Reine de Navarre, adressées au Roi François I^er son frère. Paris, 1842.

GERIG, JOHN L. *Le Collège de la Trinité à Lyon avant* 1540. Paris, 1910.

GOHIN, FERDINAND. *Cf.* Heroët.

GOUJET, CL.-PIERRE. *Bibliothèque françoise.* Paris, 1741-1756.

GUEVARA, ANT. DE (trad. Ant. d'Alaigre). *Le mepris de la Court avec la vie rusticque, nouvellement traduict Despagnol en Francoys. L'amye de court ; La parfaite amye ; La contre amye ; l'Androzyne de Platon ; Lexperience de l'Amye de court contre la contre amye.* Paris, Le Bret, 1544.

GUIBAL, G. *De Joannis Boysonnei vita, seu de litterarum in Gallia meridioni restitutione.* Revue de Toulouse, 1864. Vol. II.

GUIFFREY, GEORGES. *Cf.* Marot.

Guy, H. *De fontibus Clementis Marotі poetae.* Foix, 1898.

Haag, Eug. et Emile. *La France Protestante, ou Vies de protestants français,* etc. Paris, 1849-1860.

Habert, François. *Les Epistres Cupidinesques du Banny de Liesse presentées au dames de la court de Venus tenant sa cour planiere. Dedication de l'œuvre A. Venerable & scientifique personne Benoist Soucheret prieur de Fontaines, Amateur de Poesie & Rhetorique.* S. l. n. d. (après 1536 et avant 1541).

Le temple de Chastete, avec plusieurs Epigrammes, tant de l'invention de l'autheur que de la traduction & imitation de Martial & autres Poetes latins. Ensemble plusieurs petits œuvres poetiques, contenues en la table de ce present livre. Le tout par Françoys Habert d'Yssouldun en Berry. Paris, Fezendat, 1549.

L'Histoire de Titus & Gisippus et autres petitz œuvres de Beroalde, latin. Interpretés en Rim francoyse par Francoys Habert d'Yssuldun en Berry Auec l'exaltation de vraye et perfaicte noblesse. Les quatre Amours, le nouveau Cupido, et le Tresor de Vie. De l'invention dudict Habert. Le tout presenté à Monseigneur de Nevers. Paris, Fezendat et Granion, 1555.

La Harangue de la Deesse Astree sur la reception de noble et illustre personne M. Jean Mosnier au degré de Lieutenant Civil, auec dix sonnets Heroiques de la perfection des Iuges. Ensemble la description Poetique de l'utilité & conservation des Lettres de l'Imprimerie, Librairies et des premiers inventeurs des dicts arts par Francois Habert de Berry. Avec Sentences morales en Poësie Latine et Francoise, ensemble les epigrammes addressez à plusieurs nobles & vertueux personnages, portans faveur & dilection aux Lettres. Paris, Thibout et Denise, 1556.

Hallam, Henry. *Introduction to the literature of Europe.*

Hanotaux, Gabriel. *Etudes Historiques sur le xvi^e^ et le xvii^e^ siècle en France.* Paris, 1886.

Hauser, Henri. *De l'Humanisme et de la Réforme en France,* 1512-1552. *Etudes sur la Réforme française.* Paris, 1909.

Hauvette, Henri. *Luigi Alamanni, 1495-1556. Sa vie et son œuvre.* Paris, 1903.

Herminjard, A. L. *Correspondance des Réformateurs dans les pays de langue française.* Paris, 1860-1864. 2^e^ éd. 1878. Vols. VI et VII.

Hebreo. *Cf.* Abarbanel.

Heroet, Antoine. *La parfaicte amye par Antoine Heroet dict la*

Maison neufve. Avec plusieurs aultres compositions dudict autheur. Lyon, Dolet, 1542. Et *cf.* Guevara.

Œuvres Poétiques. Ed. F. Gohin. Paris, 1909.

Hervet, Gentian. *Gentiani Herveti Aurelii Orationes. ... Plutarchi opusculum... ab eodem Latinum factum.* Orléans, Gueiard, 1522.

Heulhard, Arthur. *Rabelais, ses voyages en Italie, son exil à Metz.* Paris, 1891.

Imbart de la Tour, P. *Les Origines de la Réforme.* Paris, 1905.

Jervis, W. Henley. *A History of the Church of France from the Concordat of Bologna A.D. 1516 to the Revolution.* Londres, 1872.

Kerr, W. A. R. *The Pléiade & Platonism.* Modern Philology, Vol. V, pp. 407-421.

Antoine Heroët's Parfaite Amye. Publications Mod. Lang. Ass., Vol. XX, pp. 567-583.

La Borderie, Jean Boiceau de. *L'Amie de Court nouvellement inventée par le seigneur de la Borderie.* Paris, Corrozet, 1542. *Cf.* Guevara.

Discours du Voyage de Constantinople, envoyé audit lieu à une damoyselle françoise. Lyon, P. de Tour, 1542.

La Croix du Maine et du Verdier. *Les Bibliothèques françoises de,* 1584. Ed. Rigoley de Juvigny. Paris, 1772-1773.

Lacroix, P. *Cf.* Recueil.

La Ferrière-Percy, H. de. *Marguerite d'Angoulême, sœur de François Ier Son livre de dépenses* (1540-1549). *Etudes sur ses dernières années.* Paris, 1862.

La Harpe, J. F. *Lycée, ou Cours de Littérature ancienne et moderne,* Vol. V. Paris, 1829.

Lanson, Gustave. *Histoire de la littérature française.* 5e éd. Paris, 1898.

Manuel bibliographique de la littérature française moderne. Vol. I, *Seizième siècle.* Paris, 1909.

Laumonier, P. *Chronologie et Variantes des poesies de Pierre de Ronsart.* Rev. d'Hist. litt. de la France, Janv., 1902 ; Janv., 1903 ; Avril, 1903 ; Juillet, 1904 ; Avril, 1905.

Ronsard, Poète lyrique. Paris, 1909.

Leblond, Jean. *Le Printemps de l'Humble Esperant aultrement Dict Jehan Leblond Seigneur de Branville, ou sont comprins plusieurs petitz œuvres semés de fleurs, fruict & verdure quil a composer en son jeune aage fort recreatifs comme on pourra veoir a la table.* Paris, Langelier, 1536.

Lee, Sidney. *Elizabethan Sonnets.* Londres, 1904.

LEFRANC, ABEL. *Marguerite de Navarre et le Platonisme de la Renaissance.* Bib. de l'Ecole des Chartes, Vols. LVIII, pp. 259-292, et LIX, pp. 712-757.

Le Platonisme et la Littérature en France à l'époque de la Renaissance. (1500-1550.) Rev. d'Hist. litt. Janv. 1896.

La Jeunesse de Calvin. Paris, 1888.

Histoire du Collège de France. Paris, 1893.

Le Tiers Livre de Pantagruel et la querelle des femmes. Rev. des Etudes Rabelaisiennes. 1904, pp. 1-10 et 78-100.

Picrochole et Gaucher de Sainte-Marthe. Ibid., 1905, pp. 241-252.

Rabelais, Les Sainte-Marthe et l'« enraigé » Putherbe. Ibid., 1906, pp. 335-348.

Cf. Marguerite de Navarre.

LEFRANC ET BOULENGER. *Comptes de Louise de Savoie (1515-1522) et de Marguerite d'Angoulême (1512, 1517, 1524, 1529, 1539).* Paris, 1905.

Le Livre de plusieurs pieces, c'est a dire faict & recueilly de divers Autheurs comme de Clement Marot & autres .... Lyon, N. Bacquenois, 1548.

LE ROVILLE, GUILLAUME. *Le recueil de l'antique preexcellence de Gaule & des Gauloys. Composée par M. Guillaume Le Roville d'Alençon, Licencié en Lois, Conseiller ordinaire des Roy & Royne de Navarre, Duc & Duchesse d'Alençon,* etc. Poitiers, Marnef, 1546.

LOMMEAU, *Cf.* Bouchet.

LONGUEMARE, P. DE. *Une famille d'auteurs aux seizième, dix-septième et dix-huitième siècles. Les Sainte-Marthe. Etude hist. et litt. d'après de nombreux documents inédits.* Paris, 1902.

LUTTEROTH, HENRI. *La Reformation en France pendant sa première période.* Paris, 1859.

MARGUERITE DE NAVARRE. *L'Heptaméron.* Ed. Leroux de Lincy. Paris, 1853.

L'Heptaméron. Ed. Le Roux de Lincy et Montaiglon. Eudes, Paris, 1880.

Les Marguerites de la Marguerite des Princesse. (1547) Ed. Félix Frank. Paris, 1872.

Les Dernières Poésies de Marguerite de Navarre. Ed. Abel Lefranc. Paris, 1896.

MAROT, CLEMENT. *Œuvres.* Ed. Jannet. Bibl. Elzévirienne. Paris, 1873.

Les Œuvres de Clément Marot de Cahors en Quercy. Ed. Guiffrey. Paris, 1876-1881. Vols. II et III. (Vol. I. vient de paraître).

Œuvres de Clement Marot avec Les Ouvrages de Jean Marot son Pere, ceux de Michel Marot son Fils. etc. Ed. Lenglet Dufresnoy. La Haye, 1731.

Medici, Lorenzo dei. *Opere.* Ed. Molini. Florence, 1825.

Menasci, Guido. *Nuovi saggi di letteratura francese... La Scuola di Lione.* Livourne, 1908.

Michel de la Rochemaillet. Gabriel. *Briefs eloges des hommes illustres desquels les pourtraits sont icy representez, par Gabriel Michel Angevin ; adv. en Parlement.* (Illustrations de Léonard Gautier). Se trouve dans un album intitulé *Diverses pièces. Recueil general des pièces detachées et figures qui regardent La Ligue.* Bibl. Nat. Rés. La^{25} 6.

Michel de la Rochemaillet. René. *Renati Michaelis Rupemallei Parisini Poemata.* Paris, 1658.

Montaiglon, Anatole de. *Recueil de poésies françoises des xv^{e} et xvi^{e} siècles,* etc. Paris, 1855-1878. *Cf.* Marguerite de Navarre.

Moreri, Louis. *Le grand Dict. hist.* (20^{e}) éd. de Drouet, Paris, 1759. Ed. orig. 1674.

Morf, Heinrich. *Geschichte der Neuern Französischen Litteratur (xvi-xix Jahrhundert).* Strasbourg, 1898.

Mugnier, F. *La vie et les poésies de Jean de Boysonné.* Méms. et docs. de la Soc. Savoisienne d'hist. et d'archeol., Vol. XXXVI. Chambéry, 1897.

Niceron, Jean P. *Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres dans la république des lettres, avec un catalogue raisonné de leurs Ouvrages.* Paris, 1727-1745.

Nicquet, Honorat de. *Histoire de l'ordre de Fontevraud.* Paris, 1642.

Nisard, J. M. N. D. *Histoire de la littérature française.* 10^{e} éd. Paris, 1883.

Renaissance et Réforme. 3^{e} éd. Paris, 1877.

Nolhac, Pierre de. *Le rôle de Pétrarque dans la Renaissance.* Chartres, 1892.

Documents nouveaux sur la Pléïade. Rev. d'Hist. litt. 1899.

Pétrarque et l'Humanisme. 2^{e} éd. Paris, 1907.

Nouveau Dictionnaire Historique. Caen, 1783.

Opuscules d'amour par Heroet, la Borderie et autres divins poetes. Lyon, Jean de Tournes, 1547.

Oulmont, Charles. *Gratian du Pont et les femmes.* Rev. des Etudes Rabelaisiennes, 1906. pp. 1-28 et 135-151.

Page, C. H. *Cf.* Ronsard.

Papillon. *Le nouvel Amour,* 1546. *Cf.* Fontaine, et *cf. supra* p. 355 *et seq.*

PARNASO, ITALIANO. Vol. VI. *Lirici antichi... fino al secolo xvi.* Venise, 1786.

PASQUIER, ESTIENNE. *Ses Œuvres. Contenant ses Recherches de la France*, etc. Amsterdam, 1723.

PATER, WALTER. *The Renaissance. (Joachim Du Bellay.)* 6e éd. Londres, 1893.

PATTISON, MARK. *Essays. The Stephenses.* Oxford, 1889.

PELETIER DU MANS, JACQUES. *Œuvres poétiques.* Ed. Léon Séché. Paris, 1904.

PERNETTI, L'ABBÉ. *Recherches pour servir à l'histoire de Lyon, ou Les Lyonnais dignes de mémoire.* Lyon, 1757.

PETIT DE JULLEVILLE, L. *Histoire de la Langue et la Littérature françaises des origines à* 1900, *publiée sous la direction de L. Petit de Julleville.* Paris, 1869-1899.

PETRARCH. *Le Rime.* Ed. Giosue Carducci et Severino Ferrari. Biblioteca scolastica di classici italiani. Florence, 1905 [1].

PICOT, EMILE. *Les Français Italianisants au xvie siècle.* Paris, 1906-1907.

Catalogue des livres composant la bibliothèque de feu M. le baron J. de Rothschild. Paris, 1887-1893.

Rabelais à l'entrevue d'Aiguesmortes. Rev. des Etudes Rabelaisiennes, 1905. pp. 331-338.

PIÉRI, MARIUS. *Le Pétrarquisme au xvie siècle. Pétrarque et Ronsard ou de l'influence de Pétrarque sur la Pléiade française.* Marseille, 1896.

PLATTARD, J. *L'œuvre de Rabelais*, Paris, 1910.

PLINE [2]. *Historiae naturalis libri.* Ed. Alex. Benoit. Lyon, 1510.

Naturalis Historia. Ed. Danès. Paris, 1532.

Naturalis Historiae libri xxxvi. Ed. J. Sillig. Hambourg et Gotha, 1851-1857.

RABELAIS. *Les Œuvres de Maistre François Rabelais.* Ed. Ch. Marty-Laveaux. Paris, 1869-1903.

RÆMOND, FLORIMOND DE. *L'Histoire de la naissance, progrez, et decadence de l'heresie de ce siecle divisee en huict livres... Par Florimond de Raemond, Conseiller du Roy en sa Cour de Parlement de Bordeaux.* Rouen, de la Motte, 1629.

Recueil de vraie Poesie Françoise imprimé pour la première fois à Paris en 1544, *avec privilege du Roy, et réimprimé à Lyon par Benoit Rigaud, en* 1559, *sous le titre : Poesie Facecieuse. Réimpres-*

1. Mes renvois sont à cette édition commode et utile.

2. Ce sont les deux éditions dont ait pu se servir Sainte-Marthe, et celle que j'ai moi-même consultée.

sion textuelle, augmentée d'une notice bibliographique par M. Paul Lacroix. Paris, 1869. Réimpression de la *Poesie Facecieuse, extraitte des œuvres des plus fameux Poëttes de nostre siecle. Imprimé nouvellement.* Lyon, Rigaud, 1559.

ROCHAS. ADOLPHE. *Biographie du Dauphiné...* Paris, 1856-1860.

RONSARD, PIERRE DE, *Œuvres complètes de* Ed. Prosper Blanchemain, Bibl. Elzévirienne. Paris, 1857-1867.

Œuvres complètes de. Ed. Marty-Laveaux. La Pléiade française. Paris, 1887-1893.

Songs & Sonnets of Pierre de Ronsard... selected and translated into English verse. Curtis Hidden Page... Boston et New-York. 1903.

RUBLE, ALPHONSE DE. *Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret.* Paris, 1881.

Le mariage de Jeanne d'Albret. Paris, 1877.

RUS, JEAN. *Œuvres de Jean Rus, poète Bordelais de la première moitié du xvi^e^ siècle. Philip Tamizey de Larroque.* Paris et Bordeaux, 1857.

SAINTE-BEUVE. *Tableau historique et critique de la poésie française et du théâtre français au xvi^e^ siècle.* Paris, 1828, (grande éd. 1843.) [1]

SAINT-GELAIS. MELIN DE. *Œuvres complètes.* Ed. Blanchemain. Bibl. Elzévirienne. Paris, 1873.

SAINTE-MARTHE. SCÉVOLE DE. *Gallorum doctrina illustrium, qui nostra patrumque memoria floruerunt, Elogia. Recens aucta & in duos divisa libros, quorum alter nunc primum editur. Auctore Scævole Sammarthano.* Poitiers, 1598, 1602, 1606 [2].

SAINTE-MARTHE, DENIS DE. *Cf. Gallia Christiana.*

SALEL. HUGUES. *Les œuvres de Hugues Salel cadet de chambre ordinaire du Roy, imprimees par commandement dudict Seigneur. Avec privilege pour six ans.* Paris, Rosset, s. d. Priv. daté 23^e^ Fevr, 1539 (v. s.).

SANDYS. J. E. *A History of Classical Scholarship.* Cambridge. Vol. II, 1908.

SCÈVE. MAURICE. *Delie, object de Plus Haulte Vertu.* Lyon, 1544. Priv. daté le 30^e^ Octobre 1543. Réimprimé, Scheuring, Lyon, 1862.

Saulsaye. Eclogue de la vie solitaire. Lyon, Jean de Tournes, 1547. Réimprimé, Aix, 1829.

1. J'ai fait les références à l'édition courante, sans date, de Charpentier (499 pp.).

2. J'ai fait les références à l'édition de 1602.

SERAPHINO. *Le Rime di Serafino de' Ciminelli dall' Aquila.* Ed. M. Menghini. Collezione di opere inedite o rare dei primi tre secoli della lingua. Bologne, 1894.

SIBILET, THOMAS. *Art Poëtique François. Pour l'instruction des jeunes studieus, & encor peu avancez en la Poësie françoise.* Paris, 1548.

SILVESTRE, L. C. *Marques typographiques, ou recueil de monogrammes, chiffres, enseignes, emblèmes, devises, rebus et fleurons des libraires et imprimeurs... depuis...* 1470, *jusqu'à la fin du seizième siecle....* Paris, 1867.

SIMON, L'ABBÉ. *Hist. de Vendôme et de ses environs.* Vendôme, 1835.

SPINGARN, J. E. *A History of Literary Criticism in the Renaissance.* New-York, 1899.

STOBÆUS. (J.) *Collectiones sententiarum.* Ed. Trincavellus. Venise, 1536.

Collectiones Sententiarum. Ed. Gesner. Zurich, 1543 ; Turin, 1544 ; Bâle, 1549.

Florilegium gr. ad manuscriptorum fidem emendavit Thomas Gaisford. Oxford [1], 1822.

TAGLIACARNE, B. *Benedicti Theocreni Episcopi grassensis. Regis Francisci Liberorum præceptoris, Poemata quæ juvenis admodum lusit.* Poitiers, 1536.

TAMIZEY DE LARROQUE, Ph. *Cf.* Rus.

TEBALDEO. Parnaso Italiano Vol. VI. *Liri Antichi.* pp. 297 318.

THOU, J. A. DE. *Historiarum sui temporis, libri cxxxviii.* Londres, 1733.

TILLEY, ARTHUR. *François Rabelais.* Londres, 1907.

The Literature of the French Renaissance. Cambridge. 1904.

TORY, GEOFFROY. *Champfleury, auquel est contenu l'art et science de la deue et vraye proposition des Lettres attiques.* Paris, Tory, 1529.

VAGANAY, HUGUES. *Le Sonnet en Italie et en France au xvi^e siècle.* Lyon, 1902-1903.

VIANEY, J. *L'influence Italienne chez les précurseurs de la Pléiade.* Bulletin italien des Annales des Universités du Midi. Avril-Juin 1903, Juillet-Sept. 1904.

Les sources Italiennes de l'Olive. Annales Internationales d'Histoire. Fasc. VI, 1901.

Une rencontre des Muses de France et d'Italie. Rev. d'Hist. Litt. 1906. pp. 92-100.

1. L'édition de Gaisford's donne des variantes de Trincavellus et de Gesner.

Le pétrarquisme en France au XVI^e siècle. Paris, 1909.

Villey, Pierre. *Les sources italiennes de la « Deffense et illustration de la langue françoise » de J. du Bellay.* Paris, 1908.

Viollet-le-Duc, E. L. N. *Catalogue de... la Bibliothèque poétique de.* Paris, 1843.

Vulteius. *Joannis Vulteii Remensis Epigrammaton libri IIII. ejusdem Xenia.* Lyon, Parmentier, 1537.

Joan. Vulteii Rhemi inscriptionum libri duo. Ad Ægidium Boherum Archid. Rhem & Anen. Ad Barpt Castellanum Nicæum Xeniorum Libellus. Paris, Colin, 1538.

Weil, Georges. *Les théories sur le pouvoir royal en France pendant les guerres de religion.* Paris, 1891.

Weiss, N. *Le Collège de Nevers et Maturin Cordier.* Revue Pédagogique, Mai 1891.

Wyndham, George. *Ronsard and la Pléiade, with selections from their poetry and some translations in the original metres.* Londres, 1906.

INDEX DES NOMS PROPRES [1]

Abarbanel (Judah). *Cf.* Hebreo (Léon).
Archaeus, p. 208.
Achille, p. 207, 213 n. 5.
Achis, roi de Geth, p. 328.
Actuher (Pons), p. 42 n. 2, 43 n. 1.
A. D., p. 109.
Adam, p. 44 n. 2, 255.
Agalla, p. 213 n. 7, 214 n. 3.
Agamemnon, p. 213 n. 5, 226.
Agathon, p. 219 n. 2.
Agrippa, p. 208.
Aigueperse, p. 32 n. 7.
Ajax, p. 101, 174 n. 4, 213 n. 5.
Alberti (Leon Battista), p. 150.
Albret (Henri d'), Roi de Navarre, p. 104.
Albret (Jeanne d'), p. 72, 98, 104, 307.
Alceste, p. 209, 212.
Alcinous, p. 172.
Aleandro, p. 54.
Alein (Jacques de Raynaud, sieur d'), p. **34** *et seq.*, 285.
Alemanni (Luigi), p. 147, 172, 303.
Alençon (Charles d'), p. 93 n. 1, 98.
Alençon (Françoise d'), Duchesse de Vendôme, Longueville et Beaumont, p. 4 n. 2, 73, **92-98**, 106, 119 *et seq.*, 205, 206, 208, 210, 217 n. 4, 219, 221, 224, 231, 234, 235, 244, 245, 246, 247, 248, 280, 334, 336, 340.
Alençon (René d'), p. 93 n. 1, 312.
Alexandre, p. 207, 208, 212 n. 6, 217.
Allard (Guy), p. 30 n. 3, 31 n. 6, 32 n. 2, 33 n. 1, 49 n. 2.
Alphonse de Naples, p. 208.
Ambroise (Saint), p. 217.
Anaxagore, p. 216.
Anchurus, p. 209.
Ancona (Alesandro d'), p. 157 n. 3.
Andromède, p. 209.
Aneau (Barthelemy), p. **64-66**.
Angier (Paul), p. 123, 173 n. 3.
Angirart (Jehan), p. 342.
Angou (Nicolas d'), Evêque de Seez, p. 73, 243.
Angoulême. *Cf.* Marguerite.
Angoulême (Charles d'), p. 101, 207.
Anite, p. 214 n. 3.
Anselme (Le Père), p. 98 n. 3.
Antipater, p. 214 n. 3.
Antoine (Marc), p. 208 et n. 4.
Antigone, p. 208, 216.
Antimaque, p. 209, 214.
Antisthènes, p. 210.
Antonin (Antoninus Pius), p. 209.
Apollo, p. 163, 301.
Aquila (Seraphino d'), p. 154 n. 5, 155 n. 2, 160 n. 2, 162 n. 1, 164, 200.
Arbigny (Anne d'), p. **32**, 224, 226, 285, 288.
Aretin (Pierre), p. 148.
Arioste (Louis), p. 150, 196 n. 1.
Aristide, p. 208.
Aristippe, p. 210.
Aristophane, p. 214.
Aristote, p. 210 et n. 1, 211, 212 n. 5, 217, 218, 222.
Arlier (Antoine), p. XIII, **34**, 39, 62, 277 n. 1, 346.
Armande (Antoine), p. 108.
Artémise, p. 214 n. 3.
Aspasie, p. 207, 214 n. 3, 219 n. 2, 220 n. 3.
Atrée, p. 213 n. 5, 226.
Auber (L'abbé), p. 7 n. 4 et 5, 8 n. 4.

1. Les noms qui ne se trouvent que dans la Bibliographie ne sont pas compris dans cet Index.

Aubigné (Merle d'), p. 24 n. 1.
Audeyard (Pierre), p. 42 n. 2.
Augustin (Saint), p. 87, 103, 217, 226 et n. 3.
Auguste, p. 208, 213 n. 2.
Aurèle (Antonin). *Cf.* Marc-Aurèle.
Aurèle. *Cf.* Marc-Aurèle,
Avanson (François d'), p. 53 n. 5.
Avanson (Guillaume d'), p. 53 n. 5.
Avanson (Jean, Saint-Marcel d'), p. 38, **53**, 68, 80 n. 2, 81, 83, 291, 320, 326 *et seq.*

Bade (Josse), p. 172 n. 1.
Baïf (Jean-Antoine de), p. 112, 123 n. 3, 126 n. 1.
Balsatie, p. 209.
Balzac. *Cf.* d'Entraigues.
Bartholomæis (Henricus), p. 341.
Baur (Albert), p. 159 n. 5, 197 n. 6.
Baville. *Cf.* Rouxal.
Bavius, p. 208.
Bayle (Pierre), p. 33 n. 6.
Beaulieu (Eustorg de), p. **55**, 74, 176, 202, 231.
Beaumont (La duchesse de). *Cf.* Françoise d'Alençon.
Beccadelli. *Cf.* Panormita.
Beconne (Mademoiselle de), p. **33**, 285.
Bectone (Claude de), p. 198 n. 3.
Bellay. *Cf.* Du Bellay.
Belleau (Remy), p. 124, 126 n. 1.
Bembo (Pierre), p. 10, 148, 150,154 n. 4 et 5, 155 n. 2, 159, 161, 162 et n. 4, 163, 164, 171, 178 n. 4, 180, 200, 258.
Benac (Jean), p. 68, 73, 285, 292.
Berdan (J. M.), p. 150 n. 5.
Beringue (Mademoiselle Loytaulde ?), p. 35-37, 74, 109, 128, 179, 182, 187, 285, 286, 292, 297.
Bernard (François), p. 42 n. 2.
Bernard (Jacques), p. 75 et n. 2.
Bernard (Frère Simon), p. 94.
Berni (François), p. 150 n. 2.
Beroald, p. 177.
Bèze (Théodore de), p. XXI, 7 n. 5, 17, 29, 35 n. 1, 173 n. 3.
Bibulus, p. 216.
Bigot (Guillaume), p. **33**, 35 n. 4, 68, 286, 291.
Billon (Charles de), p. 96.
Blanchemain (Prosper), p. 146 n. 2, 150 n. 2 et 6, 153 n. 1.
Boccace (Jean), p. 212, 213, 214 n. 3.
Boiceau. *Cf.* La Borderie.
Boilleau (François), p. 107.
Bois. *Cf.* Du Bois.
Bolonne, p, 11.
Bonin (François ?), p. 107.
Bonnet, p. 24 n. 1.
Borderie, p. 123.
Borsale (De), p. 11.
Bossebœuf (L. A.), p. 4 n. 1.
Bossuet (J.-B.), p. 268, 270.
Bouchereau (Sieur), p. 3.
Bouchet (Jean), p. 8 n. 2 et 3, 15 n. 5, 17 et n. 6, 173 et n. 3, 175, 176, 177, 301.
Bouju (Jacques), p. 314.
Boulanger (Jacques), p. 73 n. 1.
Boulay. *Cf.* Du Boulay et *cf.* Bulæus.
Bourbon (Antoine de), Duc de Vendôme, p. 95, 98, 120, 336, 338-342.
Bourbon (Catherine de), 248.
Bourbon (Charles, Cardinal de), p. 280.
Bourbon (Charles de), premier duc de Vendôme, p. 4 n. 2, 93 n. 1.
Bourbon (Charles, Connétable de), p. 2 n. 6.
Bourbon (Eléonore de), p. 283.
Bourbon (François de), p. 4 n. 2.
Bourbon (Louise de), abbesse de Fontevrault, p. 2, 15, 183, 283, 284.
Bourbon (Magdeleine de), p. 91 n. 2.
Bourbon (Nicolas), p. 68 n. 2, 104, 307.
Bourbon (Renée de), abbesse de Fontevrault, p. 2, 3, **4-5**, 15.
Bourel (Edouard), p. **41**, 286.
Bourges (Clémence de), p. 58.
Bourilly (V.-L.), 174 n. 4.
Boylève (François), p. 121, 338, 339, 342.
Boysonné (Jean), p. **38** et n. **3**, 39, 87, 286.
Bozon (Laurent), p. 42 n. 2, 43 n. 1.
Braga (Théophile), p. 12 n. 3, 13 n. 2.

Brantôme (Pierre de), p. 57 n. 7, 79, 105 n. 1, 242 n. 1.
Breghot du Lut, p. XII, XX, 59 n. 4.
Bressieux (Antoinette de), abbesse de Vernaison, p. **31**, 286, 291.
Bressieux (Phillipine de), p. 31 n. 6.
Breton (Robert), p. XX, 9 n. 8, **10**, 11 et n. 3, 12, 13 et n. 6, 14 et n. 1, 18 n. 3, 19 et n. 1, 22 n. 1, 26, 27, 258, 277 n. 1.
Briansson (Gaioct de), p. 43 n. 1.
Brinon (Jean de), p. 107.
Brodeau (Victor), p. 173 et n. 3, 175 et n. 2 et 3, 301.
Brunet, (J.-C.), p. 60 n. 2, 112 n. 1, 171 n. 2, 211 n. 7, 277 n. 1.
Brunetière (Ferdinand), p. 125 n. 1, 209 n. 6.
Bruno (Giordano), p. 169.
Budæus. *Cf.* Budé.
Budé (Guillaume), p. 6, 7 et n. 2, 122, 123, n. 2.
Buissier (Agnet), p. 75 et n. 2.
Buisson (Ferdinand), p. XX, 11 n. 2, 12 n. 4, 13 n. 7, 18 n. 3, 25 n. 4, 55 n. 4, 56 n. 4, 74 n. 1 et 2, 75 n. 1.
Bulæus. *Cf.* Du Boulay.
Bulis, p. 209, 213 n. 4.
Busserolle (Carré de), 114 n. 6.

Caligula, p. 208.
Calvin (Jean), p. **15-17**, 18, 22, 25, 26, 44, 51, 74, 75, 79, 80 n. 2, 132 n. 5, 183, 216 et n. 3, 239, 240, 249, 279, 280.
Camille, p. 207, 217.
Canape, (Jean) p. 59 n. 5.
Capitolinus, p. 214.
Carles (Lancelot), p. 123 n. 6.
Cassandre, p. 214 n. 3.
Castiglione (Balthasar), p. 155 n. 2, 172, 180.
Catherine de Sienne, p. 214 n. 3, 233.
Castro (Paul de), p. 341.
Caton, p. 29, 208, 217, 345.
César (Jules), p. 207, 208, 217.
Chamard (Henri), p. 113 n. 3, 142 n. 1 et 3.
Champeraulx, p. 75 et n. 2.
Champollion-Figeac (J.-J.), p. 150 n. 6, 151 n. 2 et 4.
Chappelani (Pierre), p. 42 n. 2.
Chappuis (Claude), p. 123 n. 4, 124, 173 n. 3, 177, 314, 320.
Chariteo (Gareth, Benedetto *dit*), p. 155 n. 3, p. 159.
Charles V (L'Empereur), p. 247.
Charrier (Jean), p. 129 n. 10.
Charvet, p. 65 n. 3.
Chassanée. *Cf.* Chasseneux .
Chasseneux (Barthélemy de), p. 7 n. 6, 35 n. 1.
Chastel (Etienne), p. 26 n. 3.
Chastillon (Odet de), p. 288 n. 1.
Chausson (Jean), p. **38** n. 5, 43 n. 1.
Chausson (Louis), p. **38** n. 5.
Chausson (Maurice), p. **38**, 68, 286, 292.
Chereau (Geoffroy), p. 286.
Chevalier (Jules), p. 42 n. 1.
Christy (Richard Copley), p. 10 n. 1, 14 n. 1, 38 n. 3, 56 n. 2, 58 n. 2, 3 et 5, 59 n. 2 et 4, 62 n. 1, 64 n. 1, 65 n. 4, 84 n. 6, 142 n. 1 et 3, 173 n. 3, 197 n. 3.
Chrysostome (Saint), p. 103, 209, 217.
Cicéron, p. 118, 207, 208, 209, 210 n. 1, 212 n. 5, 213, 217, 222, 256, 258, 333, 334, 335.
Cimon l'Athénien, p. 208 n. 4, 217.
Claquier (Raymond), p. 43 n. 1.
Claude, Reine de France, p. 21.
Claveyson (Exupère de), seigneur de Parnans, p. **31**, 68, 179, 180, 286, 292.
Claveyson (Louis de), prieur de Parnans, p. **31**, 286.
Clenard (Nicolas), p. 9 n. 4.
Cleopatre, p. 208, 212 n. 7, 227 n. 2.
Cluzot (Henri), p. 3 n. 5.
Cocaud (Pierre), p. 11.
Coct, (Guigs), p. 43 n. 2.
Codrus, p. 209, 212 n. 5.
Colin (Jacques), abbé de Saint-Ambroise, p. 66 n. 2, p. 123 et n. 6, p. 129 n. 10, 147, 171, 173 et n. 3, 174 et n. 4, 180, 286, 290, 301.
Colletet (Guillaume), p. XX, 6, 99 n. 3, 122, 203, 257 n. 4, 277 n. 1.
Colonia (Le Père de), p. 57 n. 7.
Constantin (Antoine), p. 42 n. 2, 43 n. 1.

Conti (Giusto dei), p. 154 n. 4, 164.
Cordier (Maturin), p. **12**, 29, 74 et n. 1, 75, 345.
Corinne, p. 214 n. 3.
Cormier (Guy), p. 103, 229.
Corrozet (Gilles), p. 171, 185.
Coste (Hilarion de), p. 175 n. 1.
Cotta, p. 209.
Crassus (Calphurnius), p. 208, 209.
Cratès, p. 208.
Crespin (Jean), p. 35 n. 1.
Cublize (Claude de), p. 64, 65, 66, 71.
Curtius (Les), p. 209, 217.
Cyprien, p. 217.
Cyrus, p. 209, 211.

Dagues, p. 107.
Dalechamps (Jacques), p. 30 n. 2, **60**, 286, 293.
Dallon (Louise de), p. 242 et n. 1.
Damon, p. 214 n. 3.
Dampierre (Jean), p. 35 n. 4.
Daniel, p. 85 n. 3.
Darius, p. 85 n. 3.
Dartige, p. 7 n. 5.
Daurat (Jean), p. 113, 123 n. 3.
David, p. 81, 84, 217, 268, 275, 283, 325, 328, 332, 333.
Daviolet (Edmond), p. 31 n. 4.
Debez (Ferrand), p. 129 n. 10.
Decuis (Les), p. 209, 217.
Delaruelle (Louis), p. 6 n. 6 et 8.
Démétrius, p. 208, 209.
Démocrite, p. 217, 334.
Démosthène, p. 100, 208, 213.
Denisot (Nicolas), p. 108, **112** et n. 5 et 7, 123 n. 3.
Des Autels (Guillaume), p. 129 n. 10.
Des Essarts. *Cf.* Herberay.
Des Masures (Louis), p. 123, 173 n. 3.
Des Mireurs (Pierre), p. **108**, 112.
Desnos (Odolant), p. xx, 93 n. 5, 99 n. 3, 109, 122 n. 4.
Des Periers (Bonaventure), p. 101, 173 n. 3, 178, 185, 197 et n. 5, 198.
Després (J.-B.), p. 135 n. 6, 136.
Desuellis (Desmellis, Jean), p. 42 n. 2, 43 n. 1.
Diodore, p. 7 n. 1.
Diogène, p. 210.
Dion (Cassius), p. 214 et n. 1.
Diotima, p. 214 n. 3.
Dolet (Etienne), p. 10, 27 n. 2, 30 n. 2, 56, **58-59**, 61, 62 n. 1, 64, 68 et n. 2, 122, **141-143**, 145, 148, 173 n. 3, 197 et n. 3, 198, 258, 277 n. 1, 280, 286, 287, 292, 303.
Domitien, p. 208, 213 n. 2.
Dreux du Radier (J.-F.), p. xx, 2 n. 4, 6, 17 n. 5 et 6, 19 n. 2, 109 n. 3, 122 n. 2.
Douen (O.), p. 132 n. 5.
Droin (« Maistre »), p. 47 n. 1, **47-48**.
Drussac (Gratien du Pont, sieur de) p. **58**, 287, 295.
Du Bellay (Le cardinal Jean), p. 35 n. 2 et 4.
Du Bellay (Guillaume), sieur de Langey, p. 10, 141 n. 3.
Du Bellay (Joachim), p. 53 n. 3, 113, 123 et n. 3 et 6, 124, 126 et n. 1, 129 n. 9 et 10, 141 n. 4, 144, 146, 176 n. 4, 280, 314.
Du Bois (Simon), p. 186 n. 2.
Du Boulay (C.-E.), p. 123 et n. 2 et 3.
Duchâtel (Pierre), p. 245.
Duchêne. *Cf.* Duchesne.
Duchesne (Léger), p. 11, 68.
Ducher (Gilbert), p. xx, **56**, **58**, 62, 68, n. 2, 280, 304, 305, 348, 349.
Dufour (Louis), p. 80 n. 2, 84, 85, 91, 277 n. 1, 330.
Dufresnoy (Lenglet), p. 135 n. 6.
Du Guillet (Pernette), p. 58, 175 n. 3.
Du Lyon (Antoine), p. 107.
Du Mouchet (Le Seigneur), p. 287.
Du Moulin (A.), p. 178, 198 et n. 2.
Duns (Jean). *Cf.* Scotus.
Du Pac (Matthieu), p. 10, **108**, 209.
Du Perault (Madame), p. 287.
Du Perron. *Cf.* Pierrevive.
Du Pont. *Cf.* Drusac.
Du Port (Jean), p. 42 n. 2.
Du Prat (Le chancelier Antoine), p. 89 n. 2.
Du Puy (Charles), p. **61**, 68, 292.
Du Puy (Guillaume), p. 61 n. 2.
Durasius, p. 29, 345.
Du Val (Pierre), Evêque de Seez, p. 108.

Du Verdier (Antoine), p. XX 59 n. 5, 140, 175 n. 1.

Eléonore de Portugal, Reine de France, p. 56 n. 4.
Elien, p. 128, 133, 154, 203, 210 n. 1, 212.
Entraigues (Guillaume de Balzac d'), p. 73, 165 n. 7, 287.
Epicharme, p. 217.
Epictète, p. 211.
Epicure, p. 307, 315.
Erasme, p. 216 n. 3, 233, 258.
Erinne, p. 214 n. 3.
Eschyle, p. 209.
Esculape, p. 163, 196.
Estable (Mademoiselle d'), p. **33**, 287.
Estable (Paul de Fay d'), p. **32**, 287.
Esterpin (Jean), p. 103, 229.
Etienne (Robert), p. 18, 24 et n. 2.
Etampes (Anne d'Heilly de Pisselieu, Duchesse d'), p. 66, 67, 71, 126, 134, 159, 162, 277 n. 1, 287, 293, 298, 319, 343.
Eudocius, p. 208.
Euripide, p. 209, 211, 216, 217.
Eustochia, p. 214 n. 3, 233.
Evadne, p. 209, 212.
Ezéchie, p. 243.

Faber, p. 122.
Fabia, p. 214 n. 3, 233.
Fabien, p. 217.
Fabrice (Arnold), p. 10, 13, 17.
Fabro (Jean de), p. 42 n. 2, 43 n. 1.
Faciot. *Cf.* Vulteius.
Faguet (Emile), p. 130 n. 3, 146, 170.
Farcy (Guillaume), p. 108.
Faucher (Denis), p. XX, **35**, 51 *et seq.* 80 n. 2, 122, 346, 347.
Fauchet (Claude), p. 157 n. 3.
Fay (Paul de). *Cf.* Estable.
Faysan (François), p. **49**, 77, 81, 82, 92.
Félicité, p. 216.
Ferron (Jean), p. **18**, 129 n. 6, 287.
Fetis, p. 61 n. 1.
Ficino (Marsilio), p. 172.
Figuet (George), p. 42 n. 2.
Flavius, p. 208.
Fletcher (J.-B.), p. 167 n. 7.
Fleury Vindry, p. 53 n. 2.
Florès (Jean de), p. 57.
Fontaine (Charles), p. 59 n. 5, 60, 124 et n. 2, 173, 176 et n. 4, 302, 320.
Forcadel (Etienne), p. 49 n. 6.
François Ier, p. 21, 22, 25, 26 n. 2, 27, 28, 56 n. 4, 79, 99, 123, 146, 150 et n. 6, 151 n. 2 et 4, 154, 197 n. 3, 203, 245, 287, 340.
Frank (F.), 98 n. 2, 104 n. 3, 132, n. 5, 185 n. 3, 186 n. 2.
Frégose (Frédéric), p. 147.
Frotté (Jean), p. XXI, 73 n. 5, **98**, 108.
Furnaeus. *Cf.* Dufour.

Gaillarde (Jeanne), p. 58..
Galba, p. 208.
Galbert (Jean), p. 38, 51, 80 n. 2, 83, 89, 253 n. 4, 258, 277 n. 1, 321 *et seq.*
Gallienus, p. 208 et n. 4, 213 n. 2.
Gaufrès (M. J.), p. 33 n. 6, 35 n. 1.
Gaullieur (E.), p. XX, 9 n. 3, 4, 5, 7, 8 et 9, 10 n. 1, 3 et 5, 11 n. 4, 12 n. 2, 13 n. 6, 14 n. 1, 16 n. 4, 17 n. 3.
Gaultier (Léonard), p. 124.
Gémiste (Plethon), p. 172 note 1.
Génin (F.), p. 22 n. 1, 72, 98 n. 3, 307 n. 1.
Gerard, Evêque d'Oléron, p. 103.
Gerig, (J. L.), p. XVI, 39 n. 3, 56 n. 4, 64 n. 3 et 5.
Gerot (Antoine), p. 13 n. 7.
Gesner, p. 210 n. 1.
Gilles (P.), p. 128 n. 1.
Giustiniani (Agostino), p. 54.
Gondi (Antoine de). *Cf.* Pierrevive.
Gorgias de Léonte, p. 209, 210 n. 1, 221 n. 6, 212 n. 7.
Goujet (L'abbé), p. XX, 109 n. 3.
Goupil (Jacques), p. 108, 112.
Gouvéa (André), p. **12**, 13, 16 n. 4, 345.
Gouvéa (Antoine), p. 13, 29, 346. (?)
Gouvéa (Martial), p. 13 n. 6.
Grenet (Chevalier de), p. 32, 68, 127, 128, 287, 292.

Grolée-Mevouillon (Aimar Antoine) Baron de Bressieux, p. 30.
Grolée-Mevouillon (Antoine de), p. **30**, 183, 287, 288.
Grolée-Mevouillon (François de), Seigneur de Ribbiers, p. 30, **31** n. 1, 39, 288.
Grolée-Mevouillon (Anne de), abbé de Saint-Pierre de Vienne, p. 31, 288.
Grolée-Mevouillon (Laurent de), p. 31 n. 3.
Groslot (Jacques), p. 107.
Grouchy (Nicolas de), p. **13**.
Guesle (Jacques de la), p. 124 n. 3.
Guibal (Georges), p. 38 n. 3.
Guidacerius (Agathias), p. 54.
Guiffrey (Antoine), p. 42, n. 2.
Guiffrey (Georges), p. 61 n. 5, 66 n. 2, 135 n. 6, 177 n. 8.
Guillet. *Cf.* Du Guillet.
Guinizelli (Guido), p. 157 n. 3.
Guistiniani (Agostino), p. 54.

Haag, (Eug. et Emile) p. **xx**, 18 n. 3, 32 n. 7, 35 n. 1, 80 n. 2.
Habacuc, p. 268.
Habbot, p. 107.
Habert (François), p. **xx**, 111, 175 n. 1, 177, 314.
Hallam, p. 13 n. 3.
Hamon (Auguste), p. 6 n. 3.
Haulteville (Mademoiselle de), p. 288 et n. 1.
Helvius. *Cf.* Pertinax.
Henri II, p. 121, 305, 339 n. 1, 340 *et seq.*
Heraclite, p. 334.
Herberay (Nicolas d'), seigneur des Essarts, p. 123 et n. 6, 135 n. 6 (p. 138), 173 n. 3.
Hercule, p. 207.
Hericault (Charles), p. 135 n. 6 (p. 136).
Herminjard (A. L.), p. **xxi**, 11 n. 2, 12 n. 4, 22 n. 2, 24 n. 1 et 2, 26 n. 5, 49 n. 3, 74 n. 1, 75 n. 2, 3 et 4, 76 n. 1 et 2, 78 n. 4, 80 n. 1.
Hermonyme, p. 6.
Hérode, p. 85, n. 3.
Herodote, p. 213 et n. 4, 216.
Heroet (Antoine, de la Maisonneuve), p. 108, 123, 135 n. 6, 148, 173 et n. 3, 175 n. 1, 176 et n. 4, 185, 201, 302, 314, 320.
Hervé (Jacques), p. 108.
Hervet (Gentian), p. 9 et n. 6 et 9, 11.
Heulhard (Arthur), p. 66 n. 2, 114 n. 6, 115 n. 2.
Hibou (Jacques), p. 119.
Hildegarde d'Allemagne, p. 214 n. 3, 233.
Hilaire (Saint), p. 103, 333.
Hillerin (Jacques), p. 7, 8.
Homère, p. 100, 128, 207, 213, 217, 219 n. 2, 220, 226, 237 et n. 3, 251, 253, 303, 314, 335.
Hondremar (Antoine), p. **41**, 42, 44, 288.
Horace, p. 128, 144, 213 et n. 1, 252, 253.
Hortensius, p. 208.

Imbart de La Tour (P.), p. 89 n. 2.
Isocrate, p. 210.
Itterius (Matthias), p. 9.

Jacob, p. 215 n. 2.
« Jacob » (« Bibliophile »). *Cf.* La Croix.
Jamblique, p. 208 n. 4, 210, 211.
Jacques (Saint), p. 252.
Jannet (Pierre), p. 135 n. 6 (p. 136), 230 n. 7.
Janot (Denis), p. 135 n. 6.
Jeanne (Pope), p. 212 n. 7.
Jérémie, p. 85 n. 3, p. 258.
Jérôme (Saint), p. 103, 216 et n. 3, 217, 233.
Jervis, (W. H.) p. 70 n. 1, 89 n. 2.
Job, p. 215 n. 2, 217 et n. 3, 252, 258.
Jodelle (Etienne), p. 124, 126 n. 1.
Josias, p. 41 n. 3, 42 n. 1.
Jouvencel (Jean), p. 42 n. 2.
Julien, p. 208.
Jullien (Le Capitaine), p. 122.

Kastner (E. L.), p. 150 n. 5.
Kerr (W. A. R.), p. 126 n. 1.

Labbé (Arthur), p. **xvii**, 91 n. 3.
Labbé (Louise), p. 58.

La Borderie (Jean Boiceau de), p. 123, 173 n. 3, 176 n. 4, 177.
La Carrière (Baude), p. 157 n. 3.
La Cour (L.), p. 101 n. 3.
La Croix (A.), p. 31 n. 6.
La Croix (Paul), p. 135 n. 6.
La Croix du Maine (François), p. xx, 13 n. 3, 31 n. 6, 58 n. 3, 59 n. 5, 112 n. 1, 175 n. 1.
La Ferrière-Percy (H. de), p. xxi, 22 n. 1, 98 n. 5 et 7, 101 n. 3, 111 n. 2, 197 n. 5.
La Guesle (Jacques de), p. 124 n. 3.
La Haye (J. de), p. 172.
La Maisonneuve. *Cf.* Heroet.
La Maisonneuve (Jean de), p. 173 n. 3, 175 et note 1, 301.
La Mare, p. 18 n. 3.
La Monnoye (B. de), p. 31 n. 6, 146 n. 2, 153.
La Mothe (Thierry de), p. 129 n. 10.
Landini (Christoforo), p. 172.
Lanson (Gustave), p. 56 n. 3, 145 n. 1.
Laodamie, p. 209.
La Rivière (Seigneur de), p. 32, 288.
Larroque (Tamizey de), p. 177 n. 3.
La Ruelle (Charles de), p. 17, 288.
La Ruelle (Louis de), 17.
Lascaris (Constantin), p. 6.
La Tour (Magdalene de), p. 34, 288.
Laudier (Mademoiselle Renée), p. 109.
Laumonier (P.), p. 108 n. 4, 112 et n. 3, 5, 113 et n. 3, 4, 114 n. 1, 130 n. 3, 157 n. 3, 178 n. 3, 305.
Laure, p. 146, 147, 151, 159, 166, 182.
Laurent de Normandie. *Cf.* Normandius.
Laval (L'abbesse de). *Cf.* Arbigny, p. 32, 288.
Leblond (Jean), Seigneur de Branville, p. 177.
Leclerc (L.), p. 124 n. 3.
Le Coutelier (Thomas), p. 107.
Lee (Sidney), p. 157 et n. 3.
Le Ferron (Arnold), p. 10.
Lefèvre (Denys), p. 123 n. 5.
Lefèvre (Isabelle), p. 17 n. 6.
Lefèvre (Louis), p. 122 n. 5.
Lefèvre (Nicole), p. 15.
Lefèvre (René), p. 17 et n. 6, 288, 294.
Lefranc (Abel), p. xvi, 3 n. 4, 6 n. 6, 7 n. 3, 12 n. 4, 15 n. 6, 54 n. 1 et 3 58 n. 3, 63 n. 1, 73 n. 1, 90 n. 2, 98 n. 2, 104 n. 4, 114 et n. 6, 9, 115 n. 1, 2, 116 et n. 1, 120 n. 5, 125 n. 2, 126 n. 2, 171 n. 1, 172 n. 1, 178 n. 4, 185 n. 1, 2, 3, 4, 197 n. 5, 216 n. 1, 219 n. 1.
Lelong (Le Père), p. xx, 124 n. 3.
Léon Hebreo, p. 171 et n. 2, 180.
Léonique. *Cf.* Thomé.
Leontin. *Cf.* Gorgias.
Lerminier, p. 25 n. 3.
Le Roy (Louis), p. 172.
Le Roux de Lincy, p. xvi.
Le Roux (Jean), p. 103.
L'Estrange (Madame de), p. 74, 288.
Licinius, p. 208.
Lincy. *Cf.* Le Roux.
Lisle (Hector de), p. 286, 289.
Longuemare (P. de), p. xx, 5 n. 3, 7 n. 2, 15 n. 2, 37, 80 n. 2, 105 n. 6, 121 n. 4, 123 n. 2, 142 n. 1.
Longueville. *Cf.* Alençon.
Lopin (Perrette), p. 114 n. 5.
Lorraine (Le Cardinal Charles de), p. 35 n. 4.
Louise de Savoie, p. 21, 207.
Lowndes (M. E.), p. xvi, 9 n. 5 12 n. 4, 13 n. 3 et 4.
Loynes (Antoinette de), p. 108 n. 4, 113.
Loytaulde. *Cf.* Beringue.
Loytaulde (Gacinette), p. 289.
Lucina, p. 208 n. 4, 217.
Lucrèce, p. 252.
Lucullus, p. 208, 209.
Luther (Martin), p. 70, 322, 323, 324.
Lutteroth (H.), p. 55 n. 3, 89 n. 2, 94 n. 5.
Lyon (Du). *Cf.* Du Lyon.

Macault (L'Eslu), p. 123, 173 n. 3.
Macrin (Salmon), p. 35 n. 4, 108 n. 8, 123 n. 6, 147, 313.
Magny (Olivier de), p. 124.
Mainni. *Cf.* Matéreni.
Manein (Maneni ?), p. 43 n. 1.
Marbode, p. 227 n. 1.

Marbodius. *Cf.* Marbode.
Marc-Aurèle, p. 208.
Marcella, p. 214 n. 3, p. 233.
Marcoussis (Célestin de), p. 122 n. 5.
Marcus Plautus, p. 209, 212 n. 5.
Marguerite d'Angoulême, Reine de Navarre, p. XXI, 21, 22, 28, 51, 53, 66, 71, 72-74, 73 n. 1 et 9, 91, 92, 96, 97, 98, **99-105**, 111, 113 et n. 2, 114 n. 2, 119, 120, 129 n. 10, 134, 178 et n. 4, 183, 184, 185 et n. 1, 2, 3, 4, 186, 187, 188, 189-197, 198 et n. 1, 2, 201, 205-208, 214 n. 3, 215 et n. 2, 216 et n. 1, 217, 219, 222, 223, 224-228, 231-235, 238-243, 245, 246, 257, 280, 283, 289, 305, 306 *et seq.*, 312, 313, 314, 315, 333, 335, 344.
Marguerite de France, p. 21, 22, 53, 245, 289.
Marillac (Charles de), p. **32**, 41 n. 1.
Marillac (Gabriel de), p. 54.
Marillac (Pierre de), p. 32, 68, 289, 292.
Marot (Clément), p. 26, 30, **61**, 62, 74, 78, 111 et n. 1, 114, 122, 123 et n. 2 et 6, **129-141**, 146, 148, 149, 150, 151 n. 1, 155 n. 2, 156, 159, 173 et n. 3, 174 et n. 3 et 4, 177 n. 8, 200, 201, 202, 203, 277, 279, 289, 293, 296, 301, 320.
Marquet (Marie), p. 3, 289.
Marquet (Michel), p. 3.
Marquet (Pierre), p. 289.
Marron (Frère I.), p. **33**, 289.
Martel (Pierre), p. 108.
Martial, p. 213.
Martin (Jean), p. 123 n. 6.
Massebieau, p. 12 n. 4.
Materini (Mainni) (Jean), p. 42 n. 2, 43 n. 1.
Matheron (Henri), p. 43 n. 1.
Maupeou (Vincent), p. 342.
Maximi (Jehan), p. 42, n. 2.
Maxime, de Tyr, p. 208, 209, 210 n. 1, 213.
Maxime Valère, p. 212 et n. 5, 222.
Mécène, p. 208, 213 n. 1.
Médicis (Catherine de), p. 58.
Médicis (Laurent de), p. 133, 160, 165 et n. 5.
Melancthon (Philippe), p. 26.
Méléagre, p. 175 n. 3.
Ménandre, p. 217.
Merlin (Jean-Raymond), p. **40**, 54, 289.
Mermet, p. 30 n. 3.
Mesmes (Jean-Pierre de), p. 113.
Meugnier (F.), p. 38 n. 3.
Michel de la Roche-Maillet (Gabriel), p. 2, 124 et n. 3.
Michel de la Roche-Maillet (René), p. 2, 124 n. 3.
Miltiade, p. 207.
Mireurs (Pierre des), p. 112.
Moïse, p. 217, 332.
Molans (Madame de), p. 33, 289.
Mongaillard (Le Capitaine), p. 289.
Mônier (Foucaud). *Cf.* Mosnier.
Montaiglon (Anatole de), p. XVI, 106, 241, 257.
Montausier (Le duc de). *Cf.* Saint-Maur.
More (Sir Thomas), p. 86 n. 1.
Morel (Jean de), p. 109.
Moréri (Louis), p. XX, 60 n. 2, 73 n. 8, 122 n. 3.
Mosnier (Foucaud), p. 3, 128, 289.
Mouchet. *Cf.* Du Mouchet.
Moulin. *Cf.* Du Moulin.
Moynet (Geoffroi et Jean), p. 107.
Mulet (Edmond), p. 49.
Mulet (Théodore), p. **49**, 77, 81, 82, 92, 271.
Musonius, p. 208, 210, 212.
Myro, p. 214 n. 3.
Myrtis, p. 214 n. 3.

Navarre. *Cf.* Marguerite et Albret.
Néron, p. 208.
Nerva, p. 214 n. 1.
Niceron (J.-P.), p. XX.
Nicostrate, p. 217.
Nicquet (Honorat), p. 4 n. 1, 114 n. 6, p. 115 n. 2.
Nisard (J.-M. N. D.), p. 216 n. 3.
Nolhac (Pierre de), p. 108 n. 8.
Normanduis (Laurentius), p. 18.
Nosse. *Cf.* Nossis.
Nossis, p. 214 n. 3.
Nuilly (Mademoiselle de), 290 p.

Obadie, p. 208 n. 4, 217.
Odde (Edmond), de Triors, p. **40**, 290.

Olhagaray, p. 104 n. 3.
Olivier (Gaston), p. 114, 117 et n. 4, 119 et n. 2, 3, 277 n. 1, 331 *et seq.*
Olivier (François), p. 107, 114 n. 5.
Oraison (Catherine d'), p. 31 n. 1.
Orchus, p. 208 et n. 4.
Oreste, p. 213 n. 5.
Origen, p. 217.
Orléans (François d'), p. 93 n. 1.
Orléans (Magdeleine d'), p. 21.
Oudmont (Charles), p. 58 n. 3.
Ovide, p. 128, 213 et n. 1.

Pac. *Cf.* Du Pac.
Pagnini (Sanctes), p. 54.
Pannier (L.), p. 227, n. 1.
Panormita (Antonio Beccodelli), p. 341.
Papillon (Almaque), p. 148, 177, 202, 304.
Paschal (Pierre), p. 33, 123, 334.
Pasquier (Etienne), p. 123, 130 n. 2, 135 n. 3, 176 n. 1.
Patrocle, p. 208 et n. 4.
Paul (Saint), p. 101, 208, 215 et n. 2, 217, 218, 235, 275, 324.
Pausanias, p. 128.
Pélamon, p. 208.
Pelletier (Jacques), p. 123 n. 6, 129 n. 10, 173 n. 3, 178, 314.
Pelletier (Jean), p. 107.
Perault. *Cf.* Du Perault.
Pernetti (L'abbé), p. 57 n. 7, 60 n. 2.
Perron. *Cf.* Pierrevive.
Persius, p. 209.
Pertinax (Helvius), p. 214 n. 2.
Petit (Jean), p. 172 et n. 1.
Pétrarque, p. 112 n. 1, 129 n. 10, 147, 148, 149, 151, 152, 153, 154, 157, **159-164**, 166, 176 n. 4, 182, 200, 250, 297, 314.
Peyrat (Jean de), p. 55, 56.
Pharaon (Les), p. 275.
Phidias, p. 217.
Philieul (Vasquin), p. 129 n. 10.
Philon, p. 16.
Picart (François le), p. 175 n. 1.
Picot (Emile), p. 39 n. 3, 61 n. 2, 288 n. 1.
Picrochole, p. 3.
Pierre (Saint), p. 117, 118 n. 3, 217, 275, 324.
Pierrevive (Marie-Catherine de), p. **57-58**, 290.
Pillosii (Jacques), p. 42 n. 2.
Pilotelle (E.), p. 8 n. 1 et 6.
Pindar, p. 314.
Pisselieu (Anne de), *Cf.* Etampes.
Pitrel (Thomon), p. 290.
Platon, p. 128, 172, 183, 197 et n. 4, 205-206, 208 et n. 4, 209, 210, 211, n. 8, 212 n. 5, 214, 216 et n. 1, 217, 218, 219 et n. 2, 220, 221, 222, 225, 226, 233, 237 et n. 3, 278.
Plattard (Jean), p. 7 n. 6.
Plays (Claude de), p. 151 n. 7.
Plettion. *Cf.* Gémiste.
Pline, p. 118, 226 et n. 2, 227 et n. 1 et 2, 253, et n. 2, 3, 4, 274 et n. 4, 323 n. 1, 2 et 3, 327 n. 1 et 2, 326 n. 1.
Plutarque, p. 128, 207, 213, 217, 235.
Pollion, p. 208.
Polymnestor, p. 208 et n. 4.
Pomponius, p. 208.
Pontanus, p. 152.
Pontoise (Gabriel de), p. 17, 290, 294.
Port. *Cf.* Du Port.
Porte-Freyne (Le Capitaine de), p. 42 n. 2.
Portie, p. 209, 212 n. 7.
Postel (Guillaume), p. 10.
Praxilla, p. 214 n. 3.
Prévost (Jean), p. 107.
Primet (Adam), p. 42 n. 2, **43-44** et n. 2, 47, 48.
Probe, p. 212 n. 7.
Proclus, p. 172 n. 1.
Ptolémée, p. 209.
Puteo (Guillaume), p. 42 n. 2, 43 n. 1.
Putherbeus (Gabriel). *Cf.* Puy-Herbault.
Puy. *Cf.* Du Puy.
Puy-Herbault (Gabriel), p. 109, 114 et n. 6, 116 n. 3, 280.
Pygmalion, p. 208.
Pythagore, p. 208, 211.

Quicherat, p. 12 n. 3.
Quintilien, p. 334.

Rabelais (François), p. 3, 7, 59 n. 5, 61 n. 1, 100, 114 et n. 9, 116, 120, 123 et n. 6, 139, 140, 173 n. 3, 209, 227, 234, 235, 236, 237 et n. 1, 2, 3, 5, 6, 238, 239, 253, 256 n. 1, 278.
Raemond (Florimond de), p. 17 n. 1, 24 n. 1, 44 n. 3, 66 n. 3.
Raynaud (Jacques de). *Cf.* Alein.
Regin, p. 103.
Regius. *Cf.* Le Roy.
Regnier, Lieutenant-Général, à Poitiers, p. 16.
Régulus (Marc), p. 209, 212 n. 5.
Repellin (Aymo), p. 42 n. 2.
Reynaud (Claude), p. 42 n. 2, 43 n. 1.
Roboam (Jean), p. 68, 290, 292.
Rochas, p. 31 n. 6, 53 n. 2.
Roche-Maillet. *Cf.* Michel.
Rocoules (Jeanne de), p. 40 n. 2, 290.
Rocoules (Françoise Gilbert de), p. 40 n. 1, 51 n. 3.
Roillet (Nicolas), p. 10, 17, 20, 344.
Ronsard, p. 53, 108, 112 et n. 3, 4, 5, 113, 114 et n. 1, 120, 123 n. 6, 124, 126 et n. 1, 157, 170, 279, 305, 314.
Rouillé, p. 107.
Roulletus. *Cf.* Roillet.
Rouxal (Jullien), (« Le Capitaine Jullien »), p. 122.
Rouxal (René), sieur de Baville, p. 122.
Ruble (Alphonse de), p. 98 n. 2 et 7, p. 104 n. 3.
Ruffi (Antoine), p. 42 n. 2.
Rus (Jean), p. 177.
Rutilius, p. 216.

Sadolet (Le cardinal Jacques), p. 10, 35 n. 4, 258.
Saint-Ambroise. *Cf.* Colin.
Sainte-Beuvè (C.-A.), p. 132 n. 6.
Saint-Gelais (Melin de), p. 114, 123 et n. 6, 124, 129 n. 10, 135 n. 6, (p. 137), 147, 148, **150-151**, 152, **153-159**, 162 n. 5, 173 et n., 174, 175 n. 3, 201, 279, 296, 301, 314, 320.
Saint-Jean (Michel de), p. 34, 290.
Saint Jean, p. 85 n. 3, 215, 257, 265, 337.
Sainte-Marthe (Charles de). Sa manière d'épeler et de ponctuer, p. xv ; origines, 1 ; armes, 2 ; naissance, 2 ; enfance, 3-5 ; éducation, 5-9 ; professorat à Bordeaux, 9-13 ; voyages en Guyenne, 13-14 ; retour en Poitou, 14-15 ; second séjour à Poitiers, 15-29 ; doctorat, 19 ; correspondance avec Breton, 19-20 ; professorat à Poitiers, 21-22 ; entrevue avec François Ier et sa sœur, 21 ; lettre adressée à Calvin, 23-24 ; renouvellement de correspondance avec Breton, 27-29 ; départ de Poitiers, 29-30 ; voyages et relations dans le Midi, 30-40 ; séjour à Romans, 40-42 ; appel à Grenoble, 42-45 ; tribulations dans cette ville, 47-52 ; lettre de la part de Denis Faucher, 52 ; professorat au collège de la Trinité à Lyon, 53-55 et 64-66 ; amitiés et inimitiés à Lyon, 56-66 ; publication de la Poesie francoise, 66 ; analyse de ce livre, 68-71 ; départ de Lyon, 71-72 ; au service de Marguerite de Navarre, 72-74 ; arrivée à Genève, 74 ; situation à Genève, 75 ; retour à Grenoble, 75 ; deuxième emprisonnement dans cette ville, 76-85 ; lettre à Louis Dufour, 85-86 ; opinions théologiques, 86-90 ; libération, 90 ; retour à Lyon et publication des paraphrases, 91 ; procureur général de la duchesse de Beaumont, 93-97 ; conseiller et maître des requêtes de la reine de Navarre et lieutenant criminel à Alençon, 97-100 ; description de Marguerite, 100-105 ; composition et publication de son oraison funèbre, 105-107 ; relations à la cour de la reine, 107-109 ; mariage, 109 ; compliment de la part de François Habert, 111 ; collaboration avec Ronsard, 112-113 ; avec Baïf et Daurat, 113 ; réconciliation avec sa famille,

113-114 ; séjour à Paris, 114 ; publication de la Méditation sur le Psaume XC, avec lettre à Puy-Herbault, 114-117 ; attitude intellectuelle en 1550, 117-119 ; assistance à la mort de la duchesse de Beaumont, 119 ; oraison funèbre de la duchesse, 119-120 ; retour à Alençon, 120 ; relations avec Antoine de Bourbon, 120-121 ; actes officiels, 121-122 ; mort, 122 ; réputation, 122-124 ; portrait, 124 ; précurseur de la Pléïade, 125-126 ; traducteur de Théocrite, 126 ; imitateur de Marot, 129-140 ; de Martial, 137-139 ; de Rabelais, 139-140 ; admirateur de Dolet, 141-144 ; précurseur de Du Bellay, 144 ; pétrarquisme à travers Marot, Saint-Gelais et Salel, 146, 152-159 ; imitation directe des Italiens, 159-167 ; catalogue des poètes contemporains, 173 ; platonisme, 178-198 ; influence de Marguerite de Navarre, 183-197 ; comparaison avec Scève, 197-201 ; caractères de la Poesie Francoise, 201-204 ; oraisons funèbres, 205 *et seq.* ; tendances classiques, 205-209 ; emprunts de Stobée, 209-212 ; connaissances classiques de première main, 213-214 ; piété chrétienne, 214-215 ; essai de réconcilier la philosophie chrétienne et païenne, 215-218 ; influence Platonicienne, 218-226 ; emprunts de Pline, 226-228 ; tableaux de la vie contemporaine, 228-232 ; point de vue sur la femme, 232-236 ; sur l'éducation, 236-237 ; rapport avec Rabelais, 234-239 ; manque d'influence de Calvin et de Marguerite de Navarre sur son style, 239-241 ; force descriptive et oratoire, 241 et 244-248 ; œuvres latines, 249 *et seq.* ; leur théologie, 249-251 ; leur ascétisme, 250-251 ; leur classicisme, 251-253 ; leur latinité, 257-260 ; paraphrase du psaume VII, 259-261 ; du psaume XXXIII, 261-264 ; méditation sur le psaume XC, 264-276 ; projets de travail, 277 n. 1 ; aperçu général, 277-280 ; Vie par Scevole de Sainte-Marthe, 283 ; traduction de Colletet, 284-285 ; choix des poèmes, 292-316 ; dédicaces et préfaces, 319-335 ; pacte avec Fartas, 335-336 ; lettres patentes nommant Sainte-Marthe procureur-général, 336-338 ; son plaidoyer, 338-342 ; lettres à son adresse, 342-347 ; vers à son addresse, 347-349.

Sainte-Marthe (Gaucher de), p. 2, 5, 15, 67, 68, 120, 290.

Sainte-Marthe (Jacques de), p. 6, 7 n. 2, 283, 284.

Sainte-Marthe (Jean de), p. 17, 291, 294.

Sainte-Marthe (Louise de), p. 17.

Sainte-Marthe (Louis (I) de), p. 1.

Sainte-Marthe (Louis (II) de), frère de Charles, p. 5, 15 et n. 3, 108, 113, 291.

Sainte-Marthe (René de), p. 15, 108, 113.

Sainte-Marthe (Scévole de), p. XX, p. 6, 13 n. 3, 26, 99 n. 3, 106, 122, 248, 283, 307 n. 1.

Saint-Martin (Louis de), p. 34, 290.

Saint-Maur (Léon de), duc de Montaussier, p. 33, 53, 62, 66, 67, 68, 71, 69 n. 3, 289, 290, 292, 342.

Saint-Remy (Louis de), p. 39, 290.

Saint-Romans, p. 51, 290.

Salel (Hugues), p. 68 n. 1, 112 n. 1, 123 et n. 6, 148, 151-152, 153, 154, 155, 157, 173 et n. 3, 176, 203, 248, 291, 302, 314.

Saleranus, p. 208 n. 4.

Salomon, p. 85 n. 3, 215 n. 2, 217, 275.

San Martino, p. 13 n. 2.

Sannazar (Jacques), p. 148, 150.

Sapho, p. 212 n. 7, 214 n. 3.

Saül, p. 325.

Saunier (Antoine), p. 75.

Sauvage (Denys), p. 171 n. 2.

Savonarole, p. 86 n. 1.

Savoie (Louise de), p. 21, 101, 207.

Scaliger (J. C.), p. 9 n. 8, 10.

Scève (Claudine), p. 57, 58, 62, 291.

Scève (Maurice), p. 30 n. 2, **56-57**, 68, 122, 124, 129 n. 10, 159 n. 5, 173 et n. 3, 176 n. 4, 185, 197, et n. 6, 198 et n. 4, 5, 6, 7, 8, 199 et n. 1, 2, 3, 4, 200 et n. 1, 2, 3, 4, 201, 202, 280, 291, 292, 301, 320.
Scève (Sybille), p. 58.
Schyron (Jean) (Scuronis), p. 103, 229 n. 1.
Scotus (Jean Duns) (Escot), p. 139 et n. 1.
Scuronis. *Cf.* Schyron.
Sédécias, p. 85 n. 3.
Semei, p. 325.
Sénèque, p. 208, 211, 217.
Seraphino. *Cf.* Aquila.
Sernandi (Jean), p. 42 n. 2, 43 n. 1.
Seymour (Anne, Marguerite et Jeanne), p. 313, 316.
Sibilet (Thomas), p. 123, 129 n. 10, 173 n. 3.
Silly (René de), p. 107.
Silvestre (L. C.), p. 135 n. 6.
Simon (L'abbé), p. 120 n. 4.
Simonide, p. 214.
Socrate, p. 184 n. 1, 208, 210, 211, 217 et n. 3, 219 n. 2, 222, 237 et n. 3.
Sopater, p. 212, 214 n. 3, 217.
Sophie, p. 216.
Sophocle, p. 209.
Sosipater, p. 214 n. 1.
Sotade, p. 209.
Spertus, p. 209.
Sterpin. *Cf.* Esterpin.
Stobée, p. 128 et n. 2, **209-212**, 213, 219 n. 2.
Strabon, 128.
Sturm (Jean), p. 26 n. 3, 78.
Suétone, p. 207, 213 et n. 2.
Suidas, p. 213.
Sussaneau (Hubert), p. 31 n. 4, **48**, 62-63, 108.
Symphrosie, 216.

Tagliacarne (Benoît), p. 147.
Tahureau (Jacques), p. 124.
Tantale, p. 213 n. 5, 226.
Tardivon (André), p. **40**, 51 n. 3, 291.
Tardivon (Exupère), p. 40 n. 1.
Tardivon (Guillaume), p. 40 n. 1.
Tartas (Jean de), p. 6 n. 2, 9, 11, 12, 62 n. 1, 335.
Télésille, p. 214 n. 3.
Tertullien, p. 217.
Teste (Jean), p. 338, 339.
Teste (Julien), p. 121.
Teyve (Jacques de), p. 13.
Thebaldéo (Antoine), p. 149, 157 n. 3.
Thémistius, p. 209.
Thémistocle, p. 207, 214 n. 3.
Théocrite, p. 126, 128, 277 n. 1, 320.
Théophylacte, p. 103.
Thésée, p. 207.
Thomé (Nicolas-Léonique), p. 112 et n. 1, 178 n. 1, 202.
Thorel (Abraham), p. 107.
Thou (De), p. 13 n. 3 et 4, 105 n. 6, 123 et n. 2 et 3.
Thyard (Pontus de), p. 124, 126 n. 1, 139 n. 10, 171 n. 2.
Tibère, p. 208.
Tilley (A.), p. 7 n. 1 et 3, 111 n. 1, 129 n. 10, 132 n. 5, 175 n. 3.
Tolet (Pierre), p. 30 n. 2, **59**, 68, 167 n. 3, 181, 194, 291, 292.
Tory (Geoffrey), p. 140.
Tournon (Cardinal de), p. 55.
Trajan, p. 213 n. 2.
Trincavelli, p. 128 n. 2, 210 n. 1.
Trivulce (Théodore et Pompone de), p. 55, 56.
Tronchet (Bonaventure du), p. 124.
Truchon, p. 108.
Tussaint (Jacques), p. 122.

Ulysse, p. 96.
Utenhove (Charles), p. 53 n. 3.
Uvidius, p. 208 n. 4.

Vace, p. 59 n. 5.
Vaganay (Hugues), p. 129 n. 10.
Val. *Cf.* Du Val.
Valentinien, p. 208.
Valère. *Cf.* Maxime Valère.
Valla (Laurentius), p. 251.
Vallon (Jacques), p. 291.
Vares (André de), p. 43 n. 1.
Vatable (François), p. 54, 122.
Vauzelles (Matthieu de), p. 57.
Vendôme. *Cf.* Alençon et *cf.* Bourbon.
« Vendôme (Moyne de ») », p. 173 n. 3.

Verdier. *Cf.* Du Verdier.
Verdonnay (Jean), p. 42 n. 2.
Veriust (François), p. **60**, 231 n. 2.
Verjust (Thomas Comte), p. 291.
Vernou, p. 17 n. 3.
Vespasien, p. 208 et n. 4, 213 n. 2.
Vianey (Joseph), p. 149, 150, 200 n. 4.
Vicquet (Honorat), p. 114 n. 6.
Villedieu (Alexandre de), p. 63.
Villeneuve (A. de), p. 29, 68, 292.
Villiers, p. **61**, 291.
Vindry (Fleury). *Cf.* Fleury.
Viollet-le-Duc, p. XX.
Viret (Pierre), p. 74, 75, 76, 80 n.2.
Virgile, p. 208, 213, 237, 303.
Visagier (Jean), de Vendi, p. XX, 10, 11, 12, 14, 27 et n. 2, 35, n. 4, 61, 349.
Voltaire, p. 2.
Vossier (J.), p. 31 n. 6.
Vulteius (Johannus). *Cf.* Visagier.

Weiss (N.), p. XVII, 12 n. 4, 13 n. 1.
Wolmar (Melchior), p. 65.
Wyatt (Thomas), p. 150 n. 2.

Xanthippe, p. 212 n. 6, 217 n. 3.
Xénophon, p. 207, 208, 210, 211 et n. 8.

Zebedée (André), p. **11**, 12, 29, **74**, 345.
Zoïle, p. 208, 212 n. 6.

Univer
BIBLIOTH
Ottavie

ABBEVILLE. — IMPRIMERIE F. PAILLART.

La Bibliothèque
Université d'Ottawa
Échéance

The Library
University of Ottawa
Date due

CE

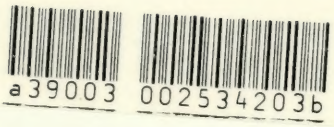

CE PQ 1703
.S4R85 1919
C00 RUUTZ-REES, CHARLES DE
ACC# 1387890